

LES
VOYAGES
DE LA
NOUVELLE FRANCE
OCCIDENTALE, DICTE
CANADA,

FAITS PAR LE S^R DE CHAMPLAIN

Xainctongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du
Ponant, & toutes les Descouuertes qu'il a faites en
ce pais depuis l'an 1603. iusques en l'an 1629.

*Où se voit comme ce pays a esté premierement descouvert par les François,
sous l'autorité de nos Roys tres-Chrestiens, iusques au regne
de sa Majesté à present regnante LOUIS XIII.
Roy de France & de Navarre.*

Avec vn traitté des qualitez & conditions requises à vn bon & parfait Navigateur
pour cognoistre la diuersité des Estimes qui se font en la Nauigation. Les
Marques & enseignemens que la prouidence de Dieu a misés dans les Mers
pour redresser les Mariniers en leur route, sans lesquelles ils tomberoient en
de grands dangers, Et la maniere de bien dresser Cartes marines avec leurs
Ports, Rades, Isles, Sondes, & autre chose necessaire à la Nauigation.

*Ensemble vne Carte generale de la description dudit pays faicte en son Meridien selon
la declinaison de la guide Aymant, & vn Catechisme ou Instruction traduite
du François au langage des peuples Sauvages de quelque contrée, avec
ce qui s'est passé en ladite Nouvelle France en l'année 1631.*

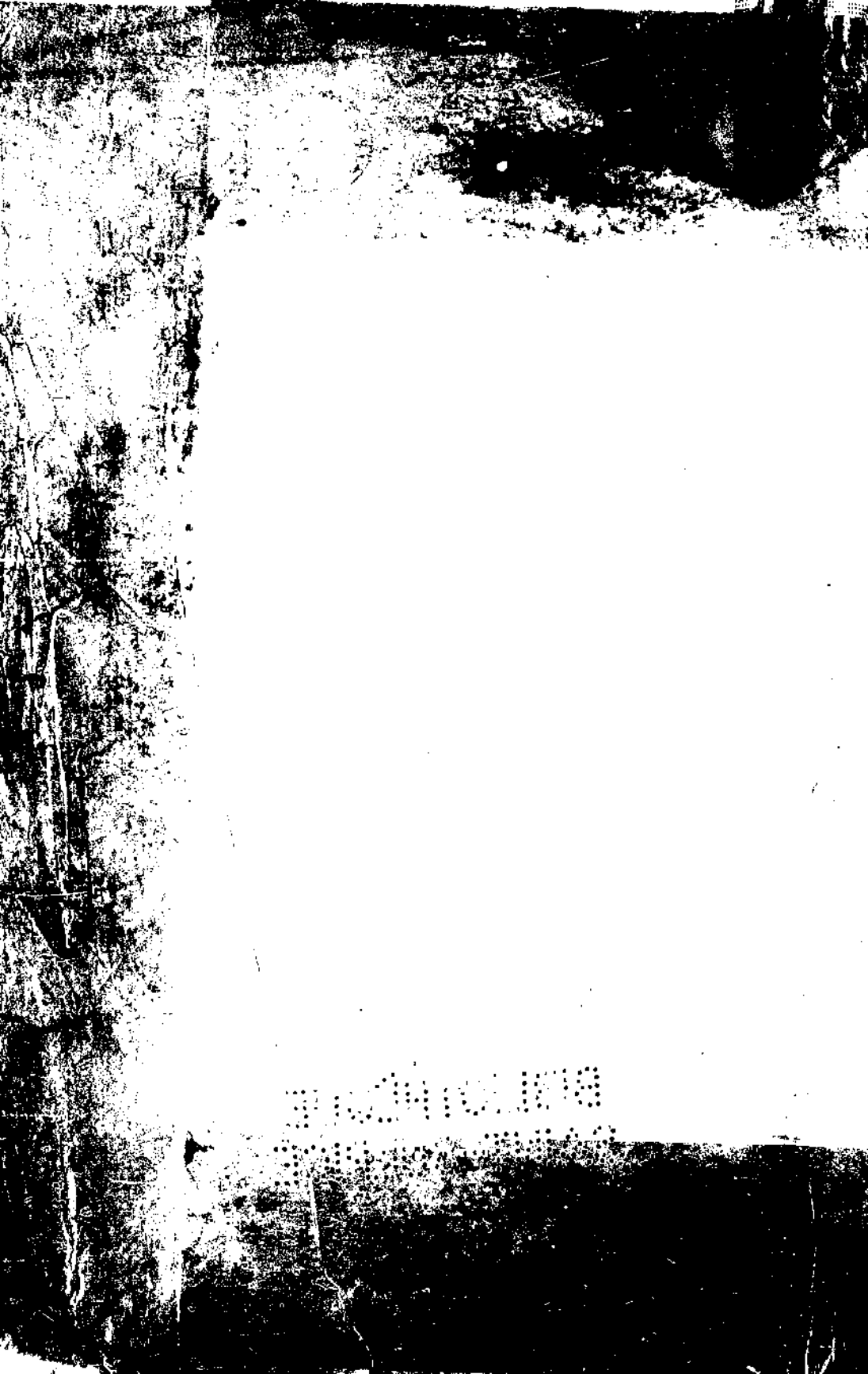
A MONSIEUR LE CARDINAL DVC DE RICHELIEU.



PAR
Chez PIERRE LE MYN, dans la grand' Salle
du Palais.

M. DC. XXXI.

Avec Privilège du Roy.





A
MONSEIGNEUR
 L'ILLVSTRISS^{ME} CARDINAL
 DVC DE RICHELIEV, Chef, Grand
 Maistre & Sur-Intendant General du
 Commerce & Nauigation de France.



ONSEIGNEUR,

*Ces Relations se presentent
 à vous, comme à celuy au-
 quel elles sont principale-
 ment deues, tant à cause de
 l'eminente Puissance que vous auez en l'Eglise,
 & en l'Estat, comme en l'autorité de toute la
 Nauigation, que pour estre informé ponctuelle-
 ment de la grandeur, la bonté, & la beauté des
 lieux qu'elles vous rapportent. Parant que ce*

A ij

n'est pas sans grandes & preignantes causes que les Roys Predecesseurs de sa Majesté, & elle, non seulement y ont arboré l'estendart de la Croix, pour y planter la foy comme ils ont fait, ains encores y ont voulu adiouster le nom de la Nouvelle France. Vous y verrez les grands & perilleux Voyages qui y ont esté entrepris, les Descouvertes qui s'en sont ensuiuies, l'estendue de ces terres, non moins grandes quatre fois que la France, leur disposition, la facilité de l'asseuré & important Commerce qui s'y peut faire, la grande utilité qui s'en peut retirer, la possession que nos Roys ont prinse d'une bonne partie de ces Pays, la mission qu'ils y ont faite de diuers Ordres de Religieux, leur progres en la conuersion de plusieurs Sauvages, celle du defrichement de quelques unes de ces Terres, par lequel vous cognoistrez qu'elles ne cedent en aucune façon en bonté à celle de la France, et en fin les habitations et forts qui y ont esté construits sous le nom François. A la conseruation desquels, comme en une bonne partie de ces Descouvertes ayant ainsi que i'ay esté assiduelement employé depuis trente ans, tant sous l'auctorité de nos Vice-rois, que de celle de vostre Grandeur, c'est Monseigneur, ce qui excusera s'il vous plaist la liberté que ie prends de vous offrir ce petit Traitté: en cest assurance qu'il ne vous sera point desagréable. Non pour ma consideration propre: Mais

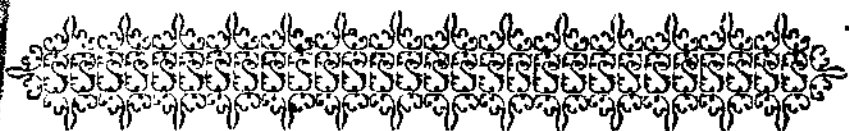
bien seulement pour celle du public: qui faiēt desia
 retentir vostre nom en toute l'estendue des riuages
 maritimes de la Terre habitable, par les accla-
 mations des effects qu'il se promet de la conti-
 nuation de la gloire de vos actions: Et que
 comme vostre Grandeur les a esleuées en terre
 iusques au dernier degré, par la Paix qu'elle
 a procurée en ce Royaume, apres tant & de si
 heureuses victoires, aussi ne sera elle moins por-
 tée à se faire admirer durant la Paix aux cho-
 ses qui la concernent. Sur tout au reſtablissement
 du Commerce de France: dans les pays plus esloy-
 gnez; comme le moyen plus asseuré qu'elle ait pour
 reſflorir de nouveau sous vos heureux auspices.
 Mais entre ces nations estranges celles de la Nou-
 uelle France vous tendent principalement les
 mains: se figurans avec toute la France que puis-
 que Dieu vous a constitué d'un costé Prince de
 l'Eglise, et de l'autre esleué aux ſureminantes di-
 gnitez que vous tenez, non seulement vous leur
 redonnerez la lumiere de la foy, laquelle ils respi-
 rent continuellement, mais encores releuerez &
 soustendrez la possession de ceste Nouvelle Terre,
 par les Peuplades et Colonies qui s'y trouuerront
 necessaires, et qu'en fin Dieu vous ayant choisy
 expressement entre tous les hommes pour la perfe-
 ction de ce grand Oeuure, il sera entièrement ac-
 compli par vos mains. C'est le ſouhait que il fait

*ſans ceſſe, auquel ie ioincts encores les offres que
ie vous preſente du reſte de mes ans, que ie viendray
tres-heureuſement et neceſſairement employez en
vn ſi glorieux deſſein, ſi avec tous mes labours paſ-
ſez ie puis eſtre encores honoré des commandemens
qu'attend de voſtre Grandeur,*

MONSEIGNEUR,



Vostre tres-humble & tres-
affectionné seruiteur
CHAMPLAIN.



SVR LE LIVRE DES
VOYAGES DV SIEVR
de Champlain Capitaine
pour le Roy en la Marine.

Veux tu Voyageur hazardoux
Vers Canada tenter fortune?
Veux tu sur les flots escumeux
Recenoir l'ordre de Neptune?

Bien équipé fay chois soudain
D'un temps propice à ton dessain,
Et tu verras qu'en son empire
Le vent plus violent & fort
Pressant les flancs de ton navire
Te fera tost surgir au port.

Que si le Pilote est mal duiet
Aux routes qu'il luy conuient suiure
Il pourra estre mieux conduit,
S'il se gouuerne par le Liure
Qu'en sa faueur a fait Champlain,
A qui les Graces ont à plain
Prodigué tout leur heritage:
De qui Pithon a prins le soing
D'orner son elegant langage,
Afin qu'il l'aide à ton besoing.

*Va donc Pilote sans frayeur
 Ancrer en la Nouvelle France ;
 Ne crain de Thetis la fureur
 Ny des Autans la violence :
 Champlain comme s'il estoit fils,
 Ou de Neptune, ou de Tiphys
 Rendra ta nef si asseurée,
 Que ny les monstres de la mer,
 Ny tous les efforts de Borée
 Ne la pourront faire abysmer.*

*Que si quelqu'un par vanité
 Estime auoir cet aduantage
 De porter quelque Dèité
 Et ne pouuoir faire naufrage,
 Reproche luy qu'en ce qu'il croit
 Tu es fondé en meilleur droict,
 Si la raison trouue en toy place;
 Car deferant aux bons aduis
 DIEU fauorise de sa grace
 Ceux qui tousiours les ont suivis.*

PIERRE TRICHET
 Aduocat Bourdelois.

TABLE DES CHAPITRES contenus en la premiere Partie.

LIVRE PREMIER.



Stenduë de la Nouuelle France, & la bonté de ses terres. Sur quoy fondé le dessein d'establir des Colonies à la Nouuelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs, bois, prairies. & Isles de la Nouuelle France, sa fertilité, ses peuples.

Chap. I.

P. 1

Que les Roys & grands Princes doiuent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faits es Terres neuues, depuis l'an 1504. Chap. II.

P. 7.

Voyage en la Floride sous le regne du Roy Charles IX par Iean Ribaus. Fit bastir vn Fort, appellé le Fort de Charles, sur la ruiere de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldats. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tué des siens: en fait pendre quatre. Est pressé de famine. Recompense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassés de la Riuere de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus avec des esclercieux. Chap. III.

P. 15

Le Roy de France dissimule pour vn temps l'injure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut referuée au sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriuée aux costes de la Floride. Est assailly des Espagnols, qu'il defeat, & les traite comme ils auoient fait les François. Ch. IIII. pag.

19

Voyage que fit faire le sieur de Roberual. Enuoye Alphonse Xainthongois vers Labrador. Son partement: son arriuée. Retourne à cause des glaces. Voyages des estrangers au Norrt, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Sa mort. Defaut remarquable en son entreprise. Chap. V.

P. 30

Voyage du Sieur Chauuin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage avec luy. Retour dudit Sieur Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin: son entreprise blasmable. Chap. VI.

P. 34

Quatriesme entreprise en la Nouuelle France par le Commandeur de Chaste. Le sieur de Pont Graué esleu pour le voyage de Tadoussac.

L'Authcur se met en voyage avec ledit sieur Commandeur. Leur arrivée au Grand fault Saint Louis. Sa difficulté à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage. Chap. VII. p. 33

Voyage du Sieur de Mons. Vient pour suivre le dessein du feu Commandeur de Chaste. Obtient commission du Roy pour aller découvrir plus aux vers Midy. S'associe avec les marchands de Rouën & de la Rochelle. L'Authcur voyage avec luy. Arrivent au Cap de Héne. Descouvrent plusieurs ports & rivières. Le sieur de Pourtrincourt va avec le sieur de Mons. Plaintes dudit sieur de Mons. Sa commission renouée. Chap. VIII. p. 42

Liure Second.

Description de la Héne. Du port au Mouton. Du port du Cap Negré. Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Sainte Marie. Du port de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie. Chap. I. p. 49

Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy. De l'isle Haute. Du port aux Mines. De la grande baye Françoisse. De la rivière saint Jean, & ce que nous avons remarqué depuis le port aux Mines jusques à icelle. De l'isle appelée par les Sauvages Manthane. De la rivière des Erechemins, & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de sainte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste. Ch. II. pag. 54

De la coste, peuples, & rivière de Norembegue. Chap. III. p. 61

Descouvertures de la rivière de Quinibeguy, qui est de la coste des Almouchiquois, jusques au 42. degré de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hiver. Chap. IIII. p. 67

Rivière de Chouïacoet. Lieux que l'Authcur y recognoist. Cap aux Isles. Canaux de ces peuples faits d'escorce de bouleau. Comme les Sauvages de ce pays là font reuenir à eux ceux qui tombent en syncope. Se seruent de pierres au lieu de cureaux. Leur Chef honorablement receu de nous. Chap. V. p. 74

Continuation des descouvertures de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y avons remarqué de particulier. Chap. VI. p. 80

Continuation des susdites descouvertures jusques au port Fortuné, & quelque vingt lieues par de là. Chap. VII. p. 88

Descouverture depuis le Cap de la Héne, jusques à Canseau, fort particulièrement. Chap. VIII. p. 94

Liure Troisième.

VOyages du sieur de Poitrincourt en la Nouvelle France, où il laisse son fils le sieur de Biencourt. Peres Iesuites qui y sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisant fleurir la Foy Chrestienne. Chap. I. p. 98

Seconde entreprise du sieur de Mons. Conseil que l'Auteur luy donne. Obtient Commission du Roy. Son partement. Bastimens que l'Auteur fait au lieu de Quebec. Crieries contre le sieur de Mons. Chap. II. p. 114

Embarquement de l'Auteur pour aller habiter la grande riuere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riuere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans. Chap. III. p. 118

Decouuverte de l'Isle aux Lievres. De l'Isle aux Couldres : & du fault de Montmorency. Chap. IIII. p. 121

Arrivée de l'Auteur à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de viure des Sauvages de ce pays là. Chap. V. p. 124

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Auteur. Sa charité enuers les pauvres Sauvages. Chap. VI. p. 128

Partement de Quebec iusques à l'Isle Saint Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauvages Algonquins & Ochataiguins. Chap. VII. pag. 132

Retour à Quebec, & depuis continuation avec les Sauvages iusques au fault de la riuere des Hiroquois. Chap. VIII. p. 136

Partement du fault de la riuere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Hiroquois. Chap. IX. pag. 141

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin. Ch. X. p. 152

Deffaite des Hiroquois près de l'emboucheure de ladite riuere des Hiroquois. Chap. XI. p. 156

Description de la pesche des Baleines en la Nouvelle France. Chap. XII. p. 164

Partement de l'Auteur de Quebec : du Mont Royal, & ses Rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de sainte Helene. Chap. XIII. p. 167

Deux cents Sauvages ramenant le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauvage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre. Chap. XIII. p. 173

Liure Quatriefme.

PArrement de France : & ce qui se passa iufques à noſtre arriuée au Sault ſainct Louys. Chap. I. p. 182

Continuation. Arriuée vers Teſſouat , & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Toſt après me les reſuſent. Harangue des Sauvages pour me diſſuader mon entrepriſe, me remonſtrant les difficultez. Reſponſe à ces difficultez. Teſſouat arguë mon conducteur de menſonge, & n'auoir eſté où il diſoit. Il leur maintient ſon dire veritable. Je les preſſe de me donner des canaux. Pluſieurs reſus. Mon conducteur conuaincu de menſonge, & ſa confeſſion. Chap. II. p. 194

Noſtre retour au Sault. Fauſſe alarme. Ceremonie du ſault de la Chaudiere. Confeſſion de noſtre menteur deuant vn chacun. Noſtre retour en France. Chap. III. p. 206

Changement de Viceroy de feu Monſieur le Mareſchal de Theminis, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la Nouvelle France, de la Roynie Regente. Articles du ſieur de Mons à la Cōpagnie. Troubles qu'eut l'Autheur par ſes enuieux. Ch. IIII. p. 211

L'Autheur va trouuer le ſieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la ſociété. Ce qu'il remonſtre à Monſieur le Comte de Soiſſons. Commiſſion qu'il luy donne. L'Autheur s'adreſſe à Monſieur le Prince, qui le prend en ſa protection. Chap. V. p. 229

Embarquement de l'Autheur pour aller en la Nouvelle France. Nouuelles deſcouuertes en l'an 1615. Chap. VI. p. 239

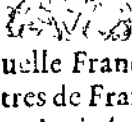
Noſtre arriuée à Cahiaгуé. Deſcription de la beauté du pays : naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receuſmes. Chap. VII. p. 250

Comme les Sauvages trauerſent les glaces. Des peuples du perum. Leur forme de viure. Peuples appelez la nation neutre. Chap. VIII. p. 270

pag.

TABLE DES CHAPITRES contenus en la Seconde Partie.

LIVRE PREMIER.

	Oyage de l'Authcur en la Nouvelle France avec sa famille. Son armée à Québec. Prend possession du rays, au nom de Monsieur de Montmorency. Chap. I.	p. 1
	Arrivée des Capitaines du May & Guers en la Nouvelle France. Rencontre d'un vaisseau Rochelois qui se sauva. Lettres de France apportées au sieur de Champlain. Chap. II.	p. 7
	Arrivée du sieur du Pont à la Nouvelle France. Le sieur de May mis au Fort. Arrivée des Commis du sieur du Pont à Québec, & ce qui se passa sur ce qu'ils pretendoient. Chap. III.	p. 14
	Arrivée du sieur du Pont à Québec & du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui apporte plusieurs despêches. Enuoy du pere George à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embarquement de l'Authcur pour aller à Tadoussac. Differents entr'eux. Sur la rest de sa Maïeste. Magasin de Québec acheué par l'Authcur. Armes pour le fort de Québec. Chap. IIII.	p. 19
	L'Authcur faict travailler au fort de Québec. Voye assenée qu'il prepare aux Entrepreneurs des decouvertures. Est expedient d'attirer quelques sauvages. Arrivée du sieur Santin commis du sieur Dolu. Réunion des deux societés. Chap. V.	p. 32
	L'Authcur s'est acquis vne parfaite cognoissance aux decouvertures. Auis qu'il a souvent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuiendroient de ces decouvertures. Paix que ces sauvages traittent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux. Chap. VI.	p. 40
	Arrivée du sieur du Pont & de la Ralde avec viures. L'Authcur leur raconte la paix faicte entre les sauvages. Lettre du Roy à l'Authcur. Arrivée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers mois de 1623. Chap. VII.	p. 45
	Arrivée de L'Authcur deuant la ruiere des Yroquois. Auis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Basques retirez en l'Isle S. Iean. Plaintes des Sauvages accordees. Le meurtrier est pardonné. Ceremonies obseruées en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauvages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Authcur fait faire de Nouveaux edifices. Chap. VIII.	p. 56

Liure Second.

Monsieur le Duc de Ventadour Viceroy en la Nouvelle France, continuë la Lieutenance au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier. Retour du sieur de Caen de la Nouvelle France Trouble qu'il eut avec les anciens associez. Chap. I. 79

Description de l'Isle de terre Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Jean, Enticosty, & de Gaspey, Bonaventure, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui enuironne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gaspey, iusques à Tadoussac, & delà à Québec, sur le grand fleue S. Laurent. Chap. II. p. 88

Les François sont sollicitéz de faire la guerre aux Yroquois. L'Autheur enuoye son beau frere aux trois riuieres. Chap. III. p. 119

Mort, & assassinat de Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caën & du pere l'Allemand à Québec. Necessitez en la Nouvelle France. Chap. IV. p. 127

Guerre déclarée par les Yroquois. Assemblée des sauvages. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Autheur de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauvages offrent pour estre alliez avec les François. L'Autheur veut venger ce meurtre. Chap. V. p. 135

Defauts observez par L'Autheur au voyage du sieur de Roquemont. Sa preuoyance. Sa resolution contre tout euenement. Le Sauvage Erouachy arrive à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yroquois. Chap. VI. p. 164

Liure Troiesme.

Rapport du combat fait entre les François & les Anglois, Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des viures. Chomina fidelle amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'autheur l'entretient. Chap. I. 185

Arriuée de Desdames de Gaspey. Vn Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. quelques discours qu'eut l'Autheur avec luy, & ce que firent les Anglois. Chap. II. p. 199

Le sieur de Champlain. ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux.

DES CHAPITRES.

15

Lettre qu'un Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa réponse.
Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec. Chap. III.
pag. 213

Combat des François avec les Anglois. On fait parler L'Auteur au sieur Emery. Voyage des François pour secourir Québec. Le beau frere de l'Auteur luy compte son voyage. Emery talchoit de se retirer. Chap. IV. p. 226

Voyages de quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauvais dessein de Maisolet. Réponse de l'Auteur au General quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvages par luy instruites en la Foy. Chap. V. p. 241

Le General quer demande à l'Auteur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal heureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General quer. Chap. VI. p. 255

Partement des Anglois au port de Tadoussac. General quer craint l'arriuée du sieur de Rasilly. Arriuée en Angleterre. L'Auteur y va trouver monsieur l'Ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec arriuée de l'Auteur à Dieppe.

Voyage du Capitaine Daniel Lettre du Reuerend pere l'Allemand de la compagnie de Iesus. Arriuée de l'Auteur à Paris. Ch. VII. p. 265

Relation du Voyage fait par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la Nouvelle France, la presente année 1629. p. 271

A Brege des descouuertes de la Nouvelle France, tant de ce que nous auons descouvert cōme aussi les Anglois, depuis les Virgins jusqu'au Freton Dauis, & de ce qu'eux & nous pouuons pretendre, suivant le rapport des Historiens qui en ont descrit, que ie rapporte cy dessous, qui feront iuger à vn chacun du tout sans passion. p. 293

TABLE DV TRAITE'

de la Marine, & du deuoir

d'un bon Marinier.

D E la Navigation.	p. 3.
Que les cartes pour la nauigation sont necessaires.	p. 17
Comme l'on doit vser de la carte marine.	p. 19
Comme les cartes sont necessaires à la nauigation, pour tous Mariniers qui peuvent scauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes, & la façon cōme l'on y doit proceder selon la Bouffole des Mariniers.	p. 20
Des accidens qui arriuent à beaucoup de nauigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.	p. 24
premier que rapporter les diuerſes estimes l'on verra vne chose remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour euitter les perils de la plus part des nauigations qui se treuuent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien asseurée, non plus qu'en l'estime du marinier.	p. 27
Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour au papier iournal.	p. 36
S'ensuit comme l'on peut scauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.	p. 38
De pointer la carte.	p. 40
Autre maniere d'estimer & arrester le point sur la carte.	p. 44
Autre maniere d'estimer que font beaucoup de nauigateurs	p. 46
Autre maniere de pointer apres l'estime faicte.	p. 47
Autre maniere d'estimer, que j'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons nauigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimes que l'on fait ordinairement.	p. 49
Autre maniere de scauoir le lieu où se treuue vn vaisseau cinglant par quelque vent que ce soit.	p. 53
Autre façon d'estimer par fantaisie.	p. 54



LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

LIVRE PREMIER.

*Estendue de la nouvelle France, & la bonté de ses terres.
Sur quoy fondé le dessein d'establiſſir des Colonies à la
nouuelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs,
bois, prairies, & Isles de la nouvelle France, ſa fer-
tilité, ſes peuples.*

CHAPITRE PREMIER.



Les travaux que le Sieur de Cham-
plain a soufferts aux deſcouvertes
de pluſieurs terres, lacs, riuieres, &
iſles de la nouvelle France depuis
vingt-ſept ans, ne luy ont point
fait perdre courage pour les diffi-
cultez qui ſ'y ſont rencontrées: mais au contraire les
perils & hazards qu'il y a courus, le luy ont redoublé,
au lieu de l'en deſtourner: & ſur tout, deux puiffantes

raisons qui
ont porté
l'Auheur à
re tourner
en la nou-
uelle Frâce.

considerations l'ont fait resoudre d'y faire de nouveaux voyages. La premiere, que souz le regne du Roy Louis le Iuste, la France se verra enrichie & accreuë d'un pais dont l'estenduë excède plus de seize cents lieues en longueur, & de largeur près de cinq cents. La seconde, que la bonté des terres, & l'utilité qui s'en peut tirer, tant pour le commerce du dehors, que pour la douceur de la vie au dedans, est telle, que l'on ne peut estimer l'avantage que les François en auront quelque iour, si les Colonies Françoises y estans establies, y sont protégées de la bien-veillance & autorité de sa Majesté.

Ces nouvelles descouuertes ont causé le dessein d'y faire ces Colonies, lesquelles quoy que d'abord elles ayent esté de petite consideration, neantmoins par succession de temps, au moyen du commerce, elles égalent les Estats des plus grands Rois. On peut mettre en ce rang plusieurs villes que les Espagnols ont edifiées au Perou, & autres parties du monde depuis six vingts ans en ça, qui n'estoient rien en leur principe. L'Europe peut rendre tesmoignage de celle de Venise, qui estoit à son commencement vne retraite de pauvres pescheurs. Gennes, l'une des plus superbes villes du monde, edifiée dedans un pais environné de montagnes, fort desert, & si infertile, que les habitans sont contraints de faire apporter la terre de dehors pour cultiver leurs iardinages d'alentour, & leur mer est sans poisson. La ville de Marseille, qui autre-fois n'estoit qu'un marescage, environné de collines & montagnes assez fascheuses, neantmoins par succession de temps a rendu son territoire fertile, & est de-

Bicoques
accrues en
grandes vil-
les.

uenüe fameuse, & grandement marchande. Ainsi plusieurs petites Colonies ayans la commodité des ports & des havres, se sont accreuës en richesses & reputation.

Il se peut dire aussi, que le pays de la nouvelle France est vn nouveau monde, & non vn royaume, beau en toute perfection, & qui a des scituations tres-commodés, tant sur les riuages du grand fleuve Saint Laurent (l'ornement du pays) qu'és autres riuieres, lacs, estangs, & ruisseaux, ayant vne infinité de belles isles accompagnées de prairies & boccages fort plaisans & agreables, où durant le Printemps & l'Esté se voit vn grand nombre d'oiseaux, qui y viennent en leur temps & saison: les terres tres-fertiles pour toutes sortes de grains, les pasturages en abondance, la communication des grandes riuieres & lacs, qui sont comme des mers trauersant les contrées, & qui rendent vne grande facilité à toutes les descouertes, dans le profond des terres, d'où on pourroit aller aux mers de l'Occident, de l'Orient, du Septentrion, & s'estendre iusques au Midy.

Le pays est remply de grandes & hautes forests, peuplé de toutes les mesmes sortes de bois que nous auons en France; l'air salubre, & les eaux excellentes sur les mesmes paralleles d'icelle: & l'vtilité qui se trouuera dans le país, selon que le Sieur de Champlain espere le representer, est assez suffisant pour mettre l'affaire en consideration, puis que ce pays peut produire au seruice du Roy les mesmes aduantages que nous auons en France, ainsi qu'il paroistra par le discours suiuant.

Les peuples
sont diffé-
rés en leurs
mœurs, &
forme de
gouvern.

Dans la nouvelle France y a nombre infiny de peuples sauvages, les vns sont sedentaires amateurs du labourage, qui ont villes & villages fermez de pallissades, les autres errans qui vivent de la chasse & pesche de poisson, & n'ont aucune cognoissance de Dieu. Mais il y a esperance que les Religieux qu'on y a menez, & qui commencent à s'y establir, y faisant des Seminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progresz pour la conuersion de ces peuples. C'est le principal soin de sa Majesté, laquelle leuât les yeux au ciel, plustost que les porter à la terre, maintiendra, s'il luy plaist, ces entrepreneurs, qui s'obligent d'y faire passer des Ecclesiastiques, pour trauailler à ceste sainte moisson, & qui se proposent d'y establir vne Colonie, comme estant le seul & vnique moyen d'y faire recognoistre le nom du vray Dieu, & d'y establir la Religion Chrestienne, obligeant les François qui y passeront, de trauailler au labourage de la terre, auant toutes choses, afin qu'ils ayent sur les lieux le fondement de la nourriture, sans estre obligez de le faire apporter de France: & cela estant, le pays fournira avec abondance, tout ce que la vie peut souhaiter, soit pour la necessité, ou pour le plaisir, ainsi qu'il sera dit cy-aprés.

Dessein d'y
faire fleurir
la vraye Re-
ligion.

Chasseaux
oiseaux.

Si on desire la vollerie, il se trouuera dans ces lieux de toutes sortes d'oiseaux de proye, & autant qu'on en peut desirer: les faucons, gerfauts, sacres, tiercelets, esperuiers, autours, esmerillons, mouschets, de deux sortes d'aigles, hiboux petits & grands, ducs grands outre l'ordinaire, pies griefches, puierts, & autres sortes d'oiseaux de proye, bien que rares au respect des

autres, d'un plumage gris sur le dos, & blanc souz le ventre, estans de la grosseur & grandeur d'une poule, ayans vn pied comme la serre d'un oiseau de proye, duquel il prend le poisson: l'autre est comme celuy d'un canard, qui luy sert à nager dans l'eau lors qu'il s'y plonge pour prendre le poisson: oiseau qu'on croit ne s'estre veu ailleurs qu'en la nouvelle France.

Oiseaux
d'estrange
espece.

Pour la chasse du chien couchant, les perdrix s'y trouuent de trois sortes; les vnes sont vrayes gelinottes, autres noires, autres blanches, qui viennent en hyuer, & qui ont la chair comme les ramiers, & d'un tres-excellent goust.

Chasse du
chien.

Quant à l'autre chasse du gibbier, il y a bode grande quantité d'oiseaux de riuere, de toutes sortes de canards, sarcelles, oyes blanches & grises, outardes, petites oyes, beccasses, beccassines, alloüettes grosses & petites, pluuiers, herons, gruës, cygnes, plongeurs de deux ou trois façons, poulles d'eau, huarts, courlieux, griues, mauues blanches & grises; & sur les costes & riuages de la mer, les cormorans, marmettes, perroquets de mer, pies de mer, apoïs, & autres en nombre infiny, qui y viennent selon leur saison.

Du gibbier.

Dans les bois, & en la contrée où habitent les Huronnois, peuples de la nouvelle France, il se trouue nombre de coqs d'Inde sauuages, & à Quebec quantité de tourtres tout le long de l'Esté, merles, fauuis, alloüettes de terre, autres sortes d'oiseaux de diuers plumages, qui font en leur saison de tres-doux ramages.

Bestes qui
se trouuent
es bois.

Après ceste sorte de chasse, y en a vne autre non moins plaisante & agreable, mais plus penible, y ayât audit pays des renards, loups communs, & loups cer-

Chasse aux
bestes sau-
uages.

uiers, chats sauvages, porcs-espics, castors, rats musquez, loutres, martres, fouïnes, especes de blereaux, lapins, ours, eslans, cerfs, dains, caribous de la grandeur des asnes sauvages, chevreux, escurieux vollans, & autres, des hermines, & autres especes d'animaux que nous n'avons pas en France. On les peut chasser, soit à l'affus, ou au piege, par huées dans les isles, où ils vont le plus souvent, & comme ils se jettent en l'eau entendant le bruit, on les peut tuer aisément, ou ainsi que l'industrie de ceux qui voudront y prendre le plaisir, le fera voir.

Pesche du
poisson.

Si on aime la pesche du poisson, soit avec les lignes, filets, parcs, nasses, & autres inuentions, les riuieres, ruisseaux, lacs, & estangs sont en tel nombre que l'on peut desirer, y ayant abondance de saumons, truites tres-belles, bonnes & grandes de toutes sortes, esturgeons de trois grandeurs, aloses, bars fort bons, & tel se trouue qui pese vingt liures: carpes de toutes sortes, dont y en a de tres-grandes; & des brochets, aucuns de cinq pieds de long, barbus qui sont sans escaille, de deux à trois sortes grands & petits: poisson blanc d'un pied de long: poisson doré, esplan, tanche, perche, tortuë, loups marins, dont l'huile est fort bonne, mesme à frire, marsoüins blancs, & beaucoup d'autres que nous n'avons point, & ne se trouuent dedans nos riuieres & estangs. Toutes ces especes de poissons se trouuent dans le grand fleuve Saint Laurent: & d'auantage, molluës & baleines se peschent tout le long des costes de la nouvelle France presque en toute saison.

Ainsi de là on peut iuger le plaisir que les François

auront en ces lieux y estans habitez, viuans dans vne vie douce & tranquille, avec toute liberté de chasser, pescher, se loger & s'accommoder selon sa volonté, y ayans dequoy occuper l'esprit à faire bastir, défricher les terres, labourer des iardinages, y planter, enter, & faire pepinieres, semer de toutes sortes de grains, racines, legumes, sallades, & autres herbes potageres, en telle estenduë de terre, & en telle quantité que l'on voudra. La vigne y porte des raisins assez bons, bien qu'elle soit sauuage, laquelle estant transplantée, & labourée, portera des fruiets en abondance. Et celuy qui aura trente arpents de terre défrichée en ce pays là, avec vn peu de bestail, la chasse, la pesche, & la traitte avec les Sauuages, conformément à l'establissement de la Compagnie de la nouuelle France, il y pourra viure luy dixiesme, aussi bien que ceux qui auroient en France quinze à vingt mil liures de rente.

Que les Rois & grands Princes doiuent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faits es Terres neuues. depuis l'an 1504.

CHAPITRE II.

Les palmes & les lauriers les plus illustres que les Rois & les Princes peuuent acquerir en ce monde, est que mesprisans les biens temporels, porter leur desir à acquerir les spirituels: ce qu'ils ne peuuent faire plus

utilement, qu'en attirant par leur trauail & pieté vn nombre infiny d'ames sauuages (qui viuent sans foy, sans loy, ny cognoissance du vray Dieu) à la profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Car la prise des forteresses, ny le gain des batailles, ny la conqueste des pays, ne sont rien en cõparaison ny au prix de celles qui se preparent des coronnes au ciel, si ce n'est contre les Infideles, où la guerre est non seulement necessaire, mais iuste & sainte, en ce qu'il y va du salut de la Chrestienté, de la gloire de Dieu, & de la defense de la foy, & ces trauaux sont de foy loüables & tres-recommandables, outre le commandement de Dieu, qui dit, *Que la conuersion d'un infidele vaut mieux que la conqueste d'un Royaume.* Et si tout cela ne nous peut esmouuoir à rechercher les biens du ciel aussi passionnément du moins que ceux de la terre, d'autant que la conuoitise des hommes pour les biens du monde est telle, que la plus-part ne se soucient de la conuersion des infideles, pourueu que la fortune corresponde à leurs desirs, & que tout leur vienne à souhait. Aussi est-ce ceste conuoitise qui a ruiné, & ruine entierement le progres & l'aduancement de ceste sainte entreprise, qui ne s'est encores bien auancée, & est en danger de succomber, si sa Majesté n'y apporte vn ordre tres-saint, charitable, & iuste, comme elle est, & qu'elle mesme ne prenne plaisir d'entendre ce qui se peut faire pour l'accroissement de la gloire de Dieu, & le bien de son Estat, repoussant l'enuie qui se met par ceux qui deuroient maintenir ceste affaire, lesquels en cherchent plustost la ruine que l'effect.

Ce n'est pas chose nouvelle aux François d'aller par mer faire de nouvelles conquestes : car nous sçavons assez que la descouverte des Terres neufues, & les entreprises genereuses de mer ont esté commencées par nos deuanciers.

Ce furent les Bretons & les Normands, qui en l'an 1504. descourirent les premiers des Chrestiens, le grand Banc des Moluques, & les Isles de Terre neuve, ainsi qu'il se remarque és histoires de Niflet, & d'Antoine Maginus.

Voyages
des Bretons
& Normans.

Il est aussi tres-certain que du temps du Roy François premier en l'an 1523. il enuoya Verazzano Florentin descourir les terres, costes, & havres de la Floride, comme les relations de ses voyages font foy : où après auoir recognu depuis le 33. degré, iusques au 47. de pays, ainsi comme il pensoit s'y habituer, la mort luy fit perdre la vie avec les desseins.

Du depuis, le mesme Roy François, à la persuation de Messire Philippes Chabot Admiral de France, despescha Jacques Cartier, pour aller descourir nouvelles terres : & pour ce sujet il fit deux voyages és années 1534. & 35. Au premier il descourrit l'Isle de Terre neuue, & le golphe de Sainct Laurent, avec plusieurs autres Isles de ce golphe ; & eust fait dauantage de progrès, n'eust esté la saison rigoureuse qui le pressa de s'en reuenir. Ce Jacques Cartier estoit de la ville de Sainct Malo, fort entendu & experimenté au faict de la marine, autant qu'autre de son temps : aussi Sainct Malo est obligée de conseruer sa memoire, tout son plus grand desir estant de descourir nouvelles terres : & à la sollicitation de Charles de Mouy sieur de la

Voyages
de Jacques
Cartier.

Mailleres, lors Vice-Admiral, il entreprit le mesme voyage pour la deuxiesme fois : & pour venir à chef de son dessein, & y faire jetter par sa Majesté le fondement d'une Colonie, afin d'y accroistre l'honneur de Dieu, & son autorité Royale, pour cét effect il donna ses commissions, avec celle dudit sieur Admiral, qui auoit la direction de cét embarquement, auquel il contribua de son pouuoir. Les commissions expediées, sa Majesté donna la charge audit Cartier, qui se met en mer avec deux vaisseaux le 16. May 1535. & nauige si heureusement, qu'il aborde dans le golfe Sainct Laurent, entre dans la riuere avec les vaisseaux du port de 800. tonneaux, & fait si bien qu'il arriue iusques à vne isle, qu'il nomma l'isle d'Orleans, à cent vingt lieuës à mont le fleuve. De là va à quelque dix lieuës du bout d'amont dudit fleuve hyuerner à vne petite riuere qui asseche presque de basse mer, qu'il nomma Saincte Croix, pour y estre arriué le iour de l'Exaltation de saincte Croix : lieu qui s'appelle maintenant la riuere sainct Charles, sur laquelle à present sont logez les Peres Recollets, & les Peres Iesuites, pour y faire vn Seminaire à instruire la ieunesse.

De là ledit Cartier alla à mont ledit fleuve quelques soixante lieües, iusques à vn lieu qui s'appelloit de son temps *Ochelaga*, & qui maintenant s'appelle Grand-Sault sainct Louis, lesquels lieux estoient habitez de Sauvages, qui estans sedentaires, cultiuoient les terres. Ce qu'ils ne font à present, à cause des guerres qui les ont fait retirer dans le profond des terres.

Cartier ayant recognu, selon son rapport, la difficulté de pouuoir passer les Sauts, & comme estant im-

Le Roy donne la charge de la flotte à Cartier.

Arriuee de Cartier au golfe de S. Laurent.

Isle d'Orleans.

Isle de saincte Croix.

Riuere de S. Charles.

Grand sault de S. Louis.

possible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps & la saison le presserent de telle façon, qu'il fut contraint d'hyuerner en la riuere Sainte Croix, en vn endroit où maintenant les Peres Iesuites ont leur demeure, sur le bord d'une autre petite riuere qui se descharge dans celle de Sainte Croix, appelée la riuere de Iacques Cartier, comme ses relations font foy.

Riuere de
Iacques
Cartier.

Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage, qu'en l'extreme maladie du mal de scurbut, dont ses gens la plus-part moururent, que le printemps reuenu il s'en retourna en France assez triste & fasché de ceste perte, & du peu de progrès qu'il s'imaginoit ne pouuoir faire, pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel, que nous n'y pourrions viure qu'avec beaucoup de peine, pour auoir esprouué en son hyuernement le mal de scurbut, qu'il appelloit mal de la terre. Ainsi ayant fait la relation au Roy, & audit Sieur Admiral, & de Mailleres, lesquels n'aprofondirent pas ceste affaire, l'entreprise fut infructueuse. Mais si Cartier eust peu inger les causes de la maladie, & le remede salutaire & certain pour les euitter, bien que luy & ses gens receurent quelque soulagement par le moyen d'une herbe appelée *aneda*, comme nous auons fait à nos despens aussi bien que luy, il n'y a point de doute que le Roy dès lors n'auroit pas negligé d'assister ce dessein, comme il auoit desia fait: car en ce temps là le pays estoit plus peuplé de gens sedentaires qu'il n'est à present: qui occasionna la Majesté à faire ce second voyage, & poursuivre ceste entreprise, ayant vn saint desir d'y enuoyer des peuplades. Voila ce qui en est arriué.

La plus-
part de ses
gés morts.

S'en reuiét
en France.

Mal de scur-
but frequēt
aux Indes.

Relations
qui empes-
chent la
poursuite
de ce bon
dessein.

D'autres que Cartier eussent bien peu entreprendre ceste affaire, qui ne se fussent si promptement estonnez, & n'eussent pour cela laissé de poursuiure l'entreprise, estant si bien commencée. Car, à dire vray, ceux-là qui ont la conduite des descouuertes, sont souuentefois ceux qui peuuent faire cesser vn loüable dessein, quand on s'arreste à leurs relations: car y adioustant foy, on le iuge comme impossible, ou tellement trauerfé de difficultez, qu'on n'en peut venir à bout qu'avec des despenses & difficultez presque insupportables. Voila le sujet qui a empesché dès ce temps là que ceste entreprise sortist effect: outre que dans vn Estat se presentent quelquefois des affaires importantes, qui font que celles-cy se negligent pour vn temps: ou bien que ceux qui ont bonne volonté de les poursuiure, viennent à mourir, & ainsi les années se passent sans rien faire.

Voyage en la Floride souz le regne du Roy Charles IX. par Iean Ribaus. Fit bastir vn Fort, appelé le Fort de Charles, sur la riuiera de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldats. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tué des siens: en fait pendre quatre. Est pressé de famine. Re-compense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassez de la riuiera de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus avec des escriteaux.

CHAPITRE III.



Ovz le regne du Roy Charles IX. & à la poursuite de l'Admiral de Chastillon, Iean Ribaus se met en mer le 18. Feurier 1562. avec deux vaisseaux equipez de ce qui luy estoit necessaire pour aller jetter les fondemens d'une Colonie. Passant par les Isles du golphe de Mexique, vint ranger la coste de la Floride, où il recognut vne riuere, qu'il appella la riuere de May, & y fit edifier vn fort, qu'il nōma du nom de Charles, y laissant pour y cōmander le Capitaine Albert, fourny & muny de tout ce qu'il iugeoit estre necessaire. Cela fait, il met la voile au vent, & s'en reuint en France le 20. de Iuillet, & fut près de six mois à son voyage.

Voyage de
Iea Ribaus.

Son retour
en France.

Cependant le Capitaine Albert ne se soucie de faire défricher les terres, pour ensemençer & eultiver les necessitez, mangent leurs viures sans y apporter l'ordre necessaire en telles affaires : ce que faisant, ils se trouuerent courts de telle façon, que la disette fut extreme. Sur ce, les soldats & autres qui estoient souz son obeissance, ne voulans luy obeir, en fit pendre vn pour vn bien petit sujet, ce qui fut cause que quelques iours après la mutinerie s'y esmeut si violente, & la desobeissance fut telle, qu'ils tuerent leur chef, & en esleurent vn autre, appelé Nicolas Barré, homme de conduite. Et voyans que nul secours ne leur venoit de France, ils firent edifier vne petite barque pour s'y en retourner, & se mettent en mer avec fort peu de viures. L'histoire dit que la famine fut si cruelle, qu'ils

Albert Ca-
pitaine tué.

Famine ex-
treme, qui
leur fait mē-
ger vn de
leurs com-
pagnons.

mangerēt vn de leurs compagnons. Mais Dieu ayant pitié de ceste troupe miserable, leur fit tant de grace, qu'ils furent rencontrez d'un Anglois, qui les secourut & emmena en Angleterre, où ils se rafraischirent. Voila le peu de soin que l'on eut à les secourir, pour les guerres qui estoient entre la France & l'Espagne.

Cependant c'estoit vne grande cruauté de laisser mourir des hommes de faim, & reduits à tel point que de s'entre-manger, faute d'enuoyer vne petite barque au risque de la mer, qui les pouuoit secourir. Ce fut vn retardement pour la Colonie, & vn presage d'une plus mauuaise fin, puis que le commencement auoit esté mal conduit en toutes choses.

Voyage du
Capitaine
Laudonniere
l'an 1564.

La paix se fait entre la France & l'Espagne, qui donne loisir de faire nouueaux desseins & embarquemēs. Ledit Sieur Admiral de Chastillon fit equipper d'autres vaisseaux souz la charge du Capitaine Laudonniere, qui fut accommodé de toutes choses pour sa peuplade. Il partit le 22. d'Auril 1564. & arriua à la coste de la Floride par le 32. degré, au lieu de la riuere de May, où estant, & ayant mist tous ses compagnons à terre, & autres commoditez, il fit edifier vn fort, qu'il nomma la Caroline.

Fait vn fort
à la riuere
de May.

Peourne
en France.

Pendant le temps que les vaisseaux estoient en ce lieu, se firent des conspirations contre Laudonniere, qui furent descouuertes: & toutes choses remises, Laudonniere se delibera de renuoyer ses vaisseaux en France, & laissa pour y commander le Capitaine Bourdet, lequel singlant en haute mer pour acheuer son voyage, laissant là Laudonniere, avec ses compagnons, partie desquels se mutinerent de telle façon,

qu'ils menacerent de faire mourir leur Capitaine, si
 ne leur permettoit d'aller rauager vers les Isles des
 Vierges, & Saint Dominique, force luy fut leur per-
 mettre, & donner congé. Ils se mettent en mer en vne
 petite barque, font quelque proye sur les vaisseaux
 Espagnols, & après qu'il eurent bien couru toutes
 ces Isles, ils furent contraints s'en retourner au fort de
 la Caroline, où estans arriuez, Laudonniere fit pren-
 dre quatre des principaux seditieux, qui furent exe-
 cutez à mort. En suite de ces malheurs, les viures ve-
 nans à leur manquer, ils souffrirent beaucoup iusques
 en May, sans auoir aucun secours de France; & estans
 contraints d'aller chercher des racines dans les bois
 l'espace de six semaines, en fin ils se resolurent de ba-
 stir vne barque pour estre preste au mois d'Aoust, &
 avec icelle retourner en France.

Laudonniere
 court risque
 d'estre tué
 des siens.

En fait pé-
 dre quatre.

Famine ex-
 treme.

Cependant la famine croissoit de plus en plus, &
 ces hommes deuenoient si foibles & debiles, qu'ils ne
 pouuoient presque paracheuer leur trauail; qui les oc-
 casionna d'aller chercher à viure parmy les Sauvages,
 qui les traittoient fort mal, leur suruendant les vi-
 ures beaucoup plus qu'ils ne valloient, se rians & mo-
 quans des François, qui ne souffroient ces moqueries
 qu'à regret. Laudonniere les appaisoit le plus douce-
 ment qu'il pouuoit: mais quoy qu'il en fust, il fallut
 auoir la guerre avec les Sauvages, pour auoir de quoy
 se substantier, & firent si bien qu'ils recouurerent du
 bled d'Inde, qui leur donna courage de paracheuer
 leur vaisseau: cela fait, ils se mirent à ruiner & démolir
 le fort, pour s'en retourner en France. Comme ils
 estoient sur ces entre-faites, ils apperceurent quatre

Se fût trou-
 uer des blés
 d'Inde.

voiles; & craignans au commencement que ce ne fussent Espagnols, en fin ils furent recognus estre Anglois, lesquels voyans la necessité des François, les assisterent de commoditez, & mesmes les accommoderent de leurs vaisseaux. Ceste courtoisie remarquable fut faite par le chef de cét embarquement, qui s'appelloit Jean Hanubins. Les ayant accommodez au mieux qu'il peut, leue les anchres, met à la voile, pour paracheuer le dessein de son voyage.

Comme Laudonniere estoit prest de s'embarquer avec ses compagnons, il apperceut des voiles en mer; & estant en impatience de sçauoir qui ils estoient, on recognut que c'estoit le Capitaine Ribaus, qui venoit donner secours à Laudonniere. Les resiouissances de part & d'autre furēt grâdes, voyās renaistre leur esperance, qui sembloit auparauant estre du tout perdue, mais fort faschez d'auoir fait démolir leur fort. Ledit Ribaus fit entédre à Laudonniere que plusieurs mauvais rapports auoient esté faits de luy, ce qu'il recognoissoit estre faux, & eusteu sujet de faire ce qui luy estoit commandé, s'il en eust esté autrement.

C'est tousiours l'ordinaire que la vertu est opprimée par la mesdisance des meschans, qui en fin les fait recognoistre pour tels, & mesprisez d'un chacun: l'on sçait assez combié cela a apporté de troubles aux conquestes des Indes, tant enuers Christofle Colomb, que depuis cōtre Ferdinād Cortais, & autres, qui blasmez à tort, se iustificerent en fin deuant l'Empereur. C'est pourquoy l'on ne doit adiouster foy legerement, premier que les choses n'ayent esté bien examinées, recognoissant tousiours le merite & la valeur des gene-

Sont soula-
gez des An-
glois en
leur retour.

reux courages, qui se sacrifient pour Dieu, le ui Roy & leur patrie, comme firent ceux-cy, qui estans reconnus de l'Empereur, mal-gré l'enuie, les honora de biens, & de belles & honorables charges, pour leur donner courage de bien faire, à d'autres l'enuie de les imiter, & au meschant de s'amender.

l'Empereur Charles V. reconnoist la valeur de ceux qui firent la decouverte des Indes.

Cependant que Laudonniere & Ribaus estoient à consulter pour faire descharger leurs viures, voicy que le 4. Septembre 1565. l'on'apperceut six voiles, qui sembloient estre grands vaisseaux, & furent reconnus pour estre Espagnols, qui vinrent mouiller l'anchre à la rade où les quatre vaisseaux de Ribaus estoient, assurant les François de leur amitié: & reconnoissans que partie des soldats estoient à terre, ils tirerent des coups de canon sur les nostres: qui fit qu'estans avec peu de force, couperent le cable sur les ecubiers, & mettent à la voile: ce que font aussi les Espagnols, qui les chassent tous le lendemain. Et comme nos vaisseaux estoient meilleurs voliers qu'eux, ils retournerent à la coste, prennent port à vne riuere distante de huit lieux du fort de la Caroline, & nos vaisseaux retournerent à la riuere de May. Cependant trois des vaisseaux Espagnols estoient venus à la rade, où ils firent descendre leur infanterie, viures, & munitions.

Espagnols chassent les François de leur coste.

Mais la regaignent.

Le Capitaine Ribaus, contre l'aduis de Laudonniere, qui luy representoit les inconueniens qui pouuoient arriuer, tant pour les grands vents qui regnoient ordinairement en ce temps là, que pour autre sujet, quoy que ce soit vn traict d'opiniastre, ne voulant faire qu'à sa volonté, sans conseil, chose tres-mauuaise en telles affaires, il se delibere de voir l'Espagnol, &

le combatre à quelque prix que ce fust. A cét effect il fit equiper ses vaisseaux d'hommes, & de tout ce qui luy estoit necessaire, s'embarqua le 8. Septembre, laissant les siens fort incommodez de toutes choses, & Laudonniere assez malade, qui ne laissoit pas de donner courage tant qu'il peut à ses soldats, & les exhorter à se fortifier au mieux qu'ils pourroiet, pour resister aux forces de leur ennemy, lequel se mit en estat de venir attaquer Laudonniere le 20. Septembre, auquel temps il fit vne pluye fort violente, & si continuelle, que les nostres fatiguez d'estre en sentinelle, se retirerent de leur faction, croyans aussi que les ennemis ne viendroient durant vn temps si mauuais & impetueux. Quelques-vns allans sur le rempart apperceuans les Espagnols venir à eux, crient *allarme, allarme, l'ennemy vient*. A ce cry Laudonniere se met en estat de les attendre, & encourage les siens au combat, qui voulurent soustenir deux bresches qui n'estoient encores remparées: mais en fin ils furent forcez, & tuez. Laudonniere voyant ne pouuoir plus soustenir, en esquiuat pensa estre tué, & se sauue dans les bois avec les Sauvages, où il trouua nombre de ses soldats, qu'il r'allia avec beaucoup de peine. S'acheminant par des palus & marescages difficiles, fait tant qu'il arriue à l'entree de la riuere de May, où estoit vn vaisseau, y commandant vn Nepueu du Capitaine Ribaus, qui n'auoit peu gaigner que ce lieu, pour la grande tourmente. Les autres vaisseaux furent perdus à la coste; comme aussi plusieurs soldats & mariniens, Ribaus pris, avec beaucoup d'autres, qu'ils firent mourir cruellement & inhumainement; & en pendi-

Espagnols
viennent at-
taquer Lau-
donniere.

François
tuez, & hé-
reusement
traittez.

rent aucuns, avec vn escriteau sur le dos, portant ces mots: *Nous n'aüons pas fait pendre ceux-cy comme François, mais comme Lutheriens, ennemis de la foy.*

Escriteaux
mis sur le
dos des
François.

Laudonniere voyant tant de defastres, delibera s'en retourner en France, le 21. Septembre 1565. Il fait leuer les anchres, met souz voile le 11. de Novembre, & arriue proche de la coste d'Angleterre, où se trouuant malade, se fit mettre à terre pour recouurer sa santé, & de là venir en France faire son rapport au Roy. Cependant les Espagnols se fortifient en trois endroits, pour passer contre tout euenement. Nous verrons au chapitre suiuant le chastiment que Dieu rendit aux Espagnols, pour l'iniustice & cruauté dont ils vsferent enuers les François.

Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut reseruée au sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriuee aux costes de la Floride. Est assailly des Espagnols, qu'il defait, & les traite comme ils auoient fait les François.

CHAPITRE IIII.

LE Roy sçachant l'iniustice & les ignominies faites aux François ses subiects par les Espagnols, comme i'ay dit cy dessus, eut raison d'en demander iustice & satisfaction à Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, comme estant vn outrage fait au preiudice de ce que les Espagnols leur auoient promis, de ne les inquieter

Le Roy de-
mande ius-
tice à l'Em-
pereur du
massacre de
ses subiects.

ny molester en la conseruation de ce qu'avec tant de trauail ils s'estoient acquis en la nouuelle France, suivant les commissions du Roy de France leur maistre, que les Espagnols n'ignoroient point; & neantmoins les firent mourir ainsi ignominieusement, souz le pre-texte specieux qu'ils estoient Lutheriens, à leur dire, quoy qu'ils fussent meilleurs Catholiques qu'eux, sans hypocrisie, ny superstition, & initiez en la foy Chrestienne plusieurs siecles deuant que les Espagnols.

Sa Majesté dissimula ceste offense pour vn temps, pour auoir les deux Coronnes quelques differents à vuidier auparauant, & principalement avec l'Empereur, qui empescha que l'on ne tirast raison de telles inhumanitez.

Mais comme Dieu ne delaisse iamais les siens, & ne laisse impunis les traitemens barbares qu'on leur fait souffrir, ceux-cy furent payez de la mesme monnoye qu'ils auoient payé les François.

Voyage du
Cheualier
de Gour-
gues l'an
1567.

Car en l'an 1567. se presenta le braue Cheualier de Gourgues, qui plein de valeur & de courage, pour venger cet affront fait à la nation Françoisise; & recognoissant qu'aucun d'entre la Noblesse, dont la France foisonne, ne s'offroit pour tirer raison d'une telle iniure, entreprint de le faire. Et pour ne faire cognoistre du commencement son dessein, fit courir le bruit qu'un embarquemēt se faisoit pour quelque exploict qu'il vouloit faire en la coste d'Afrique. Pour ce sujet nombre de matelots & soldats s'assemblent à Bourdeaux, où se faisoit tout l'appareil de mer: il se pourueut & fournit de toutes les choses qu'il iugea estre necessaires en ce voyage.

Son embarquement se fit le 23. Aoust de la mesme année en trois vaisseaux, ayant avec luy 250. hommes. Estant en mer, il relascha à la coste d'Afrique, soit pour se rafraischir, ou autrement, mais ce ne fut pas pour long temps: car incontinent il fit voile, & fait publier par quelques siens amis affidez, qu'il auoit changé son premier dessein en vn autre plus honorable que celuy de la coste d'Afrique, moins perilleux, & plus facile à executer: & au lieu où il auoit relasché, il eut aduis que ce qu'il disoit desplaisoit à plusieurs des siens, qui croyoient que le voyage estoit rompu, & qu'il faudroit s'en retourner sans rien faire: toutesfois ils auoient tous grand desir de tenter quelque autre dessein.

*Diffimule
son dessein.*

Le Sieur de Gourgues sçachant la volonté de ses compagnons, qui ne perdoient point courage, & estant assuré de son equipage, trouua à propos d'assembler son conseil, auquel il fit entendre la raison pourquoy il ne pouuoit executer ce qu'il auoit entrepris, qu'il ne falloit plus songer à ce dessein: mais aussi que de retourner en Frâce sans auoir rien fait, il n'y auoit point d'apparence. Qu'il sçauoit vne autre entreprise non moins glorieuse que profitable, à des courages tels qu'ils en auoit en ses vaisseaux, & de laquelle la memoire seroit immortelle, qui estoit vn exploit des plus signalez qui se puisse faire: chacun brusloit d'ardeur & de desir de voir l'effect de ce qu'il disoit; & leur fit entendre que s'il estoit bien assisté en ceste louable entreprise, il se sentiroit fort glorieux de mourir en l'executant. Et voulant ledit Sieur de Gourgues leur declarer son dessein, les ayant tous fait assembler, parla ainsi.

*Le declare
aux siens.*

La remon-
strance qu'il
leur fait.

Mes compagnons & fideles amis de ma fortune, vous n'estes pas ignorans combien ie cheris les braues
 „ courages comme vous, & l'avez assez tesmoigné par
 „ la belle resolution que vous avez prise de me suiure
 „ & assister en tous les perils & hazards honorables que
 „ nous aurons à souffrir & essuyer, lors qu'ils se presen-
 „ teront deuant nos yeux, & l'estat que ie fais de la con-
 „ seruation de vos vies; ne desirant point vous embar-
 „ quer au risque d'une entreprise que ie sçauois réussir
 „ à vne ruine sans honneur: ce seroit à moy vne trop
 „ grande & blasmable temerité, de hazarder vos per-
 „ sonnes à vn dessein d'un accez si difficile; ce que ie ne
 „ croy pas estre, bien que j'aye employé vne bonne par-
 „ tie de mon bien & de mes amis, pour equiper ces vais-
 „ seaux, & les mettre en mer, estant le seul entrepreneur
 „ de tout le voyage. Mais tout cela ne me donne pas
 „ tant de sujet de m'affliger, comme j'en ay de me res-
 „ iouir, de vous voir tous resolu à vne autre entreprise,
 „ qui retournera à vostre gloire, sçauoir d'aller venger
 „ l'iniure que nostre nation a receüe des Espagnols, qui
 „ ont fait vne telle playe à la France, qu'elle saignera à
 „ iamais, par les supplices & traictemens infames qu'ils
 „ ont fait souffrir à nos François, & exercé des cruautéz
 „ barbares & inouïes en leur endroit. Les ressentimens
 „ que j'en ay quelquefois, m'en font ietter des larmes de
 „ compassion, & me releuent le courage de telle sorte,
 „ que ie suis resolu, avec l'assistance de Dieu, & la vostre,
 „ de prendre vne iuste vengeance d'une telle felonnie
 „ & cruauté Espagnolle, de ces cœurs lasches & poltrós,
 „ qui ont surpris mal-heureusement nos compatriotes,
 „ qu'ils n'eussent osé regarder sur la defense de leurs ar-

mes. Ils sont assez mal logez, & les surprendrons aisément. J'ay des hommes en mes vaisseaux qui cognoissent tres-bien le pais, & pouuons y aller en seureté. Voicy, chers compagnons, vn subiect de releuer nos courages, faites paroistre que vous auez autât de bonne volonté à executer ce bon dessein, que vous auez d'affection à me suiure: ne serez vous pas contents de remporter les lauriers triomphans de la despoüille de nos ennemis?

Il n'eut pas plustost acheué de parler, que chacun de ioye s'escrierent: Allons où il vous plaira, il ne nous pouuoit arriuer vn plus grand plaisir & honneur que celuy que vous nous proposez, & mille fois plus honorable qu'on ne se peut imaginer, aimans beaucoup mieux mourir en la poursuite de ceste iuste vengeance de l'affront qui a esté fait à la France, que d'estre blessé en vne autre entreprise; tout nostre plus grand souhait est de vaincre ou mourir, en vous tesmoignant toute sorte de fidelité: commandez ce que vous iugerez estre plus expedient, vous auez des soldats qui ont du courage de reste pour effectuer ce que vous direz: nous n'aurons point de repos iusques à ce que nous nous voyons aux mains avec l'ennemy.

La ioye creut plus que iamais dans les vaisseaux. Le sieur de Gourgues fait changer la route, & tirer quelques coups de canon, pour commencer la resiouissance, & donner courage à tous les soldats: & alors ce genereux Cheualier fait singler vers les costes de la Floride, & fut tellement fauorisé du beau temps, qu'en peu de iours il arriua proche du fort de la Caroline, & le iour apperceu, les Sauvages du pays firent voir force

Les soldats
du sieur de
Gourgues
luy tesmoi-
gnent leur
bonne vo-
lonté de le
suiure.

Il fait tirer
quelques
coups de
canon en
resiouissan-
ce.

Sauvages
font voir
force fu-
mées.

Le Sieur de
Gourgues
s'informe
par eux de
l'estat des
Espagnols.

Ordonne
ses gens
pour les
assaillir.

fumées, iufques à ce que le Sieur de Gourgues eust fait abbaiffer les voiles, & mouiller l'anchre. Il enuoya à terre s'informer des Sauvages de l'estat des Espagnols, qui estoient fort aises de voir le Sieur de Gourgues resolu de les attaquer. Ils assurerent qu'ils estoient en nombre de 400. tres bien armez, & pourueus de tout ce qui leur estoit necessaire. Puis s'estant fait instruire de la façon en laquelle les Espagnols estoient campez, il commença d'ordonner ses gens de guerre pour les assaillir. Voyons s'ils auront le courage de soustenir le Sieur de Gourgues, comme ils firent Laudonniere, mal pourueu de munitions, & de ce qui luy estoit necessaire.

Attaque les
deux forts.

Doncques le Sieur de Gourgues se faisant conduire par ses hommes, & de quelques Sauvages par l'espaisseur des bois, sans estre apperceu des Espagnols, fait recognoistre les places, & l'estat auquel elles estoient : & le Samedi d' auparauant *Quasimodo*, au mois d'Auril 1568. attaque furieusement les deux forts, & se dispose de les auoir par escallade, en quoy il trouua grande resistance : & le combat s'eschauffant, ce fut alors que parut le courage de nos François, qui se jettoient à corps perdu parmy les coups, tantost repoussez, puis reprenans cœur retournent au combat avec plus de valeur qu' auparauât. Bien attaqué, mieux defendu. La mort ny les blesseures ne les fait point passer, ny ne leur fait perdre le sens, ny la vaillance.

Gaignent
le dessus
du rattach.

Nostre genereux Cheualier de Gourgues le coute-las à la main, leur enflamme le courage, & comme vn lion hardy à la teste des siens gaigne le dessus du rattach, repousse les Espagnols, se fait voye parmy eux.

Ses soldats le suiuent, & combattent vaillamment, entrent de force dans les deux forts, tuent tout ce qu'ils rencontrent : de sorte que le reste de ceux qui y moururent & s'enfuirent, demurerent prisonniers des François ; & ceux qui pensoient se sauuer dans les bois, furent taillez en pieces par les Sauvages, qui les traitterent comme ils auoient fait les nostres. Deux iours après le Sieur de Gourgues se rend maistre du grand fort, que les ennemis auoient abandonné, après quelque resistance, desquels partie furent tuez, les autres prisonniers.

Les deux forts pris, & les Espagnols tuez, & pris.

Prise du grand fort.

Ainsi demeurant victorieux, & estant venu à bout d'une si glorieuse entreprise, se ressouenant de l'injure que les Espagnols auoient faite aux François, en fit pendre quelques vns, avec des escriteaux sur le dos, portans ces mots : *Je n'ay pas fait pendre ceux-cy comme Espagnols, mais comme pirates, bandoliers, & escumeurs de mer.* Après ceste execution, il fit démolir & ruiner les forts, puis s'embarque pour reuenir en France, laissant au cœur des Sauvages vn regret immortel de se voir priuez d'un si magnanime Capitaine. Son departement fut le 30. de May 1568. & arriua à la Rochelle le 6. de Iuin, & de là à Bourdeaux, où il fut receu aussi honorablement, & avec autant de ioye, que iamais Capitaine auroit esté.

Le Sieur de Gourgues fait pendre quelques Espagnols, avec des escriteaux sur le dos.

Fait ruiner les forts, & reuiet en France.

Mais il n'est si tost arriué en France, que l'Empereur enuoya au Roy demander iustice de ses subiects, que le Sieur de Gourgues auoit fait pendre en l'Inde Occidentale : dequoy sa Majesté fut tellement irritée, qu'elle menaçoit ledit Sieur de Gourgues de luy faire trancher la teste, & fut contraint de s'absenter pour

L'Empereur demande au Roy iustice de ses subiects mal traittez par le Sieur de Gourgues.

Qui est cō-
traint de
s'absenter.

quelque temps, pendant lequel la colere du Roy se passa: & ainsi ce genereux Cheualier repata l'honneur de la nation Françoisse, que les Espagnols auoient offensée: ce qu'autrement eust esté vn regret à jamais pour la France, s'il n'eust vengé l'affront receu de la nation Espagnolle. Entreprise genereuse d'un Gentil-homme, qui l'executa à ses propres cousts & despens, seulement pour l'honneur, sans autre esperance: ce qui luy a reüssi glorieusement, & ceste gloire est plus à priser que tous les tresors du monde.

Defauts re-
marquez
aux voya-
ges de Ri-
baus & Lau-
donniere.

Le premier

On a remarqué aux voyages de Ribaus & de Laudonniere de grands defauts & manquemens. Ribaus fut blasmé au sien, pour n'auoir porté des viures que pour dix mois, sans donner ordre de faire défricher les terres, & les rendre aptes au labourage, pour remedier aux disettes qui peuuent suruenir, & aux perils que courent les vaisseaux sur mer, ou bien pour le retardement de leur arriuée en saison conuenable, pour soulager les necessitez, qui en fin reduisent les entrepreneurs à de grandes extremittez, iusques à estre homicides les vns des autres, pour se nourrir de chair humaine, comme ils firent en ce voyage, qui causerent de grandes mutineries des soldats contre leur chef; & ainsi le desordre & la desobeïssance regnant parmy eux, en fin ils furent contraints (quoy qu'avec vn regret incroyable, & après vne perte notable d'hommes & de biens) d'abandonner les terres & possessions qu'ils auoient acquises en ce pays, & tout cela, faute d'auoir pris leurs mesures avec iugement & raison.

Second de-
faut,

L'experience fait voir qu'en tels voyages & embarquemens les Roys & les Princes, & les gens de leur

conseil qui les ont entrepris, auoient trop peu de connoissance és executions de leurs desseins. Que s'il y en a eu d'experimenter en ces choses, ils ont esté en petit nombre; pource que la plus-part ont tenté telles entreprises sur les vains rapports de quelques cajo- Faux rap-
ports per-
nicieux. leurs, qui faisoient les entendus en telles affaires, dont ils estoient tres-ignorans, seulement pour se rendre considerables: car pour les commencer, & terminer avec honneur & vtilité, faut consommer de longues années aux voyages de mer, & auoir l'experience de telles descouuertes.

La plus grande faute que fit Laudonniere, qui y Faute de
Laudon-
niere. alloit à dessein d'y hyuerner, fut de n'estre fourny que de peu de viures, au lieu qu'il se deuoit gouverner sur l'exemple de l'hyuernement du Capitaine Albert à Charles-fort, que Ribaus laissa si mal pourueu de toutes choses; & ces manquemens arriuent ordinairement en telles entreprises, pour s'imaginer que les terres de ces pays là rapportent sans y semer; joint à cela, qu'on entreprend mal à propos tels voyages sans pratique ny experience. Il y a bien de la difference à bastir de tels desseins en des discours de table, parler par imagination de la situation des lieux, de la forme de viure des peuples qui les habitent, des profits & vtilitez qui s'en retirent; enuoyer des hommes au delà des mers en des pays loingtains, trauerser des costes & des isles incognuës, & se former ainsi telles chimeres en l'esprit, faisans des voyages & des nauigations ideales & imaginaires; ce n'est pas là le chemin de sortir à l'honneur de l'execution des descouuertes: il faut auparauant meurement considerer les

Ce qu'il
faut faire
pour faire
réussir les
entreprises
avec hon-
neur.

choses qui se présentent en telles affaires, communi-
quer avec ceux qui s'en sont acquis de grandes co-
gnoissances, qui sçauent les difficultez & les perils qui
s'y rencontrent, sans s'embarquer ainsi incōsiderémēt
sur de simples rapports & discours. Car il fert de peu
de discourir des terres lointaines, & les aller habiter,
sans les auoir premierement descouuertes, & y auoir
demeuré du moins vn an entier, afin d'apprendre la
qualité des pays, & la diuersité des saisons, pour par
après y jeter les fondemens d'une Colonie. Ce que
ne font pas la plus-part des entrepreneurs & voya-
geurs, qui se contentent seulement de voir les costes
& les éléuations des terres en passant, sans s'y ar-
rester.

Imprudēce
de la plus-
part des en-
trepreneurs

Change-
mens étrā-
ges en la
nature.

D'autres entreprennent telles nauigations sur de
simples relations, faites à des personnes, qui, quoy
que bien entenduës dans les affaires du monde, &
ayent de grandes & longues experiences, neantmoins
estans ignorans en celles-cy, croyent que toutes cho-
ses se doiuent gouerner selon les éléuations des lieux
où ils sont, & c'est en quoy ils se trouuent grande-
ment trompez : car il y a des changemens si estranges
en la nature, que ce que nous en voyons nous fait
croire ce qui en est. Les raisons de cela sont fort di-
uerses & en grand nombre, qui est cause que ie les
passeray souz silence. l'ay dit cecy en passant, afin que
ceux qui viendront après nous, & qui bastiront de
nouveaux desseins, s'en seruent, & les considerent : de
sorte que lors qu'ils s'y embarqueront, la ruine &
la perte d'autrui leur serue d'exemple, & d'appren-
tissage.

Le troisieme defect, & le plus preiudiciable, est en ce que fit Ribaus, de n'auoir fait descharger les viures & munitions qu'il auoit apportez pour Laudonniere & ses compagnons, auant que s'exposer au risque de perdre tout, comme il fit (quoy qu'il n'y alast pas pour combattre l'ennemy) mais demeurer tousiours sur la defensiue, aider avec ses hommes à Laudonniere, se fortifier, & attendre de pied ferme ceux qui le viendroient assaillir : pouuant bien iuger que puis que son dessein estoit de prendre le Fort, qu'il deuoit estre plus fort que ceux qui le gardoient, sans s'exposer inconsiderément au peril & à la fortune ; & eust mieux fait de recognoistre les forces de l'ennemy auant qu'il l'allast attaquer, & qu'il ne fust asseuré de la victoire. Mais au contraire ayant mesprisé les conseils de Laudonniere, qui estoit plus experimenté que luy en la cognoissance des lieux, il luy en prit tres-mal.

Dauantage, en telles entreprises les vaisseaux qui portent les viures & les munitions de guerre pour vne Colonie, doiuent tousiours faire leur route le plus droit qu'il est possible, sans se détourner pour donner la chasse à quelque autre vaisseau ; d'autant que s'il se faut battre, & qu'ils viennent à se perdre, ce mal-heur ne leur sera pas seulement particulier, mais ils mettent la Colonie en danger d'estre perduë, & les hommes contrains d'abandonner toutes choses, se voyans reduits à souffrir vne mort miserable, causée par la faim, qui les assailliroit faute de viures, pour ne s'estre pourueus & munis du moins pour deux ans, en attendant que la terre soit défrichée, pour nourrir

ceux qui sont dans le pays. Fautes tres-grandes, qui sont semblables à celles qu'ont faites ces nouveaux entrepreneurs, qui n'ont fait défricher aucunes terres, ny trouué moyen de le faire depuis vingt-deux ans que le pays est habité; n'ayans eu autre pensèe qu'à tirer profit des pelleteries: & vn iour arriuera qu'ils perdront tout ce que nous y possedons. Ce qui est aisé à iuger, si le Roy n'y fait ordonner vn bon reglement.

Ce sont les plus grands defauts qui se peuuent remarquer és premiers voyages, & les suiuanes n'ont esté gueres plus heureux.

Voyage que fit faire le Sieur de Roberual. Enuoye Alphonse Sainctongeois vers Labrador. Son partement: son arriuee. Retourne à cause des glaces. Voyages des estrangers au Nort, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Sa mort. Defaut remarquable en son entreprise.

CHAPITRE V.

Alphonse de Sainctonge enuoyé vers Labrador par le Sieur de Roberual.



L'AN 1541. le Sieur de Roberual ayant renouellé ceste sainte entreprise, enuoya Alphonse Sainctongeois (homme des plus entendus au faict de la nauigation qui fust en Frâce de son temps) qui voulut par les descouuertes voir & rencontrer plus au Nort vn passage vers Labrador. Il fit equiper deux bons vaisseaux de ce quiluy estoit necessaire pour ceste descouuerte, &

partit audit an 1541. Et après auoir nauigé le long des costes du Nôrt, & terres de Labrador, pour trouuer vn passage qui peust faciliter le cômmerce avec les Orientaux, par vn chemin plus court que celuy que l'on fait par le Cap de bonne esperance, & destroit de Magellan; les obstacles fortunez, & le risque qu'il courut à cause des glaces, le fit retourner sur ses brisées, & n'eut pas plus de quoy se glorifier que Cartier.

Son partement.

Arriue aux terres de Labrador.

Les glaces & les risques le contraincēt de retourner.

Ceste seconde entreprise n'estoit que pour descouurir vn passage, mais l'autre estoit pour le profond des terres, & y habiter, s'il se pouuoit; & ainsi ces deux voyages n'ont pas reüssi. Pour le passage, ie n'allegueray point le discours au long des nations estrangeres qui ont tenté fortune de trouuer passage par le Nôrt, pour aller aux Indes Oriëntales, comme es années 1576. 77. & 78. Messire Martin Forbichet fit trois voyages: sept ans après Hunfroy Gilbert y fut avec 5. vaisseaux, qui se perdit sur l'isle de Sable, où il demeura deux ans. Après Iean Dauis Anglois fit trois voyages, penetra souz le 72. degré, passa par vn destroit appelé auourd'huy de son nom. Vn autre appelé le Capitaine Georges, en l'an 1590. fit ce voyage, & fut contraint à cause des glaces de s'en retourner sans effect: & quelques autres qui l'ont entrepris, ont eu pareille fortune.

Estrangers qui ont trouué le passage du Nôrt pour aller en Orient, 1576.

Voyages de Martin Forbichet, & de Hunfroy Gilbert.

Voyage de Iean Dauis Anglois: L'an 1590: Du Capitaine Georges

Quant aux Espagnols & Portugais, ils y ont perdu leur temps. Les Hollandois n'en ont pas eu plus certaine cognoissance par la nouuelle Zamble du costé de l'Est, pour trouuer ce passage, que les autres ont perdu tant de temps pour le chercher par l'Occident, au dessus des terres dites Labrador.

Voyages des Espagnols, Portugais, & Holladois.

Bien qu'eust
causé le pas-
sage trou-
ué.

Tout cecy n'est que pour faire cognoistre que si ce passage tant desiré se fust trouué, combien cela eust apporté d'honneur à celuy qui l'eust rencontré, & de biens à l'Estat ou Royaume qui l'eust possédé. Puis donc que nous seuls auons iugé ceste entreprise d'un tel prix, elle n'est pas moins à mespriser en ce temps cy, & ce qui ne s'est peu faire par un lieu, se peut recouurer par un autre avec le temps, pourueu que sa Majesté vueille assister les entrepreneurs d'un si loüable dessein. Je laisseray ce discours, pour retourner à nos nouveaux conquerans au pays de la nouvelle France.

Voyages du
Marquis de
la Roche
sous le re-
gne du feu
Roy Hen-
ry III.
l'an 1598.

Sans fruit.

Met les gés
en l'isle de
Sable.

Sont con-
traints de
demeurer
sous terre.

Le Sieur Marquis de la Roche de Bretagne poussé d'une sainte enuie d'arborer l'estédart de Iesus Christ, & y planter les armes de son Roy, en l'an 1598. prit commission du Roy Henry le Grand (d'heureuse memoire) qui auoit de l'amour pour ce dessein, fit equiper quelques vaisseaux, avec nombre d'hommes, & un grand attirail de choses necessaires à un tel voyage: mais comme ledit Sieur Marquis de la Roche n'auoit aucune cognoissance des lieux, que par un pilote de nauire appellé Chédotel, du pays de Normandie, il mit les gens dudit Sieur Marquis sur l'isle de Sable, distante de la terre du Cap Breton de 25. lieues au Sud, où cependant les hommes qui resterét en ce lieu avec fort peu de commoditez, furent sept ans abandonnez sans secours que de Dieu, & furent contrains de se tenir comme les renards dans la terre, pour n'y auoir ny bois, ny pierre en ceste isle propre à bastir, que le débris & fracas des vaisseaux qui viennent à la coste de ladite isle; & vescuient seulement de la chair des bœufs

bœufs & vaches, qu'ils y trouuerent en quantité, s'y estans sauuez par la perte d'un vaisseau Espagnol qui s'estoit perdu voulant aller habiter l'isle du Cap Breton; & se vestirent de peaux de loups marins, ayans vsé leurs habits, & conseruerent les huiles pour leur usage, avec la pescherie de poisson, qui est abondante autour de ladite isle; iusques à ce que la Cour de Parlement de Roüen par arrest condamna ledit Chédotel d'aller repasser ces pauvres miserables, à la charge qu'il auroit la moitié des commoditez de ce qu'ils auroient peu practiquer pendant leur sejour en ceste isle, comme cuirs de bœufs, peaux de loups marins, huile, renards noirs, ce qui fut executé: & reuenans en France au bout de sept ans, partie vint trouuer sa Majesté à Paris, qui commanda au Duc de Suilly de leur donner quelques commoditez, comme il fit, iusques à la somme de so. escus, pour les encourager de s'en retourner.

Vient de
chairs de
bœufs & de
vaches.

Se vestit de
peaux de
loups ma-
rins.

Chédotel
est condam-
né de les
repasser.

Le Roy leur
fais donner
quelque ar-
gent.

Cependant le Marquis de la Roche estant à pour-
suiure en Cour les choses que sa Majesté luy auoit
promises pour son dessein, elles luy furent déniées par
la sollicitation de certaines personnes qui n'auoient
desir que le vray culte de Dieu s'accroüst, ny d'y voir
florir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Ce qui luy causa vn tel desplaisir, que pour cela, &
autre chose, il se trouua assailly d'une forte maladie,
qui l'emporta, après auoir consommé son bien & son
travail, sans en ressentir aucun fruit.

Le Marquis
de la Roche
ne peut
iouyr de ce
que le Roy
luy auoit
promis.

Tombe ma-
lade, dont il
meurt.

En ce sien dessein se remarquent deux defauts; l'un, en ce que ledit Marquis n'auoit fait descou-
urir & recognoistre le lieu par quelque homme en-
tendu en telle affaire, & où il deuoit aller habiter,

Defauts en
son dessein.

Jalous des
bôsdeseins
renuent
les Rois de
recognoi-
stre les en-
trepreneurs

premier que s'obliger à vne despense excessiue. L'autre, que les enuieux qui estoient en ce temps près du Roy en son Conseil, empeschèrent l'effect & la bonne volonté qu'auoit sa Majesté de luy faire du bien. Voila comme les Roys sont souuent deçeus par ceux en qui ils ont quelque confiance. Les histoires du temps passé le font assez cognoistre, & ceste-cy nous en peut fournir d'eschantillon. Voicy vn quatriesme voyage rompu, venons au cinquiesme.

Voyage du Sieur de Saint Chauuin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage avec luy. Retour de S. Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin : son entreprise blasmable.

CHAPITRE VI.

Voyage du
Sieur de S.
Chauuin,
l'an 1599.



N an après, l'an 1599. le Sieur Chauuin de Normandie, Capitaine pour le Roy en la marine, homme très-expert & entendu au faiet de la nauigation (qui auoit seruy sa Majesté aux guerres passées, quoy qu'il fust de la religion pretenduë reformée) entreprit ce voyage souz la commission de sadite Majesté, à la sollicitation du Sieur du Pont Graué, de Saint Malo (fort entendu aux voyages de mer, pour en auoir fait plusieurs) accompagnez d'autres vaisseaux, iusques à Tadoussac, quatre vingts dix lieuës à mont la riuere, lieu où ils faisoient trafic de pellererie & de castors, avec les Sauvages du pays, qui s'y rendoient tous les printemps:

A la sollici-
tation du
sieur du Pôc
Graué,

ledit du Pont de fireux de trouuer moyen de rendre ce trafic particulier, va en Cour rechercher quelqu'un d'autorité & pouuoir eminent auprès du Roy, pour obtenir vne commission, portant que le trafic de ceste riuere seroit interdit à toutes personnes, sans la permission & consentement de celuy qui seroit pourueu de ladite commission, à la charge qu'ils habiteroient le pays, & y feroient vne demeure. Voila vn commencement de bien faire, sans qu'il en couste rien au Roy, si ce qui est en ladite commission s'effectue; ayant dessein d'y mener cinq cents hommes, pour s'y fortifier & defendre le pays. Le Roy qui auoit grande confiance en cet entrepreneur, qui neantmoins pretendoit n'y faire que la moindre despesne qu'il pourroit, pour souz le pretexte d'habiter, & executer tout ce qu'il promettoit, vouloit priver tous les sujets du Royaume de ce trafic, & retirer luy seul les castors. Et pour donner vn esclat à ceste affaire, se met en deuoir de l'executer. Les vaisseaux s'equipent de choses les plus necessaires qu'il croit estre propres à son entreprise. Tout ira assez bien, horsmis qu'il n'y aura que des Ministres & Pasteurs Calvinistes.

Va en Cour pour obtenir commission du Roy.

Dessein de l'entrepreneur.

Ses vaisseaux hors, il met ledit Pont Graué pour son Lieutenant en l'un d'eux: tous estoient Catholiques, mais le chef estant de contraire religion, ce n'estoit pas le moyen de bien planter la foy parmy des peuples qu'on veut reduire, & c'estoit à quoy l'on songeoit le moins. Ils nauigent iusques au port de Tadoussac, lieu de la traite, & fut ceste affaire assez mal conduite pour y faire grand progrès. Ils se deliberent d'y faire vne habitatiō; lieu le plus desagreable & infructueux

N'estant le chef Catholique, ce n'estoit le moyen d'y planter la vraye foy.

Froidures
excessives
qui y re-
gner.

qui soit en ce pays, qui n'estant remplý que de pins, sapins, bouleaux, montagnes, & rochers presque inaccessibles, & la terre tres-mal disposée pour y faire aucun bon labourage, & où les froidures sont si excessives, que s'il y a vne once de froid à 40. lieues à mont la riuere, il y en a là vne liure: aussi combien de fois me suis-je estonné, ayant veu ces lieux si effroyables sur le printemps?

Remon-
strance du
Pont Graué
au Sieur
Chauuin.

Or cōme ledit Sieur Chauuin y vouloit bastir, & y laisser des hommes, & les courir cōtre la rigueur des froidures extremes, ayāt sceu du Pont Graué que son opinion n'estoit que l'on y deust bastir, remonstra audit Sieur Chauuin plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux trois riuieres, pour trouuer les Sauvages, afin de traiter avec eux.

Le Sieur de
Mons voya-
ge avec le
sieur Chau-
uin.

Le Sieur de Mons fit le mesme voyage pour son plaisir, avec ledit Sieur Chauuin, qui estoit de la mesme opinion que Graué, qui recognoissant ce lieu estre fort desagreable, eust bien voulu voir plus à mont ledit fleuve. Mais quoy que c'en soit, ou le téps ne le permettāt pour lors, ou autres considerations qui estoient en l'esprit de l'entrepreneur, fut cause qu'il employa quelques ouuriers à edifier vne maison de plaisance, de quatre toises de long, sur trois de large, de huit piéds de haut, couuerte d'ais, & vne cheminée au milieu, en forme d'un corps de garde, entouré de clayes, (laquelle i'ay veüe en ce lieu là) & d'un petit fossé fait dans le sable. Car en ce pays là où il n'y a point de rochers, ce sont to^u sables fort mauuais. Il y auoit vn petit

Maison de
plaisance.

ruisseau au dessous, où ils laisserent 16. homes, fournis de peu de cōmoditez, qu'ils pouuoient retirer dans le mesme logis, où ce peu qu'il y auoit estoit à l'abandon des vns & des autres, ce qui dura peu. Les voila bien chaudement pour leur hyuer. Ce qui fut cause que le Sieur Chauuin s'en retourna, ne voulant voir, ny discourir plus auant, comme aussi fit ledit du Pont.

Les Sieurs
Chauuin &
du Pont re-
uenir en
France,

Pendant qu'ils sont en France, nos hyuernans cōsomment en bref ce peu qu'ils auoient, & l'hyuer suruenant, leur fit bien cognoistre le changement qu'il y auoit entre la France & Tadoussac: c'estoit la cour du Roy Petault, chacun vouloit commander; la paresse & faincantise, avec les maladies qui les surprirent, ils se trouuerent reduits en de grandes necessitez, & contraints de s'abandonner aux Sauuages, qui charitablement les retirerent avec eux, & quitterent leur demeure; les vns moururent miserablement, les autres patissans fort, attendans le retour des vaisseaux.

Misere de
ceux qui y
passent l'hy-
uer.

Le Sieur Chauuin voyant les gens humer le vent du Saguenay, fort d'agereux, poursuit ses affaires pour refaire vn second voyage, qui fut aussi fructueux que le premier. Il en veut faire vn troisieme mieux ordonné; mais il n'y demeure long temps sans estre saisi de maladie, qui l'enuoya en l'autre monde.

Le Sieur
Chauuin
designe
vn second
voyage au-
si vite que
le premier,

Ce qui fut à blasmer en ceste entreprise, est d'auoir donné vne commission à vn homme de contraire religion, pour pulluler la foy Catholique, Apostolique & Romaine, que les heretiques ont tant en horreur, & abomination. Voila les defaurs que j'auois à dire sur ceste entreprise.

Ce qui est
blamable
en ceste en-
treprise.

Quatriesme entreprise en la nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le Sieur de Pont Graué esleu pour le voyage de Tadoussac. L'Auteur se met en voyage avec ledit Sieur Commandeur. Leur arriuée à Grand-sault Saint Louys. Sa difficulté à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage.

CHAPITRE VII.

Quatrième
entreprise
par le sieur
Comman-
deur de
Chaste.



A quatrième entreprise fut celle du Sieur Commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, qui estoit homme tres-honorable, bon Catholique, grand seruiteur du Roy, qui auoit dignement & fidelement seruy sa Majesté en plusieurs occasions signalées. Et bien qu'il eust la teste chargée autant de cheueux gris que d'années, vouloit encores laisser à la posterité par ceste louïable entreprise, vne remarque tres-charitable en ce dessein, & mesmes s'y porter en personne, pour consommer le reste de ses ans au seruice de Dieu & de son Roy, en y faisant vne demeure arrestée, pour y viure & mourir glorieusement, comme il esperoit, si Dieu ne l'eust retiré de ce monde plustost qu'il ne pensoit; & se pouuoit on bien asseurer que souz sa conduite l'heresie ne se fust iamais plantée aux Indes: car il auoit de tres-chrestiens-desseins, dont ie pourrois rendre de bons tesmoignages, pour m'auoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose.

Souz luy
l'heresie ne
pouuoit
prendre ra-
cine en la
nouuelle
France.

Obtient
commission
du Roy.

Donc après la mort dudit Sieur Chauuin, il obtint nouuelle commission de sa Majesté. Et d'autant que

la despenſe eſtoit fort grande, il fit vne ſocieté avec pluſieurs Gentils-hommes, & principaux marchands de Roüen, & d'autres lieux, ſur certaines conditions. Ce qu'eſtant fait, ils font equiper vaiſſeaux tant pour l'exécution de ceſte entrepriſe, que pour deſcourir & peupler le pays. Ledit Pont-Graué avec commiſſion de ſa Majeſté (comme perſonne qui auoit deſia fait le voyage, & reconnu les deſauts du paſſé) fut élu pour aller à Tadouſſac, & promet d'aller iuſques au Sault Saint Louys, le deſcourir, & paſſer outre, pour en faire ſon rapport à ſon retour, & donner ordre à vn ſecond embarquement; & ledit Sieur Commandeur quitter ſon gouuernement, avec la permiſſion de ſa Majeſté, qui l'aimoit vniquement, ſ'en aller au pays de la nouuelle France.

Le Sieur de Pont-Graué eſleu pour faire le voyage de Tadouſſac.

Sur ces entre-faites, ie me trouuay en Cour, venu fraiſchement des Indes Occidentales, où i'auois eſté près de deux ans & demy, après que les Eſpagnols furent partis de Blauet, & la paix faite en France, où pendant les guerres i'auois ſeruy ſadite Majeſté ſouz Meſſeigneurs le Mareſchal d'Aumont, de Saint Luc, & Mareſchal de Briſſac. Allant voir de fois à autre ledit Sieur Commâdeur de Chaſte, iugeant que ie luy pouuois ſeruir en ſon deſſein, il me fit ceſte faueur, comme i'ay dit, de m'en communiquer quelque choſe, & me demanda ſi i'aurois agreable de faire le voyage, pour voir ce pays, & ce que les entrepreneurs y feroient. Le luy dis que i'eſtois ſon ſeruiteur: que pour me licencier de moy-meſme à entreprendre ce voyage, ie ne le pouuois faire ſans le commandement de ſadite Majeſté, à laquelle i'eſtois obligé tant de naiſ-

Le Cōmandeur de Chaſte deſire auoir l'Auteur pour faire voyage avec lui.

Ne le peut faire ſans commandement du Roy.

sance, que d'une pension de laquelle elle m'honoroit, pour auoir moyen de m'entretenir près d'elle; & que s'il luy en plaisoit parler, & me le commander, que ie l'aurois tres-agreable. Ce qu'il me promit, & fit, & receut commandement de sa Majesté pour faire ce voyage, & luy en faire fidel rapport: & pour cét effect Monsieur de Gesvre Secrétaire de ses commandemens, m'expédia, avec lettre adressante audit Pont-Gravé, pour me recevoir en son vaisseau, & me faire voir & recognoistre tout ce qui se pourroit en ces lieux, en m'assitant de ce qui luy seroit possible en ceste entreprise.

Est expédié
par Monsieur
de Gesvre,
Secrétaire
des commandemens.

Il commence
son voyage
pour Tadoussac,
l'an 1603.

Arrive près
le grand sault
S. Louis.

Difficulté à
passer ce
Sault de S.
Louis.

Reconnoist
le pays, & le
long de la
ruiere.

Me voila expédié, ie pars de Paris, & m'embarque dans le vaisseau dudit du Pont l'an 1603. nous faisons heureux voyage iusques à Tadoussac, avec de moyennes barques de 12. à 15. tonneaux, & fulmes iusques à une lieuë à mont le Grand-sault Saint Louis. Le Pont Gravé & moy nous nous mettons dans vn petit bateau fort léger, avec cinq matelots, pour n'en pouuoir faire nauiger de plus grand, à cause des difficultez. Ayans fait une lieuë avec beaucoup de peine dans une forme de lac, pour le peu d'eau que nous y trouuâmes, & estans paruenus au pied dudit Sault, qui se descharge en ce lac, nous iugeâmes impossible de le passer avec nostre esquif, pour estre si furieux, & entre-meslé de rochers, que nous nous trouuâmes contrains de faire presque une lieuë par terre, pour voir le dessus de ce Sault, n'en pouuans voir d'auantage; & tout ce que nous peûmes faire fut de remarquer les difficultez, tout le païs, & le long de ladite ruiere, avec le rapport des Sauvages de ce qui estoit dedans les terres, des

res, des peuples, des lieux, & origines des principales riuieres, & notamment du grand fleuve S. Laurent

le fis dès lors vn petit discours, avec la carte exacte de tout ce que i'auois veu & reconnu, & ainsi nous nous en retournaîmes à Tadoussac, sans faire que fort peu de progrès : auquel lieu estoient nos vaisseaux qui faisoient la traite avec les Sauvages, ce qu'estant fait, nous nous embarquâmes, mettant les voiles au vent, iusques à ce que nous fussions arriuez à Honnefleur, où sceûmes les nouvelles de la mort du Sieur Commandeur de Chaste, qui m'affligea fort, recognoissant que mal-aisément vn autre pourroit entreprendre ceste entreprise, qu'il ne fust trauersé, si ce n'estoit vn Seigneur de qui l'autorité fust capable de repousser l'enuie.

Remarque
sur vne car-
te ce qu'il
auoit veu,

Leur retrai-
te apres peu
de progrès,

Reçoient
nouuelles
à Honnefleur
de la mort
du Cōman-
deur de
Chaste.

Je n'arresté gueres en ce lieu de Honnefleur, que j'allay trouuer la Majesté, à laquelle ie fis voir la carte dudit pays, avec le discours fort particulier que ie luy en fis, qu'elle eut fort agreable, promettant de ne laisser ce dessein, mais de le faire poursuiure, & fauoriser. Voila le cinquiesme voyage rompu par la mort dudit Sieur Commandeur.

Cinquième
voyage rom-
pu par la
mort dudit
Cōmandeur.

En ceste entreprise ie n'ay remarqué aucun defect, pour auoir esté bien commencé : mais ie scay qu'aussi tost plusieurs marchands de France qui auoient interest en ce negoce, commençoient à faire des plaintes de ce qu'on leur interdisoit le trafic des pelleteries, pour le donner à vn seul.

Nul defect
en ceste en-
treprise.

Voyage du Sieur de Mons. Veut pourſuiure le deſſein du feu Commandeur de Chaſte. Obſtient commiſſion du Roy pour aller deſcouvrir plus auant vers Midy. S'aſſocie avec les marchands de Roüen & de la Rochelle. L'Autheur voyage avec luy. Arriuent au Cap de Hène. Deſcouurent pluſieurs ports & riuieres. Le Sieur de Poitrincourt va avec le Sieur de Mons. Plaintes dudit Sieur de Mons. Sa commiſſion reuoquée.

CHAPITRE VIII.



APRE's la mort du Sieur Commandeur de Chaſte, le Sieur de Mons, de Sainctonge, de la religion pretendüë reformée, Gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy, & Gouverneur de Pons, qui auoit rendu de bons ſeruices à ſa Maieſté durant toutes les guerres paſſées, en qui elle auoit vne grande confiance, pour ſa fidelité, comme il a touſiours fait paroître iuſques à ſa mort; porté d'un zele & affectiō d'aller peupler & habiter le pays de la nouuelle France, & y expoſer ſa vie & ſon bien, voulut marcher ſur les briſées du feu ſieur Commandeur audit pays, où il auoit eſté, comme dit eſt, avec le ſieur Chauuin, pour le recognoiſtre, bien que ce peu qu'il auoit veu, luy auoit fait perdre la volonté d'aller dans le grand fleue Sainct Laurent, n'ayant veu en ce voyage qu'un faſcheux pays, luy qui deſiroit aller plus au Midy, pour iouir d'un air plus doux & agreable. Et ne ſ'arreſtant aux relations

Deſſein du Sieur de Mons, de pourſuiure celui du feu Commandeur de Chaſte.

Il auoit ja eſté au voyage avec le ſieur Chauuin.

que l'on luy en auoit faites, vouloit chercher vn lieu duquel il ne scauoit l'assiette ny la temperature que par l'imagination & la raison, qui trouue que plus vers le Midy il y fait plus chaud. Estant en volenté d'exécuter ceste genereuse entreprise, il obtiét commission du Roy l'an 1623. pour peupler & habiter le pays, à condition d'y planter la foy Catholique, Apostolique & Romaine, permettant de laisser viure chacun selon sa religion. Cela estant, il continuë sa société avec les marchands de Rouën, de la Rochelle, & autres lieux, à qui la traite de pelleterie estoit accordée par ladite cōmission priuatiuemēt à tous les subiects de sa Majesté. Toutes choses ordonnées, ledit Sieur de Mons fait son embarquement au Hayre de Grace, faisant equiper plusieurs vaisseaux tant pour ledit trafic de pelleterie de Tadoussac, que des costes de la nouuelle France. Il assembla nombre de Gentils-hommes, & de toutes sortes d'artisans, soldats & autres, tant d'vne que d'autre religion, Prestres & Ministres.

Ledit Sieur de Mons me demanda si i'auois agreable de faire ce voyage avec luy. Le desir que i'auois eu au dernier s'estoit accru en moy, qui me fit luy accorder, avec la licence que m'en donneroit sa Majesté, qui me le permit, pour tousiours en voyant & descouurant, luy en faire fidel rapport. Estans tous à Dieppe, on s'embarque, vn vaisseau va à Tadoussac, ledit du Pôt avec la cōmissiō dudit sieur de Mons à Canseau, & le long de la coste vers l'Isle du Cap Breton, voir ceux qui cōtreuiendroiēt aux defenses de sa Majesté. Le sieur de Mons prend sa route plus à val vers les costes de l'Acadie; & le temps nous fut si fauorable,

Obtient cōmission du Roy pour aller decouurer plus auant vers Midy.

S'associe avec des marchands de Rouen & de la Rochelle.

S'embarque au Hayre de Grace.

Assemble nombre de Gentils-hommes, d'artisans, & soldats.

L'Auteur avec permission du Roy voyage avec lui.

S'embarquent à Dieppe.

Chacun prend sa route.

Arriuent au
Cap de la
Heue.

L'Auteur
est conuis
à 'a recher-
che d'un
lieu propre
à habiter.

Descouuēt
plusieurs
ports & ri-
uieres.

Employe
chacun selō
son art &
condition.

Le sieur de
Poitrin-
court ioint
auue le sieur
de Mons.

Plaintes des
Bretons du
mauuais
traitement
du sieur de
Mons.

que nous ne fufmes qu'un mois à paruenir iufques au Cap de la Héue, où eftans, nous paſſafmes plus outre, cherchans lieu pour y habiter, ne trouuans celuy-cy agreable. Le Sieur de Mons ne commit à la recherche de quelque lieu qui fuſt propre: ce que ie fis avec quelque pilote que ie menay avec moy, où deſcouurifmes pluſieurs ports & riuieres, iufques à ce que ledit Sieur de Mons ſ'arreſta en vne iſle, qu'il iugea d'afſiette forte, & le terroir d'alentour tres-bon, la temperature douce, ſur la hauteur de 45. $\frac{1}{2}$ de latitude, cōme Sainte Croix. Il y fait venir ſes vaiſſeaux, employe chacun ſelon ſa condition, & meſtier, tant pour les deſcharger, que pour ſe loger promptement. Ses vaiſſeaux deſchargez, il les renuoye au pluſtoſt, & le ſieur de Poitrincourt (qui eſtoit venu avec ledit ſieur de Mōs pour voir le pays, afin de l'habiter, & auoir quelque lieu de luy, en vertu de ſa cōmiſſiō) ſ'en retourna.

Mais laiſſons-le aller, en attendant ſi nous aurons meilleur marché des froidures, que ceux qui hyuernerent à Tadouſſac. Nos vaiſſeaux eſtans retournez en France, ouïrent vn nombre infiny de plaintes tant des Bretons, Baſques, que autres, de l'excez & mauuais traitement qu'ils receuoient aux coſtes, par les Capitaines dudit Sieur de Mons, qui les prenoit, & empeſchoit de faire leur peſche, les priuans de l'vſage des choſes qui leur auoient touſiours eſté libres: de ſorte que ſi le Roy n'y apportoit vn reglement, toute ceſte nauigation ſ'en alloit perdre, & ſes doüanes par ce moyen diminuées, leurs femmes & enfans pauvres & miſerables, & contrains à mendier leurs vies. Requeſtes ſont preſentées à ce ſujet, mais l'enuie & les crie-

ries ne cessent point; il ne manque en Cour de personnes qui promettent que pour vne somme de deniers l'on feroit casser la commission du Sieur de Mons. Ceste affaire se pratique en telle façon, que ledit Sieur de Mons ne sçeut si bien faire, que la volonté du Roy ne fust destournée par quelques personages qui estoient en credit, qui luy auoient promis d'entretenir trois cents hommes audit pays. Doncques en peu de temps la commission de sa Majesté fut reuquée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut, sans que sadite Majesté en sceust rien. Cependant, pour recompense de trois ans que le Sieur de Mons auoit consommé, avec vne despen-
 se de plus de 100000. liures, en la premiere desquelles trois années il souffrit beaucoup, & endura de grandes incommoditez à cause des rigueurs du froid, & la longue durée des neiges de trois pieds de haut, durant cinq mois, bien que l'on puisse aborder en tout temps aux costes où la mer ne gele point, si ce n'est à l'entrée des riuieres qui charrient des glaces qui vont se des-
 charger en la mer. Outre cela, presque la moitié de ses hommes moururent de la maladie de la terre, & fut contraint de faire reuenir le reste de ses gens, avec le Sieur de Poitrincourt, qui en ceste année estoit son Lieutenant: car le Pont Graué l'auoit esté l'an precedent.

Crieries
contre luy.

Commissi^o
du sieur de
Mons re-
uquée par
argent.

Le sieur de
Mons souff-
rit beau-
coup en la
premiere
année de
son voyage.

La plupart
de ses hom-
mes meurent
de maladie.

1607.

Retour du
sieur de Poi-
trincourt.

Voila tous les desseins du Sieur de Mons rompus, lequel s'estoit promis d'aller plus au Midy pour faire vne habitation plus saine & temperée que l'Isle de Sainte Croix, où il auoit hyuerné; & depuis l'on fut au port Royal, où l'on se trouua vn peu mieux, pour

Desseins du
Sieur de
Mons tous
rompus.

Est recom-
pensé du
Roy.

n'auoir trouué l'hyuer si aspre, souz la hauteur de 45. degrez de latitude. Pour recompense de ses pertes, luy fut ordonné par le Conseil de sa Majesté 6000. liures, à prendre sur les vaisseaux qui iroient trafiquer des pelleteries.

Despense
excessive
qu'il a faite.

Mais quelle despense luy eust-il fallu faire en tous les ports & havres, pour recouurer ceste somme, s'informer de ceux qui auroient traité, & le departemēt qu'il faudroit, sur plus de quatre vingts vaisseaux qui frequentent ces costes? c'estoit luy donner la mer à boire, en faisant vne despense qui eust surmonté la recepte, comme il en a bien apparu. Car ledit Sieur de Mons n'en a presque rien retiré, & a esté contraint de laisser aller cēt arrest comme il a peu. Voila comme ces affaires furēt mesnagées au Conseil de sa Majesté: Dieu face pardon à ceux qu'il a appelez, & amender ceux qui sont viuans. Hé bon Dieu/ qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se reuoque de la façon, sans iuger meurement des affaires, premier que d'en venir là? ceux qui ont le moins de cognoissance crient le plus fort, & en veulent plus sçauoir que ceux qui en auront vne parfaite experience; & ne parlent que par enuie, ou pour leur interest particulier, sur de faux rapports & apparences, sans s'en informer dauantage.

Grand mal
de cōmet-
tre telles
affaires à
gens qui
ont peu de
cognois-
sance,

Deux reli-
gions con-
traires en
fait de
voyages, ne
font grand
fruit pour
la gloire de
Dieu.

Il se trouue quelque chose à redire en ceste entre-prise, qui est, en ce que deux religions contraires ne font iamais vn grand fruit pour la gloire de Dieu parmy les Infideles, que l'on veut conuertir. l'ay veu le Ministre & nostre Curé s'entre-battre à coups de poing, sur le differend de la religion. Je ne sçay pas qui estoit le plus vaillant, & qui donnoit le meilleur

coup, mais ie ſçay tres-bié que le Miniſtre ſe plaignoit quelquefois au Sieur de Mons d'auoir eſté battu, & vuidoient en ceſte façon les poincts de controuerſe. Ie vous laiſſe à penſer ſi cela eſtoit beau à voir; les Sauuages eſtoient tantost d'un coſté, tantost de l'autre, & les François meſlez ſelon leur diuerſe croyance, diſoient pis que pendre del'vne & de l'autre religion, quoy que le Sieur de Mons y apportast la paix le plus qu'il pouuoit. Ces insolences eſtoient veritablement vn moyen à l'infidele de le rendre encore plus endurcy en ſon infidelité.

Or puis que ledit Sieur de Mons n'auoit voulu aller habiter au fleuve Saint Laurent, il deuoit enuoyer reconnoiſtre vn lieu propre pour y jeter les fondemens d'une Colonie, qui ne fuſt ſubiectée à eſtre delaiſſée, comme celle de Sainte Croix, & Port Royal, où perſonnen'y cognoiſſoit rien, & deuoit faire vne deſpenſe de quatre à cinq mille liures, pour eſtre aſſeuré du lieu, & meſme dōner charge d'y paſſer vn hyuer, pour cognoiſtre ce climat. Cela eſtant, il n'y a point de doute que le terroir, & la chaleur correfpondans à quelque bonne temperature, l'on ſ'y fuſt arreſté. Et bien que la commiſſion dudit ſieur de Mons euſt eſté reuoquée, l'on n'eũt pas laiſſé d'habiter le pays en trois ans & demy, comme l'on auoit fait en l'Acadie, & euſt-on aſſez défriché de terre, pour ſe pouuoir paſſer des commoditez de France. Que ſi ces choſes euſſent eſté bien ordonnées, peu à peu l'on ſ'y fuſt habitué, & les Anglois & Flamens n'auroiēt iouy des lieux qu'ils ont ſurpris ſur nous, qui ſ'y ſont eſtablis à nos deſpens.

*Deſpenſe
neceſſaire
au Sieur de
Mons, à
ſ'aſſurer
des lieux,
pour hy-
uerner.*

Il ne sera hors de propos pour contenter le lecteur curieux, & principalement les voyageurs de mer, de descrire les descouuertes de ces costes, pendant trois ans & demy que ie fus à l'Acadie, tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au port Royal, où i'eus moyen de voir & descourir le tout, comme il se verra au Liure suiuant.

Fin du premier Liure.



LES VOYAGES DV SIEVR DE

CHAMPLAIN.

LIVRE SECOND.

Description de la Héue. Du port au Mouton. Du port du Cap Negré. Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Sainte Marie. Du port de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie.

CHAPITRE PREMIER.



LE Cap de la Héue est vn lieu où il y a vne Baye, où sont plusieurs isles couuertes de sapins, & la grande terre de chesnes, ormeaux, & bouleaux. Il est à la coste d'Acadie par les 44. degrez, & cinq minutes de latitude, & 16. degrez 15. minutes de declinaison de la Guidemant, distant à l'Est nordest du Cap Breton 75. lieues.

Baye du
Cap de la
Héue.

Port au
Mouton.

A sept lieuës de cestuy-cy s'en trouue vn autre appelé le Port au Mouton, où sont deux petites riuieres par la hauteur de 44. degrez, & quelques minutes de latitude, dont le terroir est fort pierreux, remply de taillis & de bruyeres. Il y a quantité de lapins, & bon nombre de gibbier, à cause des estangs qui y sont.

Cap Negré.

Fort dan-
gereux.

Allant le long de la coste, se voit aussi vn port tres-bon pour les vaisseaux, & au fonds vne petite riuere, qui entre assés auant dans les terres, que ie nommay le port du Cap Negré, à cause d'un rocher qui de loin en a la semblance, lequel est esleué sur l'eau proche d'un cap où nous passasmes le mesme iour, qui en est à quatre lieuës, & à dix du port au Mouton. Ce cap est fort dangereux, à raison des rochers qui jettent à la mer. Les costes que ie veis iusques là sont fort basses, couuertes de pareil bois qu'au cap de la Héue, & les isles routes remplies de gibbier. Tirant plus outre, nous fusmes passer la nuit à la Baye de Sable, où les vaisseaux peuuent mouiller l'anchre, sans aucune crainte de danger.

Du Cap de
Sable.

Isle des Cor-
morans.

Le cap de Sable, distant de deux bonnes lieuës de la Baye de Sable, est aussi fort dangereux, pour certains rochers & batteures qui jettent presque vne lieuë à la mer. De là on va en l'isle aux Cormorans, qui en est à vne lieuë, ainsi appelée à cause du nombre infini qu'il y a de ces oiseaux, & remplismes vne barrique de leurs œufs: & de ceste isle faisant l'ouest enuiron six lieuës trauersant vne baye qui suit au nort deux ou trois lieuës, l'on rencôtre plusieurs isles qui jettent deux ou trois lieuës à la mer, lesquelles peuuent contenir les vnes deux, les autres trois lieuës, & d'autres moins, se-

lon'que i'ay peu iuger. Elles sont la plus-part fort dangereuses à aborder aux grands vaisseaux, à cause des grandes marées, & des rochers qui sont à fleur d'eau.

Ces isles sont remplies de pins, sapins, bouleaux, & de trembles. Vn peu plus outre, il y en a encores quatre. En l'une y a si grande quantité d'oiseaux appelez tan- Isles rem-
plies de
pins, sapins,
bouleaux,
& de trem-
bles. gueux, qu'on les peut tuer aisément à coups de bâton.

En vne autre y a des loups marins. Aux deux autres il y a vne telle abondance d'oiseaux de différentes es- Oiseaux en
grosse ab-
ondance. peces, qu'on ne pourroit se l'imaginer, si l'on ne l'auoit

veu, comme cormorans, canards de trois sortes, oyes, marmettes, outardes, perroquets de mer, beccacines, vaulours, & autres oiseaux de proye : mauues, alloüettes de mer de deux ou trois especes : herons, goillans, courlieux, pies de mer, plongeurs, huats, appoils, corbeaux, grües, & autres sortes, lesquels y font leurs nids.

Je les nommay isles aux loups marins. Elles sont par la hauteur de 43. degrez & demy de latitude, distantes Leur hau-
teur & lar-
geur. de la terre ferme, ou cap de Sable, de quatre à cinq

lieues. De là l'on va à vn cap que i'appellay le port Fourchu, d'autant que sa figure est ainsi, distant des Port Four-
chu. isles aux loups marins cinq à six lieues. Ce port est fort

bon pour les vaisseaux en son entrée, mais au fonds il asseche presque tout de basse mer, fors le cours d'une petite riuere, toute enuironnée de prairies, qui rendent ce lieu assez agreable. La pesche de morües y est Pesche de
morües. bonne auprès du port; faisant le nort dix ou douze

lieues sans trouuer aucun port pour les vaisseaux, sinõ quantité d'ances, ou playes tres-belles, dont les terres semblent estre propres pour cultiuer. Les bois y sont Bois très-
beaux. tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de sapins.

Ceste coste est fort saine, sans isles, rochers, ne basses: de sorte que selon mon iugement les vaisseaux y peuuent aller en assurance. Estans esloignez vn quart de lieue de la coste, ie fus à vne isle, qui s'appelle l'isle Longue, qui gist nort nordest, & sur surouest, laquelle fait passage pour aller dedans la grande baye Françoisse, ainsi nommée par le sieur de Mons.

Isle Longue.

Salogueur.

Abonde en bois & boujeaux.

Ceste isle est de six lieues de long, & a en quelques endroits près d'une lieue de large, & en d'autres vn quart seulement. Elle est remplie de quantité de bois, comme pins, & bouleaux. Toute la coste est bordée de rochers fort dangereux, & n'y a point de lieu propre pour les vaisseaux, qu'au bout de l'isle quelques petites retraites pour des chaloupes, & trois ou quatre islets de rochers, où les Sauvages prennēt force loups marins. Il y court de grandes marées, & principalement au petit passage de l'isle, qui est fort dangereux pour les vaisseaux, l'ils vouloient se mettre au hazard de le passer.

Mine d'argent dans vne anse.

Du passage de l'isle Longue faisant le nordest deux lieues, y a vne anse où les vaisseaux peuuent anchrer en seureté, laquelle a vn quart de lieue ou environ de circuit. Le fonds n'est que vase, & la terre qui l'environne est toute bordée de rochers assez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent tres-bonne, selon le rapport d'un Mineur appellé maistre Simon, qui estoit avec moy. A quelques lieues plus outre est aussi vne petite riuere, nommé du Boulay, où la mer monte demie lieue dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement surgir des nauires du port de cent tōneaux. A vn quart de lieue d'icelle il y a vn port bon pour les

vaisseaux, où nous trouuâmes vne mine de fer, que le Mineur iugea rendre cinquante pour cent. Tirant trois lieues plus outre au nordest, y a vne autre mine de fer assez bonne, proche de laquelle il y a vne riuere environnée de belles & agreables prairies. Le terroir d'alentour est rouge comme sang. Quelques lieues plus auant il y a encores vne autre riuere qui assèche de basse mer, horsmis son cours qui est fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceste baye y a vn achenal qui assèche aussi de basse mer, autour duquel y a nombre de prez, & de bonnes terres pour cultiuer, toutes fois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les sortes que i'ay dit cy dessus. Ceste baye peut auoir depuis l'isle Longue iusques au fonds environ six lieues. Toute la coste des mines est terre assez haute, decoupée par caps, qui paroissent ronds, aduançans vn peu à la mer. De l'autre costé de la baye au suest, les terres sont basses & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en son entrée vn banc par où il faut passer, qui a de basse mer brasse & demie d'eau, & l'ayant passé, on en trouue trois, & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn islet de cailloux qui couure de plaine mer. Ce lieu va demie lieue dans les terres. La mer y baisse de trois brasses, & y a force coquillages, comme moules, coques, & bregaux. Le terroir est des meilleurs que i'aye veu : & nommay ce port, le port Sainte Marguerite. Toute ceste coste du suest est terre beaucoup plus basse que celle des mines, qui ne sont qu'à vne lieue & demie de la coste du port de Sainte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieues en son entrée. Le

Mine de fer.

Terroir rouge comme sang

Prairies pleines de beaux arbres.

Islet de cailloux.

Port de S. Marguerite.

près la hauteur en ce lieu, & la trouuay par les 45. degrez & demy, & vn peu plus de latitude, & 17. degrez 16. minutes de declinaison de la Guide-aymant. Ceste baye fut nommée la baye Sainte Marie.

Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy. De l'isle Haute. Du port aux mines. De la grande baye Françoisse. De la riuere saint Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux mines iusques à icelle. De l'isle appelée par les Sauvages Manthane. De la riuere des Etechemins, & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de Sainte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste.

CHAPITRE II.



V passage de l'Isle Longue, mettant le cap au nordest 6 lieues, il y a vne anse où les vaisseaux peuuent mouiller l'anchre à 4. 5. 6. & 7. brasses d'eau. Le fonds est sable. Ce lieu n'est que comme vne rade. Continuant au mesme vent deux lieues, l'on entre en l'vn des beaux ports qui soit en toutes ces costes, où il pourroit grand nombre de vaisseaux en seurété. L'entrée est large de 800. pas, & la profondeur de 25 brasses d'eau; a deux lieues de long, & vne de large, que ie nommay port Royal, où descendent trois riuieres, dont il y en a vne assez grande, tirant à l'est, appelée la riuere de l'Esquille, qui est vn petit poisson de la grâdeur d'vn esplan, qui s'y pèche en quantité; comme aussi on fait du haranc, & plusieurs autres sortes de poissons qui y sont en abô-

Port royal,
où descen-
dent trois
riuieres.

Riuere de
l'Esquille.

dance en leurs saisons. Ceste riuere a près d'un quart de lieue de large en son entrée, où il y a vne isle, laquelle peut contenir demie lieue de circuit, remplie de bois ainsi que tout le reste du terroir, comme pins, sapins, pruches, bouleaux, trembles, & quelques chesnes qui sont parmy les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite riuere, l'une du costé du nord, l'autre au sud de l'isle. Celle du nord est la meilleure, où les vaisseaux peuuent mouiller l'anchre à l'abry de l'isle à 5. 6. 7. 8. & 9. brasses d'eau : mais il faut se donner garde de quelques basés qui sont tenât à l'isle, & à la grande terre, fort dangereuses, si on n'a reconnu l'achenal.

Le fus 14. ou 15. lieues où la mer monte, & ne va pas beaucoup plus auant dedans les terres pour porter bateaux. En ce lieu elle contient 60. pas de large, & environ brasse & demie d'eau. Le terroir de ceste riuere est rempli de force chesnes, fresnes, & autres bois. De l'entrée de la riuere iusques au lieu où nous fusmes, y a nombre de prairies, mais elles sont inondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui trauersent d'une part & d'autre, par où des chaloupes & bateaux peuuent aller de plaine mer. Dedans le port y a vne autre isle, distante de la premiere près de deux lieues, où il y a vne autre petite riuere qui va assez auant dans les terres, que j'ay nommée la riuere Saint Antoine. Son entrée est distante du fonds de la baye Sainte Marie d'environ quatre lieues par le trauers des bois. Pour ce qui est de l'autre riuere, ce n'est qu'un ruisseau rempli de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit, pour le peu d'eau. Ce

Son terroir
rempli de
chesnes,
fresnes, &
autres bois.

Riuere S.
Antoine.

lieu est par la hauteur de 45. degrez de latitude, & 17. degrez 8. minutes de declinaison de la Guide-aimant.

Partant du port Royal, mettant le cap au nordest 8. ou 10. lieues, rangeant la coste du port Royal, ie tra-

Cap des 2.
bays.

uerfay vne partie de la Baye, comme de quelque 3. ou 6. lieues, iusques à vn lieu qu'ay nommé le Cap des

Isles entou-
rees de gros
rochers.

deux Bayes, & passay par vne isle qui en est à vne lieue, laquelle contient autant de circuit, esleuée de 40. ou

45. toises de haut, toute entourée de gros rochers, horsmis en vn endroit qui est en talus, au pied duquel

y a vn estang d'eau salée, qui vient par dessous vne pointe de cailloux, ayant la forme d'un esperon. Le

dessus de l'isle est plat, couuert d'arbres, avec vne fort belle source d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuiure.

De là i'allay à vn port qui en est à vne lieue & demie, où il y a aussi vne mine de cuiure. Ce port est souz les

45. degrez deux tiers de latitude, lequel asseche de basse mer. Pour entrer dedās il faut ballizer & recognoi-

stre vne batture de sable qui est à l'entrée, laquelle va rangeant vn canal, suiuant l'autre costé de terre fer-

me, puis on entre dans vne Baye qui contient près d'une lieue de long, & demie de large. En quelques

endroits le fonds est vaseux & sablonneux, & les vais-

seaux y peuuent eschoüer La mer y pert & croist de 4. à 5. brasses. Ce Cap des deux Bayes où est le port aux

mines est ainsi appelé, parce qu'au nort & sud dudit cap y a deux Bayes qui courent vers l'est nordest, &

nordest quelques 12. à 15. lieues; & y a vn destroit à chaque Baye qui ne contient pas plus de demie lieue de large. Cela passé, il s'eslargit tout d'un coup d'environ

3. 4. à 5. lieues. Il y a aussi quelques isles en ceste Baye, où

où il y a des estangs, & deux ou trois petites riuieres qui y descendent avec les canaux des Sauvages, qui y vont à Tregaté, & Misamichy dans le golphe Saint Laurent, partie par eau, partie par terre.

Tout le pays que j'ay veu depuis le petit passage de l'isle Longue rangeant la coste, ne sont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaisseaux se puissent mettre en seureté, sinon le port Royal. Le pays est remply de quantité de pins & bouleaux, & à mon aduis n'est pas trop bon.

Ce pays est
plein de
pins & de
bouleaux.

Nous fîmes l'ouest deux lieues iusques au Cap des deux Bayes, puis le nort cinq ou six lieues, & trauersâmes l'autre Baye. Faisant l'ouest quelques six lieues, y a vne petite riuiere, à l'entrée de laquelle y a vn cap assez bas, qui aduance à la mer, & vn peu dans les terres vne montagne qui a la forme d'vn chapeau de Cardinal. En ce lieu y a vne mine de fer, & n'y a ancrage que pour des chaloupes. A quatre lieues à l'ouest sur l'ouest y a vne pointe de rocher qui aduance vn peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui sont fort dangereuses. Proche de la pointe y a vne anse qui a enuiron demie lieue de circuit, en laquelle est vne autre mine de fer, qui est tresbonne. A quatre lieues encores plus auant y a vne belle Baye qui entre dans les terres, où au fonds y a trois isles & vn rocher; deux sont à vne lieue du cap tirant à l'ouest, & l'autre est à l'emboucheure d'vne riuiere des plus grandes & profondes que i'eusse encores veu, que ie nommay la riuiere Saint Iean, pource que ce fut ce iour là que j'y arriuay, & des Sauvages elle est appelée Ouygoudy. Ceste riuiere est dangereuse, si on ne recognoist bien

certaines pointes & rochers qui sont des deux costez. Elle est estroite en son entrée, puis vient à s'ellargir, & ayant doublé vne pointe elle estressit d'rechef, & fait comme vn fault entre deux grands rochers, où l'eau y court d'vne si grande viftesse, qu'en y jettant du bois il enfonce en bas, & ne le voit on plus: mais attendant la plaine mer, l'on peut passer fort aisément ce destroit, & lors elle s'ellargit enuiron vne lieue par aucuns endroits, où il y a trois isles, ausquelles y a grande quantité de prairies & beaux bois, comme chesnes, hestres, noyers, & lambruches de vignes sauvages. Les habitans du pays vont par icelle riuere iusques à Tadoussac, qui est dans la grande riuere de Saint Laurent, & ne passent que peu de terre pour y paruenir. De la riuere Saint Jean iusques à Tadoussac y a 65. lieues. A l'entrée d'icelle, qui est par la hauteur de 45. degrez deux tiers, y a vne mine de fer. Les chaloupes ne peuuent aller plus de quinze lieues dans ceste riuere, à cause des faults qui ne se peuuent nauiger que par les canaux des Sauvages.

De la riuere Saint Jean ie fus à quatre isles, en l'vne desquelles y a grande quantité d'oiseaux appelez margos, dont les petits sont aussi bons que pigeon-neaux. Ceste isle est esloignée de la terre ferme de trois lieues. Plus à l'ouest y a d'autres isles: entre autres vne contenant six lieues, qui s'appelle des Sauvages Menane, au sud de laquelle il y a entre les isles plusieurs ports, bons pour les vaisseaux. Des isles aux Margos ie fus à vne riuere en la grande terre, qui s'appelle la riuere des Etechemins, nation de Sauvages ainsi nommée en leur pays, & passe-t'on par si grande quantité

Tadoussac
est en la
grande ri-
uiere saint
Laurent.

Oiseaux
appelez
margos.

L'isle de
Menane.

d'isles, assez belles, que ie n'en ay peu sçauoir le nombre, les vnes contenans deux lieues, les autres trois, les autres plus ou moins. Elles sont toutes en vn cul de sac, qui contient à mon iugement plus de quinze lieues de circuit, y ayât plusieurs endroits bons pour y mettre tel nombre de vaisseaux que l'on voudra; autour desquelles y a bonne pèche de mollusques, saulmons, bars, harans, flaitans, & autres poissons en grand nombre. Faisant l'ouest norouest trois lieues par les isles, l'on entre dans vne riuere qui a presque demie lieue de large en son entrée, où ayant fait vne lieue ou deux, il y a deux isles; l'vne fort petite proche de la terre de l'ouest; & l'autre au milieu, qui peut auoir huit ou neuf cents pas de circuit, élevée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors vn petit endroit d'vne pointe de sable & terre grasse, laquelle peut seruir à faire briques, & autres choses necessaires. Il y a vn autre lieu à couuert pour mettre des vaisseaux de quatre vingts à cent tonneaux, mais il alleche de basse mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, érables, & chesnes. De soy elle est en fort bonne situation, & n'y a qu'vn costé où elle baïsse d'environ 40. pas, qui est aisé à fortifier: les costes de la terre ferme en estans des deux costez éloignées d'environ neuf cents à mille pas, les vaisseaux ne pourroient passer sur la riuere qu'à la mercy du canon d'icelle, qui est le lieu que l'on iuge le meilleur, tant pour la situation, bon pays, que pour la communication que l'on pretendoit avec les Sauvages de ces costes, & du dedans des terres, estans au milieu d'eux, lesquels avec le temps on esperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les

*Isle de Saint-
de Croix*

vns contre les autres, pour en tirer à l'aduenir du ser-
uice, & les reduire à la foy Chrestienne. Ce lieu fut
nommé par le sieur de Mons l'Isle Sainte Croix. Pas-
sant plus outre, on voit vne grande baye en laquelle y
a deux isles, l'vne haute, & l'autre platte, & trois riuie-
res, deux medioeres, dont l'vne tire vers l'Orient, &
l'autre au nort, & la troisieme grande, qui va vers
l'Occident: c'est celle des Etechemins. Allant dedans
icelle deux lieues, il y a vn fault d'eau, où les Sauvages
portent leurs canaux par terre enuiron 500. pas, puis
r'entrent dedans icelle, d'où en après en trauerfant vn
peu de terre, on va dans la riuiera de Norembegue &
de Saint Iean. En ce lieu du fault les vaisseaux ne peu-
uent passer, à cause que ce ne sont que rochers, & qu'il
n'y a que 4. à 5. pieds d'eau. En May & Iuin il s'y prend
si grande abondance de haranes & bars, que l'on y en
pourroit charger des bateaux. Le terroir est des plus
beaux, & y a 15. ou 20. arpents de terre défrichée. Les
Sauvages s'y retirent quelquefois cinq ou six sepmai-
nes durant la pesche. Tout le reste du pays sont forests
fort espoisses. Si les terres estoient défrichées, les grains
y viendroient fort bien. Ce lieu est par la hauteur de
45. degrez vn tiers de latitude, & 17. degrez 32. minutes
de declinaison de la Guide-aymant. En cet endroit y
fut faite l'habitation en l'an 1604.

*Vaisseaux
ne peuvent
passer au
fault d'eau
de cette isle
à cause des
rochers.*

De la coste, peuples, & riuere de Norembegue.

CHAPITRE III.

DE ladite riuere de Sainte Croix continuant le long de la coste faisant enuiron 25. lieues, passasmes par vne grande quantité d'isles, bancs, battures, & rochers, qui jettent plus de 4. lieues à la mer par endroits, que ie nommay les Isles rangées, la plus-part desquelles sont couuertes de pins & sapins, & autres meschans bois. Parmi ces isles y a force beaux & bons ports, mais mal agreables; & passa  roche d'une isle qui contient enuiron 4. ou 5. lieues de long. De ceste isle iusques au nord de la terre ferme il n'y a pas cent pas de large. Elle est fort haute, & composée par endroits, qui paroissent, estant en la mer, comme 7. ou 8. montagnes rangées les vnes proches des autres. Le sommet de la plus-part d'icelles est desgarni d'arbres, parce que ce ne sont que rochers. Les bois ne sont que pins, sapins, & bouleaux. Je l'ay nommée l'isle des Monts-deserts. La hauteur

Force ports
dans ces
isles.

Isle des
Monts-
deserts

Les Sauvages de ce lieu ayās fait alliance avec nous, ils nous guiderēt en leur riuere de Pemetegoit, ainsi d'eux appellée, où ils nous dirent que leur Capitaine nommé Bessabez, estoit chef d'icelle. Je croy que ceste riuere est celle que plusieurs Pilotes & Historiens appellent Norembegue, & que la plus-part ont escrit estre grande & spacieuse, avec quantité d'isles, & son entrée par la hauteur de 43. & $\frac{3}{4}$ & demy, & d'autres

Riuere de
Norem-
begue.

par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaison, ie n'en ay leu ny ouy parler à personne. On décrit aussi qu'il y a vne grande ville fort peuplée de Sauvages adroits & habiles, ayans du fil de cotton. Ie m'assure que la plus-part de ceux qui en font mention ne l'ont veüe, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'en sçauoient pas plus qu'eux. Ie croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'emboucheure, à cause qu'en effect il y a quantité d'isles, & qu'elle est par la hauteur de 44. degrez de latitude en son entrée, comme ils disent: mais qu'aucun y ait iamais entré, il n'y a point d'apparence, car ils l'eussent décrit d'une autre façon, afin d'oster beaucoup de gens de ce doute. Ie diray donc vray ce que j'en ay recognu & veu depuis le commencement iusques où i'ay esté.

Premierement en son entrée il y a plusieurs isles esloignées de la terre ferme 10. ou 12. lieues, qui sont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaison de la Guide-aymant. L'isle des Monts-deserts fait vne des pointes de l'emboucheure, tirant à l'est; & l'autre est vne terre basse appelée des Sauvages Bedabedec, qui est à l'ouest d'icelle, distantes l'une de l'autre neuf ou dix lieues: & presque au milieu à la mer y a vne autre isle fort haute & remarquable, laquelle pour ceste raison i'ay nommée l'isle haute. Tout autour il y en a vn nombre infiny de plusieurs grandeurs & largeurs, mais la plus grande est celle des Monts-deserts. La pesche du poisson de diuerses sortes y est fort bonne, comme aussi la chasse du gibbier. A deux ou trois lieues de la pointe

L'isle des
Monts-des-
erts fait v-
ne pointe
de l'embou-
cheure de
cette riuie-
re.

La pesche
du poisson
y est fort
bonne.

de Bedabedec, rangeant la grande terre au nord, qui va dedans icelle riuere, ce sont terres fort hautes qui paroissent à la mer en beau temps 12. à 15. lieues. Venant au sud de l'isle haute, en la rangeât comme d'un quart de lieuë, où il y a quelques battures qui sont hors de l'eau, mettant le cap à l'ouest iusques à ce que l'on ouvre toutes les montagnes qui sont au nord d'icelle isle, vous vous pouuez asseurer qu'en voyant les huit ou neuf decoupées de l'isle des Monts-deserts, & celle de Bedabedec, l'on fera le trauers de la riuere de Norembegue, & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nord, qui est sur les plus hautes montagnes dudit Bedabedec, & ne verrez aucunes isles deuant vous, & pouuez entrer seurement, y ayant assez d'eau, bien que voyez quantité de brisans, isles & rochers à l'est & ouest de vous. Il faut les cuiter la sonde en la main, pour plus grande seureté; & croy, à ce que j'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuere par autre endroit, sinon avec des petits vaisseaux ou chaloupes: car (comme i'ay dit cy-dessus) la quantité des isles, rochers, bases, bancs & brisans y sont de toutes parts en sorte, que c'est chose estrange à voir.

Moyë d'entrer en ceste riuere.

Or pour reuenir à la continuation de nostre route, entrant dans la riuere il y a de belles isles qui sont fort agreables, comme des prairies. Je fus iusques à un lieu où les Sauvages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieuë de large, & à quelque deux cents pas de la terre de l'ouest y a un rocher à fleur d'eau, qui est dangereux. De là à l'isle haute y a quinze lieuës: & depuis ce lieu estroit (qui est la moindre largeur que nous eussions trouuée) après auoir fait enui-

Belles isles
autour d'icelle.

ron 7. ou 8. lieues , nous rencontraſmes vne petite riuere, où auprés il fallut mouïller l'anchre; d'autât que deuant nous y viſmes quantité de rochers qui deſcourent de baſſe mer ; & auſſi que quand nous euſſions voulu paſſer plus auant, il euſt eſté impoſſible de faire demie lieuë, à cauſe d'vn fault d'eau qu'il y a, qui vient en talus de quelque 7. à 8. pieds, que ie veis allant dedans vn canau, avec les Sauuages que nous auions, & n'y trouuaſmes de l'eau que pour vn canau: mais paſſé le fault, qui a enuiron deux cents pas de large, la riuere eſt belle & plaiſante, iuſques au lieu où nous auions mouïllé l'anchre. Je mis pied à terre pour voir le pays, & allant à la chaffe ie le trouuay fort plaiſant & agreable en ce que j'y fis de chemin, & ſemble que les cheſnes qui y ſont ayent eſté plantez par plaiſir. I'y veis peu de ſapins, mais bien quelques pins à vn coſté de la riuere ; tous cheſnes à l'autre, & vn peu de bois taillis qui ſ'eſtendent fort auant dans les terres : & diray que depuis l'entré où ie fus, qui ſont enuiron 25. lieues, ie ne veis aucune ville, ny village, ny apparence d'y en auoir eu, mais bien vne ou deux cabannes de Sauuages, où il n'y auoit perſonne, leſquelles eſtoient faites de la meſme façon que celles des Souriquois, couuertes d'eſcorces d'arbres ; & à ce que i'ay peu iuger, il y a peu de Sauuages en icelle riuere, qu'on appelle auſſi Pemeteſgoit. Ils n'y viennent non plus qu'aux iſles, que quelques mois en eſté durant la peſche du poiſſon, & la chaffe du gibbier, qui y eſt en quantité. Ce ſont gens qui n'ont point de retraite arreſtée, à ce que i'ay reconnu, & appris d'eux : car ils hyuernent tantost en vn lieu, & tantost à vn autre, où ils voyent que la chaffe

Ce que l'Au-
teur veit
au pays, où
il mouilla
l'anchre près
celle riuie-
re.

Sauuages
n'ont point
de retraite
eſcree.

chasse des bestes est meilleure, dont ils vivent quand la necessité les presse, sans mettre rien en reserue pour subuenir aux disettes qui sont grandes quelquefois.

Or il faut de necessité que ceste riuere soit celle de Norembegue : car passé icelle iusques au 41. degré que i'ay costoyé, il n'y en a point d'autre sur les hauteurs cy dessus dites, que celle de Quinibequy, qui est presque en mesme hauteur, mais non de grande estenduë. D'autre patt, il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres, d'autant que la grande riuere Saint Laurent costoye la coste d'Acadie & de Norembegue, où il n'y a pas plus de l'une à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large en droiteligne.

*Riuere de
Quinibe-
quy.*

Or ie laisseray ce discours, pour retourner aux Sauvages qui m'auoient conduit aux faultz de la riuere de Norembegue, lesquels furent aduertir Bessabez leur chef, & d'autres Sauvages, qui allerent en vne autre petite riuere aduertir aussi le leur, nommé Cabahis, & luy donner aduis de nostre arriuée.

*Bessabez
chef des
Sauuages.*

Le 16. du mois il vint à nous enuiron trente Sauvages, sur l'assurance que leur donnerét ceux qui nous auoient seruy de guide. Vint aussi ledit Bessabez nous trouuer ce mesme iour avec six canaux. Aussi tost que les Sauvages qui estoient à terre le veirent arriuer, ils se mirent tous à chanter, dancer, & sauter, iusques à ce qu'il eust mis pied à terre : puis après s'assirent tous en rond contre terre, suiuant leur coustume, lors qu'ils veulent faire quelque harangue, ou festin. Cabahis l'autre chef peu après arriua aussi avec vingt ou trente de ses compagnons, qui se retirerent à part, & se resiouirent fort de nous voir, d'autant que c'estoit la

*Sauuages
chantent à
l'arriuee de
leur chef.*

premiere fois qu'ils auoient veu des Chrestiens. Quelque temps après ie fus à terre avec deux de mes compagnons, & deux de nos Sauvages, qui nous seruoient de truchement, & donnay charge à ceux de nostre barque d'approcher près des Sauvages, & tenir leurs armes prestes pour faire leur deuoir s'ils apperceuoient quelque émotion de ces peuples contre nous. Bessabez nous voyant à terre nous fit asséoir, & commença à petuner avec les compagnons, comme ils font ordinairement auparauât que faire leur discours, & nous firent present de venaison & de gibbier. Tout le reste de ce iour & la nuit suiuite, ils ne firent que chanter, dancer, & faire bonne chere, attendant le iour. Par après chacun s'en retourna, Bessabez avec les compagnons de son costé, & nous du nostre, fort satisfaits d'auoir eu cognoissance de ces peuples.

Le 17. du mois ie prins la hauteur, & trouuay 43. degrez, & 23. minures de latitude. Ce fait, ie partis pour aller à vne autre riuere appelée *Quinibequy*, distante de ce lieu de 35. lieues, & près de 15. de *Bedabedec*. Ceste nation de Sauvages de *Quinibequy* s'appelle *Etechemins*, aussi bien que ceux de *Norembegue*.

Voyage de
l'Auteur
en la riuere
de *Qui-
nibequi*.

Le 18. du mois ie passay près d'une petite riuere où estoit *Cabahis*, qui vint avec nous dedans nostre barque enuiron 12. lieues. Et luy ayant demandé d'où venoit la riuere de *Norembegue*, il me dit qu'elle passe le fault dont i'ay fait cy-dessus mention, & que faisant quelque chemin en icelle, on entroit dans vns lac par où ils vont à la riuere de *Sainte Croix*, quelque peu par terre, puis entrét dans la riuere des *Etechemins*. Plus au lac descend vne autre riuere par où ils vont

quelques iours, en après entrent en vn autre lac, & passent par le milieu; puis estans paruenus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, & après entrent dans vne autre petite riuere qui va se descharger dans le grand fleuve Saint Laurent. Tous ces peuples de Norembegue font fort basannez, habillez de peaux de castors, & autres fourrures, comme les Sauvages Canadiens & Souriquois, & ont mesme facon de viure.

Voila au vray tout ce que i'ay remarqué tant des costes, peuples, que riuere de Norembegue, & ne sont les merueilles qu'aucuns en ont escrites. Je croy que ce lieu est aussi mal agreable en hyuer, que celuy de Sainte Croix.

6

Descouuertes de la riuere de Quinibeguy, qui est de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degre de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer.

CHAPITRE IIII.

RAngeant la coste de l'ouest, l'on passe les montagnes de Bedabedec, & cogneusmes l'entrée de la riuere, où il peut aborder de grands vaisseaux, mais dedans il y a quelques battures qu'il faut euter la sonde en la main. Faisant enuiron 8. lieues, rangeant la coste de l'ouest, passames par quantité d'isles & rochers qui jettent vno lieuë à la mer, iusques à vne isle distante de Quinibeguy dix lieuës, où à l'ouuert d'icelle il y a vne isle assez

Scituation
de l'isle de
la Tortue,
& de la ri-
uiere.

haute, qu'auons nommée la Tortuë, & entre icelle & la grâde terre y a quelques rochers espars, qui couurent de pleine mer: neantmoins on ne laisse de voir briser la mer par dessus. L'isle de la Tortuë & la riuere sont sud suest, & nort norouest. Comme l'on y entre, il y a deux moyennes isles, qui font l'entrée, l'une d'un costé, & l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous mouillâmes l'anchre à 300. pas de l'entrée, à cinq & six brasses d'eau. Je me résolus d'entrer dedans pour voir le haut de la riuere, & les Sauvages qui y habitent. Ayans fait quelques lieues, nostre barque pensa se perdre sur vn rocher que nous frayâmes en passant. Plus outre rencontraâmes deux canaux qui estoient venus à la chasse aux oiseaux, qui la plus part muent en ce temps, & ne peuuent voler. Nous accostaâmes ces Sauvages, qui nous guiderent. Et allans plus auant pour voir leur Capitaine, appelé Manthoumermer, comme nous eûmes fait 7. à 8. lieues, nous passâmes par certaines isles, destroits, & ruisseaux qui se deschargent dans la riuere, où ie vis de belles prairies: & costoyant vne isle qui a environ 4. lieues de long, ils nous menerent où estoit leur chef, avec 25. ou 30. Sauvages, lequel aussi tost que nous eûmes mouillé l'anchre, vint à nous dedans vn canau vn peu séparé de dix autres, où estoient ceux qui l'accompagnoient. Approchant près de nostre barque il fit vne harangue, où il faisoit entendre l'aise qu'il auoit de nous voir, & qu'il desiroit auoir nostre alliance, & faire paix avec leurs ennemis par nostre moyen, disant que le lendemain il enuoyeroit à

Harangue
du Capitai-
ne des Sau-
uages à nos
François.

deux autres Capitaines Sauvages qui estoient dedans les terres, l'un appellé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuere de Quinibequy.

Le lendemain ils nous guiderent en descendant la riuere par vn autre chemin que n'estions venus, pour aller à vn lac; & passans par des isles, ils laisserent chacun vne fleche proche d'un cap, par où tous les Sauvages passent, & croient que s'ils ne le faisoient, il leur arriueroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable, & viuent en ces superstitions, comme ils font en beaucoup d'autres.

Sauvages
grandement
supersti-
cieux.

Par delà ce cap nous passâmes vn sault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté: car encores qu'eussions le vent bon & frais, & que le fissions porter dans nos voiles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peusmes nous passer de la façon, & fûmes contraints d'attacher à terre vne haussiere à des arbres, & y tirer tous. Ainsi nous fîmes tant à force de bras, avec l'aide du vent qui nous fauorisoit, que le passâmes. Les Sauvages qui estoient avec nous porterent leurs canaux par terre, ne les pouans passer à la rame. Après auoir franchi ce sault, nous veîmes de belles prairies. Je m'estonnay si fort de ce sault, que descendant avec la marée nous l'auions fort bonne, & estans au sault nous la trouuâmes contraire, & après l'auoir passé elle descendoit comme auparauant, qui nous donna grand contentement.

Belles prai-
ries qui se
descourent.

Poursuiuans nostre route, nous vinsmes au lac, qui a trois à quatre lieues de long, où il y a quelques isles, & y descend deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nort nordest, & l'autre du norouest, par où

Lac de 42
lieues.

deuoient venir Marchim & Sasinou, qu'ayant attendu tout ce iour, & voyant qu'ils ne venoient point, resoluſmes d'employer le temps. Nous leuaſmes donc l'ancre, & vint avec nous deux Sauvages de ce lac pour nous guider, & ce iour vinſmes mouïller l'ancre à l'emboucheure de la riuere, où nous peſchafmes quantité de pluſieurs ſortes de bons poiſſons: cependant nos Sauvages allerēt à la chaffe, mais ils n'en reuindrent point. Le chemin par où nous deſcendiſmes ladite riuere eſt beaucoup plus ſeur & meilleur que celuy par où nous auions eſté. L'isle de la Tortuë, qui eſt deuant l'entrée de ladite riuere, eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 19. degrez 12. minutes de declinaïſon de la Guide-aymant. Il y a enuiron 4. lieues de là en mer, vers le ſueſt trois petites iſles, où les Anglois font peſche de moluës. L'on va par ceſte riuere au trauers des terres iuſques à Quebec quelque 50. lieues, ſans paſſer qu'un trajet de terre de 2. lieues, puis on entre dedans vne autre petite riuere qui vient deſcendre dedans le grand fleuve Sainct Laurent. Ceſte riuere de Quinibequy eſt fort dangereuſe pour les vaiſſeaux à demi lieue au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers, & baſes qu'il y a, tant dehors que dedans. Il n'y laiſſe pas d'y auoir bon achenal ſil eſtoit bien reconnu. Si peu de païs que j'ay veu le long des riuages eſt fort mauuais: car ce ne ſont que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits cheſnes, & fort peu de terres labourables. Ce lieu eſt abondant en poiſſon, comme ſont les autres riuieres cy deſſus dites. Les peuples viuent comme ceux de noſtre habitation, & nous dirent, que les Sauvages qui ſemoiēt

Riuere de
Quinibe-
quy fort
dangereu-
ſe.

le bled d'Inde, estoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaisié d'en faire sur les costes, pour la guerre qu'ils auoient avec d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que j'ay peu apprendre de ce lieu, lequel ie croy n'estre meilleur que les autres.

Les Sauvages qui habitent en routes ces costes sont en petite quantité. Durant l'hyuer au fort des neges ils vont chasser aux esclans, & autres bestes, dequoy ils vivent la plus-part du temps: & si les neges ne sont grandes, ils ne font gueres bien leur profit, dautant qu'ils ne peuuent rien prendre qu'avec vn grandissime trauail, qui est cause qu'ils endurent & patissent fort. Lors qu'ils ne vont à la chasse, ils vivent d'vn coquillage qui s'appelle coque. Ils se vestent l'hyuer de bonnes fourrures de castors & d'esclans. Les femmes font tous les habits, mais non pas si proprement qu'on ne leur voye la chair au dessouz des aisselles, pour n'auoir pas l'industrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chasse ils prennent de certaines raquetes, deux fois aussi grandes que celles de pardeça, qu'ils s'attachent souz les pieds, & vont ainsi sur la nege sans enfoncer, aussi bien les femmes & enfans, que les hommes, lesquels cherchent la piste des animaux; puis l'ayant trouuée ils la suiuent, iusques à ce qu'ils apperçoient la beste, & lors ils tirent dessus avec leurs arcs, ou la tuent avec coups d'espées emmanchées au bout d'vne demie pique, ce qui se fait fort aisément, d'autant que ces animaux ne peuuent aller sur les neges sans enfoncer dedans; & lors les femmes & enfans y viennent, & là cabannent, & se donnét la curée: après ils retournent voir s'ils en trouueront d'autres.

Chasse des Sauvages qui habitent ces costes durant l'hyuer.

Vient de coque quand ils ne chassent.

Forme de leur chasse.

Costoyant la coste, fusmes mouïller l'anchre derriere vn petit islet proche de la grande terre, où nous veismes plus de quatre vingts Sauvages qui accouroient le long de la coste pour nous voir, dançans, & faisans signe de la resiouissance qu'ils en auoient. Je fus visiter vne isle, qui est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux chesnes & noyers, la terre défrichée, & force vignes, qui apportent de beaux raisins en leur saison : c'estoit les premiers que j'eusse veu en toutes ces costes depuis le cap de la Héue : nous la nommasmes l'isle de Bacchus. Estans de pleine mer nous leuasmes l'anchre, & entraimes dedans vne petite riuere, où nous ne peusmes plustost, d'autant que c'est vn havre de barre, n'y ayant de basse mer que demie brasse d'eau, de plaine mer brasse & demie, & du grand de l'eau deux brasses : quand on est dedans il y en a trois, quatre, cinq, & six. Comme nous eusmes mouïllé l'anchre, il vint à nous quantité de Sauvages sur le bord de la riuere, qui commencerent à dancier. Leur Capitaine pour lors n'estoit avec eux, qu'ils appelloient Honemechin. Il arriua enuiron deux ou trois heures après avec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de nostre barque. Ces peuples se razent le poil de dessus le cranc assez haut, & portent le reste fort long, qu'ils peignent & tortillent par derriere en plusieurs façons fort proprement, avec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peignent le visage de noir & rouge, comme les autres Sauvages que j'ay veus. Ce sont gens disposés, bien formez de leur corps. Leurs armes sont piques, massuës, arcs, & fleches, au bout desquelles aucuns mettent la queue

Comme les
Sauages
de ces lieux
se razent.

Se peind
le visage de
noir & rou-
ge.

Leurs ar-
mes.

queuë d'un poisson appelé signoc : d'autres y accommodent des os , & d'autres en ont toutes de bois. Ils labourent & cultiuent la terre , ce que n'auions encores veu. Au lieu de charruës ils ont vn instrument de bois fort dur, fait en façon d'une besche. Ceste riuere s'appelle des habitans du pays Chouacoet.

*Instrument
duquel ils
labourent.*

Ils fus à terre pour voir leur labourage sur le bord de la riuere , & veis leurs bleds, qui sont bleds d'Inde, qu'ils font en jardinages, semâs trois ou quatre grains en vn lieu, après ils assemblent tout autour avec des escailles du susdit signoc quantité de terre, puis à trois pieds de là en sement encore autant, & ainsi consecutiuellement. Parmy ce bled à chaque rousseau ils plantent 3. ou 4. febves du Bresil, qui viennent de diuerses couleurs. Estans grandes elles s'entrelacent autour du dit bled, qui leue de la hauteur de 5. à 6. pieds, & tiennent le champ fort net de mauuaises herbes. Nous y veismes force citrouilles, courges, & petum, qu'ils cultiuent aussi. Le bled d'Inde que j'y veis pour lors estoit de deux pieds de haut : il y en auoit aussi de trois. Ils le sement en May, & le recueillent en Septembre. Pour les febves, elles commençoient à entrer en fleur, comme aussi les courges & citrouilles. l'y veis grãde quantité de noix, qui sont petites, & ont plusieurs quartiers. Il n'y en auoit point encores aux arbres, mais nous en trouuâmes assez dessous, qui estoient de l'année precedente. Il y a aussi force vignes, auxquelles y auoit de fort beau grain, dont nous fîmes de tres-bon verjus, ce que n'auions point encores veu qu'en l'isle de Bacchus, distante d'icelle riuere près de deux lieues. Leur demeure arrestée, le labourage, & les beaux arbres,

*Ont des
bleds d'Inde.*

*Comme ils
les sement.*

*Hauteur de
ce bled.*

*En quel
temps se
sème.*

Les foreſts
dās les ter-
res ſont fort
claires.

Saules en
quantité &
lieux aqua-
tiques.

me fit iuger que l'air y eſt plus temperé & meilleur que celuy où nous hyuernafmes, ny que les autres lieux de la coſte. Les foreſts dans les terres ſont fort claires, mais pourtant remplies de cheſnes, heſtres, freſnes, & ormeaux. Dans les lieux aquatiques il y a quantité de ſaules. Les Sauvages ſe tiennent touſiours en ce lieu, & ont vne grande cabanne entourée de pal-liſſades faites d'aſſez gros arbres rangez les vns contre les autres, où ils ſe retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre; & couurent leurs cabannes d'eſcorce de cheſnes. Celieu eſt fort plaſant, & auſſi agreable que l'on en puiſſe voir: la riuiera abondante en poiſſon, enuironnée de prairies. A l'entrée y a vn iſlet capable d'y faire vne bonne fortereſſe, où l'on ſeroit en ſeureté.

Riuiera de Choüacoet. Lieux que l'Auth eur y recognoiſt.
Cap aux Iſles. Canots de ces peuples faits d'eſcorce de
bouleau. Comme les Sauvages de ce pays là ſont reuenir
à eux ceux qui tombent en ſyncope. Se ſeruent de pierres
au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu
de nous.

CHAPITRE V.



LE Dimanche 12. du mois nous partiſmes de la riuiera appellée Choüacoet, & rangeant la coſte, après auoir fait enuiron 6. ou 7. lieues, le vent ſe leua contraire, qui nous fit mouïller l'anchre & mettre pied à terre, où nous yeiſmes deux prairies, chacune deſquelles con-

tient vne lieue de long, & demie de large. Depuis Choüacoet iusques en ce lieu (où veismes de petits oiseaux, qui ont le chant comme merles, noirs horsmis le bout des ailles, qui sont orangées) il y a quantité de vignes & noyers. Ceste coste est sablonneuse en la plus-part des endroits depuis Quinibequy. Ce iour nous retournasmes 2. ou 3. lieues deuers Choüacoet, iusques à vn cap qu'auons nommé le port aux isles, bon pour des vaisseaux de cent tonneaux, qui est parmy trois isles. Oiseaux qui chantent comme les merles.
Port aux isles.

Mettant le cap au nordest quart du nort proche de ce lieu, l'on entre en vn autre port où il n'y a aucun passage (bien que ce soient isles) que celuy par où on entre, où à l'entrée y a quelques brisans de rochers qui sont dangereux. En ces isles y a tant de groiselles rouges, que l'on ne voit autre chose en la plus-part, & vn nombre infiny de tourtes, dont nous en prîmes bonne quantité. Ce port aux isles est par la hauteur de 43. degrez 25. minutes de latitude.

Costoyans la coste nous apperceusmes vne fumée sur le riuage de la mer, dont nous approchâmes le plus qu'il nous fut possible, & ne veismes aucun Sauuage, ce qui nous fit croire qu'ils s'en estoient fuïs. Le Soleil s'en alloit bas, & ne peusmes trouuer lieu pour nous loger icelle nuit, à cause que la coste estoit plate, & sablonneuse. Mettant le cap au sud pour nous esloigner, afin de mouïller l'anchre, ayans fait environ deux lieuës, nous apperceusmes vn cap à la grande terre au sud quart du suest de nous, où il pouoit auoir six lieues: à l'est deux lieues apperceusmes trois ou quatre isles assez hautes, & à l'ouest vn grand cul de Cap qu'ils apperçoient à la grande terre.

fac. La coste de ce cul de sac toute rangée iusques au cap, peut entrer dās les terres du lieu où nous estiōs enuiron 4. lieues: il en a 2. de large nort & sud, & 3. en son entrée. Et ne recognoissant aucun lieu propre pour nous loger, nous resolusmes d'aller au cap cy-dessus à petites voiles vne partie de la nuit, & en approchasmes à 16. brasses d'eau, où nous mouillâmes l'ancre attendant le poinct du iour.

Près ce cap
sont 3. isles,
à cause de
ce appelé
cap aux is-
les.

Le lendemain nous fusmes au susdit cap, où il y a trois isles proches de la grande terre, pleines de bois de différentes sortes, comme à Choüiacœt, & par toute la coste; & vne autre platte, où la mer brise, qui jette vn peu plus bas à la mer que les autres où il n'y en a point. Nous nommasmes ce lieu le cap aux isles, proche duquel apperceusmes vn canau où il y auoit 5. ou 6. Sauvages qui vindrent à nous, lesquels estans près de nostre barque, s'en allerent danser sur le riuage. Je fus à terre pour les voir, & leur donner à chacun vn couteau, & du biscuit; ce qui fut cause qu'ils redancerent mieux qu'auparauant. Cela fait, ie leur fis entendre le mieux qu'il me fut possible, qu'ils me montrasfent comme alloit la coste. Après leur auoir dépeint avec vn charbon la baye & le cap aux isles, où nous estions, ils me figurerent avec le mesme crayon vne autre baye, qu'ils representoient fort grande, où ils mirent six cailloux d'égale distance; me donnans par là à entendre que chacune de ces marques estoient autant de chefs & peuplades: puis figurerent dedans ladite baye vne riuere que nous auions passée, qui s'estend fort loin, & est batturiere. Nous trouuasmes en cēt endroit des vignes en quantité, dont le verjus

estoit vn peu plus gros que des pois, & force noyers, dont les noix n'estoient pas plus grosses que des balles d'harquebuzes. Ces Sauvages nous dirent, que tous ceux qui habitoient en ce pays cultiuoient & ensemençoient la terre comme les autres qu'auions veus auparauant. Celieu est par la hauteur de 43. degrez, & quelques minutes de latitude.

Doublant le cap, nous entraſmes en vne anse où il y auoit force vignes, pois du Bresil, courges, citrouilles, & des racines qui sont bonnes, tirans sur le goust de cardes, que les Sauvages cultiuent.

Celieu, qui est assez agreable, est fertile en quantité de noyers, cyprès, chesnes, fresnes, & hestres, qui sont tres-beaux.

Anse fort fertile.

Nous veismes là vn Sauvage qui se blessa tellement au pied, & perdit tant de sang, qu'il en tomba en syncope; autour duquel vindrent nombre d'autres chantans quelque temps auant qu'ils le touchassent: puis faisans certaines gestes des pieds & des mains, luy remuoient la teste, & le soufflant il reuint à soy. Nostre Chirurgien le pensa, & ne laissa pour cela de s'en aller gayement.

Comme les Sauvages font reuenir à eux ceux qui tombent en syncope,

Ayâs fait demie lieüe nous apperceusmes plusieurs Sauvages sur la pointe d'un rocher, qui couroient le long de la coste, en dançant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de nostre venue. Nous ayans monſtré le quartier de leur demeure, ils firent signal de fumées, pour nous monſtrer l'endroit de leur habitation, & fusmes mouïller l'anchre proche d'un petit islet, où l'on enuoya nostre canau pour leur porter des coutaux & des gallettes, & apperceusmes

à la quantité qu'ils estoient, que ces lieux sont plus habitez que les autres que nous auions vus. Après auoir atresté deux heures pour considerer ces peuples, qui ont leurs canaux faits d'escorce de bouleau, comme les Canadiens, Souriquois, & Etechemins, nous leuâmes l'anchre, & avec apparence de beau temps nous nous mismes à la voile. Poursuiuant nostre route à l'ouest surouest, nous y veismes plusieurs isles à l'un & l'autre bord. Ayant fait 7. à 8. lieues, nous mouillâmes l'anchre proche d'une isle, où apperceusmes force fumées tout le long de la coste, & beaucoup de Sauvages qui accouroient pour nous voir. L'on enuoya 2. ou 3. hommes vers eux dedans un canau, auxquels on bailla des couteaux & patenostres pour leur presenter, dont ils furent fort aises, & danserēt plusieurs fois en payement. Nous ne peusmes sçauoir le nom de leur chef, à cause que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre défrichée, & semée de bled d'Inde. Le pays est fort plaisant & agreable, y ayant force beaux bois. Ceux qui l'habitent ont leurs canaux faits tout d'une piece, fort subjets à tourner, si on n'est bien adroit à les gouverner, & n'en auions point encores veu de ceste façon. voicy comme ils les font. Après auoir eu beaucoup de peine, & esté long temps à abatre vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, avec des haches de pierre (car ils n'en ont point en ce temps d'autres, si ce n'est que quelques vns d'eux en recourent par le moyen des Sauvages de la coste d'Acadie, auxquels on en porte pour traicter de pelletterie) ils ostent l'escorce, & l'arrondissent, horsmis d'un costé, où ils mettent

Ces peuples
ont leurs
canaux faits
d'escorce
de bouleau.

Comme ils
font leurs
canaux.

du feu peu à peu tout le long de la piece; & prennent quelquefois des cailloux rouges & enflammez, qu'ils posent aussi dessus, & quand le feu est trop aspre, ils l'esteignent avec vn peu d'eau, non pas du tout, mais seulement de peur que le bord du canau ne brulle. Estant assez cieux à leur fantasie, ils le raclent de toutes parts avec ces pierres. Les cailloux dequoy ils font leurs trenchans sont semblables à nos pierres à fuzil.

Se seruent
de pierres
au lieu de
courcaux.

Le lendemain 17. dudit mois nous leuâmes l'ancre pour aller à vn cap, que nous auions veu le iour precedant, qui nous demeuroit comme au sud sur-ouest. Ce iour nous ne peusmes faire que 5. lieues, & passâmes par quelques isles remplies de bois. Le recognus en la baye tout ce que m'auoient de peint les Sauuages au cap des isles. Poursuiuant nostre routte, il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui fortoient des isles, & de la terre ferme. Nous fûmes anchrer à vne lieue du cap qu'ay nommé Saint Louys, où nous apperceusmes plusieurs fumées: & y voulant aller, nostre barque eschoua sur vne roche, où nous fûmes en grand danger: car si nous n'y eussions promptement remedié, elle eust bouleuersé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 5. à 6. brasses d'eau: mais Dieu nous preserua, & fûmes mouiller l'ancre proche du susdit cap, où vindrent 15. ou 16. canaux de Sauuages, & en tel y en auoit 15. ou 16. qui cōmencerent à monstrier grands signes de resiouissance, & faisoient plusieurs sortes de harangues, que nous n'entendious nullement. L'on enuoya 3. ou 4. hommes à terre dans nostre canau, tant pour auoir de l'eau, que pour voir leur chef nommé Honabetha, qui eut

Les nostres
en grand
danger d'es-
tre perdus.

quelques couteaux, & autres jolietez, que le Sieur de Mons luy donna, lequel nous vint voir iusques en nostre bord, avec nombre de ses cōpagnons, qui estoient tant le long de la rive, que dans leurs canaux. L'on receut le chef fort humainement, & luy fit-on bonne chere : & y ayant esté quelque espace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyez deuers eux, nous apportèrent de petites citrouilles de la grosseur du poing, que nous mangeasmes en sallade comme concombres, qui sont tres-bonnes; & du pourpié, qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'estat que de mauuaises herbes. Nous veismes en ce lieu grande quantité de petites maisonnettes, qui sont parmy les champs où ils sement leur bled d'Inde.

Chef des
Sauages
honorable-
ment receu
de nous.

Citrouilles
qui se man-
gēt en for-
me de sallade.

Quantité
de maison-
nettes dans
les champs.

Riuere du
Gas.

Plus ya en icelle baye vne riuere qui est fort spacieuse, laquelle auons nommée la riuere du Gas, qui, à mon iugement, va rendre vers les Hiroquois, nation qui a guerre ouuerte avec les montagnars qui sont en la grande riuere Saint Laurent.

*Continuation des descouvertures de la coste des Almouchi-
quois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.*

CHAPITRE VI.

LE lendemain doublasmes le cap S. Louys, que nous auons ainsi nommé, terre mediocrement basse, souz la hauteur de 42. degrez 3. quarts de latitude, & fismes ce iour 2. lieues de coste sablonneuse; & passant le long d'icelle, nous y

veismes

veismes quantité de cabannes & jardinages, & entraismes dedans vn petit cul de sac. Il vint à nous 2. ou 3. canaux, qui venoient de la pesche des moruës, & autres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils peschent avec des haims faits d'un morceau de bois, auquel ils fichent vn os, qu'ils forment en façon de harpon, & lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte, le tout estant en forme d'un petit crochet. La corde qui y est attachée est de chanvre, à mon opinion, comme celui de France; & me dirent qu'ils en cueilloient l'herbe dans leur terre sans la cultiuier, en nous montrant la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Ledit canau s'en retourna à terre aduertir ceux de son habitation, qui nous firent des fumées, & apperceusmes 18. ou 20. Sauvages qui vindrent sur le bord de la coste, & se mirent à dancier. Nostre canau fut à terre pour leur donner quelques bagatelles, dont ils furent fort cõtents. Il en vint aucuns deuers nous qui nous prièrent d'aller en leur riuier. Nous leuasmes l'anchre pour ce faire: mais nous n'y peusmes entrer à cause du peu d'eau que nous y trouuasmes estans de basse mer, & fusmes contraints de mouiller l'anchre à l'entrée d'icelle. Je descendis à terre, où j'en veis quantité d'autres qui nous receurent fort gracieusement, & fus recognoistre la riuier, où ie n'y veis autre chose qu'un bras d'eau qui s'estend quelque peu dans les terres, qui sont en partie desertées, dedans lequel il n'y a qu'un ruisseau qui ne peut porter bateaux, sinon de pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieuë de circuit; en l'une des entrées duquel y a vne maniere d'isle couuerte de bois, & principalement de pins, qui

Haims des-
quels ils se
seruent à la
pe'sche.

Deux isles
en ceste
baye.

tient d'un costé à des dunes de sable, qui sont assez longues: l'autre costé est vne terre assez haute. Il y a deux islets dans ladite baye, qu'on ne voit point si l'on n'est dedans, & autour d'icelle la mer assèche presque toute de basse marée. Ce lieu est fort remarquable de la mer, d'autant que la coste est fort basse, hormis le cap de l'entrée de la baye, qu'auons nommé le port du cap Saint Louys, distant dudit cap deux lieues, & dix du cap aux isles. Il est enuiron par la hauteur du cap Saint Louys.

Cap d'une
grande baye.

Cap Blanc.

Riuere de
Sainte Su-
zanne.

Nous partîmes de ce lieu, & rangeât la coste comme au sud, nous fîmes 4. à 5. lieues, & passâmes proche d'un rocher qui est à fleur d'eau. Continuant nostre route, nous apperceûmes des terres que iugions estre isles; mais en estans plus près, nous recogneûmes que c'estoit terre ferme, qui nous demeueroit au nord norouest, qui estoit le cap d'une grande baye contenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffrâmes tellement, qu'il nous fallut mettre à l'autre bord pour doubler le cap qu'auions veu, lequel nous nommasmes le cap Blanc, pource que c'estoient sables & dunes, qui paroissent ainsi. Le bon vent nous seruit beaucoup en ce lieu, car autrement nous eussions esté en danger d'estre jettez à la coste. Ceste baye est fort saine, pourueu qu'on n'approche la terre que d'une bonne lieue, n'y ayant aucunes isles ny rochers que celuy dont j'ay parlé, qui est proche d'une riuere, qui entre assez auant dans les terres, que nommasmes Sainte Suzanne du cap Blanc, d'où iusques au cap Saint Louys y a dix lieues de trauerse. Le cap Blanc est vne pointe de sable qui va en tournoyant vers le sud

enuiron six lieues. Ceste coste est assez haute esleuee de fables, qui sont fort remarquables venât de la mer, où on trouue la sonde à près de 15. ou 18. lieues de la terre à 30. 40. 50. brasses d'eau, iusques à ce qu'on vienne à dix brasses en approchant de la terre, qui est tres-saine. Il y a vne grande estenduë de pays descouuert sur le bord de la coste deuant que d'entrer dans les bois, qui sont fort agreables, & plaisans à voir. Nous mouillâmes l'anchre à la coste, & veîmes quelques Sauvages, vers lesquels furent 4. de nos gens, qui cheminans sur vne dune de sable, aduiserent comme vne baye & des cabannes qui la bordoient tout à l'entour. Estans enuiron vne lieue & demie de nous, vint à eux dançant (comme ils nous rapportèrent) vn Sauvage, qui estoit descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu après donner aduis de nostre venue à ceux de son habitation.

Le lendemain nous fûmes en ce lieu que nos gens auoient apperceu, que trouuâmes estre vn port fort dangereux, à cause des bases & bancs, où nous voyons briser de toutes parts. Il estoit presque de basse mer lors que nous y entraîmes, & n'y auoit que 4. pieds d'eau par la passée du nort; de haute mer il y a 2. brasses. Comme nous fûmes dedans, nous veîmes ce lieu assez spacieux, pouuant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autât de terre qu'il luy est necessaire pour sa nourriture. Il y descend vne petite riuere qui est assez belle, où de basse mer y a enuiron 3. pieds & demy d'eau, & y a 2. ou 3. ruisseaux bordez de prairies. Ce lieu est tres-beau, si le havre estoit bon. l'en prins la

Port fort
dangereux.

hauteur, & trouuay 42. degrez de latitude, & 18. degrez 40. minutes de declinaison de la Guide. aymant. Il vint à nous quantité de Sauvages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dansant.

Port de Mal-
lebarre.

Nous nommasmes ce lieu le port de Mallebarre.

Le lendemain nous fusmes voir leur habitation avec nos armes, & fismes enuiron vne lieuë le long de la coste. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entraimes dans vn champ semé de bled d'Inde, à la façon que nous auons dit cy-dessus. Il estoit en fleur, & auoit de haut 5. pieds & demy, & d'autre moins aduancé, qu'ils sement plus tard. Nous veismes aussi force fèves de Bresil, & des citrouilles de plusieurs grosseurs, bonnes à manger; du petum & des racines qu'ils cultiuent, lesquelles ont le goust d'artichaut. Les bois sont remplis de chesnes, noyers, & de tres beaux cyprès, qui sont rougeastres, & ont fort bonne odeur. Il y auoit aussi plusieurs champs qui n'estoient point cultiuez, d'autant qu'ils laissent reposer les terres; & quand ils y veulent semer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent avec leurs besches de bois. Leurs cabannes sont rondes, couuertes de grosses nattes faites de roseaux, & par en haut il y a au milieu enuiron vn pied & demy de decouvert, par où sort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandasmes s'ils auoient leur demeure arrestée en ce lieu, & s'il y negeoit beaucoup: ce que ne peusmes bien sçauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçassent par signes, en prenant du sable en leur main, puis l'espendant sur la terre, & monstrant estre de la couleur de nos rabats, & qu'elle venoit sur la terre de

Bois peu-
plez de ches-
nes, noyers,
& cyprès
rougeastres

Forme des
cabannes
des peuples
de ce pays
là.

la hauteur d'un pied, & d'autres nous monstroient moins; nous donnans aussi à entendre que le port ne geloit iamais: mais nous ne peusmes sçauoir si la nege estoit de l'ogée durée. Je tiens neantmoins que le pays est temperé, & que l'hyuer n'y est pas rude.

Tous ces Sauvages depuis le cap aux isles ne portent point de robes, ny de fourrures, que fort rarement, & sont icelles robes faites d'herbe & de chanvre, qui à peine leur couurent le corps, & leur vont iusques aux jarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'une petite peau, & les femmes aussi, qui leur descendent un peu plus bas qu'aux hommes par derrière, tout le reste du corps estant nud: & lors qu'elles nous venoient voir, elles prenoient des robes ouuertes par le deuant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste, comme ceux de la riuere de Chouïacoet. Je vey entre autres choses une fille coiffée assez proprement, d'une peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porcelaine; une partie de ses cheveux estoient pendans par derrière, & le reste entre-lacé de diuerses façons. Ces peuples se peignent le visage de rouge, noir, & jaulne. Ils n'ont presque point de barbe, & se l'arrachent à mesure qu'elle croist, & sont bien proportionnez de leurs corps. Je ne sçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout, & ne sçauent adorer, ny prier. Pour armes, ils n'ont que des picques, massues, arcs, & fleches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, & meilleurs que ceux du nord, mais à dire vray ils sont meschans, & si peu de frequentation que l'on a avec eux, les fait aisément cognoistre.

Les robes de ces Sauvages sont faites d'herbes, & de chanvre.

Vestement des hommes, & des femmes.

Ils se peignent le visage.

Leurs armes.

Forme de
manger le
bled d'Inde
ent' eux.

Ils font grands larrons, & fils ne peuvent attraper avec les mains, ils taschent de le faire avec les pieds, comme nous l'auons esprouué souuentefois: & se faut dōner garde de ces peuples, & viurē en mēfiance avec eux, sans toutefois leur faire apperceuoir. Ils nous troquerent leurs arcs, flesches, & carquois, pour des espingles & des boutons; & fils eussent eu autre chose de meilleur, ils en eussent fait autant. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font secher, puis le reduisent en poudre. Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedās des pots de terre, qu'ils font d'autre maniere que nous. Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois, & le reduisent en farine, puis en font des gasteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

Il y a quelques terres défrichées, & défrichoient tous les iours. en voicy la façon Ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font brûller les branchages sur le tronc, & sement leur bled entre ces bois coupez, & par succession de temps ostent les racines. Il y a aussi de belles prairies pour y nourrir nombre de bestail. Ce port est tres-beau & bon, où il y a de l'eau assez pour les vaisseaux, & où on se peut mettre à l'abry derriere des isles. Il est par la hauteur de 43. degrez de latitude, & l'auons nommé le Beau-port.

Partement
de l'Auteur
du beau
port.

Le dernier de Septembre nous partismes du Beau-port, & passâmes par le cap Saint Louys, & fismes porter toute la nuit pour gagner le cap Blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuâmes à vau le vent du cap Blanc en la baye blanche à huit pieds d'eau, esloignez de la terre vne lieuē, où nous mouillâmes l'anchre, pour n'en approcher de plus

prés, en attendant le iour, & voir comme nous estions de la marée. Cependant enuoyasmes sonder avec nostre chaloupe, & ne trouua on plus de 8. pieds d'eau, de façon qu'il fallut deliberer attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iusques à 5. pieds, & nostre barque talonnoit quelquefois sur le sable, sans toutesfois s'offenser, ny faire aucun dommage, car la mer estoit belle, & n'eusmes point moins de 3. pieds d'eau souz nous, lors que la mer commença à croistre, qui nous donna grande esperance.

Le iour estant venu, nous apperceusmes vne coste de sable fort basse, où nous estions le trauers plus à val le vent, & d'où on enuoya la chaloupe pour sonder vers vn terroir qui est assez haut, où on iugeoit y auoir beaucoup d'eau; & de fait on y en trouua 7. brasses. Nous y fusmes mouïller l'anchre, & aussi tost appareillasmes la chaloupe avec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pouuoir sauuer si le vent se fust esleué plus grand qu'il n'estoit. Estant recogneu, nous y entraimes à 2. 3. & 4. brasses d'eau. Quand nous fusmes dedans, nous en trouuasmes 5. & 6. Il y auoit force huïstres qui estoient tresbonnes, ce que n'auions encores apperceu, & le nommasmes le port aux Huïstres, & est par la hauteur de 42. degrez de latitude. Il y vint à nous trois canaux de Sauvages. Ce iour le vent nous fut fauorable, qui fut cause que nous leuasmes l'anchre pour aller au cap Blanc, distant de ce lieu de 5. lieues, au nort vn quart du nordest, & le doublasmes.

Descouure
vn beau
port.

Force huï-
stres tres-
bonnes en
ce port, ap-
pellé a cau-
se de cela le
port aux
huïstres.

Le lendemain 2. d'Octobre arriuasmes deuant Ma-

lebarre, où sejournaſmes quelque temps, pour le mauuais vent qu'il faiſoit, durant lequel nous fuſmes avec la chaloupe, avec douze à quinze hommes, viſiter le port, où il vint au deuât de nous cent cinquante Sauuages, en chantant & dançant, ſelon leur couſtume. Après auoir veu ce lieu, nous nous en retournaſmes en noſtre vaiſſeau, où le vent venant bon, fiſmes voile le long de la coſte courant au ſud.

Continuation des ſuſdites deſcouuertes iuſques au port Fortuné, & quelque vingt lieuës par delà.

CHAPITRE VII.



Omme nous fuſmes à ſix lieuës de Malebarre, nous mouillaſmes l'anchre proche de la coſte, dautant que n'auions bon vent. Le long d'icelle nous aduiſaſmes des fumées que faiſoient les Sauuages, ce qui nous fit deliberer de les aller voir, & pour cét eſſeët on equipa la chaloupe. Mais quand nous fuſmes proche de la coſte qui eſt areneuſe, nous ne peuſmes l'aborder, car la houlle eſtoit trop grande. Ce que voyans les Sauuages, ils mirent vn canau à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9. en chantant, & faiſans ſigne de la ioye qu'ils auoient de nous voir, puis nous monſtrèrent que plus bas il y auoit vn port, où nous pourrions mettre noſtre barque en ſeureté. Ne pouuant mettre pied à terre, la chaloupe ſen reuint à la barque, & les Sauuages retournerent à terre, après les auoir traicté humaine-ment.

Port enſeigné aux noſtres par les Sauuages.

Le len-

Le lendemain le vent estant fauorable, nous continuasmes nostre route au nord 5. lieues, & n'eusmes pas plustost fait ce chemin, que nous trouuasmes 3. & 4. brasses d'eau, estans esloignez vne lieuë & demie de la coste. Et allans vn peu de l'auant, le fonds nous haussa tout à coup à brasse & demie, & deux brasses, ce qui nous donna de l'apprehension, voyant la mer briser de toutes parts, sans voir aucun passage par lequel nous peussions retourner sur nostre chemin, car le vent y estoit entierement contraire.

De façon qu'estans engagez parmy des brisans & bancs de sable, il fallut passer au hazard, selon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que 4. pieds au plus, & vinsmes parmy ces brisans iusques à quatre pieds & demy. En fin nous fismes tant, avec la grace de Dieu, que nous passasmes par dessus vne pointe de sable, qui jette près de trois lieuës à la mer, au sud suest, lieu fort dangereux. Doubtant ce cap, que nous nommasmes le cap Batturier, Cap Batturier. qui est à douze ou treize lieues de Mallebarre, nous mouillâsmes l'anchre à deux brasses & demie d'eau, d'autant que nous nous voyions entourez de toutes parts de brisans & battures, reserué en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On enuoya la chaloupe pour trouuer vn achenal, afin d'aller à vn lieu que iugions estre celuy que les Sauvages nous auoient donné à entendre; & creusmes aussi qu'il y auoit vne riuere, où nous pourrions estre en leurreré.

Nostre chaloupe y estant, nos gens mirent pied à terre, & considererent le lieu, puis reuindrent avec vn

Sauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que de plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut resolu; & aussi tost leuâmes l'anchre, & fûmes par la conduite du Sauuage, qui nous pilota, mouïller l'anchre à vne rade qui est deuant le port à six brasses d'eau, & bon fonds: car nous ne peûmes entrer dedans à cause que la nuit nous surprint.

Hazard que
court l'Au-
teur avec
les siens.

Le lendemain on enuoya mettre des balises sur le bout d'un banc de sable qui est à l'emboucheure du port; puis la plaine mer venant y entraîmes à 2. brasses d'eau. Comme nous y fûmes, nous loüâmes Dieu d'estre en lieu de seureté. Nostre gouuernail s'estoit rompu, que l'on auoit accommodé avec des cordages, & craignons que parmy ces basses & fortes marées il ne rompist derechef, qui eust esté cause de nostre perte.

Peuples de
ce pays a-
mateurs du
labourage.

Dedans ce port il n'y a qu'une brasse d'eau, & de plaine mer deux; à l'est y a vne baye qui refuit au nort enuiron trois lieues, dans laquelle se voyent vne isle & deux autres petits culs de sac, qui decorent le pays: là sont beaucoup de terres défrichées, & force petits costaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils vivent. Il y a aussi de tresbelles vignes, quantité de noyers, chesnes, cyprès, & peu de pins. Tous les peuples de ce lieu sont fort amateurs du labourage, & font prouision de bled d'Inde pour l'hiver, lequel ils conseruent en la façon qui ensuit.

Comme ils
conseruent
leurs bleds.

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable, 5. à 6. pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains, qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils jettent dedans lesdites fosses, & les

couurent de sable 3. ou 4. pieds par dessus le superſice de la terre, pour en prendre à leur beſoin, & ſe conſerue auſſi bien qu'il ſçauroit faire en nos greniers.

Nous veîſmes en ce lieu cinq à ſix cents Sauvages, Sauvages tous nuds; qui eſtoient tous nuds, horſmⁱ leur nature, qu'ils couurent d'une petite peau de faon, ou de loup marin. Les femmes auſſi couurent la leur avec des peaux, ou des fueillages, & ont les cheueux tant l'un que l'autre bien Leurs cheueux. peignez, & entrelacez en pluſieurs façons, à la maniere de ceux de Choüiacoct, & ſont bien proportionnez de leurs corps, ayans le teint oliuaſtre. Ils ſe parent de plumes, de patenôſtres de porcelaine, & autres jolietez, qu'ils accommodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, fleſches, & maſſuës : & ne ſont pas ſi grands chaffeurs comme bons peſcheurs & laboureurs. Leur parure;

Pour ce qui eſt de leur police, gouuernement, & Leur police & croyance. croyance, ie n'en ay peu que iuger, & croy qu'ils n'en ont point d'autre que nos Sauvages Souriquois & Canadiens, leſquels n'adorent ny le Soleil, ny la Lune, ny aucune choſe, & ne priët non plus que les beſtes. Bien ont-ils parmy eux quelques gens qu'ils diſent auoir intelligence avec le diable, à qui ils ont grãde croyance, leſquels leur diſent tout ce qui leur doit aduenir, encores qu'ils mentët le plus ſouuent: c'eſt pourquoy ils les tiennent comme Prophetes, bien qu'ils les enjaulent comme les Egyptiens & Bohemiens font les bônes gens de village. Ils ont des chefs à qui ils obeïſſent en ce qui eſt de la guerre, mais non autrement, Leurs chefs de guerre. leſquels traouillent, & ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons.

Leurs loge-
mens.

Leur mes-
nage, &
vitueilles.

Sont fort
travaillez
de pulces
en esté.

Ports rem-
plis de pois-
son.

Le pays
fort propre
pour y ba-
stir.

Port For-
tuné.

Leurs logemens sont separez les vns des autres selon les terres que chacun d'eux peut occuper, & sont grands, faits en rond, couuerts de natte, ou fucille de bled d'Inde, garnis seulement d'un lit ou deux, esleuez vn pied de terre, faits avec quantité de petits bois qui sont pressez les vns contre les autres, dessus lesquels ils dressent vn estaire à la façon d'Espagne (qui est vne maniere de natte espoise de deux ou trois doigts) sur quoy ils se couchent. Ils ont grand nombre de pulces en esté, mesmes parmy les champs. En nous allans pourmener nous en fusmes remplis en telle quantité, que nous fusmes contraints de changer d'habits.

Tous les ports, bayes & costes depuis Choüiacoe sont remplis de toutes sortes de poisson, semblable à celuy qui est aux costes d'Acadie, & en telle abondance, que ie puis asseurer qu'il n'estoit iour ne nuit que nous ne veissions & entendissions passer aux costez de nostre barque plus de mille marsoüins, qui chassoient le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs especes de coquillages, & principalement d'huîtres. La chasse des oiseaux y est fort abondante.

C'est vn lieu fort propre pour y bastir, & jetter les fondemens d'une Republique, si le port estoit vn peu plus profond, & l'entrée plus seure qu'elle n'est. Il fut nommé le port Fortuné, pour quelque accident qui y arriua. Il est par la hauteur de 41. & vn tiers de latitude, à 13. lieues de Mallebarre. Nous visitasmes tout le pays circonuoisin, lequel est fort beau, comme i'ay dit cy-dessus, où nous veismes quantité de maisons, nettes çà & là.

Partàs du port Fortuné, ayans fait six ou sept lieues, nous eusmes cognoissance d'une isle, que nous nommasmes la Soupçonneuse, pour auoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fust autre chose qu'une isle. Rangeant la coste au surouest près de douze lieues, passâmes proche d'une riuere qui est fort petite, & de difficile abord, à cause des bales & rochers qui sont à l'entrée, que j'ay nommée de mon nom. Ce que nous veîmes de ces costes sont terres basses & sablonneuses, qui ne laissent d'estre belles & bonnes, toutesfois de difficile abord, n'ayans aucunes retraites, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à près de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuâmes, ce fut en quelques fosses sept à huit brasses, encores cela ne duroit que la longueur du cable, aussi tost l'on reuenoit à deux ou trois brasses, & ne s'y fie qui voudra qu'il ne l'aye bien recognüe la sonde à la main.

Voila toutes les costes que nous descourîmes tant à l'Acadie, que és Etechemins & Almouchiquois, desquelles ie fis la carte fort exactement de ce que ie veis, que ie fis grauer en l'an 1604. qui depuis a esté mise en lumiere aux discours de mes premiers voyages.

Descouuerture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau, fort particulièrement.

CHAPITRE VIII.



Artant du cap de la Héue iusques à Sefambre, qui est vne isle ainsi appelée par quelques Mallouins, distante de la Héue de 15. lieuës, se trouuent en ce chemin quantité d'isles, qu'auons nommées les Martyres, pour y auoir eu des François autrefois tuez par les Sauuages. Ces isles sont en plusieurs culs de sac & bayes; en l'vne desquelles y a vne riuiera appelée sainte Marguerite, distante de Sefambre de 7. lieues, qui est par la hauteur de 44 degrez, & 25. minutes de latitude. Les isles & costes sont remplies de quantité de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche du poisson y est abondante, comme aussi la chasse des oiseaux.

De Sefambre passasmes vne baye fort saine contenant 7. à 8. lieues, où il n'y a aucunes isles sur le chemin hormis au fonds, qui est à l'entrée d'vne petite riuiera de peu d'eau, & fusmes à vn port distant de Sefambre de 8. lieuës, mettant le cap au nordest quart d'est, qui est assez bon pour des vaisseaux du port de cent à six vingts tonneaux. En son entrée y a vne isle de laquelle on peut de basse mer aller à la grande terre. Nous auons nommé ce lieu le port Sainte Heleine, qui est par la hauteur de 44. degrez 40. minutes peu plus ou moins de latitude.

Isles des
Martyrs,
pourquoy
ainsi appel-
lées.

Riuiera de
Sainte
Margue-
rite.

Port de
Sainte
Heleine.

De ce lieu fufmes à vne baye appellée la baye de toutes ifles, qui peut contenir 14. à 15. lieues : lieux qui font dangereux à caufe des bancs, bales & battues qu'il y a. Le pays eft tres-mauuais à voir, remply de mefmes bois que j'ay dit cy-deffus.

Baye de
toutes ifles.

De là passafmes proche d'une riuere qui en eft diftante de fix lieues, qui s'appelle la riuere de l'ifle verte, pour y en auoir vne en fon entrée. Ce peu de chemin que nous fîmes eft remply de quantité de rochers qui jettent prés d'une lieue à la mer, où elle brife fort, & eft par la hauteur de 45. degrez vn quart de latitude.

Riuere de
l'ifle verte.

De là fufmes à vn lieu où il y a vn cul de fac, & deux ou trois ifles, & vn affez beau port, diftant de l'ifle verte trois lieues. Nous passafmes auffi par plusieurs ifles qui font rangées les vnes proches des autres, & les nommasmes les ifles rangées, diftantes de l'ifle verte de 6. à 7. lieues. En après passafmes par vne autre baye où il y a plusieurs ifles, & fufmes iufques à vn lieu où trouuasmes vn vaisseau qui faisoit pefche de poisson entre des ifles qui font vn peu esloignées de la terre, diftantes des ifles rangées 4. lieues, & appellasmes ce lieu le port de Saualette, qui estoit le maistre du vaisseau qui faisoit pefche, qui estoit Basque.

Ifles rangées.

Port de Sa-
ualette.

Partant de ce lieu arriuasmes à Canseau le 27. du mois, diftant du port de Saualette fix lieues, où passafmes par quantité d'ifles iufques audit Canseau, auxquelles y a telle abondance de framboises, qu'il ne fe peut dire plus.

Canseau.

Toutes les costes que nous rangeasmes depuis le cap de Sable iufques en ce lieu, font terres mediocre-

ment hautes, & costes de rochers, en la plus-part des endroits bordées de nombre d'isles & brisans qui jettent à la mer par endroits près de deux lieues, qui sont fort mauuais pour l'abord des vaisseaux : neantmoins il ne laisse d'y auoir de bons ports & rades le long des costes & isles. Pour ce qui est de la terre, elle est plus mauuaise, & mal agreable qu'en autres lieux qu'eussions veus, excepté en quelques riuieres ou ruisseaux, où le pays est assez plaissant : & ne faut douter qu'en ces lieux l'hyuer n'y soit froid, y durant près de six mois.

L'hyuer est
long en ce
pays là.

Port de Cā-
seau quel :

Ce port de Canseau est vn lieu entre des isles, qui est de fort mauuais abord, si ce n'est de beau temps, pour les rochers & brisans qui sont autour. Il s'y fait pesche de poisson verd & sec.

Isle du cap
Breton.

De ce lieu iusques à l'isle du cap Breton, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude, & 14. degrez 50. minutes de declinaison de l'Aymant y a huit lieues, & iusques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye qui entre enuiron 9. ou 10. lieues dans les terres, & fait passage entre l'isle du cap Breton, & la grand' terre qui va rendre en la grande baye Sainct Laurent, par où on va à Gaspé & isle Percée, où se fait pesche de poisson. Ce passage de l'isle du cap Breton est fort estroit. Les grands vaisseaux n'y passent point, bien qu'il y aye de l'eau assez, à cause des grands courans & transports de marées qui y sont ; & auons nommé ce lieu le passage courant, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude.

Ceste isle du cap Breton est en forme triangulaire, qui a 80. lieues de circuir, & est la plus-part terre montagneuse,

tagneuse, toutesfois en quelques endroits agreable. Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac, où la mer entre par le costé du nort quart du nordest, & du sud quart du suest, & y a quantité d'isles remplies de grand nombre de gibbier, & coquillages de plusieurs sortes, entre autres des huîtres qui ne sont de grande saueur. A quantité d'isles, & ports. En ce lieu y a plusieurs ports & endroits où l'on fait pesche de poisson, sçauoir le port aux Anglois, distant du cap Breton enuiron deux à trois lieues. & l'autre, Niganis, 18 ou 20. lieues plus au nort. Les portugais autrefois voulurent habiter ceste isle, & y passerent vn hyuer: mais la rigueur du temps & les frigidures leur firent abandonner leur habitation. Toutes ces choses veües, ie repassay en France, après auoir demeuré quatre ans tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au port Royal.

Fin du second Livre.

N



LES VOYAGES

DU SIEVR DE

CHAMPLAIN.

LIVRE TROISIÈME.

Voyages du Sieur de Poitrincourt en la nouvelle France, où il laisse son fils le Sieur de Biencourt. Peres Iesuites qui y sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisans fleurir la Foy Chrestienne.

CHAPITRE PREMIER.

LE feu Sieur de Poitrincourt pere ayant obtenu vn don du Sieur de Mons, en vertu de sa commission, de quelques terres adjacentes au port Royal, qu'il auoit abandonnées, l'habitation demeurant en son entier, ledit Sieur de Poitrincourt fait tout deuoir de l'habiter, & y laisse son fils le Sieur de Biencourt, lequel pendant qu'il excogite les moyens de s'y pouuoir establir, les Rochelois & les Basques l'assistent en la plus grande partie des embarquemens, souz esperance d'auoir les

Le Sieur de Poitrincourt laisse son fils le Sieur de Biencourt en la nouvelle France.

pelleries par leur moyen : mais son deſſein ne luy reüſſit pas comme il deſiroit. Car Madame de Guercheuille tres-charitable, ſ'entremet en ceſte affaire en faueur & conſideration des Peres leſuites. en voicy le diſcours.

Ledit ſieur Iean de Poitrincourt, auant que le ſieur de Mons partiſt de la nouuelle France, luy demanda en don le Port Royal, qu'il luy accorda, à condition que dans deux ans en ſuite ledit ſieur de Poitrincourt ſ'y tranſporteroit avec pluſieurs autres familles, pour cultiuer, & habiter le pays; ce qu'il promit faire, & en l'an 1607. le feu Roy Henry le Grand luy ratifia & confirma ce don, & dit au feu Reuerend Pere Coton qu'il vouloit ſe ſeruir de leur Compagnie en la conueſſion des Sauuages, promettant deux mille liures pour leur entretien. Le Pere Coton obeît au commandement de ſa Maieſté; & entre autres de leurs Peres ſe preſenta le pere Biard, pour eſtre employé en vn ſi ſainct voyage: & l'an 1608. il fut enuoyé à Bordeaux, où il demeura long temps ſans entêdre aucunes nouuelles de l'embarquement pour Canada.

Le P. Biard
Ieſuite eſt
élu pour y
aller.

L'an 1609. le ſieur de Poitrincourt arriua à Paris: le Roy en eſtant aduertý, & ayant ſceu que contre l'opinion de ſa Maieſté il n'auoit bougé de France, ſe faſcha fort contre luy. Mais pour contenter ſadire Maieſté, il ſe quipe pour faire le voyage. Sur ceſte reſolution le Pere Coton offre luy donner des Religieux: ſur quoy ledit ſieur de Poitrincourt luy dit qu'il ſeroit meilleur d'attendre iuſques en l'an ſuiuant, promettât qu'aüſſi toſt qu'il ſeroit arriué au port Royal, il renuoyeroit ſon fils, avec lequel les PP. Ieſuites viêdroiênt.

1609.
Arriuee du
ſieur de Poi-
trincourt à
Paris.

1610.

Son retour
en la nou-
uelle Frâce.

De fait l'an 1610. ledit sieur de Poitrincourt s'embarqua sur la fin de Feurier, & arriva au port Royal au mois de Juin suivant, où ayant assemblé le plus de Sauvages qu'il peut, il en fit baptiser environ 25. le iour de saint Jean Baptiste, par vn Prestre appellé Messire Iosué Fleche, surnommé le Patriarche.

Renvoye
son fils en
France.

Peu de temps après il renvoya en France le sieur de Biencourt son fils, aagé d'environ 19. ans, pour apporter les bonnes nouvelles du baptisme des Sauvages, & faire en sorte qu'il fust en brief secouru de viures, dont il estoit mal pourueu, pour y passer l'hyuer.

Peres Iesu-
ites y en-
voyez.

Le Reuerend pere Christofle Balthazar prouincial, commit pour aller avec le sieur de Biencourt, les peres Pierre Biart, & Remond Masse; le Roy Louys le Iuste leur ayant fait deliurer cinq cents escus promis par le feu Roy son pere, & plusieurs riches ornemens donnez par les Dames de Guercheuille & de Sourdis. Estans arriuez à Dieppe, il y eut quelque contestation entre les Peres Iesuites, & des marchands, ce qui fut cause que lesdits Peres se retirerent en leur College d'Eu.

Quelques
marchands
les offensés
à Dieppe.

Ce qu'ayant sceu Madame de Guercheuille, fut fort indignée de ce que de petits marchands auoient esté si outrecuidez d'auoir offensé, & trauersé ces peres, dit qu'ils deuoient estre punis, mais tout leur chastiment fut qu'ils ne furent receus à l'embarquement. Et ayant sceu que l'equipage ne se monteroit qu'à quatre mil liures, elle fit vne queste en la Cour, & par cét office charitable elle recueillit ladite somme, dont elle paya les marchands qui auoient troublé lesdits peres, & les fit casser de toute association: & du reste de ceste somme, & d'autres grands biens, fit vn fonds pour l'entre-

Soin de la
Dame de
Guerche-
uille pour
cette entre-
prise.

rien desdits Peres, ne voulant qu'ils fussent à charge au sieur de Poitrincourt; & faire en sorte que le profit qui reuiendroit des pelleteries & des pesches que le navire remporterait, ne reuiendroit point au profit des associez, & autres marchands, mais retourneroit en Canada, en la possession des Sieurs Robin & de Biencourt, qui l'employeroient à l'entretien du port Royal & des François qui y resident.

Fait en l'Éda
pour l'en-
retien des-
dits Peres

A ce subiect fut conclu & arresté que cet argent de Madame de Guercheville, ayant esté destiné pour le profit de Canada, les Iesuites auroient part aux emoluments de l'association desdits sieurs Robin & de Biencourt, & y participeroient avec eux.

C'est ce contract d'association qui a fait tant semer de bruits, de plaintes, & de crieries contre les Peres Iesuites, qui en cela, & en toute autre chose se sont equitalement gouvernez selon Dieu & raison, à la honte & confusion de leurs enuieux & mesdisans.

Le 26. Ianuier 1611. les mesmes Peres s'embarquerent avec ledit sieur de Biencourt, lequel ils assisterent d'argent pour mettre le vaisseau hors, & soulager les grandes necessitez qu'ils auoient eues en ceste navigation; d'autant que costoyans les costes ils s'arrestèrent & séjournerēt en plusieurs endroits auant qu'arriuer au port Royal, qui fut le 12. Iuin 1611. le iour de la Pentecoste; & pendant ce voyage lesdits Peres eurent grande disette de viures, & d'autres choses, ainsi que rapportèrent les pilotes Daud de Bruges, & le Capitaine Iean Daune, tous deux de la religion pretendue reformée, confessans qu'ils auoient trouué ces bons Peres tout autres que l'on les leur auoit dépeint.

1611.
Embarque-
mēt des Pe-
res Iesuites
avec le sieur
de Biencourt

Leur arri-
uée au port
Royal.

Le sieur de Poitrincourt desirât retourner en France, pour mieux donner ordre à ses affaires, laissa son fils le sieur de Biécourt, & les Peres Iesuites auprès luy, qui faisoient tous ensemble enuiron 20. personnes. Il partit la my-Iuillet de la mesme année 1611. & arriua en France sur la fin du mois d'Aoust.

Retour en
France du
sieur de Poi-
trincourt.

Pendant l'hyuernement led. sieur de Biencourt fit encores quelques fascheries aux gens du fils dudit Pontgraué, appelé Robert Graué, qu'il traitta assez mal: mais en fin par le trauail des Peres Iesuites, le tout fut appaisé, & demurerent bons amis.

Le sieur de Poitrincourt cherchant en France tous moyens d'aller secourir son fils, Madame de Guercheuille, pieuse, vertueuse, & fort affectiōnée à la conuersion des Sauvages, ayant desia recueilly quelques charitez, en communiqua avec luy, & dit que tres-volontiers elle entreroit en la compagnie, & qu'elle enuoyeroit avec luy des Peres Iesuites, pour le secours de Canada.

Contrat
de la Dame
de Guer-
cheuille-
avec le sieur
Robin pour
le secours
de Canada.

Le cōtract d'associatiō fut passé avec lad. Dame, autorisée de M^r de Liencour, premier Escuyer du Roy, & Gouverneur de Paris, son mary. Par ce contract fut arresté, Que presentement elle donneroit mil escus pour la cargaison d'un vaisseau, moyennant quoy elle entreroit au partage des profits que ce nauire rapporteroit, & des terres que le Roy auoit données au sieur de Poitrincourt, ainsi qu'il est porté en la minute de ce contract. Lequel sieur de Poitrincourt se reseruoit le port Royal, & ses terres; n'entendant point qu'elles entraissent en la communauté des autres Seigneuries, Caps, Havres, & prouinces qu'il dit auoir audit pays

contre le port Royal. Ladite Dame luy demanda qu'il eust à faire paroistre tiltres par lesquels ces Seigneuries & terres luy appartenoint, & comme il possedoit tant de domaine. Mais il s'en excusa, disant que ses tiltres & papiers estoient demeurez en la nouvelle Frâce.

Differend
entre elle,
& le sieur
de Poitrin-
court.

Ce qu'entendait ladite Dame, se mesiant de ce que disoit le sieur de Poitrincourt, & voulant se garder d'estre surprise, elle traita avec le sieur de Mons, à ce qu'il luy retrocedast tous les droits, actions, & pretentions qu'il auoit iamais eu en la nouvelle France, à cause de la donation à luy faite par feu Henry le Grand. La Dame de Guercheuille obtient lettres de sa Majesté à present regnant, par lesquelles donation nouvelle luy est faite de toutes les terres de la nouvelle France, depuis la grande riuere, iusques à la Floride, horsmis seulement le port Royal, qui estoit ce que ledit sieur de Poitrincourt auoit premierement, & non autre chose.

Elle traite
avec le sieur
de Mons.

Elle obtint
lettres du
Roy pour
les terres de
la nouvelle
France.

Ladite Dame donna l'argét aux Peres Iesuites pour le mettre entre les mains de quelque marchand à Dieppe: mais ledit sieur de Poitrincourt fit tant avec les mesmes Peres, que de ces mille escus il en tira quatre cents.

Il commit à cet embarquement vn sien seruiteur appelé Simon Imbert Sandrier, qui s'acquitta assez mal de l'administration de ce nauire équipé & freté. Il partit de Dieppe le 31. de Decembre au fort de l'huyuer, & arriua au port Royal le 23. de Ianuier l'an suivant 1612.

Simon Im-
bert admi-
nistre mal.

Le sieur de Biencourt fort aise d'une part de voir ce nouveau secours arriué, & d'autre fasché de voir Ma-

1612.

Plaintes que
les Iesuites
font d'Im-
bert.

dame de Guercheuille hors de ceste compagnie, suivant ce que ledit Imbert luy auoit dit, & des plaintes que luy firent les peres Iesuites du mauuais meſnage fait en tel embarquement par cét Imbert, qui à tort & ſans caule accuſoit les peres, lesquels neantmoins le contraignirét de confeſſer qu'il eſtoit gaillard quand il parla audit ſieur de Biencourt.

En fin toutes ces choſes eſtans appaiſées & pardonnées, le pere Maſſe eſtant avec les Sauuages pour apprendre leur langue, il deuint malade en vn lieu, où il eut grande diſette, car tout eſtoit en deſordre en ceste demeure. Le pere Biart demeura au port Royal, où il ſouffrit pluſieurs fatigues, & de grandes neceſſitez quelques iours durant, à amaſſer du gland, & chercher des racines pour ſon viure.

Equipage
qui ſe fait
en France,
pour retirer
les Iesuites
du port
Royal.

Pendant ce temps on dreſſoit en France vn equipage pour retirer les Iesuites du port Royal, & fonder vne nouuelle demeure en vn autre endroit. Le chef de cét equipage eſtoit la Sauſſaye, ayant avec luy trente perſonnes qui y deuoient hyuerner, y compris deux Iesuites & leur ſeruiteur, qui ſe prendroient au port Royal. Il auoit deſia avec luy deux autres peres Iesuites, ſçauoir le pere Quentin, & le pere Gilbert du Thet, mais ils deuoient reuenir en France avec l'equipage des matelots, qui eſtoient 38. La Royne auoit contribué à la deſpenſe des armes, des poudres, & de quelques munitions. Le vaiſſeau eſtoit de cent tonneaux, qui partit de Honneſleur le 12. Mars l'an 1613. & arriua à la Héue à l'Acadie le 16. de May, où ils mirent pour marque de leur poſſeſſion les armes de Madame de Guercheuille. Ils vindrent au port Royal, où ils

1613.
Voyage de
la Sauſſaye
en l'Acadie.

ils ne trouuerent que 5. personnes, deux Peres Iesuites, Hebert Apoticaire (qui tenoit la place du Sieur de Biencourt, pendant qu'il estoit allé bien loin chercher de quoy viure) & deux autres personnes. Ce fut à luy qu'on presenta les lettres de la Royne, pour relascher les Peres, & leur permettre aller où bon leur sembleroit; ce qu'il fit: & ces peres retirerent leurs commoditez du pays, & laisserent quelques viures audit Hebert, afin qu'il n'en eust neceffité.

Lettres de la Royne, pour relascher les Iesuites.

Ils sortirent de ce lieu, & furent habiter les monts deserts à l'entrée de la riuere de Pemetegoet. Le pilote arriua au costé de l'est de l'isle des mōts deserts, où les peres logerent, & rendirent graces à Dieu, esleuans vne croix, & firent le saint sacrifice de la Messe: & fut ce lieu nommé Saint Sauueur, à 44. degrez & vn tiers de latitude.

Vōc habitez les monts deserts.

Là à peine commençoient ils à s'accommoder, & desserter le lieu, que l'Anglois suruint, qui leur donna bien d'autre besongne.

Sont surpris des Anglois.

Depuis que ces Anglois se sont establis aux Virgines, afin de se pourueoir de mōlūes, ont accoustumé de venir faire leur pesche à seize lieues de l'isle des monts deserts: & ainsi y arriuant l'an 1613. estans surpris des bruīnes, & jettez à la coste des Sauvages de Pemetegoet, estimans qu'ils estoient François, leur dirent qu'il y en auoit à Saint Sauueur. Les Anglois estans en neceffité de viures, & tous leurs hommes en pauvre estat, deschirez, & à demy nuds, s'informent diligemment des forces des François: & ayans eu response conforme à leur desir, ils vont droit à eux, & se mettēt en estat de les combattre. Les François voyant

Vont attaquer les Anglois.

Sont partie
tuez, & par-
tie prison-
niers des
Anglois.

Desrobent
la Commissi-
on du Roy.

La Sauffaye
les vient
trouuer.

L'Anglois
demande la
Commissi-
on desrobée.

venir vn seul nauire à pleines voiles, sans sçauoir que dix autres approchoient, recogneurent que c'estoient Anglois. Aussi tost le sieur de la Motte le Vilin, Lieutenant de la Sauffaye, & quelques autres, accourent au bord pour le defendre. La Sauffaye demeure à terre avec la plus part de ses hommes: mais en fin l'Anglois estant plus fort que les François, après quelque combat prirent les nostres. Les Anglois estoient en nombre de 60. soldats, & auoient 14. pieces de canon. En ce combat Gilbert du Thet fut tué d'un coup de mousquet, quelques autres blesez, & le reste furent pris, excepté Lamets, & quatre autres, qui se sauuerent. Par après ils entrent au vaisseau des François, s'en saisissent, pillent ce qu'ils y trouuent, desrobent la Commission du Roy que la Sauffaye auoit en son coffre. Le Capitaine qui commandoit en ce vaisseau s'appelloit Samuel Argal.

Les ennemis mettent pied à terre, cherché la Sauffaye, qui s'estoit retiré dans les bois. Le lendemain il vint trouuer l'Anglois, qui luy fit bonne reception: & luy demandant sa Commission, il va à son coffre pour la prendre, croyant qu'on ne l'auroit point ouuert. Il y trouue toutes ses hardes & commoditez, horsmis la Commission, dont il demeura fort estonné. Et alors l'Anglois faisant le fasché, luy dit: *Quoy? vous nous donnez à entendre que vous avez Commission du Roy vostre Maistre, & ne la pouuez produire? vous estes donc des forbanis & pirates, qui meritez la mort.* Dès lors les Anglois partirent le butin entr'eux.

Les peres Iesuites voyâs le peril auquel les François estoient reduits, font en sorte avec Argal, qu'ils appai-

ferent les Anglois, & par des raisons puissantes que luy donna le Pere Biart, il prouue que tous leurs hommes estoient gens de bien, & recommandez par sa Majesté Tres-chrestienne. L'Anglois fit mine de s'accorder, & croire aux raisons des Peres, & dirent au sieur de la Saussaye; *Il y a bien de vostre fauue de laisser ainsi perdre vos lettres.* Et par après firent dîner lesdits Peres à leur table.

Les Iesuites
appaissent les
Anglois.

Il fut parlé de renuoyer les François en France, mais on ne leur vouloit donner qu'une chaloupe à 30. qu'ils estoient, pour aller trouuer passage le long des costes. Les Peres leur remontrèrent qu'il estoit impossible qu'une chaloupe peust suffire à les conduire sans peril. Et alors Argal dit: *J'ay trouué vn autre expedient pour les conduire aux Virgines.* Les artisans, souz promesse qu'on ne les forceroit point au faict de leur religion, & qu'après vn an de seruice on les feroit repasser en France, trois acceptèrent cét offre: aussi le sieur de la Motte auoit dès le commencement consenty de s'en aller à la Virgine, avec ce Capitaine Anglois, lequel l'honoroit pour l'auoir trouué faisant son deuoir; & luy permit d'amener quelques vns des siens avec luy, & le pere Biart: que quatre qu'ils estoient, sçauoir deux Peres, & deux autres, fussent conduits aux isles où les Anglois faisoient la pesche des moluës, & qu'il leur mandast que par leur moyen il peult passer en France: ce que le Capitaine Anglois luy accorda tres-volontiers.

Anglois of-
frent vne
chaloupe
pour les
François

De ceste façon la chaloupe se trouua capable de porter les hommes diuisez en trois bandes. Quinze estoient avec le pilote qui s'estoit eschapé: quinze

avec l'Anglois, & quinze en la chaloupe accordée, où estoit le pere Masse, & fut deliurée entre les mains de la Saussaye, & du mesme pere Masse, avec quelques viures, mais il n'y auoit aucuns mariniers, & de bonne fortune le pilote la rencontra, qui fut vn grand bien pour eux, & furent iusques à Seiembre, par delà la Hé-ue, où estoit le vaisseau de Robert Graué, & vn autre. Ils diuiserent les François en deux bandes, pour les repasser en France, & arriuerēt à Saint Malo, sans auoir couru aucun peril par les tempestes.

François diuisez en deux bandes pour retourner en France.

Le Capitaine Argal mena les quinze François & les Peres Iesuites aux Virgines, où estans, le chef d'icelle appelé le Marechal, commandant au pays, menaçoit de faire mourir les Peres, & tous les François: mais Argal se banda contre luy, disant qu'il leur auoit donné sa parole. Et se voyant trop foible pour les soutenir & defendre, se resolut de monstrier les Commissiōs qu'il auoit dérobes; & le Marechal les voyant l'appaisa, & promit que la parole qu'on leur auoit donnée leur seroit tenuë.

Marechal Gouverneur de ces isles resolu d'aller ruiner l'Acadie.

Ce Marechal fait assembler son conseil, & se resoult d'aller à la coste d'Acadie, & y razer toutes les demeures & forteresses iusques au 46. degré, pretend-
dant que tout ce pays luy appartenoit.

Anglois rô-
pēt la sa-
u-
-& croix.

Sur ceste resolution du Marechal, Argal reprend la route avec trois vaisseaux, diuise les François en iceux, & retournerēt à Saint Sauueur; où croyās y trouuer la Saussaye, & vn nauire nouvellement arriué, ils sceurent qu'il estoit retourné en France. Ils y planterent vne croix, au lieu de celle que les Peres y auoient plantée, qu'ils rompirent, & sur la leur ils escriuirent le

le nom du Roy de la grand' Bretagne, pour lequel ils prenoient possession de ce lieu.

De là il fut à la Sainte Croix, qu'il brulla, osta toutes les marques qui y estoient, & print vn morceau du sel qu'il y trouua.

Par après il fut au port Royal, conduit d'un Sauvage qu'il print par force, les François ne le voulant enseigner; met pied à terre, entre dedans, visite la demeure, & n'y trouuant personne, prend ce qui y estoit de butin, la fit brulser, & en deux heures le tout fut reduit en cendres, & osta toutes les marques que les François y auoient mises: de sorte que ceux qui y estoient furent contraincts d'abandonner ceste demeure, & s'en aller avec les Sauvages.

Brullement
tout au
port Royal.

Vn François meschant & desnature, qui estoit avec ceux qui s'estoient sauuez dans les bois, approchant du bord de l'eau, cria tout haut, & demanda à parler, ce qui luy fut accordé, & lors il dit: *Je m'estonne qu'y ayant avec vous un Iesuite Espagnol, appelé le Pere Biart, vous ne le faites mourir comme un meschant homme, qui vous fera du mal s'il peut, si le laissez faire.* Est-il possible que la nation François produise de tels monstres d'hommes detestables, semeurs de faussetez calomnieuses, pour faire perdre la vie à ces bons Peres?

François
desloyal,
qui calom-
nie les P.P.

Les Anglois partent du port Royal le 9. Nouembre 1613. pour retourner aux Virgines. En ce voyage la contrariété des vents & des tempestes fut telle, que les trois vaisseaux se separerent. La barque où estoient six Anglois ne s'est peu recouurer du depuis; & le vaisseau du Capitaine Argal abordant les Virgines, qui fit entendre au Mareschal ce qu'estoit le Pere Biart,

Appelle le
Pere Biart
Espagnol.

qu'il tenoit pour Espagnol, & qui l'attendoit pour le faire mourir. Il estoit alors au troisieme vaisseau, où commandoit vn Capitaine nommé Turnel, ennemy mortel des Iesuites; & ce vaisseau fut tellement battu du vent de surouest, que mettant à contre-bord, il fut contraint de relascher aux Efores, à 300. lieues des Virgines, où l'on tua tous les cheuaux qui auoient esté pris au port Royal, qu'ils mangerent au defaut d'autres viures. En fin ils arriuerent à vne isle des Efores, & alors il dit au Pere: *Dieu est courroucé contre nous, & nous contre vous, pour le mal que nous vous auons fait souffrir iniustement. Mais ie m'estonne con me des François estans dans les bois, au milieu de tant de miseres & apprehensions, ayent fait courir le bruit que vous estes Espagnol: & l'ont non seulement dit & assuré, mais l'ont signé? Monsieur (dit le Pere) vous sçauiez que pour toutes les calomnies & mesdisances, ie n'ay iamais mal parlé de ceux qui m'accusoient, vous estes tesmoin de la patience que j'ay eüe contre tant d'aduersitez, mais Dieu cognoist la verité. Non seulement ie n'ay iamais esté en Espagne, ny aucun de mes parents, mais ie suis bon & fidele François pour le seruice de Dieu, & de mon Roy, & feray tousiours paroistre au peril de ma vie que c'est à tort que l'on m'a calomnié, & que l'on m'appelle Espagnol. Dieu leur pardonne, & qu'il luy plaise nous deliurer d'enire leurs mains, & vous particulièrement, pour nostre bien, & oublions le passé.*

De là ils vont mouiller l'anchre à la rade de l'isle du Fayal, qui est vne des Efores, & furēt contraints d'anchrer en ce port, & cacher les Peres en quelque endroit au fonds du vaisseau, & tirerent parole d'eux qu'ils ne se descouvroient point, ce qu'ils firent.

Ce que
l'Anglois
dit au Pere
Biart.

La respon-
se.

La visite du vaisseau fut faite par les Portugais, qui descendirent au bas où les Peres estoient, & qui les voyoient sans faire aucun signe; & neantmoins s'ils se fussent donnez à cognoistre aux Portugais, ils eussent esté aussi tost deliurez, & tous les Anglois pendus: Anglois en danger d'estre pendus par les Portugais. mais ces visiteurs pour ne chercher exactement, ne veirent point les Peres Iesuites, & s'en retournerent à terre; & ainsi les Anglois furent deliurez du hazard qu'ils couroient d'estre pendus, allerent querir tout ce qui leur estoit necessaire, puis leuans l'ancre, mettent en mer, & font mille remerciemens aux Peres, qu'ils caressent; & n'ayans plus opinion qu'ils fussent Espagnols, les traittent le plus humainement qu'ils peuuent, Traittent fort bien les Iesuites. admirent leur grande constance & vertu à souffrir les paroles qu'ils auoient dites d'eux, & ne furent que bienveillances & tesmoignages de bonne amitié, iusques à ce qu'ils fussent arriuez en Angleterre: leur montrâs par là que c'estoit contre l'opinion de plusieurs ennemis de l'Eglise Catholique & au preiudice de la verité, qu'ils leur imposent que leur doctrine enseigne qu'il ne faut garder la foy aux Heretiques.

En fin Argal arriue au port de Milfier l'an 1614. 1614. en la Prouince de Galles, où le Capitaine fut emprisonné, pour n'auoir passe-port, ny commission, son General l'ayant, & s'estant esgaré, comme auoit fait son Vice-Admiral. Leur arriuee en Angleterre.

Les Peres Iesuites racontèrent comme le tout s'estoit passé, & par après le Capitaine Argal fut deliuré, & retourna en son vaisseau, & les Peres furent retenus à terre, aimez & caressez de plusieurs personnes. Et sur le discours que le Capitaine de leur vaisseau faisoit de

ce qui se passa aux Efores, la nouuelle vint à Londres à la Cour du Roy de la grand' Bretagne, l'Ambassadeur de sa Majesté Tres chrestienne poursuivit la deliurâ-
 ce des Peres, qui furent conduits à Douure, & de là
 passerent en France, & se retirerent en leur College
 d'Amiens, après auoir esté neuf mois & demy entre les
 mains des Anglois.

Le sieur de la Motte arriva aussi au mesme temps en Angleterre, dâs vn vaisseau qui estoit de la Bermude, ayant passé aux Virgines. Il fut pris en son vaisseau, & arresté, mais deliuré par l'entremise de Monsieur du Biseau, pour lors Ambassadeur du Roy en Angleterre.

Madame de Guercheuille ayant aduis de tout cecy, enuoya la Saussaye à Londres, pour solliciter la restitution du nauire, & fut tout ce que l'on peut retirer pour lors. Trois François moururent à la Virginie, & 4. y resterét, pendât qu'on trauailloit à leur deliurâce.

Les Peres y baptiserent 30. petits enfans, excepté trois, qui furent baptisez en necessité.

Il faut aduoüer que ceste entreprise fut trauersée de beaucoup de malheurs, qu'on eust bien peu euter au commencement, si Madame de Guercheuille eust donné trois mil six cents liures au sieur de Mons, qui desiroit auoir l'habitation de Quebec, & de toute autre chose. l'en portay parole deux ou trois fois au R. P. Coton, qui mesnageoit cét affaire, lequel eust bien desiré que le traicté se fust fait avec de moindres conditions, ou par d'autres moyens, qui ne pouuoit estre à l'auantage dudit sieur de Mons, qui fut le sujet pourquoy rien ne se fit, quoy que ie peusse représenter audit Pere, avec les auantages qu'il pourroit auoir en la
 conuersion

Deliurance
des Peres.

La Saussaye
enuoyé à
Londres,
pour faire
rendre le
vaisseau du
sieur de la
Motte.

Cette en-
treprise sui-
uit de plu-
sieurs mal-
heurs.

conuerſion des infideles, que pour le commerce & trafic qui ſy pouuoit faire par le moyen du grand fleuue Saint Laurent, beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aiſée à conſeruer, à cauſe du nombre infiny de ſes ports, qui ne ſe pouuoient garder que par de grandes forces; ioint que le terroir y eſt peu peuplé de Sauuages, qui pour leur petit nombre ne pouuoient pas penetrer par ces lieux dans les terres, où eſtoient des habitans ſedentaires, comme on pourroit faire par ladite riuere Saint Laurent, pluſtoſt qu'aux coſtes d'Acadie.

Ce que l'au-
teur re-
preſenta au
Pere Corô,

D'auantage, que l'Anglois qui faiſoit alors ſes peſches en quelques iſles eſloignées de 13. à 14. lieues de l'ille des monts deſerts, qui eſt l'entrée de la riuere de Pemeteget, feroit ce qu'il pourroit pour les endommager, pour eſtre proche du port Royal & autres lieux. Ce que pour lors ne ſe pouuoit eſperer à Quebec, où les Anglois n'auoient aucune cognoiſſance. Que ſi ladite Dame de Guercheuille euſt en ce temps là entré en poſſeſſion de Quebec, on ſe fuſt peu aſſeurer que par la vigilance des Peres Jeſuites, & les inſtructions que ie leur pouuois donner, le pays ſe fuſt beaucoup mieux accommodé, & l'Anglois ne l'eufſt trouué dénué de viures & d'armes, & ne ſ'en fuſt emparé, comme il a fait en ces dernieres guerres. Ce qu'il a fait par l'indultrie de quelques mauuais François, joint qu'alors leſdits Peres n'auoient avec eux aucun homme pour conduire leur affaire, excepté la Sauſſaye, peu experimenté en la cognoiſſance des lieux. Mais on a beau dire & faire, on ne peut euitter ce qu'il plaift à Dieu de diſpoſer.

Voila comme les entreprises qui se font à la haste, & sans fondement, & faites sans regarder au fonds de l'affaire, reüssissent tousiours mal.

*Seconde entreprise du Sieur de Mons. Conseil que l'Autheur luy donne. Obtient Commission du Roy. Son par-
tement. Bastimens que l'Autheur fait au lieu de Quebec.
Crieries contre le Sieur de Mons.*

CHAPITRE II.



Etournons & pourluiuons la seconde entreprise du Sieur de Mons, qui ne perd point courage, & ne veut demeurer en si beau chemin. Le R. P. Coton ayant refusé de conuenir avec luy des 3600. liures, il me discourut particulièrement de ses desseins. Je le conseillay, & luy donnay aduis de s'aller loger dans le grand fleuve Saint Laurent, duquel i'auois vne bonne cognoissance par le voyage que j'y auois fait, luy faisant goûter les raisons pourquoy il estoit plus à propos & conuenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. Il s'y resolut; & pour cét effect il en parle à sa Majesté, qui luy accorde, & luy donne Commission de s'aller loger dans le pays. Et pour en supporter plus facilement la despenſe, interdit le trafic de pelleterie à tous ses subjects, pour vn an seulement.

Pour cét effect il fait equiper 2. vaisseaux à Hône-
leur, & me donna sa lieu-tenance au pays de la nou-
uelle France l'an 1608. Le Pont Graué prit le deuant
pour aller à Tadoussac, & moy après luy dans vn vais-

Conseil que
l'Autheur
donne au
Sieur de
Mons.

Obtient
commissiõ
du Roy.

Voyage de
l'Autheur.

seau chargé des choses nécessaires & propres à vne habitation. Dieu nous fauorisa si heureusement, que nous arriuasmes dans ledit fleuve au port de Tadoussac; auquel lieu ie fais descharger toutes nos commoditez, avec les hommes, manouuriers, & artisans, pour aller à mont ledit fleuve trouuer lieu commode & propre pour habiter. Trouuant vn lieu le plus estroit de la riuere, que les habitans du pays appellent Quebec, j'y fis bastir & edifier vne habitation, & défricher des terres, & faire quelques jardinages. Mais pendant que nous trauaillons avec tant de peine, voyons ce qui se passe en France pour l'exécution de ceste entreprise.

Fait bastir à
Quebec.

Le Sieur de Mons qui estoit demeuré à Paris pour quelques siennes affaires, & esperant que sa Majesté luy continueroit sadite Commission, il ne demeura pas beaucoup en repos que l'on ne crie plus que iamais qu'il faut aller au Conseil. Les Bretons, Basques, Rochelois & Normands renouellent les plaintes; & estans ouïs de ceux qui les veulent fauoriser, disent que c'est vn peuple, c'est vn bien public. Mais l'on ne recognoist pas que ce sont peuples enuieux, qui ne demandēt pas leur bien, ains plustost leur ruine, comme il se verra en la suite de ce discours.

Quoy que c'en soit, voila pour la seconde fois la Commission reuoquée, sans y pouoir remedier. Il s'en faudra retourner de Quebec au printemps prochain; de sorte que qui plus y aura mis, plus y aura perdu, comme sera sans doute le Sieur de Mons, lequel me rescriuit ce qui s'estoit passé, qui me donna sujet de retourner en France voir ces remuemens, &

comme l'habitation demeueroit au sieur de Mons, qui en conuint quelque temps de là avec ses associez; lequel cependant la met entre les mains de quelque marchand de la Rochelle, à certaines cōditions, pour leur seruir de retraite à retirer leurs marchandises, & traicter avec les Sauvages. C'estoit en ce temps là que ie fis l'ouuerture aud. Reuerend Pere Coron, pour Madame de Guercheuille, si elle le vouloit auoir, ce qui ne se pût, comme j'ay dit cy-dessus, puis que la traicte estoit permise, iusques à ce qu'il renouuellast vne autre commission, qui apporte vn meilleur reglement que par le passé.

L'Authaur
represente
au sieur de
Mons son
hyuernement
en la
nouuelle
France.

I'allay trouuer le Sieur de Mons, auquel ie representay tout ce qui s'estoit passé en nostre hyuernement, & ce que j'auois peu cognoistre & apprendre des commoditez que l'on pouuoit esperer dans le grand fleuve Saint Laurent, qui m'occasionna de voir sa Majesté pour luy en faire particulièrement le recit, auquel elle y prit grand plaisir. Cependant le sieur de Mons porté d'affection d'embrasser cēt affaire à quelque prix que ce fust, fait derechef ce qu'il peut pour auoir nouvelle commission. Mais les enuieux, au moyen de la faueur, auoient mis si bon ordre, que son trauail fut en vain. Ce que voyant, pour le desir qu'il auoit de voir ses terres & peuples, il ne laissa, sans commission, de vouloir continuer l'habitation, & voir & recognoistre plus particulièrement le dedans des terres à mont ledit fleuve. Et pour l'execution de ceste entreprise, il fait equiper avec la Societé des vaisseaux, comme font plusieurs autres, à qui le trafic n'estoit pas interdit, qui couroient sur

Le sieur de
Mons pour
suyt vne
nouuelle
commissio.

Mais les en-
uieux de sō
bien le pri-
uent des
moyens de
l'obtenir.

nos brisées, qui emportèrent le lucre des peines de nostre travail, sans qu'ils voulussent contribuer à ses entreprises.

Les vaisseaux estans prests, le Pont Graué & moy nous embarquasmes pour faire ce voyage l'an 1610. avec artisans & autres manouvriers, & fusmes traversez de mauuais temps. Arriuans au port de Tadoussac, & de là à Quebec, nous y trouuasmes chacun en bonne disposition.

Premier que passer plus outre, i'ay pensé qu'il ne seroit hors de sujet de descrire la description de la grande riuere, & de quelques descouuertes que i'ay faites à mont ledit fleuve Sainct Laurent, de sa beauté & fertilité du pays, & de ce qui s'est passé és guerres contre les Hiroquois.

Embarquement de l'Auth eur pour aller habiter la grande riu iere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riu iere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans.

CHAPITRE III.



Près auoir raconté au feu Roy tout ce que i'auois veu & descouuert, ie m'embarquay pour aller habiter la grande riu iere Saint Laurent, au lieu de Quebec, comme Lieutenant pour lors du sieur de Mons. Ie partis de Honne fleur le 13. d'Auril 1608. & le 3. de Iuin arriuasmes deuant Tadoussac, distant de Gaspé 80. ou 90. lieues, & mouillasmes l'anchre à la rade du port de Tadoussac, qui est à vne lieuë du port, qui est comme vne an ce à l'entrée de la riu iere du Saguenay, où il y a vne marée fort estrange pour sa vistes se, où quelquefois se leuent des vents impetueux qui ameinent de grandes froidures. L'on tient que ceste riu iere a 45. ou 50. lieues du port de Tadoussac iusques au premier fault, qui vient du nort norouest. Ce port est petit, & n'y pour roit qu'enuiron 20. vaisseaux. Il ya de l'eau assez, & est à l'abry de la riu iere de Saguenay, & d'vne petite isle de rochers qui est presque coupée de la mer. Le reste sont montagnes hautes esleuées, où il y a peu de terre, sinon rochers & sables remplis de bois, comme sapins & bouleaux. Il ya vn petit estang proche du port renfermé de montagnes couuertes de bois. A l'entrée sont deux pointes, l'vne du costé du surouest, contenant près d'vne lieuë en la mer, qui s'appelle la pointe

Port de Tadoussac, & sa description.

aux Alloüettes; & l'autre du costé du nordouest, contenant demy quart de lieuë, qui s'appelle la pointe aux roches. Les vents du sud suest frapét dans le port, qui ne sont point à craindre, mais bien celuy du Saguenay. Les deux pointes cy dessus nommées, affectent de basse mer.

Pointe aux
Alloüettes.

Pointe aux
Rochers.

En ce lieu y auoit nôbre de Sauvages, qui y estoïent venus pour la traicte de pelleterie, plusieurs desquels vindrent à nostre vaisseau avec leurs canaux, qui sont de 8. ou 9. pas de long, & enuiron vn pas, ou pas & demy de large par le milieu, & vont en diminuant par les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner si on ne les sçait bié gouverner, & sont faits d'escorce de bouleau, renforcez par dedans de petits cercles de cedre blanc, bien proprement arrangez, & sont si legers, qu'un homme en porte aisément vn. Chacun peut porter la pesanteur d'une pipe. Quand ils veulent trauffer la terre pour aller en quelque riuere où ils ont affaire, ils les portent avec eux. Depuis Choüacoet le long de la coste iusques au port de Tadoussac, ils sont tous semblables.

Nombre de
Sauages
venus près
ce port à
cause des
pelleries.

Canaux de
Sauages
comment
faits.

Je fus visiter quelques endroits de la riuere du Saguenay, qui est vne belle riuere, & d'une grande profondeur, comme de 80. & 100. brasses. A 50. lieues de l'entrée du port, comme dit est, y a vn grand sault d'eau, qui descend d'un fort haut lieu, & de grande impetuosité. Il y a quelques isles dedans ceste riuere fort desertes, n'estans que rochers, couuertes de petits sapins & bruyeres. Elle contient de large demie lieue en des endroits, & vn quart en son entrée, où il y a vn courant si grand, qu'il est trois quarts de marée couru

Riuere de
Saguenay.

Isles d'eau
près ceste
riuere sont
fort desertes.

dedans la riuere, qu'elle porte encores hors: & en toute la terre que j'y aye veüe, ce ne sont que montagnes & promontoires de rochers, la plus-part couuerts de sapins & bouleaux; terre fort mal plaifante, tant d'un costé que d'autre: en fin ce sont de vrais deserts inhabitez. Allant chasser par les lieux qui me sembloient les plus plaifans, ie n'y trouuois que de petits oiselets, comme arondelles, & quelques oiseaux de riuere, qui y viennent en esté; autrement il n'y en a point, pour l'excessiue froidure qu'il y fait. Ceste riuere vient du norouest.

Rapport des
Sauuages à
l'Authéur.

Les Sauuages m'ont fait rapport qu'ayans passé le premier fault ils en passent huit autres, puis vont vne iournée sans en trouuer, & derechef en passent dix autres, & vont dans vn lac, où ils font trois iournées, & en chacune ils peuuent faire à leur aise dix lieues en montant. Au bout du lac y a des peuples qui viuent errans; & trois riuieres qui se deschargent dans ce lac, l'une venât du nord, fort proche de la mer, qu'ils tiennent estre beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux d'autres costes par dedans les terres, où il y a des peuples Sauuages errans, qui ne viuent aussi que de la chasse, & est le lieu où nos Sauuages vont porter les marchandises que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme castors, martres, loups ceruiers, & loutres, qui y sont en quantité, & puis nous les apportent à nos vaisseaux. Ces peuples Septentrionaux disent aux nostres qu'ils voyent la mer salée; & si cela est, comme ie le tiens pour certain, ce ne doit estre qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du nord. Les Sauuages disent qu'il

Peuples qui
viuent errans, & ne
se nourrissent
que de la chasse.

Voyent la
mer salée.

qu'il peut y auoir de la mer du nort au port de Tadoussac 40. à 50. iournées, à cause de la difficulté des chemins, riuieres, & pays qui est fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neiges. Voila au vray ce que j'ay appris de ce fleuue. J'ay souuent desiré faire ceste descouuerte, mais ie ne l'ay peu faire sans les Sauvages, qui n'ont voulu que j'allasse avec eux, ny aucuns de nos gens; toutesfois ils me l'auoiēt promis.

*Descouuerte de l'isle aux Lievres. De l'isle aux Couldres:
& du sault de Montmorency.*

CHAPITRE IIII.

E partis de Tadoussac pour aller à Quebec, & passasmes près d'une isle qui s'appelle l'isle aux Lievres, distante de 6. lieues L'isle aux Lievres, dudit port, & est à deux lieues de la terre du nort, & à près de 4 lieues de la terre du sud. De l'isle aux Lievres, nous fusmes à vne petite riuere qui asseche de basse mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux sauts d'eau. Nous la nommasmes la riuere Riuere aux Saulmons. aux Saulmons, à cause que nous y en prîmes. Costoyât la coste du nort, nous fusmes à vne pointe qui aduançe à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin, distant de la riuere aux Saulmons trois lieues. Cap Dauphin. De là fusmes à vn autre cap que nommasmes le cap à l'Aigle, distant du cap Dauphin 8. lieues. Cap à l'Aigle. Entre les deux y a vne grande ançe, où au fonds y a vne petite riuere qui asseche de basse mer, & peut tenir environ lieue & demie. Elle est quelque peu vnice, venant en diminuant par

les deux bouts. A celuy de l'ouest y a des prairies & pointes de rochers, qui aduancent quelque peu dans la riuere : & du costé du surouest elle est fort batturriere, toutesfois assez agreable, à cause des bois qui l'environnent, distante de la terre du nord d'environ demie lieuë, où il y a vne petite riuere qui entre assez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuere platte, ou malle baye, d'autant que le trauers d'icelle la marée y court merueilleusement : & bien qu'il face calme, elle est tousiours fort emeüe, y ayant grande profondeur : mais ce qui est de la riuere est plat, & y a force rochers en son entrée, & autour d'icelle. De l'isle aux Couldres costoyans la coste, fusmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de Tourmente, qui en est à sept lieues, & l'auons ainsi appelé, d'autât que pour peu qu'il face de vent, la mer y esleue comme si elle estoit pleine. En ce lieu l'eau commence à estre douce. De là fusmes à l'isle d'Orleans, où il y a deux lieues, en laquelle du costé du sud y a nombre d'isles, qui sont basses, couuertes d'arbres, & fort agreables, remplies de grandes prairies, & force gibbier, contenans à ce que i'ay peu iuger, les vnes deux lieues, & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers, & bases fort dangereuses à passer, qui sont esloignez d'environ deux lieues de la grande terre du sud. Toute ceste coste, tant du nord, que du sud, depuis Tadoussac, iusques à l'isle d'Orleans, est terre montueuse, & fort mauuaise, où il n'y a que des pins, sapins, & bouleaux, & des rochers tres-mauuais, & ne sçauoit on aller en la plus-part de ces endroits.

Or nous rangeasmes l'isle d'Orleans du costé du

L'isle aux
Couldres.

L'isle d'Or-
leans.

sud, distante de la grande terre vne lieue & demie; & du costé du nord demie lieue, contenant de long six lieues, & de large vne lieue, ou lieue & demie par endroits. Du costé du nord elle est fort plaisante, pour la quantité des bois & prairies qu'il y a, mais il y fait fort dangereux passer, pour la quantité de pointes & rochers qui sont entre la grande terre & l'isle, où il y a quantité de beaux chesnes, & des noyers en quelques endroits, & à l'emboucheure des vignes & autres bois commé nous auons en France.

Ce lieu est le commencement du beau & bon pays de la grande riuere, où il y a de son entrée 120. lieues. Au bout de l'isle y a vn torrent d'eau du costé du nord, que j'ay nommé le sault de Montmorency, qui vient d'un lac qui est enuiron dix lieues dedans les terres, & descend de dessus vne coste qui a près de 25. toises de haut, au dessus de laquelle la terre est vnüe & plaisante à voir, bien que dans le pays on voye de hautes montagnes, qui paroissent de 15 à 20. lieues.

Arrivée de l'Authéur à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de vivre des Sauvages de ce pays là.

CHAPITRE V.

DE l'isle d'Orleans iusques à Quebec y a vne lieuë, & y arriuay le 3. Iuillet, où estant, ie cherchay lieu propre pour nostre habitation: mais ie n'en peus trouuer de plus cõmode, ny mieux scitué que la pointe de Quebec, ainsi appellé des Sauvages, laquelle estoit réplie de noyers & de vignes. Aussi tost j'employay vne partie de nos ouuriers à les abbatre, pour y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre à fouïller la caue, & faire des fossez, & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadoussac avec la barque. La premiere chose que nous fîmes fut le magazin pour mettre nos viures à couuert, qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun, & le soin que j'en eu. Proche de ce lieu est vne riuiera agreable, où anciennement hyueina Jacques Cartier.

L'Authéur
ait défricher
le lieu
de leur de-
meure.

Pendant que les Charpentiers, Scieurs d'aix, & autres ouuriers trauailloient à nostre logement, ie fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des iardinages pour y semer des grains & graines, pour voir comme le tout succederait, d'autant que la terre paroïssoit fort bonne.

Cependant quantité de Sauvages estoient cabanez proche de nous, qui faisoient pesche d'anguilles, qui commencent à venir comme au 15. de Septembre,

& finit au 15 Octobre. En ce temps tous les Sauvages se nourrissent de ceste manne, & en font secher pour l'hyuer iusques au mois de Feurier, que les neges font grandes, comme de deux pieds & demy, & trois pieds pour le plus, qui est le temps que quand leurs anguilles, & autres choses qu'ils font chercher, sont accommodées, ils vôt chasser aux castors, où ils sont iusques au commencement de Ianuier. Ils ne firent pas grand chasse de castors, pour estre les eauës trop grandes, & les riuieres desbordées, ainsi qu'ils nous dirent. Quand leurs anguilles leur faillent, ils ont recours à chasser aux eslans & autres bestes sauvages, qu'ils peuuent trouuer en attendant le printemps, où j'eus moyen de les entretenir de plusieurs choses. Je consideray fort particulierement leurs coustumes.

Sauages se
nourrissent
de manne.

Temps de
leurs chas-
ses

Tous ces peuples patissent tant, que quelquefois ils sont contrains de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens, & peaux, dequoy ils se couurent contre le froid. Qui leur monstreroit à viure, & leur enseigneroit le labourage des terres, & autres choses, ils apprendroient fort bien : car il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont vne meschanceré en eux, qui est d'vser de vengeance, d'estre grands menteurs, & auxquels il ne se faut pas trop asseurer, sinon avec raison, & la force en la main. Ils promettent assez, mais ils tiennent peu, la plus-part n'ayans point de loy, selon que i'ay peu voir, avec tout plein d'autres faulses croyances. Je leur demanday de quelle sorte de ceremonies ils vsoient à prier leur Dieu; ils me dirent qu'ils n'en vsoient point d'autres, sinon qu'un chacun

Ces peu-
ples patis-
sent fort.

Ils sont ca-
pables d'ap-
prendre.

Sont vindi-
catifs, &
menteurs.

Forme de
leurs prie-
res.

le prioit en son cœur comme il vouloit. Voila pourquoy il n'y a aucune loy parmy eux, & ne sçauent que c'est d'adorer & prier Dieu, viuās comme bestes brutes; mais ie croy qu'ils seroient bien tost reduits au Christianisme, si on habitoit & cultiuoit leur terre, ce que la plus-part desirent. Ils ont parmy eux quelques Sauvages qu'ils appellent Pilotois, qu'ils croyent parler au diable visiblement, leur disant ce qu'il faut qu'ils fassent, tant pour la guerre, que pour autres choses; & s'ils leur commandoient qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprise, ils obeïroient aussi tost à son commandement. Comme aussi ils croyent que tous les songes qu'ils ont, sont veritables: & de faict, il y en a beaucoup qui disent auoir veu & songé choses qui aduiennent ou aduiendront. Mais pour en parler avec verité, ce sont visions diaboliques, qui les trompe & seduit. Voila tout ce que j'ay peu apprendre de leur croyance bestiale.

Sauages
appelez
Pilotois.

Croyent au
diable.

Ont le
corps bien
proportionné.

Leurs ha-
bits.

Tous ces peuples sont bien proportionnez de leurs corps, sans difformité, & sont dispos. Les femmes sont aussi bien formées, portelées, & de couleur bazannée, à cause de certaines peintures dont elles se frotent, qui les fait paroistre oliuastres. Ils sont habillez de peaux: vne partie de leur corps est couuerte, & l'autre partie descouuerte: mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils sont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux d'eslan, loutres, castors, ours, loups marins, cerfs, & biches, qu'ils ont en quantité. L'hyuer quand les neges sont grandes, ils font vne maniere de raquettes, qui sont grâdes deux ou trois fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les

neges, sans enfoncer: car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont aussi vne façon de mariage, qui est, Que quand vne fille est en l'aage de 14. ou 15. ans, & qu'elle a plusieurs ser-
 uiteurs, elle a compagnie avec tous ceux que bon luy semble: puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend lequel il luy plaist pour son mary, & vivent ensemble iusques à la fin de leur vie: sinon qu'après auoir demeuré quelque temps ensemble, & elles n'ont point d'enfans, l'homme se peut démarier, & prendre vne autre femme, disant que la sienne ne vaut rien. Par ainsi les filles sont plus libres que les femmes.

Marchent
parmy les
neges avec
desiaquet-
tes aux
pieds.

Leurs ma-
riages es-
tranges.

Les filles sont
plus libres
que les fe-
mes.

Depuis qu'elles sont mariées elles sont vn peu plus chastes. Leurs maris sont la plus part ialoux, lesquels donnent des presens aux peres ou parents des filles qu'ils ont espousées. Voila les ceremonies & façons dont ils vsent en leurs mariages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou vne femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudières, four-
 rures, haches, arcs, fleches, robbes, & autres choses: puis ils mettent le corps dans la fosse, & le couurent de terre, & mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, & vne autre debout, qu'ils peignent de rouge par en haut. Ils croyent l'immortalité des ames, & di-
 sent qu'ils vont se resioür en d'autres pays, avec leurs parents & amis qui sont morts. Si ce sont Capitaines ou autres d'auctorité, ils vont après leur mort vne fois l'an faire vn festin, chantans & dançans sur leur fosse.

Leurs en-
terremens.

Enterrent
tous leurs
vstanciles
avec le
corps.

Croyent
l'immorta-
lité des a-
mes.

Ils sont fort craintifs, & apprehendent infiniment leurs ennemis, & ne dormēt presque point en repos en

quelque lieu qu'ils soient, bien que ie les assureasse tous les iours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remontrant de faire comme nous, sçauoir, veiller vne partie, tandis que les autres dormiroient, & chacun auoir les armes prestes, comme celuy qui fait le guet, & ne tenir les songes pour verité, sur quoy ils se reposent. Mais peu leur seruoient ces remonstrances, & disoient que nous sçauions mieux nous garder de toutes ces choses qu'eux, & qu'avec le temps si nous habitions leur pays, ils le pourroient apprendre.

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Authheur. Sa charité enuers les pauvres Sauvages..

CHAPITRE VI.

L'Authheur
fait semer
du bled, &
planter des
vignes.



Le premier Octobre ie fis semer du bled, & au 13. du seigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blanches, & les fucilles des arbres commencerent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles. Mais après que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gasta toutes, sans en auoir eu soin, ce qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18 de Nouembre tomba quantité de neiges, mais elles ne durerent que deux iours sur la terre.

Le 5. Feurier il negea fort.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques Sauvages qui estoient au delà de la riuere, qui croient que nous

nous les allâssions secourir : mais il estoit hors de nostre puissance, à cause de la riuere qui charrioit vn grand nombre de glaces. car la faim pressoit si fort ces pauvres miserables, que ne sçachans que faire, ils se resolurent de mourir, hommes, femmes, & enfans, ou de passer la riuere, pour l'esperance qu'ils auoient que ie les assisterois en leur extrême necessité. Ayant donc prins ceste resolutiō, les hommes & les femmes prirent leurs enfans, & se mirent en leurs canaux, pensans gagner nostre coste par vne ouuerture de glaces que le vent auoit faite: mais ils ne furent si tost au milieu de la riuere, que leurs canaux furent prins & brisez entre les glaces en mille pieces. Ils firent si bien qu'ils se jetterent avec leurs enfans, que les femmes portoient sur leur dos, dessus vn grand glaçon. Comme ils estoient là dessus, on les entendoit crier, tant que c'estoit grand pitié, n'esperans pas moins que de mourir. Mais l'heur en voulut tant à ces pauvres miserables, qu'une grande glace vint choquer par le costé de celle où ils estoient, si rudement, qu'elle les jetta à terre. Eux voyans ce coup si fauorable, furent à terre avec autant de ioye que iamais ils en receurent, quelque grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vindrent à nostre habitation si maigres & défaits, qu'ils sembloient des anatomies, la plus-part ne se pouuans soutenir. Je m'estonnay de les voir, & de la façon qu'ils auoient passé, veu qu'ils estoient si foibles & debiles. Je leur fis donner du pain & des febves, mais ils n'eurent pas la patiēce qu'elles fussent cuites pour les māger: & leur prestay des escorces d'arbres pour couvrir leurs cabanes. Cōme ils se cabanoierēt, ils aduiserēt

Misere de
ces peuples
en hyuer.

Charité de
l'Auteur
enuers eux.

vne charongne qu'il y auoit près de deux mois que j'auois fait jetter pour attirer des regnards, dont nous en preniōs de noirs & de roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Ceste charongne estoit vne truye & vn chien, qui auoient esté exposés durāt la chaleur & le froid. Quand le temps s'adoucissoit, elle pouoit si fort que l'on ne pouuoit durer auprès; neantmoins ils ne laisserent de la prendre & emporter en leur cabanne, où aussi tost ils la deuorerent à demy cuite, & iamais viande ne leur sembla de meilleur goust. L'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en mâgeassent point, s'ils ne vouloient mourir. Comme ils approcherent de leur cabanne, ils sentirent vne telle puanteur de ceste charongne à demy eschauffée, dont ils auoient chacun vne piece en la main, qu'ils penserent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arresterent gueres. Je ne laissay pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'estoit pour la quantité qu'ils estoient, & dans vn mois ils eussent bien mangé tous nos viures, s'ils les eussent eus en leur pouuoir, tant ils sont gloutons. Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reserue, & en font chere entiere iour & nuict, puis après ils meurent de faim.

Enleuent
vne choi-
gne puāte,
qu'ils de-
uorent.

Sont fort
gloutons.

Ils firent encores vne autre chose aussi miserable que la premiere. J'auois fait mettre vne chienne au haut d'un arbre, qui seruoit d'appast aux martres & oiseaux de proye, où ie prenois plaisir, d'autāt qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie. Ces Sauvages furent à l'arbre, & ne pouuans monter dessus à cause de leur foiblesse, ils l'abbatirent, & aussi

Enleuent
vn chiē qui
n'auoit que
la peau &
les os.

roft enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la teste puante & infecte, qui fut incontinct deuoré.

Voila le plaisir qu'ils ont le plus souuent en hyuer: car en esté ils ont assez de quoy se maintenir, & faire des prouisions, pour n'estre assaillis de ces extremes necessitez, les riuieres abondantes en poisson, & chafse d'oiseaux, & autres bestes sauuages. La terre est fort propre & bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y semer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voisins Algomequins, Hurens, & Hiroquois, qui ne sont attaquez d'un si cruel assaut de famine, pour y sçauoir remedier par le soin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils viuent heureusement au prix de ces Montaignets, Canadiens, & Souriquois, qui sont le long des costes de la mer. Les neges y sont 5. mois sur la terre, qui est depuis le mois de Decembre, iusques vers la fin d'Auril, qu'elles sont presque toutes fonduës. Depuis Tadoussac iusques à Gaspé, cap Breton, isle de terre neufue, & grand baye, les glaces & neges y sont encores en la plus-part des endroits iusques à la fin de May: auquel temps quelquefois l'entrée de la grande riuiere est scellée de glaces, mais à Quebec il n'y en a point, qui monstre vne estrange difference pour 120. lieues de chemin en longitude: car l'entrée de la riuiere est par les 49 50. & 51 degré de latitude, & nostre habitation par les 46. & demy. Pour ce qui est du pays, il est beau & plaisant, & apporte toutes sortes de grains & graines à maturité, y ayant de toutes les especes d'arbres que nous auons en nos forests par deçà, & quantité de fruiçts, bien

ils ont les
neges cinq
mois de
l'année.

fruiçts y
viuent en
abondance.

qu'ils soient sauvages, pour n'estre cultivez : comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groiselles verres & rouges, & plusieurs autres petits fruiçts qui y sont assez bons. Aussi y a-il plusieurs sortes de bonnes herbes & racines. La pesche de poisson y est en abondance dans les rivières, où il y a quantité de prairies & gibbier, qui est en nombre infiny.

Pesche de
poisson y
abonde.

Le 8. d'Auril en ce temps les neges estoient toutes fonduës, & neantmoins l'air estoit encores assez froid iusques en May, que les arbres commencent à jeter leurs fueilles.

Partement de Quebec iusques à l'isle Sainct Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauvages Algonquins & Ojibwaiguins.

CHAPITRE VII.

POur cet effect ie partis le 18. dudit mois, où la riviere commence à s'elargir quelquefois d'une lieue, & lieue & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellissant. Ce sont costaux en partie le long de la riviere, & terres unies sans rochers que fort peu. Pour la riviere elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs & rochers qui sont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, si ce n'est la sonde à la main. La riviere est fort abondante en plusieurs sortes de poisson, tant de ceux qu'auons par deçà, comme d'autres que n'auons pas. Le pays est tout couuert de grandes & hautes forests des mesmes sortes qu'auons vers

nostre habitatiō. Il y a aussi plusieurs vignes & noyers qui sont sur le bord de la riuere, & quantité de petits ruisseaux & riuieres, qui ne sont nauigeables qu'avec des canaux. Nous passasmes proche de la pointe Sainte Croix. Ceste pointe est de sable, qui aduance quelque peu dans la riuere, à l'ouuert du norouest, qui bat dessus. Il y a quelques prairies, mais elles sont inondées des eaux à toutes les fois que viēt la plaine mer, qui pert de près de deux brasses & demie. Ce passage est fort dangereux à passer pour la quātité de rochers qui sont au trauers de la riuere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel est fort tortu, où la riuere court comme vn ras, & faut bien prédre le temps à propos pour le passer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir passer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal: maintenāt nous auons trouué le contraire: car pour descendre du haut en bas, on le peut de basse mer: mais de monter, il seroit mal-aisé, si ce n'estoit avec vn grand vent, à cause du grand courant d'eau; & faut par necessité attendre vn tiers de flot pour le passer, où il y a dedans le courant 6.8.10.12.15. brasses d'eau en l'achenal.

Pointe de
S. Croix.

Continuant nostre chemin, nous fusmes à vne riuere qui est fort agreable, distante du lieu de Sainte Croix de neuf lieues, & de Quebec 24. & l'auōs nommée la riuere Sainte Marie. Toute ceste riuere depuis Sainte Croix est fort plaisante & agreable.

Riuere de
Sainte Ma-
rie fort a-
greable.

Continuant nostre route, ie fis rencontre de deux ou trois cents Sauvages, qui estoient cabannez proche d'une petite isle appelée S. Eloy, distante de Sainte Marie d'une lieue & demie, & là les fusmes reco-

Isle de S.
Eloy.

Sauuages
Ochate-
guins & Al-
goume-
guins.

gnoistre, & trouuâmes que c'estoit des nations de Sauuages appelez Ochateguins & Algoumequins, qui venoient à Quebec, pour nous assister aux decouuertes du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

Leur chef.

Après les auoir recognus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui estoit leur chef. Ils me dirēt qu'il y en auoit deux, l'un appellé Yroquet, & l'autre Ochasteguin, qu'ils me montrèrent: & fus en leur cabane, où ils me firent bonne reception, selon leur coustume. Je commençay à leur faire entendre le sujet de mon voyage, dont ils furent fort resiouis; & après plusieurs discours ie me retiray. Quelque temps après ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent present de quelque pelleterie, en me montrant plusieurs signes de resiouissance, & de la s'en retournerent à terre.

Les deux
chefs vien-
nēt trouuer
l'Auteur.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrēt me trouuer, où ils furent vne espace de temps sans dire mor, en songeant & petunant tousiours. Après auoir bien pensé, ils commencerent à haranguer hautement à tous leurs compagnons qui estoient sur le bord du riuage avec leurs armes en la main, escoutans fort ententiuelement ce que leurs chefs leur disoient, sçauoir, Qu'il y auoit près de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & desirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils auoiēt dès long temps la guerre, pour beaucoup de cruautéz qu'ils auoient exercées contre leur nation, souz pretexte d'amitié; & qu'ayans tousiours depuis desiré la vengeance, ils

auoient sollicité tous les Sauvages sur le bord de la ri-
uiere, de venir à nous, pour faire alliance avec nous,
& qu'ils n'auoient iamais veu de Chrestiens, ce qui les
auoit aussi meus de nous venir voir, & que d'eux & de
leurs compagnons j'en ferois tout ainsi que ie vou-
drois. Qu'ils n'auoient point d'enfans avec eux, mais
gens qui sçauoient faire la guerre, & pleins de coura-
ge, sçachans le pays & les riuieres qui sont au pays des
Hiroquois, & que maintenant ils me prioient de re-
tourner en nostre habitation, pour voir nos maisons:
que trois iours après nous retournerions à la guerre
tous ensemble: & que pour signe de grande amitié &
resiouissance ie fissé tirer des mousquets & harque-
buses, & qu'ils seroient fort satisfaits: ce que ie fis. Ils
jetterent de grands cris avec estonnement, & princi-
palement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

*Sujet pour-
quoy ils le
veulēt voir.*

*Veulēt en-
tendre les
coups de
mousquets,
& d'harque-
buses.*

Après les auoir ouïs, ie leur fis response, que pour
leur plaisir, ie desirois bien m'en retourner à nostre ha-
bitation, pour leur donner plus de contentement, &
qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention
que d'aller faire la guerre, ne portant avec moy que
des armes, & non des marchandises pour traicter, cō-
me on leur auoit donné à entendre. Que mon desir
n'estoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis:
& si j'eusse sceu qu'on leur eust rapporté quelque cho-
se de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que
les leur mesme. Ils me dirent qu'ils n'en croyoiēt rien,
& que iamais ils n'en auoient ouy parler, neantmoins
c'estoit le contraire: car il y auoit quelques Sauvages
qui le dirent aux nostres. Je me contentay, attendant
l'occasion de leur pouuoir monstrier par effect autre
chose qu'ils n'eussent peu esperer de moy.

*Response
qu'il leur
fait.*

Retour à Quebec, & depuis continuation avec les Sauvages infques au fault de la riuere des Hiroquois.

CHAPITRE VIII.

LE lendemain nous partismes tous ensemble pour aller à nostre habitation, où ils se resiouirent cinq ou six iours, qui le passerēt en dances & festins, pour le desir qu'ils auoient que nous fussions à la guerre.

Arriuee du
Pont avec
des barques
pleines
d'hommes.

Le Pont vint aussi tost de Tadoussac avec deux petites barques pleines d'hommes, suivant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy seroit possible.

Les Sauvages le voyans arriuer se resiouirent encores plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit de ses gens pour les assister, & que peut estre nous irions ensemble.

Le 28. du mois ie partis de Quebec pour assister ces Sauvages. Le premier Iuin arriuasmes à sainte Croix, distant de Quebec de 15. lieues, avec vne chaloupe equipée de tout ce qui m'estoit necessaire.

Parlement
de l'Auth
de Sainte
Croix.

Ie partis de Sainte Croix le 3. de Iuin avec tous les Sauvages, & passasmes par les trois riuieres, qui est vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à Sainte Croix y a 15 lieues. A l'entrée d'icelle riuere y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de 15. à 1600. pas de long, qui sont fort plaisantes à voir: & proche du lac Saint Pierre, faisant enuiron deux lieues dans la riuere y a vn petit fault

faulx d'eau, qui n'est pas beaucoup difficile à passer. Ce lieu est par la hauteur de 46. degrez quelques minutes moins de latitude. Les Sauvages du pays nous donnerent à entendre, qu'à quelques iournees il y a vn lac par où passe la riuere, qui a dix iournées, & puis on passe quelques sauts, & après encore 3. ou 4. autres lacs de 3. ou 6. iournées: & estans paruenus au bout, ils font 4. ou 5. lieues par terre, & entrent derechef dans vn autre lac, où le Saguenay prend la meilleure part de sa source. Les Sauvages viennent dudit lieu à Tadoussac. Les trois riuieres vont 30. iournées des Sauvages; & disent qu'au bout d'icelle riuere il y a des peuples qui sont grands chasseurs, n'ayās de demeure arrestée, & qu'ils voyent la mer du nort en moins de six iournées. Ce peu de terre que i'ay veu est sablonneuse, assez esleuée en costaux, chargée de quantité de pins & sapins sur le bord de la riuere: mais entrant dans la terre enuiron vn quart de lieue, les bois y sont tres-beaux & clairs, & le pays vny.

Continuant nostre route iusques à l'entrée du lac Saint Pierre, qui est vn pays fort plaisant & vny, & trauerfant le lac à 2. 3. & 4. brasses d'eau, lequel peut contenir de long 8. lieues, & de large 4. Du costé du nort nous veismes vne riuere qui est fort agreable, qui va dans les terres 20. lieues, & l'ay nommée sainte Suzanne: & du costé du sud il y en a deux, l'une appellée la riuere du Pont, & l'autre de Gennes, qui sont tres-belles, & en beau & bon pays. L'eau est presque dormante dans le lac, qui est fort poissonneux. Du costé du nort il paroist des terres à 12. ou 15. lieues du lac, qui sont vn peu montueuses. L'ayant trauerfé,

Lac de S.
Pierre, où
est vn lieu
fort plaisant.

Riuieres de
Sainte Su-
zanne, & de
Gennes.

nous passâmes par vn grand nombre d'isles, qui sont de plusieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers, & vignes, & de belles prairies, avec force gibbier, & animaux sauvages, qui vont de la grand terre ausdites isles. La pescherie du poisson y est plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuere qu'eussions veu. De ces isles fufmes à l'entrée de la riuere des Hiroquois, où nous sejournaâmes deux iours, & nous rafraischîmes de bones venaisons, oiseaux & poissons, que nous donnoient les Sauvages, & où il se fineut entre eux quelque differend sur le sujet de la guerre, qui fut occasion qu'il n'y en eut qu'une partie qui se relolurent de venir avec moy, & les autres s'en retournerent en leur pays avec leurs femmes & marchandises, qu'ils auoient traictées.

Partant de ceste entrée de riuere (qui a enuiron 4. à 500. pas de large, & est fort belle, courant au sud) nous arriuaâmes à vn lieu qui est par la hauteur de 45. degrez de latitude, à 22. ou 23. lieues des trois riuieres. Toute ceste riuere depuis son entrée iusques au premier fault, où il y a 15. lieues, est fort platte & enuironnée de bois, comme sont tous les autres lieux cy-dessus nommez, & des mesmes especes. Il y a neuf ou dix belles isles iusques au premier fault des Hiroquois, lesquelles tiennent enuiron lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de chesnes & noyers. La riuere tient en des endroits près de demie lieue de large, qui est fort poissonneuse. Nous ne trouuaâmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du fault est vne maniere de lac où l'eau descend, qui contient enuiron trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il n'y

Riuere des
Hiroquois.

Premier
fault des
Hiroquois.

habite aucuns Sauvages, pour le sujet des guerres. Il y a fort peu d'eau au fault, qui court d'une grande vitesse, & quantité de rochers & cailloux, qui font que les Sauvages ne les peuvent surmonter par eau : mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedit pays est fort vny, remply de forests, vignes & noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores paruenus iusques en cedit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter la riuere à la rame.

Aussi tost que ie fus arriué au fault, ie prins 5. hommes, & fusmes à terre voir si nous pourrions passer ce lieu, & fismes enuiron lieue & demie sans en voir aucune apparence, sinon vne eau courante d'une grande impetuosité, où d'un costé & d'autre y auoit quantité de pierres, qui sont fort dangereuses, & avec peu d'eau. Le fault peut contenir 600. pas de large. Et voyant qu'il estoit impossible couper les bois, & faire vn chemin avec si peu d'hommes que j'auois, ie me resolus avec le conseil d'un chacun, de faire autre chose que ce que nous nous estions promis, d'autant que les Sauvages m'auoient asseuré que les chemins estoient aisez : mais nous trouuâmes le contraire, comme j'ay dit cy-dessus, qui fut l'occasion que nous en retour-nâmes en nostre chaloupe, où j'auois laissé quelques hommes pour la garder, & donner à entendre aux Sauvages quand ils seroient arriuez, que nous estions allez descouurir le long dudit fault.

Combien
ce fault
conient

Après auoir veu ce que desirions de ce lieu, en nous en retournant nous fismes rencontre de quelques Sauvages, qui venoient pour descouurir comme nous auions fait, qui nous dirent que tous leurs com-

Sauuages
arriuez à la
chaloupe
de l'Auth.

pagnouse estoient arriuez à nostre chaloupe, où nous les trouuafmes fort contents & satisfaits de ce que nous allions de la façon sans guide, sinon que par le rapport de ce que plusieurs fois ils nous auoient fait.

Ses gens ne
le veulent
suivre.

Estant de retour, & voyât le peu d'apparence qu'il y auoit de passer le fault avec nostre chaloupe, cela m'affligea, & me dōna beaucoup de desplaisir de m'en retourner sans auoir veu vn grand lac remply de belles isles, & quantité de beau pays, qui borne le lac où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figuré. Après auoir bien pensé en moy mesme, ie me resolus d'y aller pour accomplir ma promesse, & le desir que i'auois, & m'embarquay avec les Sauuages dans leurs canaux, & prins avec moy deux hommes de bonne volonté. Car quand ce fut à bon escient que nos gens veirent que ie me deliberay d'aller avec leurs canaux, ils saignerent du nez, ce qui me les fit renuoyer à Tadoussac.

L'Auteur
parle aux
Capitaines
des Sauua-
ges.

Aussi tost ie fus parler aux Capitaines des Sauuages, & leur donnay à entendre comme ils nous auoiēt dit le contraire de ce que j'auois veu au fault, sçauoir, qu'il estoit hors nostre puissance d'y pouuoir passer avec la chaloupe, toutesfois que cela ne m'empesche- roit de les assister comme ie leur auois promis. Ceste nouuelle les attrista fort, & voulurent prendre vne autre resolution: mais ie leur dis, & les y sollicitay, qu'ils eussent à continuer leur premier dessein, & que moy troisiēme, ie m'en irois à la guerre avec eux dans leurs canaux, pour leur monstrier que quant à moy ie ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que ie fusse seul, & que pour lors ie ne voulois forcer per-

Il les con-
sole.

sonne de mes compagnons de s'embarquer, sinon ceux qui en auroient la volonté, dont j'en auois trouué deux, que ie menerois avec moy.

Ils furent fort contents de ce que ie leur dis, & d'entendre la resolution que j'auois, me promettant tousiours de me faire voir choses belles.

Partement du sault de la riuierè des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Hiroquois.

CHAPITRE IX.

LE partis donc dudit Sault de la riuierè des Hiroquois le 2. Iuillet. Tous les Sauvages commencerent à apporter leurs canaux, armes & bagage par terre enuiron demie lieue, pour passer l'impetuositè & la force du sault, ce qui fut promptement fait.

Aussitost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun, avec leur bagage, & firent aller vn des hommes de chasque canot par terre enuiron 3. lieues, que peut contenir ledit sault, mais non si impetueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuierè, qui n'est pas plus large de trois à quatre cents pas. Après que nous eusmes passé le sault, qui ne fut sans peine, tous les Sauvages qui estoient allez par terre, par vn chemin assez beau & pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, se r'embarquerèt dans leurs canaux. Les hommes que j'auois

Son embarquement avec les Sauvages.

furent aussi par terre, & moy par eau, dedans vn canau. Ils firent reueuë de tous leurs gens, & se trouua 24. canaux, où il y auoit 60. hommes. Après auoir fait leur reueuë, nous continuâmes le chemin iusques à vne isle qui tient trois lieues de long, remplie des plus beaux pins que j'eusse iamais veu. Ils firent la chasse, & y prindrent quelques bestes sauuages. Passant plus outre enuiron trois lieues de là, nous y logeâmes pour prendre le repos la nuit ensuiuant.

Les Sauua-
ges coupés
du bois
pour se
mettre à
couvert.

Incontinent vn chacun d'eux commença l'un à couper du bois, les autres à prendre des escorces d'arbre pour couvrir leurs cabanes, pour se mettre à couuert: les autres à abbatre de gros arbres pour se barricader sur le bord de la riuierre autour de leurs cabanes; ce qu'ils sçauent si proprement faire, qu'en moins de deux heures cinq cents de leurs ennemis auroiët bien de la peine à les forcer, sans qu'ils en fissent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le costé de la riuierre où sont leurs canaux arrangez, pour s'embarquer si l'occasion le requeroit.

Après qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canaux avec neuf bons hommes, comme est leur coustume, à tous leurs logemens, pour descouurer deux ou trois lieues s'ils n'apperceurent rien, qui après se retirent. Toute la nuit ils se reposent sur la descouuerture des auant-coueurs, qui est vne tres-mauuaise coustume en eux: car quelquefois ils sont surpris de leurs ennemis en dormant, qui les assomment, sans qu'ils ayent le loisir de se mettre sur pieds pour se defendre.

Reconnoissant cela, ie leur remonstrois la faute

qu'ils faisoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient veu faire toutes les nuits, & auoir des hommes aux aguets, pour escouter & voir s'ils n'apperceuroient rien; & ne point viure de la façon, comme bestes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils traualloient assez de iour à la chasse; d'autant que quand ils vont en guerre ils diuisent leurs troupes en trois, sçauoir, vne partie pour la chasse séparée en plusieurs endroits: vne autre pour faire le gros, qui sont tousiours sur leurs armes: & l'autre partie en auant-coureurs, pour descouurir le long des riuieres, s'ils ne verront point quelque marque ou signal par où ayent passé leurs ennemis, ou leurs amis: ce qu'ils cognoissent par de certaines marques que les Chefs se donnent d'une nation à l'autre, qui ne sont tousiours semblables, s'aduertissans de temps en temps quand ils en changent; & par ce moyen ils recognoissent si ce sont amis ou ennemis qui ont passé. Les chasseurs ne chassent iamais de l'auant du gros, ny des auant-coureurs, pour ne donner d'allarme ny de desordre, mais sur la retraite & du costé qu'ils n' apprehendent leurs ennemis, & continuent ainsi iusques à ce qu'ils soient à deux ou trois iournees de leurs ennemis, qu'ils vont de nuit à la desrobee, tous en corps, horsmis les coureurs, & le iour se retirent dans le fort des bois, où ils reposent, sans s'esgarer ny mener bruit, ni faire aucun feu, afin de n'estre apperceus, si par fortune leurs ennemis passoient, ny pour ce qui est de leur manger durant ce temps. Ils ne font du feu que pour peruner; & mangent de la farine de bled d'Inde cuite, qu'ils destrempent avec de l'eau, comme bouillie.

Ils conseruēt ces farines pour leur necessité, & quand ils sont proches de leurs ennemis, ou quand ils sont retraitte après leurs charges, qu'ils ne s'amusent à chasser, se retirant promptement.

Ont leur
Pilotois:

Comme se
Pilotois les
abuse.

A tous leurs logemés ils ont leur Pilotois, ou Oste-moy (qui sont manieres de gens qui font les deuins, en qui ces peuples ont croyance) lequel fait vne cabanne entourée de petits bois, & la couure de sa robe. Après qu'elle est faite, il se met dedans en sorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de sa cabanne, & la fait bransler, marmotant certaines paroles entre ses dents, par lesquelles il dit qu'il inuoque le diable, & qu'il s'apparoist à luy en forme de pierre, & luy dit s'ils trouueront leurs ennemis, & s'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois est prosterné en terre, sans remuer, ne faisant que parler au diable; puis aussi tost se leue sur les pieds, en parlant & se tourmentant d'vne telle façon, qu'il est tout en eau, bien qu'il soit nud. Tout le peuple est autour de la cabanne assis sur leur cul comme des singes. Ils me disoient souuent que le branslement que ie voyois de la cabanne, estoit le diable qui la faisoit mouuoir, & non celuy qui estoit dedans, bien que ie veisse le contraire: car c'estoit (comme j'ay dit cy-dessus) le Pilotois qui prenoit vn des bâtons de sa cabanne, & la faisoit ainsi mouuoir. Ils me dirent aussi que ie verrois sortir du feu par le haut, ce que ie ne vois point. Ces drosles contrefont aussi leur voix grosse & claire, parlant en langage incogneu aux autres Sauvages; & quand ils la representent cassée, ils croyent que c'est le diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriuer en leur guerre, & ce
qu'il

qu'il faut qu'ils facent. Neantmoins tous ces garnimens qui font les deuins, de cent paroles n'en disent pas deux veritables, & vont abusans ces pauvres gens, Sont fort menteurs, & abuseurs. comme il y en a assez parmy le monde, pour tirer quelque denrée du peuple. Le leur remonstrois souvent que tout ce qu'ils faisoient n'estoit que folie, & qu'ils ne deuoient y adiouster foy.

Or après qu'ils ont sceu de leurs deuins ce qu'il leur doit succeder, les Chefs prennēt des bâtons de la longueur d'un pied autāt en nombre qu'ils sont, & signalent par d'autres vn peu plus grands, leurs Chefs: puis vont dans le bois, & esplanadent vne place de cinq ou six pieds en quarré, où le chef, comme Sergent major, met par ordre tous ces bâtons comme bon luy semble; puis appelle tous ses compagnons, qui viennent tous armez, & leur monstre le rang & ordre qu'ils deuront tenir lors qu'ils se battront avec leurs ennemis: ce que tous ces Sauvages regardent attentiuement, remarquans la figure que leur chef a faite avec ces bâtons, & après se retirent de là, & commencent à se mettre en ordre, ainsi qu'ils ont veu lesdits bâtons, puis se meslent les vns parmy les autres, & retournent derechef en leur ordre, continuans deux ou trois fois, & font ainsi à tous leurs logemens, sans qu'il soit besoin de Sergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils sçauent fort bien garder, sans se mettre en confusion. Voila la regle qu'ils tiennent à leur guerre. Ce qu'ils font pour voir ce qui leur doit succeder. Regle qu'ils tiennent à la guerre.

Nous partismes le lendemain, continuant nostre chemin dans la riuiera iusques à l'entrée du lac. En icelle y a nôbre de belles isles, qui sont basses, remplies

de tres-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibbier, & chasse d'animaux, comme cerfs, daims, frons, chevreuls, ours, & autres sortes d'animaux qui viennent de la grand' terre ausdites isles. Nous y en prîmes quantité. Il y a aussi grand nombre de castors tant en la riuere, qu'en plusieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne sont habitez d'aucuns Sauvages, bien qu'ils soient plaisans, pour le sujet de leurs guerres, & le retirent des riuieres le plus qu'ils peuuent au profond des terres, afin de n'estre si tost surpris.

Riuieres des
Hiroquois
abandon-
nées depuis
leurs guer-
res.

Le lendemain entraîmes dans le lac, qui est de grande estenduë, comme de 50. ou 60. lieues, où j'y veis 4. belles isles, contenans 10. 12. & 15. lieues de long, qui autrefois ont esté habitées par les Sauvages, comme aussi la riuere des Hiroquois: mais elles ont esté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les vns contre les autres: aussi y a-il plusieurs riuieres qui viennent tomber dedans le lac, environnées de nombre de beaux arbres, de mesmes especes que nous auons en France, avec force vignes, plus belles qu'en aucun lieu que j'eusse veu: force chastaigniers, & n'en auois encores point veu que dessus le bord de ce lac, où il y a grande abondance de poisson de plusieurs especes. Entre autres y en a vn, appelé des Sauvages du pays *chaoufarou*, qui est de plusieurs longueurs: mais les plus grâds contiennent, à ce que m'ont dit ces peuples, huit à dix pieds. J'en ay veu qui en contenoient 5. qui estoient de la grosseur de la cuisse, & auoient la teste grosse comme les deux poings, avec vn bec de deux pieds & demy de long, & a double rang de dents fort aiguës &

Poisson ap-
pellé cha-
oufarou.
Sa forme.

dangereuses. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il est armé d'escailles si fortes, qu'un coup de poignard ne les fçauroit percer, & est de couleur de gris argenté. Il a aussi l'extrémité du bec comme un cochon. Ce poisson fait la guerre à tous les autres qui sont dans ces lacs & rivières, & a une industrie merueilleuse, à ce que m'ont asseuré ces peuples, qui est, que quand il veut prendre quelques oiseaux, il va dedans des joncs ou roseaux, qui sont sur les rives du lac en plusieurs endroits, & met le bec hors l'eau sans se bouger: de façon que lors que les oiseaux viennent se reposer sur le bec, pensans que ce soit un tronc de bois, il est si subtil, que serrât le bec qu'il tient ent'rouvert, il les tire par les pieds souz l'eau. Les Sauvages m'en donnerent une teste, dont ils font grand estat, disans que lors qu'ils ont mal à la teste, ils se faignent avec les dents de ce poisson à l'endroit de la douleur, qui se passe soudain.

Fait la guerre
aux autres.

Continuant nostre route dans ce lac du costé de l'Occident, considerant le pays, ie veis du costé de l'Orient de fort hautes montagnes, où sur le sommet y auoit de la nege. Je m'enquis aux Sauvages si ces lieux estoient habitez: ils me respondirent qu'ouy, & que c'estoient Hiroquois, & qu'en ces lieux y auoit de belles vallées, & campagnes fertiles en bleds, comme j'en ay mangé aud. pays, avec infinité d'autres fruiçts; & que le lac alloit proche des montagnes, qui pouuoient estre esloignées de nous, à mon iugement, de 15. lieues. l'en veis au midy d'autres qui n'estoient moins hautes que les premieres, hormis qu'il n'y auoit point de nege. Les Sauvages me dirent que c'e-

Lieux où
habitent les
Hiroquois.

Les Sauua-
ges mon-
strier à l'Au-
teur le lieu
propre pour
aller aux
Hiroquois.

estoit où nous deuions aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles estoient fort peuplées, & qu'il falloit passer par vn fault d'eau que ie veis depuis, & de là entrer dans vn autre lac qui contient trois à quatre lieues de long, & qu'estans paruenus au bout d'iceluy, il falloit faire 4. lieues de chemin par terre, & passer vne riuiere, qui va tōber en la coste des Almouchiquois, tenāt à celle des Almouchiquois, & qu'ils n'estoiēt que deux iours à y aller avec leurs canaux, comme ie l'ay sceu depuis par quelques prisonniers que nous prîmes, qui me discoururent fort particulièrement de tout ce qu'ils en auoient recogneu, par le moyen de quelques truchemens Algoumequins, qui sçauoient la langue des Hiroquois.

Or comme nous commençâmes à approcher à deux ou trois iournées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuit, & le iour nous nous reposions, neantmoins ne laissoient tousiours de faire leurs superstitions accoustumées, pour sçauoir ce qui leur pourroit succeder de leurs entreprises, & souuent me venoient demander si i'auois songé, & auois veu leurs ennemis. Je leur respondois que non, & leur donnois courage, & bonne esperance. La nuit venuë, nous nous mîmes en chemin iusques au lendemain, où nous nous retirâmes dans le fort du bois, pour y passer le reste du iour. Sur les dix ou vnze heures, après m'estre quelque peu proumené autour de nostre logement, ie me fus reposer, & en dormant, ie songeay que ie voyois les Hiroquois nos ennemis dedans le lac, proche d'une montagne, qui se noyoiēt à nostre veuë; & les voulant secourir, nos Sauvages

Songede
l'Auteur.

alliez me disoient qu'il les falloit tous laisser mourir, & qu'ils ne valloient rien. Estant esueillé, ils ne faillirent comme à l'accoustumée, de me demander si j'auois songé quelque chose. Je leur dis en effect ce que j'auois songé. Cela leur apporta vne telle croyance, qu'ils ne douterent plus de ce qui leur deuoit aduenir pour leur bien.

*Leur racôte
son songe.*

Le soir estant venu, nous nous embarquasmes en nos canaux pour continuer nostre chemin : & comme nous allions fort doucement, & sans mener bruit, le vingt-neufiesme du mois nous fismes rencontre des Hiroquois sur les dix heures du soir au bout d'un cap qui aduance dans le lac du costé de l'Occident, lesquels venoient à la guerre. Eux & nous commençasmes à jeter de grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous nous retirasmes vers l'eau, & les Hiroquois mirent pied à terre, & arrangerent tous leurs canaux les vns contre les autres, & commencerent à abbatre du bois avec de meschantes haches qu'ils gagnent quelquefois à la guerre, & d'autres de pierre, & se barricaderent fort bien.

*Il rencōtre
les Hiro-
quois ven-
ans à la
guerre.*

*Abbatre
du bois.*

Aussi les nostres tindrent toute la nuit leurs canaux arrangez les vns contre les autres attachez à des perches pour ne s'esgarer, & combattre tous ensemble s'il en estoit de besoin ; & estions à la portée d'une flesche vers l'eau du costé de leurs barricades.

*Canaux ar-
rangez de
parr & d'au-
tre.*

Comme ils furēt armez & mis en ordre, ils enuoyērēt deux canaux separez de la troupe, pour sçauoir de leurs ennemis s'ils vouloiēt combattre, lesquels respondirent qu'ils ne desiroient autre chose : mais que pour

l'heure, il n'y auoit pas beaucoup d'apparence, & qu'il falloit attendre le iour pour se cognoistre, & qu'aussi tost que le Soleil se leueroit, ils nous liureroient le cōbat : ce qui fut accordé par les nostres; & en attendant toute la nuit se passa en dances & chansons, tant d'un costé que d'autre, avec vne infinité d'iniures, & autres propos, comme, du peu de courage qu'ils auoient, avec le peu d'effect & resistance contre leurs armes, & que le iour venant ils le sentiroient à leur ruine. Les nostres aussi ne manquoient de repartie, leur disant qu'ils verroient des effects d'armes que iamais ils n'auoient veus; & tout plein d'autres discours, comme on a accoustumé à vn siege de ville. Après auoir bien chanté, dancé & parlementé les vns aux autres, le iour venu, mes compagnōs & moy estions tousiours couuerts, de peur que les ennemis ne nous veissent, preparans nos armes le mieux qu'il nous estoit possible, estans toutesfois separez, chacun en vn des canaux des Sauvages montagnars. Après que nous fumes armez d'armes legeres, nous prîmes chacun vne harquebuse, & descendîmes à terre. Je vey sortir les ennemis de leur barricade, qui estoîent près de 200. hommes forts & robustes à les voir, qui venoient au petit pas au deuant de nous, avec vne grauité & assurance, qui me contenta fort, à la teste desquels y auoit trois chefs. Les nostres aussi alloient en mesme ordre, & me dirent que ceux qui auoient trois grands pennaches estoient les chefs, & qu'il n'y en auoit que ces trois, & qu'on les recognoissoit à ces plumes, qui estoîent beaucoup plus grandes que celles de leurs compagnons, & que ie fisse ce que ie pourrois pour les tuer, le leur

S'iniurent.

Comme
l'Auteur
arme les
siens.

Leurs chefs
portent de
grands pē-
naches.

promis de faire ce qui seroit de ma puissance, & que i'estois bien fasché qu'ils ne me pouuoient bien entendre, pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer leurs ennemis, & qu'indubitablement nous les desferions tous, mais qu'il n'y auoit remede: que i'estois tres-aise de leur donner courage, & leur monstrier la bonne volonté qui estoit en moy, quand serions au combat.

Aussi tost que fusmes à terre ils commencerent à courir enuiron deux cents pas vers leurs ennemis qui estoient de pied ferme, & n'auoient encores apperceu mes compagnons, qui s'en allerent dans les bois avec quelques Sauvages. Les nostres cōmencerent à m'appeller à grands cris; & pour me donner passage ils s'ouurirent en deux, & me mis à la teste, marchant enuiron 20. pas deuant, iusqu'à ce que ie fusse à 30. pas des ennemis, où aussi tost ils m'apperceurent, & firent alte en me contemplant, & moy eux. Comme ie les vois esbranler pour tirer sur nous, ie couchay mon harquebuse en jouë, & visay droit à vn des trois chefs, duquel coup il en tomba deux par terre, & vn de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. J'auois mis 4. balles dedans mon harquebuse. Les nostres ayans veu ce coup si fauorable pour eux, ils commencerent à jeter de si grands cris, qu'on n'eust pas ouy tonner; & cependant les flesches ne manquoient de part ne d'autre. Les Hiroquois furent fort estonnez, que si promptement deux hommes auoient esté tuez, bien qu'ils fussent armez d'armes rissuës de fil de cotton, & de bois, à l'espreuue de leurs flesches; ce qui leur donna vne grande apprehension.

L'auth. fait
marcher les
siens au cō-
bat.

En tue 1.
d'vne seule
harquebu-
zade.

Hiroquois
s'espouuē-
tent.

Seme-
tent
en suite.

Comme ie rechargeois, l'un de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les estonna derechef de telle façon, voyans leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, se mirent en fuite, & abandonnerent le champ, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, où les poursuivant, j'en fis demeurer encoires d'autres. Nos Sauvages en tuerent aussi plusieurs, & en prirent dix ou douze prisonniers. Le reste se sauua avec les blesez. Il y en eut des nostres quinze ou seize de blesez de coups de fleches, qui furent promptement gueris.

Après que nous eusmes eu la victoire, ils s'amuserent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & aussi leurs armes, qu'ils auoient laissées pour mieux courir. Et ayans fait bonne chere, dancé & chanté, trois heures après nous en retournasmes avec les prisonniers.

Ce lieu où se fit ceste charge est par les 43. degrez & quelques minutes de latitude, & le nommay le lac de Champlain.

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin.

CHAPITRE X.



Près auoir cheminé huit lieuës, sur le soir ils prirent vn des prisonniers, à qui ils firent vne harangue des cruantez que luy & les siens auoient exercées en leur endroit, sans auoir eu aucun égard, & qu'au semblable il deuoit se résoudre d'en receuoir autant, & luy commanderent

derent de chanter, sil auoit du courage; ce qu'il fit, mais avec vn chant fort triste à oïr.

Cependant les nostres allumerent vn feu, & comme il fut bien embrazé, ils prindrent chacun vn tison, & faisoïent brusler ce pauvre miserable peu à peu pour luy faire souffrir plus de tourmens. Ils le laissoïent quelquefois, luy jettant de l'eau sur le dos, puis luy arracherent les ongles, & luy mirent du feu sur les extremités des doigts, & de son membre. Après ils luy escorcherent le haut de la teste, & luy firent degouter dessus certaine gomme toute chaude: puis luy percerent les bras près des poignets, & avec des bâtons tiroient les nerfs, & les arrachoint à force: & comme ils voyoient qu'ils ne les pouuoient r'auoir, ils les coupoient. Ce pauvre miserable jettoit des cris estranges, & me faisoit pitié de le voir traiter de la façon; toutesfois il estoit si constant, qu'on eust dit qu'il ne sentoit par fois aucune douleur. Ils me sollicitoïent fort de prendre du feu, pour faire comme eux: mais ie leur remōstrois que nous n'vsions point de ces cruautés, & que nous les faisons mourir tout d'un coup, & que s'ils vouloient que ie luy donnasse vn coup d'harquebuzé, j'en serois content. Ils dirent que non, & qu'il ne sentiroit point de mal. Je m'en allay d'avec eux comme faschié de voir tāt de cruautés qu'ils exerceoient sur ce corps. Comme ils veirent que ie n'en estois content, ils m'appellerent, & me dirent que ie luy donnasse vn coup d'harquebuzé: ce que ie fis, sans qu'il en veist rien. Après qu'il fut mort, ils ne se contenterent pas: car ils luy ouurirent le ventre, & jetterent les entrailles dedans le lac, puis luy couperent la

Prisonnier
que les Sau-
uages trait-
tent mal.

L'Autheur
leur remō-
stre,

reste, les bras, & les jambes, qu'ils separerēt d'un costé & d'autre, & reseruerēt la peau de la teste, qu'ils auoiēt escorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge.

Autre mes-
chanceté
qu'ils firent.

Ils firent encores vne autre meschanceté, qui fut, de prendre le cœur, qu'ils couperent en plusieurs pieces, & le donnerent à manger à vn sien frere, & autres de ses compagnons qui estoient prisonniers, lesquels en mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurēt aualer. Quelques Sauvages Algoumequins qui les auoiēt en garde, le firent recracher à aucuns, & le jetterent dans l'eau. Voila comme ces peuples traittent ceux qu'ils prennent en guerre; & vaudroit mieux pour eux mourir en combatant, ou se faire tuer à la chaude, cōme il y en a beaucoup qui font, plustost que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Après ceste execution faite, nous nous mîmes en chemin pour nous en retourner avec le reste des prisonniers, qui alloient tousiours chantās, sans autre esperāce d'estre mieux traittez que l'autre. Estans aux sauts de la riuere des Hiroquois, les Algoumequins s'en retournerent en leur pays, & aussi les Ochatequins, avec vne partie des prisonniers, fort contents de ce qui s'estoit passé en la guerre, & de ce que librement j'estois allé avec eux. Nous nous departîmes donc les vns des autres avec de grandes protestations d'amitié, & me dirent si ie ne desirois pas aller en leur pays, pour les assister tousiours comme frere: ie le leur promis, & m'en reuins avec les Montagnets.

Retour de
l'Auth. de
ceste guer-
re.

Après m'estre informé des prisonniers de leurs pais, & de ce qu'il pouuoit y en auoir, nous ployâmes

bagage pour nous en reuenir:ce que fismes avec telle diligence, que chacun iour nous faisions 25. & 30. lieues dans leurs canaux, qui est l'ordinaire. Comme nous fismes à l'entrée de la riuere des Hiroquois, il y eut quelques Sauvages qui songerent que leurs ennemis les poursuuoient. Ce songe leur fit aussi tost leuer le siege, encores que ceste nuit fust fort mauuaise, à cause des vents & de la pluye qu'il faisoit, & furēt passer la nuit dedans de grands roseaux, qui sont dans le lac Saint Pierre, iusqu'au lendemain. Deux iours après arriuasmes à nostre habitation, où ie leur fis donner du pain, des pois, & des patenostres, qu'ils me demanderent pour parer la teste de leurs ennemis, pour faire des resioüissances à leur arriüée. Le lendemain ie fus avec eux dans leurs canaux à Tadoussac, pour voir leurs ceremonies. Approchans de la terre, ils prindrēt chacun vn baton, où au bout estoient penduës les testes de leurs ennemis, avec ces patenostres, chantans les vns & les autres. Comme ils en furēt prés, les femmes se despoüillerent toutes nuës, & se jetterent en l'eau, allans au deuant des canaux pour prendre ces testes, pour après les pendre à leur col, comme vne chaisne precieuse. Quelques iours après ils me firent present d'vne de cestes, & d'vne paire d'armes de leurs ennemis, pour les conseruer, afin de les monstrier au Roy:ce que ie leur promis, pour leur faire plaisir.

*Songe des
Sauuages;*

*L'Authour
veut voir
leurs cere-
monies.*

*Desfaite des Hiroquois près de l'emboucheure de ladite ri-
uiere des Hiroquois.*

CHAPITRE XI.

L'An 1610 estant allé dans vne barque & quelques hommes de Quebec à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, attendre 400. Sauvages qui deuoient me venir trouuer pour les assister en vne autre guerre qui se presenta plus proche que nous ne pensions, vn Sauvage Algo-mequin avec son canot vint en diligéce aduertir que les Algoumequins auoient fait rencontre des Hiroquois, qui estoient au nombre de cent, & qu'ils estoient fort bien barricadez, & qu'il seroit mal aisé de les emporter, si les Misthigouiches ne venoient promptemér, (ainsi nous appellent-ils.)

Aussi tost l'allarme commença parmy quelques Sauvages, & chacun se mit en son canot avec ses armes. Ils furent promptement en estat, mais avec confusion; car ils se precipitoient si fort, qu'au lieu d'auancer ils se retardoient. Ils vindrét à nostre barque, me prians d'aller avec eux dans leurs canaux, & mes compagnons aussi, & me presserent si fort, que ie m'y embarquay moy cinquiésme. Ie priay la Route, qui estoit nostre pilote, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encores 4. ou 5. de mes compagnons.

Ayant fait enuiron demie lieuë en trauerfant la riuiere, tous les Sauvages mirent pied à terre, & abandonnans leurs canaux prindrét leurs rondaches, arcs,

Sauvages
mettér pied
à terre, &
prennent
leurs ar-
mes.

fleches, massuës, & espées, qu'ils emmanchèr au bout
 de grands batons, & commencerent à prendre leur
 course dans les bois de telle façon, que nous les euf-
 mes bien tost perdus de veüe, & nous laissèrent, que
 nous estions sans guide: neantmoins nous les suivis-
 mes tousiours. Comme nous eufmes cheminé enui-
 ron demie lieue par l'espois des bois, dans des pallas
 & marescages, tousiours l'eau iusques aux genoux, ar-
 mez chacun d'un corcelet de piquier, qui nous im-
 portunoit beaucoup, & aussi la quantité des mous-
 quites qui estoient si espousses qu'elles ne nous per-
 mettoient point presque de reprendre nostre halei-
 ne, tant elles nous persecutoient, & si cruellemēt, que
 c'estoit chose estrange, & ne sçauions où nous estions
 sans deux Sauvages que nous apperceufmes trauer-
 sans le bois, lesquels nous appellasmes, & leur dy qu'il
 estoit necessaire qu'ils fussent avec nous pour nous
 guider & conduire où estoient les Hiroquois, & qu'au-
 trement nous n'y pourrions aller, & nous esgarerions;
 ce qu'ils firent. Ayans vn peu cheminé, nous apper-
 ceufmes vn Sauvage qui venoit en diligence nous
 chercher, pour nous faire aduancer le plus prompte-
 ment qu'il seroit possible, lequel me fit entendre que
 les Algoumequins & Montagnets auoient voulu for-
 cer la barricade des Hiroquois, & qu'ils auoient esté
 repoussez, & les meilleurs hommes des Montagnets
 tuez, & plusieurs autres blesez. Qu'ils s'estoient reti-
 rez en nous attendant, & que leur esperance estoit du
 tout en nous. Nous n'eufmes pas fait demy quart de
 lieue avec ce Sauvage, qui estoit capitaine Algoume-
 quin, que nous entendions les heurlemens & cris des

Laisent
 l'Autheur
 sans guide.

Sauvage
 vient vers
 l'Autheur
 en diligence.

Cris des
 vns & des
 autres.

vns & des autres, qui s'entre-disoient des iniures, escarmouchans tousiours legerement en nous attendant. Aussi tost que les Sauvages nous apperceurent, ils cōmencerent à fescier de telle façon, qu'on n'eust pas entendu tonner. Je donnay charge à mes compagnons de me suivre tousiours, & ne m'escarter point. Je m'approchay de la barricade des ennemis pour la reconnoistre. Elle estoit faite de puissans arbres arrangez les vns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs fortresses. Tous les Montagnets & Algoumequins s'approcherent aussi de lad. barricade. Lors nous cōmençâmes à tirer force coups d'harquebuze à trauers les fueillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Je fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'un coup de fiesche qui me fendit le bout de l'oreille, & entra dās le col. Je la prins, & l'arrachay : elle estoit ferrée par le bout d'une pierre bien aiguë. Vn autre de mes compagnons en mesme temps fut aussi blessé au bras d'une autre fiesche, que ie luy arrachay. Neâtmoins ma blessure ne m'empescha de faire le deuoir, & nos Sauvages aussi de leur part, & pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les fiesches de part & d'autre menu comme grelle. Les Hiroquois s'estonnoient du bruit de nos harquebuzes, & principalement de ce que les balles perçoient mieux que leurs fiesches; & eurent tellement l'espouuente de l'effēt qu'elles faisoient, voyans plusieurs de leurs compagnons tombez morts, & blesez, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups estre sans remede, ils se jettoient par terre quand ils entendoient le bruit;

L'Auteur
s'approche
de la barri-
cade des en-
nemis.

Fait tirer
force har-
quebuzes

Est blessé
d'un coup
de fiesche.

Et vn sien
compagnō

Hiroquois
estonnez
du bruit des
harquebu-
zes.

aussi retirions nous gueres à faulte, & deux ou trois balles à chacun coup, & auions la plus-part du temps nos harquebuzes appuyées sur le bord de leur barricade. Comme ie veis que nos munitions commençoient à manquer, ie dis à tous les Sauuages qu'il les falloit emporter de force, & rompre leurs barricades; & pour ce faire, prendre leurs rondaches & s'en courir, & ainsi s'en approcher de si près, que l'on peust lier de bonnes cordes aux pilliers qui les soustenoier, & à force de bras tirer tellement qu'on les renuerst, & par ce moyen y faire ouuerture suffisante pour entrer dedans leur fort, & que cependant nous à coups d'harquebuzes repousserions les ennemis qui viendroient se presenter pour les en empescher; & aussi qu'ils eussent à se mettre quelque quantité après de grands arbres qui estoient proches de ladite barricade, afin de les renuerfer dessus pour les accabler. Que d'autres couriroient de leurs rondaches, pour empescher que les ennemis ne les endommageassent, ce qu'ils firent fort promptement. Et comme on estoit en train de paracheuer, la barque qui estoit à vne lieüe & demie de nous, nous entendoient battre par l'echo de nos harquebuzades qui retentissoit iusques à eux; qui fit qu'un ieune homme de Saint Malo, plein de courage, appelé des Prairies, qui auoit sa barque près de nous pour la traitte de pelleterie, dit à tous ceux qui estoient, que c'estoit vne grande honte à eux de me voir battre de la façon avec des Sauuages, sans qu'ils me vinsset secourir, & que pour luy il auoit trop l'honneur en recommandation, & ne vouloit point qu'on luy peust faire ce reproche: & sur cela delibera

L'Auth en-
courage les
Sauuages.

Des Prai-
ries remō-
stre aux no-
stres le peu
d'honneur
de comba-
tre avec les
Sauuages.

de me venir trouuer dans vne chaloupe avec quelques siens compagnōs, & des miens, qu'il amena avec luy. Aussi tost qu'il fut arriué, il alla vers le fort des Hiroquois, qui estoit sur le bord de la riuere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le veis, ie fis cesser nos Sauvages qui rompoient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part du plaisir. Je priay le sieur des Prairies & ses compagnons de faire quelque salve d'harquebuzades, auparauant que nos Sauvages les emportassent de force, comme ils auoient delibéré: ce qu'ils firent, & tirerent plusieurs coups, où chacun se cōporta selon son deuoir. Après auoir assez tiré, ie m'adresse à nos Sauvages, & les incitay de paracheuer. Aussi tost s'approchans de ladite barricade, comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs ailles, pour tirer sur ceux qui les voudroient empescher de la rompre, ils se comporterent si bien & si vertueusement, qu'à la faueur de nos harquebuzades ils y firent ouuerture, neantmoins difficile à passer, car il y auoit encores la hauteur d'un homme pour entrer dedans, & des branchages d'arbres abbatus, qui nuisoient fort: toutesfois quand ie veis l'entrée assez raisonnable, ie dis qu'on ne tirast plus: ce qui fut fait. Au mesme instant vingt ou trente, tant des Sauvages, que de nous autres, entra mes dedans l'espée à la main, sans trouuer gueres de resistance. Aussi tost ce qui restoit sain commença à prendre la fuite, mais ils n'alloient pas loin, car ils estoient défaits par ceux qui estoient à l'entour de ladite barricade, & ceux qui eschaperent se noyerent dans la riuere. Nous prîmes 15. prisonniers, & le reste fut tué à coups d'harque-

buze,

L'Auteur
le prie de
tirer quel-
que salve.

Les enne-
mis pren-
nent la fui-
te.

buzes, de fleſches, & d'eſpées. Quand ce fut fait, il vint vne autre chaloupe, & quelques vns de nos compagnons dedans, qui fut trop tard, toutesſois aſſez à réps pour la deſpoüille du butin, qui n'eſtoit pas grand'choſe: car il n'y auoit que des robbes de caſtor, des morts pleins de ſang, que les Sauuages ne vouloient prendre la peine de deſpoüiller, & ſe moquoient de ceux qui le faiſoient, qui furent ceux de la derniere chaloupe. Ayans obtenu la victoire, par la grace de Dieu, ils nous donnerent beaucoup de loüange.

Ces Sauuages eſcorcherent les teſtes de leurs ennemis morts, ainſi qu'ils ont accouſtumé de faire pour trophée de leur victoire, & les emporterent. Ils ſ'en retournerent avec 50. bleſſez des leurs, & 3. morts deſdits Montagnets & Algoumequins, en chantant, & leurs priſonniers avec eux. Ils pendirent ces teſtes à des bâtons deuant leurs canaux, & vn corps mort coupé par quartiers, pour le manger par vengeance, à ce qu'ils diſoient, & vindrent en ceſte façon iuſques où eſtoient nos barques, au deuant de ladite riuere des Hiroquois.

Les Sauuages eſcorchent les teſtes des morts.

Mes compagnons & moy nous embarquaſmes dans vne chaloupe, où ie me fis penſer de ma bleſſeure. Ie demanday aux Sauuages vn priſonnier Hiroquois, lequel ils me donnerét. Ie le deliuray de pluſieurs tourments qu'il euſt ſoufferts, comme ils firent à ſes compagnons, auſquels ils arracherent les ongles, puis leur couperent les doigts, & les bruſlerent en pluſieurs endroits. Cedit iour ils en firét mourir trois de la façon. Ils en amenerent d'autres ſur le bord de l'eau, & les attacherent tous droits à vn bâton, puis chacun venant

L'Auth. de: mande vn priſonnier Hiroquois,

Comme les
Sauages
traient les
prisonniers

avec vn flambeau d'escorce de bouleau, les brusloient tantost sur vne partie, tantost sur l'autre; & ces pauvres miserables sentans ce feu, jettoient des cris si haut, que c'estoit chose estrange à oïr. Après les auoir bien fait languir de la façon, ils prenoient de l'eau, & leur versoit sur le corps, pour les faire languir dauantage; puis leur remettoient derechef le feu de telle façon, que la peau tóboit de leurs corps, & continuoient avec grands cris & exclamations, dançans iusques à ce que ces pauvres mal-heureux tombassent morts sur la place.

Aussi tost qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frapotent dessus à grands coups de bâton, puis luy coupoient les bras & les jambes, & autres parties d'iceluy, & n'estoit tenu pour homme de bien entr'eux, celuy qui ne coupoit vn morceau de sa chair, & ne la donnoit aux chiens. Neantmoins ils endurent tous ces tourments si constamment, que ceux qui les voyent en demeurent tout estonnez.

Quant aux autres prisonniers qui resterent, tant aux Algoumequins, que Montagnets, ils furent conseruez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne se monstrent pas moins inhumaines que les hommes, & les surpassent encores en cruauté: car par leur subtilité elles inuentent des supplices plus cruels, & prennent plaisir de leur faire ainsi finir leur vie.

Ces nations
n'auoient
iamais veu
les Chre-
stians.

Le lendemain arriua le Capitaine Yroquet, & vn autre Ochategin, qui auoient 80. hommes, & estoient bien faschez de ne s'estre trouuez à la défaite. En toutes ces nations il y auoit bien près de 200. hommes,

quin'auoient iamais veu de Chrestiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fûmes trois iours ensemble à vne isle le trauers de la riuiera des Hiroquois, puis chacune nation s'en retourna en son pays. L'auois vn ieune garçon, qui auoit hyuerné deux ans à Quebec, lequel auoit desir d'aller avec les Algonmequins, pour apprendre la langue, cognoistre leur pays, voir le grand lac, remarquer les riuieres, & quels peuples y habitent : ensemble descourir les mines, & choses plus rares de ces lieux, afin qu'à son retour il nous peust donner cognoissance de toutes ces choses. Il luy demanday s'il l'auoit agreable, car de l'y forcer ce n'estoit ma volonté. Il fut trouuer le Capitaine Yroquet, qui m'estoit fort affectionné, auquel ie demanday s'il vouloit emmener ce ieune garçon avec luy en son pays pour y hyuerner, & le ramener au printemps. Il me promit le faire, & le tenir comme son fils. Il le dit aux Algonmequins, qui n'en furent pas trop contents, pour la crainte qu'il ne luy arriuaist quelque accident.

Capitaine
Yroquet
fort affectionné à
l'Auteur,

Leur ayant remonstré le desir que j'en auois, ils me dirent : Que puis que j'auois ce desir, qu'ils l'emmeneroient, & le tiendroient comme leur enfant; m'obligant aussi de prendre vn ieune homme en sa place, pour mener en France, afin de leur rapporter ce qu'il y auroit veu. Il l'acceptay volontiers, & en fut fort aise. Il estoit de la nation des Ochateguins, dits Hurons. Cela donna plus de sujet de mieux traiter mon garçon, lequel j'equipay de ce qui luy estoit necessaire, & promismes les vns aux autres de nous reuoir à la fin de l'uin.

Prisonnier
Hiroquois
de l'Auth.
se sauue.

Quelques iours après ce prisonnier Hiroquois que ie faisois garder, par la trop grande liberté que ie luy donnois, s'enfuit & se sauua, pour la crainte & apprehension qu'il auoit; nonobstant les assurances que luy dōnoit vne femme de sa nation, que nous auions en nostre habitation.

Description de la pesche des Baleines en la nouuelle France.

CHAPITRE XII.

Comme on
prend les
Baleines.



L m'a semblé n'estre hors de propos de faire icy vne petite description de la pesche des Baleines, que plusieurs n'ont veüe & croient qu'elles se prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de si impudens menteurs qui l'afferment à ceux qui n'en sçauent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinément sur ces faux rapports.

Basques
tres-adroits
à pescher
les Balenes.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire, mettent leurs vaisseaux en vn port de seuereté, où proche de là ils iugent y auoir quantité de Baleines, & equipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes & haussieres, qui sont petites cordes faites du meilleur chanvre qui se peut recouurer, ayât de longueur pour le moins cent cinquante brasses, & ont force pertuisanes longues de demie pique, qui ont le fer large de six poulces, d'autres d'un pied & demy, & deux de long, bien tranchantes. Ils ont en chacune chaloupe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux, aussi tire-t'il les plus grands salaires après les

maistres, d'autant que c'est l'office le plus hâzardeux. Ladite chaloupe estant hors du port, ils regardent de toutes parts s'ils pourront voir & descouvrir quelque baleine allant à la borde d'un costé & d'autre; & ne voyans rien, ils vont à terre & se mettent sur un promontoire le plus haut qu'ils trouuent, pour descouvrir de plus loing, où ils mettent un homme en sentinelle, qui apperceuant la baleine, qu'ils descouurent tant par sa grosseur, que par l'eau qu'elle jette par les éuans, qui est plus d'un poinçon à la fois, & de la hauteur de deux lances; & à ceste eau qu'elle jette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huile. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer iusques à six vingts poinçons, d'autres moins.

Or voyans cét espouuentable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chaloupes, & à force de rames, ou de vent, vont iusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eauës, à mesme instant l'harponneur est au deuant de la chaloupe avec un harpon, qui est un fer long de deux pieds & demy de large par les orillôs, emmanché en un baston de la longueur d'une demie pique, où au milieu il y a un trou où s'attache la haussiere; & aussi tost que ledit harponneur voit son temps, il jette son harpon sur la baleine, lequel entre fort auant, & incontinent qu'elle se sent blessée, elle va au fonds de l'eau. Et si d'auanture en se retournant quelquefois, avec sa queue elle rencontre la chaloupe, ou les hommes, elle les brise aussi facilement qu'un verre. C'est tout le hazard qu'ils courent d'estre tuez en la harponnant. Mais aussi tost qu'ils ont jetté le harpon dessus, ils laissent filer leur

Hazard
qu'ils courent

hausfiere, iusques à ce que la baleine soit au fonds : & quelquefois comme elle n'y va pas droit, elle entraîne la chaloupe plus de huit ou neuf lieues, & va aussi viste qu'un cheual, & sont le plus souvent contrains de couper leur hausfiere, craignant que la baleine ne les attire souz l'eau. Mais aussi quand elle va tout droit au fonds, elle y repose quelque peu, & puis reuint tout doucement sur l'eau ; & à mesure qu'elle monte, ils rembarquent leur hausfiere peu à peu, & puis comme elle est dessus, ils se mettent deux ou trois chaloupes autour avec leurs pertuisanes, desquelles ils luy donnent plusieurs coups ; & se sentant frappée, elle descend derechef souz l'eau en perdant son sang, & s'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ny de vigueur, & reuenant sur l'eau, ils acheuent de la tuer. Quand elle est morte, elle ne va plus au fonds de l'eau : & lors ils l'attachent avec de bonnes cordes, & la traînent à terre, au lieu où ils font leur degat, qui est l'endroit où ils font fondre le lard de ladite baleine, pour en auoir l'huile.

Voila la façon comme elles se peschent, & non à coups de canon, ainsi que plusieurs pensent, comme j'ay dit cy-dessus.

Partement de l'Authheur de Quebec: du Mont Royal, & ses rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de Sainte Helene.

CHAPITRE XIII.

L'An 1611. ie remenay mon Sauvage à ceux de sa nation, qui deuoient venir au grand Sault Saint Louys, & retirer mon seruiteur qu'ils auoiét pour ostage. Je partis de Quebec le 20. de May, & arriuy audit grand sault le 28. où ie ne trouuay aucun des Sauvages, qui m'auoient promis d'y estre au 20. dudit mois. Aussi tost ie fus dans vn melchant canot avec le Sauvage que i'auois mené en France, & vn de nos gens. Après auoir visité d'vn costé & d'autre, tant dans les bois, que le long du riuage, pour trouuer vn lieu propre pour la scituation d'vne habitation, & y preparer vne place pour y bastir, ie cheminay 8. lieuës par terre costoyant le grand sault par des bois qui sont assez clairs, & fus iusques à vn lac, où nostre Sauvage me mena, où ie consideray fort particulièrement le pays. Mais en tout ce que ie veis, ie ne trouuay point de lieu plus propre qu'vn petit endroit, qui est iusques où les barques & chaloupes peuuent monter aisémēt, neantmoins avec vn grand vent, ou à la cirque, à cause du grād courant d'eau: car plus haut que ledit lieu (qu'auons nōmé la Place royale) à vne lieuë du Mont royal, y a quantité de petits rochers & bāses, qui sont fort dangereuses. Et proche de ladite Place Royale y a vne petite riuere, qui

Quantité
de rochers
près le mōt
Royal.

Quantité
de belles
prairies.

Pesche &
chasse y
sont fort a-
bondantes.

va assez avant dans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60. arpents de terre desertées qui sont comme prairies, où l'on pourroit semer des grains, & y faire des jardinages. Autrefois des Sauvages y ont labouré, mais ils les ont quittées pour les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies, pour nourrir tel nombre de bestail que l'on voudra, & de toutes les sortes de bois qu'auons en nos forests de pardeça, avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises, & autres sortes qui sont tres-bonnes à manger; entre autres vne qui est fort excellente, qui a le goust sucrain, tirant à celuy des plantaines (qui est vn fruit des Indes) & est aussi blanche que nege, & la fueille ressemblant aux orties, & rampe le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La pesche du poisson y est fort abondante, & de toutes les especes que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui sont tres-bons: comme aussi la chasse des oiseaux de différentes especes; & celle des cerfs, daims, chevreuls, caribous, lapins, loups ceruiers, ours, castors, & autres petites bestes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fulmes audit fault, nous n'en manquâmes aucunement.

Ayant donc recogneu fort particulierement, & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fust en ceste riuere, ie fis aussi tost couper & défricher le bois de ladite place Royale, pour la rendre vnie, & preste à y bastir, & peut-on faire passer l'eau autour aisément, & en faire vne petite isle, & s'y establir comme l'on voudra.

Il y a

Il y a vn petit islet à 20. toises de ladite Place royale, qui a enuiron cent pas de long, où l'on peut faire vne bonne & forte habitation. Il y a aussi quantité de prairies de tres-bonne terre grasse à potier, tant pour brique, que pour bastir, qui est vne grande commodité. l'en fis accommoder vne partie, & y fis vne muraille de quatre pieds d'espoisseur, & 3. à 4. de haut, & 10. toises de long, pour voir comme elle se conserueroit durant l'hyuer quand les eaux descenderoient, qui à mon opinion ne scauroit paruenir iusques à ladite muraille, d'autant que le terroir est de 12. pieds esleué dessus ladite riuere, qui est assez haut. Au milieu du fleuve y a vne isle d'environ trois quarts de lieuë de circuit, capable d'y bastir vne bonne & forte ville, & l'ay nommée l'isle de Sainte Heleine. Ce fault descend en maniere de lac, où il y a deux ou trois isles, & de belles prairies.

Isle près la Place royale, où se trouue de la terre à potier.

Isle de sainte Heleine.

En attendant les Sauvages ie fis faire deux iardins, l'vn dans les prairies, & l'autre au bois, que ie fis deplanter; & le deuxiesme iour de Iuin j'y semay quelques graines, qui sortirent routes en perfection, & en peu de temps, qui demonstre la bonté de la terre.

L'Auth. fait faire deux iardins.

Ie me resolus d'enuoyer Saignon nostre Sauvage avec vn autre, pour aller au deuant de ceux de son pays, afin de les faire hastier de venir, & se deliberent d'aller dans nostre canot, qu'ils doutoient, d'autant qu'il ne valloit pas beaucoup.

Enuoye Saignon Sauvage au deuant de ceux de son pays.

Le 7. iour ie sus recognoistre vne petite riuere par où vont quelquefois les Sauvages à la guerre, qui se va rendre au fault de la riuere des Hiroquois: elle est fort plaisante, y ayant plus de trois lieues de circuit.

prairies, & force terres, qui se peuuent labourer. Elle est à vne lieuë du grand fault, & lieue & demie de la Place Royale.

Retour du
Sauuage.

Louis François
fort amateur de
la chasse.

Le 9.iour nostre Sauuage arriua, qui fut quelque peu pardelà le lac, qui a enuiron dix lieues de long, lequel j'auois veu auparauant, où il ne fit rencontre d'aucune chose, & ne peurent passer plus loin à cause de leur canot qui leur manqua, & furent contraints de s'en reuenir. Ils nous rapporterent que passant le fault ils veirent vne isle où il y auoit si grande quantité de herons, que l'air en estoit tout couuert. Il y eut vn ieune homme appelé Louys, qui estoit fort amateur de la chasse, lequel entendant cela, voulut y aller contenrer sa curiosité, & pria fort instammēt nostre dit Sauuage de l'y mener: ce que le Sauuage luy accorda, avec vn Capitaine Sauuage Montagnet, fort gentil personnage, appelé Outetoucos. Dès le matin ledit Louys fut appeller les deux Sauuages, pour s'en aller à ladite isle des Herons. Ils s'embarquerent dans vn canot, & y furent. Ceste isle est au milieu du fault, où ils prirent telle quantité de heronneaux, & autres oiseaux qu'ils voulurent, & se s'embarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté de l'autre Sauuage, & de l'instance qu'il peut faire, voulut passer par vn endroit fort dangeueux, où l'eau tomboit près de trois pieds de haut, disant que d'autres fois il y auoit passé, ce qui estoit faux. Il fut long temps à debatre contre nostre Sauuage, qui le voulut mener du costé du sud le long de la grand terre, par où le plus souuēt ils ont accoustumé de passer: ce que Outetoucos ne desira, disant qu'il n'y auoit point de danger. Comme

nostre Sauvage le veit opiniastre, il condescendit à sa volonté: mais il luy dit qu'à tout le moins on deschargeast le canot d'une partie des oiseaux qui estoient dedans, d'autant qu'il estoit trop chargé, ou qu'infailliblement ils empliroient d'eau, & se perdroient: ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il seroit assez à temps s'ils voyoient qu'il y eust du peril pour eux. Ils se laisserent donc tomber dans le courant.

Comme ils furent dans la cheutte du fault, ils en voulurent sortir, & jeter leurs charges, mais il n'estoit plus temps, car la viscesse de l'eau les maistrisoit ainsi qu'elle vouloit, & emplirent aussi tost dans les boüillons du fault, qui leur faisoient faire mille tours haut & bas, & ne l'abandonnerent de long temps. En fin la roideur de l'eau les lassa de telle façon, que ce pauvre Louys qui ne sçauoit aucunement nager, perdit tout iugement, & le canot estant au fonds de l'eau, il fut contraint de l'abandonner; & reuenant au haut, les deux autres qui le tenoient tousiours ne virent plus nostre Louys, & ainsi mourut miserablement.

Les deux
Sauages
rombent
dās le cou-
rant de l'eau,

Estans sortis hors dudit fault, ledit Outetoucos estant nud, & se fiant en son nager, abandonna le canot, pour gagner la terre, si que l'eau y courant de grande viscesse, il se noya: car il estoit si fatigué & rompu de la peine qu'il auoit eüe, qu'il estoit impossible qu'il se peust sauuer.

Nostre Sauvage Saugnon mieux aduisé, tint tousiours fermement le canot, iusques à ce qu'il fut dans vn remoul, où le courant de l'eau l'auoit porté, & sceut si bien faire, quelque peine & fatigue qu'il eust

euë, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arriuë il jetta l'eau du canot, & s'en reuint avec grande apprehension qu'on ne se vengeast sur luy, comme ils font entr'eux, & nous conta cestristes nouuelles, qui nous apportèrent du desplaisir.

L'Auth. va
voir où les
deux Sau-
uages s'e-
stoient per-
dus.

Le lendemain ie fus dans vn autre canot aud. fault avec le Sauuage, & vn autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'estoient perdus, & aussi si nous trouuerions les corps. Je vous assure que quand il me monstra le lieu, les cheueux me herisserent en la teste, & m'estonnois comme les defuncts auoient esté si hardis & hors de iugement de passer en vn endroit si effroyable, pouuans aller ailleurs: car il est impossible d'y passer, pour auoir sept à huit cheutes d'eau, qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit vn frein & bouillonnement estrange, & vne partie dudit fault estoit toute blanche d'escume, avec vn bruit si grand, que l'on eust dit que c'estoit vn tonnerre, comme l'air retentissoit du bruit de ces cataragues. Après auoir veu & considéré particulièrement ce lieu, & cherché le long du riuage lesdits corps, cependant qu'une chaloupe assez legere estoit allée d'un autre costé, nous nous en reuinmes sans rien trouuer.

Deux cents Sauvages ramenant le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauvage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre.

CHAPITRE XIII.

LE 13. iour dudit mois, deux cents Sauvages Hurons, avec les Capitaines Ochateguin, Yroquet, & Tregouaroti, frere de nostre Sauvage, amenerent mon garçon. Garçon de l'Auteur ramené. Nous fumes fort contents de les voir, & fus au deuât d'eux avec vn canot, & nostre Sauvage. Cependant qu'ils approchoient doucement en ordre, les nostres l'appareillerent de leur faire vne escopeterie d'arquebuzes & mousquets, & quelques petites pieces. Comme ils approchoient, ils commencerent à crier tous ensemble, & vn des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous loüoient fort, & nous tenant pour veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur promis, qui estoit de les venir trouuer audit fault. Sauages le tiennent pour veritable. Après auoir fait trois autres cris, l'escopeterie tira par deux fois, qui les estonna de telle façon, qu'ils me priet de dire que l'on ne tiraist plus, & qu'il y en auoit la plus grand part qui n'auoient iamais veu de Chrestiens, ny ouy des tonnerres de la façon, & craignoient qu'il ne leur fist mal, & furent fort contents de voir nostred. Sauvage sain, qu'ils pensoient estre mort, sur des rapports que leur auoient faits quelques Algoumequins, qui l'auoient ouy dire à des Sauvages Montagnets. Le Sauvage se loüa grande-

ment du bon traitemēt que ie luy auois fait en France, & des singularitez qu'il y auoit veues, dont ils entrerent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois assez legerement, attendant le lendemain que ie leur monstasse le lieu où ie desirois qu'ils se logeassent. Aussi ie veis mon garçon qui estoit habillé à la Sauuage, qui se loüa aussi du bon traitement des Sauuages, selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en son hyuernement, & ce qu'il auoit appris avec eux.

Il leur mō-
stre vn lieu
pour caba-
ner.

Le lendemain venu, ie leur monstray vn lieu pour aller cabaner, où les anciens & principaux deuiferent fort ensemble. Et après auoir esté vn long temps en cet estat, ils me firent appeller seul avec mon garçon, qui auoit fort bien appris leur langue, & luy dirent qu'ils desiroient contracter vne estroitte amitié avec moy, veu les courtoisies que ie leur auois faites par le passé, en se loüant tousiours du traitement que i'auois fait à nostre Sauuage, comme à mon frere, & que cela les obligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ie desirerois d'eux, ils essayeroient à me satisfaire. Après plusieurs discours, ils me firent vn present de 100. castors. Le leur donnay en eschange d'autres sortes de marchandises, & me dirent qu'il y auoit plus de 400. Sauuages qui deuoient venir de leur pays, & ce qui les auoit retardez, fut vn prisonnier Hiroquois qui estoit à moy, qui s'estoit eschapé, & s'en estoit retourné en son pays. Qu'il auoit donné à entendre que ie luy auois donné liberté, & des marchandises, & que ie deuois aller audit fault avec 600. Hiroquois attendre les Algoumequins, & les tuer tous.

Le louët du
bon traite-
ment qu'il
leur faisoit.

Luy font
present de
leurs cas-
tors.

Que la crainte de ces nouuelles les auoit arrestez, & que sans cela ils fussent venus. Le leur fis responce, que le prisonnier s'estoit desrobé sans que ie luy eusse donné congé, & que nostredit Sauuage sçauoit bien de quelle façon il s'en estoit allé, & qu'il n'y auoit aucune apparence de laisser leur amitié, comme ils auoient ouy dire, ayant esté à la guerre avec eux, & enuoyé mon garçon en leur pays, pour entretenir leur amitié; & que la promesse que ie leur auois si fidelement tenuë, le confirmoit encores. Ils me respondirent, Que pour eux ils ne l'auoient aussi iamais pensé, & qu'ils recognoissoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la verité; & que s'ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, & que c'estoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir iamais veu de François, que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendrait trois cents Algoumequins dans cinq ou six iours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre avec eux contre les Hiroquois, & que si ie n'y venois ils s'en retourneroiët sans la faire. Je les entretins fort sur le sujet de la source de la grande riuere, & de leur pays, dont ils me discoururent fort particulièrement, tant des riuieres, sauts, lacs, terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui s'y trouue. Quatre d'entre eux m'assurerent qu'ils auoient veu vne mer fort esloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cause des guerres, que des deserts qu'il faut passer pour y paruenir. Ils me dirent aussi que l'hyuer precedant il estoit venu quelques Sauvages du costé de la Floride, par derriere le pays des Hiroquois, qui voyoient nostre mer Oceane, & ont amitié avec lesd. Sauvages.

Il les des-
abuse de ce
qu'ils croy-
oient les
vouloir de-
laisser.

Luy repre-
sentent les
Sauages
qui deuoi-
ent venir;

En fin ils m'en discoururent fort exactement, me demonſtrans par figures tous les lieux où ils auoiēt eſté, prenans plaisir à me raconter toutes ces choses; & moy ie ne m'ennuyoïs à les entendre, pour ſçauoir d'eux ce dōt j'eſtois en doute. Après tous ces diſcours finis, ie leur dis qu'ils meſnageaſſent ce peu de commoditez qu'ils auoient, ce qu'ils firent.

Le lendemain après auoir traitté tout ce qu'ils auoient, qui eſtoit peu de choſe, ils firent vne barricade autour de leur logement, du coſté du bois, & diſoient que c'eſtoit pour leur ſeureté, afin d'euitier la ſurpriſe de leurs ennemis: ce que nous priſmes pour argent comptant. La nuit venue, ils appellerent noſtre Sauvage, qui couchoit à ma parache, & mon garçon, qui les furent trouuer. Après auoir tenu pluſieurs diſcours, ils me firent auſſi appeller enuiron ſur la my-nuit. Eſtant en leurs cabanes, ie les trouuay tous aſſis en conſeil, où ils me firent aſſeoir près d'eux, diſans que leur couſtume eſtoit que quand ils vouloiēt propoſer quelque choſe, ils ſ'aſſembloient de nuit, afin de n'eſtre diuertis par l'aſpect d'aucune choſe, & que le iour diuertissoit l'eſprit par les objets: mais à mon opinion ils me vouloiēt dire leur volonté en cachette, ſe ſians en moy, comme ils me donnerent à entendre depuis, me diſans qu'ils euſſent biē deſiré me voir ſeul. Que quelques-vns d'entr'eux auoient eſté batrus. Qu'ils me vouloiēt autant de bien qu'à leurs enfans, ayans telle fiance en moy, que ce que ie leur dirois ils le feroient, mais qu'ils ſe meſſoient fort des autres Sauvages. Que ſi ie retournois, que j'amenaiſſe telle quantité de gens que ie voudrois, pourueu qu'ils fuſſent

L'appellent
en leur ca-
banne.

Luy reſmoi-
gnēt le biē
qu'ils luy
veulent

fussent souz la conduite d'un chef ; & qu'ils m'enuoyent querir , pour m'asseurer d'auantage de leur amitié, qui ne se romproit iamais , & que ie ne fusse point fasché contre eux. Que sçachans que j'auois pris deliberation de voir leur pays , ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'assistans d'un bon nombre d'hommes qui pourroient passer par tout, & qu'à l'aduenir nous deuions esperer d'eux comme ils faisoient de nous. Aussi tost ils firent venir 50 castors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaines d'or.) Que ces presens estoient d'autres Capitaines, qui ne m'auoient iamais veu, qui me les enuoyent, & qu'ils desiroient estre tousiours de mes amis : mais que s'il y auoit quelques François qui voulussent aller avec eux, qu'ils en eussent esté fort contents, & plus que iamais, pour entretenir vne ferme amitié.

Lay en-
uoyent 50
castors, &
4 carquans
de porce-
laine.

Aprés plusieurs discours, ie leur proposay, Qu'ayās la volonté de me faire voir leur pays, ie supplierois la Majesté de nous assister iusques à 40. ou 50. hommes armez de choses necessaires pour ledit voyage, & que ie m'embarquerois avec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui seroit de besoin pour nostre viure durant ledit voyage. Que ie leur apporterois de quoy faire des presens aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions, puis nous nous en reuiendrions hyuerner en nostre habitation. Que si ie recognoissois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitatiōs, & que par ce moyen auriōs cōmunicatiō les vns avec les autres, viuās heureusemēt à l'auenir en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoistre.

Sont contents de ce qu'il leur propose.

Ils furent fort contents de ceste proposition, & me prièrent d'y tenir la main, disans qu'ils feroiēt de leur part tout ce qui leur seroit possible pour en venir à bout; & que pour ce qui estoit des viures, nous n'en manquerions non plus qu'eux-mesmes: m'assurans derechef de me faire voir ce que ie desirois. Là dessus ie pris congé d'eux au poinct du iour, en les remerciant de la volonté qu'ils auoient de fauoriser mon desir, les priant de tousiours continuer.

Le lendemain 17. iour dudit mois, ils delibererent s'en retourner, & emmener Sauignon, auquel ie donnay quelques bagatelles, me faisant entendre qu'il s'en alloit mener vne vie bien penible, au prix de celle qu'il auoit eüe en France. Ainsi il se separa avec grand regret, & moy bien aise d'en estre deschargé. Deux Capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'enuoyeroient querir, ce qu'ils firent. Je m'embarquay, & mon garçon avec ceux qui vinrent. Estant au fault, nous fusmes dans le bois quelques lieuës, où ils estoient cabannez sur le bord d'un lac, où i'auois esté auparauant. Comme ils me veirent, ils furent fort contents, & commencerent à s'escrier selon leur coutume, & nostre Sauuage s'en vint au deuant de moy me prier d'aller en la cabanne de son frere, où aussi tost il fit mettre de la chair & du poisson sur le feu, pour me festoyer.

Durant que ie fus là il se fit vn festin, où tous les principaux furent inuitez, & moy aussi. Et bien que j'eusse desia pris ma refection honnestement, neantmoins pour ne rompre la coutume du pays j'y fus. Après auoir repeu, ils s'en allerent dans les bois tenir

L'Auteur se trouue à leur festin.

leur conseil, & cependant ie m'amufay à contempler le païsage de celieu, qui est fort agreable. Quelque temps après ils m'enuoyerent appeller pour me communiquer ce qu'ils auoient resolu entre eux. I'y fus avec mon garçon. Estant assis auprès d'eux ils me dirent qu'ils estoient fort aises de me voir, & n'auoir point manqué à ma parole de ce que ie leur auois promis, & qu'ils recognoissoient de plus en plus mon affection, qui estoit à leur continuer mon amitié, & que deuant que partir, ils desiroient prendre congé de moy, & qu'il eussent eu trop de desplaisir s'ils n'en fussent allez sans me voir encore vne fois, croyans qu'autrement ie leur eusse voulu du mal. Ils me prièrent encores de leur donner vn homme. Je leur dis que s'il y en auoit parmy nous qui y voulussent aller, que j'en serois fort content.

Luy communiquent ce qu'ils auoient resolu en leur conseil.

Le prié de leur donner vn homme.

Après m'auoir fait entendre leur volonté pour la derniere fois, & moy à eux la mienne, il y eut vn Sauvage qui auoit esté prisonnier par trois fois des Hiroquois, & s'estoit sauué fort heureusement, qui resolut d'aller à la guerre luy dixiesme, pour se venger des cruantez que ses ennemis luy auoient fait souffrir. Tous les Capitaines me prièrent de l'en destourner si ie pouuois, d'autant qu'il estoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne s'engageast si auant parmy les ennemis avec si petite troupe, qu'il n'en reuinist iamais. Je le fis pour les contenter, par toutes les raisons que ie luy peus alleguer, lesquelles luy seruirent peu, me montrant vne partie de ses doigts coupez, & de grandes taillades & brulures qu'il auoit sur le corps, & qu'il luy estoit impossible de viure, s'il ne faisoit mourir de

Les Capitaines le supplient de ne laisser aller à la guerre vn Sauvage fort vaillant, trois fois prisonnier des Hiroquois.

ses ennemis, & n'en auoit la vengeance; & que son cœur luy disoit qu'il falloit qu'il partist au plustost qu'il luy seroit possible: ce qu'il fit.

L'Auteur
se met en
chemise
pour passer
le sault a-
uec eux.

L'advertis-
sent de ne
quitter son
canot.

Après auoir fait avec eux, ie les priay de me ramener en nostre patache. Pour ce faire, ils equiperent 8. canaux pour passer ledit sault, & se despoüillerēt tout nuds, & me firent mettre en chemise; car souuent il arriue que d'aucuns se perdent en le passant: parquoy se tiennent ils les vns près des autres pour se secourir promptement, si quelque canot venoit à renuerfer. Ils me diloient: Si par mal-heur le tien venoit à tourner, ne sçachant point nager, ne l'abandonne en aucune façon, & te tiens bien à de petits bâtons qui y sont par le milieu, car nous te sauuerons aisément. Je vous assure que ceux qui n'ont veu ny passé ledit endroit en des petits bateaux comme ils ont, ne le pourroient pas passer sans grande apprehension, mēmes les plus assurés du monde. Mais ces peuples sont si adroits à passer les saults, que cela leur est facile. Je le passay avec eux: ce que ie n'auois iamais fait, ny aucun Chrestien, horsmis mon garçon: & vinsmes à nos barques, où j'en logeay vne bonne partie.

Une hō-
ue des no-
ties qui
voulut aller
avec les
Sauuages.

Il y eut vn ieune homme des nostres qui se delibera d'aller avec les Sauuages, qui sont Hurons, esloignez du sault d'environ 180 lieues, & fut avec le frere de Saignon, qui estoit l'un des Capitaines, qui me promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit.

Presentent
30 castors
à l'Auteur.

Le lendemain vindrent nombre de Sauuages Algoumequins, qui traitterent ce peu qu'ils auoient, & me firent encores present particulierement de trente castors, dont ie les recompensay. Ils me prierent que

ie continuasse à leur vouloir du bien : ce que ie leur promis. Ils me discoururent fort particulièrement sur quelques descouuertes du costé du nord, qui pouuoient apporter de l'vtilité. Et sur ce sujet ils me dirent que s'il y auoit quelqu'un de mes compagnons qui voulust aller avec eux, qu'ils luy feroient voir chose qui m'apporteroit du contentement, & qu'ils le traitteroient comme vn de leurs enfans. Je leur promis de leur donner vn ieune garçon, dont ils furent fort contents. Quand il print congé de moy pour aller avec eux, ie luy baillay vn memoire fort particulier des choses qu'il deuoit obseruer estant parmy eux.

Leur donne
vn garçon.

Après qu'ils eurent traité tout le peu qu'ils auoient, ils se separerent en trois, les vns pour la guerre, les autres par ledit grand fault, & les autres par vne petite riuere, qui va rendre en celle dudit grand fault; & partirent le 18. iour dudit mois, & nous aussi.

Le 19. j'arriuay à Quebec, où ie me resolus de retourner en France, & arriuay à la Rochelle le 11. d'Aoust.

Retourne
en France.

Fin du troisieme Livre.



LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

LIVRE QUATRIESME.

*Partement de France; & ce qui se passa iusques à nostre
arriuée au Sault Saint Louys.*

CHAPITRE PREMIER.

JE partis de Roüen le 5. Mars pour aller à Honfleur, où ie m'embarquay, & le 7. de May j'arriuay à Quebec, où ie trouuay ceux qui y auoient hyuerné en bonne disposition, sans auoir esté malades, lesquels nous dirent que l'hyuer n'auoit point esté grand, & que la riuere n'auoit point gelé. Les arbres commençoient aussi à se reuestir de feuilles, & les champs à s'esmailler de fleurs.

Le 13. ie partis de Quebec pour aller au Sault Saint Louys, où j'arriuay le 21. Or n'ayant que deux canaux, ie ne pouuois mener avec moy que 4. hommes, entre lesquels estoit vn nommé Nicolas de Vignau, le plus

impudent menteur qui se soit veu de long temps, cōme la suite de ce discours le fera voir, lequel autrefois auoit hyuerné avec les Sauvages, & que j'auois enuoyé aux descouuertes les années precedentes. Il me rapporta à son retour à Paris en l'année 1612. qu'il auoit veu la mer du nort. Que la riuere des Algoumequins sortoit d'un lac qui s'y deschargeoit, & qu'en 17. iournées l'on pouuoit aller & venir du Sault Saint Louys à ladite mer. Qu'il auoit veu le bris & fracas d'un vaisseau Anglois, qui s'estoit perdu à la coste, où il y auoit 80. hommes qui s'estoient sauuez à terre, que les Sauvages tuerent, à cause que lesdits Anglois leur vouloient prendre leurs bleds d'Inde, & autres viures, par force, & qu'il en auoit veu les restes, qu'iceux Sauvages auoient escorchées (selon leur coustume) lesquelles ils me vouloient faire voir, ensemble me donner vn ieune garçon Anglois qu'ils m'auoient gardé. Ceste nouuelle m'auoit fort resiouy, pensant auoir trouué bien près ce que ie cherchois bien loin. Ainsi ie le conjuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le Roy; & luy remōstray que s'il donnoit quelque men-songe à entendre, il se mettoit la corde au col: aussi que si la relation estoit veritable, il se pouuoit asseurer d'estre bien recompensé. Il me l'assura encor avec serments plus grands que iamais. Et pour mieux jouier son roolle, il me bailla vne relation du pays, qu'il disoit auoir faite au mieux qu'il luy auoit esté possible. L'assurance donc que ie voyois en luy, la simplicité de laquelle ie le iugeois plein, la relation qu'il auoit dressée, le bris & fracas du vaisseau, & les choses cy-deuant dites, auoient grande apparence, avec le voya-

Voyage des
Anglois
vers Labra-
dor, l'an
1612.

Rapport
que l'Auch.
fait à Mes-
sieurs du
Conseil.

ge des Anglois vers Labrador, en l'année 1612. où ils ont trouué vn destroit qu'ils ont couru iusques par le 63. degré de latitude, & 290. de longitude, & ont hyuerné par le 53. degré, & perdu quelques vaisseaux, comme leur relation en fait foy. Ces choses me faisans croire son dire veritable, j'en fis dès lors rapport à Monsieur le Chancelier; & le fis voir à Messieurs le Marechal de Brissac, & President Ieanin, & autres Seigneurs de la Cour, lesquels me dirent qu'il falloit que ie veisse la chose en personne. Cela fut cause que ie priay le sieur Georges, marchand de la Rochelle, de luy donner passage dans son vaisseau, ce qu'il fit volontiers; où estant, il l'interrogea pourquoy il faisoit ce voyage. Et d'autant qu'il luy estoit inutile, il luy demanda s'il esperoit quelque salaire, lequel fit response que non, & qu'il n'en pretendoit d'autre que du Roy, & qu'il n'entreprendoit le voyage que pour me monstrier la mer du nort, qu'il auoit veüe, & luy en fit à la Rochelle vne declaration pardeuant deux Notaires.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoste, aux prieres desquels ie me recommandois, & de tous en general, ie luy dis en leur presence, que si ce qu'il m'auoit cy deuant dit n'estoit vray, qu'il ne me donnast la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire, il falloit courir plusieurs dangers. Il assura encores derechef tout ce qu'il auoit dit, au peril de sa vie.

Son parte-
ment du port
de l'aincte
Helene.

Ainsi nos canaux chargez de quelques viures, de nos armes & marchandises, pour faire present aux Sauvages, ie partis le Lundy 27. May de l'isle de Sainte Helene,

Ote Heleine, avec quatre François & vn Sauvage, & me fut donné vn adieu de nostre barque avec quelques coups de petites pieces. Ce iour nous ne fufmes qu'au Sault Saint Louys, qui n'est qu'une lieue au dessus, à cause du mauuais temps, qui ne nous permit de passer plus outre.

Le 29. nous le passasmes partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos canaux, hardes, viures & armes sur nos espaules, qui n'est pas petite peine à ceux qui n'y sont pas accoustumez: & après l'auoir esloigné deux lieues, nous entraşmes dans vn lac qui a de circuit enuiron 12. lieues, où se deschargent 3. riuieres, l'une venant de l'ouest, du costé des Ochataiguins, esloignez du grand fault de 150. ou 200. lieues: l'autre du sud pays des Hiroquois, de pareille distance: & l'autre vers le nort, qui vient des Algoumequins & Nebicerini, aussi à peu près de semblable distance. Ceste riuiera du nort (suiuant le rapport des Sauvages) vient de plus loin, & passe par des peuples qui leur sont incogneus, distans enuiron de 300. lieues d'eux.

Ce lac est remply de belles & grandes isles, qui ne sont que prairies, où il y a plaisir de chasser, la venaison & le gibbier y estans en abondance, aussi bien que le poisson. Le pays qui l'environne est remply de grandes foreşts. Nous fufmes coucher à l'entrée dudit lac, & fismes des barricades, à cause des Hiroquois qui rodēt par ces lieux pour surprēdre leurs ennemis; & m'asseure que s'ils nous eussent tenu, ils nous eussent fait le mesme traitemt; c'est pourquoy toute la nuit nous fismes bon guet. Le lendemain ie prins la

Ce lac est
remply de
belles isles.

hauteur de ce lieu, qui est par les 45. degrez 18. minutes de latitude. Sur les trois heures du soir nous entraſmes dans la riuere qui vient du nort, & passaſmes vn petit fault par terre pour ſoulager nos canaux, & fuſmes à vne iſle le reſte de la nuit en attendant le iour.

Sault de
Quene-
chouan
remply de
pierres.

Le dernier May nous passaſmes par vn autre lac qui a 7. ou 8. lieues de long, & 3. de large, où il y a quelques iſles. Le pays d'alentour est fort vny, horsmis en quelques endroits, où il y a des costaux couuerts de pins. Nous passaſmes vn fault, qui est appellé de ceux du pays *Quenechouan*, qui est remply de pierres & rochers, où l'eau y court de grand' viſteſſe; & nous fallut mettre en l'eau, & traifner nos canaux bord à bord de terre avec vne corde. A demie lieue de là nous en passaſmes vn autre petit à force d'auirons, ce qui ne se fait ſans ſuer; & y a vne grande dexterité à paſſer ces fauts, pour euites les bouillons & brifans qui les trauiſſent: ce que les Sauuages font d'vne telle adreſſe, qu'il est impoſſible de plus, cherchans les deſtours & lieux plus aizez qu'ils cognoiſſent à l'œil.

Sault ſemé
de rochers.

Iſles cou-
uertes de
pins & ce-
dres blancs.

Le Samedi premier de Iuin nous passaſmes encor deux autres fauts: le premier contenant demie lieue de long, & le ſecond vne lieue, où nous euſmes bien de la peine: car la rapidité du courant est ſi grande, qu'elle fait vn bruit effroyable; & descendant de degré en degré, fait vne eſcume ſi blanche par tout, que l'eau ne paroît aucunement. Ce fault est ſemé de rochers, & quelques iſles qui ſont çà & là, couuertes de pins & cedres blancs. Ce fut là où nous euſmes de la peine: car ne pouuans porter nos canaux par terre, à cauſe de l'eſpoiſſeur du bois, il neus les falloir tirer

dans l'eau avec des cordes, & en tirant le mien, ie me pēsay perdre, à cause qu'il trauerfa dans vn des boüillons; & si ie ne fusse tombé fauorablement entre deux rochers, le canot m'entraisoit, d'autant que ie ne peus défaire assez à temps la corde qui estoit entortillée à l'entour de ma main, qui me l'offensa fort, & me la pensa couper. En ce danger ie m'escriay à Dieu, & commençay à tirer mon canot, qui me fut renuoyé par le remouil de l'eau qui se fait en ces sauts: & lors estant eschapé ie louïay Dieu, le priant nous preseruer. Nostre Sauuage vint après pour me secourir, mais j'estois hors de danger; & ne se faut estonner si j'estois curieux de conseruer nostre canot: car sil eust esté perdu, il falloit faire estat de demeurer, ou attendre que quelques Sauuages passassent par là, qui est vne pauvre attente à ceux qui n'ont de quoy disner, & qui ne sont accoustumez à telle fatigue. Pour nos François, ils n'en eurent pas meilleur marché, & par plusieurs fois pensoiēt estre perdus: mais la diuine bonté nous preserua tous. Le reste de la journée nous nous reposasmes, ayans assez trauaillé.

Nous rencontraſmes le lendemain 15. canaux de Sauuages appelez Quenongebin, dans vne riuiera, ayans passé vn petit lac long de 4. lieues, & large de 2. lesquels auoient esté aduertis de ma venuë par ceux qui auoient passé au fault S. Louis, venans de la guerre des Hiroquois. Je fus fort aise de leur rencōtre, & eux aussi, qui s'estonnerent de me voir avec si peu de gens, & avec vn seul Sauuage. Après nous estre saluez à la mode du pays, ie les priay de ne passer outre, pour leur declarer ma volonté, & fusimes cabaner dans vne isle.

L'Auth en danger de se perdre.

Rencontre
5. canaux
de Sauua-
ges.

Ce qu'il
leur dit:

Le lendemain ie leur fis entendre que i'estois allé en leurs pays pour les voir, & pour m'acquitter de la promesse que ie leur auois par cy deuant faite; & que fils estoient resolu d'aller à la guerre, cela m'agreroit fort, d'autant que i'auois amené des gens à ceste intention, dequoy ils furent fort satisfaits. Et leur ayant dit que ie voulois passer outre, pour aduertir les autres peuples, ils m'en voulurent destourner, disans qu'il y auoit vn meschât chemin, & que nous n'auions rien veu iusques alors. Pour ce ie les priay de me donner vn de leurs gens pour gouuerner nostre deuxiesme canot, & aussi pour nous guider, car nos conducteurs n'y cognoissoient plus rien. Ils le firent volontiers, & en recompense ie leur fis vn present, & leur baillay vn de nos François, le moins necessaire, lequel ie renuoyois au sault, avec vne feuille de tablette, dans laquelle, à faute de papier, ie faisois sçauoir de mes nouvelles.

Leur baillie
vn de ses
François.

Nation
mee Oues-
charini.

Ainsi nous nous separasmes: & continuant nostre route à mont ladite riuere, en trouuasmes vne autre fort belle & spacieuse, qui vient d'une nation appelée Ouescharini, lesquels se tiennent au nord d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Ceste riuere est fort plaisante, à cause des belles isles qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent: & la terre est bonne pour le labourage.

Peuples ap-
pellez Al-
goume-
quins.

Le 4. nous passasmes proche d'une autre riuere qui vient du nord, où se tiennent des peuples appelez Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuve Saint Laurent, trois lieues aual le Sault Saint Louys, qui fait vne grande isle contenant près de 40.

lieuës, laquelle n'est pas large, mais remplie d'un nombre infiny de sauts, qui sont fort difficiles à passer. Quelquefois ces peuples passent par ceste riuere pour euitter les rencontres de leurs ennemis, sçachans qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accez.

A l'emboucheure d'icelle il y en a vne autre qui vient du sud, où à son entrée il y a vne cheutte d'eau admirable : car elle tombe d'une telle impetuositè de 20. ou 25. brasses de haut, qu'elle fait vne arcade, ayant de largeur près de 400. pas. Les Sauvages passent desfour par plaisir, sans se mouïller, que du poudrin que fait ladite eau. Il y a vne isle au milieu de ladite riuere, qui est comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins & cedres blancs. Quand les Sauvages veulent entrer dans la riuere, ils montèt la montagne en portant leurs canaux, & font demie lieuë par terre. Les terres des enuirs sont remplies de toute sorte de chasse, qui fait que les Sauvages s'y arrestent plustost. Les Hiroquois y viennent aussi quelquefois les surprendre au passage.

Nous passasmes vn sault à vne lieue de là, qui est large de demie lieue, & descend de 6. à 7. brasses de haut. Il y a quantité de petites isles, qui ne sont que rochers aspres & difficiles, couuerts de meschans petits bois. L'eau tombe à vn endroit de telle impetuositè sur vn rocher, qu'il s'y est caué par succession de temps vn large & profond bassin : si bien que l'eau courant là dedans circulairement, & au milieu y faisant de gros bouillôs, a fait que les Sauvages l'appellèt *asticou*, qui veut dire chaudiere. Ceste cheutte d'eau meinc vn tel bruit dans ce bassin, que l'on l'entend de plus

Eau tōban-
te qui s'en-
tēd de deux
lieues.

de deux lieues. Les Sauvages passans par là, font vne ceremonie que nous dirons en son lieu. Nous eufmes beaucoup de peine à monter contre vn grand courant, à force de rames, pour paruenir au pied dudit fault, où les Sauvages prirent les canaux, & nos François & moy, nos armes, viures, & autres commoditez, pour passer par l'aspreté des rochers enuiron vn quart de lieue que contient le fault, & aussi tost nous fallut embarquer, puis derechef mettre pied à terre pour passer par des taillis enuiron 300. pas; & après se mettre en l'eau pour faire passer nos canaux par dessus les rochers aigus, avec autant de peine que l'on sçauroit s'imaginer. Je prins la hauteur du lieu, & trouuay 45. degrez 38. minutes de latitude.

Lac remply
de belles is-
les, & de
beaux pins,

Après midy nous entraſmes dans vn lac ayant 5. lieues de long, & 2. de large, où il y a de fort belles isles remplies de vignes, noyers, & autres arbres agreables: & 10. ou 12. lieues de là amōt la riuiera nous passasmes par quelques isles remplies de pins. La terre est sablonneuse, & l'y trouue vne racine qui teint en couleur cramoisie, de laquelle les Sauvages se peignent le visage, & mettent de petits affiquets à leur vsage. Il y a aussi vne coste de montagnes du long de ceste riuiera, & le pays des enuironns semble assez fascheux. Le reste du iour nous le passasmes dans vne isle fort agreable.

Le lendemain nous continuaſmes nostre chemin iusques à vn grand fault, qui contient près de 3. lieues de large, où l'eau descend comme de 10. ou 12. brasses de haut en talus, & fait vn merueilleux bruit. Il est remply d'une infinité d'isles couuertes de pins & de cedres; & pour le passer il nous fallut resoudre de

quitter nostre maïs ou bled d'Inde, & peu d'autres viures que nous auions, avec les hardes moins necessaires, reseruant seulement nos armes & filets, pour nous donner à viure selon les lieux, & l'heur de la chasse. Ainsi alleges, nous passasmes tant à l'auiron, que par terre, en portant nos canaux & armes par ledit fault, qui a vne lieue & demie de long, où nos Sauvages qui sont infatigables à ce trauail, & accoustumez à endurer telles necessitez, nous soulagerent beaucoup.

Poursuiuant nostre routte nous passasmes deux autres fauts, l'un par terre, l'autre à la rame, & avec des perches en debouttant, puis entraimes dans vn lac ayant 6. ou 7. lieues de long, où se descharge vne riuie-
 re venant du sud, où à cinq iournées de l'autre riuie-
 re il y a des peuples qui y habitent appelez Matou-
 ouëscarini. Les terres d'enuiron ledit lac sont sablon-
 neuses, & couuertes de pins, qui ont esté presque tous
 bruslez par les Sauvages. Il y a quelques isles, dans l'une
 desquelles nous reposasmes, & veismes plusieurs
 beaux cyprés rouges, les premiers que j'eusse veu en
 ce pays, desquels ie fis vne croix, que ie plantay à vn
 bout de l'isle, en lieu eminent, & en veüe, avec les ar-
 mes de France, comme i'ay fait aux autres lieux où
 nous auions posé. Je nommay ceste isle, l'isle S^{te} Croix.

Peuples ap-
 pellez Ma-
 tou-ouë-
 scarini.

Le 6. nous partismes de ceste isle sainte Croix, où
 la riuie-
 re est large d'une lieue & demie, & ayans fait 8.
 ou 10. lieues, nous passasmes vn petit fault à la rame, &
 quantité d'isles de differentes grandeurs Icy nos Sau-
 uages laisserēt leurs sacs avec leurs viures, & les choses
 moins necessaires, afin d'estre plus legers pour aller
 par terre, & euter plusieurs fauts qu'il falloit passer.

Partemen-
 de l'Auth.
 de l'isle de
 S. Croix.

Contesta-
tion entre
les Sauua-
ges, & vn
imposteur.

Il y eut vne grande contestation entre nos Sauuages & nostre imposteur, qui affermoit qu'il n'y auoit aucun danger par les sauts, & qu'il y falloit passer. Nos Sauuages luy dirent, Tu es las de viure. Et à moy, que ie ne le deuois croire, & qu'il ne disoit pas verité. Ainsi ayant remarqué plusieurs fois qu'il n'auoit aucune cognoissance desdits lieux, ie suiuis l'aduis des Sauuages, dont bien m'en print, car il cherchoit des difficultez pour me perdre, ou pour me dégouster de l'entreprise, comme il confessa depuis (dequoy sera parlé cy-aprés.) Nous trauersasmes donc la riuiera à l'ouest, qui couroit au nort, & pris la hauteur de ce lieu, qui estoit par $46\frac{2}{3}$ de latitude. Nous eusmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre, estant chargé seulement pour ma part de trois harquebuzes, autant d'auiours, de mon capot, & quelques petites bagatelles. L'encourageois nos gens, qui estoient vn peu plus chargez, & plus greuez des mousquites, que de leur charge.

L'Authenr
& les siens
fort fati-
guez.

Ainsi après auoir passé quatre petits estangs, & cheminé deux lieues & demie, nous estions tant fatiguez, qu'il nous estoit impossible de passer outre, à cause qu'il y auoit près de 24 heures que n'auions mangé qu'un peu de poisson rosty, sans autre saulce, car nous auions laissé nos viures, comme j'ay dit cy-dessus. Nous nous reposasmes sur le bord d'un estang, qui estoit assez agreable, & fîmes du feu pour chasser les mousquites qui nous molestoient fort, l'importunité desquelles est si estrange, qu'il est impossible d'en pouuoir faire la description. Nous tendîmes nos filets pour prendre quelques poissons,

Lelende

Le lendemain nous passâmes cét estang, qui pou-
 uoit contenir vne lieüe de long, & puis par terre che-
 minâmes 3. lieües par des pays difficiles plus que n'a-
 uions encor veu, à cause que les vents auoient abbatu
 des pins les vns sur les autres, qui n'est pas petite in-
 commodité, car il faut passer tantost dessus, & tantost
 dessous ces arbres. Ainsi nous paruinâmes à vn lac,
 ayant 6. lieues de long, & 2. de large, fort abondant en
 poisson, aussi les peuples des enuironz y font leur pes-
 cherie. Prés de celac y a vne habitation de Sauvages
 qui cultiuent la terre, & recueillent du maïs. Le chef
 se nomme Nibachis, lequel nous vint voir avec sa
 troupe, esmerueillé comment nous auions peu passer
 les fauts & mauuais chemins qu'il y auoit pour parue-
 nir à eux. Et après nous auoir présenté du petum selô
 leur mode, il commença à haranguer ses compagnôs,
 leur disant; Qu'il falloit que fussiôs rombez des nuës,
 ne sçachant cōment nous auions peu passer, & qu'eux
 demeurans au pays auoient beaucoup de peine à tra-
 uerser ces mauuais passages; leur faisant entendre que
 ie venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit.
 Bref qu'il croyoit de moy ce que les autres Sauvages
 luy en auoient dit. Et sçachans que nous auiôs faim,
 ils nous donnerēt du poisson, que nous mangeâmes:
 & après dîné ie leur fis entendre par Thomas mon
 truchement, l'aïse que i'auois de les auoir rencontréz.
 Que i'estois en ce pays pour les assister en leurs guer-
 res, & que ie desirois aller plus auant voir quelques au-
 tres Capitaines pour mesme effect, dequoy ils furent
 ioyeux, & me promirent assistance. Ils me monstrerēt
 leurs jardinages & champs, où il y auoit du maïs. Leur

Nibachis
 chef des
 Sauvages
 vint trou-
 uer l'Aurh;

Luy présen-
 tent du pe-
 tum.

Donnent
 du poisson
 aux nostres

Monstrent
 leurs ar-
 bag.

terroir est sablonneux, & pource l'adonnent plus à la chasse qu'au labour, au contraire des Ochataiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils coupent & brulent les arbres, & ce fort aisément: car cene sont que chesnes & ormes. Le bois brulé, ils remuent vn peu la terre, & plantent leur maïs grain à grain, comme ceux de la Floride. Il n'auoit pour lors que 4. doigts de haut.

Continuation. Arriuée vers Tessonat, & le bon accueil qu'il me fit. Fagon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrans les difficultez. Responce à ces difficultez. Tessonat arguë mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintint son dire veritable. Je les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession.

CHAPITRE II.

Nibachis
menel'Aw-
theur voir
vn autre
Capitaine.



Nibachis fit equiper deux canaux pour me mener voir vn autre Capitaine nommé Tessonat, qui demouroit à 8. lieues de luy, sur le bord d'vn grand lac, par où passe la riuere que nous auïos laïssée qui refuit au nort. Ainsi nous trauersasmes le lac à l'ouest norouest près de 7. lieues, où ayans mis pied à terre, fismes vne lieue au nordest parmy d'assez beaux pays, où il y a de petits sentiers battus, par lesquels on peut passer aisément;

& arriuasmes sur le bord de ce lac, où estoit l'habitation de Tessouat, qui estoit avec vn autre chef sien voisin, tout estonné de me voir, & nous dit qu'il pensoit que ce fust vn songe, & qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous passasmes en vne isle, où leurs cabanes sont assez mal couuertes d'escorces d'arbres, qui est remplie de chesnes, pins & ormeaux, & n'est subiecte aux inondations des eaux, comme sont les autres isles du lac.

*Isles d'ot les
cabanes s'ot
mal cou-
uertes.*

Ceste isle est forte de scituatiō : car aux deux bouts d'icelle, & à l'endroit où la riuierē se jette dans le lac, il y a des sauts fascheux, & l'aspreté d'iceux la rendent forte, & sy sont logez pour euter les courses de leurs ennemis. Elle est par les 47. degrez de latitude, comme est le lac, qui a 10. lieues de long, & 3. ou 4. de large, abondāt en poisson, mais la chasse n'y est pas beaucoup bonne.

Ainsi comme ie visitois l'isle, j'apperceus leurs cimetiēres, où ie fus grandement estōné, voyant des sepulchres de forme semblable aux bieres, faits de pieces de bois, croisées par en haut, & fichées en terre, à la distance de 3. pieds ou enuiron. Sur les croisées en haut ils y mettent vne grosse piece de bois, & au deuant vne autre tout debout, dans laquelle est gravé grossierement (comme il est bien croyable) la figure de celui ou celle qui y est enterré. Si c'est vn homme, ils y mettent vne rondache, vne espée emmanchée à leur mode, vne masse, vn arc, & des fiesches. S'il est capitaine, il aura vn pennache sur la teste, & quelque autre bagatelle ou jolieuueté. Si vn enfant, ils luy baillent vn arc & vne fiesche. Si vne femme, ou fille, vne chau-

*Cimetiēres
des Sauua-
ges de ceste
isle.*

*Leurs se-
pulchres,*

Comme ils
en seuelif-
sent leurs
morts.

diere, vn pot de terre, vne cucillier de bois, & vn auiron. Tout le tombeau a de l'ogeur 6. ou 7 pieds pour le plus grand, & de largeur 4. les autres moins. Ils sont peints de jaulne & rouge, avec plusieurs ourages aussi delicats que le tombeau. Le mort est enseuely dans sa robbe de castor, ou d'autres peaux, desquelles il se seruoit en sa vie, & luy mettent toutes ses richesses auprès de luy, comme haches, couteaux, chaudieres, & aleines, afin que ces choses luy seruent au pays où il va: car ils croyent l'immortalité de l'ame, comme i'ay dit autre part. Ces sepulchres de ceste façon ne se font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y mettent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens inutiles, aussi s'en retrouue-il peu entr'eux.

Aspreté des
lieux sert de
bouleuart
aux cano-
mis.

Après auoir considéré la pauureté de ceste terre, ie leur demanday comment ils s'amusoient à cultiuer vn si mauuais pays, veu qu'il y en auoit de beaucoup meilleur qu'ils laissoient deserr & abandonné, comme le Sault Saint Louys. Ils me respondirent qu'ils en estoient contrains, pour se mettre en seureté, & que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart contre leurs ennemis: Mais que si ie voulois faire vne habitation de François au Sault Saint Louys, comme j'auois promis, qu'ils quitteroient leur demeure pour se venir loger près de nous, estans asseurez que leurs ennemis ne leur feroient point de mal pendant que nous serions avec eux. Je leur dis que ceste année nous ferions les preparatifs de bois & pierres, pour l'année suiuate faire vn fort, & labourer ceste terre. Ce qu'ayàs entendu, ils firent vn grand cry en signe d'applaudissement. Ces propos finis, ie priay tous les Chefs &

principaux d'entr'eux, de se trouuer le lendemain en la grand' terre, en la cabane de Tessouat, lequel me vouloit faire Tabagie, & que là ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent; & dès lors enuoyèrent conuier leurs voisins pour s'y trouuer.

L'Auth. prie les
Chef de se
trouuer en
la grande
terre.

Le lendemain tous les conuiez vinrent avec chacun son escuelle de bois, & sa cueillier, lesquels sans ordre ny ceremonie s'assirent contre terre dans la cabane de Tessouat, qui leur distribua vne maniere de bouillie faite de maïs, escrazé entre deux pierres, avec de la chair & du poisson, coupez par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoient aussi de la chair rostie sur les charbons, & du poisson bouilly à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que ie ne voulois point de leur bouillie, à cause qu'ils cuisinent fort falement, ie leur demanday du poisson & de la chair, pour l'accommoder à ma mode, qu'ils me donnerent. Pour le boire, nous auions de belle eau claire. Tessouat qui faisoit la Tabagie, nous entretenoit sans manger, suiuant leur coustume.

Bouillie faite
de maïs
escrazé en-
tre deux
pierres.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'assistent pas aux harangues & conseils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, sortirent, & puis chacun de ceux qui estoient demeurez commença à garnir son petunoir, & m'en presenterent les vns & les autres, & employâmes vne grande demie heure à cet exercice, sans dire vn seul mot, selon leur coustume.

Après auoir parmy vn si long silence amplement petuné, ie leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'estoit autre, que pour

L'Auth. fait
entendre
sauvages le
sujet de son
voyage.

les asseurer de mon affection, & du desir que j'auois de les assister en leurs guerres, comme j'auois fait auparavant. Que ce qui m'auoit empesché l'année derniere de venir, ainsi que ie leur auois promis, estoit que le Roy m'auoit occupé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les visiter, & les asseurer de ces choses, & que pour cét effect j'auois nombre d'hommes au fault Saint Louys. Que ie m'estois venu promener en leur pays pour recognoistre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres & mer, qu'ils m'auoient dit estre en leur pays. Que ie desirois voir vne nation distante de 8. iournées d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier aussi à la guerre; & pour ce ie les priay de me donner 4. canaux, avec 8. Sauvages, pour me conduire esdites terres. Et d'autant que les Algoumequins ne sont pas grands amis des Nebicerini, ils sembloient m'escouter avec plus grande attention.

Deussent
ensemble
sur les pro-
positions.

Mon discours acheué, ils commencerent derechef à petuner, & à deuifer tout bas ensemble touchant mes propositions: puis Tessoiat pour tous print la parole, & dit; Qu'ils m'auoient tousiours recogneu plus affectiôné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu. Que les preuues qu'ils en auoient eûes par le passé, leur facilitoiient la croyance pour l'aduenir. De plus, que ie monstrois bien estre leur amy, en ce que i'auois passé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choses les obligeoient à me vouloir du bien comme à leurs propres enfans. Que toutesfois l'année derniere ie leur auois manqué de promesse,

& que 200. Sauvages estoient venus au fault, en intention de me trouver, pour aller à la guerre, & me faire des presens; & ne m'ayans trouué, furent fort attristez, croyans que ie fusse mort, comme quelques-uns leur auoient dit: aussi que les François qui estoient au fault ne les voulurent assister à leurs guerres, & qu'ils furent mal traitez par aucuns, de sorte qu'ils auoient resolu entr'eux de ne plus venir au fault, & que cela les auoit occasionnez (n'esperans plus de me voir) d'aller à la guerre seuls, comme de fait 200. des leurs y estoient allez. Et d'autant que la plus-part des guerriers estoient absents, ils me prioient de remettre la partie à l'année suiuite, & qu'ils feroient sçauoir cela à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des quatre canaux que ie demandois, ils me les accordèrent, mais avec grandes difficultez, me disans qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que j'y endurerois. Que ces peuples estoient sorciers, & qu'ils auoient fait mourir beaucoup de leurs gens par sort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoient amis. Au surplus, que pour la guerre ie n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit cœur, me voulans destourner, avec plusieurs autres propos sur ce sujet.

Moy d'autre-part qui n'auois autre desir que de voir ces peuples, & faire amitié avec eux, pour voir la mer du nort, facilitois leurs difficultez, leur disant, qu'il n'y auoit pas loin iusques en leurs pays. Que pour les mauuais passages, ils ne pouuoient estre plus fascheux que ceux que j'auois passé par cy-deuant: & pour le regard de leurs sortileges, qu'ils n'auroient au-

Desir de
l'Auteur
de voir ces
peuples.

Luy accor-
dée quatre
canaux,

cune puissance de me faire tort , & que mon Dieu m'en preseruerait. Que ie cognoissois aussi leurs herbes, & par ainsi ie me garderois d'en manger. Que ie les voulois rendre ensemble bons amis, & leur ferois des presens pour cét effect, m'assurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Avec ces raisons ils m'accorderent, comme i'ay dit, ces quatre canaux, de quoy ie fus fort ioyeux, oubliant toutes les peines passées, sur l'esperance que j'auois de voir ceste mer tant désirée.

Vase pour
mener par
leurs iar-
dins.

Auis que
luy donne
son truche-
ment.

Pour passer le reste du iour, ie me fus promener par les iardins, qui n'estoient remplis que de quelques citrouilles, phasioles, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiuer, où Thomas mon truchement, qui entendoit fort bien la langue, me vint trouuer, pour m'aduerdir que ces Sauvages, après que ie les eus quittez, auoient songé que si j'entreprendois ce voyage, que ie mourrois, & eux aussi, & qu'ils ne me pouuoient bailler ces canaux promis, d'autant qu'il n'y auoit aucun d'entr'eux qui me voulust conduire; mais que ie remis le voyage à l'année prochaine, & qu'ils m'y meneroient en bon equipage, pour se defendre d'eux, s'ils leur vouloient mal faire, pource qu'ils sont mauuais.

Ceste nouuelle m'affligea fort, & soudain m'en alay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iusques à ce iour estimez hommes, & veritables, & que maintenât ils se monstroient enfans & mensongers; & que s'ils ne vouloient effectuer leurs promesses, ils ne me feroient paroistre leur amitié. Toutesfois que s'ils se sentoient incommodez de quatre canaux, qu'ils ne
m'en

m'en baillassent que deux, & 4. Sauvages seulement.

Ils me representerent derechef la difficulté des passages, le nombre des fauts, la meschanceté de ces peuples, & que c'estoit pour crainte qu'ils auoient de me perdre qu'ils me faisoient ce refus. Je leur fis response, que j'estois fasché de ce qu'ils se monstroient si peu mes amis, & que ie ne l'eusse iamais creu. Que j'auois vn garçon (leur montrant mon imposteur) qui auoit esté dans leur pays, & n'auoit recogneu toutes les difficultez qu'ils faisoient, ny trouué ces peuples si mauuais qu'ils disoient. Alors ils commencerent à le regarder, & specialement Tessouat vieux Capitaine, avec lequel il auoit hyuerné; & l'appellant par son nom, luy dit en son langage: Nicolas, est-il vray que tu as dit auoir esté aux Nebicerini? Il fut long temps sans parler, puis il leur dit en leur langue, qu'il parloit aucunement, Ouy j'y ay esté. Aussi tost ils le regarderent de trauers, & se jettans sur luy, comme s'ils eussent voulu manger ou deschirer, firent de grands cris, & Tessouat luy dit: Tu es vn assureur menteur: tu sçais bien que tous les soirs tu couchois à mes costez avec mes enfans, & tous les matins tu t'y leuois: si tu as esté vers ces peuples, ç'a esté en dormant. Comment as tu esté si impudent d'auoir donné à entendre à ton chef des menfonges, & si meschant de vouloir hazarder sa vie parmy tant de dangers? tu es vn homme perdu, & te deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne faisons nos ennemis. Je ne m'estonne pas s'il nous importunoit tant sur l'assurance de tes paroles. A l'heure ie luy dis qu'il eust à respondre, & que s'il auoit esté en ces terres qu'il en donnast des enseignemens

Luy representent les difficultez des passages.

Sa response.

Ce que l'Auteur dit à vn imposteur nommé Nicolas.

pour me le faire croire, & me tirer de la peine où il m'auoit mis, mais il demeura muet & tout esperdu. Alors ie le tiray à l'escart des Sauvages, & le coniu-ray de me declarer s'il auoit veu ceste mer, & s'il ne l'auoit veuë, qu'il me le dist. Derechef avec iuremens il afferma tout ce qu'il auoit par cy deuant dit, & qu'il me le feroit voir, si ces Sauvages vouloient bailler des canaux.

Auis que
luy donne
Thomas
son truche-
ment.

Sur ces discours Thomas me vint aduertir que les Sauvages de l'isle enuoyoit secrettement vn canot aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriuée. Et pour me seruir de l'occasion, ie fus trouuer lesd. Sauvages, pour leur dire que i'auois songé ceste nuit qu'ils vouloient enuoyer vn canot aux Nebicerini, sans m'en aduertir; dequoy j'estois aduertty, veu qu'ils scauoient que j'auois volonté d'y aller. A quoy ils me firent responce, disans que ie les offensois fort, en ce que ie me fiois plus à vn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braues Capitaines qui estoient mes amis, & qui cherissoient ma vie. Je leur repliquay, que mon homme (parlant de nostre imposteur) auoit esté en ceste contrée avec vn des parens de Tessouat, & auoit veu la mer, le bris & fracas d'un vaisseau Anglois, ensemble 80. testes que les Sauvages auoient, & vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient prisonnier, dequoy ils me vouloient faire present.

Ils s'escrierent plus que deuant, entendans parler de la mer, des vaisseaux, de testes des Anglois, & du prisonnier, qu'il estoit vn menteur, & ainsi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils luy eussent peu faire, disant tous ensemble qu'il le fal-

loit faire mourir, ou qu'il dist celuy avec lequel il y auoit esté, & qu'il declarast les lacs, riuieres & chemins par lesquels il auoit passé. A quoy il fit responce, qu'il auoit oublié le nom du Sauuage, combien qu'il me l'eust nommé plus de vingt fois, & mesme le iour de deuant. Pour les particularitez du pays, il les auoit descrites dans vn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ie presentay la carte, & la fis interpreter aux Sauuages, qui l'interrogerent sur icelle : à quoy il ne fit responce, ains par son morne silence manifesta sa meschanceté.

Mon esprit voguant en incertitude, ie me retiray à part, & me representay les particularitez du voyage des Anglois cy-deuant dites, & les discours de nostre menteur estre assez conformes; aussi qu'il y auoit peu d'apparence que ce garçon eust inuenté tout cela, & qu'il n'eust voulu entreprendre le voyage : mais qu'il estoit plus croyable qu'il auoit veu ces choses, & que son ignorance ne luy permettoit de respondre aux interrogations des Sauuages : ioint aussi que si la relation des Anglois est veritable, il faut que la mer du nort ne soit pas esloignée de ces terres de plus de 100. lieues de latitude: car i'estois souz la hauteur de 47. degrez de latitude, & 296. de longitude : mais il se peut faire que la difficulté de passer les sauts, l'aspreté des môtagnes remplies de neiges, soit cause que ces peuples n'ont aucune cognoissance de ceste mer : bien m'ont ils tousiours dit, que du pays des Ochataiguins il n'y a que 35. ou 40. iournées iusques à la mer qu'ils voyent en 3. endroits, ce qu'ils m'ont encores asseuré ceste année : mais aucun ne m'a parlé de ceste mer du nort,

L'Auth se
retire à
part.

que ce menteur, qui m'auoit fort resiouy à cause de la briefueté du chemin.

Or comme ce canot s'apprestoit, ie le fis appeller deuant ses compagnons; & en luy representant tout ce qui s'estoit passé, ie luy dis qu'il n'estoit plus question de dissimuler, & qu'il falloit dire s'il auoit veu les choses dites, ou non. Que ie me voulois seruir de la commodité qui se presentoit. Que j'auois oublié tout ce qui s'estoit passé: mais que si ie passois plus outre, ie le ferois pendre & estrangler.

L'impo-
steur de-
mande par-
don à l'Au-
theur.

Après auoir songé à luy, il se jetta à genoux, & me demanda pardon, disant, que tout ce qu'il auoit dit, tant en France, qu'en ce pays, touchât ceste mer, estoit faux. Qu'il ne l'auoit iamais veuë, & qu'il n'auoit pas esté plus auant que le village de Tessouat; & auoit dit ces choses pour retourner en Canada. Ainsi transporté de colere ie le fis retirer, ne le pouuant plus voir deuant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir de tout particulierement: auquel il acheua de dire qu'il ne croyoit pas que ie deusse entreprendre le voyage, à cause des dangers, croyant que quelque difficulté se pourroit presenter, qui m'empescheroit de passer, comme celle de ces Sauvages, qui ne me vouloiēt bailler des canaux: ainsi que l'on remettroit le voyage à vne autre année, & qu'estant en France, il auoit recompense pour la descouuerture, & que si ie le voulois laisser en ce pays, qu'il iroit tant qu'il la trouueroit, quand il y deuroit mourir. Ce sont ses paroles, qui me furēt rapportées par Thomas, qui ne me contenterēt pas beaucoup, étant esmerueillé de l'effronterie & meschanceté de ce menteur: ne pouuant m'i-

Qui le fait
retirer.

Paroles que
Thomas
luy rappor-
te.

maginer comment il auoit forgé ceste imposture, sinon qu'il eust ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné, & que sur l'esperance d'auoir quelque recompense, comme il disoit, il auoit eu la temerité de mettre cela en auant.

Peu de temps après ie fus aduertir les Sauvages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur, & qu'il m'auoit confessé la verité, dequoy ils furent joyeux, me reprochâs le peu de confiance que j'auois en eux, qui estoient Capitaines, mes amis, qui disoient tousiours verité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur, qui estoit grandement malicieux, me disans: Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir? donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira iamais. Comme ie vois qu'eux & leurs enfans crioient tous après luy, ie leur defendis de luy faire aucun mal, & aussi d'empescher leurs enfans de ce faire, d'autant que ie le voulois remener au sault pour luy faire faire son rapport, & qu'estant là, j'aduiferois ce que j'en ferois.

*Sauages
l'aduertis-
sent de la
malice de
l'imposteur*

*L'Auteur
leur defend
de luy faire
aucun mal*

Mon voyage estant acheué par ceste voye, & sans aucune esperance de voir la mer de ce costé là, sinon par coniecture, le regret de n'auoir mieux employé le temps me demeura, avec les peines & trauaux qu'il me fallut tollerer patiemment. Si ie me fusse transporté d'un autre costé, suivant la relation des Sauvages, j'eusse esbauché vne affaire qu'il fallut remettre à vne autre fois.

N'ayant pour l'heure autre desir que de m'en reuenir, ie conuiay les Sauvages de venir au Sault Saint Louis, où ils receuroient bon traitement; ce qu'ils firent sçauoir à tous leurs voisins.

*Il cōuie les
Sauages
de venir au
Sault saint
Louis.*

Auant que partir, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ie plantay sur le bord du lac en vn lieu eminent, avec les armes de France, & priay les Sauvages la vouloir conseruer, comme aussi celles qu'ils trouueroient du long des chemins où nous auions passé. Ils me promirent ainsi le faire, & que ie les retrouuerois quand ie retournerois vers eux.

Nostre retour au Sault. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur deuant vn chacun. Nostre retour en France.

CHAPITRE III.

L'Auteur
prend congé de Tef-
souat.

LE 10. Iuin ie prins congé de Tefsouat, auquel ie fis quelques presens, & luy promis, si Dieu me conseruoit en santé, de venir l'année prochaine en equipage, pour aller à la guerre: & luy me promit d'assembler grand peuple pour ce temps là, disant, que ie ne verrois que Sauvages, & armes, qui me donneroiēt contentement; & me bailla son fils pour me faire compagnie. Ainsi nous partismes avec 4. canaux, & passâmes par la riuiera que nous auions laissée, qui court au nort, où nous mîmes pied à terre pour trauffer des lacs. En chemin nous rencontraâmes 9. grands canaux de Ouescharini, avec 40. hommes forts & puissans, qui venoient aux nouuelles qu'ils auoient eues; & d'autres que rencontraâmes aussi, qui faisoient ensemble 60. canaux, & 20. autres qui estoient partis deuant nous, ayans chacun assez de marchandises.

Nous passâmes six ou sept sauts depuis l'isle des Algoumequins iusques au petit sault, pays fort desagreable. Je recogneus bien que si nous fussions venus par là, que nous eussions eu beaucoup plus de peine, & mal-aisément eussions nous passé: & ce n'estoit sans raison que les Sauvages contestoient contre nostre menteur, qui ne cherchoit qu'à me perdre.

Continuant nostre chemin dix ou douze lieues au dessouz l'isle des Algoumequins, nous posâmes dans vne isle fort agreable, remplie de vignes & noyers, où nous fîmes pescherie de beau poisson. Sur la minuiet arriua deux canaux qui venoient de la pesche plus loin, lesquels rapporterent auoir veu quatre canaux de leurs ennemis. Aussi tost on depescha trois canaux pour les recognoistre, mais ils retournerent sans auoir rien veu. En ceste assurance chacun print le repos, excepté les femmes, qui se resolurēt de passer la nuit dans leurs canaux, ne se trouuans assurees à terre. Vne heure auant le iour vn Sauvage songeant que les ennemis le chargeoient, se leua en sursault, & se print à courir vers l'eau pour se sauuer, criant, *On me tuē*. Ceux de sa bande s'esueillèrent tout estourdis; & croyans estre poursuiuis de leurs ennemis se jetterent en l'eau; cōme aussi fit vn de nos François, qui croyoit qu'on l'assommast. A ce bruit nous autres qui estions esloignez, fusmes aussi tost esueillez, & sans plus s'enquerir accourusmes vers eux. Mais les voyans en l'eau errans çà & là, estions fort estonnez, ne les voyans poursuiuis de leurs ennemis, ny en estat de se defendre. Après que j'eus enquis nostre François de la cause de ceste émotion, & m'auoir raconté comme cela

Chemine
au dessouz
de l'isle des
Algoume-
quins.

estoit arriué, tout se passa en risée & moquerie.

Ceremonie
des Sauua-
ges.

En continuant nostre chemin, nous paruinſmes au fault de la Chaudiere, où les Sauvages firent la ceremonie accoustumée, qui est telle. Après auoir porté leurs canaux au bas du fault, ils s'assemblent en vn lieu, où vn d'entr'eux avec vn plat de bois va faire la queste, & chacun d'eux met dans ce plat vn morceau de petum. La queste faite, le plat est mis au milieu de la troupe, & tous dancent à l'entour, en chantant à leur mode: puis vn des Capitaines fait vne harangue, remonſtrant que dés long temps ils ont accoustumé de faire telle offrande, & que par ce moyen ils sont garentis de leurs ennemis: qu'autrement il leur arriueroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable; & vivent en ceste superstition, comme en plusieurs autres, comme nous auons dit ailleurs. Cela fait, le harangueur prend le plat, & va jeter le petum au milieu de la chaudiere, & font vn grand cry tous ensemble. Ces pauvres gens sont si superstitieux, qu'ils ne croiroient pas faire bon voyage, s'ils n'auoient fait ceste ceremonie en ce lieu, d'autant que leurs ennemis les attendent à ce passage, n'osans pas aller plus auant, à cause des mauuais chemins, & les surprennent là quelquefois.

L'Autheur
& les siens
reçoient
vne alarme.

Le lendemain nous arriuaſmes à vne isle qui est à l'entrée du lac, distante du grand fault Saint Louis de 7. à 8. lieuës, où reposans la nuit, nous eusmes vne autre alarme, les Sauvages croyans auoir veu des canaux de leurs ennemis: ce qui leur fit faire plusieurs grands feux, que ie leur fis esteindre, leur remonſtrant l'inconuenient qui en pouuoit arriuer, sçauoir, qu'au lieu

lieu de se cacher ils se manifestoient.

Le 17. Iuin nous arriuasmes au Sault Saint Louys, où ie leur fis entendre que ie ne desirois pas qu'ils traittassent aucunes marchandises que ie ne leur eusse permis; & que pour des viures ie leur en ferois bailler si tost que serions arriuez; ce qu'ils me promirent, disans qu'ils estoient mes amis. Ainsi poursuuiât nostre chemin, nous arriuasmes aux barques, & fusmes saluez de quelques canonades, dequoy quelques vns de nos Sauvages estoient ioyeux, & d'autres fort estonnez, n'ayâs iamais ouy telle musique. Ayans mis pied à terre, Maison-neufue me vint trouuer, avec le passeport de Monseigneur le Prince. Aussi tost que ie l'eus veu, ie le laissay luy & les siens iouïr du benefice d'iceluy, comme nous autres, & fis dire aux Sauvages qu'ils pouuoient traitter le lendemain.

Maison-neufue vint trouuer l'Auteur avec passeport de M. le Prince.

Ayant raconté à tous ceux de la barque les particularitez de mon voyage, & la malice de nostre menteur, ils furent fort estonnez, & les priay de s'assembler, afin qu'en leur presence, des Sauvages, & de ses compagnons, il declarast sa meschanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainsi estans assemblez, ils le firent venir, & l'interrogerét pourquoy il ne m'auoit monstré la mer du nort, comme il m'auoit promis. Il leur fit responce, qu'il auoit promis vne chose impossible, d'autât qu'il n'auoit iamais veu ceste mer: mais que le desir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; aussi qu'il ne croyoit que ie le deusse entreprendre. Parquoy les prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy, confessant auoir grandement failly: mais que si ie le voulois laisser au pays, qu'il feroit tant qu'il repare-

roit la faute, verroit ceste mer, & en rapporteroit certaines nouuelles l'année suiuite. Pour quelques considerations ie luy pardonnay, à ceste condition.

L'Authent
prie les Sau-
uages de
mener 2.
ieunes ho-
mes avec
eux.

Après que les Sauvages eurent traité leurs marchandises, & qu'ils eurent resolu de s'en retourner, ie les priay de mener avec eux deux ieunes hommes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le pays, & les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me representas la peine que m'auoit donné nostre menteur, craignans qu'ils me feroient de faux rapports, comme il auoit fait. Le leur fis response, que s'ils ne les vouloiēt emmener ils n'estoient pas mes amis, & pour ce ils s'y resolurent. Pour nostre menteur, aucun de ces Sauvages n'en voulut, pour priere que ie leur fis, & le laissasmes à la garde de Dieu.

Retour de
l'Authent
en France.

Voyant n'auoir plus rien à faire en ce pays, ie me resolu de passer en France, & arriuasmes à Tadoussac le 6. Iuillet.

Le 8. Aoust le temps se trouua propre, qui nous en fit partir, & le 26. du mesme mois nous arriuasmes à Sainct Malo.

Changement de Viceroy de feu M^r le Marechal de Themines, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la nouvelle France, de la Royne Regente. Articles du Sieur de Mons à la Compagnie. Troubles qu'eut l'Auteur par ses enuieux.

CHAPITRE IIII.

ESTANT arriué en France, nous eufmes nouuelles de la detention de Monseigneur le Prince, qui me fit iuger que nos enuieux ne tarderoient gueres à vomir leur poison, & qu'ils feroient ce qu'ils n'auoient osé faire auparauant: car le chef estant malade, les membres ne peuuent estre en santé. Aussi dès lors les affaires changerent de face, & firent naistre vn nouveau Vice-roy, par l'entremise d'vn certain personnage, lequel s'adresse au Sieur de Beaumont Maistre des Requestes, lequel estoit amy de Monsieur le Marechal de Themines, qui donne aduis de demander la charge de Lieutenant de Roy de la nouvelle France, pendant la detention de mond. Seigneur le Prince: lequel l'obtint de la Royne-mere Regente. Cét entremetteur va trouuer Monsieur le Marechal de Themines, luy fait voir que l'on donnoit vn cheual de mille escus à Monseigneur le Prince, & qu'il en pourroit bien auoir vn de quatre mil cinq cents liures, par les moyés qu'il luy dira, moyennant que mond. sieur luy face quelque gratification, & le continuë en la charge, de faire les affaires de la Compagnie, & pouuoir estre son Secretaire. Il luy dit qu'en consideration de l'aduis

qu'il luy auoit fait donner, & aussi pour le soin qu'il auoit des affaires, il le recognoistroit, comme dit est. Cela accordé, ledit Solliciteur dit aux associez, Qu'il auoit appris que Monsieur de Themines auoit l'affaire de Canada, & demandoit cinq cents escus d'auantage que les mille, d'autant qu'il y en auoit d'autres qui vouloient prendre ce party, & luy offroient, mais qu'il les vouloit preferer. Ces associez adioustent foy à cecy, iusques à ce que la mesche fust descouuerte par l'un des Secretaires de mond. Sieur de Themines, fasché de ce que ce personnage emportoit ce qui luy deuoit estre acquis. En ces entre-faites, on donne aduis à Monseigneur le Prince de tout ce qui se passoit, qui donna charge à Monsieur Vignier de mesnager ceste affaire: lequel fait arrest de ce qui estoit deub à mond. Seign. le Prince, & que s'ils payoient à M^{rs}ieur de Themines, ils payeroient deux fois. Voila vn procez qui s'esmeut au Conseil entre les associez, Monseigneur le Prince, le Sieur de Themines, & le Sieur de Villemenon, comme Intendant de l'Admirauté, qui s'y entremet pour Monseigneur de Montmorency, sur quelque point qui dependoit de la charge dudit Sieur, pour le bien de la Societé; qui desiroit aussi que les mille escus fussent employez au bien du païs: chose qui eust esté tres-raisonnable. Ils sont tous au Conseil, & de là renuoyez à la Cour de Parlemēt. Laissons les plaider, pour aller appareiller nos vaisseaux, qui ne perdoient temps pour aller secourir les hyuernans de l'habitation.

Le sieur Vignier arreste ce qui estoit deub à Monseigneur le Prince.

Procez au Conseil entre les associez, Monsieur le Prince, & Monsieur de Themines.

Remon-
strances aux
associez.

En ce mesme temps remonstrances furent faites à Messieurs les associez du peu de fruit qu'ils auoient

fait cognoistre à aduancer le progrez de l'habitation, & qu'il n'y auoit chose plus capable de rompre leur societé, fils n'y remedioient par quelque augmentatiō de faire bastir, & enuoyer quelques familles pour défricher les terres.

Ils se resolurent donc d'y remedier, & pour cēt effect le Sieur de Mons desirant de voir de plus en plus fructifier ce dessein, met la plume à la main, fait quelques articles, par lesquels lad. Compagnie s'obligeoit à l'augmentation des hommes pour la conseruation du pays, munitions de guerre, & des viures necessaires pour deux ans, attendant que la terre peust fructifier.

Articles
que dresse
le sieur de
Mons.

Ces articles furent mis entre les mains de Monsieur de Marillac, pour estre rapportez au Conseil. Voicy vn bel acheminement sans profit: car le tout s'en alla en fumée, par ie ne sçay quels accidents, & Dieu ne permit pas que ces articles eussent lieu. Neâtmoins Monsieur de Marillac trouua tout cela iuste, & s'en resioiuit, grandement porté à l'aduancement de ceste affaire.

Sont mis es
mains de
Monsieur
de Marillac.

Pendant ces choses, ie fus à Honneſſeur pour aller au voyage, où estant, vn de la compagnie, aussi malicieux, que grand chicaneur, appelé Boyer, comparoissant pour toute icelle Compagnie, me fait signifier vn arrest de Messieurs de la Cour de Parlement, par lequel il disoit que ie ne pouuois plus pretendre l'honneur de la charge de Lieutenant de Monſeigneur le Prince, attendu que la Cour auoit ordonné que les Seigneurs Prince de Condé, de Montmorency, & de Themines, sans preiudicier à leurs qualitez, ne pourroient receuoir aucuns deniers de ce qu'ils

L'Auſ. va
à Honneſſeur.

Boyer luy
fait signifier vn
arrest de la
Cour.

Les Affo-
ciez se des-
chargét sur
Boyer.

pouuoient pretendre, & defense aux associez de ne rien donner, sur les peines du quadruple. Tout cela ne me touchoit point; car ayant seruy comme j'auois fait, ils ne me pouuoient oster ny la charge, ny moins les appointemens, à quoy volontairement ils s'estoient obligez lors que ie les associay. Voila la recompense de ces Messieurs les associez, qui se deschargeoient sur ledit Boyer, que ce qu'il auoit fait estoit de son mouuement. Je protestay au contraire, attendant le retour de mon voyage.

Monsieur
de Themines
fait en-
uoquer la
cau'e au
Conseil.

Arrest du
Conseil à
son profit.

Ce que dit
Monsieur
Vignier
pour M^{rs}.
le Prince.

Je m'embarquay donc pour le voyage de l'an 1617. où il ne se passa rien de remarquable. Estant de retour à Paris, ie fus trouuer mond. sieur de Themines, duquel i'auois eu la commission de son Lieutenant pendant la detention de mond. Seigneur le Prince. Il obtient lettres du Conseil de sa Majesté pour y faire renuoyer l'affaire, qui n'auoit pas esté iugée à son profit. Estant au Conseil, la Compagnie ne demande maintenant que la descharge de ce qu'elle doit payer, & qu'ils ne payét point à deux. Ordonné que l'on donnera l'argét à mond. sieur de Themines. Neantmoins led. sieur Vignier Intendât de Monseig. le Prince, dit que les Associez regardent ce qu'ils font, à ce qu'un iour ils ne payét derechef. Ceste Compagnie se trouue en peine, & eust voulu qu'ils se fussent accordez. Quoy que c'en soit, ils payent à M^r de Themines, en verru de l'arrest du Conseil. Or c'est à faire à payer encore vne autre fois, s'il y eschet (dirét-ils.) Au lieu que tous deuroient contribuer à ce sainct dessein, on en oste les moyens. Car les associez disent qu'ils ne peuvent faire aucun aduancement au pays, si on ne les

veut assister, & employer le peu d'argent qu'ils donnent annuellement, ou le donner aux Religieux, pour aider à faire leur Seminaire : lesquels perdirent ceste occasion enuers mond. Seigneur le Prince.

Estans pour lors empeschés à des affaires qui leur touchoient d'avantage que celles de ceste entreprise, ils ne s'y voulurent employer, disans qu'ils auoient assez d'affaires pour eux en France, sans solliciter pour celles de Canada. Cecy fut froidement sollicité; qui est le moyen de ne rien faire, si Dieu n'eust suscité d'autres voyes.

En ceste mesme année arrive vn autre assault des effets du malin esprit. Les enuieux croient qu'ils auroient meilleur marché pendât la detention de Monseigneur le Prince, pour faire rompre sa commission, & par consequent celle de Monsieur de Themines; & font tant que Messieurs des Estats de Bretagne tentent la fortune pour la seconde fois, afin de les favoriser, & de coucher en leurs articles celuy de la traite libre pour la Prouince de Bretagne. Ils viennent à Paris, presentent leurs cahiers à Messieurs du Conseil; lesquels leur accordent cét article, sans auoir ouy les parties, qui estoient engagées bien auant en ceste affaire. I'en parlay au feu sieur Euesque de Nantes, député pour lors des Estats, & à Monsieur de Sceaux, qui auoit les registres des Estats de Bretagne, lequel me disant que c'estoit la verité, ie luy repartis: *Monsieur, comment est-il possible que l'on aye octroyé si promptement cét article, sans ouyr partie?* Il me respondit, *L'on n'y a pas songé.* Je fais aussi tost presenter vne requête à Messieurs du Conseil, qui ordonnerent des

Enuieux
qui taschèt
de faire rom-
pre la com-
mission de
l'Auteur.

Commissaires
ordon-
nez du Cō-
seil pour
iuger cēt
affaire.

Commissaires pour iuger l'affaire. Cependant l'article est surfis, iusques à ce qu'il en aye esté autrement ordonné, & que les parties seroient appellées & oüies sur ce faict. l'escriis aussi tost à nos associez à Roüen, qu'ils eussent à venir promptement, ce qu'ils firent, car la chose leur touchoit de prés. Estans venus, les Commissaires s'assemblerent chez Monsieur de Chasteau-neuf. Messieurs les Deputez des Estats & moy s'y trouuent avec nos associez, pour decider de ceste affaire. L'on fut long temps à debattre sur ce que les Bretons pretendoient la preference de ce negoce aux autres subjects de ce Royaume, & plusieurs raisons furent agitées d'un costé & d'autre. Le n'y oubliay rien de ce que j'en sçauois, & auois peu apprendre par des Autheurs dignes de foy. Le tout bien considéré, fut dit, que l'article seroit rayé, iusques à ce que plus à plain il en fust ordonné, & cependant defences faites aux Bretons, de par le Roy, de trafiquer en aucune maniere que ce soit de pelleterie, avec les Sauvages, sans le consentement de lad. Societé: & sans l'aduis que j'en eus, l'affaire eust esté rompuë pour lors. Car combien de querelles & procez se fussent-ils émeus tant en la nouuelle France, qu'au Conseil de sa Majesté?

Arrest des
Commis-
saires.

Defences
aux Bretons
de trafiquer
en pelleterie.

A quoy es-
toient obli-
gez les
associez.

En la mesme année 1618. les Associez craignans d'estre démis de la traite de pelleterie, pour ne faire quelque chose de plus que ce qu'ils estoient obligez par leurs articles, comme de passer des hommes par delà pour habiter & défricher les terres; à quoy ie les portois le plus qu'il m'estoit possible; & au default des
personnes,

personnes, s'offroient d'en mener, en leur accordant les mesmes privileges qu'ils auoient. Que de moy j'auois à informer sad. Majesté & Monseig. le Prince, du progrès qui se faisoit de temps en temps, cōme j'auois fait. Que les troubles ordinaires qui auoient esté en France auoient empesché sad. Majesté d'y remedier, & qu'ils eussent à mieux faire. Qu'autrement, ils pourroient estre depossedez de toutes leurs pretentions, qui ne rendoient qu'à leur profit particulier, bien dissemblable aux miennes, qui n'auois autre dessein que de voir le pays habité de gens laborieux, pour défricher les terres, afin de ne point s'assubiectionner à porter des viures annuellement de France, avec beaucoup de despense, & laisser les hommes tomber en de grandes necessitez, pour n'auoir dequoy se nourrir, comme il estoit ja aduenü, les vaisseaux ayans retardé prés de deux mois plus que l'ordinaire, & pensa y auoir vne émotion & reuolte à ce sujet les vns contre les autres.

Dessein
louable de
l'Auteur.

A tout cecy nosd. Associez disoient, que les affaires de France estoient si muables, qu'ayans fait vne grande despense, ils n'auoient lieu de seureté pour eux, ayans veu ce qui s'estoit passé au sujet du Sieur de Mons. Je leur dis, qu'il y auoit bien de la difference de ce temps là à cestuy cy, entant que c'estoit vn Gentil-homme qui n'auoit pas assez d'autorité pour se maintenir en Court contre l'enuie dans le Conseil de sa Majesté. Que maintenant ils auoient vn Prince pour protecteur, & Viceroy du pays, qui les pouuoit proteger & defendre enuers & contre tous, souz le bon plaisir du Roy. Mais j'apperceuois bien qu'une

Le sieur de
Mons n'a-
uoit moyen
de se main-
tenir en
Court con-
tre l'enuie.

plus grande crainte les tenoit; que si le pays s'habitoit leur pouuoir se diminueroit, ne faisans en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, & seroient frustrez de la plus grand' partie des pelleteries, qu'ils n'auroient que par les mains des habitans du pays, & peu après seroient chassez par ceux qui les auroient installez avec beaucoup de despense. Considerations pour iamais n'y rien faire, par tous ceux qui auront de semblables desseins; & ainsi souz de beaux pretextes promettent des merueilles pour faire peu d'execution, & empescher ceux qui eussent eu bonne enuie de s'habituer en ces terres, qui volontiers y eussent porté leur bien, & leur vie, s'ils n'en eussent esté empeschez. Et si cela eust reüssi, iamais l'Anglois n'y eust esté, comme il a fait, par le moyen des rebelles François.

A force de solliciter lesd. Associez, ils s'assemblerent, & firent vn estat du nombre d'hommes & familles qu'ils y deuoient enuoyer, outre celles qui y estoient: duquel estat j'en pris copie pardeuant Notaires, comme il s'ensuit.

*Estat des personnes qui doivent estre menez & entretenus
en l'habitation de Quebec, pour l'année 1619.*

IL y aura 80. personnes, y compris le Chef, trois Peres Recollets, commis, officiers, ouuriers, & laboureurs.

Deux personnes auront vn materas, paillasse, deux couuertes, trois paires de linceulx neufs, deux habits à chacun, six chemises, quatre paires de souliers, & vn capot.

Pour les armes, 40. mousquets avec leurs bandolieres, 24. piques, 4. harquebuzes à roüet de 4. à 5. pieds, 1000. liures de poudre fine, 1000. de poudre à canon, 1000. liures de balles pour les pièces, six milliers de plomb, vn poinçon de mesche.

Pour les hommes, vne douzaine de faux avec leur manche, marteaux, & le reste de l'equipage, 12. faucilles, 24. besches pour labourer, 12. picqs, 4000. liures de fer, 2. barils d'acier, 10. tonneaux de chaulx (l'on n'en auoit encore point trouué audit pays comme l'on a fait depuis) dix milliers de tuille creuse, ou vingt mille de platte, dix milliers de brique pour faire vn four & des cheminées, deux meules de moulin, car il ne s'y en estoit trouué que depuis trois ans.

Pour le seruice de la table du Chef, 36. plats, autant d'escuellcs & d'assiettes, 6. salieres, 6. aiguieres, 2. bassins, 6. pots de deux pintes chacun, 6. pintes, 6. chopines, 6. demy-septiers, le tout d'estain, deux douzaines de nappes, vingt-quatre douzaines de seruiettes.

Pour la cuisine, vne douzaine de chaudieres de cuire, 6. paires de chesnets, 6. poisses à frire, 6 grilles.

Sera aussi porté deux taureaux d'un an, des genices, & des brebis ce que l'on pourra: de toutes sortes de graines pour semer.

Il y eust bien fallu plusieurs autres commoditez qui manquoient en ce memoire: mais ce n'eust pas esté peu, s'il eust esté accompli comme il estoit.

De plus y auoit: Celuy qui commandera à l'habitation, se chargera des armes & munitions qui y sont, & de celles qui y seront portées, durant qu'il y demeurera.

Et le Commis qui sera à l'habitation pour la traite des marchandises, se chargera d'icelles, ensemble des meubles & vstensiles qui seront à la compagnie; & de tout il enuoyera par les nauires vn estat, lequel il signera.

Sera aussi porté vne douzaine de materas garnis, comme ceux des familles, qui seront mis dans le magazin, pour aider aux malades & blesez.

Il sera besoin aussi que le nauire qui pourra estre acheté pour la compagnie, ou freté, aille à Quebec, & qu'il soit porté par la charte partie, & selon la facilité qui se trouuera, il faudra aussi faire monter le grand nauire de la compagnie.

Fait & arresté par nous souz signez, & promettôs accomplir en ce qui sera possible le contenu cy dessus. En tesmoin dequoy nous auons signé ces presentes. A Paris le 21. Decembre 1619. Ainsi signé, Pierre, Dagua, Le Gendre, tant pour luy, que pour les Vermulles, Bellois, & M. Dustrelor.

Collationné à l'original en papier. Ce fait rendu par les Notaires souz-signez, l'an 1619. le 11. iour de Ianuier.

GVERREAU. FOVRCEY.

Je portay cét estat à Monsieur de Marillac, pour le faire voir à Messieurs du Conseil, qui trouuerent tres-bon qu'il s'executast, recognoissans la bonne volonté qu'auoient lesdits Associez de se porter au bien de ceste affaire; & ne voulurent entendre d'autres propositions qui leur estoient faites par ceux de Bretagne, la Rochelle, & Saint Iean de Lus. Quoy que ce soit, ce fut vn bruit & vne demonstratiō de bien augmenter la peuplade, qui ne sortit pourtāt à nul effect.

L'année s'escoula, & ne se fit rien, non plus que la suivante, que l'on recommença à crier, & se plaindre de ceste Société, qui donnoit des promesses, sans rien effectuer.

Voila comme ceste affaire se passa, & sembloit que tous obstacles se mettoient au deuant, pour empêcher que ce saint dessein ne réussist à la gloire de Dieu.

Vne partie de celsdits associez estoient de la religion pretendue reformée, qui n'auoient rien moins à cœur que la nostre s'y plantaist, bien qu'ils consentoient d'y entretenir des Religieux, parce qu'ils sçauoient que c'estoit la volonté de sa Majesté. Les Catholiques en estoient tres contents; & c'estoit la chambre my-partie: car au commencement on n'y auoit peu faire d'auantage, & ne se trouuoit des Catholiques qui voulussent tant hazarder, qui fit que l'on receut les pretendus reformez, à la charge neantmoins que l'on n'y feroit nul exercice de leur religion. Ce qui occasionnoit en partie tant de diuisions & procez les vns contre les autres, que ce que l'un vouloit, l'autre ne le vouloit pas, viuās ainsi avec vne telle mesfiance, que chacun auoit son commis, pour auoir égard à tout ce qui se passeroit, qui n'estoit qu'augmentation de despense. Et de plus, combien ont-ils eu de procez contre les Rochelois, qui n'en vouloient perdre leur part, souz des passe-ports qu'ils obtenoient par surprise, sans rien contribuer? & autres sans commission se mettoient en mer à la desrobée pour aller voler & piller contre les defences de sadite Majesté, & ne pouuoit-on auoir aucune raison ny iustice en l'enclos de leur ville: car

Trouble
que cauſoit
le mélange
de religion
en ceste ſociété.

Nulle iusti-
ce à la Ro-
chelle pour
les cōpla-
guans.

quand on alloit pour faire quelque exploict de Iustice, le Maire disoit : *Je croy ne vous faire pas peu de faueur & de courtoisie, en vous conseillant de ne faire point de bruit, & de vous retirer au plustost. Que si le peuple sçait que veniez en ce lieu, pour executer les commandemens de Messieurs du Conseil, vous courez fortune d'estre noyez dans le port de la Chaisne, à quoy ie ne pourrois remedier.*

Si faut-il que ie dise encore, que ce qui sembloit n'estre à leur aduantage, l'estoit plus qu'ils ne pensoient ; d'autant que c'est chose certaine, qu'outre le bien spirituel, le temporel s'accroist infiniment par les peuplades, & plus il y a de gens laborieux, plus de commoditez peut-on esperer, lesquels ayât leur nourriture & logement, se plaisent à faire valloir les commoditez qui y sont, & le debit ne se peut faire que par les vaisseaux qui y vont porter des marchandises qui leur sont necessaires, pour les eschanger en celles du pays : & par ainsi ceux qui ont les commissions de sa Majesté, d'aller seuls trafiquer priuatiuement à tous autres avec les François habituez, pour subuenir à la despense qu'ils pourroient auoir faite à y mener des hommes de toutes conditions, avec ce qui leur seroit necessaire, ils peuuent s'asseurer que pendant le temps de leur commission les habitans de ces lieux seroient contrainsts & forcez de porter au magasin des associez ce qu'ils pourroient auoir de pelleterie, qui sont de mauuaise garde pour vn long temps, pour les inconueniens qui en peuuent arriuer : en les faisant valloir vn honneste prix, pour receuoir de France beaucoup de choses qui leur seroient necessaires. Que les vouloir contraindre à ne traicter avec les Sauvages,

cela leur donneroit tel mescontentement, qu'ils tascheroient à perdre le tout, plustost que les porter au magazin, comme j'ay veu plusieurs fois. Car à quoy penseroit-on que ces peuples voulussent faire amas de pellererie que pour leur vſage, & traiter le reste pour auoir des commoditez du magazin, dont ils ne se peuuent passer? Au contraire, trafiquant & negociant, en leur laissant la traite libre, ils prendrōt courage de trauailler, & d'aller en plusieurs contrées faire ce negoce avec les Sauvages, pour trouuer quelque aduantage en ce commerce.

Les Associez ayans leur arrest en main, font nouveaux equipages, & apprestent leur vaisseau. Je me mets en estat de partir avec ma famille, & leur fais ſçauoir, lesquels entrent en doute: neantmoins ils me mandent qu'ils me feront bonne reception, & qu'ils auoient aduiſé entr'eux que le Sieur du Pont deuoit demeurer pour commander à l'habitation sur leurs gens, & moy à m'employer aux decouuertes, comme estant de mon faict, & à quoy ie m'estois obligé. C'estoit en vn mot, qu'ils pensoient auoir le gouuernement à eux seuls, & faire là comme vne Republique à leur fantaisie, & se seruir des Commissions de la Majesté pour effectuer leurs passiōs, sans qu'il y eust personne qui les peust controller, pour tousiours tirer le bon bout deuers eux, sans y rien adiouster, s'ils n'estoient bien pressez. Ils n'ont plus affaire de personne, & tout ce que j'auois fait pour eux n'entre point en consideration. Je suis honneste homme, mais ie ne dépens pas d'eux. Ils ne considerent plus leurs articles, & à quoy ils s'estoiēt obligez tant enuers le Roy,

L'Auth. se
joint en cō-
pagnie pour
aller en
voyage.

Deſſein de
la cōpagnie
à son prei-
dic.

qu'enuers Monseigneur le Prince, & moy. Ils n'estiment rien leurs contrats & promesses qu'ils auoient faites souz leur feing, & sont sur le haut du paué. Je ne sçay pas en fin ce qui en sera, mais ie sçay bien qu'ils n'auoiét point de raison ny de iustice de plaider contre leur feing. Tout cecy s'esmouuoit à la sollicitation de Boyer, qui dans le tracas viuoit des chicane-ries qu'il exerçoit: car s'il despensoit vn sol, il en comptoit pour le moins quatre à chacun, ainsi que j'ay ouy dire depuis.

L'Auteur
dresse son
équipage.

Voyant ce qu'ils m'auoient mandé, ie leur escriuis, & m'achemine à Roüen avec tout mon équipage. Je leur monstre les articles, & comme Lieutenant de Monseigneur le Prince, que j'auois droit de commander en l'habitation, & à tous les hommes qui y feroient, fors & excepté au magazin où estoit leur premier Commis, qui demeuroit pour mon Lieutenant en mon absence. Que pour les descouertes, ce n'estoit point à eux de me donner la loy: que ie les faisois, quand ie voyois l'occurrence des temps propres à cét effect, comme j'auois fait par le passé. Que ie n'estois pas obligé à plus que ce que les articles portoient, qui ne disoient rien de tout cela. Que pour le Sieur du Pont i'estois son amy, & que son aage me le feroit respecter comme mon pere: mais de consentir qu'on luy donnast ce qui m'appartenoit par droit & raison, ie ne le souffrirois point. Que les peines, risques, & fortunes de la vie que j'auois couru aux descouertes des terres & peuples amenez à nostre cognoissance, dont ils en receuoient le bien, m'auoient acquis l'honneur que ie possédois. Que le Sieur du

Pont

Pont & moy ayans vescu par le passé en bonne amitié, ie desirois y perseuerer. Que ie n'entendois point faire le voyage qu'avec la mesme auctorité que i'auois eue auparavant : autrement, que ie protestois tous despens, dommages & interests contre eux à cause de mon retardement. Et sur cela, ie leur presentay ceste lettre de sa Majesté.

DE PAR LE ROY.

CHers & bien-aimez, Sur l'aduis qui nous a esté donné, qu'il y a eu cy-deuant du mauuais ordre en l'establissement des familles & ouuriers que l'on a menez en l'habitation de Quebec, & autres lieux de la nouvelle France, Nous vous escriuons ceste lettre, pour vous declarer le desir que nous auons que toutes choses aillent mieux à l'aduenir : & vous mander, que nous aurons à plaisir que vous assistiez, autant que vous le pourrez commodément, le sieur de Champlain, des choses requises & necessaires pour l'execution du commandement qu'il a receu de Nous, de choisir des hommes experimentez & fideles pour employer à decouurir, habiter, défricher, cultiuer, & ensemençer les terres, & faire tous les ouurages qu'il iugera necessaires pour l'establissement des Colonies que nous desirons de planter audit pays, pour le bien de nostre service, & l'vtilité de nos Subiects, sans que pour raison desdites decouuertes & habitations, vos Facteurs, Commis, & Entremetteurs au faict du trafic de la pelleterie, soient troublez ny empeschez en aucune façon & maniere que ce soit, durant le temps que nous vous auons accordé. Et à ce ne faites faute. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 12. iour de Mars, 1618.

Ainsi signé, LOUIS. Et plus bas, POTIER.

La compa-
gne fait
son voya-
ge.

Ils ne voulurent rien dire dauantage que ce qu'ils m'auoient escrit; ce qui m'occasionna de faire ma protestation, & m'en retournay à Paris. Ils font leur voyage, & ledit du Pont hyuerna ceste année à l'habitation, pendant que ie plaide mon droit au Conseil de sa Majesté.

L'Auch suit
le Conseil à
Tours.

Obtient
arrest.

Leur fait
signifier.

Ie presente requeste avec la copie des articles, afin de les faire venir. Nous voila à chicaner, & Boyer qui n'en deuoit rien à personne, cecy me donna sujet de fuiure le Conseil à Tours, où ie fais voir la malice de leur plaidoyé, assez recogneuë d'un chacun. Et après auoir bien debattu, j'obtiens vn arrest de Messieurs du Conseil, par lequel il estoit dit que ie commanderois tant à Quebec, qu'autres lieux de la nouvelle France, & defenses aux Associez de ne me troubler, ny empescher en la fonction de ma charge, à peine de tous despens, dommages & interets, & d'amende arbitraire, & hors de despens: Lequel arrest ie leur fais signifier en plaine Bourse de Rouen. Ils s'excusent sur ledit Boyer, & disent qu'ils n'y auoient pas consenty: mais j'estois tres-assuré du contraire.

En ce temps Monseigneur le Prince estant mis en liberté, il fallut luy redonner mille escus, desquels il en donna cinq cents aux Peres Recollets, pour aider à faire leur Seminaire, qui ne firent pas grand' chose. Estant r'entré en possession de sa commission pour la nouvelle France, Monsieur le Marechal de Themines hors de ses pretentions, le Sieur de Villemenon qui dés long temps auoit desir que ceste affaire tombast entre les mains de Monseigneur l'Admiral, pour ce qu'il croyoit que toutes choses seroient mieux re-

glées à l'honneur de Dieu, du seruice du Roy, & bien dudit pays; & qu'ayant l'intendance de l'Admirauté, tout se feroit avec aduancement; Il en parle à Monseigneur de Montmorency, qui monstroit le desirer par les ouuertes que led. Sieur de Villemenon luy donna. Mond. Seigneur en parle à Monseigneur le Prince, qui remet ceste affaire au Sieur Vignier, qui fait en sorte qu'il tire de Monseigneur de Montmorency vnze mille escus pour ses pretentions, & promet souz le bon plaisir du Roy, luy donner la commission de Vice-roy aud. pays de la nouvelle France, qui en donne l'intendance à Monsieur Dolu, grand Audiancier de France, pour y apporter quelque bon reglement: lequel s'y employe de toute son affectiō, brülant d'ardeur de faire quelque chose à l'aduancement de la gloire de Dieu, & du pays, & mettre nostre Societé en meilleur estat de bien faire qu'elle n'auoit fait. Je le vois sur ceste affaire, & luy fis cognoistre ce qui en estoit, & luy en donnay des memoires pour s'en instruire.

Monsieur Vignier mene cēt affaire.

Intendance de la nouvelle France donnee à Monsieur Dolu.

L'Auteur voit Monsieur Dolu.

Mond. Seigneur de Montmorency me cōtinuant en l'honneur de sa Lieutenance en lad. nouvelle France, me commande de faire le voyage, & d'aller à Quebec m'y fortifier au mieux qu'il me seroit possible, & luy donner aduis de tout ce qui se passeroit, pour y apporter l'ordre requis. Donc ie partis de Paris avec ma famille, equipé de tout ce qui m'estoit necessaire. Estant à Honnesteur, il y eut encore quelque broüillerie sur le commandement que ie deuois auoir audit pays, & ceste compagnie receut vn extreme desplaisir de ce changement. l'en escriis à Monseigneur, & aud.

Est cōtinué en la lieutenance de Monsi. de Montmorency.

Son partement.

Sieur Dolu, qui leur mandent que le Roy & Monseigneur entendoient que i'eusse l'entier & absolu commandement en toute l'habitation, & sur tout ce qui y seroit, horsmis pour ce qui estoit du magazin de leurs marchandises, desquelles leurs commis ou facteurs pouuoient disposer. que sa Majesté auoit promis de nous donner armes & munitions de guerre, pour la defense du fort que ie ferois bastir. Et s'ils ne vouloient obeïr aux volonteiz de sa Majesté, & de mond. seigneur, que ie fisse arrester le vaisseau, iusques à ce que cela fust executé. On en r'escrit au sieur de Brecourt, Maistre d'hostel de mond. Seigneur, & Receueur de l'Admirauté, & aux Officiers nos associez, bien faschez de tout cecy, mais en fin ils acquiescerent à la raison. Au mesme temps sa Majesté me fit l'honneur de m'escire ceste lettre sur mon partemēt.

Lettre du
Roy, au
Sieur de
Champlain

CHAMPLAIN, *Ayant sceule commandement que vous auiez receu de mon Cousin le Duc de Montmorency, Admiral de France, & mon Vice-roy en la nouuelle France, de vous acheminer audit pais, pour y estre son Lieutenant, & auoir soin de ce qui se presentera pour le bien de mon seruice, l'ay bien voulu vous escrire ceste lettre, pour vous asseurer que i'auray bien agreables les seruices que me rendrez en ceste occasion, sur tout si vous maintenez led. pais en mon obeissance, faisant viure les peuples qui y sont, le plus conformemēt aux loix de mon Royaume, que vous pourrez, & y ayant le soin qui est requis de la Religion Catholique, afin que vous attiriez par ce moyen la benediction diuine sur vous, qui fera reüssir vos entreprises & actions à la gloire de Dieu, que ie prie (Champlain) vous auoir en sa sainte*

*Et digne garde. Escrit à Paris le 7. iour de May, 1620.
Signé, LOVIS. Et plus bas, BRVLART.*

L'Auth. va trouuer le Sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la société. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Auth. s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection.

CHAPITRE V.



Près mon retour en France, ie fus trouuer le Sieur de Mons à Pons en Xaintonge, d'où il estoit gouuerneur, auquel ie fis entendre le succez de toute l'affaire, & le remede qu'il y falloit apporter. Il trouua bon tout ce que ie luy en dis; & ses affaires ne luy pouuant permettre de venir en Cour, il m'en commit la poursuite, & m'en laissa toute la charge, avec procuration d'entrer en ceste société, de telle somme que j'aduiferois bon estre pour luy. Estât arriué en Cour, i'en dressay des memoires, lesquels ie communiquay à feu Monsieur le President Jeannin, qui les trouua tres-iustes, & m'encouragea à la poursuite, & mesmes voulut me faire ceste faueur que de se charger desdits memoires, pour les faire voir au Conseil. Et voyant bien que ceux qui aimeroiét à pescher en eau trouble trouueroiét ces reglemens fascheux, & rechercheroient les moyens de l'empescher, côme ils auoiét fait par le passé, il me sembla à propos de me ietter entre les bras de quelque grand, duquel l'autorité peust repousser l'enuie.

L'Auth. va trouuer le Sieur de Mons.

Luy raconte le succez de son voyage.

Le Sieur de Mons luy commet la charge d'entrer en la société.

Communique ces memoires à M le President Jeannin.

Qui promet les faire voir au Conseil.

L'Auth. re-
montre à
Monsieur
le Comte
de Soissons
l'importu-
nité de l'af-
faire.

Ayant eu cognoissance avec feu Monseig. le Comte de Soissons (Prince pieux & affectionné entoutes vertueuses & sainctes entreprises) par l'entremise de quelques miens amis qui estoient de son conseil, ie luy monstray l'importance de l'affaire, le moyen de la regler, le mal que le desordre auoit apporté par le passé, & apporteroit vne ruine totale, au grand deshonneur du nom François, si Dieu ne fuscitoyt quelqu'un qui le voulust releuer.

Luy pro-
met d'en
prendre la
protectic

Comme il fut instruit de toute l'affaire, il veit la carte du pays, & me promit souz le bõ plaisir du Roy d'en prendre la protection. Cependant mond. Sieur le President Ieanin fait voir les articles à Messeig. du Conseil, par lesquels nous demandions à la Majesté qu'il luy pleust nous donner mond. Seigneur le Comte pour protecteur. Ce qui fut accordé par nosdits Seigneurs de son Conseil; lequel renuoya neâtmoins les articles à feu Monseig. le Duc d'Anuille, Pair & Admiral de France, qui approuua grandement ce dessein, promettant d'y apporter tout ce qu'il pourroit du sien en faueur de ceste entreprise. Comme i'estois sur le point de faire publier les patentes de sa Commission par tous les ports & havres du Royaume, & m'ayant honoré de sa Lieutenance, pour faire telle societé qui me sembleroit bonne, ainsi qu'il se voit par sad. Commission icy inserée, vne griefue maladie surprit mond. Seigneur à Blandy, dont il mourut, qui recula ceste affaire; ausquelles choses nos enuieux n'auoient osé attenter, iusques après la mort, qu'ils pensoient que tout fust décheu.

Le Conseil
renuoye les
articles au
Duc d'An-
uille Admi-
ral de Fran-
ce.

CHARLES DE BOVRBON Comte de Soissons, Pair & grand Maistre de France, Gouverneur pour le Roy es Pays de Normandie & Dauphiné, & son Lieutenant general au pays de la nouvelle France. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Sçauoir faisons à tous qu'il appartiendra, que pour la bonne & entiere confiance que nous auons de la personne du Sieur Samuel de Champlain, Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine, & de ses sens, suffisance, pratique & experience au faict de la marine, & bonne diligence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les diuerses negociations, voyages & frequentations qu'il y a faits, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy Sieur de Champlain pour ces causes, & en vertu du pouuoir à nous donné par sa Majesté, Auons commis, ordonné & député, commettons, ordonnons & deputons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour représenter nostre personne audit pays de la nouvelle France: & pour cet effect luy auons ordonné d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu appellé Quebec, estant dedans le fleuve Saint Laurent, autrement appellé la grande riuere de Canada audit pays de la nouvelle France: & audit lieu, & autres endroits que ledit Sieur de Champlain aduisera bon estre, y faire construire & bastir tels autres forts & forteresses qui luy sera besoin & necessaire pour sa conseruation, & de sesdits gens, lequel fort, ou forts, nous gardera à son pouuoir: pour audit lieu de Quebec, & autres endroits en l'estendue de nostre pouuoir, & tant & si auant que faire se pourra, establir, estendre, & faire cognoistre le nom, puissance, & auctorité de sa Majesté, & à icelle assubiection, souz-mettre, & faire obeir tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle, & par

Commissio
de M^{te}leig.
le Comte
de Soissons
donnée à
l'Auteur.

le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, prouoquer & esmouuoir à la cognoissance & seruice de Dieu, & à la lumiere de la foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, la y establir, & en l'exercice & profession d'icelle maintenir, garder & conseruer lesdits lieux souz l'obeïssance & auctorité de sad. Majesté. Et pour y auoir égard & vacquer avec plus d'assurance, Nous auons en vertu de nostredit pouuoir, permis audit Sieur de Champlain commettre, establir, & constituer tels Capitaines & Lieutenans que besoin sera. Et pareillement commettre des Officiers pour la distribution de la Iustice, & entretien de la police, reglemens & ordonnances, traiter, contracter à mesme effect, paix, alliance, & confederation, bonne amitié, correspondance & communication avec lesdits peuples, & leurs Princes, ou autres ayans pouuoir & commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances dont il conuiendra avec eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part. Et à ce default, leur faire guerre ouuerte, pour les contraindre & amener à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeïssance, & seruice de Dieu, & l'establissement, manutention & conseruation de l'autorité de sadite Majesté parmy eux; du moins pour viure, demeurer, hanter, & frequenter avec eux en toute assurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier & trafiquer amiablement & paisiblement: faire faire à ceste fin les descouvertures & recognoissances desdites terres, & notamment depuis ledit lieu appelé Quebec, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'icelui, dedâs les terres & riuieres qui se deschargent dedans ledit fleuve Sainct Laurent, pour essayer de trouuer le chemin facile pour aller par dedans ledit país au
païs

païs de la Chine & Indes Orientales, ou autrement, tant & si auant qu'il se pourra, le long des costes, & en la terre ferme: faire soigneusement rechercher & recognoistre toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuiure, & autres metaux, & mineraux; les faire faire soûiller, tirer, purger, & affiner, pour estre conuertis, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript par les Edicts & Reglemens de sa Majesté, & ainsi que par nous sera ordonné. Et où led. Sieur de Champlain trouueroit des François, & autres, trafiquans, negocians, & communiquâs avec les Sauvages, & peuples estans depuis led. lieu de Quebec, & au dessus d'iceluy, comme dessus est dit, & qui n'ont esté reseruez par sa Majesté, Luy auons permis & permettons s'en saisir & apprehender, ensemble leurs vaisseaux, marchãdises, & tout ce qui s'y trouuera à eux appartenant, & iceux faire conduire & amener en France es havres de nostre Gouvernement de Normandie, es mains de la Iustice, pour estre procedé contre eux selon la rigueur des Ordonnances Royaux, & ce qui nous a esté accordé par sad Majesté: Et ce faisant, gerer, negocier, & se comporter par led. Sieur de Champlain en la fonction de lad. charge de nostre Lieutenant, pour tout ce qu'il iugera estre à l'aduancement de sd. conqueste & peuplement: Le tout, pour le bien, seruice, & autorité de sad. Majesté, avec mesme pouuoir, puissance & autorité que nous ferions si nous y estions en personne, & comme si le tout y estoit par exprès & plus particulièrement specifié & déclaré. Et outre tout ce que dessus, Auons audit Sieur de Champlain permis & permettons d'associer & prendre avec luy telles personnes, & pour telles sommes de deniers qu'il aduisera bon estre pour l'effect de nostre entreprise. Pour l'exécution de laquelle, mesme pour faire les embarquemens, & autres

choses necessaires à cet effect qu'il fera es villes & havres de Normâdie, & autres lieux où iugerez estre à propos, Vous auons de tout donné & donnons par ces presentes, toute charge, pouuoir, commission, & mandemêt special; & pour ce vous auons substitué & subrogé en nostre lieu & place, à la charge d'observer & faire observer par ceux qui seront souz vostre charge & commandement, tout ce que dessus, & nous faire bon & fidel rapport à toutes occasions de tout ce qui aura esté fait & exploicté, pour en rendre par Nous prompte raison à sadite Majesté. Si prions & requérons tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, leurs Lieutenans generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Prouinces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes & forts maritimes, ports, costes, havres, & destroits, donner audit Sieur de Champlain pour l'entier effect & execution de ces presentes, tout support, secours, assistance, retraite, main-forte, faueur & aide, si besoin en a, & en ce qu'ils pourront estre par luy requis. En tesmoin de ce nous auons cesdites presentes signées de nostre main, & fait contre-signer par l'un de nos Secretaires ordinaires, & à icelles fait mettre & apposer le cachet de nos armes. A Paris le quin-ziesme iour d'Octobre, mil six cents douze.

Signé, CHARLES DE BOVRBON.

Et sur le reply, Par Monseigneur le Comte,

BRESSON.

L'Authœur
s'adresse à
Monsieur
le Prince.

Mais ceste affaire ne dura que le moins qu'il me fut possible : car ie me resolus de m'adresser à Monseig. le Prince; auquel ayant remonstté l'importance, & le merite de ceste affaire, que mon. Seigneur le Comte auoit embrassée, comme protecteur d'icelle, il eust.

pour tres-agreable de la continuer souz son autorité; qui m'occasionna de faire dresser les Commissions, la Majesté luy ayant donné la protection. Ses Commissions scellées, mondit Seigneur me continua en l'honneur de la Lieutenance de feu Monseigneur le Comte, avec l'intendance d'icelle, pour associer telles personnes que j'aduiferois bon estre, & capables d'aider à l'exécution de ceste entreprise.

Qui eut agreable de le proteger

Il le continue en la lieutenance de feu M le Comte.

Comme ie moyennois de faire publier en tous les ports & havres du Royaume les Commissions de mond. Seigneur le Prince, quelques broüillons qui n'auoient aucun interest en l'affaire, l'importunerent de la faire casser, luy faisans entendre le pretendu interest de tous les marchands de France, qui n'auoient aucun sujet de se plaindre, attëdu qu'un chacun estoit receu en l'association, & par ainsi l'on ne se pouuoit iustement offenser: c'est pourquoy leur malice estant recognüe, ils furent rejettez, avec permission seulement d'entrer en la société.

L'Auth fait publier les commissions en tous les havres de France.

Enuieux qui talchèt à les faire casser.

Mais ils furent rejettés.

Pendant ces altercations, il me fut impossible de rien faire pour l'habitation de Quebec, & se fallut conten-ter pour ceste année d'y aller sans aucune association qu'avec passe port de Monseigneur, qui fut donné pour cinq vaisseaux, sçauoir trois de Normandie, vn de la Rochelle, & vn autre de Saint Malo; à cōdition que chacun meourniroit six hommes, avec ce qui leur seroit necessaire, pour m'assister aux descouuertes que i'esperois faire par delà le grand Sault, & le vingtième de ce qu'ils pourroient faire de pelleterie, pour estre employé aux reparations de l'habitation, qui s'en alloit en decadence. C'est donc tout ce qui se

Resolution de l'Auth.

Obtint passe-port de M le Prince pour 5. vaisseaux.

peut faire pour ceste année, en attendant que la société se formast.

Tous ces vaisseaux s'apprestèrent chacun en son port & havre, & moy ie m'en allay embarquer à Honnefleu avec led. sieur du Pont-graué, qui faisoit pour les anciens associez qui ne festoient desvnis. Nous voila embarquez iusques à arriuer à Tadoussac, & de là à Quebec, où tous estoient en bonne santé, qui fut l'an 1613.

Il s'embarque à Honnefleu.

Leur arriuee à Tadoussac & à Quebec, l'an 1613.

Vont au grand sault & Louys.

Retour de l'Auſtr en France.

Bié qu'apporte vne compagnie bié reglée.

Marchâds formēt leur compagnie

De là continuant nostre voyage iusques au grand Sault Saint Louis, où chacun faisoit la traite de pelletterie, ie cherchay le vaisseau le plustost prest pour m'en retourner, qui fut celuy de Saint Malo, dans lequel ie m'embarquay; & leuant les anchres, & metiāt souz voile, nous singlâmes si fauorablement, qu'en peu de iours nous arriuâmes en France, où estant, ie donnay à entendre à plusieurs marchands le bien & vtilité qu'apportoit vne compagnie bien réglée, & conduite souz l'autorité d'un grand Prince, qui les pouuoit maintenir contre toute sorte d'enuie, & qu'ils eussent à cōsiderer ce que par le déreglemēt du passé ils auoiēt perdu, & mesme en la presente année, à l'enuie les vns des autres. Et iugeâs bien tous ces defauts, ils me promirēt venir en Cour pour former leur compagnie, souz de certaines conditions. Ce qu'estant accordé, ie ra'acheminay à Fontainebleau, où estoit le Roy, & Monseigneur le Prince, auxquels ie fis fidele rapport de tout mon voyage.

Quelques iours après ceux de Saint Malo & de Normandie se trouuerent prests, mais ceux de la Rochelle manquerent. Cependant ie ne laissay de faire la

société à Paris, réservé le tiers aux Rochelois, qu'au cas que dedans vn certain temps ils n'y voulussent entrer, ils n'y seroient plus receus. Ils furent si long temps en ceste affaire, que ne venans pas au temps ils furent démis, & ceux de Roüen & Sainct Malo prirent l'affaire moitié par moitié.

L'Auth. fait la cōpagnie à Paris.

Ceux de S. Malo & de Rouen entreprennēt l'affaire.

En ce temps il falloit de tout bois faire fiesches, car les importunitéz qu'auoit Monseig. le Prince, occasionnoit que ie faisois beaucoup de choses par son commandement. Voila donc la société & le contract fait, lequel ie fais ratifier à mond. Seig. le Prince, & de sa Majesté, pour vnze années.

Ceste Société ayant vescu quelque temps en tranquillité, il y eut quelque dissention entr'eux & les Rochelois, qui estoient faschez de ce qu'on les auoit démis, pour ne s'estre trouuez au temps prescrit, qui fit qu'ils eurent vn grand procez, lequel est demeuré au crocq, iusques à ce qu'ils obtindrent de mond. Seign. le Prince vn passe-port par surprise pour vn vaisseau, qui par la permission de Dieu se perdit à quinze lieues à val de Tadoussac, à la coste du nort. Car sans ceste fortune, il n'y a point de doute que comme il estoit bien armé, il se fust battu, voulant ioüir de son passe-port iniustement acquis contre les nostres, où mond. Seig. s'obligeoit ne donner passe-port autre qu'à ceux de nostre Société, & que s'il s'en trouuoit d'autres obtenus en quelque maniere & façon que ce fust, qu'il les declaroit nuls dés à present comme dés lors. C'est pourquoy il y eust eu raison de se saisir des Rochelois; ce qui ne se pouuoit faire qu'avec la perte de nombre d'hommes. Partie des marchandises de ce vaisseau fu-

Grand procez entre ceux de S. Malo, de Rouen, & les Rochelois.

Leur vaisseau se perd

Procez en-
tre les Ro-
chelois.

rent sauuées, & prises par les nostres, qui en firent tres-bien leur profit avec les Sauvages, qui leur causa vne tres bonne année : aussi à leur retour eurent ils vn grand procez contre les Rochelois, qui fut en fin iugé au benefice de lad. Societé.

E'Auth.re-
çoit les Pe-
res Recol-
lets pour
emmener
quec luy.

Continuant tousiours ceste entreprise souz l'authorité de mond. Seign. le Prince, & voyant que nous n'auions aucun Religieux, nous en eufmes par l'entremise du sieur Houel, qui auoit vne affection particuliere à ce sainct dessein, & me dit que les Peres Recollets y seroiét propres, tant pour la demeure de nostre habitation, que pour la conuersion des infideles. Ce que ie iugeay à propos, estans sans ambition, & du tout conformes à la regle sainct François. l'en parlay à mond. Seig. le Prince, qui l'eut pour tres-agreable; & ceste Compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendât qu'ils peussent auoir vn Seminaire, comme ils esperoient, par les charitables aumosnes qui leur seroient faites, pour prendre & instruire la ieu- nesse.

La compa-
gnie s'offre
de les nour-
rir.

Brigue de
ceux de S.
Malo pour
ruiner la
compagnie

Quelques particuliers de Sainct Malo poussez par d'autres aussi enuieux qu'eux, de n'estre de la Societé, (bien qu'il y en eust de leurs compatriotes) voulurent tenter vne chose: mais n'osans se presenter deuant mond. Seig. le Prince, ny trouuer des Conseillers d'Estat qui se voulussent charger de leur requeste contre son autorité, ils font en sorte de faire mettre dans le cahier general des Estats, qu'il fust permis d'auoir la traitte de pellererie libre en toute la Prouince, comme chose tres-importante. C'estoit vn article fort serieux, & ceux qui l'auoient fait coucher deuoient estre par-

donnez, car ils ne sçauoient pas bien ce que c'estoit de ceste affaire, qu'on leur auoit donné à entendre, contraire à la verité.

Voila comme par les plus celebres assemblées il se commet souuent des fautes, sans s'informer dauantage. Ces enuieux pensent auoir fait vn grand coup, & qu'en ceste assemblée des Estats tenus à Paris il se feroit des merueilles sur ce sujet, comme s'ils n'eussent eu autre fil à deuider. Ayant ouy le vent de cecy, j'en parlay à Monseigneur le Prince, & luy remonstray l'interest qu'il auoit en la defense si iuste de cét article, & que s'il luy plaisoit me faire l'honneur de me faire ouïr, ie ferois voir que la Bretagne n'a nul interest en cela, que ceux de Saint Malo, dont des plus apparens auoient entré en ladite société, & que d'autres l'auoient refusée, & pour ce desplaisir auoient fait insérer cedit article au cahier general de la Prouince. Il me dit qu'il me feroit parler à ces Messieurs; ce qui fut fait, où ie fis entendre la verité de l'affaire, qui fut cause que l'article estant recogneu, il fut mis au neant.

L'Auth. remon-
stré son
interest à
Monsieur
le Prince.

Embarquemēt de l'Autheur pour aller en la nouuelle France. Nouuelles descouuertes en l'an 1615.

CHAPITRE VI.

NOUS partismes de Honnefleu le 24. iour 1615.
à Aoust 1615. avec quatre Religieux, &
fismes voile avec vent fort fauorable, &
voguasmes sans rencontre de glaces, ny
autres hazards, & en peu de temps arriuasmes à Ta-

Leur arri-
uee à Ta-
doussac.

doussac le 25. iour de May, où nous rendismes graces à Dieu, de nous auoir conduit si à propos au port de salut.

Arriuee au
grãd sault.

On commença à mettre des hommes en besongne pour accommoder nos barques, afin d'aller à quebec, lieu de nostre habitation, & au grand Sault Saint Louys, où estoit le rendez-vous des Sauvages qui y viennent traiter. Incontinent que ie fus arriué au Sault, ie visitay ces peuples, qui estoient fort desirieux de nous voir, & ioyeux de nostre retour, sur l'esperance qu'ils auoient que nous leur donnerions quelques-uns d'entre nous pour les assister en leurs guerres contre leurs ennemis; nous remonstrans que mal aisémēt ils pourroient venir à nous, si nous ne les assistions, parce que les Yroquois leurs anciens ennemis, estoient tousiours sur le chemin, qui leur fermoient le passage; outre que ie leur auois tousiours promis de les assister en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement. Sur quoy i'aduisey qu'il estoit tres-necessaire de les assister, tant pour les obliger dauantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises, & descouuertes, qui ne se pouuoient faire en apparence que par leur moyen, & aussi que cela leur feroit comme vn acheminement & preparatiō pour venir au Christianisme, en faueur dequoy ie me resolus d'y aller recognoistre leurs pays, & les assister en leurs guerres, afin de les obliger à me faire voir ce qu'ils m'auoient tant de fois promis.

Ie les fist tous assembler pour leur dire ma volonté, laquelle entenduë, ils promirent nous fournir deux mil cinq cents hommes de guerre, qui feroient mer-
ueilles,

ueilles, & qu'à ceste fin ie menasse de ma part le plus d'hommes qu'il me seroit possible: ce que ie leur promis faire, estant fort aise de les voir si bien deliberez. Lors ie commençay à leur descouvrir les moyés qu'il falloit tenir pour combattre, à quoy ils prenoient vn singulier plaisir, avec demonstration d'une bonne esperance de victoire. Toutes ces resolutions prises, nous nous separasmes, avec intention de retourner pour l'exécution de nostre entreprise. Mais auparavant que faire ce voyage, qui ne pouuoit estre moindre que de trois ou quatre mois, il estoit à propos que ie fisse vn voyage à nostre habitation, pour donner ordre, pendât mon absence, aux choses qui y estoient necessaires. Et le iour ensuiuant, ie partis de là pour retourner à la riuere des Prairies, avec deux canaux de Sauvages.

Le 9 dudit mois ie m'embarquay moy troisieme, à sçauoir l'un de nos truchemens, & mon homme, avec dix Sauvages, dans lesdits deux canaux, qui est tout ce qu'ils pouuoient porter, d'autant qu'ils estoient fort chargez & embarrassez de hardes, ce qui m'empeschoit de mener des hommes dauantage.

Nous continuasmes nostre voyage amont le fleuve Saint Laurent enuiron six lieuës, & fumes par la riuere des Prairies, qui descharge dans ledit fleuve, laissant le sault saint Louys cinq ou six lieuës plus à mont, à la main senextre, où nous passasmes plusieurs petits sauts par ceste riuere, puis entraumes dans vn lac, lequel passé, r'entraumes dans la riuere, où i'auois esté autrefois, laquelle va & conduit aux Algoûmequins, distante du sault saint Louis de 89. lieuës, de

Fleuve S.
Laurent

Sault S.
Louis.

laquelle riuere i'ay fait ample description cy-dessus.

Lac des Algoumequins.

Pays des Algoumequins.

Arbres du pays.

Vieure des Algoumequins.

Abondance de framboises, & autres fruiçts.

Continuant mon voyage iusques au lac des Algoumequins, r'entrasmes dedans vne riuere qui descend dedans ledit lac, & fufmes à mont icelle enuiron trente cinq lieuës, & passasmes grande quantité de sauts, tant par terre, que par eau, & en vn pays mal agreable, remply de sapins, bouleaux, & quelques chesnes, force rochers, & en plusieurs endroits vn peu montagneux. Au surplus fort desert, sterile, & peu habité, si ce n'est de quelques Sauuages Algoumequins, appelez Otaguottouemin, qui se tiennent dans les terres, & viuent de leurs chasses & pescheries qu'ils font aux riuieres, estangs, & lacs, dont le pays est assez munny. Il est vray qu'il semble que Dieu a voulu donner à ces terres affreuses & desertes quelque chose en la saison, pour seruir de rafraischissement à l'homme, & aux habitans de ces lieux. Car ie vous assure qu'il se trouue le long des riuieres si grande quantité de bluës, qui est vn petit fruiçt fort bon à manger, & force framboises, & autres petits fruiçts, & en telle quantité, que c'est merueille: desquels fruiçts ces peuples qui y habitent en font seicher pour leur hyuer, comme nous faisons des pruneaux en France, pour le Carefme. Nous laissasmes icelle riuere qui vient du norr, & est celle par laquelle les Sauuages vont au Sacquenay pour traiter des pelleteries, pour du petum. Celieu est par les 46. degrez de latitude, assez agreable à la veüe, encores que de peu de rapport.

Poursuiuant nostre chemin par terre, en laissant ladite riuere des Algoumequins, nous passasmes par plusieurs lacs, où les Sauuages portent leurs canaux,

iufques à ce que nous entraſmes dans le lac des Nipifietinij, par la hauteur de quarante-fix degrez & vn quart de latitude. Et le vingt-fixiefme iour dud. mois, après auoit fait tant par terre, que par les lacs vingt-cinq lieues, ou enuiron. Ce fait, nous arriuaſmes aux cabannes des Sauuages, où nous ſeiournafmes deux iours avec eux. Ils nous firent fort bonne reception, & eſtoient en bon nombre. Ce ſont gens qui ne cultiuent la terre que fort peu. *A*, vous montre l'habit de ces peuples allans à la guerre. *B*, celui des femmes, qui ne differe en rien de celui des montagnars, & Algommequins, grands peuples, & qui ſe ſtendent fort dans les terres. Durant le temps que ie fus avec eux, le Chef de ces peuples, & autres des plus anciens, nous feſtoyerent en pluſieurs feſtins, ſelon leur couſtume, & mettoient peine d'aller peſcher & chaffer, pour nous traiter le plus delicatement qu'ils pouuoient. Ils eſtoient bien en nombre de ſept à huit cents ames, qui ſe tiennent ordinairement ſur le lac, où il y a grand nombre d'iſles fort plaiſantes, & entr'autres vne qui a plus de ſix lieues de long, où il y a trois ou quatre beaux eſtangs, & nombre de belles prairies, avec de tres-beaux bois qui ſ'environnent, & y a grande abondance de gibbier, qui ſe retire dans ceſdits petits eſtangs, où les Sauuages y prennent du poiſſon. Le coſté du Septentrion dudit lac eſt fort agreable. Il y a de belles prairies pour la nourriture du beſtail, & pluſieurs petites riuieres qui ſe deſchargét dedans.

Ils faiſoient lors peſcherie dans vn lac fort abondant de pluſieurs ſortes de poiſſon, entre autres d'vn tres-bon, qui eſt de la grãdeur d'vn pied de lōg, cōme

Lac des Nipifietinij.

Peſche des Sauuages.

Nipifierini
vient de
chasse & de
pêche.

aussi d'autres especes, que les Sauvages pêchent pour faire secher, & en font prouisiõ. Ce lac a en son estenduë enuiron 8. lieuës de large, & 25. de long, dans lequel descend vne riuere qui vient du norouest, par où ils vont traiter les marchandises que nous leur donnons en trocq, & retour de leurs pelleteries, & ce avec ceux qui y habitent, lesquels viennent de chasse, & de pêcherie; parce que ce pays est grandement peuplé tant d'animaux, oiseaux, que poisson.

Lac Attigouantan.

Après nous estre reposez deux iours avec le Chef desdits Nipifierinij, nous nous r'embarquasmes en nos canaux, & entraşmes dans vne riuere par où ce lac se descharge, & fismes par icelle enuiron 35 lieues, & descendismes par plusieurs petits sauts, tant par terre, que par eau, iusques au lac Attigouantan. Tout ce pays est encores plus mal agreable que le precedent, car i'en'y ay point veu le long d'iceluy dix arpents de terre labourable, sinon rochers, & montagnes. Il est bien vray que proche du lac des Attigouantan nous trouuasmes des bleds d'Inde, mais en petité quantité, où nos Sauvages prirent des citrouilles, qui nous semblerent bonnes, car nos viures commençoient à nous faillir, par le mauuais mesnage des Sauvages, qui māgerent si bien au commencement, que sur la fin il en restoit fort peu, encores que ne fissons qu'un repas le iour: & nous aiderent beaucoup ces bluës & framboises (comme i'ay dit cy dessus) autrement nous eussions esté en danger d'auoir de la necessité.

Sauvages
nommez
les cheueux
releuez.

Nous fismes rencõtre de 300. hommes d'une nation que nous nommasmes les cheueux releuez, pour les auoir fort releuez & ageancez, & mieux peignez

que nos Courtisans, & n'y a nulle comparaïson, quelques fers & façons qu'ils y puissent apporter : ce qui semble leur dōner vne belle apparence. A. C. monstre la façon qu'ils s'armēt allant à la guerre. Ils n'ont



pour armes que l'arc & la fleſche, faits en la façon que voyez dépeints, qu'ils portent ordinairement, & vne

rondache de cuir bouilly, qui est d'un animal comme le buffle. Quand ils sortent de leurs maisons ils portent la massüe. Ils n'ont point de brayer, & sont fort decoupez par le corps, en plusieurs façons de compartimēt:& se peignent le visage de diuerses couleurs, ayans les narines percées, & les oreilles bordées de parrenostres. Les ayant visitez, & contracté amitié avec eux, ie donnay vne hache à leur Chef, qui en fut aussi content & resiouy, que si ie luy eusse fait quelque riche present. Et m'enquerant sur ce qui estoit de son país, il me le figura avec du charbon sur vne escorce d'arbre: & me fit entendre qu'ils estoient venus en ce lieu pour faire secherie de ce fruit appelé blues, pour leur seruir de manne en hyuer, lors qu'ils ne trouuent plus rien.

Attigouan-
tan lac de
quatre cens
lieues de
long.

Lac abon-
dant en
truites.

Le lendemain nous nous separâmes, & continuâmes nostre chemin le long du riuage de ce lac des Attigouantâ, où il y a vn grand nombre d'isles, & fîmes enuiron 45. lieues, costoyant tousiours cedit lac. Il est fort grâd, & après de quatre cents lieues de longueur del'Orient à l'Occident, & de large cinquante lieues; & à cause de sa grande estendue, ie l'ay nommé la mer douce. Il est fort abondant en plusieurs especes de tres-bons poissons, tant de ceux que nous auons, que de ceux que n'auons pas, & principalement des truites qui sont monstrueusement grandes, en ayant veu qui auoient iusques à quatre pieds & demy de long, & les moindres qui se voyent sont de deux pieds & demy. Comme aussi des brochets au semblable, & certaine maniere d'esturgeon, poisson fort grand, & d'une merueilleuse bonté. Le pays qui borne ce lac en

partie est aspre du costé du nort, & en partie plat, & inhabité de Sauvages, quelque peu couuert de bois, & de chesnes. Puis après nous trauersasmes vne baye, qui fait vne des extremitez du lac, & fîsmes enuiron sept lieues, iusques à ce que nous arriuasmes en la cōtrée des Attigouantan, à vn village appelé Otoûa-cha, qui fut le premier iour d'Aoult, où trouuasmes vn grand changement de pays, cestuy-cy estant fort beau, & la plus grande partie deserté, accompagné de force collines, & de plusieurs ruisseaux, qui rendent ce terroir agreable. Je fus visiter leurs bleds d'Inde, qui estoient lors fort aduancez pour la saison.

Village nommé Otoûa-cha.

Pays deserté.

Ces lieux me semblerent tres plaisans, au regard d'une si mauuaise contrée d'où nous venions de sortir. Le lendemain ie fus à vn autre village appelé Carmaron, distant d'iceluy d'une lieue, où ils nous receurent fort amiablement, nous faisans festin de leur pain, citrouilles, & poisson. Pour la viande, elle y est fort rare. Le Chef dudit village me pria fort d'y séjourner, ce que ie ne peus luy accorder, ains m'en retournay à nostre village.

Village nommé Carmaron.

Le lendemain ie partis de ce village pour aller à vn autre, appelé Touaguainchain, & à vn autre appelé Tequenonquiaye, esquels nous fûsmes receus des habitans desdits lieux fort amiablement, nous faisans la meilleure chere qu'ils pouuoient de leurs bleds d'Inde en plusieurs façons, tant ce pays est beau & bon, par lequel il fait beau cheminer.

Autre village appelé Touaguainchain.

De là, ie me fis conduire à Carhagouha, fermé de triple pallissade de bois, de la hauteur de trente-cinq pieds, pour leur defense & leur conseruation.

Estant en ces lieux le 12. d'Aoust, j'y trouuay 13. à 14. François qui estoient partis deuant moy de ladite riuere des Prairies. Et voyant que les Sauvages apportent vne telle longueur à faire leur gros, & que i'aurois du temps pour visiter leur pays, ie deliberay de m'en aller à petites iournées de village en village à Cahiagué, où deuoit estre le rendez-vous de toute l'armée, distant de Carantouan de 14. lieues, & partis de ce village le 14. d'Aoust avec dix de mes compagnons. Ie visitay cinq des principaux villages, fermez de pallissades de bois, iusques à Cahiagué, le principal village du pays, où il y a deux cents cabannes assez grandes, où tous les gens de guerre se deuoient assembler. Par tous ces villages ils nous receurent fort courtoisement & humainemēt. Ce païs est tres-beau, souz la hauteur de quarante quatre degrez & demy de latitude, & fort deserté, où ils sement grande quantité de bleds d'Inde, qui y vient tres-beau, comme aussi des citrouilles, herbe au Soleil, dont ils font de l'huile de la graine, de laquelle ils se frottent la teste. Il est fort trauersé de ruisleaux qui se deschargent dedans le lac: & y a force vignes & prunes, qui sont tres-bonnes, framboises, fraises, petites pommes sauages, noix, & vne maniere de fruit qui est de la forme & couleur de petits citrōs, cōme de la grosseur d'un œuf. La plante qui le porte a de hauteur deux pieds & demy, & n'a que trois à quatre feuilles pour le plus, de la forme de celle du figuier, & n'apporte que deux pommes chaque plante. Les chesnes, ormeaux, & hestres y sont en quantité, comme aussi force sapinieres, qui est la retraite ordinaire des perdrix & lapins. Il y a aussi
quantité

quantité de petites cerises, & merises; & les mesmes especes de bois que nous auõs en nos forests de France, sont en ce pays là. A la verité ce terroir me semble vn peu sablonneux, mais il ne laisse pas d'estre bon pour cét espece de froment. Et en ce peu de pays i'ay recogneu qu'il est fort peuplé d'vn nombre infiny d'ames, sans en ce comprendre les autres contrées où ie n'ay pas esté, qui sont (au rapport commun) autant ou plus peuplées que ceux cy-dessus: me representant que c'est grand pitié que tant de creatures vivent & meurent, sans auoir la cognoissance de Dieu, & mesmes sans aucune religion, ny loy, soit diuine, politique, ou ciuile, establie parmy eux. Car ils n'adorent & ne prient en aucune façon, ainsi que i'ay peu recognoistre en leur conuersation. Ils ont bien quelque espece de ceremonie entr'eux, que ie descriray en son lieu, comme pour ce qui est des malades, ou pour sçauoir ce qui leur doit arriuer, mesme touchât les morts; mais ce sont de certains personages qui s'en veulent faire accroire, tout ainsi que faisoient, ou se faisoit du temps des anciens Payens, qui se laissoient emporter aux persuasions des enchanteurs & deuins: neantmoins la plus-part de ces peuples ne croient rien de ce qu'ils font, & disent. Ils sont assez charitables entr'eux, pour ce qui est des viures, mais au reste fort auaricieux, & ne donnent rien pour rien. Ils sont couverts de peaux de cerfs, & castors, qu'ils traittent avec les Algommequins & Nipificrinij, pour du biéd d'Inde, & farines d'iceluy.

Nostre arriuée à Cahiagué. Description de la beauté du pays: naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receusmes.

CHAPITRE VII.

Arriuée à
Cahiagué.

Hiroquois
enemis.

LE dix-septiesme iour d'Aoust l'arriuay à Cahiagué, où ie fus receu avec grande allegresse, & recognoissance de tous les Sauvages du pays. Ils receurent nouvelles comme certaine nation de leurs alliez, qui habitent à trois bonnes iournées plus haut que les Entouhonorons, auxquels les Hiroquois font aussi la guerre; les vouloient assister en ceste expedition de cinq cents bons hommes, & faire alliance, & iurer amitié avec nous, ayans grand desir de nous voir, & que nous fissiôs la guerre tous ensemble, & tesmoignoier auoir du contentement de nostre cognoissance: & moy pareillement d'auoir trouué ceste opportunité, pour le desir que i'auois de sçauoir des nouuelles de ce pays là. Ceste natiôn est fort belliqueuse, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouotans. Il n'y a que trois villages qui sont au milieu de plus de vingt autres, auxquels ils font la guerre, ne pouuans auoir de secours de leurs amis, d'autant qu'il faut passer par le pays des Chouontouaroïon, qui est fort peuplé, ou bien faudroit prédre vn bien grand tour de chemin.

Arriué que ie fus en ce village, où il me conuint sejourner, attendât que les hommes de guerre vinssent des villages circonuoisins, pour nous en aller au plu-

stoit qu'il nous seroit possible ; pendant lequel temps on estoit tousiours en festins & dances , pour la resiouissance en laquelle ils estoient de nous voir si resolu de les assister en leur guerre, & comme l'asseurans desia de la victoire.

La plus grande partie de nos gens assemblez, nous partismes du village le premier iour de Septembre, & passasmes sur le bord d'un petit lac, distant dudit village de trois lieues, où il se fait de grandes pescheries de poisson, qu'ils conseruent pour l'hyuer. Il y a vn autre lac tout ioignant, qui a 26 lieues de circuit, descendant dans le petit par vn endroit où se fait la grande pesche dudit poisson, par le moyen de quantité de palissades, qui ferment presque le destroit, y laissant seulement de petites ouuertures où ils mettent leurs filets, où le poisson se prend, & ces deux lacs se deschargent dans la mer douce. Nous sejourناسmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reste de nos Sauvages, où estās tous assemblez avec leurs armes, farines, & choses necessaires, on se delibera de choisir des hommes des plus resolu qui se trouueroient en la troupe, pour aller donner aduis de nostre partement à ceux qui nous deuoient assister de cinq cents hommes pour nous ioindre, afin qu'en vn mesme temps nous nous trouuassions deuant le fort des ennemis. Ceste deliberation prinse, ils depescherent deux canaux, avec douze Sauvages des plus robustes, & par mesme moyē l'un de nos truchemens, qui me pria luy permettre faire le voyage ; ce que ie luy accorday facilement, puis qu'il en auoit la volonte, & par ce moyen verroit leur pays, & recognoistroit les peuples qui y habitēt.

Le danger n'estoit pas petit, dautant qu'il falloit passer par le milieu des ennemis. Nous continuâmes nostre chemin vers les ennemis, & fîmes environ cinq à six lieues dans ces lacs, & de là les Sauvages porteront leurs canaux environ dix lieues par terre, & rencontrâmes vn autre lac de l'estenduë de six à sept lieues de long, & trois de large. C'est d'où sort vne riuere qui se va descharger dans le grand lac des Entouhonons. Et ayans trauersé ce lac, nous passâmes vn fault d'eau, continuant le cours de ladite riuere, tousiours à val, environ soixante-quatre lieues, qui est l'entrée dudit lac des Entouhonons, & passâmes cinq fauts par terre, les vns de quatre à cinq lieues de long, où y a plusieurs lacs qui sont d'assez belle estenduë; comme aussi ladite riuere qui passe parmy, est fort abondante en bons poissons, & est tout ce pays fort beau & plaissant. Le long du riuage il semble que les arbres y ayent esté plantez par plaisir en la pluspart des endroits: aussi que tous ces pays ont esté autrefois habitez de Sauvages, qui depuis ont esté contraincts de l'abandonner, pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes & noyers y sont en grande quantité, & les raisins y viennent à maturité, mais il y reste tousiours vne aigreur acre; ce qui prouient à faute d'estre cultiuez: car ce qui est deserté en ces lieux est assez agreable.

La chasse des cerfs & des ours y est fort frequente. Nous y chassâmes, & en prîmes bon nombre en descendant. Pour ce faire, ils se mettoient quatre ou cinquents Sauvages en haye dans le bois, iusques à ce qu'ils eussent attainct certaines pointes qui donnent dans la

Beauté &
fertilité
du pays.

Inuention
de prendre
& chasser
les ours,
cerfs, &
toute sorte
de venais.

riuiere, & puis marchans par ordre ayans l'arc & la fiesche en la main, en criant & menât vn grand bruit pour estonner les bestes, ils vont tousiours iusques à ce qu'ils viennent au bout de la pointe. Or tous les animaux qui se trouuent entre la pointe & les chasseurs, sont contrains de se jeter à l'eau, sinon qu'ils passent à la mercy des fiesches qui leur sont tirées par les chasseurs, & cependant les Sauvages qui sont dans les canaux posez & mis exprés sur le bord du riuage, s'approchent des cerfs, & autres animaux chassiez & harassez, & fort estonnez. Lors les chasseurs les tuent facilement avec des lames d'espées emmanchées au bout d'un bois, en façon de demie pique, & font ainsi leur chasse; comme aussi au semblable dans les isles, où il y en a à quantité. Je prenois vn singulier plaisir à les voir ainsi chasser, remarquant leur industrie. Il en fut tué beaucoup de coups d'harquebuzes, dont ils festonnoient fort. Mais il arriua par malheur qu'en tirant sur vn cerf, vn Sauvage se rencontra deuant le coup, & fut blessé d'une harquebuzade, n'y pensant nullement, comme il est à presupposer, dont il s'enfuiuit vne grande rumeur entre eux, qui neantmoins s'appaisa, en donnant quelques presens au blessé, qui est la façon ordinaire pour appaiser & amortir les querelles. Et où le blessé decederoit, on fait les presens & dons aux parens de celuy qui aura esté tué. Pour le gibbier, il y est en grande quantité lors de la saison. Il y a aussi force grues blanches comme les cygnes, & plusieurs autres especes d'oiseaux semblables à ceux de France.

Accidēt pa
vne harq.
buzade.

Forme d'a
paifer les
inimitiez.

Abondan
d'oiseaux
de riuier.

Nous fusmes à petites iournées iusques sur le bord du

lac des Entouhonorons, tousiours chassant, comme dit est cy-dessus, où estans, nous fîmes la trauerse en l'un des bouts, tirant à l'Orient, qui est l'entrée de la grande riuere Saint Laurent, par la hauteur de quarante trois degrez de latitude, où il y a de belles isles fort grandes en ce passage. Nous fîmes enuiron quatorze lieues pour passer iusques à l'autre costé du lac, tirant au sud, vers les terres des ennemis. Les Sauvages cacherent tous leurs canaux dans les bois, proches du riuage. Nous fîmes par terre enuiron 4. lieues sur vne playe de sable, où ie remarquay vn pays fort agreable & beau, trauerse de plusieurs petits ruisseaux, & deux petites riuieres qui se deschargent audit lac, & force estangs & prairies, où il y auoit vn nombre infiny de gibbier, force vignes, & beaux bois, grand nombre de chastaigners, dont le fruiet estoit encore en son escorce, qui est fort petit, mais d'un bon goust. Tous les canaux estans ainsi cachez, nous laissâmes le riuage du lac, qui a 80. lieues de long, & 25. de large; la plus grande partie duquel est habité de Sauvages sur les costes des riuages d'iceluy, & continuâmes nostre chemin par terre 25. à 30. lieues. Durant quatre iournées nous trauersâmes quantité de ruisseaux, & vne riuere, procedante d'un lac qui se descharge dans celui des Entouhonorons. Ce lac est de l'estendue de 25. ou 30. lieues de circuit, où il y a de belles isles, & est le heu où les Hiroquois ennemis font leur pesche de poisson, qui y est en abondance.

abondance
de vignes.

Chastaigners.

Sauvages
prennent
des femmes
prisonnières.

Le 9. du mois d'Octobre nos Sauvages allans pour descouurir, rencontrerent vnze Sauvages qu'ils prirent prisonniers, à sçauoir 4. femmes, trois garçons,

vne fille, & trois hommes, qui alloient à la pesche de poisson, esloignez du fort des ennemis de 4. lieues. Or est à noter que l'un des chefs voyant ces prisonniers, coupa le doigt à vne de ces pauvres femmes pour commencer leur supplice ordinaire. Sur quoy ie suruins sur ces entrefaites, & blasmay le Capitaine Hiroquet, luy representant que ce n'estoit l'acte d'un homme de guerre, comme il se disoit estre, de se porter cruel enuers les femmes, qui n'ont defense aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbecillité & foiblesse, on doit traiter humainement. Mais au contraire qu'on iugeroit cet acte prouenir d'un courage vil & brutal, & que s'il faisoit plus de ces cruautéz, il ne me donneroit courage de les assister, ny fauoriser en leur guerre. A quoy il me repliqua pour toute response, que leurs ennemis les traittoient de mesme façon. Mais puis que ceste façon m'apportoit du desplaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes.

Cruauté
contre les
femmes pri-
sonnières

Le lendemain sur les trois heures après midy nous arriuasmes deuant le fort de leurs ennemis, où les Sauvages firent quelques escarmouches les vns contre les autres, encores que nostre dessein ne fust de nous descouurir iusques au lendemain : mais l'impatience de nos Sauvages ne le peut permettre, tant pour le desir qu'ils auoient de voir tirer sur leurs ennemis, comme pour deliurer quelques vns des leurs qui s'estoient par trop engagez. Lors ie m'approchay, & y fus, mais avec si peu d'hommes que j'auois : neantmoins nous leur monstrasmes ce qu'ils n'auoient iamais veu, ny ouy. Car aussi tost qu'ils nous veirent, & entendirent

Guerre con-
tre les Hi-
roquois.

Sauuages
craignent
les harque-
buzades.

les coups d'harquebuze, & les balles siffler à leurs oreilles, ils se retirerent promptement en leur fort, emportans leurs morts & bleffez : & nous aussi semblablement fîmes la retraite en nostre gros, avec cinq ou six des nostres bleffez, dont l'un y mourut.

Machine
de guerre.

Cela estant fait, nous nous retirasmes à la portée d'un canon, hors de la veüe des ennemis, neantmoins contre mon aduis, & ce qu'ils m'auoient promis. Ce qui m'esmeut à leur vser & dire des paroles assez rudes & fascheuses, afin de les inciter à se mettre en leur deuoir, preuoyant que si toutes choses alloient à leur fantaisie, & selon la conduite de leur conseil, il n'en pouuoit reüssir que du mal à leur perte & ruine. Neantmoins ie ne laissay pas de leur enuoyer & proposer des moyens dont il falloit vser pour auoir leurs ennemis, qui fut de faire vn cauallier avec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs pallissades, sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebuziers, qui tireroient par dessus leurs pallissades & galleries, qui estoient bien munies de pierres, & par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offensoient de dessus leurs galleries, & cependant nous donnerions ordre d'auoir des ais pour faire vne maniere de mantelets, pour couvrir & garder nos gens des coups de fiesches & de pierres. Lesquelles choses, à sçauoir ledit cauallier, & les mantelets, se pourroient porter à la main à force d'hommes; & y en auoit vn fait en telle forte, que l'eau ne pouuoit pas esteindre le feu, que l'on appliqueroit deuant le fort; & ceux qui seroient sur le cauallier feroient leur deuoir, avec quelques harquebuziers qui y seroient logez, & en ce
faisant

faisant nous nous defendriõs en sorte, qu'ils ne pourroient approcher pour esteindre le feu que nous appliquerions à leurs clostures. Ce que trouuans bon, le lendemain ils se mirent en besongne pour bastir & dresser lesdits caualliers & mantelets; & firent telle diligence, qu'ils furent faits en moins de quatre heures. Ils esperoient que ledit iour les cinq cents hommes promis viendroient, desquels neantmoins on se doutoit, parce que ne s'estans point trouuez au rendez-vous, comme on leur auoit donné charge, & l'auoient promis, cela affligeoit fort nos Sauvages. Mais voyans qu'ils estoient bon nombre pour prendre leur fort, & iugeât de ma part que la longueur en toutes affaires est tousiours preiudiciable, du moins à beaucoup de choses, ie les pressay d'attaquer led. fort, leur remonstrant que les ennemis ayans recogneu leurs forces, & l'effect de nos armes, qui perçoient ce qui estoit à l'espreuue des flesches, ils se feroient barricadez & couuerts, comme de fait ils y remedierent fort bien: car leur village estoit enclos de quatre bonnes pallissades de grosses pieces de bois entrelassées les vnes parmy les autres, où il n'y auoit pas plus de demy pied d'ouuerture entre deux, de la hauteur de trente pieds, & les galeries comme en maniere de parapet, qu'ils auoient garnies de double pieces de bois, à l'espreuue de nos harquebuzes, & estoient proches d'un estang, où l'eau ne leur manquoit aucunement, avec quantité de goutieres qu'ils auoient mises entre deux, lesquelles jettoient l'eau au dehors, & la mettoient par dedans à couuert pour esteindre le feu. Voila la façon dont ils vsent tant en leurs fortifica-

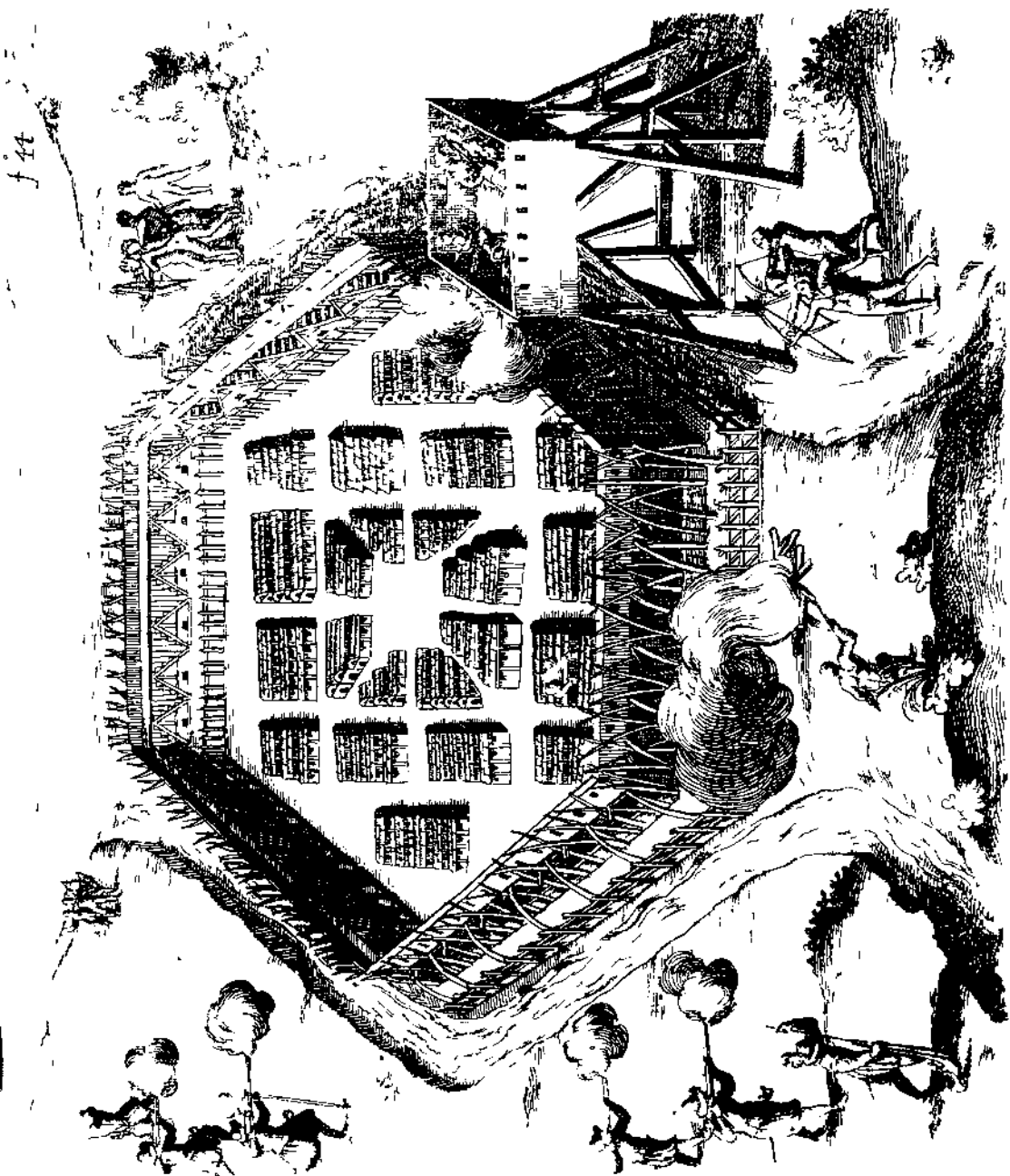
Façon de
guerroyer
des Sauua-
ges.

tions, qu'en leurs defenſes, & bien plus forts que les villages des Attigouantan, & autres.

Donc nous nous approchaſmes pour attaquer ce village, faiſant porter noſtre cauallier par deux cents hommes des plus forts, qui le poſerēt deuant à la longueur d'une pique, où ie fis monter quatre harquebu- ziers, bien à couuert des fleſches & pierres qui leur pouuoient eſtre tirées & jettées. Cependant l'ennemy ne laiſſa pour cela de tirer & jeter grand nombre de fleſches & de pierres par deſſus leurs palliſſades. Mais la multitude des coups d'harquebuze qu'on leur ti- roit, les contraignit de deſloger, & d'abandonner leurs galleries. Et comme on portoit le cauallier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, & celuy où nous deuions mettre le feu, ils les abandonnerent, & ſe mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de fleſches dedans le fort, qui (à mon opinion) ne faiſoient pas beaucoup d'execution. Il les faut ex- cuſer, car ce ne ſont pas gens de guerre, & d'ailleurs ils ne veulent point de diſcipline, ny de correction, & ne ſont que ce qui leur ſemble bon. C'eſt pour quoy in- conſiderément vn mit le feu contre le fort tout au re- bours de bien, & contre le vent, tellement qu'il ne fit aucun effect. Le feu paſſé, la plus-part des Sauuages commencerent à apporter du bois contre les palliſ- ſades, mais en ſi petite quantité, que le feu ne fit grand effect: auſſi le deſordre qui ſuruint entre ce peuple fut ſi grand, qu'on ne ſe pouuoit entendre. I'auois beau crier après eux, & leur remonſtrer au mieux qu'il m'e- ſtoit poſſible, le danger où ils ſe mettoient par leur mauuaſe intelligence, mais ils n'entendoient rien

pour

Sauuages
ne veulent
point de di-
ſcipline mi-
litaire.



pour le grand bruit qu'ils faisoient. Et voyant qu'e'estoit me rompre la teste de crier, & que mes remonstrances estoient vaines, & n'y auoit moyen de remedier à ce desordre, ie me resolus avec mes gens de faire ce qui me seroit possible, & tirer sur ceux que nous pourrions descouurir, & apperceuoir. Cependant les ennemis faisoient profit de nostre desordre: ils alloient à l'eau, & en jettoient en telle abondance, qu'on eust dit que c'estoient ruisseaux qui tomboient par leurs goutieres, tellement qu'en moins de rien le feu fut du tout esteint, & ne cessoient de tirer plusieurs coups de fleches, qui tomboient sur nous comme gresle. Ceux qui estoient sur le caualier en tuerent & estropierent beaucoup. Nous fumes en ce combat enuiron trois heures. Il y eut deux de nos Chefs, & des principaux blesez, à sçauoir vn appelé Ochateguain, l'autre Orani, & enuiron quinze d'autres particuliers. Les autres de leur costé voyans leurs gens blesez, & quelques-uns de leurs Chefs, commencerent à parler de retraite, sans plus combattre, attendât les cinq cents hommes, qui ne deuoient plus gueres tarder à venir, & ainsi se retirerent, n'ayans que ceste boutade de desordre.

Les Capitaines des Sauvages n'ont point d'auctorité sur leurs soldats.

Au reste, les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suivent leur volonté, & font à leur fantaisie, qui est la cause de leur desordre, & qui ruine toutes leurs affaires. Car ayans resolu quelque chose entr'eux, il ne faudra qu'un belistre, pour rompre leur resolution, & faire vn nouveau dessein. Ainsi les vns pour les autres ils ne font rien, comme il se peut voir par ceste expedition.

L'Auteur est bleffé.

Ayant esté bleffé de deux coups de fleche, l'un

dans la jambe, & l'autre au genoüil, qui m'apporta vne grande incommodité, nous nous retirasmes en nostre fort. Où estans tous assemblez, ie leur fis plusieurs remonstrances sur le desordre qui s'estoit passé, mais tous mes discours ne seruirent de rien, & ne les esmeut aucunemēt, disans que beaucoup de leurs gens auoient esté blesez, & moy-mesme, & que cela donneroit beaucoup de fatigue & d'incommodité aux autres faisant la retraite, pour les porter. Que de retourner plus contre leurs ennemis, comme ie leur proposois, il n'y auoit aucun moyen: mais bien qu'ils attendroiet encores quatre iours les cinq cents hommes qui deuoient venir, & estans venus, ils feroient encores vn second effort contre leurs ennemis, & executeroient mieux ce que ie leur dirois, qu'ils n'auoient fait par le passé. Il en fallut demeurer là, à mon grand regret. Cy deuant est représenté comme ils fortifient leurs villes, & par ceste figure l'on peut entendre & voir, que celles des amis & ennemis sont semblablement fortifiées.

Le lendemain il fit vn vent fort impetueux qui dura deux iours, grandement fauorable à mettre derechef le feu au fort des ennemis; sur quoy ie les pressay fort: mais craignans d'auoir pis, & d'ailleurs se representans leurs blesez, cela fut cause qu'ils n'en voulurent rien faire.

Nous fumes campez iusques au 16. dudit mois, où durant ce temps il se fit quelques escarmouches entre les ennemis & les nostres, qui demeuroient le plus fouuent engagez parmy eux, plustost par leur imprudence, que faute de courage; & vous puis certifier

qu'il nous falloit à toutes les fois qu'ils alloient à la charge, les aller desgager de la presse, ne se pouuans retirer qu'en faueur de nos harquebuzades, que les ennemis redoutoient & apprehendoient fort. Car si tost qu'ils apperceuoient quelqu'un de nos harquebuziers, ils se retiroiēt promptement, nous disans par forme de persuasion, que nous ne nous messassions point en leurs combats, & que leurs ennemis auoient bien peu de courage de nous requerir de les assister, avec tout plein d'autres discours sur ce sujet.

La maniere
d'emmener
les bleſſez.

Voyant que les cinq cents hommes ne venoient point, ils delibererent de partir, & faire retraite au pluſtoſt, & commencerent à faire certains paniers pour porter les bleſſez, qui ſont mis là dedans, entaſſez en vn monceau, pliez & garrotez de telle façon, qu'il eſt impoſſible de ſe mouuoir, moins qu'un petit enfant en ſon maillot, & n'eſt pas ſans leur faire reſſentir de grandes douleurs. Je le puis certifier, ayant eſté porté quelques iours ſur le dos de l'un de nos Sauuages ainſi lié & garroté, ce qui me faiſoit perdre patience. Auſſi toſt que ie peus auoir la force de me ſouſtenir, ie ſortis de ceſte priſon, ou à mieux dire, de la gheſſe.

Les ennemis nous pourſuiuirent enuiron demie lieuë de loin, pour eſſayer d'attraper quelques vns de ceux qui faiſoient l'arriere-garde: mais leurs peines furent inutiles, & ſe retirerent.

Prudente
façon de fai-
re la retrai-
te.

Tout ce que j'ay remarqué de bon en leur guerre, eſt qu'ils ſont leur retraite fort ſeulement, mettans tous les bleſſez & les vieux au milieu d'eux, eſtans ſur le deuant, aux aiſſelles, & ſur le derriere bien armez, & arrâgez par ordre de la façon, iuſques à ce qu'ils ſoient

en lieu de seurété, sans rompre leur ordre. Leur retraite estoit fort longue, comme de 25 à 30. lieues, qui donna beaucoup de fatigue aux blesez, & à ceux qui les portoient, encores qu'ils se changeassent de temps en temps.

Le 18 dudit mois il tomba force neiges, qui durerent fort peu, avec vn grand vent, qui nous incommoda fort: neantmoins nous fîmes tant que nous arriuasmes sur le bord dudit lac des Entouhonorons, & au lieu où estoient nos canaux cachez, que l'on trouua tous entiers: car on auoit eu crainte que les ennemis les eussent rōpus. Estans tous assemblez, & prests de se retirer à leur village, ie les priay de me remener à nostre habitation; ce qu'ils ne voulurent m'accorder du commencement: mais en fin ils s'y resolurent, & chercherent 4. hommes pour me conduire, lesquels s'offrirent volontairement. Car (comme i'ay dit cy-dessus) les Chefs n'ont point de commandement sur leurs compagnons, qui est cause que bien souuent ils ne font pas ce qu'ils voudroient bien. Ces 4. hommes estans prests, il ne se trouua point de canau, chacun ayant affaire du sien. Ce n'estoit pas me donner sujet de contentement, au contraire cela m'affligeoit fort, d'autant qu'ils m'auoient promis de me remener & conduire après leur guerre, à nostre habitation: outre que i'estois fort mal accommodé pour hyuerner avec eux, car autrement ie ne m'en fusse pas soucié. Quelques iours après i'apperceus que leur dessein estoit de me retenir, & mes compagnons aussi, tant pour leur seurété, craignans leurs ennemis, que pour entendre ce qui se passoit en leurs conseils & assemblées, que

pour refoudre ce qu'il conuenoit faire à l'aduenir.

Le lendemain 28. dudit mois, chacun commença à se preparer, les vns pour aller à la chasse des cerfs, les autres aux ours, castors; autres à la pesche du poisson, autres à se retirer en leurs villages. Et pour ma retraite & logement, il y eut vn des principaux Chefs appellé Darontal, avec lequel i'auois quelque familiarité, qui me fit offre de sa cabanne, viures, & commoditez, lequel prit aussi le chemin de la chasse du cerf, qui est tenuë pour la plus noble entr'eux. Après auoir trauersé le bout du lac de ladite isle, nous entraſmes dans vne riuere enuiron 12. lieuës, puis ils porterent leurs canaux par terre demie lieuë, au bout de laquelle nous entraſmes en vn lac qui a d'estenduë 10. à 12. lieues de circuit, où il y auoit grande quantité de gibbier, comme cygnes, grües blanches, outardes, canards, farcelles, mauuis, alloüettes, beccassines, oyes, & plusieurs autres sortes de vollatilles que l'on ne peut nombrer, dont j'en tuay bon nombre, qui nous seruit bien, attendant la prise de quelque cerf, auquel lieu nous fumes en vn certain endroit esloigné de dix lieues, où nos Sauvages iugeoient qu'il y en auoit quantité. Ils s'assemblerent 25. Sauvages, & se mirent à bastir deux ou trois cabannes de pieces de bois, accomodées les vnes sur les autres, & les calfeutrerent avec de la mousse, pour empescher que l'air n'y entraſt, les couurant d'escorces d'arbres. Ce qu'estant fait, ils furent dans le bois, proche d'une petite sapiniere, où ils firēt vn clos en forme de triangle, fermé des deux costez, ouuert par l'vn d'iceux. Ce clos fait de grandes pallissades de bois fort pressé, de la hauteur de 8. à 9. pieds, & de long

Chasse du
cerf tenuë
la plus no-
ble.

Lac où il y
a grande
quantité de
gibbier.

Bastimens
des Sauua-
ges.



& de long de chacun costé près de mil cinq cents pas; au bout duquel triangle y a vn petit clos, qui va tousiours en diminuant, couuert en partie de branchages, y laissant seulement vne ouuerture de cinq pieds, comme la largeur d'un moyen portail, par où les cerfs deuoient entrer. Ils firent si bien, qu'en moins de dix iours ils mirent leur clos en estat. Cependant d'autres Sauvages alloient à la pesche du poisson, comme truites & brochets de grandeur monstrueuse, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choses estans faites, ils partirent demie heure deuant le iour pour aller dans le bois, à quelque demie lieuë de leur dit clos, s'esloignant les vns des autres de quatre vingts pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils frappent l'un sur l'autre, marchant au petit pas en cet ordre, iusques à ce qu'ils arriuent à leur clos. Les cerfs oyans ce bruit s'enfuyent deuant eux, iusques à ce qu'ils arriuent au clos, où les Sauvages les pressent d'aller, & se ioignent peu à peu vers l'ouuerture de leur triangle, où les cerfs coulent le long desdites pallissades, iusques à ce qu'ils arriuent au bout, où les Sauvages les poursuient viuement, ayant l'arc & la fiesche en main, prests à descocher, & estant au bout de leur dit triangle ils commencent à crier, & contrefaire les loups, dont y a quantité, qui mangent les cerfs: lesquels oyans ce bruit effroyable, sont contraints d'entrer en la retraite par la petite ouuerture, où ils sont poursuivis fort viuement à coups de fiesches, & là sont pris aisément: car ceste retraite est si bien close & fermée, qu'ils n'en peuuent sortir. Il y a vn grand plaisir en ceste chasse, qu'ils continuoient de deux iours en deux

iours, si bien qu'en trente-huict iours ils en prirent six vingts, desquels ils se donnent bonne curée, reseruant la graisse pour l'hyuer, & en vsent comme nous faisons du beurre, & quelque peu de chair qu'ils emportent à leurs maisons, pour faire des festins entr'eux, & des peaux ils en font des habits.

Ils ont d'autres inuentiōs à prendre les cerfs, comme au piege, dont ils en font mourir beaucoup, ainsi que voyez cy-deuant dépeinte la forme de leur chafse, clos, & pieges. Voila comme nous passâmes le temps attendant la gelée, pour retourner plus aisément, d'autant que le pays est grandement marefcaugeux.

Au commencement que nous sortîmes pour aller chasser, ie m'engageay tellement dans les bois à poursuiure vn certain oiseau, qui me sembloit estrange, ayant le bec approchant d'un perroquet, & de la grosseur d'une poule, le tout iaulne, fors la teste rouge, & les ailles bleuës, & alloit de vol en vol comme vne perdrix. Le desir que j'auois de le tuer me le fit poursuiure d'arbre en arbre fort long temps, iusques à ce qu'il s'enuolla. Et perdant toute esperance, ie voulus retourner sur mes brisées, où ie ne trouuay aucun de nos chasseurs, qui auoient tousiours gaigné pays iusques à leur clos: & taschant de les attraper, allant ce me sembloit droit où estoit ledit clos, ie m'esgaray parmy les forests, allât tantost d'un costé, tantost d'un autre, sans me pouoir recognoistre, & la nuit suruenant, ie la passay au pied d'un grand arbre. Le lendemain ie commençay à faire chemin iusques sur les 3. heures du soir, où ie rencontray vn petit estang dormât, & y

L'Auteur
s'esgare dās
les bois.

apperceus du gibbier, & tuay trois ou quatre oiseaux. Las & recreu, ie commençay à me reposer, & faire cuire ces oiseaux, dont ie me repeus. Mon repas pris, ie pensay à par-moy ce que ie deuois faire, priant Dieu qu'il luy pleust m'assister en mon infortune dans ces deserts; car trois iours durant il ne fit que de la pluye entre-meslee de nege.

Remettant le tout en sa misericorde, ie repris courage plus que deuant, allant çà & là tout le iour sans appercevoir aucune trace ou sentier que celuy des bestes sauuages, dont j'en voyois ordinairement bon nombre; & passay ainsi la nuit sans aucune consolation. L'aube du iour venu (après auoir vn peu repeu) ie pris resolution de trouuer quelque ruisseau, & le costoyer, iugeant qu'il falloit de necessité qu'il l'allast descharger en la riuere, ou sur le bord où estoient nos chasseurs. Ceste resolution prise, ie l'executay si bien, que sur le midy ie me trouuay sur le bord d'un petit lac, comme de lieue & demie, où j'y tuay quelque gibbier, qui m'accommoda fort, & auois encores huit à dix charges de poudre. Marchant le long de la riue de ce lac pour voir où il deschargeoit, ie trouuay vn ruisseau assez spacieux, que ie suiuis iusques sur les cinq heures du soir, que i'entendis vn grand bruit: & prestant l'oreille, ie ne peus comprendre ce que c'estoit, iusques à ce que i'entendis ce bruit plus clairement, & iugeay que c'estoit vn sault d'eau de la riuere que ie cherchois. M'approchant de plus près, j'apperceus vne escluse, où estant paruenue, ie me rencontray en vn pré fort grand & spacieux, où il y auoit grand nombre de bestes sauuages. Et regardant à la main

droite, ie veis la riuere large & spacieuse. Desirant recognoistre cét endroit, & marchant en ce pré, ie me rencontray en vn petit sentier, où les Sauvages portent leurs canaux. Ayant bien considéré ce lieu, ie recogneus que c'estoit la mesme riuere, & que i'auois passé par là. Bien aise de cecy, ie soupay de si peu que i'auois, & couchay là la nuit. Le matin venu, considérât le lieu où i'estois, ie iugeay par certaines montagnes qui sont sur le bord de ladite riuere, que ie ne m'estois point trompé, & que nos chasseurs deuoient estre au dessus de moy de quatre ou cinq bōnes lieues, que ie fis à mon aise, costoyant le bord de lad. riuere, iusques à ce que i'apperceus la fumée de nōd. chasseurs: auquel lieu i'arriuay avec beaucoup de contentement, tant de moy, que de deux qui me cherchoiēt, & auoient perdu esperance de me reuoir; & me prirent de ne m'escarter plus d'eux, ou que ie portasse mō cadran sur moy, lequel i'auois oublié, qui m'eust peu remettre en mon chemin. Ils me disoient: *Si tu ne fusses venu, & que nous n'eussions peu te trouuer, nous ne serions plus allez aux François, de peur qu'ils ne nous eussent accusez de t'auoir fait mourir.* Du depuis Darontal estoit fort soigneux de moy quand i'allois à la chasse, me donnant tousiours vn Sauvage pour m'accompagner.

Retournant à mon propos, ils ont vne certaine refuerie en ceste chasse, telle, qu'ils croyent que fils faisoient rostir de la viande prise en ceste façon, ou qu'il tombast de la graisse dans le feu, ou que quelques os y fussent jettez, qu'ils ne pourroient plus prendre de cerfs, & pour ce sujet me prioient de n'en point

faire rostir. Pour ne les scandaliser, ie m'en deportois, estant deuant eux : puis leur ayant dit que j'en auois fait rostir, ils ne me vouloient croire, disans que si cela eust esté, ils n'auroient pris aucuns cerfs, telle chose ayant esté commise.

Comme les Sauvages trauerfent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appelez la nation neutre.

CHAPITRE VIII.

LE quatriéme iour de Decembre nous partismes de ce lieu, marchant sur la riuier qui estoit gelée, & sur les lacs & estangs glacez, & par les bois, l'espace de dix-neuf iours, qui n'estoit pas sans beaucoup de peine & travail, tant pour les Sauvages qui estoient chargez de cent liures pesant chacun, comme de moy-mesme qui portois la pesanteur de 20. liures. Il est bien vray que i'estois quelquefois soulagé par nos Sauvages, mais nonobstant ie ne laissois pas de receuoir beaucoup d'incommoditez. Quant à eux, pour trauerfer plus aisément les glaces, ils ont accoustumé de faire de certaines trainées de bois, sur lesquels ils mettent leurs charges, & les traînent après eux sans aucune difficulté, & vont fort promptement. Quelques iours après il arriua vn grand dégel qui nous tourmenta grandement : car il nous falloit passer par dedans des sapinieres pleines de ruisseaux, estangs, marais & pal-lus, avec quantité de boisées renuersées les vnes sur les

autres, qui nous donnoit mille maux, avec des embarrassemens qui nous apportoit de grandes incommoditez, pour estre tousiours moüillez iusques au dessus du genoüil. Nous fusmes quatre iours en cét estat, à cause qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point: & fîmes tant, que nous arriuâmes à nostre village le 23. iour dudit mois, où le Capitaine Yroquet vint hyuerner avec les compagnons, qui sont Algommequins, & son fils, qu'il amena pour faire traiter & penser, lequel allant à la chasse auoit esté fort offensé d'un ours, le voulant tuer.

M'estant reposé quelques iours, ie delibéray d'aller voir les peuples en l'hyuer, que l'esté & la guerre ne m'auoient peu permettre de visiter. Je partis de ce village le 14 de Ianuier ensuiuant, après auoir remercié mon hôte du bon traitement qu'il m'auoit fait: & croyant ne le reuoir de trois mois, ie prins congé de luy. Menant avec moy quelques François, ie m'acheminay à la nation du petum, où j'arriuay le 17. dudit mois de Ianuier. Ces peuples sement le maïs, appelé par deçà bled de Turquie, & ont leur demeure arrestée comme les autres. Nous fusmes en sept autres villages leurs voisins & allicz, avec lesquels nous contractâmes amitié, & nous promirent de venir un bon nombre à nostre habitation. Ils nous firent fort bonne chere, & nous firent present de chair & poisson pour faire festin, comme est leur coustume, où tous les peuples accouroient de toutes parts pour nous voir, en nous faisant mille demonstrations d'amitié, & nous conduisoient en la plus-part du chemin. Le pays est remply de costaux, & petites campagnes, qui

Leur forme
de viures.

rendent ce terroir agreable. Ils commençoient à bastir deux villages, par où nous passâmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouuent d'y bastir & les enclore. Ces peuples vivent comme les Attignouaatitans, & mesmes coustumes, & sont proches de la nation neutre, qui est puissante, qui tient vne grande estenduë de pays, à trois iournées d'eux.

Nôta la guerre aux Sauvages appelez Astitagueronon, c'est à dire, gens de feu.

Après auoir visité ces peuples, nous partîmes de ce lieu, & fûmes à vne nation de Sauvages, que nous auons nommez les cheueux releuez, lesquels furēt fort ioyeux de nous reuoir, avec lesquels nous fîmes aussi amitié, & qui pareillement nous promirent de nous venir trouuer, & voir à ladite habitation. En cēt endroit il m'a semblé à propos de les dépeindre, & faire vne description de leurs pays, mœurs, & façons de faire. En premier lieu, ils font la guerre à vne autre nation de Sauvages, qui s'appellent Astitagueronon, qui veut dire gens de feu, esloignez d'eux de dix iournées. Ce fait, ie m'informay fort particulièrement de leur pays, & des nations qui y habitent, quels ils sont, & en quelle quantité. Icelle nation sont en grand nombre, & la plus-part grâds guerriers, chasseurs, & pècheurs. Ils ont plusieurs Chefs, qui commandent chacun en leur contrée. La plus grand' part sement des bleds d'Inde, & autres. Ce sont chasseurs qui vont par troupes en plusieurs regions & contrées, où ils trafiquent avec d'autres nations esloignées de plus de quatre à cinq cents lieües. Ce sont les plus propres Sauvages en leurs meînages que j'aye veu, & qui trauaillent le plus industrieusement aux façons des nattes, qui sont leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps couuert,

uert, & les hommes descouvert, sans aucune chose, sinon qu'une robe de fourrure, qu'ils mettēt sur leur corps, qui est en façon de manteau, laquelle ils laissent ordinairement, & principalement en esté. Les femmes & les filles ne sont non plus émeuës de le voir de la façon, que si elles ne voyoient rien, qui sembleroit estrange. Elles vivent fort bien avec leurs maris, & ont ceste coustume que lors qu'elles ont leurs mois, elles se retirent d'avec leurs maris, ou les filles d'avec leurs peres & meres, & autres parents, s'en allant en de certaines maisonnettes, où elles se retirent pendāt que le mal leur tient, sans auoir aucune compagnie d'hommes, lesquels leur font porter des viures & commoditez iusques à leur retour; & ainsi l'on sçait celles qui les ont, & celles qui ne les ont pas. Ce sont gens qui font de grands festins, & plus que les autres nations. Ils nous firent fort bonne chere, & nous receurent fort amiablement, & me prièrent fort de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la mer douce, esloignée de deux cents lieuës; à quoy ie leur dis que ce seroit pour vne autre fois, n'estant accommodé des choses necessaires.

Leurs femmes ont le corps decouvert.

Comme elles vivent avec leurs maris.

Il y a aussi à deux ou trois iournées d'iceux vne autre nation de Sauvages, d'un costé tirant au sud, qui sont grand nombre de petum, lesquels s'appellent la nation neutre, qui sont grand nombre de gens de guerre, qui habitent vers le midy de la mer douce, lesquels assistent les Cheueux releuez contre les gens de feu. Mais entre les Yroquois & les nostres, ils ont paix, & demeurent comme neutres. J'auois grand desir de voir ceste nation, mais ils m'en dissuaderent, di-

Peuples appellez la nation neutre.

Ont paix avec les nostres, & les Yroquois.

sans que l'année precedente vn des nostres en auoit tué vn, estant à la guerre des Entouhonorons, & qu'ils en estoient faschez: nous representans qu'ils sont fort subiects à la vengeance, ne regardans point à ceux qui ont fait le coup, mais le premier qu'ils rencōtrent de la nation, ou bien de leurs amis, ils leur font porter la peine, quand ils en peuuent attraper, si auparauant on n'auoit fait accord avec eux, & auoir donné quelques dons & presens aux parens du defunct; qui m'empescha pour lors d'y aller, encores qu'aucuns d'icelle nation nous assurerent qu'ils ne nous feroient aucun mal pour cela. Ce qui nous donna sujet & occasion de retourner par le mesme chemin que nous estions venus: & continuât mon voyage, j'allay trouuer la nation des Pisierinij, qui auoient promis de me mener plus outre en la continuation de mes desseins & descouuertes: mais ie fus diuertie pour les nouvelles qui suruindrent de nostre grand village, & des Algommequins, d'où estoit le Capitaine Yroquet, à sçauoir que ceux de la nation des Attignouantans auoient mis & déposé entre ses mains vn prisonnier de nation ennemie, esperant que ledit Capitaine Yroquet deust exercer sur ce prisonnier la vengeance ordinaire entr'eux. Mais au lieu de ce, l'auroit non seulement mis en liberté, ains l'ayant trouué habile, excellent chasseur, & tenu comme son fils, les Attignouantans seroient entrez en ialousie, & resolu de l'en venger: & de fait auoient disposé vn homme pour entreprendre d'aller tuer ce prisonnier, ainsi allié qu'il estoit. Comme il fut executé en la presence des principaux de la nation Algommequine, qui indignez

Nation des
Pisierinij.

d'vn tel acte, & meus de colere, tuerent sur le champ ce temeraire entrepreneur meurtrier; duquel meurtre les Attignouantans se trouuans offensez, & comme iniuriez en ceste action, voyans vn de leurs compagnons mort, prindrent les armes, & se transporterent aux tentes des Algommequins (qui viennent hyuerner proche de leur dit village) lesquels offenserent fort ledit Capitaine Yroquet, qui fut blessé de deux coups de fiesche; & vne autre fois pillerent quelques cabanes desdits Algommequins, sans qu'ils se peussent mettre en defense, aussi le party n'eust pas esté égal. Neantmoins cela, lesdits Algommequins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, & contraints pour auoir la paix, de donner ausdits Attignouantans quelques colliers de pourceline, avec cent brasses d'icelle, ce qu'ils estiment de grand valeur entr'eux: & outre ce, nombre de chaudieres & haches, avec deux femmes prisonnieres en la place du mort. Bref, ils furent en grande dissention (c'estoit ausdits Algommequins de souffrir patiemment ceste grande furie) & penserent estre tous tuez, n'estans pas bien en seureté, nonobstât leurs presens, iusques à ce qu'ils se veirent en vn autre estat. Ces nouuelles m'affligerent fort, me representant l'inconuenient qui en pourroit arriuer, tant pour eux, que pour nous, qui estiōs en leur pays.

Ce fait, ie rencontray deux ou trois Sauvages de nostre grand village, qui me sollicitèrent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me disans que si ie n'y allois, aucuns d'eux ne reuiendroient plus vers les François, ayans guerre avec lesdits Algommequins, & nous tenans pour leurs amis. Ce que voyant, ie

m'acheminay au plustost, & en passant ie visitay les Pisirinis pour sçauoir quand ils seroient prests pour le voyage du nort; que ie trouuay rompu pour le sujet de ces querelles & batteries, ainsi que nostre truchement me fit entendre, & que ledit Capitaine Yroquet estoit venu à toutes ces nations pour me trouuer, & m'attendre. Il les pria de se trouuer à l'habitation des François, en mesme temps que luy, pour voir l'accord qui se feroit entre eux, & les Arignouaanitans, & qu'ils remissent ledit voyage du nort à vne autre fois. Pour cét effect ledit Yroquet auoit donné de la pourceline pour rompre ledit voyage, & nous promirent de se trouuer à nostred. habitatió au mesme temps qu'eux.

Sujet de
l'affliction
de l'Auth.

Qui fut bien affligé ce fut moy, m'attendant bien de voir en ceste année, ce qu'en plusieurs autres precedentes i'auois recherché avec beaucoup de loing & de labour. Ces peuples vont negocier avec d'autres qui se tiennent en ces parties septentrionales, estans vne bonne partie de ces nations en lieu fort abondant en chasses, & où il y a quantité de grands animaux, dont i'ay veu plusieurs peaux: & m'ayans figuré leur forme, i'ay iugé estre des buffles: aussi que la pesche du poisson y est fort abondante. Ils font 40. iours à faire ce voyage, tant à aller, que retourner.

Ie m'acheminay vers nostred. village le 15. iour de Feurier, menant avec moy six de nos gens, ou estans arriuez, les habitans furent fort aises, comme aussi les Algommequins, que i'enuoyay visiter par nostre truchement, pour sçauoir comme le tout s'estoit passé tant d'une part que d'autre, n'y ayant voulu aller pour ne leur donner ny aux vns ny aux autres aucun soup-

çon. Deux iours se passerent pour entendre des vns & des autres comme le tout s'estoit passé: ce fait, les principaux & anciens du lieu s'en vindrent avec nous, & tous ensemble allasmes vers les Algommequins, où estant en l'une de leurs cabannes, après quelques discours, ils demeurerēt d'accord de tenir, & auoir agreable tout ce que ie dirois, comme arbitre sur ce sujet; & ce que ie leur proposerois, ils le mettroient en execution. Colligeant & recherchant la volonté & inclination de l'une & de l'autre partie, & iugeant qu'ils ne demandoient que la paix, ie leur representay que le meilleur estoit de pacifier le tout, & demeurer amis, pour resister plus facilement à leurs ennemis; & partant ie les priay qu'ils ne m'appellassent point pour ce faire, s'ils n'auoient intention de suiure de poinct en poinct l'aduis que ie leur donneroie sur ce differend, puis qu'ils m'auoient prié d'en dire mon opinion. Sur quoy ils me dirent derechef, qu'ils n'auoient desiré mon retour à autre fin. Moy d'autre-part iugeāt bien que si ie ne les mettois d'accord, & en paix, ils feroient mal contents les vns des autres, chacun d'eux pensant auoir le meilleur droit, aussi qu'ils ne fussent allez à leurs cabannes, si ie n'eusse esté avec eux, ny mesme vers les François, si ie ne m'embarquois, & prenois comme la charge & conduitte de leurs affaires. A cela ie leur dis, que pour mon regard ie n'auois autre intention que de m'en aller avec mon hôte, qui m'auoit tousiours bien traité, & mal-aisément en pourrois-je trouuer vn si bon, car c'estoit en luy que les Algommequins mettoient la faute, disans qu'il n'y auoit que luy de Capitaine qui fist prendre les armes.

Sauages
font l'Auth
arbitre de
leurs diffé-
rends.

Plusieurs discours se passeroient tant d'une part que d'autre, & la fin fut, que ie leur dirois mon aduis, & ce qui m'en sembleroit.

Voyant qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur pere, & me promettans en ce faisant qu'à l'aduenir ie pourrois disposer d'eux ainsi que bon me sembleroit; ie leur fis response que i'estois tres-aise de les voir en vne si bõne volonté de suiure mon conseil, leur protestât qu'il ne seroit que pour le bien & vtilité des peuples.

D'autre costé i'estois fort affligé d'auoir entendu d'autres tristes nouuelles, à sçauoir la mort de l'un de leurs parents & amis, que nous tenions comme le nostre, & que ceste mort auoit peu causer vne grande desolation, dont il ne s'en fust ensuiuy que guerres perperuelles entre les vns & les autres, avec plusieurs grands dommages, & alteration de leur amitié, & par consequent les François priuez de leur veuë & frequentation, & contrainsts d'aller rechercher d'autres nations, & ce d'autât que nous nous aimions comme freres, laissant à nostre Dieu le chastiement de ceux qui l'auroient merité.

Ie leur remonstray, que ces façons de faire entre deux nations, amis, & freres, comme ils se disoient, estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains plustost que c'estoit à faire aux bestes brutes. D'ailleurs, qu'ils estoient assez empeschez à repousser leurs ennemis qui les poursuioient, les battans le plus souuent, & les prenans prisonniers iusques dans leurs villages: lesquels voyans vne telle diuision, & des guerres ciuiles entr'eux, se resioüiroient & en fe-

roient leur profit, & les poufferoient & encourage-
roient à faire & executer de nouveaux desseins, sur
l'esperance qu'ils auroient de voir bien tost leur rui-
ne, du moins s'affoiblir par eux-mesmes, qui seroit le
vray & facile moyen pour les vaincre & triompher
d'eux, & se rendre les maistres de leurs contrées, n'e-
stans point secourus les vns des autres. Qu'ils ne iu-
geoient pas le mal qui leur en pouuoit arriuer. Que
pour la mort d'un homme ils en mettoient dix mille
en danger de mourir, & le reste de demeurer en per-
petuelle seruitude. Qu'à la verité vn homme estoit de
grande consequence, mais qu'il falloit regarder com-
me il auoit esté tué, & considerer que ce n'estoit pas
de propos deliberé, ny pour commencer vne guerre
ciuile parmy eux; cela estant trop euident que le de-
funct auoit premierement offensé, en ce que de guet-
à-pensil auoit tué le prisonnier dans leurs cabannes,
chose trop audacieusement entreprise, encores qu'il
fust ennemy.

Ce qui esmeut les Algommequins: car voyans vn
hōme si temeraire d'auoir tué vn autre en leur cabane,
auquel ils auoient donné la liberté, & le tenoiēt com-
me vn d'entr'eux, ils furent emportez de la prompti-
tude, & le sang esmeu à quelques-vns plus qu'aux au-
tres, se seroient aduancez, ne se pouuans contenir, ny
commander à leur colere, & auroient tué cēt hom-
me dont est question: mais pour cela ils n'en vou-
loient nullement à toute la nation, & n'auoient des-
sein plus auant à l'encontre de cēt audacieux, & qu'il
auoit bien merité ce qu'il auoit eu, puis qu'il l'auoit
luy-mesme recherché.

Et d'ailleurs, qu'il falloit remarquer que l'Entouhonon se sentant frapé de deux coups dedans le ventre, arracha le cousteau de sa playe, que son ennemy y auoit laissé, & luy en donna deux coups, à ce qu'on m'auoit certifié : de façon qu'on ne pouuoit sçauoir au vray si c'estoient Algommequins qui eussent tué. Et pour monstrier aux Attigouantan que les Algommequins n'aimoient pas le prisonnier, & que Yroquet ne luy portoit pas tant d'affection comme ils pensoient bien, ils l'auoient mangé, d'autant qu'il auoit donné des coups de cousteau à son ennemy, chose neantmoins indigne d'homme, mais plustost de bestes brutes. D'ailleurs, que les Algommequins estoient fort fâchez de tout ce qui s'estoit passé, & que s'ils eussent pensé que telle chose fust arriuée, ils leur eussent donné cét Yroquois en sacrifice. D'autre part, qu'ils auoient recompensé icelle mort, & faite, (si ainsi il la falloit appeller) avec de grands presens, & deux prisonniers, n'ayâs sujet à present de se plaindre, & qu'ils deuoient se gouverner plus modestement en leurs deportemens enuers les Algommequins, qui sont de leurs amis; & que puis qu'ils m'auoient promis toutes choses mises en deliberation, ie les priois les vns & les autres d'oublier tout ce qui s'estoit passé entr'eux, sans iamais plus y penser, ny se porter aucune haine & mauuaise volonté, & ce faisant, qu'ils nous obligeroient à les aimer, & les assister, comme i'auois fait par le passé. Et où ils ne seroient contents de mon aduis, ie les priois de se trouuer le plus grand nombre d'entr'eux qu'ils pourroient à nostre habitation, où deuant tous les Capitaines des vaisseaux on confirmeroit

firmeroit d'auantage ceste amitié, & aduiferoit-on de donner ordre pour les garentir de leurs ennemis, à quoy il falloir penser.

Lors ils dirent qu'ils tiendroient tout ce que ie leur auois dit, & fort contents en apparence s'en retournerent en leurs cabanes, sinon les Algommequins, qui deslogerent pour faire retraite en leur village : mais selon mon opinion ils faisoient demonstration de n'estre pas trop contents, d'autant qu'ils disoient entr'eux qu'ils ne viendroient plus hyuerner en ces lieux. La mort de ces deux hommes leur ayant par trop cousté, ie m'en retournay chez mon hôte, à qui ie donay le plus de courage qu'il me fut possible, afin de l'es-mouuoir à venir à nostre habitation, & d'y amener tous ceux du pays.

Pendant quatre mois que dura l'hyuer, j'eus assez de loisir pour considerer leur pais, mœurs, coustumes, & façon de viure, & la forme de leurs assemblées, & autres choses, que ie descriray cy-apres. Mais auparavant il est necessaire de parler de la scituation du pais, & contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les distances d'iceux. Quant à l'estenduë, tirant de l'Orient à l'Occidēt, elle contient près de quatre cents cinquante lieues de long, & deux cents par endroits de largeur du Midy au Septentrion, souz la hauteur de quarante & vn degré de latitude, iusques à quarante-huict & quarate-neuf. Ceste terre est comme vne isle, que la grande riuere Sainct Laurent encoint, passant par plusieurs lacs de grande estenduë, sur le riuage desquels il habite plusieurs nations, parlans diuers langages, qui ont leurs demeures arrestées,

Forme de
viure des
Algomme-
quins.

les vns amateurs du labourage de la terre, & autres qui ne le sont pas, lesquels neantmoins ont diuerſes façons de viure, & de mœurs, & les vns meilleurs que les autres. Au coſté vers le nord d'icelle grande riuiera tirant au ſuroueſt enuiron cent lieuës par delà vers les Attigouantans, le pays eſt partie montagneux, & l'air y eſt aſſez temperé, plus qu'en aucun autre lieu deſdites contrées, ſouz la hauteur de quarante & vn degré de latitude. Toutes ces parties & contrées ſont abondantes en chafſes, comme de cerfs, caribous, eſlans, daims, buffles, ours, loups, caſtors, regnards, fouïnes, martres, & pluſieurs autres eſpeces d'animaux que nous n'auons pas par deçà. La peſche y eſt abondante en pluſieurs ſortes & eſpeces de poiſſon, tant de ceux que nous auons, que d'autres que nous n'auons pas aux coſtes de France. Pour la chafſe des oyſeaux, elle y eſt auſſi en quantité, & qui y viennent en leur temps & ſaiſon. Le pays eſt trauerſé de grand nombre de riuieres, ruiſſeaux & eſtangs, qui ſe deſchargent les vns dans les autres, & en leur fin aboutiſſent dedàs le fleuue Saint Laurent, & dans les lacs par où il paſſe. Le pays eſt fort plaiſant, eſtant chargé de grandes & hautes foreſts, remplies de bois de pareilles eſpeces que ceux que nous auons en France. Bien eſt-il vray qu'en pluſieurs endroits il y a quantité de pays deſerté, où ils ſement des bleds d'Inde : auſſi ce pays eſt abondant en prairies, pallus, & mareſcages, qui ſert pour la nourriture deſdits animaux. Le pays du nord de ceſte grande riuiera n'eſt ſi agreable que celui du midy, ſouz la hauteur de quarante-ſept à quarante-neuf degrez de latitude, remply de forts rochers en quel-

Beauté de
leur pays.

ques endroits, à ce que j'ay peu voir, lesquels sont habitez de Sauvages, qui viuent errans parmy le pays, ne labourans, & ne faisans aucune culture, du moins si peu que rien, & sont ambulatoires, estans ores en vn lieu, & tantost en vn autre, le pays y estant assez froid & incommode. L'estendue d'icelle terre du nord souz la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude de l'Orient à l'Occident, a six cents lieues de longitude, qui est aux lieux dont nous auons ample cognoissance. Il y a aussi plusieurs belles & grandes riuieres qui viennent de ce costé, & se deschargent dedans ledit fleuve, & d'autres qui (à mon opinion) se deschargent en la mer, par la partie & costé du nord, souz la hauteur de cinquante à cinquante & vn degrez de latitude, suiuant le rapport & relation que m'en ont fait ceux qui vont negocier, & traiter avec les peuples qui y habitent.

Quant aux parties qui tirent plus à l'Occidēt, nous n'en pouons sçauoir bonnement le trajet, dautant que les peuples n'en ont aucune cognoissance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'Occident, d'où vient ladite grande riuiere, qui passe entre autres lieux par vn lac qui contient près de trente iournées de leurs canaux, à sçauoir celuy qu'auons nommé la mer douce, eu esgard à sa grande estenduë, ayant quarante iournées de canaux de Sauvages, avec lesquels nous auons accez, qui ont guerre avec d'autres nations, tirant à l'Occident dudit grand lac, qui est la cause que nous n'en pouons pas auoir plus ample cognoissance, sinon qu'ils nous ont dit par plusieurs & diuerses fois, que quelques prisonniers

de ces lieux leur ont rapporté y auoir des peuples semblables à nous en blancheur, ayans veu de leur cheuelure, qui est fort blonde. Je ne puis que penser là dessus, sinon que ce soiēt gens plus ciuilez qu'eux. Pour en bien sçauoir la verité, il faudroit les voir, mais il faut de l'assistance, & n'y a que le temps & le courage de quelques personnes de moyens, qui puissent ou vueillent entreprendre ce dessein.

Pays du
Midy fort
peuplé.

Pour ce qui est du Midy de ladite grande riuere, elle est fort peuplée, & beaucoup plus que le costé du Nort, de diuerfes nations, ayans guerre les vns contre les autres. Le pays y est fort agreable, beaucoup plus que le costé du Septentrion, & l'air plus temperé, y ayant plusieurs especes d'arbres & fruiçts qu'il n'y a pas au nord dudit fleue; aussi n'est-il pas de tant de profit & d'utilité quant aux lieux où se font les traittes de pelleteries. Pour ce qui est des terres du costé de l'Orient, elles sont assez cogneuës, d'autant que la

Ses bornes.

grand' mer Oceane borne ces endroits là, à sçauoir les costes de Labrador, Terre-neufue, Cap Breton, l'Acadie, Almouchiquois, comme aussi des peuples qui y habitent, en ayant fait ample description cy-dessus.

Nation &
pays des Ar-
tigouantâ.

La contrée de la nation des Artigouantan est souz la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, & 230. lieuës de longitude à l'Occident. Il y a 18. villages, dont 8. sont clos & fermez de pailissades de bois à triple rang, entre lacez les vns dans les autres, où au dessus y a des galeries qu'ils garnissent de pierres & d'eau, pour rüer & esteindre le feu que leurs ennemis pourroient appliquer contre. Ce pays est beau & plaisant, la plus part deserté, ayant la forme & mesme scitua-

tion que la Bretagne, estant presque enuironné & en-
 ceint de la mer douce. Ces 18. villages (selon leur dire)
 sont peuplez de 2000. hommes de guerre, sans en ce
 comprendre le commun, qui peut faire en nombre
 20000. ames. Leurs cabanes sont en façon de tonnel-
 les, ou berceau, couuertes d'escorces d'arbres de la lon-
 gueur de 25. à 30 toises, plus ou moins, & fix de large,
 laissant par le milieu vne allée de dix à douze pieds de
 large, qui va d'un bout à l'autre. Aux deux costez y a
 vne maniere d'estable, de la hauteur de quatre pieds,
 où ils couchent en esté, pour euitier l'importunité des
 pulces, dont ils ont grande quantité : & en hyuer ils
 couchent en bas sur des nattes, proches du feu, pour
 estre plus chaudement. Ils font prouision de bois sec,
 & en emplissent leurs cabanes, pour se chauffer en hy-
 uer. Au bout d'icelles cabanes y a vne espace, où ils
 conseruent leurs bleds d'Inde, qu'ils mettent en de
 grandes tonnes faites d'escorces d'arbres, au milieu de
 leur logement. Il y a des bois qui sont suspendus, où
 ils mettēt leurs habits, viures, & autres choses, de peur
 des souris, qui y sont en grande quantité. En telle ca-
 bane y aura 12. feux, qui sont 24. mefnages, où il fume
 à bon escient en hyuer, qui fait que plusieurs en reçoï-
 uent de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils
 sont subiects, iusques à en perdre la veuë sur la fin de
 leur aage, n'y ayant fenestre aucune, ny ouuerture,
 que celle qui est au dessus de leurs cabanes, par où la
 fumée sort. Ils changent quelquefois leur village de
 dix, vingt, ou trente ans, & le transportēt d'une, deux,
 ou trois lieuës, d'autant que leur terre se lasse d'appor-
 ter du bled sans estre amendée, & par ainsi vont de-

Sous in-
 commodē
 les Sauua-
 ges.

Sauuages
 incōmodē
 de la fumee

ferter en autre lieu, & auffi pour auoir le bois plus à commodité, s'ils ne font contraincts par leurs ennemis de desloger, & s'esloigner plus loin, comme ont fait les Antouhonors de quelque 40. à 50. lieues. Voila la forme de leurs logemens, qui font separez les vns des autres, comme de trois à quatre pas, pour la crainte du feu, qu'ils apprehendent fort.

Leur vie
miserable.

Leur vie est miserable au regard de la nostre, mais heureuse entr'eux qui n'en ont pas gousté de meilleure, croyans qu'il ne s'en trouue pas de plus excellente. Leur principal manger & viure ordinaire est le bled d'Inde, & febves du Bresil, qu'ils accommodent en plusieurs façons. Ils en pilent en des mortiers de bois, & le reduisent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyé de certains vans faits d'elcorce d'arbres, & d'icelle farine font du pain avec des febves, qu'ils font premierement bouillir vn bouillon, comme le bled d'Inde, pour estre plus aisé à battre, & mettent le tout ensemble: quelquefois ils y mettent des blues, ou des framboises seches; autrefois des morceaux de graisse de cerf: puis ayans le tout destrempé avec eau tiede, ils en font des pains en forme de gallettes ou tourteaux, qu'ils font cuire souz les cendres, & estans cuites ils les lauent, & les enueloppent de fueilles de bled d'Inde, qu'ils y attachent, & mettent en l'eau bouillante, mais ce n'est pas leur ordinaire, ains ils en font d'une autre sorte qu'ils appellent miggan, à sçauoir, ils prennent le bled d'Inde pilé, sans oster la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans vn pot de terre plein d'eau; le font bouillir, en le remuant de fois à autre, de peur qu'il ne brulle,

Comme ils
font le mi-
gan.

ou qu'il ne se prenne au pot; puis mettent en ce pot vn peu de poisson frais, ou sec, selon la saison, pour donner goust audit migan, qui est le nom qu'ils luy donnent, & en font fort souuent, encores que ce soit chose mal odorante, principalement en hyuer, pour ne le sçauoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre la peine. Ils en font de deux especes, & l'accommodēt assez bien quand ils veulent, & lors qu'il y a de ce poisson, ledit migan ne sent pas mauuais, ains seulement à la venaison. Le tout estant cuit, ils tirent le poisson, & l'esclafent bien menu, ne regardans de si près à oster les crestes, les esclailles, ny les tripailles, comme nous faisons, & mettent le tout ensemble dedans le pot, qui cause le plus souuent le mauuais goust: puis estāt ainsi fait, ils en departent à chacun quelque portion. Ce migan est fort clair, & non de grande substance, comme on peut bien iuger. Pour le regard du boire, il n'est point de besoin, estant ledit migan assez clair de soy-mesme. Ils ont vne autre sorte de migan, à sçauoir, ils font greller du bled nouueau, premier qu'il soit à maturité, lequel ils conseruent, & le font cuire entier avec du poisson, ou de la chair, quād ils en ont. Vne autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien sec, le font greller dans les cendres, puis le pilent, & le reduisent en farine, comme l'autre cy-deuant, lequel ils conseruent pour les voyages qu'ils entreprennent, tant d'vne part que d'autre: lequel migan fait de ceste façon est le meilleur, à mon goust. Pour le faire, ils font cuire force viande & poisson, qu'ils decouperont par morceaux, puis la mettent dans de grandes chaudieres qu'ils emplissent d'eau, la faisant fort bouillir:

ce fait, ils recueillent avec vne cueillier la graisse de dessus, qui prouient de la chair & poisson, puis mettēt d'icelle farine grillée dedans, en la mouuāt tousiours iusques à ce que ledit migan soit cuit, & rendu espois comme bouillie. Ils en donnent & departent à chacun vn plat, avec vne cueillerée de ladite graisse; ce qu'ils ont coustume de faire aux festins. Or est-il que ledit bled nouveau grillé, est grandement estimé entr'eux. Ils mangent aussi des febves, qu'ils font boüillir avec le gros de la farine grillée, y meslant vn peu de graisse, & poisson. Les chiens sont de requeste en leurs festins, qu'ils font souuent les vns aux autres, principalement durant l'hyuer, qu'ils sont de loisir. Que s'ils vont à la chasse aux cerfs, ou au poisson, ils les reseruent pour faire ces festins, ne leur demeurāt rien en leurs cabanes que le migan clair pour ordinaire, lequel ressemble à de la branée que l'on donne à manger aux pourceaux. Ils ont vne autre maniere de manger le bled d'Inde; & pour l'accommoder ils le prennent par espics, & le mettent dans l'eau, souz la bourbe, le laissant deux ou trois mois en cēt estat, iusques à ce qu'ils iugent qu'il soit pourry, puis ils l'ostent de là, & le font boüillir avec la viande ou poisson, puis le mangent: aussi le font-ils gruller, & est meilleur en ceste façon que boüilly. Il n'y a rien qui sente si mauuais que ce bled sortāt de l'eau tout boüeux, & neantmoins les femmes & enfans le succent, comme on fait les cannes de sucre, n'y ayant chose qui leur semble de meilleur goust, ainsi qu'ils le demonstrent. D'ordinaire ils ne font que deux repas le iour.

Chiens de
requeste en
leurs festins.

Engraissent
les ours.

Ils engraisent aussi des ours, qu'ils gardent deux ou
trois

trois ans , pour se festoyer : & ay recognu que s'ils auoient du bestial, ils en seroient curieux, & le conserueroient fort bien , leur ayant montré la façon de le nourrir ; chose qui leur seroit aisée, attendu qu'ils ont de bons pasturages , & en grande quantité, soit pour cheuaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, & autres especes : à faute dequoy on les iuge misérables, comme il y a de l'apparence. Neantmoins avec toutes leurs miseresie les estime heureux entreux , d'autant qu'ils n'ont autre ambition que de viure, & de se conseruer, & sont plus asseurez que ceux qui sont errans par les forests, comme bestes brutes ; aussi mangent-ils force citrouilles, qu'ils font bouillir, & rostir souz les cendres. Quant à leurs habits, ils sont faits de plusieurs sortes & façons de diuerses peaux de bestes sauuages, tant de celles qu'ils prennent, que d'autres qu'ils eschangent pour leur bled d'Inde, farines, pourcelines, & si ets à pescher, avec les Algommequins, Piserinis, & autres nations, qui sont chasseurs, & n'ont leurs demeures arrestées. Ils passent & accommodent assez raisonnablement les peaux, faisans leur brayer d'une peau de cerf moyennement grande, & d'une autre le bas de chausses, ce qui leur va iusques à la ceinture, estât fort plissé. Leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours, & castors, dont ils vîent en bon nombre. Plus, ils ont vne robbe de mesme fourrure, en forme de couuerte, qu'ils portent à la façon Irlandoise, ou Egyptienne, & des manches qui l'attachent avec vn cordon par le derriere. Voila comme ils sont habillez durant l'hyuer, ainsi qu'il se voit en la page 245. figure D. Quand ils vont par la campagne, ils ceignent leur

Comme ils
vont à la
campagne.

robe autour du corps, mais estans à leur village, ils quittent leurs manches, & ne se ceignent point. Les passemens de Milan pour enrichir leurs habits sont de colle, & de la raclure desdites peaux, dont ils font des bandes en plusieurs façons, ainsi qu'ils s'aduisent, y mettans par endroits des bandes de peinture rouge-brun, parmy celles de colle, qui paroissent tousiours blancheastes, n'y perdât point leurs façons, quelques sales qu'elles puissent estre. Il y en a entre ces nations qui sont bien plus propres à passer les peaux les vns que les autres, & ingenieux pour inuenter des compartimens à mettre dessus leurs habits. Sur tous autres nos Montagnais & Algommequins y prennent plus de peine, lesquels mettent à leurs robes des bandes de poil de porc-espy, qu'ils teignent en fort belle couleur d'escarlata. Ils tiennent ces bandes bien cheres entr'eux, & les détachent pour les faire seruir à d'autres robes, quand ils en veulent changer, plus pour embellir la face, & auoir meilleure grace. Quand ils se veulent bien parer, ils se peignent le visage de noir & rouge, qu'ils démeulent avec de l'huile, faite de la graine d'herbe au Soleil, ou bien avec de la graisse d'ours, ou autres animaux. Comme aussi ils se teignent les cheveux, qu'ils portét les vns longs, les autres courts, les autres d'un costé seulement. Pour les femmes & les filles, elles les portent tousiours d'une mesme façon. Elles sont vestuës comme les hommes, horsmis qu'elles ont tousiours leurs robes ceintes, qui leur viennent iusqu'au genoüil. Elles ne sont point honteuses de monstrier leur corps, à sçauoir depuis la ceinture en haut, & depuis la moitié des cuisses en bas,

ayans tousiours le reste couuert ; & sont chargées de quantité de pourceline, tant en colliers, que chaifnes, qu'elles mettent deuant leurs robes, pendant à leurs



ceintures, bracelets, & pendans d'oreilles, ayans les cheveux bien peignez, peints, & graissez ; & ainsi s'en vont aux dancées, ayans vn touffean de leurs cheveux

par derriere, qui sont liez de peaux d'anguilles, qu'ils accommodent & font seruir de cordon, où quelquefois ils attachent des platines d'un pied en quarré, couuertes de ladite pourceline, qui pend par derriere, & en ceste façon vestuës & habillées poupinement, elles se montrent volontiers aux dances, où leurs peres & meres les enuoyent, n'espargnans rien pour les embellir & parer; & puis asseurer auoir veu en des dances, telle fille qui auoit plus de douze liures de pourceline sur elle, sans les autres bagatelles dont elles sont chargées & atourées. Cy-dessouz page 291. se voit comme les femmes sont habillées, comme monstre F. & les filles allans à la dance, G. Se voit aussi comme les femmes pilent leur bled d'Inde, lettre H.

Leur humeur iouiale.

Ces peuples sont d'une humeur assez iouiale (bien qu'il y en aye beaucoup de complexion triste & saturnienne) Ils sont bien formez & proportionnez de leurs corps, y ayant des hommes forts & robustes. Comme aussi il y a des femmes & des filles fort belles & agreables, tât en la taille, couleur (bien qu'oliuaistre) qu'aux traits du visage, le tout à proportion, & n'ont point le sein rauulé que fort peu, si elles ne sont vieilles. Il s'en trouue parmy elles de fort puissantes, & de hauteur extraordinaire, ayans presque tout le soing de la maison, & du trauail: car elles labourent la terre, sement le bled d'Inde, font la prouision de bois pour l'hyuer, tillent la chanvre, & la filent, dont du filet ils font les rets à pescher, & prendre le poisson, & autres choses necessaires. Comme aussi de faire la eucillette de leurs bleds, les ferrer, accommoder à manger, & dresser leur mesnage. De plus, elles suiuent leurs maris

de lieu en lieu, aux champs, où elles seruent de mulles à porter le bagage.

Quant aux hommes, ils ne font rien qu'aller à la chasse du cerf, & autres animaux, pescher du poisson, faire des cabannes, & aller à la guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations, où ils ont de l'accez & cognoissance, pour traiter & faire des eschanges de ce qu'ils ont, avec ce qu'ils n'ont point; & estans de retour, ils ne bougent des festins & dances, qu'ils se font les vns aux autres, & à l'issuë se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Ils ont vne espee de mariage parmy eux, qui est tel, que quand vne fille est en l'aage d'onze, douze, treize, quatorze, ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs, selon les bonnes graces, qui la rechercheront, & la demanderont aux pere & mere, bien que souuent elles ne prennent pas leur consentement, fors celles qui sont les plus sages & mieux aduisées, qui se souzmettent à leur volonté. Cét amoureux ou seruiteur presentera à la fille quelques colliers, chaisnes & bracelets de pourceline. Si la fille a ce seruiteur agreable, elle reçoit ce present: ce fait, il viendra coucher avec elle trois ou quatre nuits sans luy dire mot, où ils recueillent le fruit de leurs affections. Et arriuera le plus souuent qu'après auoir passé huit ou quinze iours ensemble, s'ils ne se peuuent accorder, elle quittera son seruiteur, lequel y demeurera engagé pour ses colliers, & autres dons par luy faits. Frustré de son esperance, il en recherchera vne autre, & elle aussi vn autre seruiteur, & continuent ainsi iusques à vne bonne rencontre. Il y en a telle qui aura passé ainsi sa ie-

Leurs mariages.

nessé avec plusieurs maris, lesquels ne sont pas seuls en la iouissance de la beste, quelques mariez qu'ils soient: car la nuit venuë, les ieunes femmes courent d'une cabane à vne autre, comme font les ieunes hommes de leur costé, qui en prennent par où bon leur semble, toutesfois sans aucune violence, remettant le tout à la volonté de la femme. Le mary fera le semblable à sa voisine, sans que pour cela il y ait aucune jalousie entr'eux, ou peu, & n'en reçoivent aucune infamie, ny iniure, la coustume du pays estant telle.

Quand elles ont des enfans, les maris precedents reuiennent vers elles, leur remonstrer l'amitié & l'affection qu'ils leur ont portée par le passé, & plus que nul autre, & que l'enfant qui naistra est à luy, & est de son fait. Vn autre luy en dira autant; & par ainsi il est au choix & option de la femme de prendre & d'accepter celuy qui luy plaira le plus, ayant en ses amours gagné beaucoup de pourceline. Elles demeureront avec luy sans plus le quitter, ou si elles le laissent, il faut que ce soit avec vn grand sujet, autre que l'impuissance, car il est à l'esprouue: neantmoins estans avec ce mary, elles ne laissent pas de se donner carrière, mais se tiennent & resident tousiours au mesnage, faisans bonne mine: de façon que les enfans qu'ils ont ensemble ne se peuuent asseurer legitimes: aussi ont-ils vne coustume, preuoyans ce danger, qu'ils ne succèdent iamais à leurs biens; mais font leurs heritiers & successeurs les enfans de leurs sœurs, desquels ils sont asseurez d'estre issus & sortis.

Pour la nourriture & eleuation de leurs enfans, ils les mettent durant le iour sur vne petite planche de

bois, & les vestent & enuoloppent de fourrures, ou peaux, & les bandent sur ladite planchette: puis la dressent debout, & y laissent vne petite ouuerture par où l'enfant fait les petites affaires. Si c'est vne fille, ils mettent vne fucille de bled d'Inde entre les cuisses, qui presse contre sa nature, & font sortir le bout de ladite fucille dehors, qui est renuersée, & par ce moyen l'eau de l'enfant coule par ceste fucille, sans qu'il soit gasté de les eauës. Ils mettent aussi souz les enfans du duuet fait de certains roseaux, que nous appellôs pied de lièvre, sur quoy ils sont couchez fort mollement, & le nettoient du mesme duuet: & pour le parer, ils garnissent lad. planchette de patenostres, & en mettent à son col, si petit qu'il soit. La nuit ils les couchent tout nuds entre les peres & meres, où faut considerer en cela la prouidence de Dieu, qui les conserue de telle façon, sans estre estouffez, que fort rarement. Ces enfans sont grandemêt libertins, pour n'auoir esté chastiez, & sont de si peruerse nature, qu'ils battent leurs peres & meres, qui est vne espece de malediction que Dieu leur enuoye.

Ils n'ont aucunes loix parmy eux, ny chose qui en Leurs loix. approche, n'y ayant aucune correction ny reprehension à l'encontre des mal-faïcteurs, rendans le mal Ne chastie point les meschans. pour le mal, qui est cause que souuent ils sont en dissensions & en guerres pour leurs differents.

Comme aussi ils ne recognoissent aucune Diuinité, & ne croyent en aucun Dieu, ny chose quelcôque, Ne croient en aucune Diuinité viuans comme bestes brutes. Ils ont quelque respect au diable, ou d'un nom semblable, parce que souz ce mot qu'ils prononcêt, sont entendues diuerfes signi-

fications, & comprend en soy plusieurs choses: de façon que mal-aisément peut-on sçauoir & discerner s'ils entendent le diable, ou autre chose: mais ce qui fait croire que c'est le diable, est, que lors qu'ils voyent vn homme faire quelque chose extraordinaire, ou est plus habile que le commun, vaillant guerrier, furieux, & hors de soy-mesme, ils l'appellent Oqui, comme si nous disions vn grand esprit, ou vn grand diable. Il y a de certaines personnes entr'eux qui font les Oqui, ou Manitous (ainsi appelez par les Algominequins & Montagnais) lesquels se meslent de guarir les malades, penser les blesez, & predire les choses futures. Ils persuadent à leurs malades de faire, ou faire faire des festins, en intention d'y participer; & souz esperance d'une prompte guerison, leur font faire plusieurs autres ceremonies, croyans & tenans pour vray tout ce qu'ils leur disent.

Ces peuples ne sont possédez du malin esprit comme d'autres Sauvages plus esloignez qu'eux, qui fait croire qu'ils se reduiroiét en la cognoissance de Dieu, si leur pays estoit habité de personnes qui prissent la peine & le soin de les enseigner par bons exemples à bien viure. Car aujourd'huy ont-ils desir de s'amender, demain ceste volonté leur chägera, quand il conuiendra supprimer leurs sales coustumes, la dissolution de leurs mœurs, & leurs inciuilitez. Maintefois les entretenant sur ce qui estoit de nostre croyance, loix & coustumes, ils m'escoutoient avec grande attention en leurs conseils, puis me disoient: *Tu dis des choses qui surpassent nostre esprit & nostre entendemēt, & que ne pouuons comprendre par discours. Mais si tu desires*

fires que les ſçachions, il eſt neceſſaire d'amener en ce pays femmes & enfans, afin qu'apprenions la façon de viure que tu meines, comme tu adores ton Dieu, comme tu obeis aux loix de ton Roy, comme tu cultiues & enſemences les terres, & nourris les animaux. Car voyans ces choſes, nous apprendrons plus en vn an, qu'en vingt, iugeans noſtre vie miſérable au prix de la tienne. Leurs diſcours me ſembloient d'un bon ſens naturel, qui demonſtre le deſir qu'ils ont de cognoiſtre Dieu.

Quand ils ſont malades, ils enuoyent querir l'Oqui, lequel après ſ'eſtre enquis de leur maladie, fait venir grand nombre d'hommes, femmes & filles, avec trois ou quatre vieilles femmes, ainſi qu'il ſera ordonné par ledit Oqui, leſquels entrent en leurs cabanes en dansant, ayās chacune vne peau d'ours, ou d'autres beſtes ſur la teſte, mais celle d'ours eſt la plus ordinaire, comme la plus monſtrueuſe, & y a deux ou trois autres vieilles qui ſont proches du patient ou malade, qui l'eſt ſouuent par imagination : mais de ceſte maladie ils ſont bien toſt gueris, & font des feſtins aux deſpens de leurs parents ou amis, qui leur donnēt de quoi mettre en leur chaudiere, outre les dons & preſens qu'ils reçoient des danceurs & danceuſes, comme de la pourceline, & autres bagatelles, ce qui fait qu'ils ſont bien toſt gueris. Car comme ils voyent ne plus rien eſperer, ils ſe leuent, avec ce qu'ils ont peu amafſer : mais les autres qui ſont fort malades, difficilemēt ſe gueriffent. ils de tels jeux, dances, & façons de faire. Les vieilles qui ſont proches du malade reçoient les preſens, chantans chacune à ſon tout, puis ceſſent de chäter : & lors que tous les preſens ſont faits, ils com-

mencent à leuer leurs voix d'un mesme accord, chantans toutes ensemble, & frapans à mesure avec des bâtons sur des escorces seiches d'arbres; puis toutes les femmes & filles se mettent au bout de la cabanne, comme s'ils vouloient faire l'entrée d'un ballet, les vieilles marchâs les premieres avec leurs peaux d'ours sur leurs testes. Ils n'ont que de deux sortes de dances qui ont quelque proportion, l'une de quatre pas, & l'autre de douze, comme si on dançoit le trioly de Bretagne, & ont assez bonne grace. Il sy entremet souvent avec elles de ieunes hommes, lesquels ayans dancé vne heure ou deux, les vieilles prendront le malade, qui fera mine de se leuer tristement, puis se mettra en dance, où estant, il dancera & s'esioüira comme les autres.

Quelquefois le Medecin y acquiert de la reputation, de voir si tost son malade guery & debout: mais ceux qui sont accablez & languissans, meurent plustost que de recevoir guerison. Car ils font vn tel bruit & tintamarre depuis le matin, iusques à deux heures de nuict, qu'il est impossible au patient de le supporter, sinon avec beaucoup de peine. Que si luy prend enuie de faire dancer les femmes & les filles ensemble, il faut que ce soit par l'ordonnance de l'Oqui: car luy & le Manitou, accompagnez de quelques autres, font des singeries & des conjurations, & se tourmētēt de telle façō, qu'ils sont le plus souuēt hors d'eux-mesmes, comme fols & insensz, jettans le feu par la cabanne d'un costé & d'autre, mangeans des charbons ardans (les ayans tenus vn espace de temps en leurs mains) puis jettent des cendres toutes rouges

sur les yeux des spectateurs. L'on diroit les voyant de la sorte, que le diable Oqui, ou Manitou (si ainsi les faut appeller) les possèdent, & les font tourmenter de



la sorte. Ce bruit & tintamarre ainsi fait, ils se retirent chacun chez soy : mais les femmes de ces possédez & ceux de leurs cabanes sont en grande crainte, qu'ils

ne brullét tout ce qui est dedans, qui fait qu'ils ostent tout ce qui y est. Car lors qu'ils arriuent, ils viennent tout furieux, les yeux estincellans & effroyables, tantost debout, & tantost assis, ainsi que la fantaisie les prend, & empoignans tout ce qu'ils trouuent & rencontrent, le jettent d'un costé & d'autre, puis se couchent & dorment quelque espace de temps; & se reveillans comme en fursault, ils prennent du feu & des pierres, qu'ils jettét de toutes parts, sans aucun égard. Ceste furie se passe par le sommeil qui les repréd, puis venans à suër, ils appellent leurs amis pour suer avec eux, croyans estre le vray remede pour recouurer leur fanté. Ils se couurent de leurs robbes, & de grandes escorces d'arbres, ayans au milieu d'eux quantité de cailloux qu'ils font rougir au feu, chantans tousiours durant qu'ils suent. Et d'autant qu'ils sont fort alterez, ils boient grande quantité d'eau, qui est l'occasion que de fols ils deuiennent sages. Il arriue par rencontre, plustost que par science, que trois ou quatre de ces malades se portent bien, ce qui leur confirme leur fausse croyance d'auoir esté gueris par le moyen de ces ceremonies, sans considerer qu'il en meurt dix autres.

Il y a aussi des femmes qui entrét en ces furies, & marchét sur les mains & pieds cōme bestes, mais elles ne font tant de mal. Ce que voyant l'Oqui, il cōmence à chanter, puis faisant quelques mines il la soufflera, luy ordonnant à boire de certaines eauës, & qu'elle face vn festin, soit de chair, ou de poisson, qu'il faut trouuer. La crierie faite, & le banquet finy, chacun se retire en sa cabane, iusques à vne autre fois qu'il la re-

viendra visiter, la soufflant & chantant avec plusieurs autres appelez pour cét effect, tenans en la main vne tortuë seiche remplie de petits cailloux, qu'ils font sonner aux oreilles du malade, luy ordonnant qu'elle face trois ou quatre festins tout de suite, vne partie de chanterie & dancierie, où toutes les filles se trouvent parées & peintes, avec des mascarades, & gens desguisez. Ainsi assemblez, ils vont chanter près du liét de la malade, puis se promènent tout le long du village, cependant que le festin s'appreste & se prepare.

Pour ce qui concerne leur mesnage & viure, chacun vit de ce qu'il peut pescher & recueillir, ayant autant de terre comme il leur est necessaire. Ils la desertent avec grand' peine, pour n'auoir des instrumens propres pour ce faire, puis émondent les arbres de toutes ses branches, qu'ils brulent au pied d'iceluy, pour le faire mourir. Ils nettoient bien la terre entre les arbres, puis sement leur bled de pas en pas, où ils mettent en chacun endroit enuiron dix grains, & continuēt ainsi iusques à ce qu'ils en ayent assez pour trois ou quatre ans de prouision, craignans qu'il ne leur arriue quelque mauuaise année, sterile & infructueuse.

Leur forme
de viure en
leur mesna-
ge.

S'il y a quelque fille qui se marie en hyuer, chaque femme & fille est tenuë de porter à la nouuelle mariée vn fardeau de bois pour sa prouisiō (car chaque mesnage estourny de ce qui luy est necessaire) d'autant qu'elle ne le pourroit faire seule, & aussi qu'il conuient vacquer à d'autres choses qui sont lors de temps & saison.

Pour ce qui est de leur gouuernement, les anciens & principaux s'assemblent en vn conseil, où ils decident & proposent tout ce qui est de besoin pour les affaires du village ; ce qui se fait par la pluralité des voix, ou du conseil de quelques vns d'entr'eux, qu'ils estiment estre de bon iugement ; lequel conseil ainsi donné, est exactement suivy. Ils n'ont point de Chefs particuliers qui commandent absolument, mais bien portent-ils de l'honneur aux plus anciens & vaillans, qu'ils nomment Capitaines.

Quant aux chastiemens ils n'en vsent point, ains font le tout par prieres des anciens, & à force de harangues & remonstrances, & non autrement. Ils parlent tous en general, & là où il se trouue quelqu'un de l'assemblée qui s'offre de faire quelque chose pour le bien du village, ou aller en quelque part pour le service du commun, si on le iuge capable d'exécuter ce qu'il promet, on luy remontre & persuade par belles paroles qu'il est homme hardy, propre à telles entreprises, & qu'il y acquerra beaucoup de reputation. S'il veut accepter, ou refuser ceste charge, il luy est permis, mais il s'en trouue peu qui la refusent.

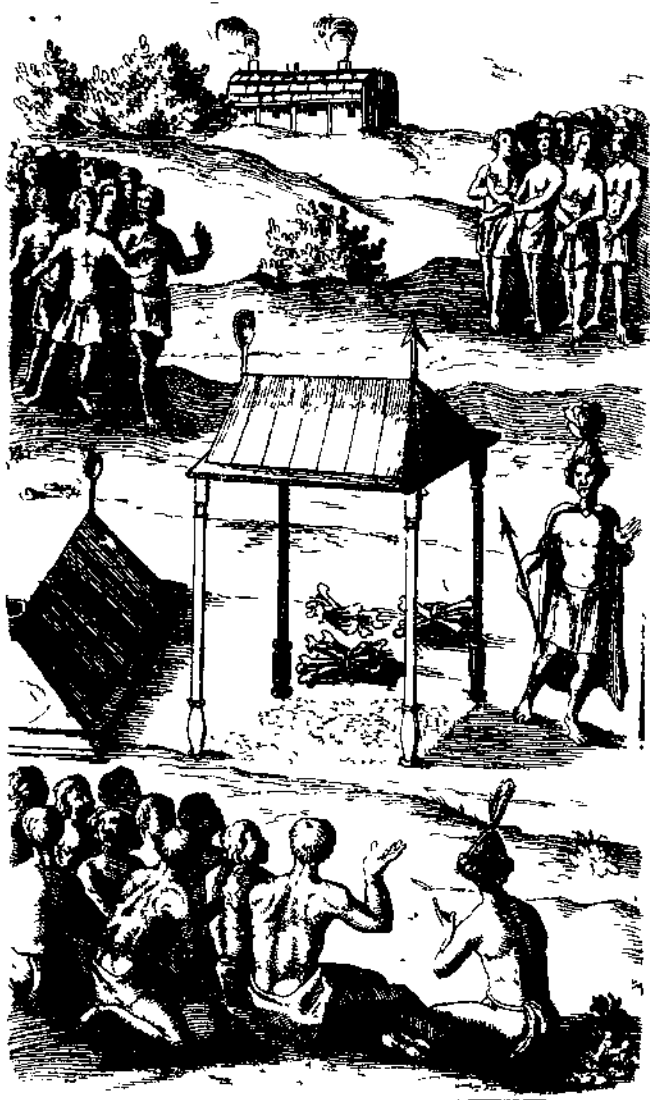
Comme ils
entrepren-
nent leurs
guerres.

Quand ils veulent entreprendre des guerres, ou aller au pays de leurs ennemis, deux ou trois des anciens ou vaillans Capitaines entreprendront ceste conduite pour ceste fois, & vont aux villages circonuoisins faire entédre leur volôté, en leur donnât des presents, pour les obliger de les accôpagner. puis ils delibèrent le lieu où ils veulēt aller, disposant des prisonniers qui seront pris, & autres choses de consideration. S'ils font bien, ils en reçoient de la loüange, s'ils font mal

ils en font blasmez. Ils font des assemblées generales chacun an en vne ville qu'ils nomment, où il vient vn Ambassadeur de chaque Prouince, & là font de grâds festins & dances durant vn mois ou cinq sepmaines, selon qu'ils aduisent entr'eux, contractans nouuelle amitié, decidans ce qu'il faut faire pour la conseruation de leur pays, & se donnans des presens les vns aux autres. Cela estât fait, chacun se retire en son quartier.

Quand quelqu'un est decedé, ils enueloppent le corps de fourrures, & le couurent d'escorces d'arbres fort proprement, puis ils l'esleuent sur quatre pilliers, sur lesquels ils font vne cabanne aussi couuerte d'escorces d'arbres, de la longueur du corps. Ces corps ne sont inhumez en ces lieux que pour vn temps, comme de huiët ou dix ans, ainsi que ceux du village aduisent le lieu où se doiuent faire leurs ceremones, ou pour mieux dire, conseil general, où tous ceux du pais assistent. Cela fait, chacun s'en retourne à son village, prenant tous les ossemens des deffuncts, qu'ils nettoient & rendent fort nets, & les gardent soigneusement; puis les parens & amis les prennent, avec leurs colliers, fourrures, haches, chaudieres, & autres choses de valeur, avec quantité de viures qu'ils portēt au lieu destiné, où estans tous assemblez, ils mettent ces viures où ceux de ce village ordonnent, y faisans des festins & dances continuelles l'espace de dix iours que dure la feste, pendant lesquels les autres nations y accourēt de toutes parts, pour voir les ceremonies qui s'y font; par le moyen desquelles ils contractent vne nouuelle amitié, disans que les os de leurs parents & amis sont pour estre mis tous ensemble, posans vne

figure, que tout ainsi qu'ils sont assemblez en vn mesme lieu, aussi doiuent-ils estre vnis en amitié & con-corde, comme parents & amis, sans s'en pouuoir sepa-



rer. Ces os estans ainsi meslez, ils font plusieurs discours sur ce sujet, puis après quelques mines ou façons de faire, ils font vne grande fosse, dans laquelle ils les jettent,

jettent, avec les colliers, chaînes de pourceline, haches, chaudières, lames d'épées, couteaux, & autres bagatelles, lesquelles ils prisent beaucoup, & courras le tout de terre, y mettent plusieurs grosses pièces de bois, avec quantité de piliers à l'entour, & vne couverture sur iceux. Aucuns d'eux croyent l'immortalité des ames, disans qu'après leur deceds ils vont en vn lieu où ils chantent comme les corbeaux.

Reste à declarer la forme & maniere qu'ils vsent en leurs pesches. Ils font plusieurs trous en rond sur la glace, & celuy par où ils doiuent tirer la seine a enuiron cinq pieds de long, & trois de large, puis cōmencent par ceste ouuerture à mettre leur filet, lequel ils attachent à vne perche de bois de six à sept pieds de long, & la mettent dessous la glace, & la font courir de trou en trou, où vn homme ou deux mettent les mains par iceux, prenant la perche où est attaché vn bout du filet, iusques à ce qu'ils viennent ioindre l'ouuerture de cinq à six pieds. Ce fait, ils laissent couler le rets au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de certaines petites pierres qu'ils attachét au bout, & estans au fonds de l'eau, ils le retirent à force de bras par les deux bouts, & ainsi amènent le poisson qui se trouue prins dedans.

Leurs pesches.

Après auoir discoursu amplement des mœurs, coutumes, gouuernement, & façon de viure de nos Sauvages, nous reciterons qu'estans assemblez pour venir avec nous, & reconduire à nostre habitation, nous partismes de leur pays le 20. iour de May, & fumes 40. iours sur les chemins, où peschâmes grande quantité de poisson de plusieurs especes: comme aussi

nous prîmes plusieurs sortes d'animaux, & gibbier, qui nous donna vn singulier plaifir, outre la commodité que nous en receûmes, & arriuasmes vers nos François fur la fin du mois de Iuin, où ie trouuay le fieur du Pont, qui estoit venu de France avec deux vaisseaux, qui deſeſperoit preſque de me reuoir, pour les mauuailes nouuelles qu'il auoit entéduës des Sauvages que i'estois mort.

Nous veîmes auſſi tous les Peres Religieux, qui estoient demeurez à noſtre habitation, leſquels furent fort contents de nous reuoir, & nous auſſi eux: puis ie me diſpoſay de partir du Sault Saint Louis, pour aller à noſtre habitation, menât avec moy mon hoſte Darontal. Parquoy prenant congé de tous les Sauvages, & les aſſeurât de mō affectiō, ie leur diſ que ie les reuerrois quelque iour, pour les aſſiſter, comme j'auois fait par le paſſé, & leur apporterois des preſens pour les entretenir en amitié les vns avec les autres, les priant d'oublier les querelles qu'ils auoient eûes enſemble, lors que ie les mis d'accord, ce qu'ils me promirent faire. Nous partiſmes le 8. iour de Iuillet, & arriuasmes à noſtre habitation le 11. dudit mois, où trouuaſmes chacun en bon eſtat, & tous enſemble, avec nos Peres Religieux, rendiſmes graces à Dieu, en le remerciant du ſoin qu'il auoit eu de nous conſeruer & preſeruer de tant de perils & dâgers où nous nous eſtions trouuez.

Pendant cecy, ie faiſois la meilleure chere que ie pouuois à mon hoſte Darontal, lequel admirât noſtre baſtiment, comportement, & façon de viure, me dit en particulier, Qu'il ne mourroit iamais content qu'il

ne veüst tous les amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeure avec nous, afin d'apprendre à seruir Dieu, & la façon de nostre vie, qu'il estimoit infiniment heureuse, au regard de la leur. Que ce qu'il ne pouuoit comprendre par le discours, il l'apprendroit beaucoup mieux & plus facilement par la frequentation qu'il auroit avec nous. Que pour l'aduan cement de cét œuure nous fissions vne autre habitation au Sault Saint Louys, pour leur donner la seureté du passage de la riuere, pour la crainte de leurs ennemis, & qu'aussi tost ils viendroient en nombre à nous pour y viure comme freres: ce que ie luy promis faire le plustost qu'il me seroit possible. Ainsi après auoir demeuré 4. ou 5. iours ensemble, & luy ayant donné quelques honnestes dons (desquels il se contenta fort) il s'en retourna au Sault Saint Louys, où ses compagnons l'attendoient.

Pendant mon sejour à l'habitation, ie fis couper du bled commun, à sçauoir du bled François qui y auoit esté semé, lequel estoit tres-beau, afin d'en apporter en France, pour tesmoigner que ceste terre est tres-bonne & fertile. Aussi y auoit il du bled d'Inde fort beau, & des entes & arbres que nous y auions porté.

Ie m'embarquay en nos barques le 20 iour de Juillet, & arriuy à Tadoussac le 23. iour dudit mois, où le sieur du Pont nous attendoit avec son vaisseau prest & appareillé, dans lequel nous nous embarquasmes, & partismes le troisieme iour du mois d'Aoust, & eusmes le vent si à propos, que nous arriuasmes à Hô-

Nostre arriuee à Tadoussac.

Nostre retour en France.

ne fleur le 10. iour de Septembre 1616. où nous rendis-
mes loüange & action de graces à Dieu de nous auoir
preseruez de tant de perils & hazards où nous auions
esté exposez, & de nous auoir ramenez en santé dans
nostre patrie. A luy donc soit gloire & honneur à
iamais. Ainsi soit-il.

Fin de la premiere Partie.



S E C O N D E

P A R T I E D E S

VOYAGES DV SIEVR

de Champlain.

LIVRE PREMIER.

*Voyage de l'Autheur en la Nouvelle France avec sa
famille. Son arrivée à Québec. Prend possession du
Païs, au nom de monsieur de Montmorency.*

CHAPITRE PREMIER.



'An 1620. ie retournay avec 1620.
ma famille à la Nouvelle
France , où arrivâmes au
mois de May. No^e traucifâ-
mes plusieurs îles, & en d'au-
tres celles aux Oyseaux, où
il y en a tel nombre, qu'on
les tuë à coups de bastons. Le

24. nous passâmes proche Gaspey, entrée du fleu-
ve sain. Et Laurent.

Le 7. de Iuillet no^r mouilla mes l'anche au moulin Baudé, à vne lieue du port de Tadoussac, ayant esté deux mois à la trauerse de nostre voyage, où vn chacun le pria Dieu de nous voir à port de salut, & principalement moy, pour le sujet de ma famille, qui auoit beaucoup enduré d'incommoditez en cette fâcheuse trauersée.

Bateau qui
vint à leur
bord, où
estoit le
frere de la
femme de
l'Auteur.

Le lendemain vn petit bateau vient à nostre bord, qui nous dit que le vaisseau où estoit le Sieur Deschesnes, party vn mois auparauant nous, estoit arriué, qui fut près de deux mois à sa trauerse. Le Sieur Boallé, mon beau frere estoit en ce bateau, qui fut fort estonné de voir sa sœur, & comme elle s'estoit résoluë de passer vne mer si fâcheuse, & fut grandemēt resiouy, & elle & moy auprealable; lequel nous dit que deux vaisseaux de la Rochelle, l'vn du port de 70. tonneaux, l'autre de 45. estoient venus proche de Tadoussac traicter; nonobstant les deslences du Roy, & auoient couru fortune d'estre pris par ledit Deschesnes proche du Bicq, à 15. lieues de Tadoussac, neantmoins se sauuerent comme meilleurs voilliers. Ils emporterent cette année nombre de peleteries, & auoient donné quantité d'armes à feu, avec poudre, plomb, mesche, aux Sauvages; chose tres-pernicieuse & prejudiciable, d'armer ces infideles de la façon, qui s'en poutroyēt seruir cōtre nous aux occasions. Voila comme tousiours ces rebelles ne cessent de mal faire, n'ayant encore bien commencé, desobeissant aux commandemens de sa Majesté, qui le defend par ses Commissions, sur peine de la vie. Telles personnes meriteroient d'estre chastiez seueremēt, pour enfrain-

Vaisseaux
de la Rochelle
venus près
de Tadoussac
nonobstant
les deslences
du Roy.

Armerent
les Sauvages.

dre les Ordonnâces: mais quoy, dit on, sont Rochelois, c'est à dire tres mauuais & desobeissans subiects, où il n'y a point de iustice: prenez les si pouuez & les chastiez, le Roy vous le permet par les commissions qu'il vous donne. D'auâtage ces meschans larrons qui vont en ce pais subornent les sauuages, & leurs tiennent des discours de nostre Religion, tres-pernicieux & meschans, pour nous rendre d'autant plus odieux en leur endroit.

Nous apprismes que les fleurs du Pont & Deschêne estoient partis de Québec pour aller à mont le dit fleuve affin de traiter à vne isle deuant la riuere des Hiroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes barques pour nous attendre, & les dépescher promptement, afin de leur porter marchandises, auât que sçauoir de nos nouuelles; ce qui fut fait ce iour mesme, & en enuoyerét vne deuant l'autre, que nous retinmes pour no^r en aller à Québec. Nous sçeusmes la mort de frere Pacifique, bon Religieux, qui estoit tres charitable, & celle de la fille de Hebert en trauail d'enfant, tout le reste se porroit bien: & pour l'habitation, elle estoit en tres mauuais estat, pour auoir diuert y les Ouuriers à vn logement que l'on auoit fait aux Peres Recollers, à demy lieuë de l'habitation, sur le bord de la riuere sainct Charles, & deux autres logemens, vn pour ledit Hebert à son labourage, vn autre proche de l'habitation pour le Serrurier & Boulenger, qui ne pouuoient eître en l'enclos des logemens. Locquin partit promptement dans vne chaloupe chargée de marchandises, pour aller treuuer ledit du Pont.

Les fleurs
du Pont &
Deschênes
partis pour
aller à Qué-
bec.

Parlement
de l'Au-
thent de
Tadoussac

Son ami
à Qué-
bec.

Exhortation
que fait le
Pere Recol-
let.

Autheur
prend pos-
session du
Pays.

Le II. ie partis de Tadoussac avec ma famille, & les Religieux que nous auions menez, au nombre de trois, mon beau-frere, qui auoit hyuerné deux ans & demy, & Guers, arriuasmes à Québec, où estât fusmes à la Chapelle rēdre graces à Dieu de nous voir au lieu où nous esperions. Le lendemain ie fis charger le canō, ce qu'ellāt fait, apres la saincte Messe dite vn Pere Recollet fit vn sermō d'Exhortation, où il remōstroit à vn chacun le deuoir où l'on se deuoit mettre pour le seruice de sa Majesté, & de celuy de mōdit seigneur de Montmorency, & que chacun eut à se cōporter en l'obeissance de ce que ie leur commanderois, suiuant les patētes de sa Majesté, données à mondit seigneur le Viceroy, & la Commission à moy donnée de son Lieutenant, lesquelles feroient leuēs publiquement en presence de tous, à ce qu'ils n'en pretendissent cause d'ignorāce. Apres ceste exhortation l'on sortit de la Chappelle, ie fis assembler tout le monde, & commanday à Guers Commissionnaire, de faire publique lecture de la Commission de sa Majesté, & de celle de Monseigneur le Viceroy à moy donnée. Ce faict chacun cria *Vive le Roy*, le Canon fut tiré en signe d'allegresse, & ainsi ie pris possession de l'habitation & du Pays au nom de mondit seigneur le Viceroy. Ledit Guers en fit son procès verbal pour seruir en temps & lieu.

Ie resolus d'enuoyer ledit Guers avec six hommes aux trois ruières où estoit le Pont & les Commis de la societé, pour sçauoir ce qui se passeroit par delà, & moy ie fus visiter quelques petits jardinages & les basmēts dont on m'auoit parlé; & en effect ie treuuy

ceste habitation si desolée & ruinée qu'elle me faisoit
 pitié. Il y pleuuoit de toutes parts, l'air entroit par toutes
 les jointures des planchers, qui s'estoient restreſſis
 de tenaps en tenaps, le magasin s'en alloit tomber, la
 court si ſalle & orde, avec vn des logemens qui eſtoit
 tombé, que tout cela ſembloit vne pauvre maiſon a-
 bandonnée aux champs où les Soldats auoient paſſé,
 & m'eſtonnois grandement de tout ce meſnage: tout
 cecy eſtoit pour me dōner de l'exercice à reparer ceste
 habitation. Et voyāt que le pluſtoſt qu'on ſe mettroit
 à reparer ces choſes eſtoit le meilleur, j'employay les
 ouuriers pour y trauailler, tant en pierre, qu'en bois,
 & toutes choſes furēt ſi bien meſnagées, que tout fut
 en peu de temps en eſtat de nous loger, pour le peu
 d'ouuriers qu'il y auoit, partie deſquels commen-
 cerent vn Fort, pour euites aux dangers qui peuuent
 aduenir, veu que ſans cela il n'y a nulle ſeureté en vn
 pays eſloigné preſque de tout ſecours. J'eſtablis ceste
 demeure en vne ſituation tres bonne, ſur vne mon-
 tagne qui commandoit ſur le trauers du fleuue ſainct
 Laurent, qui eſt vn des lieux des plus eſtroits de la ri-
 uiere, & tous nos associez n'auoient peu gouſter la
 neceſſité d'vne place forte, pour la conſeruacion du
 Pays & de leur bien. Ceste maiſon ainſi baſtie ne leur
 plaſoit point, & pour cela il ne faut pas que ie laiſſe
 d'eſſe&tuer le commandement de Monſieur le Vi-
 ceroy, & cecy eſt le vray moyen de ne point receuoir
 d'affrēt, pour vn ennemy, qui recognoiſſant qu'il n'y
 a que des coups à gaigner, & du temps, & de la deſ-
 pence perdue, ſe gardera bien de ſe mettre au riſque
 de perdre ſes vaiſſeaux & ſes hōmes. C'eſt pourquoy

Treuve
 l'habitation
 forte deſo-
 lée.

Il ſaſt tra-
 uailier.

Choſit le
 lieu de tres
 bonne ſe-
 tuacion.

Il n'est pas tousiours à propos de suiure les passions des personnes, qui ne veulent regner que pour vn temps, il faut porter la consideration plus auant.

Les gens
de du Pont
& Desches-
nes descen-
dent des
trois Ri-
uieres avec
leurs bar-
ques.

Le sieur
du Pont
repassa en
France.

Quelques iours apres lesdits du Pont & Deschesnes descendirent des trois riuieres avec leurs barques, & les pelteries qu'ils auoient traittées. Il y en auoit la pluspart à qui ce changemēt de Viceroy & de l'ordre ne plaisoit pas; ledit du Pont se resolut de repasser en France qui auoit hyuerné, & laissa Iean Caumont, dit le Mons, pour commis du magazin & des marchandises pour la traitte. Ledit du Pont s'en alla à Tadoussac, & nous fit apporter le reste de nos viures, & mande Roumier sous-commis, qui auoit aussi hyuerné, lequel s'en retourna en France, sur ce qu'on ne luy vouloit rehausser ses gages, & moy demeurāt visitay les viures, pour les mesnager iusques à l'arriuée des vaisseaux, faisant tousiours fortifier & continuer les reparations ja commencées, attendant d'en faire vne nouuelle de pierre: car nous auions treuue de bonnes pierres à chaux, qui estoit vne grāde commodité. Ils demurerent celle année à hyuerner 60. personnes, tant hommes, que femmes, Religieux, & enfans, dont il y auoit dix hommes pour trauailler au Seminaire des Religieux & à leurs despens: tout l'Automne & l'hyuer fut employé à reparer l'habitation, & les maisons d'auprès, & nous fortifier: chacun se porta tres-bien, horsmis vn homme qui fut tué par la cheute d'un arbre qui luy tomba sur la teste, & l'es-
crafa, & ainsi mourut miserablement.

ARRIVÉE DES CAPITAINES DU
*May & Guers en la Nouvelle France. Rencontre
 d'un vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de France
 apportees au sieur de Champlain.*

CHAPITRE II.

LE quinziesme de May, vne barque estant 1620.
 prestel'on la mit à l'eau, qui fut chargée
 de viures, pour traiter avec les Sauvages
 de Tadoussac. Le Mons commis s'embar-
 qua en icelle luy huictiesme, & en son chemin fit
 rencontre d'une chaloupe, où estoit le Capitaine du
 May, & Guers, Commissionnaires de m^{se}igneur de
 Montmorency, avec cinq matelots, trois soldats, &
 vn garçon, qui fut cause que nostre commis retourna
 sur sa route, & s'en reuint ensemble à nostre habi-
 tation. Ledit du May fut tres-bien receu, venant de la
 part de mondit seigneur de Montmorency, lequel
 me dit estre venu deuant, en vn vaisseau du port
 d'environ trente cinq t^{on}neaux, avec trente personnes
 en tout, pour me donner aduis de ce qui se passoit en
 France, & que proche de Tadoussac, il auoit fait
 rencontre d'un petit vaisseau volleur de Rochelois,
 de quarante cinq tonneaux, & en auoit approché
 de si pres, qu'ils s'entendoient parler, estans l'un
 & l'autre sous voiles: Mais comme le Rochelois es-
 toit meilleur voilier, il se sauua. Ce fut vne belle oc-
 sion perdue, par ce que ceux qui estoient dedans
 auoient traité nombre de peleteries.

Arrivée
 des Cap-
 taines du
 May &
 Guers à la
 nouvelle
 France.

Du May
 fait ren-
 contre d'un
 vaisseau
 Rochelois
 qui se sau-
 ua.

Guers en
porte les
lettres de
Eliée à l'An-
cheur.

Ledit Guers me donna les lettres qu'il pleut au Roy & à Monseigneur me faire l'honneur de m'escrire, accompagnées de celle de Monsieur de Puisieux, & autres, des sieurs Dolu, de Villemenon & de Caen. Voicy celle du Roy.

Lettre du
Roy au
sieur de
Châplain.

Champlain, j'ay veu par vos lettres du 15 du mois d'Aoust, avec quelle affection vous travaillez par delà à vostre establissement, & à ce qui regarde le bien de mon service, dequoy, comme ie vous sçay tres-bon gré, aussi auray-ie à plaisir de le recognoistre à vostre aduantage, quand il s'en offrira l'occasion: & ay bien volontiers accordé quelques munitions de guerre, qui m'ont esté demandées, pour vous donner tousiours plus de moyen de subsister, & de continuer en ce bon deuoir, ainsi que ie me le promets de vostre soing & fidelité. A Paris le 24. iour de Fe-
vrier 1621. signé LOVIS, & plus bas, Brulart.

En suite de celle de sa Majesté, j'en receus vne autre de Monsieur de Puisieux, Secretaire de ses cōmandements, par laquelle entr'autres choses, il me madoit que le sieur Dolu auoit demandé des armes pour m'enuoyer; à laquelle chose on auoit pourueu, & icelles enuoyées. Auparauant Monseigneur le Duc de Montmorency m'écriuit la presente.

Lettre de
Monseign
de Mont-
morency
au sieur de
Châplain

Monsieur Champlain, pour plusieurs raisons j'ay estimé à propos, d'exclure les anciens Associez de Roüen, & de saint Malo, pour la traite de la Nouvelle France, d'y retourner. Et pour vous faire secourir, & pouruoir de ce qui vous y est necessaire, j'ay choisi les sieurs de

de Caën oncle & nepueu, & leurs Associez, l'un est bon Marchand, & l'autre bon Capitaine de mer, comme il vous sçaura bien ayder & faire recognoistre l'autorité du Roy de delà sous mon gouuernement. Je vous recõmande de l'assister, & ceux qui iront de sa part, contre tous autres, pour les maintenir en la jouissance des articles que ie leur ay accordéz. Iay chargé le sieur Dolu Intendant des affaires du pays, de vous enuoyer coppie du traitté par le premier voyage, afin que vous scachiez à quoy ils sont tenus, pour les faire exccuter, comme ie desire leur entretenir ce que ie leur ay promis. Iay eu soing de faire conseruer vos appointements, comme ie croy que vous continuerez au desir de bien seruir le Roy, ainsi que continue en la bonne voloné, Monsieur Champlain, Vostre plus affectionné & parfait amy, signé, MONTMORANCY, De Paris le 2. Feurier. 1621.

LEs lettres du sieur Dolu me mandoient que i'eusse à fermer les mains des Cõmis, & me saisir de toutes les marchandises tant traitées que à traiter, pour les interets que le Roy & mondit Seigneur pre-tendoient contre ladite Societé ancienne, pour ne s'estre acquittée au peuplement comme elle estoit obligée, & que pour le sieur de Caën, bien qu'il fust de la religion contraire, on se promettoit tant de luy, qu'il donnoit esperance de se faire Catholique, & que pour ce qui estoit de l'exercice de sa religion que ie luy dis qu'il n'en deuoit faire ny en terre ny en mer, remettant le reste à ce que i'en pouuois iuger. Celle du sieur de Villemenon Intendant de l'admiraulté, ne tendoit qu'à la mesme fin : la lettre dudit sieur de Caën se conformant aussi à la sienne, & qu'il venoit avec deux hõs

Ce que le
sieur Dolu
mande. à
l'Auteur.

Ce que
portoit la
lettre du
sieur de Vil-
lemenon.

vaiffeaux bien armez & munitiõnez de toutes les choses neceffaires, tât pour luy que pour noſtre habitatiõ, avec de bons arreſts qu'il eſperoit apporter en ſa faueur. Dauãtage ayãt fait aſſembler le ſieur de May & Guers cõmiſſionnaire, & le pere George, auquel Monſieur, & les ſieurs Dolu, & Villemenon, luy auoient eſcrit des lettres à meſme fin que celles qu'ils m'eſcriuoier, m'en chargeãt de ne rien faire ſans luy cõmuniquer, & reſolu que rien ne ſe perderoit en quelque façon que ce fut, & qu'il ne falloir innouer aucune choſe attendant ledit ſieur de Caën, qui eſtoit aſſez fort, ayãt l'arrest en main à ſon aduantage, pour ſe faiſir des vaiffeaux & marchandises, & ce pendant ie conſeruerois toutes les pelleteries, iuſqu'à ce que l'on vit de quoy les pouuoir prendre & faiſir iuſtement.

De Caen
pouuoit
faiſir les
vaiffeaux
& marchã-
diſes.

De plus qu'il falloir conſiderer les inconueniens qui en pourroient arriuer d'autre part, ne voyant aucun pouuoir du Roy, à quoy ledit commis vouloit obeir, & non aux aduis que nous auions receus de Frãce. Ledit cõmis fut aduertý de ce, par les Matelots du ſieur de May, qui faiſoient courir vn bruit que ledit ſieur de Caen, ſe faiſiroit de tout ce qui leur appartenoit, quãd il ſeroit arriué: ils donnerent tellemẽt en l'eſprit du Commis & de tous, qu'ils deliberoient entr'eux de ne permettre de ſe faiſir de leurs marchandises, iuſques à ce que ie leurs fiſſe apparoir lettre ou commandement de ſa Maieſté, ce que ie ne pouuois, & tous les hommes qui dependoient des associez & gagez, craignans de perdre leurs gages, comme on leurs donnoit à entendre, pretendoierẽt comme les plus forts de l'empeſcher ſ'ils euſſent peu, quand i'eufſe eu la volõté de

Reſolũtiõ
du commis
& des ma-
telots, de
ne laiſſer
faiſir leurs
marchan-
diſes.

faisir leurs marchandises. C'est pourquoy pendant qu'une société, en un pais comme cetuy-cy, tient la bourse, elle paye, donne & assiste qui bon luy semble: ceux qui commandēt pour la Majesté sont fort peu obeis, n'ayant personne pour les assister, que sous le bon plaisir de la Cōpagnie, qui n'a rien tant à cōtre cœur: q; les personnes qui sont mis par le Roy ou les Vice-rois, comme ne dependant point d'eux, ne desirāt que l'on voye & iuge de ce qu'ils font, ny de leurs actions & deportemens en telles affaires, veulent tout attirer à eux, ne s'en souciēt ce qu'il arriue, pourueu qu'ils y trouuēt leur cōte. De forts & forteresses, ils n'en veulēt q; quād la necessité le requiert, mais il n'est plus tēps. Quand ie leurs parlois de fortifier, s'estoit leur grief, j'auois beau leur remonstrier les inconueniens qui en pourroient arriuer, il estoient sourds: & tout cela n'estoit que la crainte en laquelle ils estoient, que s'il y auoit un fort ils seroient maistrisez & qu'on leur feroit la loy. Cependant ces pensées, ils m'ettoient tout le pays & nous en proye du Pirate ou ennemy, qui pensant faire du butin n'estant en estat de se deffendre ira tout rauager. J'en escriuois assez à messieurs du Conseil, il falloit y donner ordre, qui iamais n'arriuoit: & si la Majesté eust seulement donné le commerce libre aux associez auoir leur magazin avec leur commis. Pour le reste des hommes qui deuoient estre en la plaine puissance du Lieutenant du Roy audit pays, pour les employer à ce qu'il iugeroit estre necessaire, tant pour le seruice de la Majesté, qu'à se fortifier, & defricher la terre, pour ne venir aux famines qui pourroient arriuer s'il arriuoit fortune aux vaisseaux. Si cela se pratiquoit l'on verroit plus

d'aduancement & de progrez en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait: & permettre aussi qu'à ceux qui iroient pour habiter en desertant les terres, qu'ils pourroient traiter avec les Sauvages de peleteries, & des commoditez que le pays produit: en les liurant au commis à vn pris raisonnable, pour donner courage à vn chacun d'y habiter, & ne pouuât traiter que ce qui viendroit du pays, sur les peines portées qu'il plairoit à sa Majesté, il n'y a point de doute que la Société en eut receu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouuoit esperer par autre voye, d'autant qu'il est fort malaisé à des peuples d'un pays de pouuoir empescher de s'accommoder de ce qui croist au lieu: Car dire qu'on ne les pourra cōtraindre à vne certaine quantité pour vne necessité: c'est la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils deueroient perdre ce qu'ils en auroient, plustost qu'on s'en saisit sans leur payer: l'experience a fait assez cognoistre ces choses. Voila ce que j'auois à vous dire sur ce sujet.

Sommaire
des aduis de
l'Auteur.

Pour reuenir à la suite du discours, ledit commis & tous les autres ensemble, commencerent à murmurer: disant, Qu'on leur vouloit faire perdre leurs salaires, & qu'il valloit autant qu'ils perdissent la vie que de les traiter de la façon: ce qui donna sujet audit cōmis de m'en parler de rechef, & me faire les plaintes, que si j'auois commandement du Roy, qu'il ne falloit que le monstrier pour le contenter, & maintenir chacun en paix. Je luy dis qu'on ne luy feroit point de tort, ny à ses marchandises, & qu'il pouuoit traiter avec autant d'assurance comme il auoit fait par le passé, il se contenta, & vn chacun. Je fis vne reprimande

Le commis
se plaint
à luy.

Ce qu'il
luy dit.

Fait vne
reprimande

aux matelots du sieur de May, qui leur auoient donné aux matelots cette crainte, & semé ce bruit, & de plus qu'ils s'assurassent que ie n'innouerois rien que ledit de Caen ne fut arriué avec arrest de sa Majesté, qui donneroit ordre à toute chose, auquel il faudroit obeir. Leur promit de ne rien innouer.

D'auantage fut aduisé si l'on permettoit la traite au sieur de May, qui auoit apporté des marchandises Adonc pour la traite des marchandises. pour eschanger à des castors avec les sauuages : il fut arresté que pour leuer tout ombrage l'on ne le permettroit point, & aussi qu'ils n'auoient aucun pouuoir de ce faire, les deux societez estant en procez au Conseil de sa Majesté, quand ils partirent de France, & que l'ancienne pouuoit tousiours iouir des priuileges que le Roy leur auoit accordez sous l'autorité de monseigneur le Prince, attendant qu'il en fut autrement ordonné : mais que si messieurs du Conseil donnoient vn arrest si fauorable qu'il confisquast au profit de la Nouvelle Societé, que cela ne seruoit de rien, puisque le tout luy demeureroit, comme il se promettoit, & que si autrement il auoit permission de traiter comme l'ancienne Societé, que l'on verroit la facture des marchandises que l'on auoit enuoyées, & que suiuant icelles l'on donneroit des castors du magazin pour la valleur des marchandises, suiuant la traite qui se faisoit alors, & par ainsi ladite barque ne perderoit rien de ce qu'elle pouuoit pretendre, pour ne traiter iusques à ce qu'on eust l'arrest du Conseil, que deuoit apporter ledit sieur de Caen : Ainsi fut arresté en la presence dudit sieur de May & Guers, faisant pour ladite nouvelle Societé.

Ce deliberé, ie fais partir le Capitaine du May, le

L'Auteur
appelle le
Capitaine
du May.

25 de May, pour donner aduis audit sieur de Caen de tout ce qui c'estoit passé, de l'Estat en quoy il nous auoit laissé, & m'enuoyer des hommes de renfort.

ARRIVEE DV SIEVR DV PONT

à la Nonuelle France, & de Hallard avec l'equipage du sieur de Caen. L'Autheur fait aduertir les sauuages de la venue dudit de Caen. Arrest du Conseil permettant le traficq aux deux Compagnies. De Caen saisit par force le vaisseau du sieur du Pont.

CHAPITRE III.

Arriuée
du sieur du
Pont.



LE 3. de Iuin arriua ledit de May dans vne chaloupe luy onzième, qui me donna aduis de l'arriuée du sieur du Pont, en vn vaisseau de cent cinquante tonneaux nommé la Salemande, avec soixante cinq hommes d'esquipage, accōpagnés de tous les commis de l'ancienne Societé, & sçauoir en quoy ie le voudrois employer. Voicy qui rejouit grandement les commis de l'ancienne Societé, & vn chacun des hommes qui dependoient d'eux : c'est vn renfort qui leur vient, & si nous les eussions desobligez sans vn pouuoir absolu du Roy, ou de monseigneur, par la saisie de leurs marchandises, ils pouuoient nous nuire grandemēt, car le petit vaisseau dudit du May qui estoit à Tadoussacq pouuoit estre pris, où il n'y auoit que dix-huict hommes, & quelque douze que j'auois à Quebec

Il reſtoit
les commis
de l'ancien-
ne Societé.

avec moy, lesquels auoient fort peu de viures qui fut l'occasion que i'en secourus ledit du May.

*Accidens
qui furent
arriuez
pour auoir
faict les
marchan-
dises.*

Ce qu'ayant entendu ie me deliberé de mettre ledit du May en vn petit fort, ia commencé ; contre le sentiment dudit commis, avec mon beau-frere Boullé, & hui&thommes, & quatre de ceux des peres Recollets qui me donnerent : & quatre autres hommes de l'ancienne societé, faisant porter quelques viures, armes, poudre, plomb, & autres choses necessaires, au mieux qu'il me fut possible, pour la defence de la place : en ceste façon nous pouuions parler à cheual, faisant tousiours continuer le trauail du fort pour le mieux mettre en defence.

*L'Auteur
met du
May au
fort com-
mençé.*

Pour mon particulier ie demeuray en l'habitiō, avec trois hommes dudit du May, & quatre autres des peres Recollets, & Guers commissionnaire, & le reste des hommes de l'habitation : le fort asseuroit tout, avec l'ordre que i'auois donné audit Capitaine du May.

Le Lundy 7. iour du mois arriua la barque de nostre habitation, où estoient les commis des anciens associez au nombre de trois, ce que voyât ie fais prendre les armes, donnant à chacun son quartier, & semblablement au fort, & fis leuer le pont-leuis de l'habitation : le pere George accompagné de Guers furent sur le bort du riuage, attendant que lesdits commis vinssent à terre, & sçauoir avec quelle ordre ils venoient, quelle commission ils auoient, n'ignorant point ce qui se passoit en France, sur les aduis que nous auions receus. Ils dirent qu'ils n'auoient autre ordre que de leur compagnie, pour estre encore au

*Arriuee
de la bar-
que & cō-
me l'Au-
teur fait
mettre les
gens en de-
fence.*

Commis
protestent
être ceux
de l'admi-
rauté.

droiét du contract & articles que ie leurs auois donné, sous le bon plaisir de Monseigneur le Prince, attendât vn arrest de Nosseigneurs du Conseil, qu'ils esperoient auoir fauorable contre la nouvelle société, qui les vouloit demettre de leur société, deuant que leur temps fut fini. De plus qu'ils auoient protesté contre ceux de l'admirauté, qui ne leurs auoient pas voulu donner de congé, & que voyant les dangers euidents où toutes les affaires deuoient aller, tant pour les hommes qui estoient icy, comme pour receuoir leurs marchandises, que l'on ne pouuoit pretendre qu'injustement, qu'il s'estoit mis en tout deuoir d'obeir au Roy.

Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, avec plusieurs autres discours, montrant auoir vn grand desplaisir de se voir receus ainsi extraordinairement, ce qu'ils n'auoient accoustumé.

Le pere
George
rapporte à
l'Auteur
ce que di-
soient les
commis.

Ledit pere ayant ouy vne partie de leurs plaintes, il leur demanda s'ils nous apportoiēt des viures pour nous maintenir, ils dirent que ouy, & qu'ils croyoient asseurement estre d'accord avec mondit seigneur, ou qu'ils auroient vn arrest fauorable: Tous ces discours passez ledit pere leur dit, qu'il me venoit treuuer, pour me donner aduis, & sçauoir ce que ie voudrois faire, lequel m'ayant rapporté ce qu'ils disoient, nous aduifasmes pour le mieux ce qu'il falloit faire.

Il fut conclud en suite de la premiere resolution, voyant que ledit sieur de Caen n'estoit encore venu, pour esuier aux dangers qui pouuoient arriuer.

Il fut

Il fut arresté qu'on laisseroit entrer les commis au nôbre de cinq, qu'on leur liureroit leurs marchandises, pour traitter amont ledit fleuve saint Laurent, & les assister de ce qu'ils auroient affaire, ce qu'ils accepterent.

Resolu
de laisser
entrer au
fort cinq
commis

Ils entrèrent en l'habitation, où particulieremēt ie leurs fis entendre la volonté de sa Maïesté, & ce qu'ils auoient commis contre l'intention du Roy, qui me commandoit de maintenir le pays en paix, & sous son obeïssance, comme faisoit aussi mōseigneur, qui les auoit exclus de la société par vne nouuelle: qu'ils ne deuoient pas venir sans vn bon arrest en main de Nosseigneurs du Conseil, & attendant la venuë des autres vaisseaux, qui apporteroiēt tout ordre, on leur liureroit en bref des marchandises pour traittes, ce qu'ils accepterent, & leurs furent liurées sans tirer à la rigueur: ils demanderent des armes, ce que ie ne leurs pūs accorder, leur disant qu'ils ne deuoient pas venir sans cela: ils chargerent deux barques, & me demanderent les castors qui estoient en l'habitation: ie leur refusay, leurs disant, qu'ils ne pouuoient partir de l'habitation, que nous n'eussions des viures pour maintenir parmy nous l'autorité du Roy, en cas qu'il arriuaſt quelque accident audit sieur de Caen, & qu'ayant des peleteries nous auriōs des viures que nous apporteroient les vaisseaux qui estoient à Gaspay. Ils firent tout ce qu'ils peurent pour les auoir, menaçant de faire des protestations, sur ce que ie refusois leurs peleteries, & munitions: & de pl^e que i'eusse à faire sortir ledit Capitaine de May, & ses hommes, du fort & habitatiō, où ie l'auois mis

Ce que
l'Auther
leur dit

Le sieur
de Caen
deuoit es-
perer tout
ordre.

L'Auther
leur refuse
les castors.

Vient
que le Ca-
pitaine du
May forte
du fort, ce
que l'Auther
ne veut faire.

sans commandement du Roy: Je leur dis que sadite Maieité me commandoit de maintenir le pays, & conseruer la place: que le mandement que i'auois de Monseigneur suffisoit, qui estoit celuy du Roy, & qu'à cela i'obeissois, receuant ledit Capitaine du May pour y auoir toute fiance. Cela seroit bon, dirēt ils, s'il auoit apporté vn arrest du Conseil, ce qu'il n'auoit fait, en attendant ie me maintiendrois au mieux qu'il me seroit possible, & qu'ils fissent telles protestations qu'ils voudroient pour leurs descharges.

Le pete
George les
renuoie a
uec leurs
protesta-
tions.

Quand il fut question de les faire, ie les sçeus bien rembarer sur leurs protestations, leurs montrant qu'ils ne sçauoient pas en quelle forme il la falloit faire, ce qui leur fit changer d'aduis, craignant de s'engager mal à propos, en chose qui leur eust peu nuire: & ainsi ils s'embarquerent pour aller aux trois riuieres, & y traiter: qui fut le 9. de Iuin.

L'Auther
enuoie de-
mander des
hommes au
sieur de
Caen.

Ce mesme iour, ie fis esquipper la chalouppe dudit Capitaine du May, avec six hommes, pour aller à Tadoussac aduertir ledit sieur de Caen, qu'aussi tost qu'il seroit arriué il ne manquast à nous enuoyer des hommes pour nous r'enforcer: me persuadant qu'il auroit arrest en sa faueur, comme il m'auoit fait esperer par ses lettres.

ARRIVEE DV SIEVR DV PONT

Et du Canau d'Halard, Et du sieur de Caen qui apporte plusieurs despeschés. Enuoy du pere George à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embarquement de l'Auteur pour aller à Tadoussac. Différents entr'eux. Magazin de Québec acheué par l'Auteur. Armes pour le fort de Québec.

CHAPITRE III.



LE Dimanche 13. Auril arriua le dit du Pont, dans vne moyenne barque, luy treiziesme avec marchandises de traite, lequel fut receu comme les precedents, luy ayant fait entendre le commandement que i'auois tant du Roy que de mondit Seigneur, de conseruer ceste place, & la maintenir en son obeissance, & tenir toutes choses en paix, faisant recognoistre son autorité: & que attédant nouuelle desdits vaisseaux, qui deuoient venir, pour voir & sçauoir particulièrement ce qui se feroit passé au Conseil de sa Maiesté, sur les differéts qu'ils auoient eus avec mondit Seigneur, qui les auoit exclus de la société, pour y adioindre la Nouvelle société. Il me dit qu'il croyoit que tout seroit d'accord, estant sur lesdits termes quand il partit de Honnefleu. Je luy dis que ie m'estonnois comme il auoit quitté son vaisseau, puisque sa presence y eut esté bien requise à la venue dudit sieur de Caen: il respondit que pour y estre il n'auoit pas mieux fait, & que l'ordre qu'il auoit laissé à vn appellé la Vigne, du-

Arriué
du sieur du
Pont.

Ce que
l'Auteur
luy dit.

dit Honneſſeur, qui commandoit en ſon abſence, eſtoit tel que ſi l'on apportoit vn arreſt du Conſeil en bonne forme, qu'il euſt à y ſubir ſans aucune reſiſtance, que s'ils eſſoient d'accord avec leur ſocieté, qu'il euſt à l'aſſiſter de tout ce qui ſeroit en ſon poſſible & pouuoir, ſi autrement qu'il ſe cōſeruaſt du mieux qu'il pourroit, ſuiuant l'ordre qu'il luy auoit laiſſé, & que l'on ne pouuoit rien pretendre, que lon ne vit l'arreſt de Meſſeigneurs du Conſeil: ce qu'attendant ie leurs rendiſſe la iuſtice, laquelle m'auoit eſté en- chargée; ce que ie promis faire. Le luy ſiſa auſſi enten- dre comme i'auois retenu les peleteries qui eſtoient en ceſte habitation, pour ſubuenir aux neceſſitez qui pourroient arriuer; il me dit que c'eſtoit bien fait: le lendemain ils s'en alla aux trois riuieres, pour traiter avec les ſauuages.

L'Autheur
eſt chargé
de rendre
la Juſtice
à tous.

Arriuée
du Canau
d'Halard.

Le 15. dudit mois arriua vn Canau où il y auoit vn homme appelé Halard, de l'eſquipage dudit ſieur de Caen, qui m'apporta vne lettre, par laquelle il me dō- noit aduis de ſon arriuée, & la contrariété du temps qu'il auoit eu au paſſage, ayant choſe importante à me communiquer, de la part de Monſieur le Vi- ceroy, qui ne pouuoit eſtre ſi toſt par delà: d'autant qu'il croit auoir affaire avec ledit ſieur du Pont, & de plus me prioit d'enuoyer vne chalouppe aduertir les ſauuages de ſa venue, & du nombre des marchan- diſes qu'il leur apportoit, qu'il m'enuoyeroit le ſieur de la Ralde, pour communiquer quelques affaires en renuoyant ledit du May: que ſi ie pouuois l'aller treuuer que ie le fiſſe, mais alors le temps, & les affai- res, ne me le peurent permettre: Car ce n'eſtoit pas

la saison de laisser l'habitation ny le fort, veu tant de dangers arriuez à ceux qui ont fait semblables choses.

L'Auteur ne peut abandonner le fort.

Le Vendredy 16. n'ayant point de chaloupe, ie deliberé d'enuoyer vn Canau avec ledit Halard, & vn gentilhomme appelé du Vernay, de l'esquipage dudit du May, avec vn autre de l'habitation, aduertir les sauages de la venuë dudit sieur de Caen.

Donne aduis aux sauages de l'arruë de Caen.

Le 17. de Iuillet arriua vne chaloupe, où estoit Rommier, l'vn des Commis de la nouuelle société: qui l'an precedé auoit hyuerné en ceste habitation, avec ledit du Pont, lequel m'apporta plusieurs despêches, avec lettres des sieurs Dolu, de Villemenon, & dudit de Caen, lequel surprit quelque lettre, avec coppie de l'arrest, en faueur des anciens Associez, que l'on enuoyoit audit du Pont, par lesquelles nous vîmes, que l'arrest auoit esté signifié audit sieur de Caen, estant en son vaisseau, à la radde de Dieppe: lequel auoit protesté de nullité, & fut ledit arrest publié à son de trompe, dans ladite ville de Dieppe, & autres lieux où besoin a esté.

Arruë d'un lieu Commis.

Apporte plusieurs despêches.

Arrest du Conseil signifié à de Caen.

Après auoir veu & considéré toutes ses choses, avec l'aduis de ceux que ie trouuay à propos, & voyât que sur le proces aduenü entre les deux sociétés, sa Maiesté a ordonné, que lesdits articles seroient representez, pour apres iceux estant veus & examinés, y estre pourueu, soit par la reünion des deux sociétés, ou par l'establissement d'une nouuelle, ce pendant permis aux associez des deux compagnies, de trafiquer, & faire traitte, pour l'année 1621. seulement, tant par les deux vaisseaux ia partis, que par deux au-

Teneur dudit Arrest.

Trafic permis aux deux compagnies.

tres à eux appartenans, chargés & prest à partir, sans se donner aucun empeschement, ny vser d'aucune violence, à peine de la vie: à la charge qu'ils seront tenus de contribuer pour la presente année, esgalement & par moitié, à l'entretienement des Capitaines, soldats, & des religieux establis & residens en l'habitation: & neantmoins deffences sont faictes ausdits Porée, & à tous autres, de sortir à l'aduenir aucuns vaisseaux des ports & haures de ce Royaume, ny faire embarquement, sans prendre congé dudit sieur Admiral, en la maniere accoustumée, a peine de confiscation des vaisseaux & marchandises, & autres plus grandes peines s'il y eschet. Signifié le 26. dudit mois. Voila l'arrest du Conseil de sa Maieité. Lesdits articles dudit sieur Dolu, furēt cōfirmez par le Cōseil, le 12. de Ianuier 1621 hormis quelques vns.

Enuoy du
Pere George
à Tadoussac.

Il fut resolu que ledit pere George prendroit la peine d'aller à Tadoussac en diligence, & Guers avec luy, dans la mesme chaloupe, pour treuuer ledit de Caen, & apporter le remede requis à toutes ces affaires, sçachant bien que ledit du Pont voudroit iouir du benefice dudit arrest, ou il y alloit de la vie, à celui des deux qui vseroit de violence: & pour ce qui estoit de la faute qu'ils auoient commise, de partir sans congé de l'Admirauté: ledit arrest monstroït qu'on en auoit fait mention, & instance au Conseil, où estoit porté, que si à l'aduenir ls partoient sans congé, il y auroit confiscation du vaisseau, & marchandises, avec autres punitions, sans despens, & que chacun partiroit par moitié aux frais de l'habitation, aux hyuernans, & que chacun iouïroit du be-

nefice de la traitte à son profit.

Ledit Pere partit ce meſme iour 17. de Iuillet, avec plain pouuoir de moy, d'accommoder toutes choſes à l'amiable, avec le ſieur de Caen, & par meſme moyen le ſatisfaire des plaintes qu'il faiſoit, des Peres Paul & Guillaume, qui auoient eſté ſaiſis de quelques lettres, vſé de paroles & de menaces à ſon deſauantage, taſchant le mettre mal avec ſon eſquipage: qu'il les auoit traittez fauorablement, ſelon le rapport qui en fut fait, & ne peut on ſi bien faire, qu'il ne tombaſt quelque lettre entre les mains dudit du Pont, & vne autre que ie receus de leur part, où il me faiſoit entendre ce qui c'eſtoit paſſé, & que i'euſſe à rendre la juſtice ſelon la volonté du Roy, & quelque'autres diſcours de compliment: je donne les lettres au Pere, pour les faire voir au ſieur de Caen.

Lettre
tombée es
mains du
ſieur du
Pont.

Le 24. de Iuillet, arriua ledit pere George, lequel me dit que ledit ſieur de Caen, ſe vouloit ſaiſir du vaiſſeau dudit du Pont, en ſon arriuée: & eſtât ſur le point de l'executer, comme le confirmoient les lettres dudit ſieur de Caen, & qu'il ne paſſeroit plus outre, attendant ma venue, ce qui m'eſtonna grandement, conſiderant ledit arreſt, qui deſendoit ſur peine de la vie, de ne s'inquieter: je renuoyay la chaloupe avec ledit Guers, & lettres adreſſantes audit ſieur de Caen, où ie luy fis entendre, que pour les incommoditez qu'il y auoit en la chaloupe, que ie n'y pouuois aller; & que dans neuf iours au plus toſt, ie ſerois audit Tadouſſac. Je deſpeſché promptement vn canau, & mandé audit du Pont qu'il m'enuoyaſt vne de ſes barques pour m'aller à Tadouſſac, ce qu'il fit, que dans ſix iours la bar-

Deſſein
du ſieur de
Caen.

L'Auther
luy eſcrit.

que fut à Québec, & ledit du Pont dedans, pour sçavoir ce qu'il auroit à faire, avec ledit sieur de Caen, estant arriué à Québec: ie m'embarquay à la sollicitatiõ dudit Pere, n'estant pas mon dessein de partir de l'habitation, & mander seulement ce qui me sembloit, de la volonté qu'il auoit de se saisir dudit vaisseau.

Mais les persuasions avec les raisons que me donnoit ledit Pere, m'y firent resoudre, ayant laissé ledit du May, en ma place pour commander, & enchargé à tous mes compagnons de luy obeir, comme à moy mesme, ie m'embarquay le dernier de Iuillet; ce mesme iour nous fismes telle diligence, que le lendemain au soir arriuasmes à demie lieuë de Tadoussac, pres la poincte aux alloüettes, où ie fis mouiller l'ancre. Aussi-tost ledit sieur de Caen me vient trouuer, où il me fit entendre ce qui estoit de son dessein: ie luy dis que le seruice du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, m'auoit amené en ce lieu pour luy donner les conseils que ie croyois qui luy seroient necessaires, & raisonnables, s'il les vouloit suiure, qui estoient de ne rien alterer au seruice de sa Majesté, ny de ses arrestz; & que l'autorité de Monseigneur demeurast en son entier: il me dit, qu'il n'auoit autre intention.

Le lendemain 3. d'Aoust nous entraşmes audict Port de Tadoussac, ou ledit sieur de Caen me receut avec toutes sortes de courtoisies, m'offrant son vaisseau pour m'y retirer, le remerciant de tout mon cœur & le priant me permettre de demeurer en ma barque, pour ne me monstrier passionné a vn party, ny à l'autre, puisqu'il estoit question de rendre iustice; & voyant qu'il estoit à propos de ne m'en aller que tout

Son embarquement
pour aller à
Tadoussac.

Conseil
qu'il dõne
au sieur de
Caen.

fut en paix. Il fut question de traicter d'affaire, ledit de Caen fit quelque proposition sur le fait de la peleterie; que l'on ne treuua à propos, & luy en donna-on les raisons: il s'opiniastre & dit auoir des commandeméts particuliers, ie le somme de les monstrier pour y obeir, il m'en fait refus, ie luy offre de mettre papiers sur table, & qu'il en fit de mesme, ce qu'il ne voulut, & dit qu'il desiroit auoir le vaisseau dudit du Pont, pour aller à la guerre, contre les ennemis qui estoient en la riuierè: ie luy remonstre, qu'il regarde de ne contreuenir à l'arrest, ie luy dis les raisons qui l'oblignoient de s'en distraire: & pour ce qui estoit de chasser les ennemis, il auoit trois vaisseaux, deux entr'autres capables de courir toutes les costes, avec cent cinquante hommes, & qu'il auoit plus de force qu'il n'en failloit: il persiste de vouloir auoir ledit vaisseau, ie le somme de donner ses aduis, il le fait; apres auoir fait quelque refus, ie luy respons par articles: ie luy enuoye la response avec les articles, qu'il ne trouue à sa fantaisie.

Dispute en
tre eux.

Il auoit fait faire vne protestation audit du Pont, contenant vn grand discours, des interests qu'il auoit sur ledit du Pont, & veut auoir son vaisseau: ledit du Pont me preséte requeste sur ce que veut faire ledit de Caen contre les arrests du Roy, & preuoyant la ruine manifeste qui pouuoit arriuer, de voir vn arrest enfreint, bien que ledit sieur de Caen dit, qu'il n'y veut rien attenter au cōtraire: Le pere & ledit sieur de Caen, eurent plusieurs paroles, qui apportoiēt plustost de l'alteratiō, que la paix, voyant ne pouuoir rien gagner sur luy, ie fais des ouuertures, comme il peut seruir le Roy, ie m'offre d'aller dans le vaisseau dudit du Pont,

De Caen
veut auoir
le vaisseau
de du Pont
par force.

Offres que
luy fait
l'Auteur.

courir sur les ennemis, le suivre par tout, non seulement dans des vaisseaux, mais dans des barques, chaloupes, ou canaus, par terres'il en est besoin. Je luy dis qu'il ne peut refuser l'offre que ie luy fais, me donnant de ses hommes, estant en lieu qui despende de ma charge, & luy remonstre qu'en ce faisant, ce sera seruir le Roy, & mondit Seigneur, & qu'ainsi il n'vsera de violence, & ne contreniendra aux arrests de sa Majesté, & mondit Seigneur y fera seruy, & que s'il a des pretensions, il les vuidera en France.

Resolution
de l'Auteur
sur l'opinia-
streté du
sieur de
Caen.

Il n'en veut rien faire, il s'attache à sa charge, & aux particuliers commandemens qu'il auoit du Roy, & de mondit Seigneur. Je le prie & conjure de rechef, me les monstre pour y satisfaire: il s'opiniastre plus que iamais; le voyant ainsi resolu, ie prens le vaisseau dudit sieur du Pont en ma sauuegarde, & voulant le conserver pour l'autorité du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, deuant tout son esquipage, & apres qu'il en vseroit comme bon luy sembleroit, ayant la force à la main; mais que pour observer la forme de iustice, qu'il falloit que ie fisse ainsi.

Ledit sieur de Caen, proteste deuant tout son esquipage, de s'aller saisir dudit vaisseau, & qu'il chastiera ceux qui voudront resister, disant qu'il ne recognoissoit de iustice en ce lieu.

Ledit sieur
de Caen se
saisit du
vaisseau de
du Pont.

L'envoye prendre possession dudit vaisseau, & ledit sieur de Caen y enuoya vn homme, pour faire inuentaire de ce qu'il y auoit, & ainsi s'en saisit, comme ayant la force en main: voila comme se passa cette affaire. Or premier que ledit sieur de Caen entraist au vaisseau dudit du Pont, ie leue l'ancre le 12. d'Aoust,

& m'en allay passer le Saguenay, pour ne m'en trouver à la prise que feroit ledit de Caen, lequel le lendemain me vient trouver avec sa chaloupe, pour traiter de l'ordre que nous deuions tenir, pour la conseruation de ladite habitation : ie le priay de me donner quelques Charpentiers pour acheuer le magasin commencé, & qu'il n'y auoit aucun lieu où l'on peust mettre aucune chose à couuert; il me dit qu'il auoit affaire de ses hommes, pour accommoder son vaisseau, qu'il vouloit partir promptement, pour aller à Gaspey, & autres lieux, courir sur l'ennemy, si lieu auoit, avec sa barque, & qu'il me l'enuoyeroit avec le reste des hommes, qui deuoient hiuerner à l'habitation.

Vient trou-
uer l'Au-
teur pour
prendre or-
dre de luy.

Il me demande le payement des viures qu'il auoit vendus audit du Pont, pour ceux qui deuoient hyuerner de leur part à l'habitation, pour le prix de mille Castors, & sept cens pour les marchandises, qui auoient esté estimées en sa barque, suiuant la traite qui se faisoit avecques les Sauvages, d'autant que nous auions interdit ladite traite, pour les raisons que j'ay dit cy dessus. Aussi tost que ledit sieur de Caen se fut saisi du vaisseau dudit du Pont, il luy remit entre les mains, disant qu'il n'estoit point armé comme il falloit. Ledit pere fut à Tadoussac, le 14. dudit mois, luy faire deliurer les Castors, & ainsi nous nous separâmes.

Le lendemain, ledit sieur de Caen enuoya faire vne protestation par Hebert : s'il eust voulu suivre le conseil que ie luy voulus donner, il eust fait ses affaires, sans rien alterer, & avec sujet de pretendre de grands intersts pour le Roy, & Monseigneur, d'autant que ledit

Protesta-
tion de de
Caen.

du Pont n'auoit apporté aucuns viures pour lès hyuernans, & qu'à faute de ce, l'habitation pouuoit estre abandonnee, & le seruice du Roy, alteré.

C'estoit à moy (à faute que ledit du Pont ne m'eustourny les commoditez) de les demander audit de Caen, pour conseruer la place; & en me les deliurant, avecques hommes pour hyuerner, i'estois tenu, par la voye de Iustice, de renvoyer tous ceux de l'ancienne societé, prendre ceux dudit de Caen, & retenir toutes les marchādises, traictees ou à traicter, sans les deliurer qu'à son retour, qu'indubitablement ils luy eussent esté adiugees par voye de Iustice: Mais au contraire, les viures que n'auoit ledit du Pont, pour fournir 25. hommes en leur part, ledit sieur de Caen luy vendit les siens, ce qu'il ne deuoit faire; & fut ce qui m'estonnoit, ne pouuant goustier ceste proposition, croyant selon mon opinion, que mille Castors, qu'il tiroit eontant, luy estoient plus assurez en les apportant, que ce qu'il eust peu esperer par iustice, de ceux qui estoient entre mes mains, qui neantmoins estoit chose bien assurée.

Ce pendant que l'on s'amusoit à toutes les contestations, il y auoit vn petit vaisseau Rochelois, qui traittoit avec les sauages, à quelque cinq lieues de Tadoussac, dās vne Isle appelée l'Isle verte, où ledit sieur de Caen enuoya apres nostre departement: mais s'estoit trop tard, les oyseaux s'en estoient allez vn iour ou deux auparauant, & n'y treuuast on que le nid, qui estoit quelque retranchement de pallissade qu'ils auoiēt fait, pour se garder de surprise, pendant qu'ils traittoient, l'on mit bas les pallissades y mettant le feu.

Vaisseau
Rochelois
qui trait-
toit en l'Isle
verte.

Le Capitaine le Grand qui y auoit esté, s'en reuint, comme il estoit party. Nous fîmes voilles de la pointe aux allouettes le 13. d'Aoust, & arriuâmes à Québec le 17. où estant ie donnâ ordre à faire paracheuer le magazin, & ledit sieur de Caen enuoya les armes, que le Roy nous donnoit pour la defence du fort.

L'Auther
fait para-
cher le
magazin de
Québec.

S'ensuit les armes qui me furent liurées, par les commis tant du sieur de Caen & Guers, sçauoir de Monseigneur de Montmorency, que par Iean Baptiste Varin, & Hallard, le Mercredy 18. d'Aoust 1621.

12. Halebardes, le manche de bois blanc, peintes de noir. 2. Harquebuses à rouët, de cinq à six pieds de l'og. 2. autres à mesche de mesme longueur. 523. liures de bonne mesche. 187. autre de pourrie. 50. Piques cōmunes. 2. Petarts de fonte verte, pesant 44. liures chacun. Vne tante de guerre en forme de paillon. 2. Armets de Gens-d'armes, & vne sanderiere. 64. Armes de Piquers sans brasards. 2. Barils de plomb en balles à Mousquets pesant 439 liures.

Lesdites armes & munitions cy-dessus ont esté contées & receuës à Quebec, par monsieur de Champlain Lieutenant general de Monseigneur le Viceroy en la Nouuelle France, present le sieur Iean Baptiste Varin, enuoyé exprés en ce lieu par mōsieur de Caen, & de moy commissionnaire de mondit seigneur. Fait audit Québec, le susdit iour que dessus. Signé Guers commissionnaire, & au dessous Iean Baptiste Varin.

I'ay sousigné Iaqués Hallard, confesse auoir mis entre les mains de monsieur de Champlain Lieutenât

de Monseigneur de Montmorency, Viceroy de ces terres, trois cens dix liures de Poudre à canon, en deux Barils, & 2479. liures de plomb, en balles à mousquet, en six barils, ne sçachât dire si cesdites munitions sont du Roy ou de monsieur de Caen. A Québec ce iour d'huy dernier iour d'Aoust 1621. Signé Isaac Harlard.

Je demanday ausdits commis, si ledit sieur de Caen ne m'enuoyoit point de mousquets, & d'auantage de poudre, & meilleure que celle à canon, pour les mousquets : il me dirent qu'ils n'auoient receu que les armes qu'ils m'auoient données. Je ne me pouuois imaginer, que sadite Maiesté n'eust ordonné des armes à feu avec de la poudre, qui sont les choses principales & necessaires, pour la defence d'une place, & se maintenir contre les ennemis : & ainsi fallut s'en passer, à mon grand regret.

Je ne me pouuois imaginer que sa Maiesté nous eust enuoyé si peu de munitions de guerre, veu les lettres qu'elle m'auoit fait l'honneur de m'escire, accompagnées de celle de Monsieur de Puisieux, comme i'ay dit cy-deuant.

De Caen
enuoye des
viures pour
ceux qui
deuoient
hyuerner,

Quelques iours apres, ledit sieur de Caen enuoya des viures, pour la nourriture des hommes qui deuoient hyuerner au nombre de 25. comme i'auois demandé à chacun des deux societés, qui m'auoient esté promis pour la conseruation de la place, il n'en vint que 18. de sa part, & trente que laissa l'ancienne société.

Ledit sieur de Caen ayant mis ordre à ses affaires, partit de Tadoussac le 29. iour d'Aoust.

Et le mardy 7. de Septembre, partit aussi ledit sieur

du Pont, & le pere George, de Québec, qui me promit communiquer audit sieur Dolu, tout ce qui s'estoit passé & fait : ne doutât point, que ce faisant tout iroit à l'amiable, & auroit esté en paix, & que tant de discours, inutiles qui s'estoiēt faits & passez par delà, se fussent appaisez ; esperāt auoir plus de repos à l'aduenir : & oster le plus que l'on pourroit les chicaneries. Deux mesnages retournerent. Car depuis deux ans, ils n'auoient pas deserté vne vergée de terre, ne faisant que se donner du bon temps, à chasser, pescher, dormir, & s'enyurer avec ceux qui leurs en donnoiēt le moyen : ie fis visiter ce qu'ils auoient fait, où il ne se trouua rien de deserté, sinon quelques arbres coupez, demeurans avec le tronc & leurs racines : c'est pourquoy ie les renuoyay comme igens de neant, qui despensoient plus qu'ils ne valloiet : s'estoient des familles enuoyées, à ce que l'on m'auoit dit, de la part dudit Boyer en ces lieux, au lieu d'y enuoyer des gens laborieux & de trauail, nō des bouchers & faiseurs d'aiguilles, comme estoient ces hommes qui s'en retournerent, il me sembla bon, pour esuiter aux chicaneries, de faire quelques ordonnances, pour tenir chacun en son deuoir. Lesquelles ie fis publier le 12 de Septembre.

*L'Auteur
renuoye les
familles
fainçantes.*

*Ordon-
nances que
l'Auteur
fit publier.*

*L'AUTHEVR FAICT TRAVAILLER
au fort de Québec. Voye assée qu'il prepare aux En-
trepreneurs des descouvertures. Est expedient d'attirer
quelques sauvages. Arriuée du sieur Santin commis
du sieur Dolu. Réunion des deux sociétés.*

CHAPITRE V.



E n'est pas peu que de viure en repos, & s'as-
seurer d'un pais, en si fortifiant & y met-
tant quelques soldats pour la garde d'ice-
luy, qui apporteroit plus de gloire mille
fois que n'en vaudroit la despence, & le Viceroy en
receuroit du contentement, pour estre hors de dan-
ger de l'ennemy.

Les sau-
vages as-
sistrent les
nostres.

Mal que
causa la di-
uision des
deux so-
ciétés.

Les sauvages nous assisterent de quelque Es-
lan, qui nous fit grand bien, car nous auions esté assez mal
accômodez de toute chose, hormis de pain, & d'huil-
le; les petites diuisions qu'il y auoit eües entre les
deux sociétés l'année d'auparauât, auoit causé ce mal:
& estâs bien réunies, il n'en pouuoit que bien arriuer,
tant pour le peuplement, que descouvertures, que au-
gmentation du trafficq, ausquelles choses chacun y
doit contribuer du sien en temps qu'il pourra.

L'une des choses que ie tiens en ceste affaire, &
pour l'augmentation d'icelle, est les descouvertures, &
comme elles ne se peuuent faire qu'avec de grandes
peines & fatigues, parmy plusieurs regions & côtrees,
qui sont dans le milieu des terres, & sur les confins
d'icelle:

d'icelle à l'occident de nostre habitatiō, parmy plusieurs natiōs, aux humeurs & forme de viure, desquels il faut que les entrepreneurs se conformēt. Il y a bien à considerer d'entreprēdre meurement, & hardimēt cest affaire, avec vn courage masle: mais aussi est il bien raisonnable, que le labeur de telles personnes soyent recogneus par quelques honneurs & bien-faits, comme sont les estrangers en telles affaires, pour leurs donner plus d'affection & de courage d'entreprendre: & si on ne le fait, mal-aisément se peut il faire chose qui vaille.

Entrepreneurs se doivent conformer aux humeurs des nations des lieux qu'ils descouurent.

La recognoissance du travail augmente le courage.

Pour la societé, se seroit elle qui deuoit autant y apporter du leur que personnes, car vn grand bien leur en reuiendroit, encores que ceux de l'ancienne societé jusques à present, n'ayent iamais gratifié les entrepreneurs d'aucune chose: au contraire ont osté le moyen de bien faire, en temps qu'ils ont peü. Et pour ouurir le chemin à cest affaire, i'auois pensé preparer quelque voye, qui fut seure & aduātageuse, pour les entrepreneurs, afin qu'avec plus de courage & assurance, ils entreprinsient ce dessein.

L'ancienne societé n'a point gratifié d'entrepreneurs.

Voyez que l'Auteur iuge estre nécessaire aux entrepreneurs.

Qui estoit d'attirer quelques nombres de sauages près de nous, & y auoir vne telle confiance, que nous ne puissions estre desceüs ny trompez d'eux, & pour cet effect, i'auois pratiqué l'amitié d'vn sauage appelé Miristou, qui auoit tout plein d'inclination particuliere à aymer les François, & recognoissant qu'il estoit desireux de commander, & estre chef d'une troupe, comme estoit son feu pere, il m'en parla plusieurs fois, avec tout plein de protestations d'amitié qu'il me dit nous porter, bien que ie iugeasse que

Attirer nombres de sauages.
L'Auteur pratique l'amitié du sauage Miristou.

ce n'estoit en partie que pour paruenir à son dessein, mais il faut tenter la fortune, & me dit que si ie pouuois faire en sorte qu'il peust obtenir ceste grade de Capitaine, qu'il feroit merueille pour nous : le l'entretins vne bonne espace de temps, depuis l'Automne iusques au Printemps, où conferant avec luy, ie luy dis, Si tu es esleu par les François, i'y feray consentir tes compagnons, & te tiendrôt pour leur chef, mais aussi qu'au prealable, il deuoit nous tesmoigner vne parfaite amitié, ce qu'il promit faire.

Ce que
l'Auteur
luy promet

Arrivée
du sieur
Santein.
Sociétés
reünies.

Le 8. de Iuin arriua le sieur Santein, l'un des commis de la nouvelle societé, qui me donna aduis de la reünion des deux societés, que l'anciëne ayma mieux entrer en la societé nouvelle, que donner dix mille liures à la nouvelle ayant cinq douziesme, & la nouvelle pour les sept durant quinze années, & ainsi que le Conseil par arrest l'auoit ordonné.

Ce que
l'Auteur
promit à
Miristou
sauuage.

La premiere chose que ie dis à se sauuage, estoit qu'avec ses cōpagnons ils cultiueroiēt les terres proches de Québec, faisant vne demeure arrestée, luy & ses compagnons, qui estoient au nombre de trente, qu'ayant mis les terres en labour, ils recueilleroient du bled d'Inde pour leurs necessitez, sans endurer quelques fois la faim qu'ils ont, & par ainsi nous les tiendrions comme freres. De plus nous monstriōs vn chemin à l'aduenir aux autres sauuages, que quād ils voudroient eslire vn chef, que ce seroit avec le consentement des François, qui seroit commencer à prendre quelque domination sur eux, & pour les mieux instruire en nostre creance.

Il me promit de faire ainsi, & defait il fit si bien

avec ses compagnons (desquels il auoit gaigné l'affection) que pour môstrer vn tesmoignage de sa bonne volonté, premier que d'estre receu Capitaine. Ils commencerét à deserter tous ensemble au Printéps, à demie lieuë de nostre habitation, & s'ils eussent eu de bon bled d'Inde ceste année là, ils l'eussent ensemencé, ce qu'ils ne peurent faire qu'en vne partie, laquelle contient pres de sept arpents de terre, assez pour vne premiere fois. Quelques iours apres descendirent des sauages des trois riuieres, où ils se trouuerent trois à quatre competeurs, qui pretendoient la mesme charge, & y eut beaucoup de discours & conseils entr'eux, sur ce fait Miristou me vint treuuer, luy sixiesme des plus anciens, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé, ie l'asseuray qu'il ne se mit en peine, que ie le ferois eslire chef, & que nous n'en cognoistrions point d'autre que luy en sa troupe, & le ferois entendre à ses compagnons, & à ceux qui luy disputoient ceste charge: le contentement qu'il eut, fit qu'il me presenta quelques quarante castors, & luy en fis donner vne partie, pour auoir des viures pour le festin de ses compagnons.

Sauages
commen-
cerent à
descher
vers nostre
habitation.

Miristou
vint trou-
uer l'Au-
teur.

Promet le
le faire esli-
re chef de
sa troupe.

Presente
40. castors
à l'Auteur.

Ils s'en alla fort satisfait & content, ie parlay à tous ses compagnons & competeurs, leurs faisant entendre le sujet qui m'esmouuoit à desirer qu'il fut chef, ils m'entendirent patiemment, & tous tesmoignerent qu'ils en estoient contens puisque ie le desirois.

Qui parle
à ses com-
pagnons.

Ils s'en retournerent avec volonté de l'eslire pour chef, & faire les ceremonies accoustumées. Cela fait il me vint treuuer, accompagné de tous les prin-

Miristou
vint trou-
uer.

uer l'Au-
teur avec
les prin-
cipaux des
siens & vn
present de
65. castors.

A quel fin
ce sauua-
ge
luy fit ces
presens.

cipaux Sauvages, avec vn present de 65. Castors, disant, I ay esté esleu pour chef, comme tels & tels que tu as cognus, l'un estoit mon pere qui auoit succedé à vn autre de qui il portoit le nom de *Annadabjion*, il entretenoit le pais parmy les nations, & les François, i'en desire faire de mesme, & me tenir tellement lié avec vous que ce ne sera qu'une mesme volonté, & les presens qu'il m'auoit donnez n'estoient à autre intention, que pour tousiours estre en mon amitié, & me deuoit appeller son frere, pour plus de tesmoignage d'affection, chose qui auoit esté resoluë de l'aduis de ses compagnons.

Ie le confirmé en tout & par tout, l'assurant que tant qu'ils seroient bons nous les aymerions comme nos freres, & que ie les assisterois contre ceux qui voudroient leur faire du desplaisir: ils monstroient signe d'une grande resiouissance, & souuent se leuoient en me venant mettre leurs mains dans les miennes, avec inclination, pour monstrier le contentement qu'ils auoient.

Mahigan
aticq que
signifie.

Noms de
Miristou.

Et me dit qu'il auoit changé son nom qui estoit *Mahigan aticq*, qui veut dire loup & cerf, *aticq* veut dire cerf, & *Mahigan* loup, ie luy demandé pourquoy ils luy donnoient ces deux noms si contraires, il me dit qu'en leur pais il n'y auoit beste si cruelle qu'un loup, & vn animal plus doux qu'un cerf, & qu'ainsi il seroit bon, doux, & paisible, mais s'il estoit outragé & offencé il seroit furieux & vaillant.

L'Auteur
leur fait
festin.

Ie fus assez satisfait de ceste responce pour vn sauua-ge: voyant leur bonne volonté, ie me deliberé luy faire vn festin, & à tous ses compagnons tant

hommes que femmes & enfans, afin que deuant tous il fut receu capitaine: pour plus de marque ie fis le festin de la vailleure de 40. castors, où ils se remplirent bien leur ventre; sans quelque petit trouble qui survint, il y eut eu plus de plaisir, mais le pere & le meurtrier son fils se trouuerent à ce festin, ausquels i'auois defendu d'y assister, & mesme de venir à nostre habitation, mais l'effronterie & l'audace de ces coquins fut grande & extrême, ce quesçachant, ie parlé au chef, pour voir comme il s'acquiteroit en sa nouvelle charge, luy disant, qu'il sçauoit bien pourquoy nous ne le desirions voir, & qu'il eut à le renuoyer, ce que fit aussi tost ledit *Mahigan aticq*, le meurtrier fait semblant de s'en aller, & le chef me le vint dire, ie luy tesmoignay que ie n'estois bien content, & ne me trouuay point au festin, où tous nos sauages ne laissoient perdre vn moment de temps à festiner, pendant que *Mahigan aticq* m'entretenoit vn peu. Apres vn de nos gens me vint dire que le meurtrier ne s'estoit point retiré, ie fais semblant d'estre plus en collere que ie n'estois, en me leuant ie fis prendre vne arme pour aller treuuer ledit meurtrier, ce que voyant *Mahigan aticq*, il me dit, ie te prie de sursoir & ne l'aller chercher, & que c'estoit vn fol, ce qu'il fit, & luy dit rudement & en collere, qu'il se retirast, ce que firent le pere & le fils, qui fut le sub et que la ceremonie ne se passa pas comme ie me l'estois promis. Pour lors tous nos sauages s'en retournerent fort saouls & remplis de viandes, ayant fait faire la cuisine en vne chaudiere à blasser de la biere, qui tenoit près d'vn tonneau.

A quoy ie
Festinau
renoit.

Le meur-
trier ne se
retire.

Sauages
biē traittez
s'en retour-
nerent.

Apportēt
c en castors
à l'Auth. eur.

Sauvage
qui vante
sa race.

Dit qu'il
a toujours
aimé les
François.

Le lendemain nos sauvages me vindrēt trouver, avec tous les principaux, faisant apporter cent castors, en me disant que ie n'eusse aucun des plaisir de ce qui s'estoit passé, & que cela n'arriueroit plus: entr'autre estoit vn sauvage, qui auoit pretendu d'estre chef, fils d'un premier *Annadabigeon*, qui auoit esté capitaine de ces lieux là, me representant les grands biens qu'auoit son feu pere, & qu'il estoit descendu de l'un des plus grands chefs qui fut en ces contrées, & autres discours sur ce sujet: & que quoy qu'il n'eust esté esleu chef avec la forme accoustumée, que neantmoins il estoit capitaine, ayant tousiours porté vne affection particuliere aux François, qu'il venoit pour se faire recognoistre, non comme principal chef, mais comme le second après *Mahiganaticq*.

Lesdits
seurs de
Caen & du
Pont ont
leur part
des castors

Respon-
se que l'au-
teur rend
aux chefs
des Sauua-
ges.

Mahiganaticq reprenant la parole, dit qu'il l'aduoüoit pour tel, & comme sa seconde personne: & qu'à son defect il commanderoit, & que nous deuions auoir la mesme confiance qu'en luy, & que se joignant ensemble ils tiendroient tout le monde en paix, que quand lesdits capitaines François seroient arriuez à Tadoussac. sçauoir les sieurs de Caen & du Pont, estans en ce lieu ils les asseureroient de rechef de leur bonne affection & fidelité, donnant lesdits cent castors à nous trois: pour estre bien reünis ensemble, à les maintenir de nostre part. Leurs fis responce que si par le passé, ils auoient veu quelque chose entre les François, ce n'estoit pas iusques là pour en venir à vne guerre comme ils croyoient, estant tous bons amis, & que maintenant ils ne ver-

roient plus de dispute entr'eux comme ils auoient veu par le passé, entre lesdits de Caen & du Pont, de plus qu'ils seroient fort satisfaits de l'eslection qui auoit esté faite.

Tous ces discours finis, ie m'imaginay que puisqu'ils ne vouloient estre esleuz, que par consentement des François, & pour leur dōner quelque sorte d'enuie & d'honneur extraordinaire, tant pour eux que pour leurs descendans à l'aduenir: qu'il estoit à propos de les receuoir capitaines avec quelques formalitez que ie leurs fisentendre, que quand on receuoit vn chef, que l'on obligeoit tels capitaines, à porter les armes contre ceux qui nous voudroient offencer, ce qu'il promit faire. Je luy donnay deux espées, qu'il eut pour agreables, & de ceste bonne reception & present, il fallut aller monstrier ces presens à tous ses compagnons, & leur faire entendre tout ce qui s'estoit passé, & leur fis donner de quoy faire festin, ce que ie fis à la valeur de quelque nombre de castors: & apres s'en allerēt. Ainsi ie cherchois quelque moyen de les attirer à vne parfaite amitié, qui pourroit vn iour leur faire connoistre en partie l'erreur où ils sont iusques à presēt, ou à leurs enfans qui seroient proche de nous: incitat les peres à nous enuoyer leurs enfans, pour les instruire à nostre Foy, & par ainsi estans habitez, si la volonté leur continuoit, l'on pourroit estre asseurez, que si on les menoit en quelque lieu aux descouuertes, qu'ils ne nous fausseront point compagnie, ayant de si bons ostages prés de nous, comme leurs femmes & enfans: car sans les sauuages, il nous seroit impossible de pouuoir descourir beaucoup de chose dans vn grand

L'Autheur
cōient que
Mahigan
loit receu
capitaine.

A quelle
condition,

Moyen de
de s'assu-
rer des sau-
uages.

Les sauua-
ges seruent

à descouvrir dans vn grand pays. pays, & se seruir d'autres nations, car il n'y auroit pas grande seurété, & ne leurs faudroit que prendre vne quinte pour vous laisser au milieu de la course.

L'AUTHEVR S'EST ACQVIS VNE parfaite cognoissance aux decouuertes. Aduis quil a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuiendroient de ces decouuertes. Paix que ces sauuages traittent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux.

CHAPITRE VI.

Ce qui a accru le courage à l'Auther d'auoir cognoissance parfaite des choses douteuses.



A cognoissance que de lōg temps iay eue, en la recherche & descouuerture de ses terres, m'a tousiours augmenté le courage de rechercher les moyens qui m'ont esté possible, pour paruenir à mon dessein, de cognoistre par faictement les choses que plusieurs ont douté. Ce que ie tiens pour certain selon les relatiōs des peuples, & ce que j'ay peu coniecturer de l'assiete du pays, qui sans doute me donne vne grande esperance, que l'on peut faire vne chose digne de remarque, & de louiange, estant assisté des peuples des contrées, lesquels il faut contenter par quelque moyen que ce soit, ce qui (à mon opinion) sera aisé, & à tout le moins arriue ce qui pourra, pouueu que Dieu conferue les Entrepreneurs, il ne peut qu'il n'en reuienne de grandes commoditez, qui seruiron beaucoup en ceste
affaire,

affaire. Il y a long temps que j'ay proposé & donné mon aduis à Nosseigneurs du Conseil, qui ont tousiours esté bien receus; mais la France a esté si broüillée ces années dernières, que l'on recherche à faire la paix, ne pouuant y faire despence. Je peux bien asseurer, que s'il ne se faict rien en ce temps, malaisement se pourra-il faire quelque chose à l'aduenir: tous hommes ne sont pas propres à risquer, la peine & fatigue est grande; mais l'on a rien sans peine: c'est ce qu'il faut s'imaginer en ces affaires; ce sera quand il plaira à Dieu: de moy, ie prepareray tousiours le chemin à ceux qui voudront apres moy, l'entreprendre.

Auis de
l'Auteur
au Conseil
du Roy.

Tous hom-
mes ne sont
propres à la
fatigue.

Il y a quelque temps, que nos Sauvages moyennerent la paix avec les Yrocois, leurs ennemis; & iusques à present, il y a eu tousiours quelque accroche pour la méfiance qu'ils ont des vns & des autres; ils m'en ont parlé plusieurs fois, & assez souuent m'ont prié d'en donner mon aduis, leurs ayant donné, & treuvé bon qu'ils vesquissent en paix les vns avec les autres, & que nous les assisterions: mais quand il est question de faire la paix avecques des Nations, qui sont sans foy, il faut bien penser à ce que l'on doit faire, pour y auoir vne parfaicte seureté. Je leur proposay, leur en donner des moyens, & seroit vn grand bien proche de nous; l'augmentation du trafic, & la descouuerture plus aysee, & la seureté pour la chasse de nos Sauvages, qui vont aux Castors, qui n'osent aller en de certains lieux, où elle abonde, pour la crainte qu'ils ont les vns des autres; & y ont tousiours trauaillé iusques à present.

Sauages
encherent
la paix avec
les Yrocois.

Moyen de
faire la paix
avec les na-
tions es-
trangères.

Deux Yro-
cois aux
trois riuie-
res.

Le 6. dudit mois de Iuin, arriuerent deux Yrocois aux trois riuieres, pour traiter de ceste paix : le Capitaine m'en donne aussi tost aduis, & y enuoyerent deux Canaux, pour les amener à leurs Cabanes, proche de Quebec, où ils estoient logez.

L'Auth-
eur s'embarque
en la bar-
que des
Sauuages.

Le 9. ils vindrent aux Cabanes de nos Sauuages, lesquels ne manquerent de m'enuoyer vne chaloupe, pour aller voir la reception qu'il leur feroit: Je m'embarquay, accompagné dudit Sentein, & de cinq de mes compagnons, avec chacun son mousquet, où arriuant sur le bord du riuage, deuant leurs cabanes, Le Capitaine Mahigan Atieq, accompagné de ses compagnons, avec les deux Yrocois à son costé, s'en vient au deuant de nous, baissant leurs mains, & la mettant en la nostre, & en firent faire autant aux deux Yrocois, nous tenans chacun par la main, iusques à ce que nous fussions à la Cabane dudit Capitaine; où arriuant, nous trouuâmes nombre de peuples assis, chacun selon son rang. Ledit Chef, me tesmoigna estre fort satisfait, & tous ses cōpagnons, de ce que ie m'estois acheminé vers eux, pour voir les Yrocois, lesquels firent rapport, enuers les leur, de la bonne intelligence qui estoit entre nous, & eux. Ce fait, trois de nos Sauuages, avec les deux Yrocois, danserent, & apres m'auoir demandé si ie l'aurois agreable, ie leur tesmoignay estre content.

Leur Chef
tesmoigne
à l'Auth-
eur l'aïe
qu'ils
auoient d'a-
uoir esté
vers eux.

Chacun des
Sauuages
luy baïs-
sa la main.

Ceste dance dura vne bōne espace de temps; & acheu-
é qu'ils eurent de dāser, chacun d'eux baïsa sa main,
& me la vindrent mettre en la mienne, en signe de
paix, & bien-vueillance. Le meurtrier estoit l'un de
ces trois danseurs, qui voulut mettre sa main dans la

miennne, ie ne le voulus iamais regarder ; ce qui luy donna vn grand desplaisir, de se voir ainsi mesprisé deuant les Yrocois, & de toute l'assemblée : il n'arresta gueres qu'il ne sortist de la cabane. Ce pendant le Chef commanda à tous les hommes, femmes & filles, de danser ; ce qu'ils firent quelque temps : La danse finie, il me remercia à sa façon, & me pria de toujours les maintenir en amitié : Je luy dis, qu'il ne deuoit point douter de mon affection, lors qu'il se comportera doucement avec nous.

L'Authent
ne vent voir
le meur-
trier.

Le Capitai-
ne le remer-
cie.

Je le priay de me venir voir le lendemain, & douze de ses principaux, & les deux Yrocois (nous traiterons du sujet de leur venue) ce qu'ils m'accorderent ; & leur fist tirer quelques coups de mousquets : de là, nous nous r'embarquasmes pour retourner en nostre habitation. Le lendemain, ils ne faillirent à venir avec les deux Yrocois ; peu apres leur arriuée, ie leur fis festin, suiuant leur façon de faire : Apres qu'ils eurent repeu, nous entraimes en discours, sur ce qui estoit du traité de paix avec les Yrocois, le leur demanday comment ils entendoient faire ce traité : ils dirent que l'entreueüe des vns aux autres, estoit avec amitié, tirant parolles de leurs ennemis, de ne les nuire ny empescher de chasser par tout le pais ; & eux au semblable en feroient de mesme envers les Yrocois : & ainsi, ils n'auoient d'autres traictez à faire leur paix.

L'Authent
le prie de le
venir voir.

Il le traite.

Leur entre-
ueüe est a-
uec amitié.

Je leur dis que parleméter, estoit veritablement faire les approches à vne paix, mais il falloit les seuretez d'icelle ; & puis qu'ils m'en demandoient mon aduis, ie leur en dirois ce qui m'en sembleroit, s'ils me vou-

Parlemen-
ter est s'a-
procher de
lapaix.

Demande
de la paix
ad-
uis pour la
paix.

loient croire; à quoy ils accorderent, & me prièrent derechef, de leur en donner mon aduis qu'ils suiuroient au mieux qu'il leur seroit possible; & qu'aussi bien, ils estoient las & fatiguez des guerres qu'ils auoient eües, depuis plus decinquante ans; & que leurs peres n'auoient iamais voulu entrer en traicté, pour le desir de vengeance qu'ils auoient de tirer du meurtre de leurs parens & amis, qui auoient esté tuez; mais qu'ayant considéré le bien qui en pourroit reuenir, ils se resou-
doient, comme dit est, de faire la paix.

Responce à la premiere question que ie leur fis sçauoir, si ces deux Yrocois estoient venus pour leur particulier; où s'ils auoient esté enuoyez de leur nation.

Desir de
voir leurs
parens pri-
sonniers les
fait venir
vers nous.

Ils me dirent, qu'ils estoient venus de leur propre mouuement: & le desir qu'ils auoient de voir leurs parens & amis, qui estoient parmy eux detenus prisonniers de longue main, les auoit fait venir; & l'assurance qu'ils auoient du traicté de paix, commencé depuis quelque temps, estans comme en trefue les vns & les autres, iusqu'à ce que la paix fut du tout assurée ou rompuë. Je leurs dis que puisque ces hommes n'estoient deputez du pays, qu'ils les deuoient traiter amiablement, avec toute sorte de paix & amitié, non pas en la façon comme s'ils estoient deputez du pays, & qu'ils deuoient estre receuz, avec plus d'allegresse & de ceremonie. De plus puisqu'ils vouloient venir à vne bonne paix, qu'il falloit qu'ils choisissent quelque homme d'esprit parmy eux, & l'enuoyer avec ces deux Yrocois, ayant charge de traiter de paix, & les inciter à enuoyer en ce lieu de Québec de leur part: lors qu'ils verroient que nous y assisterions, que cela seroit

occasion de se mieux affermer, comme estans obligez à les maintenir.

Ils trouuerent cet aduis bon, & de fait ils se resolu-
rent d'y enuoyer quatre hommes, sçauoir deux aux
Yrocois, distans de Québec de cent cinquante lieuës,
& leur fis donner la ualeur de 38. castors de marchan-
dises, des cent dont ils leurs auoient fait presents, & ces
marchandises estoient pour faire present à leurs enne-
mis à leur arriuée, comme est leur coustume, & ainsi
s'en allerent fort contens. Voila vn bon achemine-
ment.

Trouuēt
mon aduis
tres-bon.

Leur don-
ne 38. cas-
tors.

ARRIVEE DV SIEVR DV PONT

*Et de la Ralde avec viures. L'Authœur leur raconte la
paix faicte entre les sauuages. Lettre du Roy à l'Au-
theur. Arriuée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce
qui se passa le reste de l'année 1622. Et aux premiers
mois de 1623.*

CHAPITRE VII.



LE 15. de Iuin arriuèrent lesdits du Pont &
de la Ralde, avec 4. barques chargées de
viures & marchandises, auxquels ie fis la
meilleure reception qu'il me fut possible,
& ne trouuerent que toute sorte de paix, ce que plu-
sieurs ne croyoient pas, suiuant ce qui s'estoit passé.
Il ne sçauoient point que le subiect en estoit osté, oc-
casion pourquoy toutes choses s'estoient passées avec

1622.
Arriuée
des sieurs
du Pont &
de la Ralde,
bien receus
par l'Au-
theur.

Ce qu'il
leur dit
touchant le
chef des
sauuages.

douceur, ils furent quelques huit iours à faire leurs affaires, où durant ce temps, ie leurs fis entendre comme ces sauuages auoient esleu vn chef par nostre consentement, & le bien qui en pouuoit reüssir, pourueu qu'on l'entretienne en ceste amitié.

Mahigan
les vient vi-
siter.

Mahigan aticq vient voir ces messieurs qui le receurent fort humainement sur ce que ie leurs en auois dit.

Arriuée
du Sire
commis.

Lesdits du Pont & de la Ralde, partirent pour monter amont ledit fleuve aux trois riuieres, où ils treuuerent quelque nombre de sauuages, en attendant vn plus grand. Quelques iours apres arriua le Sire, commis, qui nous apporta nouuelle de l'arriuée dudit sieur de Caen à Tadoussac, qui m'escriuoit qu'en bref il s'achemineroit par deuers nous, apres sa barque montée: me priant luy enuoyer quelque scieurs d'aiz, & vn canau en diligence audit du Pont & de la Ralde, ce que ie fis, & ledit le Sire partit ce mesme iour pour retourner le treuuer à Tadoussac.

L'Auther
enuoyé au
deuant du
sieur de
Caen.

Trois iours apres arriua vne barque des trois riuieres, qui alloit audit Tadoussac, suiuant l'ordre qui luy auoit donné.

Son arri-
uée.

Le Vendredy 15. de Iuillet sur le soir, arriua ledit sieur de Caen dedans vne chaloupe, craignant n'estre assez à temps à la traite des trois riuieres: ayant laissé charge de despescher sa barque à Tadoussac, pour l'aller treuuer aux trois riuieres, ie le receus au mieux qu'il me fut possible, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé en toutes les affaires, tant de la Nouuelle que de l'ancienne societé, à quoy ie satisfis au mieux qu'il me fut possible. Il me rendit la lettre suiuite de sa Maiesté.

Receptiõ
que ie luy
fis.

Monsieur de Champlain, voulant conseruer mon cousin le Duc de Montmorency aux droits & pou-
 uoirs que ie luy ay cy-deuant accordez en la Nouvelle Frãce, Lettre du
Roy en-
uoyée à
l'Auteur.
 suiuant les lettres patentes que ie luy ay fait expedier, i'ay
 treuue bon que la contestation qui estoit à mon Conseil, entre
 l'ancienne compagnie, faite par les precedents Gouverneurs,
 pour faire les voyages audit pais de la Nouvelle France, e-
 stablis par mon cousin, suiuant son pouuoir; que ladite Nou-
 uelle soit conseruée au traitté, ioignant en icelle ceux de l'an-
 cienne qui y voudront entrer, ainsi que vous verrez par l'ar-
 rest de mon Conseil, qui vous sera enuoyé par le sieur Dolu,
 suiuant lequel ie veux & entend que vous vous gourniez
 avec lesdits nouueaux associez, maintenant le pais en paix,
 en y conseruant mon auctorité, en tout ce qui sera de mon
 seruice, à quoy m'asseurant que vous ne manquerez, ie prie
 Dieu qu'il vous ayt Monsieur de Champlain en sa sainte
 garde, escrit à Paris le 20. de Mars 1622. signé Louis,
 & plus bas Potier.

Ledit de Caen fut deux iours à Québec, & delà
 s'en alla aux trois riuieres. Le lendemain sa barque ar-
 riuu de Tadoussac, qui l'alla treuuer. Le sieur
de Caen est
deux iours
à Québec.

Le dernier dudit mois de Iuillet, passa ledit de la
 Ralde, qui s'en retournoit à Tadoussac, pour appre-
 ster son vaisseau, & delà aller à Gaspey, voir si n'y a-
 uoit point de vaisseaux, qui contreuinsent aux defen-
 ces de sa Majesté.

Ledit de la Ralde arriue à Tadoussac, & eut quel-
 ques paroles avec Hebert, que ledit sieur de Caen a-
 uoit laissé en sa place pour commander à son vaisseau Le sieur
de la Ralde
arriue à
Tadoussac.

L'ensei-
gne du sieur
de Caen ne
le veut re-
cognoistre.

bien qu'arriuant ledit de la Ralde, le commandement estoit à luy comme lieutenant dudit de Caen, & l'autre estoit son enseigne, qui ne voulut cognoistre ledit de la Ralde, & leur dispute vint sur le fait de la religion, bien que tous deux catholiques : car quand ledit de Caen qui estoit de la religion pretendüe reformée, faisoit faire les prieres sur le derriere en sa chambre, & les catholiques sur le deuant : & durant que ledit Hebert demeura au vaisseau, les prieres s'y continuoient, comme quand son chef y estoit : mais quand ledit de la Ralde y fut arriué comme lieutenant ; & commandant audit vaisseau, il voulut que les catholiques vinssent faire leurs prieres en la chambre, & que les pretendus reformez fussent en leur rang, sur le deuant pour prier, ledit Hebert s'y opposa, disant, que son capitaine ne l'entendoit, & ne luy en auoit donné charge, ledit de la Ralde dit, quand le chef y est, il fait comme il l'entend, Mais quand i'y suis en son absence, ie fais comme il me semble, & sur ce suiet il s'esmeut vne grande dispute, qui s'appaisa par le moyen de quelques peres Recolets, comme d'autres personnes qui s'y treuuerent. Hebert eut le tort de ceste dispute, & n'auoit pas de raison.

Different
pour les
prieres.

Ce que dit
le sieur de
la Ralde.

Les peres
Recolets
appaissent
le trouble.

Ledit sieur de Caen arriua des trois riuieres le 19. d'Aoust, & le mercredy 24. ie fis lire & publier les articles de messieurs les Associez, arrestez par le Roy en son Conseil.

Le sieur
de Caen va
à Tadoussac.

Le Ieudy 25. ledit de Caen partit de Québec pour aller à Tadoussac, & ie fus avec luy iusques à son departement qui fut le 5. iour de Septembre 1622.

Laisse le

Ledit du Pont fut laissé à l'habitation, pour principal

cipal commis de Messieurs les Associez, & hyuernasmes ensemble.

En cet hyuernement estoient, tant hommes que femmes, & enfans cinquante personnes.

Ledit de Caen estant party, nous eschouasmes quelque chaloupe, & sur le soir, qui fut le 6. leuasmes les ancrs pour aller à Québec, où fusmes contrariez de si mauuais temps, que nous nous pensasmes perdre au port aux saumons sur nos ancrs, ne pouuât appareiller: mais le vent venant à s'appaiser au 13. dudit mois, nous nous mismes sous voilles, & arriuasmes à Québec le 20. Le lendemain nous eschouasmes nostre barque, & fismes descharger le reste des commoditez, & aussi tost que tout fut deschargé, Desdame fut despesché avec vne chaloupe luy septiesme, pour aller à Tadoussac mener des matelots, & ramener vne barque que l'on auoit laissée avec quelques cinq hōmes, pour la garder, attendant que l'on y fust pour la ramener, d'autāt qu'il n'y auoit point de matelots, pour esquiper les deux barques.

Nous fail-
lismes à
nous per-
dre au port
aux saumons.

Desdame
despesché
à Tadoussac.

Le 10. d'Octobre arriua la barque de Tadoussac, qui nous dit qu'un vaisseau de 30. à 60. tonneaux, estoit arriué à Tadoussac pour faire pesche de baleine, laquelle il n'auoit peu faire à la grande Baye, ny en autre port, & qu'il auoit esté mis hors, à ce qu'ils dirent, par monsieur de Grandmont, comme ils firent paroistre par leur commission qu'ils montrerent au Baillif ayde de sous commis, qui estoit resté audit Tadoussac: il estoit armé de quatre pieces de canon de fonte verte, d'environ de sept à huit cens pesant chacune, deux breteuils, & le vaisseau bien armé avec vingt quatre

Arriuée
de la bar-
que de Ta-
doussac.

Sont con-
traints de
prendre des
viures du
Bailly.

hommes, vn bon pont de corde bien poüessé, tout à l'espreuue du mousquet, ayant à la vailleure de six à sept cens escus de marchandises, pour traicter, au reste tres-mal amunitionnez de viures, qui les contraignit de prendre du Bailly deux barils de pois, demy baril de lard, quil's payerét en chaudiere de cuiure rouge, celuy qui y commandoit s'appelloit Guerard basque, qui s'estoit associé avec vn Flamant, pour ce qui touchoit la marchandise de traite.

Guerard
escriit au
sieur du
Pont.

Ledit Guerard escriuit vn mot de lettre audit du Pont, par laquelle il luy demandoit des castors, pour la moitié moins que l'on traittoit, pour les marchandises qu'il auoit, lu y en enuyant le memoire. Voila ce que nous apprismes. De plus ils dirent qu'il venoit vn vaisseau espagnol audit Tadoussac de deux cens tonneaux, pour faire la pesche de balaine, & dit que durant que les vaisseaux estoient à Tadoussac, qui estoit à l'Isle verte, & auoit veu partir ledit vaisseau de la Rade de Tadoussac, & que presque toutes les nuits, il venoit avec vne chalouppe au port, & oyoit la plus part des discours qui se disoyent au vaisseau dudit sieur de Caen, iusques à son depart.

Auis d'un
vaisseau es-
pagnol ve-
nant a Ta-
doussac.

Nul moyé
de l'empes-
cher faute
d'hommes.

De pouuoir y remedier il estoit impossible, pour n'auoir des matelots ny des hommes de main, affin de s'en seruir en telles affaires, car il eut fallu au moins huit matelots d'ordinaire en l'habitation, & quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer vn ennemy, avec vne vingtaine d'hommes, qui sceussent ce que c'est d'aller à la guerre, c'est ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense estre trop fort, & que personne ne seroit entreprendre en ces lieux, mais

la meffiance est la mere de feureté, c'est pourquoy suiuant les aduis que souuent ie donnois, l'on deuoit remedier à la conseruation du pays, & à l'assurance des hommes qui y demeurent, qui estoit d'acheuer le fort ia commencé, & y auoir de bonnes armes & munitions, & garnison suffisante qui s'y entretiendroit pour peu de chose, autrement rien ne se peut maintenir que par la force.

Moyen
d'estre as-
seuré à
Québec est
d'acheuer
le fort.

L'on employa les ouuriers aux choses les plus necessaires de l'habitation. Ledit du Pont tomba malade de la goutte le 27. de Septembre, iusques au 23. d'Octobre, & l'incommodité qu'il en sentoit, fit que pendant l'hyuer il ne sortit point de l'habitation, pour son indisposition.

Ouuriers
employez
aux choses
necessaires.

Maladie
du sieur du
Pont.

Le passay le temps à faire accommoder des jardins, pour y semer en l'Automne, & voir ce qui en reussiroit au printemps, ce que ie fis y prenant vn singulier plaisir, ceste occupation n'estoit point inutile pour la commodité qu'en receuoit toute l'habitation, à quoy personne n'auoit fait d'esprouue, car la plus part des hommes voudroient bien cueillir, mais rien semer, ce qui ne se peut, car l'on ne sçauroit dire en ces lieux combien on reçoit d'utilité des jardinages: vn peu de soing & vigilance sert beaucoup à vn homme de commandement, car s'il n'a de l'affection qu'à de certaine chose, mal aisement peut il auoir beaucoup de commoditez sans main mettre, ou commander de ce faire, nos peres y estoient assez vigilans n'ayant autre soing que de prier Dieu & jardiner.

L'Auteur
fait accom-
moder des
jardinages.

Utilitez
qui se re-
çoivent des
jardins de
ce pays.

L'vn de nos peres appelé le pere Irenee, se resolut le 13. de Decembre d'aller hyuerner avec les sauua-

Le pere
Irenee va
hyuerner
avec les
sauuages.

ges, pour apprendre leur langue, & profiter quelque chose s'il pouuoit pour l'amour de Dieu : mais le 22. dudit mois, il retourna à son habitatiõ, pour ne se pou-
 uoir accommoder à la vie de ces peuples: Ledit pere y
 retourna pour la seconde fois, mais ne pouuant sup-
 porter la fatigue ils s'en reuint, & le pere Ioseph plus ro-
 buste & accoustumé à ceste vie, se delibera d'y aller pas-
 ser trois mois de temps, qui estoit en bon tēps, d'autant
 que la chasse de l'eslan se faisoit en quantité, où l'on ne
 mänge que de la viande, bien que ce ne soit qu'à cinq ou
 six lieüs de nostre habitation, & partit le mesme iour
 qu'arriua ledit pere Irenée qui fut le 17. de Ianuier 1623.

Ne se peut
 accommo-
 der avec
 eux.

Le pere
 Ioseph y
 va.

1623.

Le 23. de Mars ledit du Pont retomba malade de
 de ses gouttes ou il fut tres-mal avec de si grâdes dou-
 leurs, que l'on n'osoit presque le toucher, quelque re-
 mede que le Chirurgien luy peust apporter, & fut ainsi
 tourmenté iusques au septiesme de May qu'il sortit
 de sa chambre.

Le sieur
 du Pont re-
 tombe ma-
 lade.

Tempeste
 violente.

Le 19. de Mars il fit vn temps fort violent accom-
 pagné de vens, tonnerre, gresle & esclairs, bien qu'en
 ce temps l'air est encore froid, & le pays remply de nei-
 ges & glaces.

Barque
 qui va à Ta-
 douffac.

Le 19. d'Auril l'on commença à accommoder
 vne barque, pour aller à Tadouffac, ce qu'estant ache-
 uée le premier de May, elle partit avec Desdames sous-
 commis & hommes, & ledit du Pont n'y peust aller,
 pour son indisposition. Le 16. d'Auril il y auoit vn
 pied de neige en quelques endroits. Le semé toutes
 sortes de grains le 20. dudit mois derriere l'habitation,
 où les neges estoiet plustost fonduës qu'ailleurs, pour
 estre au midy & à l'abry du vent de Nortouest, qui est
 fort d'angereux.

Le Lundy 8. de May, nos ouuriers allant couper du bois pour scier, le mal-heur en voulut à vn ieune homme nommé Iean le Cocq, qu'une buche roulant d'un lieu à autre passa par dessus luy, qui luy rompit le col, & luy escrafa la teste, & ainsi mourut pauvement.

*Ieune i. 6.
me eut le
col rompu
d'une bu-
che.*

Le 10. dudit mois le pere Irenée, se resolut d'aller à Tadoussac, pour essayer de faire quelque fruit aux sauages de par delà, cela m'estonnoit, voyant qu'il auoit assez à faire, & de quoy s'employer par deçà, à ce que ie luy remonstre: mais ne le pouuant d'fluader de ce voyage, il s'embarqua dans vne chalouppe avec des sauages qui le deuoient mener: mais estant à Tadoussac il changea de resolution, & s'en reuint à Québec le 22. dudit mois, & ainsi son entreprise fut rompuë, & ne pût demeurer à Tadoussac avec nos gens, pour n'estre accommodé comme il eust desiré.

*Le pere
Irenée
veut aller
à Tadoussac.*

*Il y va &
s'en reuint
à Québec.*

Voyant que iusques au 14. de Iuin l'on n'auoit point nouuelle des vaisseaux, & craignant que quelque accident ne fut arriué, l'on delibera d'enuoyer vne chalouppe à Tadoussac, ce qui fut fait avec cinq hommes, & Oliuier Truchemét pour faire reuenir la barque, si les vaisseaux n'estoient arriuez, pour retourner & aller à Gaspey, recourir des viures pour ceux qui resteroient à l'habitation, & rapasser dās les vaisseaux pescheurs, partie des gens les moins vtils. En ce tēps ie fis pauer la cour de l'habitation, avec quelques reparations au logis.

*L'Authcur
fait pauer
la cour de
l'habitat.^o.*

Le Vendredy 16. arriua vne chalouppe avec la nostre, où estoit vn matelot appelé Iean Paul, qui nous dit l'arriuée du sieur Delchesnes à Tadoussac,

*Nouuelle
de l'arriué*

du fleur
Deschernes
à Tadoussac.

dans vne barque, & auoit laissé son vaisseau à Gaspey, pour faire pesche de poissons.

Arrivée de
Desdames.

Le 28. arriua Desdames avec la Realle, & deux Religieux, l'un apellé le pere Nicolas, & l'autre le frere Gabriel, qui nous dirent que ledit fleur de Caen, n'estoit point encore arriué, qui nous mettoit en peine.

D'Estienne
Brulé.

Le 2 de Iuillet, arriua vn Canau où estoit Estienne Brulé truchement, avec Desmarests, qui nous apporta nouuelle qu'il estoit arriué; il n'arresta à Quebec qu'une nuit passant plus outre, pour aduertir les sauages, & aller au deuant d'eux pour les hastier de venir.

De Loquin
commis.

Le 4. dudit mois arriua Loquin commis, dans vne barque pour aller en traite, qui estoit à ce voyage lieutenant dudit fleur de Caen en son vaisseau, où montant haut, fit rencontre dudit du Pont, qui auoit esté avec vne chalouppe à la riuere des Yrocois, pour persuader les sauages de descendre à Québec, ce qu'il assura audit Loquin, qui fit qu'ils rebroussèrent chemin & s'en reuindrent audit Québec sur ceste esperance, que veritablement ce seroit vne bonne chose s'ils pouuoient descendre à ladite habitation, que cela releueroit de grandes peines & risques que l'on court. En ce tēps vn sauage appellé la Foyriere, donna aduis que la plus grande partie des sauages auoient delibéré de nous surprendre, en mesme tēps tant à Tadoussac qu'à Québec, & assommer tout, à la sollicitation du meurtrier, auquel aduis l'on donna tel ordre, que depuis ledit meurtrier a desnié fort & ferme qu'il n'eust voulu faire ce mal, disant que l'autre

Aduis d'un
sauage de
la surprise
que vou-
loient faire
les autres
sur nous

estoit vn imposteur. Lesdits Deschesnes & Loquin voyant que les sauages ne venoient point comme ils auoient promis audit du Pont, partirent avec deux barques le 9. de Iuillet, pour aller à mont ledit fleuve, & rencontrèrent seize canaux proche de Québec, qui les fit retourner pour traiter ce qu'ils auoient, pour puis apres suiure leur premiere deliberation.

Desches-
nes & du
Pont ren-
contrerent
16. canaux
vers Qué-
bec.

Le 13. dudit mois arriua ledit sieur de Caen avec deux barques, où ie le receus au mieux qu'il me fut possible, estant arriué il se delibera d'enuoyer vne barque, pour essayer d'amener lesdits sauages s'ils les rencontroient, & ledit Deschesnes partit pour cet effect.

Arriué du
sieur de
Caen.

Le 16. dudit mois, ledit de Caen ne tarda gueres qu'il ne suiuit ledit Deschesnes, ie m'embarquay en sa barque qu'il me donna, & s'en vint en vne autre: nous fîmes voile avec quatre barques, chargées de marchandises pour la traite.

Il suit le
sieur Des-
chesnes.

*ARRIVEE DE L'AUTHEVR DEVANT
la riuere des Yrocois. Aduis du Pilote Doublet au sieur
de Caen, de quelques Basques retirez en l'Isle S. Iean.
Plaintes des Sauvages accordees. Le meurtrier est par-
donné. Ceremonies obseruées en receuant le pardon du
Roy de France. Accord entre ces nations sauvages
& les François. Retour du sieur du Pont en France.
L'Auth eur fait faire de Nouveaux edifices.*

CHAPITRE VIII

Leur ar-
riuée dans
la riuere
des Yro-
cois.

LE 23. dudit mois, no^s fusmes deuât la riuie-
re des Yrocois, où treuuasmes ledit Des-
chefnes, qui dit auoir eu nouuelle qu'il
deuoit arriuer quelques trois cens Hu-
rons, où Estienne Bruslé les auoit reneontrez, au fault
de la chaudiere, 75. lieuës de ladite riuere des Yro-
cois.

Cedit iour, arriuerent quelques 60. Canaux de
Hurons, & Algommequins, qui r'amenerent du Ver-
nay, & autres hommes qu'on leur auoit donné pour
hyuerner en leur païs, afin de tousiours les tenir en a-
mitié, & les obliger à venir.

Arriuée
du pilote
Doublet.

Aduis qu'il
donne au
sieur de
Caen.

Ce iour là mesmes, arriua le pilote Doublet, luy
fixiesme, dans vne double chaloupe, qui venoit de
l'Isle S. Iean & Miscou, où estoit le sieur de la Ralde
en pescherie, qui donnoit aduis au sieur de Caen, que
des Basques s'estoient retirez à ladite isle S. Iean,
pour se mettre en deffence si on les alloit attaquer,
ne voulant subir aux commissions de sa Majesté; &
qu'ils

qu'ils s'estoient saisis d'un moyen vaisseau où estoit vn nommé Guers, qui l'année d' auparauant estoit venu à Tadoussac comme i'ay dit cy dessus: il le contenta de luy prendre ses marchandises de traite, le laissant aller avec ses munitions, & canons de fonte verte: il meritoit qu'on luy fit ressentir le chastimét que doiuent receuoir ceux qui contreuiennent aux ordonnances & decrets de sa Maiesté, il treuua de la courtoisie à son aduantage, ce qu'il n'eut fait en beaucoup de personnes, qui l'eussent traité avec plus de feuerité. Le pilote fit avec ceste chaloupe le lóg des costes & fleuve saint Laurét, prés de deux cens lieues: il dit que ces Basques auoient donné de mauuaises impressiões de nous aux sauuaiges de ses costes, disant, que s'ils nous treuuoient à leur aduantage, ils nous feroient vn mauuais party, & de fait il eut couru ceste fortune sans vn pere Recollet, qui estoit parmy ces sauuaiges il y auoit deux ans, lequel escriuit vne lettre à nos peres, de l'estat auquel il estoit parmy ces peuples, qui l'affectionnoient fort, & esperoit y faire quelque fruct moyennant la grace de Dieu, étant fort aduancé au langage du país.

S'estour
laissé d'un
vaisseau.

Les Basques auoient
donné de
mauuaises
impressiões
des gens de
l'auteur
aux sauuaiges.

Le pilote
courut risque
sans vn
pere Recollet.

Le 17. dudit mois arriuerent des sauuaiges, qui firent vne assemblée entr'eux, où ils formerent quelques plaintes des vns & des autres, touchant les passages qui n'estoient pas libres aux Hurōs, que les Algonmequins les traittoient mal, leur faisant contribuer de leurs marchandises, & ne se contentant pas de ce, les déroboient, qui leur donnoit encore suiet d'un grand mescontentement: on les accorda sur toutes ces plaintes, ils firent des presens de quelques

Plaintes
des sauuaiges.

On les
accorda.

castors qui leurs furent payés plus qu'ils ne valoient.

Pour parler pour l'accord du meurtrier.

L'Auteur le consent.

Le 30. fut célébré la sainte Messe. Ce jour mesme l'on fit vn pour parler, pour l'accord du meurtrier, auquel ie ne pouuois entendre, pour la perfidie qu'il auoit commise, en l'assassinat de nos hommes, neantmoins plusieurs considerations, & les raisons dudit sieur de Caen, qui me dit que sa Maiesté & mondit seigneur luy remettoient la faute, qui m'y firent condescendre, à la charge que l'assassin feroit vne satisfaction deuant toutes les nations, confessant que malicieusement, perfidement & meschamment, il auoit tué nos compagnons, méritât la mort si on ne luy faisoit grace, ce qui fut accordé.

Le lendemain fut délibéré de faire quelques presents à toutes les nations, pour les obliger à nous aimer, & traiter bien les François qui alloient en leur pais, pour les conseruer contre leurs ennemis, & ainsi leur donner courage de reuenir avec plus d'affection.

Cet accord ne se pouuoit faire que deuant toutes les nations afin qu'elles recogneussent quelle est nostre bonté, au respect de leurs cruautéz, & afin que le meurtrier en receut plus de honte, l'obligeant apres le pardon d'estre autant affectionné à nous aimer, comme il auoit esté nostre ennemy mortel : il nous fallut vser de quelque ceremonie, car il faut vser de demonstrations parmy ces peuples, avec les discours : la ceremonie fut telle qui s'ensuit.

Ceremonie de l'accord & du pardon demandé par le meurtrier.

Le dernier de Iuillet, tous trouuerent bon de suiure la volonté de sa Maiesté, de pardonner au meurtrier qui auoit tousiours esté en credit, & fait capitaine par

les sauuages pour auoir tué nos hommes, ledit meurtrier se deuoit mettre au milieu de toutes les nations assemblées en ce lieu, & celuy qui l'auoit asisté en ce meurtre, & luy faire vn discours deuât tout le peuple, du bien qu'il auoit receu des Fráçois, qu'il auoit t. es-mal reconnu, comme meschamment & traistreusement il auoit assassiné nos hommes depourueus d'armes, sous ombre d'amitié, qu'on n'eust iamais peü penser ny aucun de nostre habitation, qu'il eust eü le cœur si desloyal & perfide comme il l'auoit monstté, que ce pendant le chef qui pour lors estoit à l'habitation, & autres du depuis n'auoient voulu vser du pouuoir & droict que la iustice leur donnoit de le faire mourir, comme il le meritoit.

Ce pendant, l'affection que nous auions porté à ceux de sa nation, & comme estant allié des principaux, nous auoit empesché de le faire mourir, nous estans contentez de le chasser de nostre habitation, pour ne le voir, ny raffraichir la memoire de nos hommes massacrez. Et voyant qu'il auoit reconnu sa faute, s'estant mis en deuoir de receuoir le chastiment qu'il meritoit, qu'on luy pardonnoit, par la volonté de nostre Roy, qui luy donnoit la vie; & à la requeste de tous les peuples : A la charge de iamais ne retourner, ny tomber en cette faute, ny aucuns de sa nation; estans personnes qui ne nous contentions de presens, pour payement de la mort de nos hommes, comme ils faisoient entr'eux : & que s'il arriuoit à l'aduenir qu'ils commissent telles perfidies & trahisons, on feroit punir de mort les auteurs du mal; les tenans pour nos ennemis : & tous ceux qui

Protesta-
tion que
faire meur-
trier.

voudroient empescher : & plusieurs autres discours sur ce sujet ; & quelques autres ceremonies qui furent faictes. Cela acheué, le meurtrier se leua, & son compagnon me venant demander pardon, avec promesse à l'aduenir, de se comporter si fidellement avec les François, qu'il n'auroit autre volonté que reparer ceste faute par quelques bons seruices : & ainsi furent liberez.

Malice de
ces peuples.

Mais quoy que s'en soit, ces peuples qui n'ont aucune consideration, si c'est par charité ou autrement ; ils croyent que le pardon a esté faict faute de courage, & pour n'auoir osé entreprendre de le faire mourir, bien qu'il le meritoit, & cela nous mettoit en assez mauuaise estime parmy eux, de n'en auoir point eû de resentiment.

Accord
fait avec les
sauuages.

Toutes ces nations tres-aïses & satisfaits, ils nous remercierêt, nous loüans de ce que nous n'auions tefmoigné vn mauuais cœur, & accorderent de mener onze François pour la defence de leurs villages, cōtre leurs ennemis, dont il en demurerait huit en leurs villages, & trois qui reuiendroient avec eux au printemps en traite. Ils emmenerêt trois peres scollets, sçauoir les peres Nicolas, Ioseph, & frere Gabriel, pour voir s'ils pourroyêt profiter au païs, pour la gloire de Dieu, & apprendre leur langue. Deux autres François furent donnez aux Algommequins, pour les maintenir en amitié, & inciter à venir en traite : Il leur fut fait vn grand festin selon leur coustume, qui fit l'accomplissement de la feste, & par ainsi s'en allerent grandement contans.

François
qui leurs
font don-
ner.

Le 2. d'Aoust s'embarquerent tous nos François

avec les sauvages en leurs canaux, chacun avec son homme, & ce mesme iour l'on rechargea toutes les marchandises qui restoient en terre, se leuent les an-
cres, nous mismes voilles, & le quatriesme iour arriuas-
mes à Québec, où les barques estât toutes assemblées,
l'on fit visiter, & treuva on quantité de castors parmy
les matelots, que l'on fit serrer, attendant qu'ils fussent
de retour en France, pour les contenter, s'il se treuuoit
par la société que cela fut raisonnable, ne leur estant
permis de traiter à leur preiudice, ce qui occasionna
ceux des equipages d'estre mal contens, comme ils
le tesmoignerent.

Arriué
des Fran-
çois à Qué-
bec.

Le 8. dudit mois fut despesché ledit Descheſnes,
avec six barques, pour aller querir les viures pour l'ha-
bitation, & luy des'en aller à Gaspey en son vaisseau,
pour faire faire diligence de la pesche du poisson.

Le sieur
Descheſnes
despeſché
pour aller
querir des
viures.

Ledit sieur de Caen & moy, fusmes au Cap de
tourmente, pour voir ce lieu, où estant arriué & visité,
fut trouué tres agreable, pour la scituation, & les prai-
ries qui l'environnent estant vn lieu propre pour la
nourriture du bestial.

L'Auteur
& le sieur
de Caen
vont au Cap
de tourme-
te.

Ayant veu particulièrement ce lieu, lequel s'il e-
stoit mis en l'estat, que l'industrie & l'artifice des hô-
mes pourroit y apporter, il seroit tres beau, car tout
ce qui s'y peut desirer, pour vne belle rencontre s'y
treuve: partant de ce lieu, retournasmes à Québec le
17. dudit mois, où vismes toutes les barques de retour,
qui deschargeoient les commoditez de ladite habita-
tion, laquelle fut visitée par des Massons & Charpen-
tiers, pour voir si elle estoit en estat de subsister & du-
rer, il fut iugé que l'on auroit plustot fait d'en edifier

Visite des
barques.

vne nouuelle, que reparer annuellement la vieille, qui estoit si caduque qu'elle attendoit l'heure de tomber, fors le magazin de pierre à chaux & à sable, (cōme dit est,) auquel ie fis faire vne porte par dehors, qui alloit dans la caue, faisant condamner vne trappe qui estoit dans le magazin des marchandises, par où on alloit souuent boire nos boissons, sans aucune considération.

Resolucō
de du Pont
de retour-
ner en Frā-
ce.

Son de-
partement.

Arriuée
du pilote
Doublet.

Ledit du Pont se resolut de s'en aller en France, à cause de l'incommodité qu'il auoit, & ne pouuant auoir les choses necessaires icy pour sa maladie, qui l'occasionna de partir avec ledit sieur de Caen de Québec, le 23. d'Aoust avec trois barques, pour s'en aller embarquer à Tadoussac, delà en France, & passer à Gaspéy, pour sçauoir nouuelle de ce qui s'estoit passé durant son absence, pour le sujet des Basques qui estoient à l'isle de saint Iean.

Le premier de Septembre, ledit pilote Doublet arriua avec vne chaloupe, & lettre dudit sieur de Caen, qui me prioit d'enuoier le plus promptement que ie pourrois les ouriers, restât pour retourner, ce qu'ils firent en deux chaloupes, le trouuent à Gaspéy, où il leur auoit donné le rendez vous.

Reconnoissant l'incommodité que nous auions eue par les années passées, de faire le foin si tard pour le bestial, j'en fis faire au Cap de tourmente deux mille bottes, dès le mois d'Aoust, & les enuoyay querir avec vne de nos barques,

Reconnoissant la decadence, en quoy s'alloit reduire nostre habitation, nous auons resolu d'en faire vne nouuelle : pour le plus abregé ie fis le plan d'un

nouveau bastimēt, abbatant tout le vieux, fors le magazin, & en suite d'iceluy faire les autres corps de logis de dix-huict toyses, avec deux ailles de dix toyses de chaque costé, & quatre petites tours aux quatre coings du logement, & vn raelin deuant l'habitation, commandant sur la riuere, entouré le tout de fossez & pont-leuis : & pour ce faire ie iugé que premier que baster il falloit assembler les materiaux pour commencer à bastir au printemps, ie fis faire quātité de chaux, abbatre du bois, tirer de la pierre, apprester to⁹ les materiaux necessaires pour la maçonnerie, charpenterie, & le chauffage, qui incōmodoit grandement pour le diuertissement des hommes, & n'y en eut que dix-huict de trauail à toutes ces choses, où l'on fit assez de besongne pour si peu qu'il y auoit. L'incōmodité que l'on receuoit à monter la montagne, pour aller au fort saint Louis, me fit entreprendre d'y faire faire vn petit chemin pour y monter avec facilité, ce qui fut fait le 29. de Nouembre, & sur la fin dudit mois la petite riuere saint Charles fut presque prise de glace, & depuis le mois de Nouembre iusques à la fin dudit mois, le temps fut fort variable, & se passa en iournees assez froides, au matin avec gelee, bien qu'il fist beau le reste du iour ; se faisoit quelques fois de la pluye, & des neiges, qui par fois se fondent à mesure qu'elles tombent : Ayant remarqué qu'il n'y a point quinze iours de differens, d'une année à autre pour la temperature de l'hyuer, qui est depuis le 20. de Nouembre, iusques en Aueil, que les neiges se fondent, & May est le printemps : quelques fois, les neiges sont plus grandes en vne année qu'en l'autre, qui sont de pied & demy ;

Il fait le plan d'un nouueu bastiment.

Fait disposer les materiaux.

Fait faire vn chemin pour aller au fort S. Louis

Riuere de saint Charles gelée.

Temperature de ces pais.

& trois & quatre pieds au plus, au plat pays : car aux montaignes du costé du Nord, elles sont de cinq à six pieds de haut.

Aussi nous auions vne autre incommodité, tant pour les hommes, que pour le bestial, le long de la riuere S. Charles, à vne sapiniere qui estoit bruslee, & tous les bois renuersez, qui rendoient le chemin difficile, de sorte que l'on n'y pouuoit passer, qui fit que ie me fis faire vn chemin, où i'employay vn chacun, qui trauaillerent si bien, qu'il fut promptement fait.

Le 10. de Decébre, la grande riuere fut chargée d'un grand nombre de glaces, de sorte qu'elle charioit, & le bordage pris, ne pouuoit plus permettre de nauiger.

Ie fis trainer le bois pour le fort sur les neiges, comme le temps plus propre le permettoit : les sauuages nous donnerent vn peu d'essan qui nous fit grand bien, d'autant qu'en hyuer l'on a aucun rafraichissement, n'ayant que les commoditez qui viennent de France, pour n'y en auoir au pais à suffisance, ce qu'avec le temps, l'on pourra estre releué de ceste peine, par le soing quel'on prendra à la nourriture du bestial, duquel y il auoit bon commencement, car le defaut de ces choses, est grandement preiudiciable à la santé de plusieurs, & principalement de ceux qui seroient malades ou blesez, qui n'ont que salures, & les farines.

Le 18. d'Auril, ie fis employer tout le bois qui auoit esté fait pour le fort, afin de le pouuoir mettre en deffence, autant qu'il me seroit possible. Ie fis faire quelques reparations à l'habitation qui estoit en decadence, attendant que l'on en eust fait vne nouuelle.

En ce temps, est la saison de la chasse du gibier, qui
est

est en grand nombre iusques à la fin de May, qu'ils se retirent pour faire leurs petits, & ne reuiennent qu'au quinziesme de Septembre qui dure iusques à ce que les glaces se forment le long des riuages, qui est environ le 20. de Nouembre.

Temps auquel est la chasse au gibier.

Le 20. il fit vn grand coup de vent, qui enleua la couuerture du bastiment du fort saint Louis, plus de trête pas par dessus le rempart, par ce qu'elle estoit trop haulte esleuée, & le pignon de la maison de Hebert, qui estoit de pierre, que ie luy fis rebastir: ce petit inconuenient apporta vn peu de retardement aux autres affaires, car il falut remettre la maison en estat, de laquelle ie fis raser le second estage, & la rendis logeable au mieux qu'il me fut possible, attendant l'occasion plus commode pour la mieux edifier.

Vent qui enleua la couuerture du fort S. Louis.

Sur la fin du mois, arriua vn sauuage appelé des François, Simon; il luy parut auoir quelque fantaisie, à quoy ils sont ordinairement sujets, & principalement lors que contre la volonté de tous les capitaines & compagnons, ils veulent faire la guerre à leurs ennemis les Yrocois, avec lesquels ils estoient en pourparler de paix, il y auoit trois ou quatre iours: & de ce les sauuages m'en donnerent aduis, & me prièrent de faire en sorte de l'en épeschier, & leur oster la frenesie qu'auoit cestuy cy: ie l'enuoyay querir, & luy demandé le sujet pourquoy il faisoit cela, luy remontrant le preiudice qui en pourroit arriuer à tous ceux de sa nation, & l'aduantage que les ennemis prendroient, du peu d'estat qu'ils faisoient de l'auctorité de leur chef, estans ainsi que des enfans sujets au changement, & n'ayant aucune parole ar-

Sauuages sont suiets à suivre leur fantaisie & de faire tout de leur reste malgré la volonté de leurs chefs.

restée, & se demonstrent sans foy ny loyauté: De plus que tous les François, ne seroient iamais contens de ceste forme de procedé, & que ceste guerre durant vn traitté de paix sans sujet, estoit meschante & pernicieuse, procedante plustost d'un meschant, & d'un homme lasche & sans courage, d'autant que ie scauois fort bien que le but de ceste guerre, n'estoit que d'aller surprendre quelques hommes, ou femmes à l'escart, & les trouuant incapables de se defendre, les assommer sans defence: à tout cela il me fit vne courte responce, qui estoit qu'il scauoit bien qu'ils ne valloient rien, & qu'ils estoient pires que chiens, & s'estoit ainsi imaginé, qu'il ne seroit iamais content qu'il n'eust eû la teste d'un de leur ennemis, en sorte qu'il estoit resolu, luy quatriesme d'y aller. Comme ie le vis obstiné, & que nulle remonstrence ne le pouuoit esmouuoir, ie luy vsay de quelque menaces s'il le faisoit: & ainsi s'en alla tout pensif, à sa cabane.

Dessin
qu'ils a-
uoient en
voulant fai-
re la guer-
re.

Responce
de ce Sau-
uage.

Les Chefs
viennent
trouuer
l'Autheur.

Deux ou trois iours apres, les Chefs me vindrent trouuer, pour me dire qu'ils estoient bien aysez de ce que j'auois parlé à luy, qu'il auoit changé de resolution de ne point y aller, me disant que ie leur fissent dōner quelques choses pour festiner, comme est leur coustume, quand il est question de faire quelque accord, ou autres choses semblables.

Ie leurs fis donner vn peu de pois, & s'en allerent ainsi ioyeusement pensant que ce sauuage oublieroit ce qu'il auoit proietté. Ce pendant deux Charpentiers traualloient à accommoder les barques & chaloupes, & deux autres à faire les fenestres, portes, poutres, & autres choses de charpenterie, pour le

nouveau bastiment; & quelques mil cinq cens planches que j'auois fais scier pour couvrir le logis, & trente cinq poutres qui estoient toutes prestes, avec la pluspart du bois de charpenterie assemblé pour la couuerture. Le premier de May, ie fis creuser la terre pour faire les fondemens du bastiment, qui auoit esté resolu de faire.

J'employay trois hommes à aller querir du sable avec la chaloupe, pour le bastiment; les massons à faire du mortier, attédant que quatre autres ostoient la terre pour les fondemens & le reste à approcher la pierre pour bastir: le fis tirer les alignemens pour commencer à bastir vn corps de logis.

Le 6. de May, l'on commença à maçonner les fondemens, sous lesquels ie mis vne pierre, où estoient grauez les armes du Roy, & celles de Monseigneur; avec la date du temps, & mon nom escrit, comme Lieutenant de mondit Seigneur, au pais de la Nouvelle France, qui estoit vne curiosité qui me sembla n'estre nullement hors de propos, pour vn iour à l'aduenir, si le temps y eschet; monstrier la possession que le Roy en a prise, comme ie l'ay fait en quelques endroits, dans les terres que j'ay decouuertes.

Fondemens
ieut^e, avec
les armes
du Roy.

Le 8. dudit mois, les cerisiers commencerent à espanouir leur boutons, pour pousser leur feuilles dehors.

En ce temps mesme, sortoient de la terre de petites fleurs, de gris de lin, & blanche, qui sont des primes veres du printemps, de ces lieux là.

Commencement du
Printemps
en la nou-
uelle Fran-
ce, où tous
les fruits
poussent.

Le 9. les framboises commencerent à boutonner, & toutes les herbes à pousser hors de la terre.

Le 10. ou 11. le sureau monstra ses feuilles.

Le 12. il y a des violettes blanche, qui se firent voir en fleur.

Le 15. les arbres furent boutonnez, & les cerifiers reueſtus de fucillages, & le froment monté à vn ampan de hauteur.

Les framboifiers ietterent leurs feuilles : le cerfeuil eſtoit bon là à couper : dans les bois, l'oſeille ſ'y void à deux pouces de hauteur.

Le 18. les bouleaux iettent leur feuilles : les autres arbres les ſuiuent de pres : le cheſue a ſes boutons formez ; & les pommiers de France que l'on y auoit transplantez, comme auſſi les pruniers boutonoient ; les cerifiers y ont la feuille aſſez grande la vigne boutonnoit, & fleurifſoit ; l'oſeille eſtoit bonne à couper.

Le cerfeuil des bois paroifſoit fort grand, les violettes blanches & iaunes eſtoient en fleur : le bled d'Inde ſe ſeme, le bled froment croifſoit vn peu plus d'un ampan de hauteur.

La pluſpart de toutes les plantes, & ſimples, eſtoient ſortis de terre : il y a auoit des iournees en ce mois, où il faiſoit grande chaleur.

Le 21. de May, ie deſpechay vn Canau à Tadouſſac avec trois hommes, pour attendre le ſieur de Caen, avec lettres que ie luy eſcriuois, & vne autre au premier vaiſſeau de ſa flotte.

Le 29. dudit mois, les fraiſes cōmencerent à fleurir, & les cheſnes à ietter leur feuilles aſſez grande en eſté.

Le 30. les fraiſes furent toutes en fleur, les pommiers commencerent à eſpanouir leur boutons, pour ietter leur feuilles : les cheſnes auoient leur feuilles

d'enuiroon vn pouce de long, les pruniers & cerisiers en fleur, & le bled d'Inde commençoit à leuer.

Durant ce temps, ie fis assoir quelques poutres sur le premier estage de la nouuelle habitation, & poser quelques fenestres & portes à icelle.

Le premier du mois de Iuin arriua vn canau de Tadoussac, qui nous dit qu'aux enuiroons du Bicq, il y auoit vn vaisseau Rochelois, qui traittoit avec les sauages, que dans ce vaisseau estoit vn puissant homme qui y commandoit, estant tousiours masqué, & armé, & les sauages ne sçauoient comme il s'appelloit, ny moins le cognoissoient ils pour ne l'auoir veu; & ma créace fut telle, que quand il l'eussent cogneu, ils ne nous l'eussent voulu dire, tant il nous portent d'affectiō. L'on épesche les autres vaisseaux de venir traiter avec eux, encore que l'on leurs fit le meilleur traitement qu'il fut possible, & ainsi sommes nous aymez d'eux, en recompence du bien que nous leurs faisons.

Nouuelle
de la des-
couverture
d'v vaisseau
Rochelois.

Le meilleur remede que i'ay recognu pour iouir plus facilement d'eux, c'est de n'en faire estat que par occasion, & peu apres leur remonstrier hardiment leurs deffauts, & ne se soucier de mille sortes d'insolences qu'ils font le plus souuent: car comme ils voiet que l'on en fait point d'estat, cela les rend plus audacieux à medire & mal faire, ayant moy-mesme experimenté plusieurs fois, que lors que i'en faisois moins d'estime c'estoit à lors qu'ils me recherchoient le plus d'amitié, & diray plus que l'on n'a point d'ennemis plus grands que ces sauages, car ils disent que quand ils auroiet tué des nostres, qu'ils ne laisseroiet de venir d'autres vaisseaux qui en feroient bien aises, & qu'ils

seroient beaucoup mieux qu'ils ne sont, pour le bon marché qu'ils auroient des marchandises qui leurs viennent des Rochelois, ou Basques : Entre ces sauvages, il n'y a que Montaignars qui tiennent tels discours.

Arrivé
de la cha-
louppe de
Gascoin à
Tadoussac.

Le 2. iour de Iuin arriva vne chalouppe où estoit le pilote Gascoin avec cinq ou six matelots, qui nous dit qu'il estoit arrivé au port de Tadoussac, avec vn vaisseau de soixante tonneaux, ayant quelque cent barils de pois, sept tonneaux de citre, vingt-quatre barriques tant de biscuit que de gallette, & que ledit sieur de Caen devoit partir douze iours apres luy, que la prise de l'un de ces vaisseaux par les Flamans l'auoit fait retourner à Paris pour se plaindre au Roy, & à Monseigneur, du sujet qui occasionnoit le retardement, m'informant de luy, s'il n'auoit aucune lettre pour moy de sa part, il me dit que non, qu'il me faisoit ses recommandations. Je m'estonnay grandement qu'il ne m'auoit escrit vn mot d'aduis, de sa venue en ce lieu, car cela va à telle consequence, que n'ayant aduis de ceux qui ont la conduite d'une flotte, ou autres telles affaires importantes, ne doivent iamais permettre que leurs vaisseaux partent sans vn mot d'aduis, au gouverneur ou lieutenant des places esloignées, comme sont celles-cy, pour leur tesmoigner qu'ils se peuvent fier en eux, leurs donnant entrée libre dās l'habitation ou fort, comme estant de la compagnie. Vne lettre que m'escrivoit le sieur le Gendre l'un des officiers, m'assura que le vaisseau venoit de la part dudit sieur de Caen.

L'Auteur
trouue e-
trange de
ce que le
sieur de
Caen ne luy
escrivoit.

Il enuoye
deux cha-
loupes à

Le 4. dudit moisie fis mettre deux barques à l'eauë, qui partirent pour aller à Tadoussac, querir les com-

modirez qu'auoit apporté ledit vaisseau, lequel auoit ordre de laisser vn commis nommé Halard, avec partie des commoditez des viures, pour traiter audit Tadoussac, ce qui nous fit vn grand plaisir, d'autant que nous n'auions des farines & citres, que iusques au 10. dudit mois de Iuin; que sans cela il nous eust fallu reduire au Migan, avec quatre barrique de bled d'Inde, attendant nouuelles de la venue des autres vaisseaux.

Le 12. arriua vne barque, qui apporta quelque poignons de citre, galettes, pois & prunes, & m'apporta vne lettre de Halart, qui me mandoit qu'il s'ennuyoit grandement, que le vaisseau dudit sieur de Caen ne venoit, craignant qu'il ne luy fust arriué quelques accidens par la mer : que recognoissant la necessité des viures que nous pourrions auoir, il m'enuoyoit ce qui luy restoit de commoditez, s'en reseruant vn peu pour entretenir les sauuages, qui traictoiēt ordinairement avec les Rochelois, & que ie luy eusse à mander ma volonté de ce qu'il deuoit faire.

Le 24. dudit mois, la barque estant deschargee, preuoyant aux malheurs qui ordinairement peuuent arriuer sur la mer, pour les risques qui y sont grandes; voyant que la saison des vaisseaux se passoit, sans scauoir nouuelles de l'vn des deux qui deuoit arriuer, sachant bien qu'il ne faut pas attendre aux extremitéz à pouruoir en telles affaires, aussi que la necessité des viures nous pressoit, l'aduifay qu'il ne feroit hors de propos d'escrire audit de la Ralde, qui estoit à Miscou, quelques 35. lieuës de Gaspey, & luy faire entendre la necessité en laquelle nous allions tomber, s'il ne nous secouroit, au cas qu'il fust arriué fortune au

Tadoussac
pour auoir
des viures.

Lettre que
luy escriit
Halard.

vaisseau; & auois donné charge au pilote Gascoin, d'attendre audit Tadoussac, iusques au 15. ou 16. de Juillet, & si en ce temps il n'oyoit aucune nouuelle, qu'il eust à aller trouuer ledit de la Ralde; & donnois ordre à Marfollet truchement, luy troisieme, de ne partir de Tadoussac, pour venir à Québec, que ce ne fust au 8. d'Aoust, qui estoit oster toutes sortes d'esperance, si les vaisseaux ne fussent venus en ce temps: Et esquipé la barque de tout ce qui leur estoit necessaire pour leur voyage: & partirent le 24. iour de S. Iean.

Descente
des Hurons
& Algom-
mequins, &
Bisserrains.

Le 28. du mois, nous eusmes nouuelles de la descente des Hurons, Algommequins & Bisserrains, qui furent bien faschez de n'auoir point de nouuelles des vaisseaux.

Arriué de
du Vernay,
qui rapporte
nouuelle de
la descente
des Sauua-
ges.

Le premier du mois de Juillet, du Vernay qui estoit allé aux Hurons, arriua dans vn canau, qui nous apporta nouuelles certaine de la descente des Sauuages, à la riuere des Yrocois; & de la mort d'un François, qui auoit esté mon seruiteur: & que le pere Nicolas estoit resté avec neuf François, estant reuenu quatre de nos hommes, Le pere Ioseph, & le frere Gabriel, qui venoient querir quelques choses pour porter audit pere Nicolas. De plus ledit du Vernay me dit que le François auoit esté mal traité, parmy quelques Nations, faute que la pluspart, ne s'estoient pas bien comportez avec ces peuples.

Arriué de
pilote Gas-
coin,

Ce iour arriua vne chalouppe, où estoit le pilote Gascoin, qui ayant apperceu vers l'eau le vaisseau dudit de Caen, qui entroit à Tadoussac, où il auoit enuoyé vne chalouppe du Bic, avec ordre de ce qu'ils deuoient faire audit Tadoussac, qui estoit de depes-
cher

chér promptement vne chaloupe, pour enuoyer à Québec faire charger la barque qui y restoit, & enuoyer au deuant des Hurons, ce qui fut fait, & partit ce mesme iour.

En ce temps arriuerent les sauuages, qui estoient ^{Arrivée des Sauuages.} allez de la part des montagnars aux Yrocois, pour cōtracter amitié, & y auoit pres de six sepmaines qu'ils estoient partis d'aupres de Québec. Ils furent tres bien receus des Yrocois qui leurs firent tout plain de bonne reception, pour acheuer de faire cette paix. Mais en la compagnie de ces sauuages estoit vn appelé Simon, qui deuoit aller à la guerre. Apres qu'il eut pris congé desdits Yrocois s'en retournant, le meschant traistre & perfide Simon, rencontrant vn Yrocois ^{Perfidie du sauuage Simon.} l'assomma, pour la reeompence du bon traitement qu'il auoit receu desdits Yrocois. Tous nos sauuages en furent grandement desplaisans, & eurent bien de la peine à reparer cette faute : car il ne faut parmy tels gens qu'un tel coquin, pour faire rompre toutes sortes de bonnes entreprises, pour n'auoir aucune iustice entr'eux.

Le 10. dudit mois les sauuages vindrēt cabaner ^{Arrivée du fleur de Caen.} proche de l'habitation. Le lendemain arriua ledit de Caen, avec deux barques chargées de marchandises : Le iour en suiuant l'on commença la traite avec les sauuages : d'autres Canadiens arriuerent en ce mesme temps avec quelques chaloupes. Le 14. dudit mois la traite fut acheuée avec lesdits sauuages, & partirent le mesme iour pour s'en retourner en leurs pais, & vn François fut avec les Bissereins.

Le 16. le frere Gabriel arriua avec 7. canaux, qui

Arrivée
du sieur Ga-
briel,

nous resioiūt grandement, nous comptant tout ce qui s'estoit passé en son hyuernement, & la mauuaise vie que la pluspart des François auoient mené en ce pais des Hurons & entr'autres: Le truchement Brulé à qui l'on donnoit cent pistolles par an, pour inciter les sauuages à venir à la traite, ce qui estoit de tres-mauuais exēple, d'enuoyer ainsi des persōnes si mal-viuās, que l'on eust deub chastier seueremēt, car l'on recognoissoit cet homme pour estre fort vicieux, & adonné aux femmes; mais que ne fait faire l'esperance du gain, qui passe par dessus toutes considerations.

Le sieur de
Caē va aux
trois riuie-
res.

Le 19. ledit de Caen partit pour aller aux trois riuieres avec les barques, pour traiter avec d'autres sauuages s'il en rencontroit.

Le 20. huit canaux des Hurons qu'auoit amené ledit Brulé, partirent de Québec. Ce iour mesmes, arriua ledit du Pont.

Barque ar-
riuée à
Québec.

Le 25. arriua aussi à Québec vne barque, qui nous dit, qu'il estoit venu six Yrocois, nonobstant la mort de celuy qui auoit esté tué, pour confirmer l'amitié avec tous les sauuages: ayant bien iugé, que le sauuage qui auoit tué leur cōpagnon, l'auoit fait de sa propre malice, & non du consentement de ses compagnons. Le lendemain, arriua vne barque, où il y auoit deux soldats, que le sieur de Caen enuoyoit en son vaisseau, pour les mettre à la chaisne, pour quelques legeretez qu'ils auoient commises. Nouuelles vindrent aussi, qu'il estoit arriué à l'entree de la riuere des Yrocois, trente canaux Hurons, avec quelques François.

Arrivée
d'une bar-
que du sieur
de Caen ar-
riuée avec
deux
soldats
pour estre
mis à la
chaisne.

Le sieur
de Caen ve-
nu à Qué-
bec.

Le premier d'Aoust, est arriué à Québec ledit sieur de Caen, & le 4. il fut au Cap de tourmente, qui

dit luy auoir esté donné par monseigneur de Montmorency, avec l'Isle d'Orleans, & quelques autres isles adjacentes : & le 10. il retourna à Québec.

En ce temps ie me resolus de repasser en France avec ma famille, y ayant hyuerné pres de cinq ans, & où durât ce tēps, nous fusmes assez mal secourus de raffraichissemens, & d'autres choses fort eschafement; nous n'auions de quoy remercier les associez en cela, car s'ils l'eussent sceu, ils y eussent donné ordre : la courtoisie & le deuoir les obligeoit d'auoir soing des personnes qui auoient esgard à la conseruation de la place & de leur bien, outre la charité pour ceux qui pouuoient estre malades, fussent morts faute de secours; & ainsi estoit plustost diminuer le courage, que de l'augmenter à seruir des personnes, qui ne font estat des hommes qui conseruent leur bien, & se tuent de soin & travail à garder ce qui leur appartient, au lieu que peu de choses contante tout vn peuple.

Je fis embarquer tout mon esquippage, & laissay l'habitation nouuelle bien aduancée, & esleuée de 14. pieds de haut, 26. toise de murailles faicte avec quelques poutres au premier estage, & toutes les autres prestes à mettre les planches sciées pour la couuerture, la pluspart du bois taillé & amassé pour la charpente de la couuerture du logement; toutes les fenestres faictes, & la pluspart des portes, de sorte qu'il n'y auoit plus qu'à les appliquer, Je laissay deux fourneaux de chaux cuitte, de la pierre assemblée, & ne restoit plus en tout que sept où huit pieds de hauteur, que toute la muraille ne fust esleuée, ce qui se pouuoit en quinze iours, leurs materiaux assemblez, pour estre logeable, si l'on

Resolution
de l'Auteur
de repasser
en France.

y eust voulu apporter la diligence requise. Le les priay d'amasser des sasses, & autres choses, pour acheuer le fort, iugeant bien en moy mesme, que l'on n'en feroit rien, d'autant qu'ils n'auoient rien de plus desagreable, bien que c'estoit la conseruation, & la seureté du pays; ce qu'ils ne pouuoient, ou ne vouloient comprendre. Cet œuvre ne s'auançoit que par intervalles, selon la commodité qui se presentoit, lors que les ouuriers n'estoient employez à autres œuvres.

Le sieur de Caen, laisse son nepueu pour principal Commis en l'absence de l'Auteur.

Ledit sieur de Caen laisse son neveu, le sieur Esmerly, pour principal commis, & pour commander en mon absence audit Québec, avec cinquante & vne personne, tant hommes que femmes, garçons, & enfans.

Partement de l'Auteur pour venir à Tadoussac.

Cinq hommes tuez par les sauvages.

Le Ieudy 15. iour d'Aoust, partismes de Québec le 18. arriuasmes à Tadoussac, où nous eusmes nouvelles de la mort de cinq hommes du vaisseau dudit Deschesnes, qui estoit à l'Acadie, lesquels hommes, auoient esté tuez par les sauvages du lieu, proche du sieur de Biencour, qui estoit demeurant en ces lieux, il y auoit plus de 18 ans avecques les sauvages.

S'en retourne en France.

Le 21. d'Aoust 1624 nous leuasmes l'ancre, & mismes sous voilles, pour retourner en France.

Le 25. fusmes mouiller l'ancre deuant Gaspey, & trouuasmes de la Ralde qui estoit venu de Miscou, faire sa pescherie de poisson.

Le premier de Septembre, vn vaisseau partit de la flotte où commandoit le capitaine Gerard, pour aller en France deuant porter des nouvelles.

Le 6 le vaisseau de du Pont acheua de faire sa pesche de poisson audit Gaspey.

La nuit venant au samedi, ledit sieur de Caen partit avec quatre vaisseaux, en l'un desquels estoit sa personne, & en l'autre ledit du Pont, au troisieme ledit de la Ralde, & vne parache de 45. à 50. tonneaux, dans laquelle estoit le pilote Cananée.

Le 19. l'on apperceut vn vaisseau de 60. tonneaux, que l'on iugeoit estre Rochelois, on fist chasse dessus, mais il s'euada, & ainsi se sauua à la faueur de la nuit.

Le 27. on treuua fond à la sonde, à 90. brasses. Ce iour la petite barque où commandoit Canance, se separa de nous, pour aller à Bordeaux, selon l'ordre qu'il en auoit: Depuis nous sceusmes qu'elle fut prise des Turcs, le long de la coste de Bretaigne, qui emmenerent les hommes qu'ils y trouuèrent, & les firent esclaves.

Le 29. nous recogneusmes en la coste d'Angleterre, le cap appelé Tourbery.

Le dernier de Septembre, nous apperceusmes la terre de la Heue.

Le premier d'Octobre, entraimes dans le haure de Dieppe, où louasmes Dieu de nous auoir amenez à bon port; auquel lieu ie seiournay quelques iours, de là, ie m'acheminay à Paris avec tout mon train, où estant, ie fus treuuer à saint Germain le Roy, & monseigneur de Montmorency, qui me presenta à sa Majesté, auquel ie fis la relation de mon voyage, comme à plusieurs messieurs du Conseil, desquels i'auois l'honneur d'estre cogneus. Ce fait, ie m'en retournay à Paris, où ie treuuy que les anciens & nouueaux associés, eurent plusieurs contestations sur le mauuais mesnage qui s'estoit fait en l'embarquement, qui ap-

Arrivee
de l'Au-
teur à
Dieppe.

Va à saint
Germain
trouuer le
Roy.

Fait rela-
tion de son
voyage.

Monsieur
de Môtmo-
récy se des-
fait de sa
charge de
Viceroy de
la nouvelle
France.

La mer en-
tre les mai-
du Duc de
Ventadour.

porta plusieurs troubles, cela en partie donna sujet à mondit seigneur de Montmorency, de ce deffaire de sa charge de Viceroy, qui luy rompoit plus la teste, que ses affaires plus importantes, la remettant à Monseigneur le Duc de Ventadour, qu'il voyoit porté à ce saint dessein, conuenant avec luy d'un certain prix, tant pour la charge de Viceroy, que pour l'intérêt qu'il auoit en ladite Société, le tout sous le bon plaisir de sa Majesté, laquelle commanda d'expédier les lettres patentes d'icelle commission, au mois de Mars 1625. au nom de mondit seigneur le Duc de Ventadour, n'estant poussé d'autres intérêts que du zèle & affection qu'il auoit de voir fleurir la gloire de Dieu, en ces pays barbares; & pour cest effect, y enuoyer des Religieux, iugeant n'en trouuer de plus capables, que les peres Iesuites, pour amener ces peuples à nostre foy: il en enuoya six, à ses propres cousts & despens, dès l'année mesmes. Sçauoir estoit, les reuerend pere l'Almand, Principal du College de Paris, tres-deuot & zélé Religieux, fils du feu sieur l'Almand, qui auoit esté Lieutenant criminel de Paris; & le pere Brebeuf, le pere Massé, frere François, & frere Gilbert, qui s'acheminèrent aussi-tost avec vne grande affection, à Dieppe, lieu de l'embarquement.



LIVRE
S E C O N D
DES VOYAGES
DV SIEVR DE
CHAMPLAIN.

MONSIEVR LE DVC DE VENTADOVR
*Viceroy en la Nouvelle France; continuë la Licutenance
au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier.
Retour du sieur de Caen de la Nouvelle France.
Trouble qu'il eut avec les anciens associez.*

CHAPITRE PREMIER.



N ce mesme temps, mōdit Seigneur de Ventadour Viceroy en la Nouvelle France, me continua en l'honneur de la Lieutenance, que j'auois euë de mondit seigneur de Mōtmorency, me promettant pour icelle année de demeurer proche de luy, pour l'instruire des affaires dudit pais, & donner ordre à quelques miennes autres que j'auois à Paris.

Sensuit la Commission de Monseigneur le Duc de Ventadour Pair de France , donnée à Monsieur de Champlain.

HENRY DE LEVY, Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant general pour le Roy au gouuernement de Languedoc, Vice-Roy, & Lieutenant general au pays de la Nouvelle France, & terres circonuoisines. A tous ceux qui ces presentes lettres verront salut: Sçauoir faisons, que pour la bonne & entiere confiance que nous auons du sieur Samuel de Champlain, Capitaine pour le Roy en la marine: & de ces sens, suffisance, pratiques, experiences au faict d'icelle, bonne diligence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les diuerses nauigations, voyages, frequentations qu'il y a faictes, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy sieur de Champlain, pour ces causes, & en vertu du pouuoir à nous donné par sa Majesté, conformément aux lettres de commissions par luy obrenuës, tant du feu sieur Comte de Soissons, que Dieu absolve, de Monsieur le Prince de Condé; & depuis, de monsieur le Duc de Montmorency, nos predecesseurs en ladite Lieutenance Generale des quinze Octobre, & vingtdeuxiesme Novembre 1612. & 8. Mars 1620. & à la nomination de sa Majesté, par les articles ordonnez par arrest du Conseil du premier Avril 1622. AVONS commis, ordonné, député, commettons, ordonnons, & deputons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour représenter nostre personne, audit pays de la Nouvelle France: Et pour cet effect, luy auons ordonné d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu de Québec, estans dedans le fleuve

fleuve saint Laurent, autrement appelé la grande riviére de Canada, audit pays de la Nouvelle France, & audit lieu, & autres endroicts que ledit sieur de Champlain aduifera bon estre : faire construire & bastir tels forts & forteresses qu'il luy sera besoin & necessaire, pour la conservation de ses gens : Lequel fort, où forts, il nous gardera à son pouuoir, pour audit lieu de Québec, & autres lieux, & endroicts, en l'estenduë de nostredit pouuoir, tant & se auant que faire se pourra : Etablir, estendre, & faire cognoistre le nom, puissance & auctorité de sa Majesté : & en icelles, assubjectir, sousmettre, & faire obeyr tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle : & par le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, prouoquer & esmouuoir à la cognoissance & seruice de Dieu, & à la foy & religiõ Catholique, Apostolique & Romaine, là y establir, & en l'exercice & profession d'icelle, maintenir, garder & conseruer lesdits lieux, sous l'obeyssance & auctorité de sadite Majesté, & pour y auoir esgard & vacquer avec plus d'asseurance, Nous auons, en vertu de nostredit pouuoir, permis audit sieur de Champlain, commettre & establir, & substituer tels Capitaines & Lieutenants pour nous, que besoin sera. Et pareillement commettre des officiers pour la distribution de la Iustice, & entretien de la Police, Reglemens & Ordonnances, iniques à ce que par nous autrement en ayt esté pourueu. Traitter, contracter à mesme effect, paix, alliances, confederations, bonne amitié, correspondance & communication, avec lesdits Peuples, & leurs Princes, ou autres ayant commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances, dont il conuiendra avec eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part : & à leur def-

faut, leur faire guerre ouverte, pour les cōtraindre & amener à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeissance, & seruice de Dieu, & de l'establissement, manutention, & conseruation de l'autorité de sadite Maiesté parmi eux: du moins pour viure, hâter, & frequenter en toute assurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier & traffiquer amiablement & paisiblement, faire faire à ceste fin les descouuertes desdites terres, & notamment depuis ledit lieu de Québec, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'iceluy, dedans les terres & riuieres qui se deschargent dedans ledit fleuve saint Laurent, pour essayer à treuuer le chemin facile pour aller par dedans ledit pais, au Royaume de la Chine, & Indes Orientales; ou autrement tant & si auant qu'il se pourra estēdre, le long des costes dudit pais, tant par mer, que par terre, & faire en ladite terre ferme, soigneusement rechercher & recognoistre toutes sortes de Mines d'Or, d'Argent, Cuiure, & autres metaux & mineraux, les faire fouiller, tirer, purger, & affiner, pour estre cōuertez, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript, par les Edits & Reiglemens de sadite Maiesté, & ainsi que par nous sera ordonné, & où ledit sieur de Champlain trouuerroit des François, ou autres traffiquans, negocians, & communiquans avec les sauuages & peuples, notamment depuis le lieu de Gaspey, par la haulteur de quarante huit & à quarante neuf degrez de latitude, & iusques au cinquante & deuxiesme degre, Nort & Su dudit Gaspey, qui nous est reseruē par sadite Maiesté, luy auons permis & permettons s'en saisir & les apprehender, ensemble leurs vaisseaux & marchandises & tout ce qui se trouuerra à eux appartenans, & iceux faire conduire & amener en France, es mains de la Iustice, pour estre procedé contr'eux selon la rigueur des ordonnāces Royaux, & ce qui nous a esté accordé

par sadite Maïesté, ce faisant gerer, negocier, & se cõporter par ledit sieur de Champlain, en la fonction de sadite charge de nostre lieutenant pour tout ce qu'il iugera estre en l'aduen-
 cement desdites conquestes & peuplement: le tout pour le bien, seruice, & auctõrité de sadite Maïesté, avec mesme pouuoir, puissance & auctõrité que nous ferions, si nous y estions en personne, & comme si tout y estoit par expres & plus particulierement specifié, & declaré. Luy auons, & de tout ce que dessus, donné, & donnons par ces presentes, charge & pouuoir, commission & mandement special: Et pour ce, & en tout nostre pouuoir esdits pays, à quoy nous n'aurions pourueu, & iusques à y estre par nous particulie-
 rement pourueu: Auons ledit sieur de Champlain substitué, & subrogé en nostre lieu & place; à la charge d'observer, & faire observer tout ce que dessus, & par ceux qui seront sous sa charge & commandement, & de nous faire bon & fidel rapport, à toutes occasions, de tout ce qu'il aura faict & ex-
 ploicté, pour en rendre par nous, prompte raison à sadite Maïesté. **S I P R I O N S E T R E Q U E R O N S,**
 tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, Les Lieu-
 tenans generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Prouin-
 ces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes, Forts mariti-
 mes, Ports, Costes, Haures & Destroits, donner confort & ayde audit sieur de Champlain, pour l'entier effect & execu-
 tion de ces presentes, tout support, assistance, retraicte, & main forte si besoin est, & en soient par luy requis: En tes-
 moin de quoy nous auons signé les presentes de nostre main; & à icelles faict mettre nostre Seel. **D O N N É** à Paris,
 le 15. Feurier, 1625. signé **V E N T A D O U R.**
 & plus bas par commandement de mondit Seigneur,
G I R A R D. L ii

Ledit fleur de Caen fit encore ce voyage, sous la commission de mondit seigneur de Ventadour, avec lesquels passerent nosdits Reuerends Peres, lesquels il traita courtoisement au passage. Et vn pere Recollet appelle pere Ioseph de la Roche tres-bon Religieux, allié de la maison du Comte du Lude, qui auoit quitté les biens & honneurs temporels, pour suiure les spirituels.

Le fleur
de Caen n'
trauua point
d'anciens As-
sociez.

Ledit fleur de Caen ayant fait son voyage, il vint à Paris, où il eust plusieurs trauerfes des anciens Associez, qui les mit en vn procez au Conseil, pensant tomber d'accord à l'amiable les vns avec les autres: De plus que mondit seigneur auoit du mescontentement dudit fleur de Caen, sur ce qu'on luy rapporta qu'il auoit fait faire les prieres de leur religion pretenduë, publiquement dans le fleuve sainct Laurent: desirant que les Catholiques y assistassent, chose qui luy auoit esté deffendue par mondit seigneur, lesquelles accusations ledit fleur de Caen n'approuua, disant que s'estoit la hayne & la malice de ses enuieux, qui procuroient tout le mal qu'ils pouuoient contre luy, quoy que ce soit, apres auoir bien disputé les vns contre les autres, aux assemblées qui se faisoient en l'hostel de Ventadour. Il falut auoir arrest de Messieurs du Conseil, puisqu'ils ne se pouuoient accorder sur vn contract que l'on auoit fait, auquel l'on quittoit l'affaire audit fleur de Caen, en donnant tréte six pour cent d'intérêts, sur vn fond de soixante mil liures: qu'il seroit tenu d'executer tous les articles, dont la société estoit obligée enuers le Roy, & dans trois iours donneroit caution bourgeoise dans

Ses excuses

Auquoy le
fleur de
Caen estoit
obligé.

Paris, & nommeroit vn Chef catholique, agreable à monseigneur le Vice-Roy, pour la conduite des vaisseaux. Le temps venu il ne fournit cautions au gré des Associez, ny ne nomma ledit chef, ce que refusant les anciens Associez, ledit sieur de Caen les fait appeller deuant le iuge de l'Admirauté, de là ils furent audit Conseil de sa Maiesté, suiuant vne requête que lesdits anciens Associez auoient présentée, pour faire interdiction au iuge de l'Admirauté d'en cognoistre, ils sont vn temps à contester les vns contre les autres, en fin le Conseil ordonna que l'enchere qui auoit esté faite au Conseil, de quatre pour cent d'aduantage que les trente six, par le contract passé entreux à l'hostel du seigneur de Ventadour, que ledit de Caen auroit la preference, en donnant caution suffisante dans Paris: & que attédu l'absence dudit seigneur de Vétadour, ledit de Caen nommeroit vn chef catholique pour la conduite des Vaisseaux qui fut ledit de la Ralde qu'il nomma, & que pour la personne dudit de Caen il ne feroit le voyage: lequel ne laissa tousiours d'appareiller & apprester ses vaisseaux, des choses qu'il iugeoit estre necessaires pour la habitation de Québec. Ayât son arrest il s'en vint à Dieppe, pour faire partir les vaisseaux, où ie me trouuay, étant party de Paris le premier d'Auril 1626. accompagné des sieurs Destouche, & Boullé mon beau frere, lequel mondit Seigneur auoit honoré de ma Lieutenance au fort, & ledit Destouche de mon Enseigne.

Fait appeler les Associez.

Arrest du Conseil.

Le sieur de Caen appreste ce qui est nécessaire pour aller à Québec.

Les reuerends Peres Noyrot Iesuite, & de la Nouë & vn frere, estoient à Dieppe, pour treuuer commodité de faire passer des viures pour vingt ouuriers,

Embarque-
ment de
l'Auteur.

qu'ils menaient audit pais pour eux, étant cōtrains de prédre vn vaisseau de quatre vingts tonneaux du sieur de Caen, qui leur fretta pour les passer, avec tout leur attirail : moyennant le prix de trois mil cinq cens liures : voilà tout ce qui se passa iusqu'à l'embarquement qui fut le 15 d'Auril 1626. Je m'embarquay dans le vaisseau la Catherine, du port de 250. tonneaux, & aussi le pere Ioseph Caron Recollet, qui y auoit autrefois hyuerné : nous fusmes à la rade iusques au vingtiesme dudit mois, que nous leuâmes l'ancre, & nous mîmes sous voile à vn heure apres midy, faisant vn bort sur autre, attendant ledit sieur de Caen, qui desiroit donner quelque ordre audit de la Ralde & Emery son nepueu, qui estoit en la Fleque pour vice-Admiral, qui deuoit aller faire sa pesche de poisson à l'Isle percée.

Le sieur de
Caen fait
lire vn liure
des choses
qu'on luy
imputoit.

Sur les six heures du soir arriua ledit de Caen, qui fit prester le serment audit de la Ralde, & à ceux de son esquipage, & donna l'ordre qu'il desiroit que l'on tint audit voyage, ce qu'ayant fait il fit publiquement la lecture deuant tout son esquipage & autres, d'un petit liure, contenant plusieurs choses que l'on luy imputoit auoir faites. Je creû qu'il y en auoit qui n'estoient pas trop contens de ceste lecture. Ayant fait ce qu'il voulut, il prit congé de la compagnie & s'en retourna à terre, & nous à nostre route au mieux que le temps le peust permettre, qui ne fut que pour battre la mer vingt quatre heures, car le lendemain il nous fallut relascher à la rade de Dieppe.

Le Vendredy au soir que mîmes sous voilles ayât leué l'ancre cinq vaisseaux de conserue.

Le 27. nous apperceusmes vn vaisseau que l'on jugeoit estre forban, nous fismes chasse sur luy quelques trois heures, mais estant meilleur voillier que nous, mismes à l'autre bord.

L'Auteur
fait mettre
tous voiles

Le 23. de May eusmes vne tourmente, qui dura deux fois vingt quatre heures, avec orages de pluyes, tonnerres, esclairs, & bruines fort espesses, qui fit que le petit vaisseau des Peres Iesuites, nommé l'allouette, nous perdit de veü.

Le 5. de Iuin par 44. degrez & demy de latitude, nous eusmes sonde, sur lecore du Ban. Le 12. cognoissance de l'Isle de terre neufue, qui estoit le Cap des vierges, & le soir la veü du Cap de Raye. Le 13. fusmes recognoistre le Cap de saint Laurent & Isle saint Paul. Le 17. passasmes proche des Isles aux oyseaux. Le 20. nous fusmes mouiller l'ancre, entre l'Isle de Bonadventure & l'Isle percée, où trouuâmes arriuez tous les vaisseaux qui nous auoient quittez, comme l'allouette qui nous auoit perduë, durant les coups de vent qu'auions eüs: & y auoit quinze iours que ledit Emery de Caen estoit arriué, témoignage que nostre vaisseau n'estoit pas trop bon voillier, nous fusmes deux mois & six iours à cette trauerse contrariez de mauuais temps.

Isles qu'ils
recoignoissent.

Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire vne description particuliere, de l'Isle de Terre neufue, & autres costes qui sont du Cap Breton, & Golfe S. Laurent, iusques à Québec, bien que i'en aye traité en quelques endroits, mais non si particulièrement, & de suite, comme ie fais en ce Chapitre cy dessous.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE TERRE

Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Iean, Enticosty, & de Gaspey, Bonnaventure, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui enuironne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gaspey, iusques à Tadoussac, & delà à Québec, sur le grand fleuue S. Laurent.

CHAPITRE II.



LE Cap de Rase, attenant à l'Isle de Terre-neufue, est la terre la plus proche de France, esloignée de 25. lieuës de Lecore, du grand banc, où se faict la pesche du poisson vert, il est par la hauteur de 46. degrez & 35. minutes de latitude, & d'iceluy cap à celuy de sainte Marie 22. lieuës, & de hauteur 46. degrez trois quarts, & de ce lieu iusques aux Isles saint Pierre 23. lieuës, du bout de celle qui est le plus Arrouest, & du dit cap de Rase aux Isles saint Pierre 45. lieuës, qui sont de hauteur près de 46. & deux tiers, & 40. lieuës iusques au cap de Raye, de hauteur 47. & demy, dans toutes ces costes du Su de ladite Isle de terre neufue, y a nombres de bõs ports, rades, & haures, entrautres Plaissance, là baye des Trespassez, celle de tous les Saints, comme aussi ausdites Isles saint Pierre, où plusieurs vaisseaux vont faire pesche de poisson sec.

La coste du Nortdest & Surouest de ladite Isle de terre neufue, & celle du Nort vn quart au Nordouest, contient quelques 110. lieuës iusques au 52 degré, est fournie de plusieurs bons ports & Isles, où y a nōbre de

de vaisseaux, vont faire pescherie de moluë, tant François, Malouains, que Basques & Anglois.

De l'Isle, à la grande terre du Nort, il y a 8. à 10. lieues par endroits, la coste de l'Isle Nordest & Sur-ouest, qui regarde le golphe S. Laurens a cent lieues de long, n'est cogneu que fort peu, si ce n'est proche le Cap de Raye où il y a quelque port où se fait pesche de poisson : Toute ceste dite Isle de terre-neufue tient de circuit plus de 300. lieues, où il y a nombre de bons ports (comme j'ay dit) le terroir est presque tout montueux, rempli de pins & sapins, cedres, bouleaux, & autres arbres de peu de valeur. Il se descharge dans la mer quantité de petites riuieres & ruisseaux qui viennent des montagnes. La pesche du saumõ est fort abondante en la plus part de ces riuieres, comme d'autres poissõs. Les froidures y sont aspres, & les neiges grandes, qui y durent près de sept mois de l'an Il y a force eslans, lapins, & gelinotes, icelle n'est point habitée, les sauuages qui y vont quelques fois en Esté de la grãdtaire voir les vaisseaux qui font pescherie de molue.

Du Cap de Raye qui est par les 47. degrés & demy de latitude, iusques au Cap de S. Laurent, qui est par les 46. degrés 55 minutes, il y a 17. à 18. lieues, cet espace est l'vne des emboucheures dudit golphe S. Laurent, de ce lieu aux Isles aux oyseaux il y a 17. à 18. lieues qui sont vn peu plus de 47. degrés & trois quarts, se font deux rochers dans ledit golphe, où il y a telle quantité d'oyseaux appelez tangeux, qui ne se peut dire de plus, les vaisseaux passant par là quand il fait calme, avec leur batteau vont à ces Isles, & tuët

Circuit de
l'Isle de ter-
re-neufue.

Bonnes
pesches en
ces Isles.

de ces oyseaux à coups de batons, en telle quantité qu'ils veulent, ils sont gros comme des oyes, ils ont le bec fort dangereux, tous blâcs hormis le bout des aïles qui est noir, se font de bons pescheurs pour le poisson qu'ils prennent & portent sur leurs îles, pour manger au Su de ces Îles, & au Su & Surouest y en a d'autres qui s'appellent les Îles ramées-brion, au nombre de 6. ou 7. tant petites que grandes, & sont vne lieuë ou deux des Îles aux oyseaux.

Autres
Îles.

En aucunes de ces Îles y a de bons ports, où l'on fait pesche de poisson, elles sont couuertes de bois, comme pins, sapins & bouleaux, aucunes sont plates, autres vn peu esleuées comme est celle de Brion qui est la plus grande. La chasse des oyseaux y est à commandement en sa saison, comme est la pesche du poisson, des loups marins, & bestes à la grande dent qui vont sur lesdites Îles, elles sont esloignées de la terre la plus proche de 12. ou 15. lieuës, qui est le Cap saint Laurent, attendant à l'Île du Cap Breton.

Desdites Îles aux oyseaux iusques à Gaspey, il y a 45. lieuës qui est de hauteur 48. degrés deux tiers, & au Cap de Raye 70. lieuës.

Baye du
le. de Gaspey.

En ce lieu de Gaspey est vne baye contenant de large en son entrée trois à quatre lieuës, qui fuit au Norrouest enuiron cinq lieuës, où au bout il y a vne riuere qui va assez auant dans les terres: les vaisseaux viennent en ce lieu, pour faire la pesche du poisson sec, où est vn gallay où l'on fait la seicherie des moulés, & vn ruisseau d'eau douce qui se descharge dans la grand' mer, commodité pour les vaisseaux qui vont mouïller l'ancre à vne portée de mousquet,

de ce lieu : & à vne lieuë du Cap de Gaspey, est vn petit rocher que l'on nomme le farillon, esloigné de la terre d'vn jet de pierre, ce dit cap est vne pointe fort estroitte, le terroier en est assez haut, comme celuy qui enuironne ladite baye couuerte de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche est abondante tant en moluës, harans, saumons, macreaux, & homars. La chasse des lapins & perdrix, comme autre gibier se treuue aussi à l'Isle percée & de Bonadventure, distante de six à sept lieuës, plus au midy : entre les deux il y a la baye aux moluës, en laquelle se fait pescherie, les terres sont couuertes de mesmes bois que celle du susdit Gaspey.

Ladite Isle percée est par la hauteur de 48. degrés & vn tiers, elle est distante de 15. lieuës de Miscou, il faut trauerser la baye de Chaleu. Ledit Miscou est par la hauteur de 47. degrés 25. minutes, la terre est descouppée par plusieurs bras d'eauë qui forment des Isles, & où les vaisseaux se mettent, est entre-deux desdites Isles, qui font vn cap à ladite baye de Chaleu, ce lieu est desgarny de bois, n'y ayant que des bruières, herbès, & pois sauuages : l'on fait en ce lieu bonne partie de traitte avec les habitans du pays. Pour des marchandises ils donnent en eschange des peaux d'eslan & quelques castors. Il y a eu d'autrefois des François qui ont hyuerné en ce lieu, & ne s'y sont pas trop bien treuuez pour les froidures trop grandes, comme aussi les neges, neantmoins ce lieu est fort bon pour la pesche. A six lieuës delà au Norddest, est le ban des Orphelins où il y a tres bonne pescherie de moluës.

Baye de
Chaleu.

Ban des
Orphelins.

Ceste Baye de Chaleu entre quelques quinze ou

vingt lieûs dans les terres, ayant dix ou douze lieûs de large par endroits: en icelle se deschargent deux ou trois riuieres qui viennent de quelques quinze ou vingt lieûs dans les terres, elles ne sont nauigeables que pour les canaux des sauuages.

Pays qui
enuiro-
ne ceste baye.

Tout le pays qui enuiro-
ne ladite baye, est partie
montueux, autre plat & beau, couuert de bois de pins,
sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, &
dans lesdites riuieres y a des chesnes. La pesche de plu-
sieurs poissons est abondante en ce lieu, & la chasse
des oyseaux de riuere ou tarde oyes, gruës, & de plu-
sieurs autre sorte. Il se treuve en tous ces lieux force
essans, desquels les sauuages en tuent quantité l'hyuer.

Des Isles de Miscou à l'Isle saint lean, y a enuiron
dix ou douze lieûs au Suest, elle est par la hauteur
de quarante six degrés deux tiers, le bout le plus Nort
de ladite Isle, ayant enuiron vingt cinq lieûs de lon-
gueur, & de ceste Isle à la terre du Sud, vne ou deux
lieûs; en laquelle sont de bons ports, & bonne pes-
cherie de moulè, les Basques y vont assez souuent, elle
est couuerte de bois comme les autres Isles.

De l'Isle de saint lean au petit passage de Conseau
l'on conte vingt lieues, ce passage est par la hauteur de
quarante cinq degrés & deux tiers, & iusques aux Isles
ramées enuiron trente lieues.

Abondan-
ce de ports
& riuieres.
Toute la coste depuis Miscou iusques au passage
de Conseau, est abondante en ports, & petites riuieres,
qui se deschargent dans la mer: entr'autres est la baye de
Mizamichy, tregate, le pays est agreable, quelque peu
montueux: la pesche & la chasse du gibier y sont
fort bonnes en la saison, il y a des essans en ces terres,

mais non en telle quantité qu'aux contrées de la baye de Chaleu.

Au Norddest de Gaspey est l'Isle d'Enticosty, sur la hauteur de cinquante degrés au bout de L'ouïest Nord-ouest de l'Isle, & celuy de Lest, Suest, 49. degrés elle gists, est Suest, & Ouest, Norrouest, selon le vray meridiem de ce lieu, & au compas de la plus part des nauigateurs, Suest & Norrouest, elle a quarâte lieues de long, & large de quatre à cinq par endroits. La plus part des costes sont hautes & blanchastres comme les falaises de la coste de Dieppe, il y a vn port au bout de L'ouest Surouest de l'Isle qui est du costé du Nort, il ne laisse d'y en auoir d'autres, qui ne sont pas cognus, elle est fort redoutée de ceux qui nauigent, pour estre batarriere, & y sont quelques pointes qui auancent en la mer, toutesfois nous l'auôs rāgée, n'en estant esloignée que d'vne lieue & demie, & la treuuâmes fort saine le fon bon à trente brasses: le costé du Nort est dangereux y ayant entre la terre du Nort & ceste Isle des Batures & d'autres Isles, bien qu'il y aye passage pour des vaisseaux, & dix à douze lieues iusques à ladite terre du Nort. Ceste Isle n'est point habitée de sauuages, ils disent y auoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle est couuerte de bois de pins, sapins, & bouleaux. il fait grand froid, & s'y voyent quantité de neges en hyuer: les sauuages de Gaspey y vont quelquesfois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort.

Il y a vn lieu dans le golphe sainct Laurent, qu'on nomme la grande baye, proche du passage du Nort de l'Isle de terre neufue, à cinquante deux degrés, où les Basques vont faire la pesche des balaines.

Isle de
Enticosty.

Quelques
en ce
Isle.

Grande
baye du
golphe de
S. Laurent.

Sauuages
de ces pays.

Sont la
guerre aux
Malouains.

Les sauuages de la coste du Nort sont tres meschans, ils font la guerre aux pescheurs, lesquels pour leur seureté arment des pataches, pour conseruer les chaloupes qui vont en mer pescher la molue: l'on n'a peu faire de paix avec eux, & sont la plus part petits hommes fort laids de visage, les yeux enfoncez, meschans & traistres au possible: il se vestent de peaux de loups marins, qu'ils accommodent fort proprement: leurs batteaux sont de cuir, avec lesquels ils vont ro-dant & faisant la guerre, ils ont fait mourir nombre de Malouains, qui auparauât leurs ont souuent rendu leur change au double, ceste guerre procede de ce que vn matelot Malouain par mesgarde ou autrement, tua la femme d'un capitaine de ceste nation.

Tout le pays est excessiuelement froid en hyuer, & les neges y sont fort hautes, qui durent sept mois ou plus sur la terre par endroits, elle est chargée de nombre de pins, sapins & bouleaux, en plus de cent lieues des costes qui regardent le golphe saint Laurent. Il y a nombre de bons ports & isles, (ou la pescherie de molue & saumont est abondante,) & nombre de riuieres, qui ne sont neantmoins beaucoup nauigeables, que pour des chaloupes ou canaux, selon le rapport des sauuages.

Ce golphe a plus de quatre cens lieues de circuit, y ayât nombre infiny de ports, haures & isles, qui y sont enclos: c'est comme vne petite mer qui parfois est fort esmeue & agitée des vents impetueux qui viennent plus souuent du Nord est, & parfois y a de grandes bourasques de Norrouest. En ces lieux sont de grands courants de marée non reglez, les vns portent en vn

téps d'un costé autrefois en vn autre, & ainsi changent de fois à autre, ce qui apporte souuét du mescôte aux estimes des nauigeans, quand il fait des brunes, à quoy celieu est fort suiect, & qui durét quelquefois sept ou huit iours, il n'y a qu'une grande pratique qui peut en auoir quelque cognoissance.

Du cap de Gaspey à la terre du Nort y a vingt cinq à trête lieues, c'est la largeur de l'emboucheure du fleuve de saint Laurent, les marées sont en tout temps droiturieres en ce lieu comme la riuere, & le vent tousiours de bout, soit à descendre ou monter, & arriue rarement qu'on voye le vent par le trauers des terres, de façon qu'un vaisseau estant dans le courant fera sa drue hors du fleuve plustost que d'aller à la coste: les ebessôt beaucoup plus fortes que les flots qui durét sept heures, & quelquefois plus: ce qui fait qu'on a plus de peine à monter qu'à descendre, joint que les vents de Norrouest sont les plus ordinaires & contraires en certaines saisons.

Distance
du cap de
Gaspey à la
terre du
Nort.

Ce cap de Gaspey (comme j'ay dit) est à l'entrée de la granderiuere du costé de la terre du midy, montant à mont l'on passe si l'on veut vne lieue ou deux vers l'eau du cap des Boutonnieres, par la hauteur de quarante neuf degrés & vn quart, & à douze lieues dudit Gaspey.

Sa situa-
tion.

Et costoyant tousiours la costé du Su, iusques au commencement des mons Nostre Dame vingt lieues dudit cap des Boutonnieres, les mons en ont vingt cinq de longueur, à la fin est le Cap de Chatte assez haut, fait en forme de pain de sucre fort ecore: se voyét aussi des terres doubles au dessus qui quelque-

fois vous en font perdre la cognoissance si le temps n'est clair & serain, si ce n'est que vous approchiez d'une lieuë ou deux dudit cap de Chatte. Montant à mont l'on va iusqu'au trauers de la riuere de Mátane, où il y a douze à treize lieuës dás ceste riuere de plaine mer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuuent entrer, c'est vn haure de bare de basse mer : estant en ladite riuere assez d'caue pour tenir les vaisseaux à flot. Ce lieu est assez gentil, & s'y fait grande pescherie de saumon & truittes, ayant les filets propres à cet effect, l'on en pourroit charger des bateaux en leurs temps & saison. Ceste riuere vient de certaines montagnes, & peut on s'aller rendre par le trauers des terres, par le moyen des canaux des sauages, en les portát vn peu par terre en la riuere qui se decharge dans la baye de Chaleu, ce lieu de Mantane est fort commode pour la chasse des eslans, où il y en a en grande quantité.

Lieu de
Mantane
fort com-
mode.

Isle de
sainct Bar-
né.

De Mantane l'on va à l'Isle de saint Barnabé à seize lieuës, elle est par la hauteur de quarante huit degrez trente-cinq minutes, & estant basse; au tour sont des pointes de rochers, elle cõtient quelque lieue & demie de longueur, fort proche de la terre du Su: il y a passage entre deux pour passer de petites barques, & ne faut laisser de prendre garde à foy, car elle est couuerte de bois de pins, sapins, & cedres.

De saint Barnabé au Bic, il y a quatre lieuës, c'est vne montagne fort haute & pointue, qui parroist au beau temps de douze à quinze lieues, & elle est seule de ceste hauteur, au respect de quelques autres qui sôt proche d'elle.

Du Bic on traueſe la grande riuere au Norroueſt ou Nort, vn quart au Norroueſt, & va on reeognoiſtre Leſquemain à la terre du Nort, y ayant ſept à huit lieuës. En cel lieu de Leſquemain proche de terre, eſt vn petit iſlet de rocher derriere lequel ſe faiſoit vn degat pour la peſche des balaines, & vne place pour mettre vn vaiſſeau : mais ce lieu eſt aſſeſché de baſſe mer. Proche de là eſt vne petite riuere fort abôdante en ſaumons, où les ſauuages y font bonne peſcherie, comme en pluſieurs autres.

Riuere
abondante
en ſaumôs.

De Leſquemain l'on paſſe près des Bergeronnettes, quien eſt à quatre ou cinq lieuës, le trauers y a ancrage demie lieuë vers l'eauë, puis l'on va au moulin Baudé trois lieuës, qui eſt la rade du port de Tadouſſac, le bon ancrage d'icelle eſt qu'il faut ouurir le moulin Baudé, qui eſt vn ſaut d'eauë venant des montagnes, & au trauers ietter l'ancre.

Ayant le vent bon à demy flot couru, à cauſe des marées du Saguenay qui porte hors, bien qu'il y aye les deux tiers de plaine mer, l'on peut leuer l'ancre & mettre à la voile, doubler la pointe aux vaches, avec la ſôde à la main, & tenir touſiours deux ou trois chaloupes preſtes : queſi le vent venoit à ſe calmer tout d'un coup comme il arriue aſſez ſouuent, la maëe vous porteroit au courât du Saguenay, & ayant doublé ladite pointe aux vaches, vous faire tirer à terre hors des marées dudit Saguenay s'il faiſoit calme, & ainſi en terre audit port de Tadouſſac, mettant le Cap au Nort, vn quart du Norroueſt, eſtant dans le port il faut porter vne bonne ancre à terre & enfoncer l'orain dans le ſable le plus que l'on pourra, & mettre

vne boise par le trauers contre l'orain, & auoir des pieux que vous enfoncerez dans le sable de basse mer le plus auant que l'on pourra pour empescher que le vaisseau ne chasse sur son ancre: dautant que ce qui est le plus à craindre sont les vens de terre, qui viennent du Saguenay & sont fort impetueux & violents, & viennent par bourasques qui durent fort peu, car le vent du trauers de la riuieren'est point à craindre, d'autant qu'il y a bonne tenuë du costé de vers l'eauë, car l'ancre ne chasse point le cable, ou l'ancre du vaisseau romperoit plustost.

Or les costes du Nort depuis le trauers d'Enticosty sont fort baturieres pour la plus part; en quelques endroits il y a de bons ports, mais ils ne sont cognus, hormis Chiscedec & le port neuf trente lieües de Tadoussac: aussi il y a nombre de petites riuieres où la pesche du saumon est grande, selon le rapport des sauages & des Basques qui cognoissent partie d'icelle coste. J'ay costoyé ces terres quelques cinquante ou soixante lieües dans vne chaloupe, la terre est basse le long de la mer, mais dans les terres elle paroist fort haute, il n'en fait pas bon approcher que la sonde à la main. Là est vne nation de sauages qui habitent ces pays, qui s'appellent Exquimaux, ceux de Tadoussac leur font la guerre.

Lieux
pres de Ta-
doussac.

Et depuis Gaspay iusques au Bic, se sont terres la plus grande part fort hautes, notamment lesdits monts Nostre Dame, où les niges y sont iusques au 10. & 15 de Iuin. Le long de la coste il y a force anses, petites riuieres & ruyssaux, qui ne sont propres que pour de petites barques & chaloupes, mais il faut

que ce soit de plaine mer, La coste est fort saine, & en peut on approcher d'une lieue ou deux, & y a ancrage tout le long d'icelle, contre l'opinion de beaucoup, ainsi que l'experience le fait cognoistre : l'on peut estaler les marées pour monter à mont, si le vent n'est trop violent. Tout ce pays est rempli de pins, sapins, Ce pays est plain d'arbres. bouleaux, cedres, & force pois, & perfil sauvage, le long de la coste l'on pèche de la molue, iusqu'au tra- uers de Mantane, & force macreaux en sa saison, & autres poissons.

Le trauers de Tadoussac, qui est par quarante huit degrés deux tiers, à deux lieues au Sud il y a nombre d'Isles, & est entr'autres l'Isle verte, à quelq; six lieuës Isle verte dudit Tadoussac, en laquelle les Rochelois venoient à la desrobée traiter de peleteries avec les sauvages. La grande riuiera a de large le trauers dudit Tadoussac, 5. à 6. lieues. Iusqu'à la terre du Sud est une riuiera par laquelle l'on peut aller à celle de S. Jean, en portant les canaux partie par terre, & le reste par les lacs & riuieres, tous ces chemins ne se font sans difficulté.

Partant de Tadoussac à la pointe aux Allouettes il y a une petite lieuë, ceste pointe met hors plus de demy lieue, elle assèche de basse mer. Il y a un islet de cailloux couuert de perfil, qui a la seuille fort large, & quantité de pois sauvage Les barques de plaine mer ragent la grand terre. Du Cap de la riuiera du Saguenay l'on passe proche d'un islet qui est au fond d'une anse qui s'appelle l'islet Brulé presque tout rocher Le trauers il y a ancrage à un cable vers leaue, au fond de l'anse est un ruisseau qui vient des montagnes de se ruyseau rangeant la terre à demy iect de pierre, il

Isle Rouge.

Oyseaux
en abon-
dance.

n y a que sable iusques au Cap de la poin edes Alloüettes, sur iceluy est vne plaine comme vne prairie, contenant quelques quatre à cinq arpents de terre, le reste sont bois de pins, sapins, & bouleaux, où il y a force lapins & perdrix. Les barques (comme dit est) passent proche de ce Cap pour abreger chemin, à aller à Québec: car passant dehors la pointe de l'Islet de Cailloux vers l'eau, il faudroit faire plus d'une lieue & demie qui est le grand passage, où il y a de l'eau assez pour quelque vaisseau que ce soit: Il se faut donner garde de l'Isle Rouge, où les marées chargēt, ayant le temps clair & sans bruines. Il n'y a point de danger en toute ceste pointe, & autre bans de sables qui y sont attenans, asseché tout de basse mer où l'on treuve vne quantité de coquillages, comme bregos, coques, moules, hourfains, & force loches, qui sont sous les pierres en plusieurs endroits: celà va iusqu'à l'anse aux Basques, contenant près de trois à quatre lieues de circuit. Il s'y voit aussi vne infinité de gibier en sa saison, tant oyseaux de riuere, & sarcelles, que petites oyes, outardes, & entr'autres il y a vn si grand nombre d'alloüettes, courlieux, griues, begasses, beccasses, pluniers & autres sortes de petits oyseaux qu'il s'est veu des iours que trois à quatre Chasseurs en tuoient plus de trois cens douzaines, qui sont tres grasses & delicates à manger. Pour aller à cette pointe aux Alloüettes, il faut traucrser le Saguenay. qui tient en son entrée vn quart de lieue de large: de ceste riuere i'en ay fait assez ample description, tant de ce que i'ay veu, que du raport des sauages qui m'en a esté fait.

De la pointe aux Alloüettes faisant le Surouest, ^{Cap de Chafaut.} vn quart au Su. l'on va au Cap de Chafaut aux Basques, en celi eu il y a ancrage, mais il faut prendre garde, car par des endroits est rocher où les ancrs pourroient bien demeurer, si l'on ne recognoist bien le fond vn peu plus vers l'eau, le mouillage est plus net & vers le Chafaut aux Basques, demeure à sec qui est au fond de l'anse où sont deux ruisseaux qui viennent des montagnes. A l'entrée de ces deux ruisseaux est vn islet de rocher, où il y a vn peu de terre dessus, & quelques arbres qui assechent tout de basse mer iusqu'à la grãde terre, en laquelle est vne petite riuere à trois quarts de lieue de la pointe aux Alloüettes, & vne bõne lieue & d'auātage du Chafaut aux Basques laquelle est abondante en poisson en son temps, comme de truittes & faumons, quantité d'Eplan tres-excellent qui s'y prend, le gibier s'y retire en grand nombre.

Du Cap de Chafaut aux Basques, faisant la mesme route iusqu'à la riuere de l'Equille, il y a trois lieues, & de la pointe aux Alloüettes cinq. Costoyant la coste du Nort l'on passe proche de l'Anse aux Rochers qui est baturiere. A l'entrée du port est vn petit islet proche de terre, où il y a mouillage de beau temps pour des barques, au fond de l'anse sont deux petites riuieres qui ne sont que ruisseaux, à vne lieue & demie du Cap aux Basques.

Del'Anse de Rocher à la riuere de l'Equille, il y a après d'vne lieue & demie, vn Cap est entre deux: ceste riuere de l'Equille vient des montagnes, & asseche de basse mer vn peu vers l'eau de l'entrée, il y

a mouillage pour barques. L'Isle au Lièvre demeure au Suest trois lieues, la pointe aux Alloüettes, & ceste dite Isle est Nortnordest & Sufurouest: laquelle Isle est esloignée de la terre du Sud près de trois lieues, entre les deux il y a des Isles: ce costé n'est bien cognu, comme n'estant sur la route de Québec & Tadoussac. L'Isle aux Lièvres ainsi nommée pour y en auoir, est couuerte de bois de pins, sapins & cédres, il y a des pointes de rochers assez dangereuses, elle a deux lieues & demie de longueur.

Isle aux
lièvres.

Port aux
femmes.

Du port del'Equille au port aux femmes, il y a vne bonne lieue: ce port aux femmes est vne anse partie sable & cailloux, proche de là est vn petit estag. Les sauuages se cabanent quelques fois en ce lieu, au dessus d'une pointe de terre qui est plate & assez agreable: proche de ce lieu il y a ancrage, pour Barques en beau temps.

Du port aux femmes l'on va au port au Perfil, distant près d'une lieue qui est anse, derriere vn Cap, où il y a vne petite riuere qui assèche de Bassemer, elle vient des montagnes qui sont fort hautes, il y a ancrage proche, & à l'abry du vent du Su, venant à Ouest iusques au Nortnordest.

Du port au Perfil l'on va tournant au tour d'une montagne de rochers qui fait Cap: vne lieue après l'on vient au port aux faumons, qui est vne anse dans laquelle se deschargent deux ruisseaux, il y a vn islet en ce lieu où sont quantité de framboises, fraises, & blues, en leur saison: ceste anse assèche de Bassemer, vn peu vers l'eauë de l'islet il y a ancrage pour vaisseaux & barques, l'on est à l'abry du Norddest.

Du port aux Saumons à celuy de Malle Baye, est distant d'une lieue double, ce Cap rangeant la coste d'un quart, & demy lieuë il y a ancrage pour des vaisseaux : cedit Cap & l'Isle aux Lièvres sont Norddest, un quart à l'Est & Surrouest, un quart à l'Ouest pres trois lieues.

Du Cap de Male Baye iusqu'à la riuere Plate trois lieues, ceste riuere est dans vne anse qui asseche de Cap de
Male baye. Bassemers, reserué un petit courât d'eauë qui viët de la riuere, qui est assez spacieuse, il y a force rochers dedans, qui ne la rendët nauigeable que pour les canaux des sauages qui seruent à surmonter toutes sortes de difficultez avec leurs bateaus d'escorfe.

De la riuere Plate au Cap de la riuere Plate, faisant le Surrouest trois lieues & demie, entre les deux est un petit ruisseau anse ou deuât iceluy il y a ancrage, comme deuant la riuere Platte pour des vaisseaux. Estant un peu vers l'eauë de l'Anse la sonde vous gouuerne, vous prendrez tant & si peu d'eauë que vous voudrez, soit pour vaisseaux ou barques, le fond est sable en la plus part de ses endroits.

Du Cap de la riuere Platte au Surrouest il y a deux lieuës, vous passez plusieurs petites anses qui sont remplies de Rochers, comme est partie de toute la coste depuis Tadoussac iusqu'en celieu, toutes les terres sont fort hautes, & le pays fort sauage & desagreable, remplis de pins, sapins, cedres, bouleaux & quelques autres arbres, si ce n'est quelque rencontre de petites valées qui sont agreables.

Du Cap aux oyseaux à l'Isle au Coudre, il y a vne bone lieuë, elle a vne lieuë & demie de longueur, esleuëe

par le milieu comme vn colteau, chargée d'arbres de pins, sapins, cedres, bouleaux, hestres & des coudriers par endroits. Au bout de ladite Isle du Surouest sont des prez, & vn petit ruisseau qui vient de ladite Isle, avec quantité de bonnes sources d'eauës tres excellētes, en icelle est nōbre de lapins, & quantité de gibier, qui y vient en saison: il se voit nōbre de pointes de rochers au tour d'icelle, & notamment vne qui auance beaucoup en la riuere du costé du Nort, de quoy il se faut dōner de garde, la marée y court avec beaucoup de violence, comme au milieu de Lachenal, elle est esloignee de la terre du Nort demie lieue, terre de rochers assez haute, il y a ancrage entre les deux pour des vaisseaux, en se retirāt vn peu du courant du costé du Nort demy quart de lieue dudit Cap aux oyes. A vne lieue de ladite Isle au Nort, est vne grande anse qui asseche de bassemer, où il y a nombre de rochers espars çà & là, en ce lieu descēd vne riuere qui n'est nauigable que pour des canaux, y ayant nombre de fauls, elle vient des montagnes qui paroissent dedans les terres fort hautes chargées de pins & sapins.

Au Su de l'Isle au Coudre, il y a nombre de basses & rochers, qui sont sur le trauers de la riuere près d'vne lieue, tout cela couure de plaine mer, plus au midy est lachenal, où les vaisseaux peuuent aller, à quatre ou cinq brasses d'eauë de bassemer, rangeāt quantité d'Isles, les vnes contenant vne à deux lieues, & autres moins, en aucunes sont des prairies qui sont fort belles, où en la saison y vient vne telle quantité de gibier qu'il n'est pas croyable à ceux qui ne l'ont veue

veüe : ces Isles sont chargées de grands arbres, comme pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, & quelque peu de chesnes, en aucunes. Si vous attendez la plaine mer vous treuuez sept à huit brasses d'eau, iusqu'à ce que l'on soit au trauers de l'Isle au Ruos, à lors l'on treuue dix, douze, & treize brasses d'eau, allant à Québec passant au Su de l'Isle d'Orleans.

Du costé du Su de ces Isles est encore vn autre passage où il n'y a pas moins de huit brasses d'eau : pour n'estre encore bien recognue, l'on n'en fait point d'estime ne grâde recherche, puisqu'en en a d'autres : De ces Isles à la terre du Su il y a enuiron deux lieues, la mer y asseche près d'vne lieue : en ce lieu est vne riuere fort belle qui vient des hautes terres, toute chargée de forests, où sont quantité d'eslans & cariboux, qui sont presque aussi grands que cerfs, la chasse du gibier abonde sur les batures qui allèchent de basse mer.

Retournons au Nort du passage de ladite Isle au Coudre, double la pointe de rochers tousiours la sonde à la main, pour suiure la Chenal & euitter les basses, tant du costé que d'autre, mettant le Cap au Surrouest vous rangez sept lieues de costé iusqu'au Cap Brulé demie lieue du Cap de Tourmente, laquelle terre est fort montueuse, pleine de rochers, & couuerte de pins, & sapins, y ayant nombre de ruisseaux qui viennent des montaignes se descharger en la riuere.

Comme l'on est au Cap Brulé, il faut mettre le ^{le} Cap sur le bout de l'Isle du Nordest appelé des Ruos, qui vous sert de marque pour suiure la Chenal, il y a deux lieues de passage qui est le plus dangereux & dif-

ficile à passer depuis Tadoussac, à cause des batures & pointes de rochers qui sont en ce traject de chemin, neantmoins il ne laisse d'y auoir assez d'eau iusques à cinq brasses de bassemer, tousiours la sonde à la main, car par ce moyen vous conduirez le fond iusqu'à ce que treuuez dix à douze brasses d'eau: alors l'on suit le fond costoyant l'Isle d'Orleans au Su, qui a six lieues de longueur & vne & demie de large, en des endroits chargée de quantité de bois, de toutes les sortes que nous auons en France, elle est tres belle bordée de prairies du costé du Nort, qui inondent deux fois le iour. Il y a plusieurs petits ruisseaux & sources de Fontaines, & quantité de vignes qui sont en plusieurs endroits. Au coste du Nort de l'Isle y a vn autre passage, bien que en la Chenal il y aye au moindre endroit trois brasses d'eau, cependant l'on rencontre quantité de pointes, qui auancent en la riuere, tres dangereuses & peu de louiage, si ce n'est pour barques, & si faut faire les bordes courtes. Entre l'Isle & la terre du Nort il y a près de demie lieue de large, mais la Chenal est estroit, tout le pais du Nort est fort mōtueux. Le long de ces costes y a quantité de petites riuieres qui la plus part aslechent de bassemer, elle abonde en poisson de plusieurs sortes, & la chasse du gibier qui y est en nombre infiny, cōme à l'Isle & aux prairies du Cap de Tourmente, tres beau lieu & plaissant à voir pour la diuersité des arbres qui y sont, comme de plusieurs petits ruisseaux qui trauer-sent les prairies, ce lieu est grandement propre pour la nourriture du bestial.

De l'Isle d'Orleans à Québec y a vne bonne grande lieue, y ayant de l'eau assez pour quelque vaisseau que

se soit, de façon que qui voudroit venir de Tadoussac l'on le pourroit faire aisement avec des vaisseaux de plus de trois cens tonneaux, il n'y a qu'à prendre bien son temps & ses marées à propos pour y aller avec seureté.

Retournant à la continuation de nostre voyage de Québec, ledit de la Ralde fit descharger de ses vaisseaux quelque nōbre de bariques de galettes & pois, tant dans le vaisseau des Peres Iesuites, qu'au nostre: Nous sceusmes par des Basques qui s'estoient sauuez de leur nauire, lequel s'estoit brulé dans vn port appelé Chitedec qui est au fleuve sainct Laurent, par vn petit garçon qui malheureusement mit le feu aux poudres, y estant allez pour faire pesche de balaines, de là furent à Tadoussac avec leurs chaloupes où ils traitterent quelques peleteries, & s'en vinrent à l'Isle Percée, pour treuuer passage pour retourner en France, ledit de la Ralde se delibera de les mener à Miscou pour plus amplement s'informer de ce qu'ils auoient fait & traitté, & premier que partir il vint à bord le 21. dudit mois, & delibera d'aller à Miscou pour recou-
De la Ralde se refoud d'aller à Miscou.
urir de certaines debtes que les sauuages luy deuoient, & voir en quel estat estoient les marchandises qu'il auoit lasses l'année d'aparauiāt en garde à vn sauuage appelé Iouan chou, me promettāt que dans vn mois plus tard il viendroīt à Québec, nous apportant toutes les choses qui nous manquoient, principalement des poudres & des mousquets, comme il auoit esté chargé de m'en fournir. Il fit assembler son esquipage, leur disant que ne pouuant aller pour l'heure en son vaisseau, il y mettroit ledit Emery pour y com-

Ce que de mander, & quel'on luy obeit comme à sa propre per-
Chac est sonne, en le chargeant particulièrement de dire aux
chargé de matelots pretendus reformés, qu'il ne desiroit qu'ils
dire aux chantassent les Pseaumes dans le fleuve saint Lau-
Matelots rent, cela dit il se desembarqua.
Huguenots

Et nous leuasmes l'ancre & mismes sous voil-
 les avec vent fauorable. Le soir ledit Emery fit assem-
 bler son equippage, leur disant que Monseigneur le
 Duc de Ventadour ne desiroit qu'ils chantassent les
 Pseaumes dans la grande riuere comme ils auoient
 fait à la mer, ils commencerent à murmurer & dire
 qu'on ne leur deuoit oster ceste liberté: en fin fut ac-
 cordé qu'ils ne chanteroient point les Pseaumes, mais
 qu'ils s'assembleroient pour faire leurs prieres, car ils
 estoient presque les deux tiers de huguenots, & ainsi
 d'une mauuaise debte l'on en tire ce que l'on peut.

Arrivée Le 25. de Iuin nous mouillasmes l'ancre le trauers
de l'Au- du Bicq, quatorze lieuës à l'Est de Tadoussac. Ledit
theur près Emery despescha vne chalouppe à Québec pour ad-
Tadoussac. uertir ledit du Pont de nostre venue. Sur le soir appa-
 reillasmes pour aller à Tadoussac. La nuit s'esleua vne
 si grande brune que le lendemain au matin pensas-
 mes aborder vn islet près de l'Esquemain terre du
 Nort, ce qu'ayant esuité heureusement nous mismes
 vers l'eauë, & la brune continuoit si fort que l'on ne
 voyoit pas presque la longueur du vaisseau, l'on fit
 mettre nostre batteau dehors entre la terre & nous, &
 vn trompette, afin que quand ils verroient la terre ils
 nous en aduertissent par le son d'icelle, car l'on n'eust
 peu voir le bateau à cinquante pas de nous, & comme
 il s'apperceut en estre fort proche il nous donna

Brune qui
les incom-
mode.

aduis que n'en deuions pas approcher de plus près: & de plus aduisa vn petit vaisseau d'environ cinquante tōneaux qui auoit mouillé l'ancre entre deux pointes, & qui traittoit avec les sauuages du Port de Tadoussac: ec qu'ayant apperceu il fait deuoir de venir à nous, par le moyen du son de la trompette & d'vn autre qui leur respondoit de nostre vaisseau, nous ayant apperceus ils nous dirent ces nouuelles: mais comme nous estiōs de l'auant du vaisseau & le vent & marée contraires pour retourner au lieu où estoit ledit vaisseau la brune qui nous affligeoit fort, & nostre vaisseau mauuais voilier, nous ne peusmes rien faire.

Aduis que
Emery leur
donne.

Vient vers
l'Auteur.

Ledit vaisseau ayant sçeu que nous estions proche de luy, par le moyen d'vn canau de Sauuages qui estoit vers l'eauë, lequel ayant apperceu nostre basteau, les alla promptement aduertir, & aussi tost couperēt leurs cables sur l'escubier, laisserent leur ancre & basteau, mettent sous voiles, ce que nous apperceusmes, & vne esclercie, & estant meilleur voilier, il s'elloigna en peu de temps de nous, ce qui nous occasionna de mettre à l'autre bord. Comme le vaisseau des peres Iesuites qui auoit fait chasse sur luy, & s'il eust esté bien armé il l'eust emporté, car il fut iusqu'à parler audit vaisseau, & prit on le basteau du Rochellois: De ceste marée fusmes mouillier l'ancre à la pointe des Bergeronnes, attendant la marée pour aller à Tadoussac, auquel lieu l'on enuoya des Charpentiers & Calfeustreurs, pour accōmoder les barques qui y estoient.

Vaisseau
Rochellois
pris.

Le Samedy 27. leuasmes l'ancre & nous vinsmes mouillier le trauers du moulin Baudé, à deux lieuës du Cap des Bergeronnes. Vn François qui estoit venu de

Ce que
luy dit va

François
venu de
Québec.

Necessité
de viures.

Québec, nous dit que du Pont auoit esté fort malade, tant des gouttes que d'autre maladie, & qu'il en auoit pensé mourir : mais que pour lors il se portoit bien & tous les hyuernans, mais fort necessiteux de viures comme le mandoit ledit du Pont, lequel auoit despesché vne chaloupe pour enuoyer à Gaspey & à l'Isle Percée, pour sçauoir des nouvelles, & treuuer moyen d'auoir des viures s'il estoit possible, pour n'abandonner l'habitation, & pouuoir repasser en France la plus grande partie de ceux qui auoient hyuerné, craignans que nous ne fussions perdus, ou qu'il fust arriué quelque autre fortune pour estre si tard à venir, qu'ils n'auoient plus que deux poinçons de farines, qu'ils reseruoient pour les malades qui pourroient y auoir, estans reduits à manger du Migan comme les sauages.

Inconueniens que
l'Auteur a
souuent re-
presentez.

Voilà les risques & fortunes que l'on court la plus part du temps, d'abandonner vne habitation & la rendre en telle necessité qu'ils mourroient de faim, si les vaisseaux venoient à se perdre, & si l'on ne munit ladite habitation de viures pour deux ans, avec des farines, huilles, & du vinaigre, & ceste aduance ne se fait que pour vne année, attendant que la terre soit cultivée en quantité pour nourrir tous ceux qui seroient au pays, qui seroit la chose à quoy l'on deuroit le plus travailler apres estre fortifié & à couuert de l'iniure du temps. Ce n'est pas que souuent ie n'en donnasse des aduis, & représenté les inconueniens qui en pouuoient arriuer : mais comme cela ne touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en soucie, & le trop grand mesnage empêche vn si bon œuure, & par ainsi le Roy est tres mal seruy, & le sera tousiours si l'on n'y apporte

vn bon reiglement, & estre certain qu'il s'executera.

Le 29. dudit mois nous entraſmes au port de Tadouſſac où il y auoit quelque trente cinq cabanes de ſauuages. Le dernier de Iuin vne barque partit chargée de viures pour l'habitation, & de marchandises pour la traite, le pere Noyrot leſuiſte & le pere Ioseph Recollet s'en allerent dedans.

Ilz enſer-
rēt au port
de Tadouſ-
ſac.

Le premier de Iuillet ie partis pour aller à Québec, où arriué le cinquiesme dudit mois, ie vis ledit du Pont, tous les Peres & autres de l'habitation en bōne ſanté: apres auoir viſité l'habitation & ce qui s'eſtoit fait du depuis mon depart pour les logemens, ie ne le trouuay ſi aduancé comme ie m'eſtois promis, voyant que les hommes & ouuriers ne s'eſtoient pas bien employez comme ils euſſent bien peu faire, & le fort eſtoit au meſme eſtat que ie l'auois laiſſé, ſans qu'on y euſt fait aucune choſe, (ce que ie m'eſtois bien promis à mon depart,) ny au baſtiment de dedans qui n'eſtoit que commencé, n'y ayant qu'une chambre où eſtoient quelques meſnages, attendant qu'on l'eũt paracheuē, ie voyois aſſez de beſongne d'attente, bien qu'à mon depart de deux ans & demy i'auois laiſſé nombre de materiaux preſts, & bois aſſemblé, & dix-huiēt cens planches ſciées pour les logemens, auſquels les ouuriers firent de grandes fautes, pour n'auoir ſuiuy le deſſein que i'auois fait & monſtré.

ſon arri-
uée à Qué-
bec.

Trouue
le logemēt
peu aduan-
cé.

Après auoir tout conſideré, ie iugé combien par le temps paſſé les ouuriers perdoient le temps aux plus beaux & longs iours de l'année, pour entretenir le beſtial de foin, qu'il falloir aller querir au Cap de

Nombre
de person-
nes qui es-
toient en
l'habitation.

Tourmente à huit lieux de nostre habitation, tant à faucher & faner, qu'à l'apporter à Québec, en des barques qui sont de peu de port, où il failloit estre près de deux mois & demy, employant plus de la moitié de nos gens de trauail, qui ne passoient pas vingt quatre, de cinquante cinq personnes qui estoient en ladite habitation, cela me fit resoudre de mettre en effect ce que long temps auparauant i'auois delibéré. L'ayant donné à entendre aux associez qui fit que i'allay aux prairies dudit Cap de Tourmente, choisir vn lieu propre pour y faire vne habitation, à y loger quelques hommes pour la conseruation du bestial, & y faire vne estable pour les retirer, & par ce moyen estant vne fois là, l'on ne seroit plus en soucy de ce qui nous donnoit de l'incommodité, & les ouuriers si peu qu'il y en auoit, ne perdroient le temps comme au passé.

Lieu choisi
pour faire
le fort a-
greable.

Je choisys vn lieu où est vn petit ruyssseau & de plaine mer, où les barques & chaloupes peuuent aborder, auquel ioignant y a vne prairie de demye lieuë de long & dauantage, de l'autre costé est vn bois qui va iusques au pied de la montagne dudit Cap de Tourmente demie lieuë de prairies, lequel est diuersifié de plusieurs sortes de bois, comme chesnes, ormes, fresnes, bouleaux, noyers, pommiers sauvages, & force lemrueches de vignes, pins, cedres & sapins, le lieu de foy est fort agreable, où la chasse du gibier en sa saison est abondante : & là ie me resolus d'y faire bastir le plus promptement qu'il me fut possible, bien qu'il estoit en Iuillet ie fis neantmoins employer la plus part des ouuriers à faire ce logemēt, l'estable

l'estable de soixante pieds de long & sur vingt de large, & deux autres corps de logis, chacun de dix-huict pieds sur quinze, faits de bois & terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie, ayant donné ordre en ce lieu, ie m'en retournay à Québec, pour remedier aux autres choses, qui fut le huitiesme dudit mois, où estant l'enuoyay le sieur Foucher pour auoir esgard à ce que les ouuriers ne perdissent leurs temps, avec des viures pour leur nourriture, & tous les huit iours ie faisois vn voyage en ce lieu pour voir l'aduancement de leur trauail.

Ie consideré d'autre part que le fort que i'auois fait faire estoit bien petit, pour retirer à vne necessité les habitas du pays, avec les soldats qui vn iour y pourroient estre pour la deffense d'iceluy, quand il plairoit au Roy les enuoyer, & falloit qu'il eust de l'estendue pour y bastir, celuy qui y estoit auoit esté assez bon pour peu de personnes, selon l'oyseau il falloit la cage, & que l'agrandissant il se rendroit plus commode, qui me fit resoudre de l'abatre & l'agrandir, ce que ie fis iusqu'au pied, pour suiure mieux le dessein que i'auois, auquel i'employay quelques hommes qui y mirēt toute sorte de soing pour y trauailler, affin qu'au printemps il peust estre en deffence, cela s'executa, la figure est selon l'assiette du lieu que ie mesnagé avec deux petits demy bastions bien flanquez, & le reste est la montagne, n'y ayant que ceste aduenuë du costé de la terre qui est difficile à approcher, avec le canon qu'il faut monter 18. à 20. toises, & hors de mine, à cause de la duresse du rocher, ne pouuant y faire de fosse

Le plan de
la maison
du Cap de
Tourment.

Fait faire
des bastions
pour la deffense
du
lieu.

qu'avec vne extrême peine, la ruine du petit fort seruir en partie à refaire le plus grand qui estoit edifié de fascines, terres, gazons & bois, ainsi qu'autrefois j'auois veu pratiquer, qui estoient de tres bonnes forteresses, attendant vn iour qu'on la fit reuestir de pierres à chaux & à sable qui n'y manque point, commandant sur l'habitation, & sur le trauers de la riuere.

Ainsi ie donnay ordre à faire couvrir la moitié de l'habitation que j'auois fait commencer premier que partir, & quelques autres commoditez qui estoient necessaires. Voilà tous nos ouuriers employez au nombre de 20. bien qu'une partie du temps il y en auoit qui estoient empeschés à aller dans les barques, qui ne seruoient de rien à l'habitation.

Hommes
de travail
qu'amena
le pere
Noyrot.

Le pere Noyrot amena vingt hommes de travail que le reuerend Pere Allemand employa à se loger, & défricher les terres où ils n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilants & laborieux, qui marchét tous d'une mesme volonté sans discorde, qui eut fait que dans peu de temps ils eussent eû des terres pour se pouoir nourrir & passer des commoditez de France, & pleust à Dieu que depuis 23. à 24. ans, les societez eussent esté aussi reünies & poussées du mesme desir que ces bons Peres : il y auroit maintenant plusieurs habitations & mesnages au pais, qui n'eussent esté dans les trances & apprehensions qu'ils se sont veuës.

Le 14. dudit mois arriva le pere de la Nouë de Tadoussac, qui nous dit que depuis que Emery estoit party dudit lieu que ceux de l'equipage ne s'estoient pas souciez des defences qu'il auoit faites à son

depart, de ne chanter des pſeaumes, ils ne laiſſerent de continuer, de ſorte que tous les ſauuages les pouuoient entendre de terre: cela n'importe à leur dire, c'eſt le grand zele de leur foy qui opere.

Les peres de la Nouë & Brebœuf, qui auoient hyuerné avec le reuerend Pere l'Allemand, ſe delibérerēt d'aller aux Hurons hyuerner, voir le païs, apprendre la langue, & cōſiderer qu'elle vtilité & bien l'on pourroit eſperer pour l'acheminement de ces peuples à noſtre foy: auſſi il y eut vn pere Recollet appellé le pere Ioseph de la Roche qui y auoit hyuerné l'année d'au parauant deſdits Peres Ieſuiſtes, avec le meſme deſſein, & quelques François qu'on enuoya pour obliger les ſauuages à venir à la traite.

Le meſme iour arriuerent trois ou quatre chaloupes qui alloient à Tadouſſac, & d'aucūs qui eſtoient dedans, dirent qu'il y auoit des pretendus reformez qui faiſoiēt leurs prieres en quelques barques, ſ'aſſemblant au deſceū dudit Emery de Caen, qui fut cauſe que ie luy en donnay aduis, afin qu'il y mit ordre, tant là, qu'à Tadouſſac.

Arrivée
de quatre
chaloupes
où eſtoient
des pretendus
reforme-
mez.

Le 22. dudit mois arriua vne chaloupe à Québec, de la part dudit de la Ralde de Miſcou, lequel m'eſcriuit qu'il ne pouuoit venir ceſte année, d'autant qu'il auoit treuue pluſieurs vaiſſeaux qui auoient traité des peleteries, contre les deſſences du Roy, & pour ce, s'en vouloir faiſir & les amener en France, eſcriuant audit Emery de Caen qu'il euſt à enuoyer l'alouette vaiſſeau des peres Ieſuiſtes & l'armer des choſes neceſſaires pour ſe rendre tant plus fort & maiſtre deſdits vaiſſeaux qui traittoient.

Chalou-
pes du ſieur
de la Ralde
venant à
Québec.

Vn canau arriuade la riuiera des Yrocois, ce mesme iour, qui nous dit que cinq Flamands auoient esté tuez par les sauages Yrocois, qui par cy deuant auoient esté leurs amis, qui ont maintenãr guerre avec les Mahiganathicoit, où sont les Flamands au 40. degré, costes attenantes à celle des Virgines où l'Anglois habite.

Le 25. iour d'Aoust ledit Emery partit de Québec. Et ledit du Pont se delibera de repasser en Frâce, bien que ledit sieur de Caen luy mandoit que cela seroit en son option de demeurer s'il vouloit, & s'estant resolu des'en retourner, Cornaille de Védremur d'Enuers demeura en sa place, pour auoir soing de la traitte & des marchandises du magazin, avec vn ieune homme appelé Oliuier le Tardif de Honnefleu, sous-commis qui seruoit de truchement. Tous nos viures estans desembarquez ie les fis visiter, le nombre qu'il y auoit estoit peu, qui estoit pour tomber en des incōuenients d'une mauuaise attente, comme i'ay dit cy dessus, si Dieu ne nous aydoit par le prompt retour des vaisseaux.

Le 15. de Septembre i'enuoyay le bestial au Cap de Tourmente, d'où il y a sept lieues. Et le 21. ie fis porter des viures & commoditez, pour six hommes, vne femme & vne petite fille.

L'Auteur
enuoye le
bestial au
Cap de
Tourmen-
te.

Le 24. s'en reuindrēt tous les ouuriers dudit Cap, qui auoient paracheué le logement tant pour les hommes que pour le bestial, lesquels hommes i'employay à aller couper nombre de pieces de bois pour fier en hyuer & faire la charpente necessaire à faire les logements.

Le 24. du mois d'Octobre ie fus audit Cap de Tourmente, & delà pensois aller aux isles, qui font le trauers pour recognoistre quelques particularitez, mais le vent de Nordest s'esleua si fort que nous pensâmes perir, toutes nos commoditez furent perdues, nostre chaloupe grandemēt offensée, qui nous contraignit de relascher & retourner à Québec.

Voyage
de l'au-
thent au
Cap Tou-
mente

Le 30. dudit mois s'esleua vn si grand coup de vēr de Nordest, que la mer croissant extraordinaire-ment, nous brisa vne de nos barques sans y pouuoir remedier, laquelle estoit toute pourrie au fond pour estre trop vieille, Dieu permettant ce mal-heur pour vn autre plus grand bien.

Barque
brisée.

Le mois de Nouembre est fort variable en ces lieux, tantost il y neige, pleut & gele, avec quelques coups de vents aduancoueurs del'hyuer, neâtmoins ie ne laissay durāt ce temps, de faire amasser quantité de pieces de bois pour employer les charpentiers & sieux d'ais pendant l'hyuer, qui nous surprit pluſtoſt qu'à l'accoustumée, qui fut le 22. dudit mois, la grāde riuere commença à charier de petites glaces. Le 7. de Decembre mourut de la iaulniffe vn des ouuriers des Peres, qui estoit assez aagé.

Le 17. dudit mois le reuerend pere l'Allemand baptisa vn petit sauage, qui n'auoit que dix à douze iours, par la permission de son pere appelé Caqué misticq, le lendemain fut enterré au cemetiere de l'habitation.

Sauage
baptisé.

Le 25. de Ianuier Hebert fit vne cheute quiluy occasionna la mort : ç'a esté le premier chef de famille resident au païs, qui viuoit de ce qu'il cultiuoit.

Le 22. de Mars les sauuages me donnerent deux
 esclans masse & femelle, le masse mourut pour auoir
 trop couru & trauaillé, estât poursuiuy des sauuages,
 lesquels nous firent part de quelque chair d'eslan:
 l'hyuer que i'y passay fut vn des plus longs que i'aye
 veu en celieu, qui fut depuis le 21. de Nouembre ius-
 qu'à la fin d'Auril, il y auoit sur la terre quatre pieds
 & demy de neiges, & à Miscou huit, qui est dans
 le golphe sainct Laurent, à 155. lieuës de Québec,
 où ledit de la Ralde auoit laissé quelques François
 hyuerner, pour traitter quelque reste de marchandises
 qui luy restoient, & qu'il ne voulut rapporter en
 France: ils faillirent tous à mourir du mal de terre,
 i'enuoyay visiter ceux qui estoient au Cap de Tour-
 mente, lesquels s'estoient fort bien portez, mais a-
 uoient vn peu mal mesnagé leurs viures, & leurs en
 fallut donner d'autres, aux despens des hyuernans de
 l'habitation, qui n'auoient pas assez de farines que
 quelques galettes, qui suppléerent au deffaut: sans
 cela nous eussions esté tres mal, comme de toutes
 autres choses, pour n'auoir pourueu en France de
 bonne heure aux commoditez necessaires pour
 l'habitation.

I hyuer
 22. fort long.

*Les François sont sollicitex de faire la guerre aux Yrocois.
L'Authcur enuoye son beau frere aux trois riuieres.*

CHAPITRE III.



Endant l'hyuer quelques vns de nos sauuages furent aux habitations des Flamands, lesquels les sauuages dudit pays sollicitèrent les nostres de faire la guerre aux Yrocois, qui leurs auoient tué vingt quatre sauuages & cinq Flamands qui ne leurs auoient voulu donner passage, pour aller faire la guerre à vne nation appelée les Loups auxquels lesdits Yrocois vouloient du mal, & pour engager nos sauuages à ceste guerre, qui auoient la paix avec lesdits Yrocois, ils leurs donnerent des presens de colliers de pourcelaine, pour faire donner à quelques Chefs, comme au reconcilié & autres, afin de rompre ceste paix. Ces Messagers estans de retour donnerent les colliers aux Chefs, qui les ayât receuz delibererent de s'assembler bon nombre, avec les Algommequins & autres nations, & s'en aller treuuer les Flamands & sauuages pour faire vne grande assemblée ruiner les villages Yrocois, avec lesquels au precedent ils auoient paix, n'estans qu'à deux iournées d'eux, & douze de Québec. Il y auoit plusieurs de nos sauuages qui ne vouloient point ceste guerre, ains la continuation de la paix avec les Yrocois, & ce qui fut cause d'un grand trouble entre ces peuples, desquelles nouuelles ie n'auois encore rien sçeu que par vn Capi-

taine sauuage des nostres, appellé Mahigan Aticq, qui ne voulut consentir à ceste guerre, que premier il n'eust eû mon aduis, ce que ie luy promis: il me discourut fort particulièrement de toute ceste affaire, iugeant où cela pouuoit aller, car l'importâce n'estoit pas seulement de ruiner les Yrocois comme ennemis des Flamands, mais le tout tiroit à plus grande consequence, que ie passeray sous silence.

Ie dis audit Mahigan Aticq que ie luy sçauois bon gré de m'auoir donné cet aduis, mais que ie trouuois fort mauuais, comme ledit reconcilié & autres auoient pris ces presens, & delibéré ceste guerre sans m'en aduertir, veu que s'estoit moy qui m'estois entremisé de faire la paix pour eux avec lesdits Yrocois, cōsiderant le bien qui leur en arriuoit de voyager librement amont la grande riuere, & dans les autres lieux, autrement n'estant qu'en peur de iour en iour, de se voir massacrer & pris prisonniers, eux, leurs femmes & enfans, comme ils auoient esté par le passé: la où recommençant ceste guerre, s'estoit rentrer de fièvre en chault mal, & que pour moy ie ne pouuois consentir à vne meschanceté: qu'eux & moy leurs auions donné parole de ne leurs faire aucune guerre, sans qu'au préalable ils ne nous en eussent donné suiect, & que pour ceux qui entreprenoient ceste affaire, touchant la guerre sans nous en communiquer, ie ne les tenois point pour mes amis, mais ennemis, & que s'ils faisoient cela sans quelque suiect, ie ne les voulois point voir à Québec, que neaumoins où ie trouuerois lesdits Yrocois ie les assisterois comme amis, contre les sauages proche des Flamands, qui estoient ennemis
comme

Ce que
l'Auteur
dit à vn Ca-
pitaine des
sauages, &
se plaint
d'eux.

comme leurs ayant fait la guerre, estant allé autre fois aux Mahiganaticois, qui sont ceux de ceste mesme nation qui nous auoient tué malheureusement de nos hommes, que pour le reconciliés'il auoit pris ces presens, que ie ne le voulois plus voir ny tenir pour mon amy, s'il ne les renuoyoit, n'aller en guerre s'il les retenoit, que c'estoit estre de mauuaise foy, que promettre vne chose pour en faire vne autre, & que se laisser corrompre pour des presens, & ie ne pouuois que penser de telles personnes, & que si on leurs en donoit pour faire quelque meschanceté contre nous, ils le feroient. Et entre autres discours tendant à cet effect, il me dit que i'auois raison, & qu'il falloit aller en diligence aux trois Riuieres, au Conseil qui se deuoit deliberer, & que mesme il y en auoit quelque nombre qui vouloient aller faire vne course aux pays desdits Yrocois pour en attraper quelques-vns, premier qu'aller vers les Flamans, si i'en'y allois ou enuoyois, & me pria instamment d'y enuoyer puis que ma cōmodité ne le pouuoit permettre d'y aller; d'autant, me dit-il, qu'ils ne me voudroient pas croire de ce que ie pourrois leur dire de ta part: mais y enuoyant ils verront la verité, & ce que tu desires. Sur ce ie me delibere d'y enuoyer Boullé mon beaufrere avec vn truchement, le lendemain le reconcilié me vint treuuer, qui auoit ouy quelque vent que ie sçauois quelque chose de cette affaire, ie luy fis fort froide receptiō, & ne me peus empescher de luy tesmoigner le desplaisir que i'en auois: il me dit qu'il ne sçauoit rien de cette affaire, mais iugeant que i'estois bien certain de tout ce qui se passoit, il s'en alla doucement s'embarquer en vn Canau, va au trois

Sauuages
vont à la
guerre sans
nostre sceu.

Riuieres premier que mon beau-frere & ledit Mahiganaticq y fussent, où il tesmoigna n'auoir agreable cette guerre, & se monstra aussi contraire comme il y auoit esté porté, mais quelques Algommequins estoient partis pour aller en leur pays, & de là à la guerre sans nostre sceu, qui occasionna du malheur tant pour nos Sauuages que pour nous, comme il sera dit cy-apres.

L'Auteur
enuoie son
beau frere
à leur as-
semblée.

Le 9. dudit mois de May i'enuoyay mon beau frere pour aller à cette assemblée 30 lieues de Québec amont ledit fleuve, où ils s'assemblerent rous pour prendre là resolution : la moitié desiroit la continuation de la guerre, autres de la paix : il fut en fin resolu de ne rien faire iusques à ce que tous les vaisseaux fussent arriuez, & que les Sauuages d'autres nations seroient assemblés, ce qui occasionna mon beau-frere de reuenir le 21. dudit mois, & me dit ce qui auoit esté resolu. Le Pere Ioseph Recolet baptisa vn petit Sauuage de l'aage de 18. à 20. ans, qui fut nommé Louys, au nom du Roy, le 23 de May. Quelque tēps apres il s'en retourna avec les Sauuages, comme fit vn autre qui auoit esté instruit en France, qui sçauoit bien lire, escrire, & passablement parler latin.

Le Pere Ioseph baptise vn petit Sauuage.

Canau arriue delà ce à l'Auteur.

Le 7. de Iuin arriua vn Canau où il y auoit deux François qui m'apportoient lettres des sieurs de la Ralde & d'Emery de Caen, qui estoient arriuez à Tadoussac le dernier de May 1627.

Le 9. dudit mois de Iuin arriua ledit Emery, lequel ayant deschargé & pris ce qui luy estoit necessaire pour sa retraite, il s'en alla aux trois Riuieres, & apres luy auoir dite ce qui s'estoit passé de cette affaire. tou-

ehant cette guerre, & l'vtilité que la paix nous appor-
 teroit de ce costé. là si on pouuoit la continuer : mais
 comme Emery fut arriué où estoient les Sauvages, il
 ne sceut tant faire, ny tous lesdits Sauvages qui
 estoient là, que neuf oudix ieunes hommes écerue
 lez n'entreprinsent d'aller à la guerre, ce qu'ils firent
 sans qu'on les peust empescher, pour le peu d'obeis-
 sance qu'ils portent à leurs chefs, ils furent par la
 riuere des Yrocois, arriuant au lacq de Champelain,
 où ils rencontrèrent vn Canau dans lequel estoit
 trois Yrocois, qui sous feinte d'estre encore amis,
 les prirent, vn se sauua, & amenerent les deux aux
 trois riuieres, de là ils retournerent deuant la ri-
 uiere des Yrocois, où se deuoit faire la traite, &
 là commencerent à mal traiter ces deux prison-
 niers en leur donnant plusieurs coups de batons &
 arrachant à lvn les ongles des mains, & se deliberant
 les faire mourir, les faisant promener de Cabanne en
 Cabanne, & contraignant de chanter comme est
 leur coustume, voila ce qui fut cause de l'esperance
 rôpuë de cette paix par cet accident. Cependat le dit
 sieur Emery faisoit ce qu'il pouuoit en suite de l'ad-
 uis que ie luy auois donné de maintenir cette paix
 avec les Yrocois, leur remonstiant le peu de foy &
 de parole, & ne pouuant rien faire avec eux, il
 m'escriuit vne lettre, me faisant entendre toutes les
 nouuelles : que ma presence y eust este fort requise,
 ce qui fut cause qu'aussi-tost ie m'embarquay dans vn
 Canau avec Mahiganaticq qui fut le quatorzième
 de Iuillet, où arriuant au lieu où estoient lesdits pri-
 sonniers, ie sceu que le mesme iour le Recôcilie auoit

Jeune
 me
 la guerre
 sans pro-
 mission

prennent
 trois yro-
 cois & les
 contra-
 ignent

Rupture de
 la paix.

coupé les cordes desquelles ils estoient liez, ne desirant pas qu'ils mourussent que premierement ils ne m'eussent veu, & tenu conseil sur ce qu'ils deuoient faire. Apres auoir sceu toutes ces nouuelles dedit Emery, ie fus à terre voir nos Sauvages & lesdits prisonniers qui se disoient freres, l'un aagé de vingt huit ans, beau Sauvage, & tres-bien proportionné, & l'autre de dix-sept, qui me donnerent de la compassion de les voir, & bien aise de ce qu'ils auoient esté deliurez des tourments qu'on leur vouloit faire souffrir.

L'auteur
remonstre
la faute aux
gens

Le conseil fut assemblé sur ce que ie leurs dy qu'ils auoient fait vne grande faute de permettre à ces Sauvages d'auoir esté à la guerre, & grande lascheté à ceux qui y auoient esté d'auoir eu si peu de courage que les prendre sous ombre d'amitié, & les ayant si mal traitez comme ils auoient fait, & qu'asseurement cela leur pourroit estre vendu fort cher si l'on n'y trouuoit quelque remede, que les ennemis ne pourroient plus auoir subiect de se fier en leurs paroles, que cecy estoit la deuxiesme meschanceté qu'ils leurs auoient faicte, & l'autre estoit qu'allant traiter de paix avec lesdits Yrocois, qui les auoient bien receus, cependant en s'en retournant ils auoient asommé vn des leurs, & que leur bonté leur auoit pardonné.

leur re-
monstre la
paix.

Estâs tous assemblez ie leur dōnay à entendre qu'ils considerassent combien de bien ils receuoient de la paix au prix de la guerre, qui n'apporte que plusieurs malheurs, qu'ils sçauoient comme ils en auoient esté par le passé: que pour nous cela nous importoit fort

peu : mais que la compassion que nous auions de leur misere nous obligeoit, les aymant comme freres, de les assister de nostre bon conseil, de nos forces contre leurs ennemis quand ils voudroient leur faire la guerre mal à propos, laquelle ils n'auoient encore commencée si ce n'estoit les subiects qu'ils leurs en auoient donné, dont ils pourroient en auoir du ressentiment si nous ne taschions d'y apporter le remede, & aussi qu'ils sçauoient bien que la guerre estant, toute la riuiera leur seroit interdite & n'y pourroient chasser ny pescher librement sans courir de grands dangers, crainte & apprehension, & eux principalement qui n'auoient point de demeure arrestée, viuans errans par petites troupes escartées, dont ils se rendent autant plus foibles, & que s'ils estoient tous assemblez en vn lieu comme sont leurs ennemis, & que c'est ce qui les rend forts. De plus qu'ils considerassent combien ils pourroient endurer de necessitez pour ce subiect: Ainsi se tindrent plusieurs autres discours, que pour moy recognoissant l'vtilité de la continuation de cette paix il eust esté à propos de bien traiter les deux prisonniers, les renvoyer sans aucun mal, & donner quelque presens aux chefs de leurs villages pour payer la faute qu'ils auoient commises en la prise de ces deux prisonniers, suiuant leurs coustumes, & remonstrant aussi qu'ils n'auoient pas esté pris du consentement des Capitaines ny des Anciens, mais de ieunes fols, & inconsideres qui auoient fait cela, dont tous en auoient conceu vn grand desplaisir.

Conseil de
l'Auteur
fait à pro-
post.

La pluspart, & tous d'vn consentement, apres que

Resolution
de se ioyer
vn des pri-
sonniers
avec pre-
sens.

L'auteur
permet que
quelques
François
l'accompa-
gnent

Arrivée de
du Pont à
Québec.

chaque Capitaine eut fait sa harangue, ils se resolu-
rent de renvoyer l'un des prisonniers avec le Recôci-
lié qui s'y offrit, & deux autres Sauvages, accompa-
gnez de presens pour donner aux Capitaines des vil-
lages où ils alloient mener le prisonnier, laissant
l'autre en ostage iusques à leur retour : & pour faire
plus valoir leur Ambassade, ils nous demanderent vn
François avec eux : le leur dis que s'il y en auoit quel-
ques vns qui y voulussent aller, que pour moy i'en
estois comptant : ils s'en treuua deux outrois moyen-
nant qu'on leur donnaist quelque gracieuseté pour
leur peine, & la risque qu'ils pouuoient courir en ce
voyage, l'un d'eux appelé Pierre Magnan, qui avec
la volonté qu'il auoit, & la commodité qu'on luy
promit, il se delibere de faire le voyage avec le Recô-
cilié, deux Sauvages & l'Yrocois, lesquels s'accom-
moderent des choses les plus necessaires, & partirent
le 24. dudit mois, & moy le mesme iour m'en retour-
nay à Quebec, où i'arriuy le lendemain, y trouuant
ledit du Pont, qui estoit arriué le 17. lequel me dist
que ledit sieur de Caen voyant qu'il ne s'estoit point
embarqué en la Flecque, vaisseau qui venoit pour la
pesche de Baleine, qu'il luy auoit escrit & prié que s'il
treuuoit moyen de passer en quelque vaisseau pour
s'en venir hyuerner en ce lieu qu'il luy feroit vn sin-
gulier plaisir, pour auoir l'administration des choses
qui dependoient de son seruice.

Ce que voyant, tout incommodé qu'il estoit, pour
l'instance priere qu'il luy en auoit faiëte, il s'estoit em-
barqué en vn vaisseau de Honne fleur pour venir à
Gaspay & de là prit vne double chaloupe avec six à

sept Matelots & son petit fils pour s'en venir à Québec, où en chemin il auoit receu de grandes incommoditez de ses gouttes, ce qui en effect estonna vn chacū, & mesme ledit de la Ralde, à ce qu'il me dist, qu'il n'eust iamais creu que ledit du Pont eust voulu se mettre en vn tel risque ayant l'incommodité qu'il auoit.

Ledit Emery me manda que depuis mon departement frere Geruais Recolet auoit baptisé vn Sauvage appellé Tregatin, lequel estant proche de la mort le voulut estre, & le demanda trois fois, ne voulant adiouter foy aux superstitions des Sauvages, promettant que si Dieu luy redonnoit la santé il se feroit instruire aussi-tost apres son baptisme, il recouura la santé, mais il n'a pas suiuy ce qu'il auoit promis, le tout à sa plus grande condamnation, si Dieu ne l'assiste.

*MORT ET ASSASSINAT DE
Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé
Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery
de Caën & du Pere l'Allemand à Québec. Neceffitez
en la Nouvelle France.*

CHAPITRE IV.



LE 25 d'Aoust vn Sauvage nous apporta la nouvelle de la mort du dit Pierre Magnan, & du Reconcilié, & des autres deux Sauvages, qui nous dist qu'un Algommequin

Mort de
Pierre Ma-
gnan fran-
çois

quis'estoit sauué dudit village des Yrocois leur auoit.

fait entendre au vray comme les ennemis les auoient traittez cruellement. Comme nos Ambassadeurs furent arriuez audit village des Yrocois ils furent bien reccus, l'on les mena pour tenir conseil sur le subiect de leur Ambassade: A mesme temps les villages circonuoifins en furent aduertis, & là les chefs se treuerent pour le traitté de paix: & par malheur pour les nostres, c'est que les Algommequins (comme i'ay dit cy-deuant) auoient esté à la guerre contre les Yrocois, & en auoient tué cinq, qui fut le subiect que des Sauvages appelez Ouentouoronons d'autre nation, amis desdits Yrocois, vindrent en diligence pour se venger sur ceux qui estoient alliez, & les tuerent à coups de haches sans que lesdits Yrocois les peussent empescher, leur disant, Pendât que vous venez pour moyenner la paix, vos compagnons tuent & assomment les nostres, ainsi perdirent la vie malheureusement. Pour le Reconcilié il meritoit bien cette mort, pour auoir massacré deux de nos hommes aussi malheureusement au Cap de Tourmente, & ledit Magnan natif d'un lieu proche de Lisieux, auoit tué vn autre à coups de bastons, dont il fut en peine, & auoit esté contraint de se retirer en la nouvelle France. Voila comme Dieu chastie quelque fois les hommes qui pensent esuiter sa Iustice par vne voye & sont attrapez par vne autre. Ces nouvelles nous apporterent vn grand desplaisir, tant pour nous voir hors d'esperance de cette paix, qui nous pouuoit apporter de la commodité pour auoir les passages plus libres à nos Sauvages, de pouuoir chasser & pescher. De plus qu'ayant fait mourir vn

de

Ce crime
des Algô-
mequins
a esté de la
rupture de
la paix.

Le Recon-
cilié fut
gâté.

Subiects de
la mort de
Magnan

de nos hommes de cette façon, cela alloit à telle consequence que si nous ne nous en ressentions il falloit estre tenus de tous les peuples hommes sans courage, & estre aux risques de recevoir souuent tels affronts si nous ne mettions peine de nous en ressentir.

Ces nouvelles arriuées de la mort des Ambassadeurs parmi nos Sauvages, de rage & de desplaisir qu'ils eurent ils prindrent ce ieune garçon Yrocois qu'ils auoient retenu pour ostage, ils luy arrachent les ongles, le brulent à petit feu avec des tisons, luy faisant souffrir plusieurs tourments, & ainsi mal traitté en firent vn present à d'autres Sauvages pour l'acheuer de le faire mourir, & les obliger de les assister en leur guerre contre lesdits Yrocois, lesquels Sauvages prirent le garçon le lierent à vn poteau le brulant peu à peu. Comme il estoit en ces douleurs extrêmes ils luy couperent les mains, les bras, luy leuant les espaulles, & estant encore viu luy donnerent tant de coups de cousteaux qu'il mourut ainsi cruellement, & chacun en emporta sa piece qu'ils mangerent.

Les Oue-
tours nous
prennent vn
ieune Yro-
cois qu'ils
traittent
cruellemēt.

Le tuent à
coups de
cousteaux.

Ledit Emery ayant faict la traite, qui fut l'vne des bonnes (qui se fust faicte il y auoit long temps) s'en retourna à Québec le dernier de Septembre & de là à Tadoussac porter ses pelteries.

Retour du
sieur de
Caen à
Québec.

Le 2. d'Octobre deux autres barques partirent pour s'en aller audit Tadoussac, en l'vne desquelles rapassa le Reuerend pere l'Allemand, lequel s'en retournoit fort affligé de ce que leur vaisseau n'estoit venu leur apporter les commoditez qui leurs estoient necessaires pour la nourriture de vingt sept à vingt huit personnes qui estoient au pays, cela leur faisoit perdre

Retour du
Pere l'Alle-
mand.

Cherche
des viures.

beaucoup de temps, ne pensant à autre chose sinon que les vaisseaux où deuoit venir le Pere Noyrot (qui s'estoit équipée à Honnefleu) fut perdu & pris par les Anglois, qui fut le subiect que nous ne receufmes aucunes lettres de celles qu'il nous apportoit, ne sçachant comme toutes les affaires s'estoient passées en France, que ce que me mandoit ledit sieur de Caen qui estoit peu de chose, & ainsi pour n'auoir des viures & commoditez, ledit Pere l'Allemand fut contrainct de faire passer tous ses ouuriers & autres, hormis les Peres Massé, Dénouie, vn frere, & cinq autres personnes pour n'abandonner leur maison, lesquels il accommoda au mieux qu'il peut, traittant quelques dix baricques de galette du magazin, au prix des Sauvages, à sept castors pour baricques de galette que ledit Pere auoit recouuert des vns & des autres à vn escu comptant pour Castor, & ainsi achetoit chèrement ce que la necessité leur contraignoit, sans trouuer aucune courtoisie. Ledit de la Ralde qui estoit venu pour lors à Québec rapportant n'auoir eu aucun ordre en France de les assister ny mesme de rapasser aucun Religieux: Tout cecy ne monstroît que l'animosité qu'il auoit enuers lesdits Peres & le sieur de Caen qui auoit eu quelque chose à demesler avec ledit Pere Noyrot qui l'auoit desobligé, à ce qu'il me mandoit, mais tous les Peres qui estoient par delà n'en deuoient pâtir, n'estant cause de ce qui s'estoit passé en France. Ils commençoient à se bien establir, & auoient fort aduancé, tant en leurs bastiments qu'à desferter les terres: ce neantmoins ledit de la Ralde ne laissa de receuoir ledit Pere l'Allemand en son vais-

seau & luy faire bonne chere, car à la verité la courtoisie, l'honnesteté, la bonne mine & conuersation dudit Pere l'obligeoit trop à luy rendre toute sorte de bon traitement qu'il treuua en sa personne : dans la mesme barque s'en alla ledit Destouches, qui fut le 2. de Septembre.

Le fleur
de la Ralde
traite fort
bien le Pere
l'Allemãd.

Nouseusmes nouuelles par la derniere barque qui apportoit le reste de nos commoditez que ledit de la Ralde estoit party dans la Catherine le septiesme Septembre & auoit laissé ledit Emery de Caen dans la Flecque iusques au 5. d'Octobre pour la pesche de la Baleine, & voir ce qui reüssiroit de cette entreprise. L'on auoit enuoyé quelque genisse d'un an dans le vaisseau qui venoit à Tadoussac pour faire pesche de Baleine, & en fut porté par les barques 16. & quelque 7. ou 8. qui moururent par la mer, à ce que l'on no⁹ dit.

Fortement
dudit fleur
de la Ralde.

Voila tout ce qui se passa iusques au departement des vaisseaux : Nous demeurâmes cinquante cinq personnes, tant hommes que femmes & enfans, sans comprendre les habitans du pays, assez mal accommodez de toutes les choses necessaires pour le maintien d'une habitation, dont ie m'estonnois fort comme l'on nous laissoit en des necessitez si grandes, & en attribuoit on les defauts à la prise d'un petit vaisseau par les Anglois qui venoient de Bisquaye, comme ledit fleur de Caen me le mandoit, ie ne sçay d'où en venoit la faute, plusieurs discours se disoient sur ce subiect, quoy que s'en soit il nous fallust passer par delà, il n'y auoit point de remede.

Nombre
des person-
nes qui de-
meurerent
en ce pays :

Cause du
manque-
ment de
leurs ne-
cessitez,

De ces cinquante cinq personnes il n'y auoit que dix-huict ouuriers, & en falloit plus de la moitié pour

accommoder l'habitation du Cap de Tourmente, faucher & faner le foing pour le bestial pendât l'Esté & l'Automne. Le paracheuement de l'habitation de Québec demeure à parfaire, l'on me deuoit donner dix hommes pour trauailler au fort de sa Maiesté, bié que ledit sieur de Caen & tous ses associez l'eussent souscript, & sa Maiesté & le Viceroy le desirassent, neâtmoins l'on ne le veut permettre, & empesche on tant quel'on peut. On veut que tous les hommes trauaillent à l'habitation, il n'y a remede, pourueu que la traitte se face s'est assez, il n'y a personne qui osast entreprendre de nous enleuer, c'est en cecy où i'auois beaucoup de peine à faire goulter les raisons pourquoy le fort nous estoit necessaire, tant pour la conseruation de leur bien, que celles des habitans du pais : c'est ce qui donnoit du mescontentement à toutes les societés : neantmoins considerant l'importance & la necessité d'auoir vn lieu de conserue, ie ne laissois de faire ce qu'il m'estoit possible de temps à autre.

Voyant les ordres & commandemens dōnées au contraire de la volonté de mondit seigneur le Viceroy, ie iugeay bien deslors que la plus grande part des associez ne s'en foucioient beaucoup, pourueu qu'on leur donnaist d'interest les quarante pour cent : i'en auois dit mon sentiment audit de la Ralde, lequel ne me donnoit beaucoup de contentement, d'autant qu'il auoit prescript ce qu'il deuoit faire, c'est en vn mot que ceux qui gouernent la bource font & desfont comme ils veulent.

Vn des deplaisirs que ie recognu en ceste affaire

que l'on estoit sâché que ie faisois construire vn fort au dessus de l'habitation, pour la conseruation d'icelle, du païs & des habitans, & cela déplût audit de Caen comme il me fit assez cognoistre par sa lettre, que d'y employer de ses hommes il n'y estoit pas obligé, aussi il ne s'en soucioit pourueu que sa Maiesté en fit la despenſe, en y enuoyant des ouuriers pour cet effect : à tout cela ie ne peûs rien faire pour lors, sinon d'en escrire à mondit seigneur le Viceroy, & luy donner aduis de tout ce qui se passoit en ceste affaire, afin qu'il y apportast l'ordre qu'il iugeroit necessaire, & moy de ne laisser, en tant que ie pouuois, d'employer quelques hommes au fort, & le reste à trauailler à l'habitation.

Le ſire
que faisoit
l'Authen.
pour gar-
der l'habi-
tation des-
ſeint au
ſieur de
Cacu.

*Guerre declarée par les Yrocois. Assemblée des ſauua-
ges. Affassinat de deux hommes appartenans aux Frã-
gois. Recherche de l'Authenr de ce crime. Le meurtrier
amené, ce que les Sauvages offrent pour estre alliez
avec les François. l'Authenr veut venger ce meur-
tre.*

CHAPITRE V.



LE 20. de Septembre les Sauvages nous dirent que nombre d'Yrocois s'acheminoient pour nous venir faire la guerre, à eux & à nous : nous leurs diſmes que nous en estions tres aises, mais que nous ne les croyons, & qu'ils n'auoient

Nouvelle
de la guerre
declarée
par les Yro-
cois.

que la hardiellè d'affommer des gens endormis fans le deffendre.

Assemblée
des com-
munes des
Sauuages.

Dequoy
ils viuent
long de
l'année.

L'Auteur
va au Cap
de Tour-
mente.

Les communes des sauuages, de cinquante à soixante lieues de Québec, s'assemblent tous en ce dit lieu au mois de Septembre & Octobre, pour faire la pesche d'anguilles, qui est en abondance en ce temps là, lesquels ils font boucaner, & les reseruent pour en manger iusques au mois de Ianuier, que les neiges sont hautes, pour aller à la chasse de l'ellan, dequoy ils viuent iusqu'au Printemps.

Le 3. d'Octobre ie partis de Québec, pour aller au Cap de Tourmente, voir l'auancement qu'auoient fait nos ouuriers, & en ramener vne partie : deux hommes s'en retournerent par terre, conduire quelque bestial que l'on amenoit dudit Cap de Tourmète à Québec. Apres auoir mis ordre en ce lieu, ie m'en retournay le 6. dudit mois, où estant arriué i'appris que quelques sauuages auoient assassiné ces deux hommes endormis, qui conduisoient le bestial, à demie lieue de nostre habitation. Cecy m'affligea grandement : on fut querir les corps qu'ils auoient traînez au bas de l'eau afin que la mer les emmenast, estant apportez on les visita, ils auoient la teste escrasée de coups de haches, & plusieurs autres d'espée & couteaux dans le corps.

Nous aduisâmes qu'il estoit à propos de conduire ceste affaire meuremēt, & descouurir les meurtriers au plustost pour les chastier, & voir comme nous procederions enuers ces canailles, qui n'ont point de iustice parmy eux : car de nous venger sur beaucoup qui n'en seroient coupables, il n'y auoit

pas aussi de raison, ce seroit declarer vne guerre ouverte, & perdre pour vn temps le pais, iusqu'à ce que l'on eust exterminé ceste race, par mesme moyen perdre les traittes du pays, où pour le moins les bien alterer, aussi que nous estions en vn miserable estat, faute de munitions pour guerroyer, & plusieurs autres inconueniens furent considerez, qui pourroient arriuer si l'on faisoit les choses trop precipitement. Nous deliberaſmes de faire assembler tous les capitaines des sauuages leur conter l'affaire, & leurs faire voir les corps meurtris des defuncts, ce qui fut executé.

Le lendemain tous les chefs vinrent à nostre habitation, où nous leurs fismes plusieurs remonstrances du bien qu'ils receuoient annuellement de nous, que contre tout droit & raison ils faisoient des actes abominables & detestables, de traistres & meschans meurtres, & que si nous auions l'ame aussi diabolique qu'eux, que pour ces deux hommes l'on en feroit mourir cinquante des leurs, & les exterminerions tous : qu'on leurs auoit pardonné vn meurtre de deux autres hommes, mais que pour cetuy-cy nous voulions auoir les meurtriers, pour en faire la iustice, qu'ils nous les declarassent & missent entre les mains, s'ils vouloient que nous vecussions en paix, nous n'en voulions qu'à ceux qui auoient assassiné nos hommes que nous leurs fismes voir.

Remon-
strance aux
chefs de
l'habitatio.

Au commencement ils vouloient dire que c'estoit des Yrocois, mais comme il n'y auoit nulle apparence, nous leurs fismes cognoistre le contraire, & que ce meurtre ne venoit que de leurs gens, en fin ils le confesserent, mais ils dirent qu'ils ne sçauoient pas celuy qui auoit fait ce coup.

Nos gens soubçonnoient enti'autres vn certain sauuage que nous leurs diſmes, & qu'ils le fiſſent venir, ce qu'ils promiēt faire. Le lendemain ils l'amenerēt, & fut interrogé ſur quelques diſcours de menace, qu'il auoit fait à quelques vns de nos gens, ce qu'il nia, & que iamais il n'auoit péſé à vne ſi ſignalée malice, que de vouloir tuer des François qu'il ay moit comme luy meſme. De plus qu'il auoit ſa femme & pluſieurs enfāſ qu'il auroient empeſché de faire ce meurtre, quand il auroit eu le deſſein. Le luy ſis dire que le meurtrier du precedent auoit bien femme & enfāſ, & qu'il ne laiſſa neantmoins d'en aſſaſſiner deux des nōſtres, outre que l'on le cheriſſoit plus qu'aucun des ſauuages de ſon temps, & par cōſequent que ſes excuſes qu'il alleguoit ne pouuoient pas eſtre ſuffiſantes pour ſe deſcharger du ſoubçon que l'on auoit ſur luy: quoy que ſ'en ſoit pluſieurs diſcours ſe paſſerent entre eux & nous, & nous reſolun es d'arreſter cettuy cy, attendant qu'il nous dōnaſt trois ieunes garçons des principaux d'entre eux, l'vn des montagnes, le lecond des trois ruieres, & le troiſieſme le fils du ſoulçonné, iuſqu'à ce qu'ils nous iuraffent le meurtrier qui auoit fait le coup: ils nous demanderent terme de trois iours, tant pour deliberer ſur ceſte affaire, que pour eſſayer de pouuoir deſcouurir le meurtrier, ce que nous leurs accordaſmes.

Ils ſ'en retournerent en leurs Cabannes, & alors nous auons à nous tenir ſur nos gardes, tant au fort qu'à l'habitation, donnant aduis aux peres Ieſuiſtes & au Cap de Tourmente que chacun euſt à ſe bien garder, & ne permettre qu'aucun ſauuage les accoſtaſt
ſans

sans estre les plus forts : toutes choses estant bien disposées nostre Sauvage que nous auions retenu attendant son fils en sa place & les autres.

Le troisieme iour ils ne faillirent à venir, amenant quant & eux les trois ieunes garçons de l'aage de douze à dix huit ans nous disant qu'ils auoient fait grande recherche & perquisition pour sçauoir ceux qui auoient tué nos hommes, & qu'ils ne l'auoient peu sçauoir, qu'ils feroient en sorte qu'en peu de temps ils nous en donneroient aduis, & qu'ils estoient tres desplaisans du malheur qui nous estoit arriué, Leurs excuses. que pour eux ils estoient tous innocens, & que comme tels, ne se sentoient coupables. Ils amenèrent ces trois ieunes garçons, le fils de nostre prisonnier, & vn de Tadoussac, & l'autre de Mahiganaticq qui demeuroient proche de nostre habitation, & deschargerent ceux des trois Riuieres, disant que ce ne pouuoit auoir esté aucun d'iceux qui eust fait ce meurtre, d'autant qu'ils n'estoient que deux cabannes, que la nuit que nos gens furent tuez il estoient tous à leurs maisons, au reste ils nous prièrent que nous vescuissions en paix, attendant que les meurtriers fussent descouverts, estant plus que raisonnable qu'ils mourussent, & que nous eussions à bien cōseruer ces Sauvages qu'ils nous laissoient, le pere que nous tenions prisonnier dit à son fils, prens garde à viure en paix avec les François, assure toy qu'en peu de temps ie te deliureray & sçauray celuy qui a fait ce coup, & le plus grand desplaisir que j'ay eu c'est que les François ont eu soubçon sur moy, & les autres Sauvages assure-

rentaussi les deux autres, & qu'en peu de iours l'on
 scauroit ceux qui auoient fait ce meschant acte.

Ce que
 l'auteur
 dist à ses
 Capitaines.

Nous dismes à tous ces Capitaines que le peu d'as-
 seurance qu'il y auoit pour nos hommes d'aller seuls
 dans les bois & y dormir, ayant parmy eux de si mes-
 chans traistres qu'à l'aduenir iusqu'à ce qu'on eust
 descouuert les meurtriers & fait iustice d'eux,
 i'enchargerois à tous nos hommes de n'aller plus
 fans armes & que s'il y auoit aucun d'eux qui les
 approchast fans leur consentement qu'ils les tire-
 roient comme ennemis, & qu'ils eussent à se don-
 ner de garde, & aduertir tous leurs compagnons,
 d'autant qu'ils ne cognoissoient les meschans qui
 estoient parmy eux, nous auions à nous donner
 de garde, mais qu'eux n'auoient nul subiect d'en-
 trer en deffiance de nous. Ils nous dirent que nous
 auions raison de ne faillir à tuer s'il s'en rencontroit
 aucun qui ne voulussent se retirer quād on leur diroit,
 que pour le moins l'on cognoistroit quels ils seroient,
 & que pour les ieunes garçons qu'ils nous laissoiēt, on
 leur fist bon traitement, que cependant de leur part
 ils feroient toute diligence de descouurir les assassi-
 nateurs, & ainsi se separerent chacun de leurs costez
 pour aller au lieu où pendant l'hyuer ils pourroient
 treuuer de la chasse pour subuenir à leurs necessitez.

Ils se sepa-
 rent & le
 rentrent
 chacun
 chez soy

Sur la fin de l'auuier quelques trente Sauuages tant
 hommes que femmes & enfans pressees de la faim,
 pour y auoir fort peu de neiges. pour prendre de
 l'Eslan & autres animaux, se resolurent de se retirer
 vers nous pour en leurs extremes necessitez estre se-
 courus de quelques viures, qu'à ce deffaut ils estoient

morts: ie leur fis encore cognoistre combien le meurtre en la mort de nos hommes estoit detestable, & la punition que iustement deuoit meriter celuy qui auoit assassiné nos hommes, & que pour ce meschant ils pouuoient tous pâtir & mourir de faim sans le secours de nostre habitation, la bonté des François, dont ils nereceuoient que toutes sortes de bien-faits.

*Sauuages
affamez se
retirent
vers les
François.*

*L'auteur
leur fait co-
gnoistre la
qualité du
meurtre,*

Cette troupe affamée voulant tesmoigner le ressentiment qu'ils auoient en la mort de nos gens, & comme ne trempant aucunement en cette perfidie, desirant se joindre avec nous d'une amitié plus estroite que iamais ils n'auoient fait, & oster toute sorte de deffiance que pouuions auoir d'eux, ils se resolurent de nous donner trois filles de l'age de vnze à douze & quinze ans, pour en disposer ainsi qu'auiserions bon estre, & les faire instruire & tenir comme ceux de nostre nation, & les marier si bon nous sembloit.

Le deuxiesme de Ianuier mil six cens vingt huit estant passez la riuere, qui charioit vn nombre de glaces, tant pour auoir dequoy assouuir la faim qui les pressoit, comme pour faire present de ces filles, le- manderent à s'assembler & tenir conseil avec nous, où ils nous firent entendre tout ce que dessus, ayant amené les trois filles avec eux.

Après nous auoir fait vn long discours de l'estroite amitié qu'ils vouloiēt auoir avec nous, & s'y joindre & habiter & desheriter des terres proches du fort, recognoissant qu'ils seroiēt mieux qu'en lieu qu'ils eussent peu esperer: & pour assurance de tout ce qu'ils di- soient, ils ne pouuoient faire offre de chose qu'ils

*Font offres
de leurs fil-
les.*

eussent plus chere que ces trois ieunes filles qu'ils nous prioient de prendre, lesquelles estoient tres-contentes de demeurer avec nous.

Jamais les
Saurages
n'auoient
voulu d'on
ner leurs
filles.

Après que ieus ouy tous leurs discours ie iugcay que pour plus grande seureté de ceux qui demeueroient audit pais, que pour plus estroite amitié qu'il n'estoit point hors de propos d'accepter cet offre, & de prendre ces filles, ce que iamais ils n'auoient offert, quelque present qu'on le reust voulu donner pour auoir vne fille, & que mesme le Chirurgien quelque temps auparauant desirant en auoir vne ieune pour la faire instruire & se marier avec elle, ne peust avec tous les auuages auoir le credit d'en auoir vne, que ques offres qu'il fist, bien que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour la gloire de Dieu, & le zele qu'il auoit audit pays de retirer vne ame des enfers: à la verité ie m'estonnois fort des offres qu'ils nous faisoient, ce que iamais, comme j'ay dit cy-deuus, l'on n'auoit peu obtenir.

L'au-heur
prend l'ad-
uis de du
Pont sur
ses offres.

Sur ce iugeant qu'il n'estoit nullement à propos de laisser aller les offres, & qu'ils nous pressoient, ie demanday audit du Pont son aduis, comme principal commis, & d'autant que les viures qui estoient pour traitter, comme pois, febues & bled d'Inde, dont il y en auoit suffisamment & en quantité, desquelles choses l'on les nourriroit, car de ceux qui estoient pour les hyuernans il n'y en auoit que fort peu, & ne pouuoit on leur en donner sans oster la pitance. Ledit du Pont dit que pour luy il ne se mesloit de ces choses, bien qu'il recognoissoit cette

On per-
met leur
donner de-
quoy se
nourrir.

affaire estre tres-bonne, mais que pour les vouloir prendre & nourrir, qu'il ne le desiroit, que s'ils le vouloient, qu'ils attendissent le retour des vaisseaux: mais cōme en vn si long temps qu'il y auoit iusques à leur arriuée, & que la fantaisie se peut changer, principalement entre lesdits Sauvages, ie creus que nous perdions ce que peut estre nous aurions mesprisé, cela aulli donneroît encore subiect ausdits Sauvages de nous vouloir plus de mal, n'en vouloir pas seulement aux meurtriers, mais encore à ceux qui n'en sont coupables: & de plus que l'on dist aux Sauvages qu'il n'y auoit que des pois, & que peut-estre ils ne pourroient s'accommoder pour le present. A cela elles dirent qu'elles feroient tres-contentes & qu'on les prist, quoy que les Commis ne les voulussent receuoir.

Raisons de
l'Autheur.
Les si les
receuës en
l'habita:io.

Ie me resolus de les prendre toutes trois, les accommodant des choses necessaires, les retenant en nostre habitation. Ainsi les Sauvages furent tres-aises, & moy aulli, tant pour le bien du pays comme pour l'esperance que ie voyois que c'estoient trois ames g.ignées à Dieu, que tout ce qu'il y auoit à faire en cela estoit d'auoir le soing & prendre garde que quelques Sauvages ne les enleuassent, comme quelques vns auoient commencé, ausquelles choses ie remediay au mieux qu'il me fut possible.

Toutesfois cet offre fut à la charge qu'ils ne pourroient pretendre aucun subiect d'empescher que ne fissions recherche & iustice du meurtrier s'il estoit descouuert, ains au contraire ils nous dirent que s'ils le sçauoient qu'ils l'accuseroient, comme vn perfide

& desloyal, & assurement qu'en peu de iours cela seroit descouvert, en ayant entendu quelque chose de celui que nous soubçonnons.

Vn Sauvage appellé Martin des François, qui Sauvage malade demande le baptême. auoit donné vne de ses trois filles tomba malade, & se voyant à l'extremité demanda le Baptême, ce qu'entendant le Pere Ioseph Coron il s'achemine à sa cabanne, il fait entendre le sujet & la consequence de ce qu'il demandoit, & qu'en telle chose il n'y auoit pas à rire. Car ce n'estoit assez d'estre baptisé mais fa loit qu'il promit que si Dieu luy rendoit sa santé, de ne retourner plus à faire la vie sauuage & brutalle qu'il auoit menée par le passé, ains viure en bon Chrestien & se faire instruire ce qu'il promit. Ce que voyant ledit Pere Ioseph, faisant œuvre de charité & d'hospitalité il le fait porter en sa maison, le traite, l'accommode de tout ce qu'il peut & croit estre necessaire à sa santé, recognoissant (selon son iugement) qu'il ne deuoit point reschapper qu'il ne mourust en vn iour ou deux au plus tard, il le baptisa le 6. Auiil, ce qu'ayant esté fait, il semble se treuuer au bout de 4 ou 5. iours mieux qu'il n'auoit fait: & entendant que quelques sauuages estoient venus en ces cabannes, dont il y en auoit vn qui se disoit de leurs Pilottouas, soit que ledit Martin creust auoir plustost du soulagement de son mal, par le moyen de ce nouveau medecin ou autrement: il desire s'en retourner en sa cabanne où il s'y fait porter il demande à estre pensé, & medeciné par son medecin, pour recouurer entierement sa santé.

Le pere Ioseph le fait apporter en sa maison.

Le baptême.

Le Pilotoua se met en deuoir d'vser enuers le malade de ses remedes accoustumés, & chanterent tant aux aureilles du malade avec vn tel bruit & tintamarre, que tout cela estoit plus capable d'auancer ses iours que le guerir, car comment pouuoit il receuoir allegement en ce tintamarre, que le plus sain en eust eû la teste rompuë, il vsa de tous ses plus subtils medicaments qu'il peust; lesquels ne luy seruirent de rien, & cependant ledit Martin ne se resouuenât plus du saint Baptisme & de ce qu'il auoit promis, retourne en la creance de ses superstitions passées, il y eut de nos gens qui luy firent quelques remonstrances sur le peu d'esprit qu'il auoit, & le mal qu'il faisoit de la perdition de son ame, qui pâtiroit plus aux enfers pour auoir abusé de ce saint Sacrement que s'il n'eust esté baptisé, il n'en fait nul estat, disant, qu'il n'adioustoit point de foy en tout ce qu'on luy auoit fait, sans faire dauantage de replique, ainsi demeura en son mal, qui alla en augmentant iusques à la mort, sans qu'il peust treuuer de remede pour l'empescher, & mourut le dix-huictiesme dudit mois: les iugemens de cette mort furent diuers, d'autant que beaucoup croyoient, que peut-estre premier que de rendre le dernier soupir de la vie il auroit eu vn repentir, & Dieu luy auroit pardonné: C'est pour reuenir à ce que nous enseigne nostre Seigneur, *Ne iugez point, de peur que ne soyez iugez.* Neantmoins il y auoit bien de quoy craindre en la vie qu'il a menée iusques à la fin, que cette ame ne soit perduë.

Sa mort,
iugemens
diuers sur
icelle,

De puis 22. ans qu'on est allé pour habiter & defricher à Québec, suivant l'intention de sa Maiefté, les societés n'auoient fait defterter vn arpent & demy de terre: par ainsi ostoient toute esperance pendant leur temps, de voir le bœuf sous le ioug pour labourer, iusqu'à ce qu'un habitant du païs recherchast les moyens de releuer de peine les hommes qui trauailloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée avec le Soc & les bœufs, le 27. d'Auril 1628. qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté & le courage d'aller habiter, que la mesme facilité se peut esperer en ces lieux comme en nostre France, si l'on en veut prendre la peine & le soing.

Sur la fin dudit mois, il y eust quelques Sauuages qui nous apporterent nouuelle de la mort de Mahigan Athic, par mesme moyen nous voulurent persuader qu'à cent cinquante lieues amont le fleuve S. Laurent, estoient descendus certains Sauuages Algommequins qui auoient massacré nos hommes, s'estans retirez secretement sans estre apperceus, mais comme ces discours estoient éloignez de la raison sans apparence, nous n'y adioustasmes foy, disant que le Sauuage que nous tenions pour suspect, estoit deuenu insensé courant par les bois comme desesperé, ne sçachant ce qu'il estoit deuenu.

Le 10. de May vn canau arriua de Tadoussac, où estoit la Fouriere capitaine des Sauuages dudit lieu, avec celuy que nous soubçonnions auoir fait le meurtre, lequel n'estoit en tel estat qu'on nous l'auoit representé, qui venoit pour se iustifier, sur l'assurance

seurance que luy auoit donné ledit la Fouriere, moyennant quelque present qu'il auoit receu, de retirer son fils d'entre nos mains.

Estât en terre il enuoya sçauoir si i'aurois agreable quil nous vint voir, ie le fais venir avec le meurtrier soupçonné, où ledit la Fouriere fit quelque discours sur l'affection que de tous temps il nous auoit portée, que iamais il ne receut tel desplaisir que quand on luy dit de la façon que nos hommes auoient esté tuez, croyât que c'estoiét des Yrocois & non d'autres, mais que depuis peu il auoit sçeu par vn ieune homme de nation Yrocoise & eleué parmy eux, & les Algommequins d'où il venoit mescontât pour l'auoir mal traité quil auoit rapporté que trois d'icelle nation estoient venus de plus de cent cinquâte lieuës tuer de nos gens, chose tres certaine, avec autre discours sans raison : Et que les prestres qui prioïét Dieu avec ceremonie qu'ils faisoient, estoit le sujet que beaucoup de leurs compagnons mouroient, ce qui n'auoit esté auparauant, avec autres paroles perduës, discours de quelques reformez qui leurs auoient mis cela en la fantaisie, comme de beaucoup d'autres choses de nostre croyance.

Le luy fis response de poinct en poinct à toutes ses raisons foibles & debiles, que pour l'amitié & affection, il ne pouuoit aller au contraire qu'on ne luy en eust tesmoigné d'année à autre, & sauué la vie à plus de cent de ses compagnons, qui fussent morts de faim, sans secours qu'ils auoient receus de nous en ses extrêmes necessités, au contraire nous n'auions pas suer de nous louer d'eux, comme ils auoient de nous, ayât par cy-deuant tué de nos hommes, qu'on auoit par-

donné au meurtrier, outre plusieurs autres desplaisirs, pensant que le temps le rendroit plus sage, mais que ie n'estois plus resolu de temporiser ny souffrir qu'ils nous brauassent en tenant les bras croîsez sans ressentiment, d'auoir encore depuis peu assassiné deux de nos hommes estâs endormis, que le rapport qui auoit esté fait par ce ieune homme des Algommequins qui auoient tué les nostres, ausquels on n'auoit iamais meffait estoit chose controuuée, que quâd il y auroit quelque verité, qu'ils eussent passé par plusieurs endrois sur leurs chemins où il y auoit des nostres, qu'ils eussent peû tuer sans prendre la peine de passer parmy eux, & non courir la risque d'estre descouverts pour aller en vn lieu du tout esloigné de chemin ny sentier, en lieu où ces hommes ne faisoient que reposer icelle nuict pour le matin s'en reuenir avec le bestial.

De plus que la nuict qu'ils furent massacrez, il y auoit des canaux proche d'eux qui faisoient la pesche de l'anguille, tant de suiets estoient suffisans de tuer les premiers, sans se mettre en toutes ces peines, & de passer encore vne riuere pour venir à l'effect de ceste execution, avec d'autres raisons si apparentes qu'il ny pouuoit respondre: De plus que tous les Capitaines Sauvages qui estoient icy concluerent que le meurtre auoit esté par vn des leurs, apres auoir visité les corps & les coups qu'ils auoient, promettant faire ce qu'ils pourroient pour descouurir les meurtriers, & nous les liurer ou en dōner aduis, estant raisonnable que ceux qui auoient fait le coup mourussent: que nous voulor persuader par des raisons sans apparence, luy qui ne sçauoit comme la chose c'estoit passée ny estant, qu'il

n'auoit nulle raison de vouloir pallier & couvrir ce meurtre.

Luy remōstrant que s'il ne sçauoit autre chose pour m'obtenir le droit qu'il prétendoit, qu'il auoit pris de la peine en vain, aussi que nous estions fort contans de ce qu'il auoit amené avec luy le soubçonné qui auoit fait le meurtre, outre le legitime suiet que nous auions eu de demander son fils en ostage. Nous auions des Sauuages qui durant l'hyuer nous auoient asseuré qu'il n'y en auoit point d'autre qui eut fait l'assassinat que luy : pour cet effect nous le voulions retenir prisonnier, iusqu'à ce que les informations fussent bien auerées, que s'il meritoit la mort il deuoit mourir, sinon il seroit libre & ne deuoit craindre s'il n'auoit fait le coup, ce pendant il seroit traitté comme son fils, lequel ie mis en liberté avec vn autre, reseruāt le plus ieune des trois pour luy tenir compagnie : qui fut estonné ce fut le galand & ledit la Fouriere, à qui l'on fit gouter les raisons qu'il ne sçauoit que de la bouche du meurtrier, qui fut contrainct de se taire, ne sçachant autre chose que ce que luy auoit dit ce ieune Sauuage Yrocois, qui accusoit les Algommequins, où à propos entrerēt deux d'icelle nation, auquel l'on dit ce que ledit la Fouriere auoit dit, qui deffendirent leur nation, & n'auoir iamais fait vne telle perfidie, ny mesme songé, que ce qu'il disoit estoit si esloigné de la raison, que tels discours donnoient plustost suiet de risée que d'y adiouter foy : qu'il sçauoit tres-bien que nous n'auions ny n'aurions iamais la croyance de ce faulx bruit. De plus que le Sauuage qu'ils allegoient leur auoir apporté ses nouuelles estoit vn enfant, au-

quel l'on ne pouuoit adiouster foy, estant imposteur, menteur, resenant tousiours la nation d'où il estoit.

Tous ces discours finis, l'on arresta prisonnier nostre homme, r'enuoya-on son fils & le ieune Sauvage que nous auoit donné feu Mahigan Aric.

Ce iour partit quelques ieunes hommes pour aller à la guerre aux Yrocois, conduits par vn vieil homme peu experimété, qui fit croire qu'il ne feroit pas beaucoup d'expedition.

Ledit la Fouriere voyant que son voyage ne luy auoit de rien seruy, qu'à nous auoir mis l'oyseau au piege, ils s'en alla nous recommandant de traiter doucement le prisonnier, attendant sçauoir plus grande verité. Quelques iours apres le depart dudit la Fouriere, le frere du Reconcilié qui fut tué aux Yrocois, avec nostre homme tua à Tadoussac l'imposteur d'Yrocois qui auoit accusé les Algommequins d'auoir fait ce meurtre, pour s'estre resouenu que ce ieune homme estoit de nation Yrocoise, qui auoit fait mourir son frere, allant pour traiter de paix & d'amitié, & ainsi se vengent ses brutales gens, sur ceux qui n'en sont causes.

Nos ieunes guerriers reuinrent comme ils auoient esté, sans auoir fait mal à personne, c'est ce que l'on esperoit de ceste troupe volage, qui nes'engagea pas si auant dans le pays des ennemis, qu'ils ne peussent bien faire leur retraite, sans appercevoir ny estre apperceus de l'ennemy.

Le 14. dudit mois, arriua à Québec 7. canaux de Tadoussac, où il y auoit vingt & vn Sauvages robustes & dispos, qui s'en alloient à la guerre, pour essayer s'ils

feroient quelque chose plus que les autres, ils se promettoient d'aller proche des villages des ennemis & y faire quelque effect, en vn mois qu'ils deuoient estre à ceste guerre.

Le 18. dudit mois, reuint ledit la Fouriere, pour traitter quelques viures & du petun : lequel à son retour ne se mit pas beaucoup en peine pour le prisonnier, comme il auoit fait auparauant. Il nous dit qu'il n'auoit encore receu nouuelle d'aucuns vaisseaux qui fussent arriuez à la coste, qui nous m'ettoit en peine, d'autant que tous nos viures estoient faillis, horsmis 4. à 5. poinçons de gallettes assez mauuaises, qui estoit peu, & des pois & febues à quoy nous estions reduits sans autres commoditez, vqilà la peine en laquelle on estoit tous les ans, sans iuger les inconueniens qui en peuuent arriuer, ie l'ay assez representé cy dessus en plusieurs endroits, des accidents qui en sont arriuez à ce deffaut, de iour en iour nous attendions nouuelles, ne sçachant que penser attédu la disette que l'on pouuoit auoir, en laquelle nous estions, & que nous deuiions auoir des vaisseaux au plus tart à la fin de May pour nous secourir, imaginant que quelque changement d'affaire en ceste societé seroit arriué, ou contrariété de mauuais temps.

Le 29. dudit mois de Iuin arriuerent quelque canaux dudit Tadoussac, pour auoir des pois, où ils perdirent leur temps, n'en ayant pas pour nous en suffisance, si les vaisseaux ne nous secouroient, voyant le retardement, le temps qui se passoit, ne pouuant auoir lieu d'aller à Gaspey, 130. lieues à val de Québec, pour recourir quelques commodités des nauires qui pour-

roient estre à la coste, & treuver passage pour partie des personnes qui estoient trop, pour le peu de commoditez qui nous restoient : Tout cecy nous fit deliberer de remedier à ce qui nous seroit le plus necessaire, pour n'auoir barque à Québec. Ledit de la Ralde les ayât laissées à Tadoussac au lieu d'en enuoyer vne pour subuenir aux inconueniens qui pourroient arriuer. De plus que l'habitation estoit sans aucun matelot, ny homme qui peust sçauoir ce que c'estoit de les accommoder & conduire : de bray, voiles & cordages nous n'en auions point, & peu d'autres choses qui manquoient pour telles affaires, ainsi estions denuez de toutes commoditez, comme si l'on nous eut abandonnez, car la condition des viures que l'on nous auoit laissé avec le peu de toutes choses nous le fit cognoistre, c'est assez que la peleterie soit conseruée, l'utilité demeure aux associez & à nous le mal : c'est comme la Maieité est seruie, aux desordres qui se commettoient en ces affaires, & l'ennemy qui faisoit profit de nostre desordre & nous succomber si l'on n'y prenoit garde : il ne manque point de François perfides, indignes du nom, qui vont treuver l'Anglois ou Flamand, leur dire l'estat auquel l'on estoit : qui pouuoient s'emparer de ces lieux, n'estans accommodez des choses necessaires pour se deffendre & s'opposer à leurs violences.

Ce pendant il nous faut aduiser de quel bois l'on fera fleche, pour nous garantir des inconueniens qui pouuoient arriuer, nous treuuaîmes à propos de mettre tous nos hommes à chercher du bray dans les bois, & sapinieres, suffisamment pour brayer vne barque

& chaloupe pour enuoyer à Tadoussac, accommoder la plus commode, & l'amener à Québec, pour plus facilement & commodement mettre les personnes que nous voulions renuoyer à Gaspey, pour trouver passage aux vaisseaux qui estoient aux costes pour s'en retourner en France. La diligence d'un chacun fut telle, qu'en moins de cinq à six iours nous en eusmes suffisamment, delà fusmes au Cap de Tourmente tuer un bœuf pour en auoir le suif, pour meller avec le bray, l'on fit faire aussitost de l'estoupe de vieux cordage, ramassant toutes choses au moins mal que l'on pouuoit pour nous accommoder, & au nombre de ceux qui deuoient retourner, l'on mettoit deux familles qui n'auoient poulce de terre pour ce pouuoir nourrir, estans entretenus des viures du magazin, car tout cela ne nous seruoit de rien, qu'à manger nos viures dix personne qu'ils estoient en ces deux familles, horsmis les deux hommes qui pourroient estre employez, l'un boulanger, & l'autre qui seruoit de matelot.

Or comme toutes choses furent prestes il ne faillloit plus treuuer qu'un homme qui fut entendu à calefeultrer la barque, & l'accommoder de ce qui luy estoit necessaire, nous nous adressasmes à un habitant du pays, qui se nourrit de ce qu'il a defriché au pays, appelé Coullart bon matelot, charpentier, & calefeultreur, qui ne pouuoit estre suiet qu'à la necessité, auquel nous mettions toute nostre assurance qu'il nous secoureroit de son trauail & industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il auoit esté au seruice de la compagnie, il s'estoit tousiours monstté courageux en toutes choses qu'il faisoit, qu'il auoit gaigné l'ami-

tié d'un chacun, faisant ce que l'on pouuoit pour luy, & de moy ie ne m'y suis pas espargné en tout ce qu'il auoit à faire. En fin ie luy dis qu'il estoit necessaire, n'ayant personne en nostre habitation, qu'il allast à Tadoussac accommoder ceste barque, il chercha toutes les excuses qu'il peust pour s'en exempter, assez mal à propos & sans raison, qui me fit luy tenir quelques propos fascheux. Bref pour toute conclusion dit qu'il auoit peur des Sauvages qu'ils ne l'assommassent: pour le releuer de ceste apprehension, ie luy fis offre de luy donner vne chaloupe bien esquippee d'hommes & d'armes, & enuoyer mon beau-frere pour l'asseurer, tout cela ne seruit de rien, sinon que pour accommoder deux chaloupes qui estoient en nostre habitation, qu'il le feroit volontiers, mais d'y aller il craignoit sa peau, & ne vouloit abandonner sa femme, pour la conseruer, ie luy dis vous l'avez tant de fois laissée seule avec sa mere par le passé, allez luy dis- ie alors, vous perdez toutes les conditions que l'on pouuoit esperer d'un homme de bien, si ce n'estoit pour peu ie vous ferois mettre prisonnier, pour la desobeissance que vous faite en vne necessité, vous deseruez le Roy en tout cecy, neantmoins on aduifera à ce que l'on aura à faire. Le sieur du Pont & moy aduifasmes que se seruir d'un homme par force l'on n'en auroit iamais bonne issue, & falloit s'en passer, & qu'il nous calfeultrast deux chaloupes, n'en pouuant tirer autre seruice.

Le 9. de Iuillet deux de nos hommes vindrēt à pied du Cap de Tourmente, apporter nouuelle de l'arriuee de six vaisseaux à Tadoussac selon le rapport d'un sau-
uage, lequel ce mesme iour nous confirma son dire,
qu'un

qu'un homme de Dieppe nommé le Capitaine Michel commandoit dedans, venant de la part du sieur de Caen : ce discours nous fit penser que se pouuoit estre celuy avec lequel ledit de Caen auoit part en son vaisseau, qui venoit ordinairement à Gaspey faire pescherie de moluë, ces nouvelles aucunement nous resiouirent : d'autre part considerant qu'il y auoit six vaisseaux, chose extraordinaire en ces voyages pour la traite, que ce Capitaine Michel commandoit à ceste flotte, il n'y auoit pas d'apparence n'estant homme propre à telle conduite, qui nous fit croire qu'il y auoit plus ou moins en l'affaire, un changement extraordinaire. De plus que le Sauvage estât interrogé particulièrement se treuuoit en plusieurs dire, entre autre chose nous dit qu'ils auoient pris un Basque qui traittoit à l'Isle Percée, traittant ses marchandises aux Sauvages dudit Tadoussac : desirant en auoir une plus ample verité, nous resolusmes de sçauoir d'un ieune homme truchement de nation grecque, s'il pourroit se deguïser en Sauvage & aller en un canau recognoistre quels vaisseaux se pouuoient estre, en luy donnant deux Sauvages avec luy, auxquels auions de la creance & fidelité, qui nous promettoient seruir en ceste affaire en les gratifiant de quelque honnesteté, ledit Grec se resolut de s'embarquer, l'ayant accommodé de ce qu'il luy estoit necessaire il partit.

Ce pendant i'estois en meffiance, craignant ce que souuent i'auois apprehendé, & les aduis que plusieurs fois i'auois donné, sçauoir que se ne fussent ennemis, qui me fit mettre ordre tant à l'habitation qu'au fort, pour nous mettre en l'estat de receuoir l'ennemy si tel estoit.

Voilà qu'une heure apres le partement dudit Grec il s'en reuint avec deux canaux qui se sauuoient à nostre habitation, en l'un desquels estoit Foucher qui estoit demeurant audit Cap de Tourmente, pour auoir esgard aux hommes qui y estoient habitez, lequel nous dit qu'il s'estoit sauué des mains des Anglois qui l'auoient pris prisonnier, & trois de ses hommes, vne femme & vne petite fille qu'ils auoient amené à bord d'une barque qui estoit mouillée à l'ancre le trauers dudit Cap de Tourmente, ayant tué en partie ce qu'ils voulurent du bestial, & fait brusler le reste dans leurs estables, où ils l'enfermerent, comme aussi deux petites maisons où se retiroit ledit Foucher & ses hommes, apres auoir rauagé tout ce qu'ils peurent iusqu'à des beguins de la petite fille: Ceste tuerie de bestial faite, ils s'en retournerent promptement & se r'embarquerent, mais ce n'estoit pas sans crainte qu'ils auoient qu'on ne les poursuiaust, ce que asseurement eust esté fait si nous eussions eû certains aduis de leur arriuée par les sauages, qui le sçauoient tous bien, comme perfides & traistres qu'ils sont, celerent cette meschante nouuelle, au contraire ils faisoient courrir le bruit que c'estoient des nostres & de nos amis, que nous ne nous deuions mettre en peine. Ceste barque estoit arriuée vne heure ou deux deuant leiour, & mouillerent l'ancre comme dit est, & aussitost mirent quinze à seize soldats dans vne chaloupe, mettant pied à terre venant le long du bois, pensant surprendre nos gens couchés: mais comme ils arriuerent proche de l'habitation ils virent ledit Foucher, qui leurs demanda d'où ils estoient, qu'ils eus-

sent à s'arrester, vn des siens s'auançant à ceste troupe en laquelle d'abort ne paroissoit que François, qui l'année d' auparauant estoient venus avec ledit sieur de la Ralde, dire, nous sommes de vos amis, ne nous cognoissez vous pas, nous estions l'année passée icy, nous venons de la part de Monseigneur le Cardinal, & de Roquemont, allant à Québec leur porter des nouvelles, & en passant auions desir de vous voir. A ces douces paroles & honnestetés ils se saluerent les vns & les autres, pensant que tout ce qu'ils disoient estoit verité, mais ils furent bien estonnez qu'estans environnez quatre personnes qu'ils estoient, qu'ils furent saisis & pris comme i'ay dit cy dessus, car les traistres Sauvages leurs auoient rapporté l'estat en quoy nous estions.

Estant trop acertené de l'ennemy ie fais employer tout le monde à faire quelque retranchement au tour del habitatiõ, au fort des barricades sur les ramparts qui n'estoient paracheuez, n'y ayant rien fait depuis le partemēt des vaisseaux, pour le peu d'ouuriers que nous auions, qui auoient esté assez empeschés tout l'Hyuer à faire du bois pour le chauffage, toutes ces choses se faisant en diligence, ie disposay les homes aux lieux que ie iugeay estre à propos, afin que chacun cogneut son quartier, & y accourust selon la necessité du temps.

Le lendemain 10. du mois sur les trois heures apres midy apperceusmes vne chaloupe qui tesmoignoit auoir la manœuure qu'ils faisoient, qu'ils desiroient aller dans la riuere saint Charles pour faire descente ou mettre le feu dās les maisons des Peres,

ou bien ils ne sçauoient pas bien prendre la route pour venir droit à nostre habitation, iugeant aussi que ceste chaloupe ne pouuoir faire grand eschet, s'il n'en venoit d'autres, & que venir à l'estourdie de la façon il n'y auoit point d'apparence: car ils pouuoient se promettre d'y demeurer la plus grand part, qu'il falloit que quelque autre suiet les amenast, qui fit que neantmoins ie ne voulus negliger ce qui estoit à faire, enuoyât quelques Arquebusiers par dedās les bois, recognoistre où ils mettroient pied à terre, là les attendre de pied ferme à leur descente pour les empescher & deffaires'il y auoit moyen: comme ils approchoiēt de la terre nos gens cogneurent les nostres, qui estoient dedans avec vne femme & la petite fille qui les assura, se montrant quelques vns leurs disant qu'ils allassent descendre à l'habitation, ce qu'ils firent, recogneusmes qu'esloient des Basques prisonniers des Anglois, qu'il auoient enuoyée pour rapporter nos gens, & vne lettre de la part du General, l'vn des Basques que ie fis venir qui auoit la lettre, me dit, Monsieur le commandement forcé que nous auons du General Anglois qui est à la radde de Tadoussac, nous a contrainct de venir en ce lieu vous donner ceste lettre de sa part, laquelle verrez s'il vous plaist vous prie de nous pardonner & excuser puisque la contraincte nous y a obligé. Je pris la lettre & fis entrer les Basques qui estoient au nombre de six, ausquels ie fis faire bonne chere, attendant qu'on les eust depesché, il estoit assez tard, qui fit qu'ils ne s'en retournerent que le lendemain matin.

Ledit sieur du Pont & moy & quelques autres des

principaux de nostre habitation, que ie fis assembler pour faire la lecture, pour aduiser à ce que nous respondrions, voicy la teneur cy deffous.

Messieurs ie vous aduise comme i'ay obtenu Commission du Roy de la grande Bretagne, mon tres-honoré Seigneur & Maistre, de prendre possession de ces païs, sçauoir Canadas & l'Acadie, & pour cet effect nous sommes partis dix huit nauires, dont chacun a pris sa route selon l'ordre de sa Maiesté, pour moy ie me suis desia saisy de la maison de Miscon, & de toutes les pinaces & chaloupes de ceste coste, comme aussi de celles d'icy de Tadoussac où ie suis à present à l'ancre, vous serez aussi aduertis comme entre les nauires que i'ay pris il y en a vn appartenât à la Nouvelle Compagnie, qui vous venoit treuuer avec viures & rafraischissements, & quelque marchandise pour la traite, dans lequel commandoit vn nommé Norot : le sieur de la Tour estoit aussi dedans, qui vous venoit treuuer, lequel i'ay abordé de mon nauire: ie m'estois préparé pour vous aller treuuer, mais i'ay treuuvé meilleur seulement d'enuoyer vne patache & deux chaloupes, pour destruire & se saisir du bestial qui est au Cap de Tourmente, car ie sçay que quand vous serez incommodé de viures, i'obtiendray plus facilement ce que ie desire, qui est d'auoir l'habitation : & pour empescher que nul nauire ne viëne ie resous de demeurer icy, iusqu'à ce que la saison soit passée, afin que nul nauire ne vienne pour vous auitailler : c'est pourquoy voyez ce que desirez faire, si me desirez rendre l'habitation ou non, car Dieu aydât tost au tard il faut que ie l'aye, ie desirerois pour vous que ce fut plustost de courtoisie que de force, à celle fin

d'esuier le sang qui pourra estre respâdu des deux costez, & la rendant de courtoisie vous vous pouuez asseurer de toute sorte de contentement, tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels sur la foy que ie pretend en Paradis ie conserueray comme les miens propres, sans qu'il vous en soit diminué la moindre partie du monde. Ces Basques que ie vous enuoye sont des hommes des nauires que i'ay pris, lesquels vous pourront dire comme les affaires de la France & l'Angleterre vont, & mesme comme toutes les affaires se passent en France touchant la compagnie nouuelle de ces pays; mandez-moy ce que desirés faire, & si desirés traitier avec moy pour cette affaire, enuoyés moy vn homme pour cet effect, lequel ie vous assure de cherir comme moy-mesme avec toute sorte de contentement, & d'octroyer toutes demandes raisonnables que desirerés, vous resoudant à me rendre l'habitation. Attendant vostre responce & vous resoudant ce faire ce que dessus ie demeureray, Messieurs, & plus bas vostre affectionné seruiteur DAVID QVER, Du bord de la Vicaille ce 18. Iuillet 1628. Stille vieux, ce 8. de Iuillet stille nouveau. Et dessus la missiue estoit escrit, à Monsieur Monsieur de Champlain, commendant à Québec.

La lecture faite nous concludasmes sur son discours que s'il auoit enuie de nous voir de plus près il deuoit s'acheminer, & non menacer de si loing, qui nous fit resoudre à luy faire cette responce telle qu'il s'ensuit.

Monsieur, nous ne doutons point des commissions qu'auuez obtenuës du Roy de la grande Bretagne, les grands Princes font tousiours eslection des braues & ge-

xereux courages, au nombre desquels il a esleu vostre personne pour s'acquiter de la charge en laquelle il vous a comise pour executer ses commandemens, nous faisant cette faueur que nous les particulariser, entre auiue celle de la prise de Norot & du sieur de la Tour qui apportoit nos commoditez, la verité que plus il y a de viures en vne place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi ne laisse de se maintenir avec la mediocrité quand l'ordre y est maintenü. C'est pourquoy ayant encorc des grains, bleds d'Inde, pois, febues, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils auoient les meilleures farines du monde, & scachant tresbien que rendre vn fort & habitation en l'estat que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroistre hommes deuant nostre Roy, que nous ne fusions reprehensibles, & meriter vn chastiment rigoureux deuant Dieu & les hommes, la mort combattant nous sera honorable, c'est pourquoy que ie scay que vous estimerez plus nostre courage en attendant de pied ferme vostre personne avec vos forces, que si laschement nous abandonnions vne chose qui nous est si chere, sans premier voir l'essay de vos canons, approches, retranchemēt & batterie, contre vne place que ie m'assure que la voyant & recognoissant vous ne la iugerez de si facile accez comme l'on vous auroit peu donner à entendre, ny des personnes lasches de courage à la maintenir, qui ont esprouué en plusieurs lieux les hazards de la fortune, que si elle vous est fauorable vous aurez plus de sujet en nous vainquant, de nous departir les offres de vostre courtoisie, que si nous vous rendions possesseurs d'une chose qui nous est si recommandée par toute sorte de deuoir que l'on scauroit s'imaginer. Pour ce qui est de l'execution du Cap de Tour-

mente, bruslement du bestial, c'est vne petite chaumiere, avec quatre à cinq personnes qui estoient pour la garde d'iceluy, qui ont esté pris sans verd par le moyen des Sauvages, ce sont bestes mortes, qui ne diminuent en rien de ce qui est de nostre vie, que si vous fusiez venu vn iour plus tard il n'y auoit rien à faire pour vous, que nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir, & empescher si nous pouuons les pretentions qu'auex en sur ces lieux, hors desquels ie demeureray Monsieur, & plus bas Vostre affectonné seruiteur CHAMPLAIN, & dessus, A Monsieur Monsieur le General QVER, des vaisseaux Anglois.

La responce faite ie la donay aux Basques, qui s'en retournerent & enuoyay vne chalouppe au Cap de Tourmente pour veoir le debris des Anglois, & s'il n'y auoit point quelque bestial qui se seroit sauue, il estoit resté quelques six vaches que les Sauvages tuerent, & vne qui fut sauuée qui s'estoit enfuye dans les bois, qui fut ramenée.

Les Basques arriuant à Tadoussac donnerent ma lettre au general Quer que nous attendions de iour en iour. Apres s'estre informé des Basques il fit assembler tous ceux de ses vaisseaux, & notamment les Chefs ausquels il leut la lettre, ce qu'ayant fait ils delibererēt ne perdre temps voyant ny auoir rien à faire, croyans que nous fussions mieux pourueus de viures & munitions de guerre que nous n'estions, chāque homme estans reduit à sept onces de pois par iour, ny ayant pour lors que 50. liures de poudre à canon,

peu

peu de mèche & de toutes autres commoditez, que s'ils eussent fuiuy leur pointe malaisément pouuions nous resister, attendu la misere en laquelle nous estions, car en ces occasions bonne mine n'est pas defendue : Cependant nous faisons bon guet, tenant tousiours mes compagnons en deuoir. Ledit Quer n'attendoit plus nos vaisseaux, croyant qu'ils fussent peris ou pris des ennemis, se delibera de brusler toutes nos barques qui estoient à Tadoussac, ce qu'ils firent, horsmis la plus grande qu'ils emmenerent, leuent les ancrs, & mettent sous voiles pour aller chercher des vaisseaux le long des costes pour payer les frais de leur embarquement.

Rareté de
munitions.

Ennemis
bruslent nos
barques.

Quelques iours apres arriua vne chalouppe où il y auoit dix Matelots, & vn ieune homme appelé Desdames pour leur commander, qui venoit nous apporter nouuelle de l'arriuée du sieur de Roquemont à Gaspey, qui estoit general des vaisseaux François, & nous apportoit toutes commoditez necessaires, & quantité d'ouuriers & familles qui venoient pour habiter & defricher les terres, y bastir & faire les logemens necessaires, luy demandant s'il n'auoit point de lettres dudit sieur de Roquemont, il me dit que non, & qu'il estoit party si à la haste qu'il n'auoit pas eu le loisir de mettre la main à la plume. Je m'estonnay de ce qu'en vn téps soupconneux il ne m'escriuoit comme les affaires s'estoient passées en France touchant la Nouvelle société, qui auoit deposé ledit sieur de Caen de ses pretenions, sur ce qu'il ne s'estoit pas acquitté de ce qu'il auoit promis à sa Majesté, seulement le Reuerend Pere l'Allemand m'escriuoit vn

Arriuée
d'une cha-
louppe.

Et du sieur
de Roque-
mont.

La nouuelle
société de-
pose le
sieur de
Caen.

Le Pere
l'Allemand
escriit à
L'Authcur.

mot de lettre par lequel il me faisoit entendre qu'ils nous verroient en bref s'ils n'estoient empeschez par de plus grandes forces des Anglois que les leurs. Depuis ieus cognoissance d'une cōmission que m'en-uoioit sa Majesté, de la teneur qui suit.

Commissio
du Roy au
Sieur de
Champlain

LOVYS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nostre cher & bien amé le sieur de Champlain, commendant en la Nouvelle France, en l'absence de nostre tres-cher & bien-ame cousin le Cardinal de Richelieu, grand Maistre, Chef, Sur-intendant general de la navigation & commerce de France, Salut. Comme nous estimons estre obligez de veiller à la conservation de nos subiects, & que par nostre soin rien ne deperisse de ce qui leur peut appartenir, particulièrement en leur absence, & que nous voulons estre bien & deuëment informez de l'estat veritable du pays de la Nouvelle France sur l'establissement que nous auons faict depuis quelque temps d'une nouvelle Compagnie pour le commerce de ces lieux, A CES CAUSES, A plain confiant de vostre soin & fidelité nous vous auons commis & député, Commettons & deputons par ces presentes, signées de nostre main: Pour incontinent apres l'arriuée du premier vaisseau de ladite Nouvelle Compagnie faire inuentaie en la presence des Commis de Guillaume de Caen, cy-deuant adiudicataire de la traite dudit pays de toutes les pelleteries si aucune y a, à luy appartenantes & à ses associez esdits lieux: Ensemble de toutes les munitions de guerre, marchandises, victuailles, meubles, ustancilles, barques, canaux, agrez, & appareaux avec tous les bestiaux & toutes autres choses generalmente quelconque estant esdits lieux appartenantes audits de Caen & ses associez, desquelles choses prisee & estimation sera faite en vostre presence par gens à ce cognoissans, que nommerex d'office, au cas que les commis dudit de Caen sur ce interpellés n'en conuiennent dresser procez verbal & arpentage de toutes les terres labourables & iardinaiges estant en valeur esdits lieux, depuis quel temps elles ont esté defrichées, combien de familles ledit Caen a faict passer en ladite Nouvelle France conformément aux articles que nous luy auons cy deuant accordez, & faire description & figure du fort de Québec & de toutes

les habitations & bastimens, tant pretendus par ledit de Caen, que autres, desquels prisee & estimation sera faicte par gens à ce cognoissans, & en presence, comme dit est, & de tout ce que dessus dresser procez verbal, pour iceluy veu & rapporté en nostre Conseil estre pourueu sur les pretençons dudit de Caen & ses associez ainsi qu'il appartiendra par raison. De ce faire vous donnons pouuoir, autorité, commission & mandement special, & de passer outre nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire, recusations, prise à partie pour lesquelles ne voulons estre differé. **CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR.** Donné à Partinay le 27. iour d'Auril 1628. & de nostre Regne le 18. signé **LOVYS**, & plus bas par le Roy, Potier, avec le grand sceau.

Après que Desdame m'eut dit ce qu'il sçauoit il me donna à entendre qu'il auoit veu cinq ou six vaisseaux Anglois & nostre barque, estant contraint pour n'estre apperceue d'eschoüer aussi-tost, ils firent passer leur chaloupe par dessus vne chauffée de cailloux, les ennemis estans passez ils remirent leur batteau à l'eau pour parfaire leur voyage, ayant eu charge dudit sieur de Roquemont qu'estant à l'Isle Saint Barnabé d'enuoyer vn canau à Québec pour sçauoir l'estat auquel nous estions, s'il estoit vray que les Anglois nous eussent tous pris & tuez, comme les Sauuages leurs auoient donne à entendre, & luy deuoit demeurer à ladite Isle, distante de Tadoussac de 18. lieuës, attendant le canau: Que ledit sieur de Roquemont venant à la veüe de l'Isle il feroit de certains feux dans les vaisseaux qui seroient faits semblablement sur terre pour signal qu'ils ne seroient point ennemis: que l'on auoit aussi deschargé nombre de farines à Gaspey pour estre plus legers & moins embarrassez à combattre les Anglois, qu'ils iroient chercher iusques à Tadoussac:

Rapport
que luy fit
Desdame.

Ordre pour
s'entrecognoistre.

Combat
des Anglois
avec les
nostres.

que le lendemain ils entendirent plusieurs coups de canon, qui leur fit croire que les vaisseaux Anglois auoient fait rencontre des nostres. Je luy dis qu'ayant entendu ces coups, ils deuoient retourner pour sca- uoir à qui demeureroit la victoire pour en estre cer- tain; il dit qu'il n'auoit aucun ordre de ce faire: ce- pendant ces vnze hommes estoient autant de bou- ches augmentées pour manger nos pois, desquels nous nous fussions bien passez, mais il n'y auoit reme- de, ie leur fis la mesme part qu'à ceux de l'habitation.

DEFAUTS OBSERVEZ PAR

L'Auth eur au voyage du sieur de Roquemont. Sa pre- uoyance. Sa resolution contre tout euenement. Le Sau- uage Erouachy arriue à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yrocois.

CHAPITRE VI.

Defauts
obseruez
en ce voya-
ge.



Oicy quelques defauts qui se commirent en ce voyage, d'autant que ledit sieur de Roquemont deuoit considerer, que l'em- barquement n'estoit faict à autre dessein que pour aller secourir le fort & habitation qui man- quoient de toutes commoditez, tant pour l'entretien de la vie, comme de munitions pour la deffense, qu'en allant chercher l'ennemy pour le combattre (arriuant faute de luy) il ne se perdoit pas seul, mais il laissoit tout le pays en ruyne, & près de cent homes, femmes & enfans mourir de faim, qui seroient cōtraints d'aban-

donner le fort & l'habitation au premier ennemy, faute d'estre secourus, comme l'experience l'a fait voir.

Ledit de Roquemont estant à Gaspey, ayans appris que l'Anglois auoit monté la riuere, plus fort que luy Second
defaut. en vaisseaux & munitiōs, les deuoit éuiter le plus qu'il pourroit & pour ceste occasion assembler son Cōseil, afin de sçauoir des plus experimētez s'il y auoit en ces costes quelque port où l'on peust se mettre en seureté, & le faire; où l'ennemy ne le peust endōmager: car bié que le Capitaine I. Michel qui estoit avec l'Anglois cogneut quelques ports autour de Gaspey & ille de Bonnauenture, il n'eut peu nuire aux nostres, qui sçauoient aīsez de retraites en ces costes, plus que ledit Michel, mais le trop de courage fit hasarder le cōbat.

Or les vaisseaux dudit de Roquemont estant en bon port tres seur, l'on deuoit enuoyer vne chaloupe bien equippee, pour decourir & voir la contenance de l'ennemy, & quelle execution il pouuoit auoir fait à Québec, & attendre que les vaisseaux des ennemis fussent partis pour s'en retourner, aussi tost aller donner aduis aux nostres: lesquels assēurez que l'Anglois seroit passé, eussent fortly du port, pour mettre à la voile, monter la riuere, & donner secours au fort & habitation, ce qui eust esté facile.

Ou bien puis que ledit sieur de Roquemont estoit deliberé d'aller attaquer l'ennemy, prédre le petit Flibor de quelques 80. à 100. tonneaux, auantageux de voiles, le charger de farinés, poudres, huilles, & vinaigre, y mettant les Religieux, femmes, & enfans, & à la faueur du combat, il pouuoit se sauuer, monter la riuere & nous dōner secours. De dire que dira-on Quatries-
me défaut.

Le courage
doit estre
accompa-
gné de
prudence.

si ie ne voy l'ennemy? ie dis qu'en pareilles ou semblables affaires c'est estre prudent, qu'il vaut mieux faire vne honorable retraitte qu'attendre vne mauuaise issue. Le merite d'un bon Capitaine n'est pas seulement au courage, mais il doit estre accompagné de prudence, qui est ce qui les fait estimer, cōme estât suiuy de ruses, stratagemes, & d'inuentions: plusieurs avec peu ont beaucoup fait, & se sont rédus glorieux & redoutables.

Preuoyan-
ce de l'Au-
teur.

Fait faire
vn moulin
à bras.

Cependant que nous attendions des nouuelles de ce combat avec grāde impatience, nous mangions nos pois par compte, ce qui diminuoit beaucoup de nos forces, la plupart de nos hommes deuenant foibles & debiles, & nous voyant denués de toutes choses, iusques au sel qui nous manquoit, ie me deliberay de faire des mortiers de bois où l'on piloit des pois qui se reduisoient en farines, lesquels nous profitoient mieux qu'auparauant, mais à cause de ce trauail on estoit long temps en cet estat, ie pensay que faire vn moulin à bras ce seroit chose encore plus aisée & profitable, mais comme nous n'auions pas de meulle, qui estoit le principal instrument, ie m'informay à nostre ferrurier s'il pourroit treuuer de la pierre propre à en faire vne, il me donna de l'esperance, & pour ce subiect alla chercher de la pierre, & en ayant treuue il les taille, vn Menuisier entreprend de les monter. De sorte que cette necessité nous fit treuuer ce qu'en vingt ans l'on auoit creu estre comme impossible. Ce moulin s'acheue avec diligence, ou chacun portoit sa semence de pois que l'on mouloit & en receuoit on de bonne farine, qui augmentoit nostre boüillie, & nous fit vn tres-grand bien, qui nous remit vn peu

mieux que nous n'estions auparavant.

La pesche de l'anguille vint qui nous ayda beaucoup, mais les Sauvages habiles à ceste pesche ne nous en donnerent que fort peu, les nous vendât bien cheres, chacun donnans leurs habits & commoditez pour le poisson, il en fut traité quelque 1200. du magasin pour des Castors neufs, n'en voulant point d'autres, dix anguilles pour Castor, lesquelles furent departies à vn chacun, mais c'estoit peu de chose.

Il traite
des Anguil-
les pour
des Castors.

Nous esperions que le Champ de Heber & son gendre, nous pourroient soulager de quelque grains à la cueillette : dequoy ils nous donnoient bonne esperance, mais quand ce vint à les recueillir il se trouua qu'ils ne nous pouuoient assister que d'une petite esculée d'orge, pois & bleds d'Inde par sepmaine, pesant enuiron 9. onces & demie, qui estoit fort peu de chose à tant de personnes, ainsi nous fallut passer la misere du temps. Les Peres lesuites auoient vn moulin à bras où les mesnages alloiēt moudre leurs grains le plus souuent. Heber ne faisoit rien que nous ne reconnussions la quantité qu'il en mouloit, afin de ne donner sujet de plainte qu'il eust faict meilleure chere que nous, ce que ie ne faisois pas semblant de veoir, bien que ie patissois assez, mais c'est la coustume qu'en telles necessitez chacun tasche de faire magasin à part, sans en rien dire : ie m'estois fié à eux de faire la leuée de leurs bleds, ce qu'autre que moy n'eust pas permis en telles necessitez, car en leur donnant leur part comme aux autres on en estoit quitte, & le surplus leur estoit payé, c'est dequoy il auoit peur.

Il est vray que ledit sieur de Caen auoit enuoyé des

Meules que l'An-
cheur auoit
enuoyez à
Tadoussac meules à Tadoussac, mais par la negligence de ceux qu'il enuoyoit au pays peu affectionnez, aymerent mieux les laisser en ce lieu que les porter à Québec, sçachant bien qu'on ne les pouuoit enleuer que par leur moyé, c'estoit à ce que l'on dit, qu'il y en auoit en la Nouvelle France, mais il eust autant vallu qu'elles eussent esté à Dieppe qu'audit Tadoussac, où depuis les Anglois les ont rompuës en plusieurs pieces.

Fait faire
vn moulin à
eau.

Voyant le soulagement que nous receuions de ce moulin à bras, ie me deliberay d'en faire faire vn à eau, & pendant l'hyuer employer quelque Charpentiers à apprester le bois qui seroit necessaire pour cet effect, comme pour le logemēt à le mettre à couuert, & au Printemps faire tailler les meules, & ainsi accommoder vn chacun de ceux qui auroient des grains à faire moudre, & ne retōber plus aux peines où l'on auoit esté par le passé, qu'à ce deffaut ceux qui auroient volenté de defricher qu'ils le fissent pendāt que commodément ils feroient moudre leurs grains.

Trouuē des
hommes
durant l'hy-
uer.

Tout l'hyuer nos hommes furent assez fatiguez à couper du bois, & le trainer sur la neige de plus de 2000. pas pour le chauffage, c'estoit vn mal necessaire pour vn plus grand bien: quelques Sauuages nous ayderent de quelques Elans, bien que peu pour tant de personnes, & celuy qui nous assilla s'appelloit Chomina qui veut dire le raisin, tres-bon Sauuage & secourable. l'enuoyay quelques vns de nos gens à la chasse essayer s'ils pourroient imiter les Sauuages en la prise de quelques bestes, mais ils ne furent si honnestes que ces peuples, car ayant pris vn Elan tres-puissant ils s'amuserent à le deuorer comme loups rauissans

Sauuage
qui les assi-
le.

raillants, sans nous en faire part, que d'environ 20. liures, ce qui me fit à leur retour verser de reproches de leur gloutonnerie, sur ce que ie n'auois pas vn morceau de viures que ie ne leurs en fisse part : mais comme ils estoient gens sans honneur & ciuilité, aussi s'estoient ils gouuernez de mesme, & depuis ie ne les y enuoyay plus, les occupant à autres choses.

L'Auther
reproche
leur glou-
tonnerie.

La longueur de l'hyuer nous donnoit assez souvent à penser aux inconuenients qui pouuoient arriuer, comme vne seconde prise de nos vaisseaux, & les moyens que nous pourrions auoir pour subuenir à nos necessitez, qui estoient plus grandes qu'elles n'auoient iamais esté, d'autant que toutes nos legumes nous defailloient en May, quelque mesnage que ieusse fait, qui estoit le temps que nous attendions nouuelles, ou bien pour le plus tard à la fin de May, & estoit meilleur patir doucement, que manger tout en vn coup, puis mourir de faim : c'est ce que ie remonstrois à tous nos gens, qu'ils prissent patience attendant nostre secours.

Ie pris resolution que si nous n'auions des vaisseaux à la fin de Iuin, & que l'Anglois vint comme il s'estoit promis, nous voyant du tout hors d'esperance de secours, de rechercher la meilleure composition que ie pourrois, d'autant qu'ils nous eussent fait faueur de nous rapasser & auoir compassion de nos miseres, car autrement nous ne pouuions subsister.

La seconde resolution estoit en cas que n'eussions aucuns vaisseaux, de faire accommoder vne petite barque du port de sept à huit tonneaux, qui estoit restée à Québec parce qu'elle ne valloit rié qu'à bru-

Resolution
de l'Auther
en cas d'acci-
dent.

ler. Ceste necessité nous fit resoudre à luy donner vn radoub pour s'en pouuoir seruir, comme ie fis y commencer le premier de Mars, & dans icelle barque y mettre le plus de monde que l'on pourroit, y mettât quelque pelleterie & aller à Gaspey, Miscou & autres lieux vers le Nort, pour trouuer passage dans des vaisseaux qui viennent faire pesche de poisson, & payer leur passage en pelleterie, & ainsi la barque pourroit faire deux voyages partant d'heure, ce qui deuoit estre pour le premier voyage le 10. de Iuillet, & ainsi descharger l'habitation d'un nombre d'hommes, & en retenir suivant la quantité des grains que l'on eust peu recueillir tant au desert d'Hebert comme celuy des peres qui deuoient estre ensemble au printemps, qui auoyent reserué des grains & legumes pour cet effet. Mais tout le mal que ie preuoyois en ceste affaire estoit de pouuoir viure attendant le mois d'Aoust, pour faire la cueillette des grains : car il falloit auoir de quoy passer trois à quatre mois, ou mourir : nostre recours, bien que miserable, estoit d'aller chercher des herbes & racines, & vaquer à la pesche de poisson, attendant le temps de nous voir plus à nostre aise, & s'il eust esté impossible de redonner le radoub à la barque, comme l'on pensoit au commencement c'estoit d'emmener avec moy, 50. à 60. personnes, & m'en aller à la guerre avec les Sauvages qui nous eussent guidés aux Yrocois, & forcer l'un de leurs villages, ou mourir en la peine pour auoir des blés, & là nous y fortifier en y passant le reste de l'Esté, de l'Automne, & l'Hyuer plustost que mourir de faim les uns pour

Autre remede.

Estat miserable des maistres.

Resolu-
tion de l'Au-
tours.

les autres à l'habitation, où nous eussions attendu nouvelle au printemps de ceux de Quebec par le moyen des Sauvages, & me promettoient que si tant estoit que Dieu nous favorisast du bon heur de la victoire, que ce seroit le chemin de faire vne paix generale, & tenir le pais & les riuieres libres. Voila les resolutions que j'auois prises, si Dieu ne nous asistoit de secours plus fauorable.

Vn Sauvage arrive
aux nostres

Le 19. du mois d'Auril arriua vn Sauvage appellé Erouachy, homme de commandement, il y auoit pres de deux ans qu'il estoit party de Quebec lors que nos hommes furent massacrés, lequel nous auoit assuré qu'à son retour (qui ne deuoit estre que de 7 à 8. mois) il nous sçauroit à dire au vray le meurtrier de ces pauures gens, mais cōme il auoit balené ceux qui excusoient celuy que nous tenions prisonnier, frappé du mesme coin, il nous voulut imprimer la mesme marque, se voyant vaincu de quelque particularités de la verité & de la raison qu'on auoit de le retenir, iusques à ce que l'on eust fait vne plus particuliere recherche, il dit qu'il falloit attendre que tous les Sauvages fussent assemblés, s'assurant tellement que celuy qui auoit fait le coup viendroït, & nous le liureroit, si n'estoit qu'il fust aduerty, qu'en ce cas il ne le pourroit faire, neantmoins que si nous l'aymions bien, qu'on le laisseroit sortir; recognoissant ses raisons foibles, ie luy dis qu'il y auoit bien peu d'apparence qu'un homme coupable voyant vn autre retenu en sa place se vint ietter entre nos mains pour estre iustificié, pouuant esuiter vne si mauuaise rencontre: de plus la grande perquisition que l'on

Ce que
l'Autheur
dit sur ses
demandes.

Auis qu'il
nous donne
de nous
garder des
Sauuages.

auoit fait depuis deux ans qui luy auroit donné plus de suiet de s'esloigner, que d'approcher, neantmoins s'il le faisoit, nous estions resolu de deliurer le prisonnier, & les accusateurs comme faux tesmoins seroient recognus pour tres-pernicieux & meschans à la loüange & gloire de l'accusé. De plus qu'auparauant de venir à l'exécution nous attendrions le retour de nos vaisseaux, & que tous les Sauuages fussent assemblez, ce qu'estant nous parlerions plus clairement à toutes les nations qui iugeroient de la façon que nous nous gouuernions en telles affaires, & s'en trouuant vn autre coupable, comme ie luy auois dit, il seroit libre. Voyla qui sera bien, dit il, & pour finfinuer en nostre amitié, craignant que les discours qu'il nous auoit tenus nous en fissent refroidir, il dit qu'il nous vouloit donner auis que nous eussions à nous donner de garde des Sauuages de Tadoussac qui estoient meschans traistres, ce que nous sçauions bien desia, nous l'ayant assez tesmoigné à la venue de l'Anglois; que si mes compagnons alloient à la chasse ou pesche de poisson pour coucher hors l'habitatiõ, qu'il ne leur conseilloit qu'au prealable il ne donnast vn de ses compagnons pour les asister, desirant viure en paix avec nous, & que le desplaisir qu'il auoit de voir perdre le pays, luy faisoit tenir ces discours.

Il nous fit entendre au vray la mort des Sauuages & du François appellé le Magnan, qui estoient allez aux Yrocois, pour traicter de paix, ne l'ayant sceu asseurément comme il nous le conta, l'ayant appris des Yrocois du mesme village, qui auoient esté pris

prisonniers par vne natiõ appellée Mayganathicoïse (qui veut dire nations des loups) qui auoient guer-
re depuis deux ans avec les Yrocois à deux iournées
de leur village, & trois à quatre des Flamans, qui
sont habitués au 40. degré, à la coste tirant aux Vir-
ginies, les prisonniers furent bruslez. Voicy le recit
de toute l'affaire.

Vn Algommequin de l'Isle qui est à 180. lieuës de
Quebec, fut cause de la mort des Sauvages &
du François, lequel sçachant qu'un Sauvage ap-
pellé Cherououny, qui estoit en grande reputation,
deuoit faire ceste ambassade, luy voulant mal & luy
portant vne haine particuliere, s'en alla aux Yrocois,
où il auoit quelques parens: leur donne aduis comme
amateur de leur conseruation, ne desirant point de
troubles parmy les nations: & que si ledit Ambassa-
deur venoit pour moyenner la paix, ils n'eussent à ad-
iouster foy en luy, pour ce que le voyage qu'il entrepre-
noit n'estoit que pour recognoistre leur pays, & sous
ombre de paix & d'amitié les trahir, n'ayant autre
dessein que de les faire mourir apres qu'il auroit re-
cogneu particulièrement leurs forces. Que c'estoit
luy seul qui estoit cause de tant de diuisions parmy
les nations, mesme qu'il y auoit plus de dix ans qu'il
auoit tué deux François, ce qui luy estant pardonné
on n'osoit le faire mourir. Les Yrocois luy prestent
l'oreille trop legerement, luy promettent que ve-
nant il nes'en retourneroit pas comme il estoit venu.
Delà il s'en retourne aussi-tost vers les Algomme-
quins, disant qu'il auoit esté poursuivy des ennemis,
qu'il auoit pensé assommer. Ceste nation se laisse

Artifice
d'un Al-
gomme-
quin pour
tromper &
perdre un
Sauvage &
un Fran-
çois.

Ce qu'il
leur dit.

Se sauue
parmy les
Yrocois.

aller à ses discours, & croit ce qu'il disoit iusques à ce que la verité eust esté recognüe. Peu de temps apres le galant voyant qu'il ne faisoit pas bon pour luy, il esquivue & se va ranger du costé des Yrocois pour mettre sa vie en seureté.

Les Fai-
seurs de
paix bière
ceus d'eux.

Cherou-
ouny est
tracé de
chair hu-
maine.

Ces entremetteurs de la paix s'en allerent aux premiers villages des Yrocois, qui sçachant leur venue font mettre vne chaudiere pleine d'eau sur le feu en l'une de leurs maisons, où ils firent entrer nos Sauuages avec le François, à l'abord ils leur montrent bon visage les prient de s'asseoir aupres du feu, leur demandent s'ils n'auoient point de faim, ils dirent que ouy, & qu'ils auoient assez cheminé ceste iournee sans manger: alors ils dirent à Cherououny ou il est bien raisonnable qu'on t'appreste de quoy festiner pour le trauail que tu as pris: l'un de ces Yrocois s'adressant audit Cherououny, tirant vn couteau luy coupe de la chair de ses bras, la met en ceste chaudiere, luy commande de chanter, ce qu'il fait, il luy donne ainsi sa chair demy crüe, qu'il mange, on luy demande s'il en veut dauantage, dit qu'il n'en a pas assez, & ainsi luy en coupét des morceaux des cuisses & autres parties du corps, iusques à ce qu'il eust dit en auoir assez: & ainsi ce pauvre miserable finit inhumainement & barbarement ses iours, le François fut brulé avec des tisons & flambeaux d'escorce de bouleau, où ils luy firent ressentir des douleurs intolerables premier que mourir. Au troisieme qui s'en vouloit fuir, ils luy donnerent vn coup de hache, & luy firent passer les douleurs en vn instant. Le quatriesme estoit de nation Yrocoise qui auoit

Le font
mourir.

Brulent
le François.

esté pris petit garçon par nos Sauvages, & esleué par-
my eux fut lie, les vns estoient d'a d'uis qu'on le fit mou-
rir, d'autant que si on luy donnoit liberté il s'en re-
tourneroit : en fin ils se resolurent de le garder es-
perant que le temps luy feroit perdre le souuenir &
l'amitié qu'il auoit de nos Sauvages de Québec, le
tenant comme prisonnier: Voila comme ces pauvres
misérables finirent leur vie.

Vient &
garden vn
Yrocois.

Il semble en cecy que Dieu, iuste Iuge, voyant
qu'on n'auoit fait le chastiment deu à ce Cherouou-
ny, à cause de deux François qu'il auoit tuez au
Cap de Tourmente allant à la chasse, luy ayant par-
donné ceste faute il fut puny par la cruauté que luy
firent souffrir les Yrocois, & le fit Magnan de
Touque en Normandie qui auoit aussi tué vn hom-
me à coups de bastons, pourquoy il estoit en fuite,
& fut puny de mesme par le tourment du feu.

Dieu pu-
nit les he-
meides.

Neantmoins nous auons vn legitime sujet de
nous ressentir de telles cruautés barbares, exercées en
nostre endroit, & en la personne dudit Magnan, &
pource que si nous ne l'eussions fait, iamais l'on n'eust
acquis honneur ny gloire parmy les peuples, qui
nous eussent mesprisé comme toutes les autres na-
tions, prenant cette audace à l'aduenir de nous auoir
à desdain & lasches de courage: car i'ay reconnu en
ces nations, que si vous n'avez du ressentiment des of-
fences qu'il vous font, & que leurs preferies les biens
& traites aux vies des hommes sans vous en sou-
cier, ils viendront vn iour à entreprendre à vous cou-
per la gorge, s'ils peuent, par surprises comme est
leur coustume.

Sujet aux
François
de se resen-
tir des Yro-
cois.

Ce que dit
le Sauvage
Erouachy.

Ce Sauvage Erouachy nous dit quil auoit passé quelque mois parmy vne natiõ de Sauvages qui sont comme au midy de nostre habitation enuiron de 7. à 8. iournées , appellés Obenaquiouoit, qui cultiuent les terres, lesquels desiroient faire vne estroite amitié avec nous, nous priant de les secourir contre les Yrocois, peruerse & meschante nation entre toutes celles qui estoient dans ce pais, croyans que comme interessés de la mort de nostre François, nous aurions agreable ceste guerre legitime, en destruisant ces peuples, & ferions que le pays & les riuieres seroient libres aux commerces : Les nations du pais sçachant nostre resolution par ledit Erouachy, leur feroit sçauoir qu'ils donneroient ordre à ce qu'ils auroient à faire pour le sujet de ceste guerre, soit que nous y fussions ou que nous n'y fussions pas.

Conseille
à nos fran-
çois de fai-
re la guerre
aux Yro-
cois

Je consideray que ceste legation nous pouuoit estre profitable En nos extremes necessitez, quil nous en falloittirer aduantage, ce qui me fit resoudre d'enuoyer vn homme tât pour recognoistre ces peuples, que la facilité ou difficulté quil y auroit pour y paruenir, & le nombre des terres qu'ils cultiuoient, n'estant qu'à 8. iournées de nostre habitation : que ceste nation nous pourroit soulager, tant de leurs grains comme prendre partie de mes conpagnons pour hiuerner avec eux, par ce moyen nous soulager, au cas que quelque accident fust arriué à nos vaisseaux, soit par naufrage ou par combat sur la mer, ce que i'apprehendois grandement, les attendant à la fin de May au plus tard, pour estant secourus, oster toutes les pretensions que les Anglois auoient de se saisir de

Ce que
nos gens
pouuoient
tirer d'uti-
lité de ces
peuples.

Preten-
sion des
Anglois.

de tous ces lieux cōme ils s'estoient promis de faire, cela leur estant fort facile, n'ayāt dequoy se substantier, ny monitions suffisantes pour se defendre & sans aucun secours. Voila comme l'on nous auoit laissez despourueus de toutes commoditez, & abandonnez aux premiers pirates ou ennemis, sans pouuoir resister.

Cela arresté, ie dis audit Erouachy que pour ceste année ie ne pouuois assister ces peuples en leurs guerres, attendu la perte des vaisseaux qu'auions faite avec l'Anglois, qui nous auoient grandement incommodé des choses qui nous eussent esté necessaires en ceste guerre, que neantmoins arriuant nos vaisseaux, & y ayant des hommes assez, ie ne laisserois d'y faire tout mon pouuoir de les assister dès l'année mesme, & quoy qu'il arriuaist, l'autre ensuiuant ie les secourerois de cent hommes, si ie pouuois les accommoder des choses qui leur seroient necessaires. Sur ce ie luy fis veoir des moyens & inuentions pour promptement enleuer la forteresse des ennemis: dont il fut tres aise de les voir, & les considéra avec attention. De plus, que pour asseurer dauantage les peuples i y voulois enuoyer vn homme avec quelque present pour estre tesmoin oculaire de tout ce que ie luy disois, & pour plus grande assurance ie m'offrois à leur enuoyer de mes compagnons pour hyuerner en leur pays, & au printemps se treuuer au rendez-vous de la riuere des Yrocois, comme à toutes les nations leurs amis, qui les voudroient assister, aussi que si quelque année leur succedoit mal en la cueille de leurs grains, venāt vers nous nous les secourerions

Prétention des Anglois.

Ce que l'Auteur dit à Erouachy.

Inuentions que l'Auteur luy monstra pour enleuer la forteresse des ennemis.

des nostres, comme nous esperions d'eux au semblable en les satisfaisant; le tout pour tenir à l'aduenir vne ferme amitié les vns avec les autres, & quoy que se fuisse, si nos vaisseaux ne venoient nous ne laisserions pas d'aller à la guerre, y menant cinquante hommes avec moy, iugeant qu'il valloit mieux faire & executer ce dessein pour descharger l'habitation que mourir de necessité les vns pour les autres, attendant secours de France, & ainsi i'allois cherchât des remedes au mieux qu'il m'estoit possible. Tout ce discours pleut audit Erouachy, qui tesmoigna en estre grandement satisfaiët, comme chose qui le mettoit en credit avec ces nations.

L'Authent
enuoyer
cognoistre
les lieux,
avec pre-
sens pour
les Sauua-
ges.

Ce qu'estant treuüé bon d'un chacun. i'eus desir d'enuoyer mon beau frere Boulay en ceste descouuerture, d'autât qu'il estoit questiõ que celuy qui iroit fust homme de iugement, & s'accommodast aux humeurs de ces peuples, où tout le monde n'est pas propre, & recognoistre exactement le chemin que l'on feroit avec les auteurs des lieux, & plusieurs particularitez qui se rencontrent & qui sont necessaires; à sçauoir à ceux qui vont decourir. Mais d'autre part la necessité & confiance que i'auois de luy, si l'Anglois venoit, fist que ie ne luy peus permettre ce qu'il desiroit, ce qui me fit resoudre d'y enuoyer vn autre auquel ie promis quelque gratificatiõ pour la peine qu'il auroit en ce voyage, luy donnant des presens pour les Sauvages, de nostre part, cõme est la coustume en telles affaires, & furent aussi faits des presens aux Sauvages qui luy seruoient de guides & truchemët, & pour ce faict il partit le 16. de May 1629.

Ceditiour i'enuoyay vn Canau avec deux François & vn Sauvage qui auoit esté baptisé par le Pere Ioseph Caron Recollet, fils de Chomina, bon Sauvage aux François, mais le fils retourna comme auparavant avec les Sauvages, & par ainsi son fruit fut comme inutile (il y a bien à considerer premier que d'en venir au baptesme, & il y a en cecy des personnes trop faciles pour ces choses, qui sont si chatouilleuses : mais le bon Pere fut emporté de zele. Je lesenuoyay à Tadoussac pour attendre nos vaisseaux, & pour aussi-tost nous en venir donner aduis, cōme aussi si c'estoient nos ennemis, leur donnant charge d'attendre iusques au dixiesme de Iuin pour commencer à donner l'ordre à nos affaires. Je leur auois donné lettres signées de moy & du sieur du Pont adressantes au premier vaisseau qu'ils pourroient descouurir, sujet de sa Majesté, qui auroit voulu tenter le hazard de venir à la desrobée traiter avec les Sauvages contre les deffenses de sa Majesté, comme ordinairement il y en va tous les ans; par laquelle nous leur mandions, que s'ils nous vouloient traiter des viures au prix des Sauvages, on leur donneroit de la pelletterie de plus grande valeur pour eux, promettant prendre toutes leurs marchandises au mesme prix desdits Sauvages, & pour le plaisir qu'ils nous feroient en ceste extreme necessité, nous tascherions les gratifier enuers Messieurs les associez si leurs vaisseaux venoient. Ou venant pour le plus tard au dixiesme de Iuillet, qu'en repassant partie de nos compagnons en France, on leur promettoit de payer leur passage, & de plus la traitte libre en la riuere, & ainsi nous ne laissions

Il enuoya
Tadoussac
pour attendre quel-
ques vais-
seaux François.

Va visiter
le Pere Ioseph pour
estre ayde
de quel-
ques grains

passer aucune occasion qui nous venoit en l'esprit pour remedier en toutes choses, craignant vne plus rude secousse que l'année d' auparauant si nos vaisseaux ne venoyent point. Je fus visiter le Pere Ioseph de la Roche, tres-bon Religieux, pour sçauoir si nous pourrions esperer du secours de leurs grains, s'ils en auoient de trop, & que n'en eussions de Frâce: Il me dist que pour ce qui estoit de luy il le feroit & y consentiroit, qu'il en falloir donner aduis au Pere Ioseph Caron Gardien, & qu'il luy en parleroit.

La crainte que nous auions qu'il ne fust arriué quelque accident à nos vaisseaux, nous faisoit rechercher tous moyens de remedier à la famine extrême qui se preparoit, voyant estre bien auant en May, & n'auoir aucunes nouvelles, ce qui donnoit de l'apprehension à la pluspart des nostres, qu'ayant passé de grandes disettes avec sept onces de farine de pois par iour, qui estoit peu pour nous maintenir, venant à n'auoir rien du tout se seroit bien pis, ne nous restant des poix que pour la fin de May. Tout cela me donnoit bien à penser, bien que ie donnasse le plus de courage qu'il m'estoit possible à vn chacun, considerant que prest de 100. personnes malaisément pourroient ils subsister sans en mourir beaucoup, si Dieu n'auoit pitié de nous: diuers iugemens se faisoient sur le retardement des vaisseaux pour soulager vn chacun en leur donnant de bonnes esperances, afin de ne perdre le temps.

Il enuoye
vne cha-
louppe à
Gaspav
chercher
des grains.

Nous deliberaſmes d'equiper vne chalouppe de six Matelots & Desdames commis de la nouvelle société pour y commander, auquel donnions procu-

ration & lettres, avec vn memoire bien ample de ce qu'il deuoit faire pour aller à Gaspey: Les lettress'adressoient au premier Capitaine des vaisseaux qu'il treuueroit audit lieu ou autres ports & rades des costes, par lesquelles nous leur demandions secours & assistance de leurs viures, passages, & autres commoditez selõ leur pouuoir, & pour les interests qu'ils pourroient pretendre du retardemēt de leur pesche, que nous tiendrions pour fait tout ce que ledit Desdames feroit suiuant la procuration qu'il auoit, & au cas qu'il ne nous arriuaſt aucun vaisseau au dixiesme de Iuillet, n'en pouuant plus esperer en ce temps, comme estant hors de saison, n'estant la coustume de cōmencer alors vn voyage pour y arriuer si tard.

La chose eſtāt deliberée, ledit Desdames me donna aduis qu'un bruit couroit entre ceux qu'il emmenoit, que rencontrant quelque vaisseau ils ne reuiendroient, & que de retourner seul il n'y auoit nulle apparence, & que i'eusse à y remedier auant que cela arriuaſt. Ce que ſçachant, i'en deſiray ſçauoir la verité, ce que ie ne peus, me contentant leur dire que telles personnes ne meritoient que la corde, qui tenoient ces discours: car mettant en effect leur pernicieuse volenté, ils ne confideroient la ſuite ny la conſequence, ne deſirant qu'ils fiſſent le voyage puis qu'il falloit pâtir & endurer, ce ſeroit tous ensemble ſe mettre en peine, bien faſchez de ſe veoir fruſtrez de leur eſperance, neantmoins pour remedier à cela ie changeay l'équipage, y mettant la moitié des anciens hyuernants qui auoient leurs femmes à l'habitation, avec l'autre de Matelots, retenant le reſte pour nous ſeruir en temps & lieu: ie les fis appreſter de tout

Faux bruit
qu'on fait
courir par-
my les ſiēs.

Ordre que
l'Auteur
met pour
faire hyuer-
ner les gés.

ce qui leur estoit necessaire, ayant donné les despeschés audit Desdames, & le memoire pour sa conduite, soit que par cas fortuit il rencontrast nos vaisseaux ou ceux des ennemis, & de plus le chargeasmes que s'il ne trouuoit aucuns vaisseaux sujects du Roy, il iroit trouuer vn Sauvage de credit & amy des François, le prier de nostre part de vouloir recevoir de nos compagnons avec luy pour hyuerner, si aucuns vaisseaux ne venoient, & qu'on luy dōneroit le printemps venu, vne barrique de galette & deux robes de castor pour chaque hōme. Ils partirēt le 17 dudit mois de may.

Resolution
de faire re-
passer en
France

Ces choses expediées ie fis faire diligence de faire faire le radoub à nostre barque, enuoyant chercher du bray de toutes parts pour la brayer, car c'estoit ce qui nous mettoit le plus en peine, comme chose tres-longue à amasser dans des bois, nous esperions avec cette petite barque mettre quelque 30. personnes pour aller à Gaspey ou autres lieux pour y treuuer des vaisseaux, & auoir moyen d'aller en France, suiuant la charge qu'auions donné audit Desdames, & n'en trouuant aucun, laisser, comme dit est, partie de nos hommes avec ledit Iuan Chou Capitaine Sauvage, & s'ils treuuoient du sel en ces lieux-là faire pesche de moluë au lieu de Gaspey ou l'Isle de Bonauenture, que dans la barque il resteroit quelque 6. à 7. personnes qui nous apporteroient ce qu'ils auroient pesché de poisson, qui eust peu se monter à quelque quatre milliers, & ainsi nous ayder au mieux qu'il nous eust esté possible.

La deploration la plus sensible en ces lieux en ce temps de disette estoit de voir quelques pauvres menages chargez d'enfans qui crioyent à la faim apres leurs pere & mere, qui ne pouuoient fournir à leur

chercher des racines, car malaisément chacun en pou-
uoit-il treuuer pour manger à demy leur saoul dans
l'espaisseur des bois, à quatre & cinq lieues de l'habi-
tation, avec l'incommodité des Moufquites, & quel-
quesfois estre harassez & molestez du mauuais temps.
Les societez ne leur ayant voulu donner moyen de
cultiuer des terres, ostant par ce moyen tout sujet
d'habiter le païs, neantmoins on faisoit entendre qu'il
y auoit nombres de familles, il estoit vray qu'estant
comme inutiles ils ne seruoient que de nombre, in-
commodant plus qu'elles n'apportoient de commo-
ditez, car l'on voyoit clairement qu'auenant quelque
nécessité ou changement d'affaire, il eust fallu qu'elles
eussent retourné en France pour n'auoir de la terre de-
frichée depuis 15. à 20. ans qu'elles y auoient esté me-
nées de l'ancienne société: il n'y auoit eu que celle de
feu Hebert qui s'y est maintenüe, mais ce n'a pas esté
sans y auoir de la peine, apres auoir vn peu de terre de-
frichée, le contraignant & obligeant à beaucoup de
choses qui n'estoient licites pour les grains qu'il leuoit
chaque année, l'obligeant de ne les pouuoir vendre
ny traiter à d'autres qu'à ceux de ladite société pour
certaine somme. Ce n'estoit le moyen de donner de
l'affectiō d'aller peupler vn païs, qui ne peut iouyr du
benefice du pays à sa volōté, au moins leur deuoient-
ils faire valoir les castors à vn prix raisonnable, & leur
laisser faire de leurs grains ce qu'ils eussent désiré.
Tout cecy ne se faisoit à dessein que de tenir tousiours
le pays necessiteux, & oster le courage à chacun d'y
aller habiter pour auoir la domination entiere, sans
que l'on s'y peust accroistre. Ce qui leur desplaisoit
grâdemēt c'estoit de ce qu'ils voyoient que si ie faisois

*Incommo-
ditez gran-
des qui se
rencontrēt
en ces pays.*

construire vn fort, n'y voulant contribuer de leur volonté, & blasmant vne telle chose, bien que ce fust pour la conseruation de leurs biens & sauue-garde de tout le païs, comme il se recogneut à la venuë de l'Anglois, que sans cela dès ce temps-là nous eussions tombé entre leurs mains.

Les commis du sieur de Caen virent bien combien cela estoit necessaire, quoy qu'ils ne le pouuoient confesser auparauant, encores qu'ils le sceussent bien en leurs ames : mais ils estoient si complaisans qu'ils vouloient agréer à ceux qui auoient la bource. D'auantage s'il y eust fallu des hommes en la place des femmes & enfans, il eust esté necessaire de leur donner des gages outre la nourriture, ce qui estoit espargné par ce mesnage, & autant de profit aux societez, pour le peu d'ouuriers qui estoient à entretenir : car d'environ 55 à 60. personnes qui estoient pour la Societé il n'y en auoit pas plus de 18. pour trauailler aux choses necessaires, tant du fort de l'habitation qu'au Cap de Tourmente, où la pluspart des ouuriers estoient empeschez à faucher le foin, le serrer, faner, & faire les reparatiōs des maisons. Cela n'estoit pas pour faire grand ouurage en toutes ces choses au bout de l'année quand nous eussions eu les viures & autres commoditez à commandement : car tout le reste des hommes & autres personnes consistoit en trois femmes, l'une desquelles le sieur de Caën auoit amenée pour auoir soin du bestial, qui estoit le plus necessaire, deux autres femmes chargées de huit enfans, quatre Peres Recolets, tous les autres officiers ou volontaires n'estoient pas gens de trauail.



L I V R E

T R O I S I E S M E

D E S V O Y A G E S

D U S I E V R D E

C H A M P L A I N.

*Rapport du combat fait entre les François & les Anglois.
Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour
de nos gens de guerre. Continuation de la disette des vi-
ures. Chomina fidelle amy des François promet les ad-
uertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Au-
teur l'entretient.*

C H A P I T R E P R E M I E R.



LE 20. de May vingt Sauvages forts & ro-
bustes venant de Tadoussac pour aller à
la guerre aux Yrocois, nous dirent le com-
bat qui auoit esté fait entre les Anglois &
les François, qu'il y auoit eu des hommes tuez, que
le sieur de Roquemont auoit esté blessé au pied: que
les François auoient esté pris & emmenez à Gaspey,
qui depuis les auoient mis tous dans vn vaisseau pour

Combat
entre les
François &
Anglois.

Les Anglois ren-
uoient les
François
prisonniers
en France.

s'en retourner en France, & retindrent tous les Chefs en leurs vaisseaux & quelques cōpagnons, ils bruslent vne cache de bleds qui estoient aux Peres Iesuites à Gaspey, cela fait s'estoient mis sous vn voile pour s'en aller en Angleterre : ils nous dirent aussi que quelques iours apres le partement des Anglois vint vn vaisseau qui s'estoit sauué durant le combat auquel ils demanderent vne chalouppe pour nous venir aduertir qu'ils auoient des viures assez, mais qu'ils ne leur voulurent donner : Ils ne me peurent dire le nom du Capitaine qui commandoit dedans, ne me pouuant imaginer pour quel sujet ils estoient retournez audit Gaspey où il pouoit rencontrer quelques vaisseaux de l'ennemy.

N'ayant encores nouuelles de nos vaisseaux, i'en-uoay vn Canau pour aller à la chasse aux loups marins vers les Isles du Cap de Tourmente, afin d'auoir de l'huile d'iceux pour meller parmy le bray que nous auions amassé pour brayer nostre barque.

Rapport
des gens de
guerre François.

Le 30. du mois partie de nos guerriers reuindrēt de sans auoir faict aucune execution, nous apportant nouuelles qu'ils auoient rencontré 2. Canaux des Algommequins, avec vn prisonnier Yrocois, qu'ils emmenoient en son país pour faire la paix, emportant avec eux des presens pour leur donner; que lesdits Yrocois l'Automne passée auoient tué vn Algommequin, & pris quelques femmes & enfans qu'ils auoiēt remené depuis peu ausdits Algommequins, ce qui les auoit occasionnez d'enuoyer ces deux Canaux avec ce prisonnier, & que la natiō des Mahigan-Aticois desiroit traitter de paix avec lesdits Yrocois, ayāt

ſceu auſſi par quelques Sauvages que des vaiſſeaux eſtrangers eſtoient arriuez aux coſtes ou eſtoient les Flamens qui deſiroient faire vne paix generale de leur coſté avec les nations qui auoient guerre entr'eux.

Le ſixieſme de Iuin arriuerent le reſte des guerriers des trois riuieres, qui furent proche du premier village des ennemis, ne voyant & ne pouuant faire plus d'effect que de tuer quelques fêmes qui faiſoient leurs bleds, ils en tuerent ſept & vn homme, en apportant leurs teſtes, & faiſant vne prompte retraitte, ils donnerent l'alarme au village, qui du commencement penſoient qu'ils fuſſent en plus grand nombre qu'ils n'eſtoient pour les venir ſurprendre.

L'vnzieſme dudit mois le Canau que j'auois enuoyé à Tadouſſac reuint ſans auoir aucunes nouvelles de nos vaiſſeaux, ce qui nous faiſoit penſer au ſujet de ce retardement : car nos pois eſtans faillis, quelque meſnage que i'euffe peu apporter, & nous voyant ſi neceſſiteux & deſnuez de tout, nous penſames à ce que nous aurions à faire du priſonnier ſouſçonné d'auoir meurdry nos hommes, n'ayant plus rien pour luy donner à cauſe que nos vaiſſeaux n'eſtoient encore venus, & les attendions de iour autre avec l'aſſemblée des Sauvages, pour parler à eux, & puis faire la iuſtice de ce Sauvage. Mais comme nous preuoyons que la mer n'eſtoit ſi libre que nos vaiſſeaux ne fuſſent pris ou perdus pour vne ſeconde fois : ie fis que l'on retardale iugement de noſtre priſonnier, & que venant aux preuues manifeſtes & le trouuant coupable il ne falloît point

Retardement des
vaiſſeaux
de France.

Iugement
du Sauvage
criminel
retardé.

temporiser, mais l'exécuter sur l'heure, si on en venoit là, ce qui estoit trop vray, selon qu'un Sauvage appelé Choumina nous auoit dit, vray & fidelle amy aux Frâçois, aussi en auions nous eu quelque tesmoignage. D'ailleurs nous considerions que si l'on venoit à l'exécution estant en la necessité, que cela pour lors nous eust apporté quelque dommage, car comme ces peuples n'ont aucune forme de iustice, ils eussent cherché moyen en nos malheurs de nous faire du pis qu'ils eussent peu, & ne nous en pouuant passer, il fallut songer comme l'on le liureroit. Ledit Erouachy me vint treuver, me priant que puis que les vaisseaux n'estoient point venus, & que nous n'auions aucunes commoditez pour viure que nous eussions à deliurer le prisonnier si long temps detenu, qui s'en alloit mourant de iour en autre: Je luy dis que si nous le relaschions que ce ne seroit point à cause de la necessité de viures, car bien que nos pois manquassent, nous allions chercher des racines de quoy il se fust aussi bien, voire mieux passé que nous, luy qui estoit accoustumé d'auoir de telles necessitez: De plus, que si nous eussions voulu luy faire perdre la vie depuis vn an qu'il estoit detenu, que nous l'aurions peu faire, mais que nous ne faisons aucune chose sans bonne & iuste information. Il dist qu'il le recognoissoit bien, que toutesfois si on le vouloit deliurer qu'il en respondroit, & s'obligeroit de le représenter, estant guery d'un mal de jambe dont il estoit entrepris, & de mal d'estomach, que s'il n'y apportoit vn prompt remede il mourroit en bres: Je luy dis que i'y aduiserois dans dix iours, qui

Erouachy
sollicite la
deliurance
de ce Sau-
uage.

Ce que
l'Autheur
luy dist,

estoit pour dilayer, attendant tousiours nos vaisseaux.

I'aduifay que s'il estoit question qu'il sortist, que ce seroit à mon grand regret, & d'ailleurs qu'en le deliurant cela nous pourroit en quelque façon estre profitable, & que toutesfois & quantes que nous le desirerions auoir nous le pourrions reprendre, s'il n'abandonnoit tout^{le} pais.

Or comme i'ay dit cy-dessus, entre tous les Sauvages nous n'auions pas cogneu vn plus fidelle amy & secourable que Chomina, qui nous aduertissoit de toutes les menées qui se passoient parmy les Sauvages, aussi ie l'entretenois fort bien le cognoissant vraiment loyal, il estoit, comme i'ay dit cy-dessus, l'accusateur & denonciateur de nostre meurtrier, soubçonné par ses camarades qui luy portoient enuie, mais il y en auoit qui le fauorisoient, & principalement Erouachy, qui le portoit fort parmy eux.

Chomina.
Sauage
aduertit les
François
des menées
des autres.

Ie mande Chomina qu'il me vint trouuer au Fort, & apres luy auoir longuement discoursu sur ce subiect de la bonne volonté qu'il auoit tousiours eüe enuers les François, qu'il eust à la continuer, en luy promettant de l'esslire Capitaine à l'arriuée de nos vaisseaux: que tous les chefs feroient estat de sa personne, qu'on le tiendrait comme François parmy nous, qu'il receuroit des gratifications & de beaux presens à l'aduenir, luy donnant credit & honneur entre tous ceux de sa nation, comme aussi de le faire manger à nostre table, honneur que ie ne faisois qu'aux Capitaines d'entre eux, & que pour accroistre son credit, qu'aucun conseil ny affaire ne se passeroit

L'Antheur
l'entretient
de bel es
promesses.

parmy eux qu'il n'y fust appellé, tenant le premier rang en sa nation: & pour dauantage le mettre en reputation & le mettre du tout hors de soupçon de ce qu'on l'accusoit qu'il estoit l'un des tesmoins de nostre meurtrier, qu'il luy vouloit du mal, le menaçant que s'il sortoit vne fois de nos mains qu'il se vangeroit de luy. Pour rabatre toutes ces mauuaises volontez, il falloit qu'il creust mon conseil, que s'il auoit bien faiët par le passé, il falloit qu'il fist encore mieux à l'aduenir: ce qu'il promit faire avec grande demonstration d'allegresse, disant que ie m'asseurasse qu'il ne se passeroit rien entre les Sauvages au desaduantage des François qu'il ne nous en donnast aduis, qu'il sçauoit bien que la pluspart n'auoient le cœur bon, & qu'Erouachy (duquel nous pensions faire estat) estoit vn homme cauteux, fin & menteur, nous donnant de bons discours, accordant facilement ce qu'on luy proposoit, & neantmoins en arriere il faisoit tout le contraire, parlant autrement; que pour luy il n'auoit rien tant en haine que ces cœurs doubles; mais qu'il falloit quelquesfois faire semblant d'adiouster foy en ses discours, & ne faire neantmoins que ce que l'on iugeroit deuoire estre fait par apparence. Il dit qu'il aime grandement les François, c'est le moins qu'il peut dire, les effects le feront assez cognoistre. Alors il me dist, le temps & la saison approchera pour ceux qui auront bon cœur enuers toy & tes compagnons, si vos vaisseaux ne viennent, tu es assuré de moy & de mon frere, lesquels ne feront que ce que tu voudras pour t'assister en ce que tu pourrois auoir affaire de

Erouachy
hôte cau-
teux.

Ce que
Chorema
dist à l'Au-
teur.

nous, ie tascheray encore d'attirer avec moy quelques Sauvages de credit poussez de mesme volonté, il y en a que i'ay commencé à y disposer, cela fait ie ne doute plus rien contre mes enuieux, desquels ie ne me soucie pas beaucoup : ils demeureront tels avec desplaisir, & moy content de vostre amitié, en vous servant de tout mon cœur. Voila bien dit (luy dis je) nous sommes deliberez de mettre le prisonnier dehors pour ton respect, & te faire entrer en credit : par ce moyen tu diras audit Erouachy que tu m'as prié pour le prisonnier afin de le mettre hors, que ie t'ay donné bõne esperance, qu'en peu de iours cela se pourra faire, voyant ce qu'il dira & tous les autres Sauvages, que ie m'assure qu'ils le trouueront bon, iugeant bien que si c'estoit toy qui eust accusé le meurtrier que tu ne poursuivrois pas sa deliurance, mais plustost sa mort, & leur dire à tous les considerations que nous voulons, en cas qu'il sorte.

Le premier article, Que le prisonnier laisseroit son petit fils chez le Pere Ioseph Caron Recolet, qu'il nourrissoit, & seroit comme pour ostage & assurance, que le cas arriuant que les François (qui estoient allez aux Hurons) vinssent, & qu'ils n'y peussent retourner ny aller à la nation des Abenaquioiëts, où i'auois enuoyé descourir, les despartir entr'eux iusques à 25. attendant nos vaisseaux.

2. Que si lesdits Abenaquioiëts auoient desir de nous donner de leurs bleds d'Inde ou traiter : qu'ils nous fourniroient de 8. Canaux avec quelques Sauvages & des François que nous y enuoyerions pour traiter dudit bled d'Inde.

Conditions
de la deli-
urance du
meurtrier.

3. Que luy & ledit Erouachy nous respondroient que le prisonnier ne feroit aucun mal à qui quee fust estant deliuré & guarý.

4. Que le temps venu de la pesche des anguilles ils nous en feroient fournir raisonnablement par leurs compagnons en payant.

5. Que ie desirois qu'il fust recogneu pour Capitaine entre les Sauvages; attendant que nos vaisseaux fussent venus pour en faire les ceremonies & le faire recevoir, & qu'il auroit pour adjoint & pour son conseil apres luy Erouachy, Bastisquan chef des trois riuieres, & le Borgne, qui estoit vn bon Sauvage & homme d'esprit, avec vn autre de nostre cognoissance, pour resoudre & deliberer des affaires entre-eux.

6. Que ledit Erouachy tiendra sa promesse, que s'il void celuy qu'il dit qui auoir tué nos hommes, qu'ils s'en fassira ou nous le monstrera, s'il vient en ces lieux, pour en faire iustice.

Voila les conditions que tu leur diras que ie desire, auxquelles ie ne voy point de difficulté, & ayant resoult ensemblement, vous me viendrez reuoir pour sçauoir ce que l'on fera sur ceste affaire, & s'ils seront deliberez d'accorder ce que ie te propose. Il me promet d'accomplir le tout, en leur remonstrant combien nous les surpassions en bonté, police, & iustice, & comme nous nous comportions en choses criminelles, & ne leur ressemblions, veu qu'aussi-tost qu'un de leurs hommes auoit esté tué, sans consideration aucune, ils alloient faire mourir le premier de la nation qu'ils rencontroient, fust-ce la femme ou son

enfant:

enfant : mais parmy nous , au contraire la iustice ne s'exerçoit que contre celuy qui auoit tué , & ne le sçachant que par soubçon nous vsions de grande patience attendant le temps que nostre Dieu , iuste Iuge (qui ne souffre que les meschans prosperent en leur mal) permet à la fin qu'ils soient descouverts par des tesmoignages bien approuuez & irreprochables , premier que les faire mourir , ou deliurer s'ils n'estoient coupables , ce que nous faisons avec honneur & louange , & à la honte & infamie de ceux qui l'auroient meschamment accusé , deuant souffrir le mesme supplice que le criminel , que nous auions detenu ce prisonnier , & pour le 14. mois, sans luy faire aucun mal que de l'auoir retenu tant de temps, sur ce qu'il m'auoit dit & ouy dire à Martin , Sauvage defunct , & pour le bruiet commun qui estoit entre tous les Sauvages , qu'il n'estoit pas prisonnier sans sujet , joint le discours que la femme dudit prisonnier auoit fait , & autres tesmoignages de nos gens , mais qu'à l'aduenir il falloit se comporter plus sagement en nostre endroit : qu'ils prissent courage de nous assister en tout ce que nous leur proposons , viuant en paix les vns avec les autres , qu'ils n'auoient point de sujet de se plaindre , ne leur ayât iamais m'effect ains au cōtraire en leurs extremes necessitez plusieurs d'eux seroient morts sans nostre secours , & ont tres-mal recogneu les bienfaits , nous ayant tué quatre hommes depuis que nous estions habitez à Québec. Ils'esmerueilloit comme nous auions tant de patience , veu que nous pouuions perdre leur pais , & les rendre fugitifs en d'autres contrées où ils seroient tres-

mal au prix du leur, & ainsi sur ce subiect nous fîmes plusieurs discours.

Chomina
va dire aux
Sauuages
ce que l'Au-
teur luy
auoit dit.

Chomina s'en alla dire à tous les Sauuages ce que ie luy auois dit, Le lendemain il me reuint trouuer, me disant auoir fait recit à tous ses compagnons en conseil ce que ie luy auois proposé, que tous auoient receu vne grande resiouyſſance, que veritablement cette affaire le mettroit en credit & hors de toute mesfiance; que dans deux iours ils me viendroient trouuer apres auoir resolu ce qu'ils auroient à respondre, en confirmant tout ce que nous desirions; avec promesse de nous asister en tout & par tout, quoy que nos vaisseaux ne vinssent, & viure en bonne intelligence à l'aduenir. Ce sont leurs discours ordinaires qu'il faut croire par benefice d'inventaire, & en tirer ce que l'on peut, comme d'une mauuaise debte, car la moindre mouche qui leur passe deuant le nez est capable de diminuer beaucoup de ce qu'ils promettent si on leur refuse de quelque chose, principalement quand les demandes sont generales, autrement non.

Chomina
& ces Sau-
uages le
viennent
trouuer.

Au bout de deux iours ledit Chomina, Erouachy, & tous les autres Sauuages me vindrent trouuer, Erouachy parlant pour tous, dit ainsi. Il y a long temps que nous auons esté liez d'une estroite amitié, & notamment depuis près de 30. ans que vous nous avez asisté en nos guerres & autres necessitez extremes, sans vous auoir eu que peu de ressentiment, nous iugeans veritablement incapables de vostre affection pour n'auoir fait ce que nous pouuions depuis que les Anglois sont venus en ce lieu, pour moy

tu sçais comme estant esloigné ie ne pouuois remedier par presence ny conseil, à toutes ces choses passées, & de plus que tout le país est desnudé de Chefs & Capitaines qui sont morts depuis deux ans, & ne restant que des hommes vieux sans commandement, & des ieunes sans esprit & conduite, qui ne iugeant combien vostre bien-vueillance nous est necessaire, que sans la continuation d'icelle nous serions miserables, mais comme vostre cœur a tousiours esté entierement bon nous vous prions le continuer, comme le pere à ses enfans. Nous ne recognoissons plus d'anciens amis que toy, qui sçache nos deportemens & gouuernemens trop affectionnez enuers nous iusques à present. Il est vray que l'on a tué de vos hommes, mais ce sont des meschans particuliers, & non le general qui en a receu beaucoup de desplaisir, principalement ceux qui ont du iugement, à l'vn tu luy as pardonné, l'ayant recognu pour meurtrier qui auoit fait le meurtre par le mauuais conseil de certaines personnes qui sont aussi bien morts que luy : l'autre aussi meschant que le premier, qui est celuy que tu soubçonne, & dis en auoir quelque tesmoignage, ce qu'estant verifié nous ne le desirons maintenir, mais qu'il meure. Il n'a iamais rien confessé, il proteste ne l'auoir fait, & qu'il n'apprehende pas tant la mort de ce qu'on l'accuse, que s'il les auoit faict mourir qu'il le diroit librement plustost que de demeurer dedans vne prison, souffrant plus d'ennuis & de tourmens en ses maladies que s'il mouroit tout d'vn coup. Que tout ce que i'auois dit à Chomina ils le desiroient effectuer & faire pour les François tout

Ce qu'il
luy ditent.

ce qu'ils pourroient, & desirant qu'il fust Capitaine, dit qu'il en estoit tres content. comme aussi tous les Sauvages, mais ce qu'il d soit estoit au plus loin de de sa pensée, recognoissant asseurement que delivrant le prisonnier à sa requeste & supplication, qu'il falloit qu'il nous eust grandement obligé.

Ce que luy
repliqua
l'Auteur

le luy dis devant tous que les affections de ceux qui p^rome toient beaucoup ne consistoient pas en paroles & caresses, qui n estoient que les avant coureurs des effects en la pluspart du monde tant enuers eux qu enuers nous : que pour luy nous l'auions treuvé entre tous les Sauvages de parole effectiue, il auoit l'esprit, le iugement & la cognoissance tres bonne, sans ingratitude, qui sont les choses autant requises qu'il falloit pour vn Chef. Pour le courage il n'en manquoit point, que ie le pouuois asseurer que luy & tous ceux qui tiendroient son party ie les maintiendrois de tout mon pouuoir contre ceux qui luy voudroient faire du desplaisir : que nous auons le naturel si bon que ceux qui nous auoiēt obligez pour peu que ce fust, nous n'en estiōs mescognoissans. Tu pourrois estre en peine de sçauoir qui nous a incité à luy vouloir tant de bien-vueillance. Ie te diray que quand il a esté question d'enuoyer quelque Sauvage & faire diligence nous voyant en peine il n'a attendu que nous luy en parlâssions, mais aussi tost avec son frere il s'est offert de nous seruir sans marchander ny esperer de recompense que nostre volonté, & promptement & d'vn cœur franc il nous a seruis avec fidelité, s'employant & s'offrant à toutes occasions, ce que n'ont fait les autres : en nos necessitez

il ne nous a iamais abandonné, ny en hyuer ny en esté, nous secourant de ce qu'il pouuoit, desirât plustost mourir avec nous que nous abandoner. Quand quelques vns de mes cōpagnons alloiēt en sa maison que ne faisoit-il point pour les carresser & traiter humainement : leur dōnant souuent ce qu'il gardoit pour luy. Il prenoit compassion de nos necessitez & ne faisoit pas comme d'autres qui s'en rioient, nous vendant excessiuement vn peu de poisson ou viande quand on en desiroit auoir, sans autres infinies obligations que nous luy auons pour tant de tesmoignages de sa fidelité. il s'est offert aussi en cas que l'on voulust se battre avec l'Anglois qu'il viendrait avec nous pour y viure & mourir. & se mettant en deuoir luy & son frere, se sont presentés en nostre fort avec leurs armes pour receuoir tel cōmandemēt que i'eusse desiré, ce que n'a iamais fait autre Sauuage que luy : au contraire comme ils virent les Anglois à Tadoussac, ils les conduirent iusques au Cap de Tourmente, leur enseignant volontair ment le chemin, aydant aux Anglois à tuer nostre bestial, & piller les maisons de nos gens comme s'ils eussent ellē ennemis : regarde & iuge quelle raison nous auons à hayr ceux là, & vouloir du bien à ces hommes cy.

Il est vray que voilà de puissantes raisons pour l'affectionner, il s'est trouué des occasions où il a montré quel estoit son cœur, mais pour moy i'estois absent : ie ne laisse pourtant d'auoir le mesme desir de seruir si l'occasion se presentoit. Pour ceux qui ont conduit les Anglois, ils sont de Tadoussac, mechans Sauuages qui n'ont point d'amitié, estant assez

Secours
que Cho
mina offre
aux Fran
çois.

Sauuages
de Tadou
sac me
chans.

recogneus pour tels, qui parlent de bouche amiablement, mais le cœur n'en vaut rien, & ne font que du mal. Nous sommes tres-aises de ce que Chomina s'est si bien porté en vostre endroit, vous auez raison de l'aymer : neantmoins nous ne laissons tous de vous affectionner aussi bien que luy. Je ne doute point de sa fidelité, il a montré par effect ce qui nous occasionne à te vouloir du bien, en attendant les effects de nos promesses, assurez-vous que nous les effectuerons, & les vaisseaux venus l'on recerra ledit Chomina pour Capitaine. Tu sçais la façon de faire quand on esliit vn Chef, & qu'il change de nom, tu en as fait d'autres, c'est pourquoy tu feras encore cestuy-cy que nous tiendrons pour tel attendant son eslection comme chef, chacun respondant d'une voix, ainsi sera il.

Ce que voyant ie dis audit Chomina, que quand il voudroit qu'il emmenast le prisonnier, & qu'il luy remonstre d'estre sage à l'aduenir, que s'il a esté prisonnier tant de temps, que ce sont les discours des Sauvages, & non nous.

Ledit Chomina sortant avec tous les autres Sauvages, le va treuuer, luy ayant auparauant donné bonne esperance de sa deliurance qu'il moyennoit, apres auoir remonstre plusieurs choses, le prisonnier luy dit, Je sçay bien que les François n'ont point de tort de m'auoir retenu si long-temps; ils auoient iuste sujet de le faire, d'autant que les nostres leur auoient donné à entendre que c'estoit moy qui auoit fait le meurtre, quand ie feray guary ie leur veux tesmoigner qu'un meschant homme ne voudroit faire ce que ie feray pour eux.

Ces discours finis ils le prennent & le mettent en vne couuerte, & l'emportant à quatre, car il ne pouuoit se soustenir sur les iambes estant fort desfait & debile : la verité est que ces gens qui ont accoustumé vne grande liberté, la prison de 14. mois leur est vn grief supplice, autant presque que s'ils receuoient la mort tout d'un coup : ce fut où la necessité des viures nous contraignit, veu que sans ceste extremité il eut tousiours esté prisonnier : mais quoy, c'estoit chose forcée ou estre tousiours en trances & apprehension avec ces Sauuages qui ne nous eussent voulu secourir en nostre necessité : car nous voyant foibles, desnuez d'hommes & de tout secours, ils eussent peu entreprendre sur nous ou sur ceux qui alloient chercher des racines dans les bois, avec beaucoup d'autres considerations qui nous excitoient à cela.

Causes qui firent deliurer le meurtrier prisonnier.

Arrivée de Desdames de Gaspey. Vn Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont Quelques discours qu'eut l'Auteur avec luy, & ce que firent les Anglois.

CHAPITRE II.



LE 25. du mois d'Auril Desdames arriva avec la chaloupe de Gaspey, qui dit n'auoir veû aucuns vaisseaux, ny les Sauuages, & n'en auoit sçeu aucunes nouuelles, sinon que quelques vns qui venoient du costé d'Acadie, qui dirent y auoir quelques huiet vaisseaux Anglois, partie rodant les costes,

autres faisant pêche de poisson : que Iuan Chon Capitaine Sauvage des Canadiens leur auoit fait bonne reception selon leur pouuoir, s'offrant que si le sieur du Pont vouloit aller en leur pais, au cas que nos vaisseaux ne vinssent, qu'il ne manqueroit d'aucune chose de leur chasse, ce faisant faire vne petite maison en quelque endroit. De plus qu'il prendroit 20. de nos compagnons, qui partiroient parmy les siens pour y passer l'hyuer, où ils n'auroient aucune faim, moyennant deux robes de castors pour chaque homme : Ce n'estoit pas peu de treuuer tant de courtoisie & de re-
 traite asseurée parmy eux, beaucoup mieux qu'auec nos sauuages: ils nous apportèrent vn baril & demy de sel, sans ce que ceux de la chaloupe ayderent aux peres religieux, lesquelles choses en ce temps là ils pri-
 soient plus que de l'or. Il nous confirma comme les Anglois auoient brulé tous les viures qui restoiēt aux Peres Iesuites, qu'ils auoient donné quelques fix ba-
 rils de farine aux Sauuages moitié guerre moitié marchandise: qu'ils auoient vne grande auersion contre les ennemis, notamment contre les François rene-
 gats qui les auoient emmenées: Et tout ce que nous auions sçeu des Sauuages, il nous le confirma touchant le combat, sçauoir qu'un petit vaisseau François arri-
 uant sur ceste affaire, ne voulant estre de la partie, se sauua partie à la rame & à la voile, & cogneut-on que c'estoit le Reuerend Pere Norot Iesuite, qui s'estoit separé depuis long temps d'auec ledit de Roquemont, s'ils eussent eu quelque homme de conduitte & hasar-
 deux, ils eussent entré facilement en la riuiera pour venir à Québec nous secourir, ce qui l'occasionna de
 s'en

Courtoisie
 du Capitai-
 ne de Ca-
 nada aux
 François.

s'en retourner en France, n'ayant emmené en Angleterre que les Capitaines & Principaux, & le petit Sauvage que l'on remmenoit en son pais: que le general Guer auoit esté dix iours à se r'accommoder à Gaspey, qu'ils n'auoient brulé les barques ny chaloupes à l'isle de Bonauenture, ny autres lieux, comme on nous auoit dit: que l'on auoit donné deux vaisseaux pour rapasser les François en France avec partie des maris, femmes & enfans, qui coururent depuis plusieurs fortunes & dangers, tant aux costes d'Espagne qu'ailleurs, desquels naufrages ils s'estoient sauuez, fort incommodéz de toutes choses: voilà ce que les effects de cette guerre causerent au commencement en la Nouvelle France aux Anglois, ils faisoient bien d'aller en ces lieux, voyant qu'ils ne pouuoient rien faire en l'isle de Ré où tout leur auoit mal luccédé.

Naufrage
& perte
que coururent les
Anglois.

Entendant de si tristes nouvelles nous voyant comme hors d'esperance de tout secours, nous iugeâmes qu'il n'estoit plus temps de temporiser, mais bien de remedier de bonne heure à ce que nous pouuions auoir affaire; nostre petite barque estoit toute preste, ledit du Pont s'estoit resolu de s'en aller dedans sans attendre la chaloupe dauantage, craignant qu'elle ne tardast trop, & partant trop tard que malaisément l'on trouueroit des vaisseaux aux costes pour estre possible partis, qu'en chemin faisant pour le plus seur, si nos vaisseaux deuoient venir, ils les rencontreroient, ou ladite chaloupe qu'ils emmeneroient avec eux. Ledit du Pont auoit eu de la peine à se refoudre à cause de l'incommodité de ses gouttes, mais luy ayant bien remonstré qu'il auoit bien quitté sa maison pour

Ce que dit
l'Auteur
au sieur du
Pont.

s'embarquer en vn meschant petit vaisseau, & de plus qu'il estoit venu à Gaspey parmy tous les dangers de la guerre aussi malade qu'il estoit : dauantage qu'il s'estoit mis dans vne chalouppe de Gaspey pour venir à Québec avec de si grandes incommoditez qu'on ne l'auroit creu, si on ne l'auoit veu, que ce n'estoit pas de mesme en ceste occasion plus pressante, d'autant que son âge & la reputation qu'il auoit entre les nauigeans de ces costes, estoient cause qu'avec les Capitaines & maistres des vaisseaux desquels il estoit cogneu, plus facilement il treuueroit passage, & pourroit plus asseurement contracter avec lesdits chefs des vaisseaux pour le passage; pour sa personne il n'alloit pas dans vne chalouppe comme il estoit venu de Gaspey avec de grandes douleurs & incommoditez, mais en vne barque fort gentille & bien accommodée, y ayant sa chambre où il seroit tres-bien, & avec des personnes qui l'assisteroient, en luy portât toute sorte de respect, pouuant recourir plus de rafraichissement le long des costes, changeant d'un iour à autre de lieu que non pas à Québec où il n'y auoit rien: qu'il se trouuoit fort peu de personnes qui voulussent demeurer à l'habitation sans viures. Que pour sa personne seule il falloit empescher quelquesfois quatre hommes à l'assister & secourir, lesquels ne pourroient demeurer avec luy, de sorte que force leur seroit de l'abandonner pour aller chercher leur vie de iour à autre: Que de tenter la fortune de repasser en France luy seroit chose meilleure que de souffrir de si grandes necessités, ne pouuant plus rien esperer de Québec, ayant le peu qu'il y auoit esté conserué pour luy seul, ce que ie ne pensois

pas qu'il peust faire, il me dist que pour le voyage qu'il auoit fait de France à Québec, il n'estoit pas à s'en repentir, mais trop tard, ie luy dis, Vous sçauiez aussi bien que moy la façon comme l'on nous traite en ces lieux, où les necessitez ont plus regné que les biens-faits de ceux qui ont cette affaire, vous n'estes point nouice en cela, vn autre se pourroit excuser, mais vous auez trop d'experience pour sçauoir & cognoistre ce qui en est: car si à Québec vous auiez les commoditez approchantes de ce qu'il vous faudroit ie vous conseillerois d'y demeurer. En fin comme i'ay dit cy-dessus, il se resolut de s'embarquer & laisser le sieur de Marais, fils de sa fille en sa place, & emporterauec luy quelque 1000. castors pour subuenir aux frais de la despence, qui furent embarquez. Cela resoulu, le lendemain il me dist si i'aurois agreable qu'il fit lire sa commission que luy auoit donnée le sieur de Caën, afin qu'un chacun sçeust la charge qu'il luy auoit donnée en ces lieux, craignant que ledit de Caën ne luy donnaist ses gages, lors qu'il luy demanderoit, ie luy dis que cela ne m'importoit pas beaucoup, mais qu'il commençoit bien tard, parce que ledit de Caën, outre le droict qui luy pouuoit appartenir, s'attribuoit des hōneurs & commandemens qui ne luy appartenoient pas, anticipant sur les charges de Vice-Roy, luy montrant les principaux points. Pour ce qui touchoit le trafic & commerce de pelleterie il y auoit toute puissance, qu'en cela les articles de sa Majesté nous gouernoient, à quoy il se falloit arrester: En outre i'auois bonne commission en forme, selon la volonté de sa Ma-

Le sieur du
Pont fait
voir sa
commission.

jesté, & de Monseigneur le Vice Roy, & celle dudit sieur de Caën ne pouuoit estre de telle cōsideration.

Pouuoit
qu'il pou
uon con
ner à ses
Commis.

Ce que
l'Auteur
enjoignit à
eux.

Le lendemain, qui estoit le Dimanche, au sortir de la sainte Messe ie fais assembler tout le peuple, avec la copie de la commission du sieur du Pont, les articles de sa Majesté & la commission de Monseigneur le Vice Roy, auquel veritablemēt ie fais entendre le pouuoir que pouuoit dōner ledit sieur de Caën à ses commis, differens d'avec celuy que i' uois selon les articles de sa Majesté, que ie fis lire, contenant aucuns poincts de la commission dudit du Pont, & en suite ma commission, qui estoit fort ample, disant à tous: le vous fais commandement de par le Røy, & Monseigneur le Vice-Roy, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera ledit du Pont, pour ce qui touche le trafic & commerce des marchandises, suyuant les articles de sa Majesté que ie vous ay fait lire, & du reste de m'obeir en tout & par tout en ce que ie commanderay, & où il y aura de l'interest du Roy & de mondit Seigneur, en me reseruant dix hommes gagez dudit de Caën, suyuant les articles resolus de toute la société, desquels ledit de Caën auoit esté porteur, & me les mit en main, par l'un desquels estoit porté & enchargé me donner dix hommes, avec toutes les commoditez necessaires pour les employer au Fort, ainsi que i'auiserois bon estre. J'ay creu que ledit sieur de Caën ne s'en ressouuenoit plus, car il n'y auoit pas d'apparence qu'il eust voulu disputer vne chose où luy-mesme auoit signé, & le sieur Dolu, & autres associez La chose la plus importante estoit de se fortifier le mieux que

l'on pourroit pour la conseruation du païs, qu'à faute de ce faire c'estoit le laisser en proye à vn ennemy qui peut recognoistre nostre foiblesse, sans que ledit du Pont ny autres puissent empescher l'effect du commandement que i'ay, sur peine de desobeïssance & punition corporelle.

Le voy bien (dilt le sieur du Pont) que vous protestez ma commission de nullité Ouy en ce qui heurte l'autorité du Roy & de Monseigneur le Vice-Roy, pour ce qui est de vostre traicté & commerce, su uant les articles de la Ma, esté, à quoy il se faut tenir, cela se passa ainsi.

La chaloupe (comme i'ay dit cy-dessus) estoit venue de Gaspey. qui interrompit le dessein dudit du Pont de s'en aller, d'autant que son intention n'estoit qu'au cas qu'il n'y eust aucun vaisseau à Gaspey où il peust s'en retourner, de reuenir à Québec sans se mettre en peine de passer plus outre pour chercher passage & aller en France dans les vaisseaux François, qui pouuoient estre à l'isle de S. Jean du Cap Breton, Canteau, Isles de S. Pierre, Plaisance ou autres ports, qui sont à l'isle de Terre-neufue, où il y en auoit, & sembloit qu'il ne voulust aller à Gaspey que pour establir les François avec les Sauvages & s'en reuenir à Québec : les matelots qui ne desiroient plus y retourner craignant de mourir de faim, auoient volonté de courir le risque & de chercher passage plustost que de demeurer avec les Sauvages, si ce n'estoit par force. Ce qui me fit luy demander si c'estoit son intention des'embarquer en la barque, s'il auoit dessein de s'en retourner à Gaspey, il me dit qu'ouy :

Dessein du
sieur du
Pont d'al-
ler à Qué-
bec.

Alors ie luy dis, que pensez vous qui vous rameine, regardez ce qu'avez à faire, car les matelots ne sont pas deliberez de reuenir, & ainsi vous vous trouuerez deceu si vous vous attendez à cela, vous voyez que l'on descharge l'habitation de plus d'hommes que l'on peut, ne faisant estat que d'y faire demeurer treize à quatorze personnes, & vous reuenant, vous en amenerez vne douzaine, ce seroit pour mourir de faim les vns pour l'amour des autres, il n'y a pas beaucoup d'apparence: joint que quelques matelots sont resolus de demeurer avec les Sauvages de par delà, & le reste d'aller chercher passage à quelque prix que ce soit, mesme que ne trouuant vaisseaux ils se veulent hazarder de passer la mer en ceste barque, & si n'avez volonté de passer plus outre, ie vous cōseille plustost de demeurer icy: car aussi bien vostre voyage seroit inutile, estant contraint de demeurer avec les Sauvages ou courir le hazard avec les matelots.

Ce qu'entendant il desira plustost demeurer, que de se mettre au risque, apprehendant la peine qu'il pensoit auoir en ce voyage pour le mal des gouttes qui le tourmentoient de telle façon, qu'il estoit plus couché que debout, celà resolu il fit descharger de la barque 500. castors, de mil qu'il y auoit fait mettre.

Il fit d'amples memoires de tous les deffauts que ie recognoissois, avec lettres adressantes à sa Majesté, à Monseigneur le Cardinal, & à Messieurs du Conseil, & aux Associez, mettant le tout entre les mains de mon beau-frere Boullay, lequel i'auois bien instruit de tout ce qui estoit necessaire, luy donnant vne commission suiuant le pouuoir que

Remon-
Arance que
l'Authéur
fait au sieur
du Pont.

Il fait me-
moire de
tous les de-
ffauts.

i'auois : & luy commanday des'en aller avec les matelots chercher passage à quelque prix que ce fut, luy donnant charge de laisser à Gaspey avec Iuan Chou & ses compagnons sauvages, tous ceux qui y voudroient demeurer, & ceux qui le voudroient suiure qu'il les emmenast avec luy. J'ordonnay à tous ceux qui deuoient s'en retourner, qu'ils allassent dans les bois deux ou trois iours premier que partir pour chercher des racines pour leur prouision, attendant qu'ils peussent rencontrer la pesche de moluë vers Mantane: Ce qu'ayant fait ie les faits tous assembler, voulant sçauoir la volonté des vns & des autres, sçauoir ceux qui desiroient demeurer à Gaspey, & ceux qui vouloient suiure mon beau-frere, il s'en treuua vingt, de trente qu'ils estoient, qui desirerent demeurer à Gaspey, entr'autres Foucher, Desdames, & deux autres Matelots, & le reste desiroit courir risque.

Fait assembler les matelots.

Ayant mis ordre à tout, mon beau-frere partit avec sa barque & tout son esquipage, le 26. de Iuin, laquelle n'auoit que des racines, si ce n'estoient aucuns qui par leur meſnage auoient quelque peu de farine de pois. La barque partie chacun de ceux qui restoiēt commencerent à labourer la terre, & y semer des naueaux, pour nous suruenir durât l'hyuer: en attendant la moisson on estoit tous les iours à la recherche des racines pour viure, ce qui cauſoit de grandes fatigues, car on alloit six à sept lieuës les chercher, avec vne grande peine & patience, sans en treuuer en suffisance pour nous nourrir. Les autres faisoient ce qu'ils pouuoient pour prendre du poisson, & faute de filets, lignes & hains, nous ne pouuions faire grande chose;

Parremê de son beau-frere.

Chacun travaille à chercher de quoy viure.

la poudre pour la chassè nous estoit si chere que ie desirois mieux pâtir que d'vser si peu que nous en auôs, qui n'estoit pas plus de 30. à 40. liures, & encore tres mauuaise.

Nous attendions de iour en iour les Hurons, & par mesme moyen 20. François qui estoient allez avec eux pour nous soulager de nos pois: ceste surcharge me mettoit bien en peine, n'ayant du tout rien à leur donner s'ils n'apportoient de la farine avec eux, ou que lesdits Hurons ne les remmenassent, ou bien les mettre avec les Sauvages au tour de nous, comme ils nous auoient promis de les prendre, mais comme ils sont d'une humeur assez variable, cela me donnoit du tourment. Chomina nous dit qu'il s'en alloit aux trois riuieres avec tous les sauvages, qui deslogeoient d'aupres de Québec, pour aller au deuant des Hurons traiter des farines s'ils en auoient: pour cet effect il demanda quelques cousteaux, & promet en traiter fidellement, nous apportant aussi tost les farines: la creance que nous auions en luy, fit qu'on luy en donna, & vne arme de picquier qu'il demanda à emprunter pour la guerre, de quoy il ne fut refusé. Son frere Ouagabemat s'offrit d'aller à la coste des Etechemins, où estoient les Anglois pour y traiter de la poudre, il demanda qu'on luy donast vn François, lequel demeueroit à deux iournées dás les terres de la coste, ce qui luy fut accordé, pour tascher de quelque façon que ce fut à nous maintenir. Pour ce sujet il partit le 8. de Iuillet, laissant la grande riuiera, & ayant fait quelque chemin par celle qui va ausdits Etechemins, ils treuuerent si peu d'eau qu'ils furent contrains de s'en renuenir le 11. dudit

Chomina promet faire venir des farines

Voyage rompu.

dudit mois, & par ainsi ce voyage fut rompu.

Le 15. de Iuillet arriua l'homme que j'auois en-
uoyé à la decouuerte des Sauvages appellé Abena-
quoit, qui me fit rapport de tout son voyage suiuant
le memoire que ie luy auois donné, le nombre des
faults qui falloit passer premier que d'y arriuer, la dif-
ficulté des chemins qui se rencontroient en ce traict
de terre, iusqu'à la coste desdits Etechemins, les peu-
ples & nations qui sont en ces contrées, leurs façons
de viures, nous assurant que tous ces peuples vou-
loient lier vne estroite amitié avec nous, & prendre
de nos hommes avec eux pour les nourrir durant
l'hyuer, attendant que nous eussions secours de nos
vaisseaux : qu'en peu de iours il deuoit venir vn chef
de ses peuples avec quelques Canaux pour confirmer
leur amitié, & mesme nous ayder de leurs bleds d'In-
de, estant peuples qui ont de grands villages, & à la
campagne de maisons, ayant nombre de terres, defri-
chées où ils sement force bleds d'Inde qui recueillent
suffisamment pour leur nourriture, & en ayder leurs
voisins, quand il mâque quelque année qui n'est pas si
bonne que d'autre. Il y a de belles campagnes & fort
peu de bois où ils habitent, la pesche du poisson y est
abondante de Bars, Saumons, Esturgeons & autres
poissons en grande quantité : comme aussi y est tres-
bonne la chasse des animaux & du gibier, de sorte que
quand les eaux sont vn peu grandes l'on y peut aller
en six iours avec diligence : il y a vne riuere qui va
tomber en ceste coste des Etechemins, en laquelle j'ay
esté autrefois du temps du sieur du Mont comme j'al-
lois descouurir les ports, haures, & riuieres. Ce voyage

Rapport
de la de-
couuerte
des Sauua-
ges.

Les villages
de ces peu-
ples sont
grands.

Pays fort
delicieux.

& descouuerte me donna vn grand contentement pour l'esperance du fruit qu'vn iour nous en pourrions retirer durant nostre necessité, où ces peuples nous pouuoient bien seruir. Ce qui est de remarquable, c'est vn lieu où l'on ne craint point d'ennemis sur le chemin, qui vous puisse empescher d'aller & venir librement.

Arrivée des
hommes des
Hurons.

Le 17. du mois de Iuillet arriuerent nos hommes des Hurons en douze Canaux qui n'apportèrent aucunes farines sinon quelques vns qui en auoient, ne la monstroient à la veüe, en attendant nostre disette, il falloit qu'ils fissent comme nous, & allassent chercher des racines pour viure. Je me deliberay les enuoyer à l'habitation des Abenaquois pour viure de leurs bleds d'Inde attendât le printemps, n'ayant plus d'esperance de voir aucuns amis ny ennemis, la saison estant passée selon les apparances humaines.

Retour du
Pere Bre-
beuf.

Regret qu'il
eut de son
depart.

Le Reuerend Pere Brebeuf (selon ce que luy auoit mandé le Reuerend Pere Massé Superieur) s'en reuint des Hurons, leur laissant vne extrême tristesse de son depart, luy disant. He quoy nous delaisse- tu ! il y a trois ans que tu es en ces lieux pour apprendre nostre langue pour nous enseigner à cognoître ton Dieu, l'adorer & seruir, estant venu pour ce sujet, à ce que tu nous as tesmoigné, & maintenant que tu sçais plus parfaitement nostre langue qu'aucun qui soit iamais venu en ces lieux, tu nous delaisse & si nous ne cognoissons le Dieu que tu adores, nous l'appellerons à tesmoin que ce n'est point nostre faute, mais bien la tiennne, de nous laisser de telle façon; il le leur remonstroit que l'obeissance qu'il deuoit à ses Superieurs ne luy permettoient pour le present de demeurer, atten-

du aussi les affaires qu'il auoit, & qui estoient grandement importantes, mais qu'il les asseuroit, moyennant la grace de Dieu, de les venir treuuer & amener ce qui seroit necessaire pour leur enseigner à cognoistre Dieu, & le seruir, & ainsi se departit. En effect ce bon Pere auoit vn don particulier des langues, qu'il apprit & comprit en deux ou trois ans, ce que d'autres ne feroient en vingt: nous fumes fort aises de le voir, comme estoient aussi les Peres qui se promettoient qu'il leur apporteroit des farines des Hurons, qui eust esté fort peu de chose, n'eust esté la valeur de quelque quatre ou cinq sacs, qui, à ce que l'on me dist, pesoient enuiron chacun 50. liures.

Auoit le
don des
langues

Cette arriuée de Canaux de Sauvages ne nous apporta aucun benefice, car ils n'auoiēt point de farines à traiter qu'enuiron deux sacs, que les Peres Recolets traiterēt, & le sieur du Pont en fit traiter vn autre par le Sous-commis: Pour moy il fut hors de ma puissance d'en pouuoir auoir, ny peu, ny prou, & ne m'en fut seulement offert vne escuellée, tant de ceux qui en pouuoient auoir, parmy les nostres, que parmy les autres: toutesfois ie prenois patience, ayant tousiours bon courage, attendant la recolte des pois, & des grains qui se feroit au desert de la Veufue-Hebert & son gendre, qui auoient quelque fix à sept arpens de terres ensemencées, ne pouuant auoir recœurs ailleurs, & peux dire avec verité que i'ay assisté vn chacun de tout ce qui m'estoit possible, ce qui fut neantmoins fort peu reconnu en mon particulier, & ceux qui estoient avec moy au fort, & estant les plus mal pourueus de toutes choses.

L'Autheur
assiste vn
chacun
avec fort
peu de re-
cognois-
sance.

Habitation
des Peres
Iesuites
fort agrea-
ble.

Pource qui estoit des Reuerends Peres Iesuites ils n'auoient que de la terre défrichée & ensemencée pour eux & seruiteurs au nombre de douze ne nous en pouuant ayder comme ie croy qu'ils eussent fort désiré: le lieu où ils sont habituez est tres agreable, estant sur le bord de la riuere S. Charles.

Charité des
Peres Re-
scolts.

Les Peres Rescolts auoient beaucoup plus de terres defrichées & ensemencées & n'estoient que quatre, promettant que s'ils en auoient plus qui ne leur faudroit en 4. à 5. arpens de terre ensemencez de plusieurs sortes de grains, legumes, racines & herbes potageres qu'ils nous en donneroient. L'année precedente chacun auoit si bien conserué ce qu'il auoit qu'il s'estoit fait fort peu de liberalitez, sinon à quelques particuliers de ceux qui estoient logez à l'habitation, & celle comme dit est, des Peres Iesuites qui nous assisterent de quelques naueaux selon leur puissance.

Nouvelle
de l'arriuee
des Anglo s

Comme les Hurons se deliberent de s'en retourner avec si peu de marchādises qu'ils auoient apportées, pensant treuuer de quoy traiter, nouvelles nous vindrent de l'arriuee des Anglois par vn Sauuage appellé la Nasse, qui auoit sa maison proche des Peres Iesuites, lequel donnoit esperance & toute sa famille de se faire instruire en nostre foy, & mesmes les Peres luy auoient donné de leur terre defrichée pour le gagner à eux, ce fut luy qui nous donna cet aduis, ce qui m'estonna grandement, pource qu'alors ie n'attendois ny François ny Anglois qui eussent entrepris ce voyage bien hazardeusement pour estre venu tard, d'autant que si en France ils eussent fait

equiper de bonne heure comme en Mars, la moindre barque estoit suffisante de nous secourir & nous oster du danger d'estre pris, apportant farines, poudre, mousquets, avec vn peu de meche: l'ennemy iugeant bien qu'il n'y auoit rien à faire pour eux sinon traiter quelque pelleterie à Tadoussac, & ne pouvant rien faire, à ce que i'ay sceu depuis, s'ils eussent esté contraincts de retourner sans rien faire de porter tout ce qu'ils auoient au Cap Breton, où ils auoient vne habitation d'vn Escossois qui estoit de la compagnie du Cheuallier Alexandre en Angleterre & roder les costes comme ils auoient fait l'année precedente, pour prendre des vaisseaux qui ayderoiēt à payer les frais de leur embarquemēt.

Le sieur de Champlain ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux. Lettre qu'vn Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa responce. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent d. Québec.

CHAPITRE III.

LOrs que ces nouuelles vinrent i'estois seul au fort, vne partie de mes compagnons estoiet allez à la pesche, les autres chercher des racines, mon seruiueur & les deux petites filles Sauuageses y estoient aussi: sur les dix heures du matin vne partie se rendit au fort & à l'habitation, mon seruiueur arriuant avec quatre petis sacs

Ordre
que l'Au-
theur met
pour n'e-
stre sur-
pris. deracines, me dit auoir veu lesdits vaisseaux Anglois à vne lieuë de nostre habitation, derriere le Cap de Leuy : ie ne laissay de mettre en ordre si peu que nous auions, pour euiter la surprise tant au fort qu'à l'habitation, les peres Iesuites & Recollets accoururent aussi tost à ces nouuelles pour voir ce que l'on pourroit : ie fis assembler ceux que ie iugeay à propos pour sçauoir ce que nous auions à faire en ces extremitez : il fut arresté qu'attendu l'impuissance en laquelle nous estions sans viures, poudre, ny mesche, & sans secours, il estoit impossible de nous maintenir, c'est pour quoy qu'il nous falloit chercher vne composition la plus auantageuse que nous pourrions, & attendre ce que voudroit dire l'Anglois, résolu neantmoins qu'au cas qu'ils ne nous voulussent faire composition, de faire sentir à la descente, que voulant nous forcer on leur feroit perdre de leurs hommes, en nous ostant l'esperoir de composition.

Chaloupe
que l'An-
glois en-
uoye. Sur le flot, l'Anglois enuoye vne chaloupe ayant vn drapeau blâc, signal pour sçauoirs'il auroit asseurance de nous venir treuer, pour nous sommer, & sçauoir la resolution en laquelle nous estions, ie fis mettre vn autre drapeau au fort, leur asseurant qu'ils pourroient approcher avec toute seureté : Estant arriuez en nostre habitation, vn gentil-homme Anglois mit pied à terre, lequel me vint treuer, & courtoisement me donna vne lettre de la part des deux freres du General Guer qui estoient à Tadoussac avec ses vaisseaux, l'un s'appelloit le Capitaine Louis qui venoit pour commander au fort, l'autre le Capitaine Thomas Vice-Admiral de son frere, me mandant ce qui s'ensuit.

Vn gentil-
homme
Anglois
vint treu-
uer l'Au-
teur.

Monsieur ensuite de ce que mon frere vous manda l'année passée que tost ou tard il auroit Québec, n'estant secouru, il nous a chargé de vous asseurer de son amitié, comme nous vous faisons de la nostre, & sçachant tres bien les neceßitez extrêmes de toutes choses ausquelles vous estes, que vous ayez à luy remettre le fort & l'habitation entre nos mains, vous asseurant toutes sortes de courtoisie pour vous & pour les vostres, cōme d'une composition honneste & raisonnable, telle que vous sçauriez desirer, attendant vostre response nous demeurons, Monsieur. vos tres affectionnez seruiteurs Louis & Thomas Guer. Du bord du Flibot ce 19. de Juillet 1629.

Lettre des
deux Ites es
du General
Guer. à
l'Auteur.

Ceste lettre leuë deuant le principal Commis & autres des principaux, il fut resolu de leur faire response, comme il s'ensuit.

Messieurs la verité est que les negligences ou contrarie-
tez du mauuais temps, & les risques de la mer, ont
empesché le secours que nous espererions en nos souffrâces, &
nous ont osté le pouuoir d'empescher vostre dessein, cōme a-
uions fait l'année passée, sans vous donner lieu de faire reüssir
vos pretensions, qui ne seront s'il vous plaist maintenāt qu'en
effectuant les offres que vous nous faites d'une cōposition, la-
quelle on vous fera sçauoir en peu de temps apres nous y estre
resolus, ce qu'attendant il vous plaira ne faire approcher vos
vaisseaux à la portée du canon, ny entreprendre de mettre
pied à terre que tout ne soit resolu entre nous, qui sera pour
demain. Ce qu'attendant ie demeureray Messieurs vostre
affectionné seruiteur Champlain, ce 19. de Juillet 1629.

Response
qu'il leur
fit.

Ledit Capitaine Louis Guer r'enuoya sur le soir sa chaloupe pour auoir ces articles de la cōposition, avec assurance de nous donner toutes sortes de courtoisies, lesquelles articles enuoyasmes avec le plus d'aduantage qu'il nous estoit possible.

qui seront

*Articles accordez par le sieur Guer commençant de present
aux vaisseaux qui sont proches de Québec, aux
sieurs de Champlain & du Pont, le
19. de Iuillet 1629.*

Que le sieur Guer nous fera voir la commission du Roy de la grande Bretagne, en vertu de quoy il se veut saisir de ceste place, si c'est en effect par vne guerre legitime que la France aye avec l'Angleterre, & s'il a procuration du sieur Guer son frere General de la flotte Angloise, pour traiter avec nous, il la monstrera.

Il nous fera donné vn vaisseau pour rapasser en France tous nos compagnons, & ceux qui ont esté pris par le sieur General, allant treuuer passage en France, & aussi tous les Religieux, tant les Peres Iesuites que Recollers, que deux Sauuages qui m'ont esté données il y a deux ans par les Sauuages, lesquelles ie pourray emmener sans qu'on me les puisse retenir, ny dōner empeschement en quelque maniere que ce soit.

Que l'on nous permettra sortir avec armes & bagages, & toutes sortes d'autres commoditez de meubles que chacun peut auoir, tant Religieux qu'autres, ne permettant qu'il nous soit fait aucun empeschement en quelque maniere & façon que ce soit.

Que

Que l'on nous donnera des viures à suffisance pour nous repasser en France, en change de peleteries, sans que par violence ou autre maniere que ce soit, on empesche chacun en particulier d'emporter ce peu qui se treuuera entre les soldats & compagnōs de ces lieux.

Que l'on vsera enuers nous de traitement le plus fauorable qu'il se pourra, sans que l'on fasse aucune violence à qui que ce soit, tant aux Religieux & autres de nos compagnons, qu'à ceux qui sont en ces lieux, à ceux qui ont esté pris, entre lesquels est mon beau-frere Boullé, qui estoit pour commander à tous ceux de la barque partie d'icy, pour aller treuuer passage pour repasser en France.

Le vaisseau où nous deurons passer, nous sera remis trois iours apres nostre arriuée à Tadoussac entre les mains, & d'icy nous sera donné vne barque ou vaisseau pour charger nos commoditez, pour aller audit Tadoussac prendre possession du vaisseau que ledit sieur Guer nous donnera, pour repasser en France pres de cent personnes que nous sommes, tant ceux qui ont esté pris, comme ceux qui sont de present en ces lieux.

Ce qu'estant accordé & signé d'une part & d'autre par ledit sieur Guer qui est à Tadoussac General de l'armée Angloise & son Conseil, nous mettrons le fort, l'habitation, & maisons entre les mains dudit sieur Guer, ou autre qui aura pouuoir pour cet effect de luy. Signé, Champlain, & du Pont.

Ces choses ainsi resoluës furent enuoyées aux vaisseaux où estoient lesdits Louis & Thomas Guer, qui

virent ce que nous demandions , & apres les auoir cōsiderez ils se resolurēt d'y faire response le plustost qu'ils pourroient, ce qu'ils firent, comme il s'ensuit.

*Articles accordez aux sieurs de Champlain
& du Pont.*

POUR le fait de la Commission de sa Maiesté de la grande Bretagne le Roy mon Maistre, ie ne l'ay point icy, mais mon frere la fera voir quand ils seront à Tadoussac.

I'ay tout pouuoir de traiter avec monsieur de Champlain, comme ie vous le feray voir.

Pour le fait de donner vn vaisseau ie ne le puis faire, mais vous vous pouuez asseurer du passage en Angleterre, & d'Angleterre en France, ce qui vous gardera de retomber entre les mains des Anglois, auquel danger pourriez tomber.

Et pour le fait des Sauuagesses, ie ne le puis accorder pour raisons que ie vous feray sçauoir si i'ay l'honneur de vous voir, que pour le fait de sortir armes & bagages, & peleteries, i'accorde que ces messieurs sortiront avec leurs armes, habits & peleteries à eux appartenans, & pour les soldats leurs habits chacun avec vne robe de castor sans autre chose, & pour le fait des Peres ils se contenteront de leurs robes & liures.

Ce que nous promettons faire ratifier par mon frere General pour la flotte pour sa Maiesté de la grande Bretagne, signé l'Kertk, & plus bas Thomas Kertk, & plus bas est escrit

Les susdits articles accordez avec les sieurs de

Champlain & du Pont, tant par les freres Louis & Thomas Kertk, ie les accepte & ratifie, & promets qu'ils seront effectuez de point en point, fait à Tadoussac ce 19. d'Aoust, Stil neuf 1629. signé David Kertk, avec vn paraphe.

Ayant arresté les articles ils nous r'enuoyereut la chaloupe, nous priant de la despescher au plustost, pour sçauoir si nous accepterions leurs articles, à quoy nous aduisasmes, nous estant assemblez pour resoudre ce que l'on pourroit faire en ces extremitez, & ne pouuant pas mieux, nous resolusmes de prendre la composition. Le lendemain 20. dudit mois ils firent approcher leurs trois vaisseaux, sçauoir le Flibot de pres de cent tōneaux avec dix canons, & deux pataches du port de quarante tonneaux, chacune six canons, & quelques cent cinquante hommes, ayant mouille l'ancre deuant Québec, ie fus treuuer le Capitaine Louys, pour sçauoir ce qui l'auoit empesché de ne me permettre d'emmener mes deux petites filles Sauuagesse que i'auois depuis deux ans, auxquelles i'auois enseigné tout ce qui estoit de leur creance, & appris à

L'Auteur
obtient d'émener deux
Sauuagesse

travailler à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie, en quoy elles travaillent fort proprement, estant au reste fort ciuilisées & portées d'un desir extresme de venir en France. Je fis tant avec ledit Capitaine Louis que ie le releuay des doutes qu'il auoit, me permettant les emmener, ce que sçachant ces filles ils furent fort resjouies.

Je demanday des soldats audit Louis Quer pour empescher que l'on ne rauageast rien en la Cha-

Anglois
prennent
possession
de Québec.

Baillif François
perfidus.

Pille le ma-
gasin des
François.

pelle ny chez les Reuerends Peres Iesuites, Recollets ny la maison de la veufue Heber & son gendre, ce qu'il fit, comme en quelques autres lieux où il en estoit de besoin, puis il fait descendre à terre environ 150 hommes armez, va prendre possession de l'habitation où estant demanda les clefs au Sous-commis Corneille, & à Oliuier qui traittoit avec les Sauuages, comme experimenté & aux langues des Montagnais, Algommequins, comme de celle des Hurons, comme fort propre à cela. Il s'acquitta de sa charge en homme de bien, car ledit du Pont, principal Cōmis, estoit au liēt malade des gouttes, & ne pouuoit agir. Louys Quer ayant ces clefs les donne à vn François appelé le Baillif natif d'Amiens qu'il auoit pris pour Commis, s'estant volontairement donné aux Anglois pour les seruir & ayder à nous ruiner, comme perfide à son Roy & à sa patrie, avec trois autres que i'auois autrefois mené en nos voyages il y auoit plus de quinze à seize ans, entre autres l'un appelé Estienne Brulé, de Champigny, truchement des Hurons, le second Nicolas Marfolet de Roüen, truchement des Montagnais, le troisieme de Paris, appelé Pierre Raye, Charon de son mestier, l'un des plus perfides traistres & meschans qui fust en la bande. Ledit Baillif estoit venu autrefois en ces lieux avec ledit de Caën, qui l'auoit fait vn de ses Commis, l'ayant chassé pour estre grandement vicieux. Cestuy-cy entre au magasin, se saisit de tout ce qui estoit dedans, & de trois mille cinq cens à quatre mille castors, qui appartenoiēt au sieur de Caën, comme de toutes les autres commoditez qui estoient en l'habitation pour seruir à icelle.

Louys Quers'achemine au fort pour en prendre possession, voulant desloger de mon logis, iamaïs il ne le voulut permettre que ie ne m'en allasse tout à fait hors de Quebec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouuoit s'imaginer. Je luy demanday permission de faire celebrer la sainte Messe, ce qu'il accorda à nos Peres : Je le priay aussi de me donner vn certificat de tout ce qui estoit tant au fort qu'à l'habitation, ce qu'il m'accorda, avec toute sorte d'affection ainsi qu'il s'ensuit.

J'ay Louys Kerk commandant de present au Fort de Québec en la nouvelle France pour le Roy de la grande Bretagne, mon Seigneur & Maistre, certisie à tous ceux qu'il appartiendra, que j'ay trouué tant au Fort qu'à l'habitation ce qui sensuit, 4. espoirs de fonte verte & vne moyenne avec leurs boettes, 2. breteuls de fer, de 800 liures chacun, 7. pierriers avec leur boiste double, 45 balles de fer pour les espoirs, & 6. balles pour lesdits breteuls, 40 liures de poudre à canon, 30. liures de meche, 14. mousquets, vn mousquet à Croc. 2. grandes arquebuzes à rouët de 6. à 7. pieds, 2. autres à meche de mesme longueur, 10. haliebardes, 12. piques, 5. à 6. milliers de plomb. 50 corcelets sans brasarts, avec leurs bourguinotes, 2. armes de gensdarmes à l'espreuue du pistolet, deux petarts de fonte verte, vne vieille tente de guerre & plusieurs vstancilles de mesnage & outils des ouvriers qui estoient en cedit lieu de Québec, où commandoit le sieur de Champlain en l'absence de Monsieur le Cardinal de Richelieu pour le seruice du Roy de France & de Navarre. Faict au Fort de Québec ce 21. de Iuillet 1629. signé Louys Kerk.

Certificat
de tout
ce qui es-
toit dans
Québec
qu'il luy
donne.

Ne veulent
faire regi-
stre de ce
qui appar-
tenoit aux
Religieux.

Ils se firent aussi de plusieurs commoditez appartenant aux Reuerends Peres Iesuites & Recollets desquelles choses ne voulurent donner de memoire, disant, s'il faut rendre (ce que ie ne croy pas) il ne se perdra rien, cela ne vaut pas la peine de l'escrire ny en faire recherche. Pour les viures que nous trouuons il ne s'en gastera ny encre ny papier, dont nous n'en sommes pas fachez, vous ayant mieux affister des nostres. Nous vous en remercions bien fort, luy dis je, il n'y a sinon que vous les faites payer bien cheremēt sans pouuoir auoir moyen de les disputer.

Le lendemain il fit planter l'enseigne Angloise sur vn des bastions, fist battre la queffe, assembler les soldats, qu'il met en ordre sur les ramparts, faisant tirer le canon des vaisseaux, & quelques 5. espoirs de fonte qui estoient au fort, & deux petits breteuls qui estoient à l'habitation, & quelques boites de fer, apres il fit iouer toute l'escoupeterie de ses soldats, le tout en signe de resiouissance.

Le iour suiuant il fut à la maison des Peres Iesuites, lesquels luy monstrent des liures & tableaux & quelques ornemens d'Eglise, en luy offrant s'il vouloit quelques-vns de ces liures & tableaux. Il en prit ce qu'il voulut de ceux qui luy semblerent les plus beaux, comme trois à quatre tableaux, le Ministre Anglois eut aussi quelques liures qu'il demanda aux Peres, apres veu la maison & tout le desert qui estoit fort beau, il fut veoir les Peres Recollets, de là s'en retourna à l'habitation.

Vol dudit
le Bailif.

La nuit ensuiuant ledit Bailif prit audit Sous-

Commis Corneille cent liures en or & argent, avec une tasse d'argent, quelque bas de soye & autres bagatelles qui estoient dans sa caisse, ayant esté aussi soupçonné d'auoir pris dans la Chapelle un Calice d'argent doré valant 100. liures & plus, de laquelle chose l'on fit plainte audit Louys Quer qui en fit quelque perquisition, mais nul n'auoia ce sacrilege detestable deuant Dieu & les hommes. Ce Baillif accoustumé à renier & blasphemer le nom de Dieu à tout propos en disoit assez pour se rendre innocent: mais comme il est sans foy ny loy, bien qu'il se dise Catholique comme sont les trois autres, qui ne se soucioient de manger de la chair ny Vendredy ny Samedy pour penser fauoriser les Anglois, qui au contraire les en blasmoient, & faisoient plusieurs autres choses licentieuses & blasrables, ie luy remonstrois assez les deffauts & les reproches qu'un iour il receuroit, desquelles choses il ne se soucioit pas beaucoup, pour l'esperance qu'il auoit de iamais ne retourner en France. Toutes les meschancetez qu'il pouuoit faire aux François il leur faisoit: On receuoit toute sorte de courtoisie des Anglois, mais de ce malheureux tout mal. Ie le laisseray pour ce qu'il vaut, attendant qu'un iour Dieu le chastie de ses iurements, blasphemés & impietez.

Depuis que les Anglois eurent pris possession de Québec, les iours me sembloient des mois, ce qui me donna subiect de prier ledit Louys Quer me permettre m'en aller à Tadoussac, où j'attendrois le départ des vaisseaux, passant mon temps avec le General qui y estoit, ce qu'il m'accorda, puis que ma

Plaintes
contre luy.

L'Auteur
obtient co-
général à
Tadoussac.

volonté n'estoit de demeurer dauantage. l'accommoday ledit Louys Quer de quelques commoditez d'emmeublement pour sa chambre qu'il me demanda: & pour le reste de mes commoditez, ie les embarquay avec ledit Thomas Quer dans le Flibot avec mes deux petites Sauuagesse. Dupont demeura avec la pluspart de nos compagnons, comme firent aussi tous les Peres, attendant de s'en retourner au second voyage.

Leidits Anglois s'estât ainsi saisis du pais, la veufue Hebert & son gendre ne pensant pas moins qu'à s'en retourner, se saisissant de leurs maisons & de leurs terres qui estoient ensemençees, ayant apparence d'une tres belle recolte, comme aussi les terres desdits Peres, ce qu'ils ne firent, au contraire luy offrant toute assistance, que s'il vouloit demeurer en sa maison qu'il le pouuoit faire aussi librement comme il auoit fait avec les François, luy permettant de faire cueillette de tous ses grains, en disposant comme il aduiseroit bon estre, que pour le surplus de ce qui luy resteroit de ses grains, qu'il le pourroit traiter avec les sauages, & l'année suiuaute au temps que les vaisseaux retourneroient s'il ne se treuuoit bien, il seroit en son option de demeurer ou s'en retourner, luy faisant valloir chaque castor marchand, quatre liures, qui luy seroient liurés à Londre. Tout cecy luy estoit grand aduantage & plus qu'il ne pouuoit esperer: mais comme Louis Quer estoit courtois, tenant tousiours du naturel François, & d'aymer la nation, bien que fils d'un Escoissois qui s'estoit marié à Dieppe, il desiroit obliger en tant qu'il pouuoit ces familles & autres François à demeurer

rer, ayant mieux leur conuersation & entretien que celle des Anglois, à laquelle son humeur monstroït repugner.

*Lonys Quer
ayme les
François.*

Ces pauures familles voyant la condition qu'on leur offroit de s'en retourner en France, apres auoir employé quinze à seize ans de leur trauail, pour tascher à s'oster de l'incōmodité & necessité qu'ils souffriroient sans doute en France, & estans chargez de femmes & enfans, ils se verroient contrains de mander leur pain, chose à la verité bien rude & considerable à ceux qui se mettront en leur place. Ainsi se trouuoient-ils bien empeschez de ce qu'ils deuoient faire, d'autant qu'ils se voyoient priuez de l'exercice de la Religion, n'y ayant plus de Prestres: ils m'en demanderent mon aduis, plus par bien seance à mon opinion, que pour volonté qu'ils eussent à suivre ce que ie leur eusse conseillé, neantmoins iugeant l'auantage que l'Anglois leur faisoit, & la liberté qu'il leur donoit des en retourner en France, ie pensay leur donner vn conseil qui ne leur eust point esté ruineux, leur remontrant que la chose la plus chatoüilleuse & de grand poix estoit l'exercice de nostre Religion, qu'ils nepouuoÿt iamais esperer si les Anglois estoient tousiours en ces lieux, & par consequent priué de la Confession & des Saincts Sacraments qui pouuoient mettre leurs ames en repos pour vn iamais, si ils leur estoient administrez, ce qu'ils ne pouuoit esperer si les François ne reprenoient la possession de ces lieux, ce que ie me promettois moyennant la grace de Dieu, que pour ceste année si i'estois en leur place ie ferois la cueillette de mes grains, & en traiter le plus qu'il me

seroit possible avec les Sauvages, & les vaisseaux François reuenant prendre possession, leur dōner la pelletterie & en tirer l'argent qu'il leur auoit promis, & leur abandonner vos terres, puis vous en reuenir en leurs vaisseaux, car il faut auoir plus de soin de l'ame que du corps, & ayant de l'argent en France vous pourrez vous tirer hors des necessitez. Il me remercièrent du conseil que ie leur donnay, qu'il le suiuroient, esperāt neantmoins nous reuoir la prochaine annee avec l'aide de Dieu.

Combat des François avec les Anglois. L'auteur est pris en combattant. On le fait parler au sieur Emery. Voyage des François à Tadoussac. Le beau-frere de l'Auteur luy compte son voyage. Emery taschoit regagner Québec.

CHAPITRE IV.

LE 24. dudit mois nous leuâmes les ancres & mîmes à la voile, ce iour fûmes mouiller l'ancre au bord de l'Est Nordouest de l'isle d'Orleans, le lendemain mîmes sous voile & le trauers de la Malle-baye, 25. lieues de Québec l'on aperceut vn vaisseau du costé du Nort qui mettoit sous voile, lequel taschoit d'aller vers l'eau pour gagner le vent & faire retraite s'il pouuoit, il fut trouué appartenir audit sieur de Caën, où son cousin Emery commandoit, qui venoit à Québec pour prendre les castors qui y estoient, & traiter quelque marchandise qu'il auoit, & autres commoditez

à luy appartenant, d'autant que l'Anglois ſçauoit qu'il eſtoit en la riuere, comme il ſera dit cy-apres.

Ledit Thomas commanda d'approcher le plus près que l'on pourroit du vaiſſeau dudit Emery pour le ſaluër de quelques canonades, qui luy furent auſſi-
 toſt reſpondus par autres coups de meilleure amoni-
 tion, ſ'entretirent quelque temps enuiron 30. coups, l'vn qui fut tiré du vaiſſeau dudit Emery emporta la teſte d'vn des bons mariniers dudit Thomas Quer, Emery fiſt quelque bordées pour taſcher de gagner le vent pour ſe ſauuer, mais Thomas deſirant en venir aux mains & l'aborder, me diſt; Monſieur vous ſçauiez l'ordre de la mer, qui ne permet à ceux d'vn contraire party eſtre libre ſur le Tillac, c'eſt pourquoy vous ne treuuez eſtrage que vous & vos compagnons deſcendiez ſous le Tillac, où eſtant fiſt fermer les panneaux & les cloier ſur nous, faiſant mettre ſes matelots & ſoldats en ordre pour combattre à l'abordage qui fut faite aſſez mal à propos, entre le mas de Van & le beau Pré dudit vaiſſeau d'Emery, lequel de ſon coſté faiſoit ſon deuoir de ſe tenir preſt pour ſe deffendre à l'abordage: chacun fait ce qu'il peut pour vaincre & terracer ſon ennemy: ce fut alors qu'on vint aux coups de pierre & balles de canon, & autres choſes qu'ils pouuoient attrapper ſe iettant d'vn bord à l'autre, car les vns ny les autres ne pouuoient entrer dedans leurs vaiſſeaux que par le beau-pré du vaiſſeau dudit Thomas Quer, à cauſe que le vaiſſeau (comme i'ay dit) auoit abordé debout, & vne pate de l'ancre de celui de Thomas Quer ſ'eſtoit attachée & cramponnée au vaiſſeau d'Emery,

Combat
des Fran-
çois avec
l'Anglois
à coups de
canons.

Ce que
Thomas
Quer dit à
l'Auteur.

On vint
aux coups
de pierre, &
balles de
canon.

enforte qu'ils ne se pouuoient desaborder : & vn homme armé d'un bord à autre pouuoit facilement empescher d'entrer : ce pendât que les gens de Thomas Quer. estoient ainsi mal menez , vne partie se jetta au fond du vaisseau que ledit Capitaine faisoit monter à coups de plat d'espée, mais c'est vne mauuaise chose quand la peur saisit les courages, le Chef mesme ne sçauoit pas bien où il en estoit, car peu l'accompagnoient au combat, il y eust quelque rumeur en ce combat dâs le vaisseau d'Emery de Caen, qui par vn courage lasche cria assez hautement *Cartier, Cartier*, ce qui fut entendu par Thomas Quer, qui aussi tost ne voulut perdre temps, & releua ceste parolle, leur promettant toute courtoisie, autant dit il, qu'au sieur de Champlain que nous auons icy, & prenez garde de conseruer vos vies. Pendant tout ce combat les deux pataches approchoient qui eussent mal mené ledit Emery, qui ne pouuoit se desaborder, voyant l'inconuenient qu'il pouuoit encourir, ayant des gens en son bord qui nauoient eue de bien faire, il demanda à me voir pendant ce temps le combat cessa d'une part & d'autre, & vint on aussi tost avec vne pinse à ouurer les panneaux, l'on m'enleue promptemēt pour aller parler audit Emery de Caen: ledit Thomas Quer qui à son visage & contenance tesmoignoît n'estre pas bien en seureté de sa personne, & disoit, Assurez vous (me dit il) que si l'on tire du vaisseau que vous mourrez, dites leur qu'ils se rendent, ie leur feray pareil traitement qu'à vostre personne, autrement ils ne peuuent eüiter leurs ruyne, si les deux pataches arriuent plustost que la

Pinse de
l'Auther
par l'An-
glois.

On le fait
parer au
sieur Em-
ery.

composition soit faite: le luy dis, Monsieur de me faire mourir en l'estat que ie suis, il vous feroit tres-facile estant en vostre puissance, vous n'y auriez pas d'honneur, en derogeant à ce que m'auiez promis, & vostre frere le Capitaine Louys Quer aussi, de plus ie ne puis commander à ces personnes là, & ne peux empêcher qu'ils ne fassent leur deuoir, en se maintenant & defendant comme gens de bien, vous les deuez louer plustost que les blasmer, vous sçauiez qui a vn prisonnier l'on luy fait dire ce que l'on veut, & par consequēt ledit Emery ne doit s'arrester à ce que ie luy pourrois persuader: le vous prie d'oc dit-il, de les assureur qu'ils auront toute sorte de bon traitement s'ils se veulent rendre, ce que ie fis, parlant audit Emery de Caen qui estoit sur le bord de son vaisseau, lequel demanda de rechef parole dudit Thomas Quer, qui promet leur faire la mesme composition qu'il m'auoit faite: Ils mettent les armes bas, les deux pataches arriuent aussi tost, ausquelles ledit Thomas Quer fait defences d'offencer les nostres, qui sans doute les eussent ruynez, & sans icelles le vaisseau Anglois eust esté enleué ledit Emery ayant l'aduantage, se rendant maistre du vaisseau Anglois avec le sien, moy & autres François qui estoient de là, les Anglois eussent apporté du renfort, & desmeslât les vaisseaux du grapin qui y tenoit, l'on eust peu prendre leurs deux pataches L'accord fait tant d vn costé que d'autre, Lepinay Lieutenant dudit Emery de Caen, entra dans le vaisseau, & apres ledit Emery, qui vinrent faire la reuerence à Thomas Quer, ledit de Caen me dit, qu'il venoit pour me secourir, que

Ce qu'il
dit à Tho-
mas Quer.

Thomas
le prie de
dire aux
siens qu'ils
se rendent

Ce qu'Emery dit à l'Auteur. son cousin de Caen luy auoit dōné lettre pour m'apporter, par laquelle il mandoit qu'il m'enuoyoit des viures pour trois mois, attendant plus grand secours du sieur Cheuallier de Rasilly qui deuoit arriuer en bref, neantmoins il croyoit que la paix estoit faite entre la France & l'Angleterre.

Les François vont à Tadoussac. L'execution faite, nous nous en allasmes à la rade à Tadoussac treuer le General Kertk, où ledit Emery auparauāt auoit pēsé aller, perdre par vne disgrâce qui luy suruint le trauers de Tadoussac, cōme il sera dit en son lieu, estans arriuez à la rade du moulin Baudé, où estoient encore les Anglois, ledit General nous fit bonne reception, bien aise de ceste prise: aussi y vismes nous ce bon traistre & rebelle Jacques Michel, qui auoit conduit les Anglois dès la premiere & seconde fois: il estoit Contre-Admiral de ceste flotte, cōposée de cinq grands vaisseaux de trois à quatre cens tōneaux, tres bien amunitionnez de canons, poudres, balles, & artifices à feu: à la verité, hors les Officiers, le reste n'estoit pas grande chose, il y auoit en chacun pres de six vingts hommes, aussi i'y vis mon beau-frere Boulé, qui auoit esté pris depuis qu'il estoit party de Québec, lequel me fit le discours de ce qui se passa en son voyage depuis son departement, qui fut tel qui s'ensuit.

Le beau-frere de l'Auteur luy compte son voyage. Il me dit que partant de Québec avec les incommoditez qu'ils auoient receuës allant à Gaspey, ils rencontrèrent Emery, estant fort refouïs d'une si heureuse rencontre, il leur donna de quoy se rafraischir, luy ayant dit que son cousin de Caen l'enuoyoit tāt pour querir les castors, qu'autres com-

moditez s'il en reſtoit & apporter au Fort des viures pour trois mois, attendât le ſecours de Monsieur de Raſilly qui eſtoit preſt à faire voile, quand il par-
tit de la Rochelle, & que ſans l'arrest que Ioubert luy fit de la part de la compagnie, il euſt arriué vn mois pluſtoſt à Québec, & n'auoit peu faire autrement pour le mauuais temps qui l'auoit contrarié à la mer, qu'il le contraignit relaſcher à la Rochelle, pour faire quelque radoub en ſon vaiſſeau qui eſtoit du port de 70. tonneaux: croyant que la paix eſtoit faite entre l'Angleterre & la France, d'autant qu'il auoit veu quelque lettre entre les mains de monsieur de la Tuillerie à la Rochelle, où on l'aſſeuroit d'icelle, meſme que l'on ne donnoit plus de congé pour faire la guerre à l'Anglois: joint auſſi que le Capitaine Daniel venoit en la Compagnie du ſieur Cheuallier de Raſilly, Ioubert deuoit venir deuant & quelques deux autres barques, l'vne appartenante aux Peres Ieſuiſtes, où eſtoient les Reuerends Peres Allemand & Noyrot, qui venoient pour ſecourir leurs Peres à Québec, croyant que ces vaiſſeaux pourroient eſtre dans la riuere, ſ'ils auoient vent fauorable, le-
dit Emery de Caen demanda ſ'il ne ſçauoit point qu'il y fut entré des vaiſſeaux dans la riuere, il luy dit que non, ce qui donna courage audit Emery, péſant arriuer des premiers à Québec, pour emporter promptemēt ſes peleteries, & traiter quelque peu de marchandises & viures qu'il auoit, premier que ledit Daniel & Ioubert arriuaſſent, il prit les cinq cens caſtors qui eſtoient en la barque qu'il mit en la ſienne.

A preſtous ces diſcours paſſez, & que ie luy eu

representé la necessité en laquelle nous auions esté laissez, il se delibera de monter au plustost : moy fort resiouy desirant estre des premiers à vous donner ce bon aduis de ce secours si fauorable en vne telle necessité, ie dis audit Emery quil estoit à propos que i'allasse deuant avec la chaloupe, pour afin que s'il y auoit du calme, au moins quil nous donneroit ce contêtement que de nous apporter les nouuelles, que pour cet effect il luy demanda de changer son esquipage de matelots pour faire diligence, d'autant que les siens estoient foibles & debiles, qu'ils ne pourroient nager comme les siens qui estoient frais, & aussi donner quelque baril de poudre pour nous secourir, ce quil refusa, disant, quil ne desiroit se defaire de ses hommes ny de sa poudre, leur donnant seulement vn peu de biscuit : que pour la petite barque où il estoit allé, il l'auoit laissée à gouverner & commander à Desdames, lequel deuoit suiure ledit Emery de Caen : Je partis tout ainsi, avec la chaloupe & mes matelots harassez de necessité & trauail : le desir que nous auions de vous donner des nouuelles, nous donnoit de tant plus de courage. Au bout de quatre ou cinq iours apres auoir quitté ledit Emery, nous apperceusmes quelque vaisseau vers l'eau, desirant l'aller recognoistre, pensant que se fut celuy dudit Daniel, selon que l'on nous l'auoit representé, mais comme nous eusmes recogneu que ce n'estoit point luy, ains vn vaisseau Anglois, nous resolusmes de gagner la terre, pour nous sauuer, le vaisseau Anglois (où estoit ledit Thomas Quer) apperceuant que nous faisions retraite nous tire vn coup de canõ,

& aussi

& aussi tost esquippe vne autre chaloupe avec double esquippage, pour laisser les nostres qui faisoient ce qu'ils pouuoient pour se sauuer: en ceste occasion l'esquippage frais dudit Emery eust peu seruir, nos matelots n'en pouuant plus, pour estre foibles & debiles du trauail: nous fumes attaints par les Anglois qui nous pillerent & rauagerent tout ce que nous auions, on nous emmene audit Thomas Quer qui no^r reçoit assez courtoisement, il me mena à son frere le General, qui me fait tres bonne reception & nous mena à Tadoussac avec luy, ie luy fis entendre comme ledit Emery de Caen luy auoit dit asseurement que la paix estoit faite, l'ayant sçeu de personnes dignes de foy au partir de la Rochelle. A il les articles, me dit le general, Non, Ce sont contes faits à plaisir, il s'informe de l'estat auquel vous estiez à Québec, ie luy en disois bien plus qu'il n'y en auoit ce qu'ils pouuoient croire, mais quelques matelots pris luy disoient que vous estiez bien mal si n'auiez du secours, les Sauvages qui croyoient qu'à ce changemēt tout leur seroit donné de la part des Anglois, luy dirent le miserable estat auquel vous estiez reduits. Nous arriuōs au moulin Baudé où ils mouillēt l'ancre, & aussi tost ils arment le Flibot & deux pataches, pour promptement faire monter à Québec, ils auoient avec eux des hommes Anglois, qui auoient esté l'année precedente au Cap de Tourmente quand il fut brulé. Les Sauvages de Tadoussac s'offrant de les conduire, leur disant, qu'ils sçauoient mieux le chemin que les François, à la verité qu'ils ne mentent pas, car il n'y a endroits ny roches qu'ils ne cognois-

sent par experience, que nous n'auons si exacte, neât-moins ils ne laisserent d'emmener de nos matelots, puisque la fortune leur auoit esté si fauorable, leurs affaires ayant esté preueuës dès l'Angleterre par le Conseil, que ledit Iacques Michel leur auoit donné, qui ne se pouuant alieurer auoir en leur puissance des matelots qui estoient en la chalouppe qui prirer par cas fortuit: mais l'occasion se preséta de laquelle ils se seruirent, pour ayder à conduire leur Flibot & patache. C'est vne disgresion que ie fais sur ce que aucuns ne pensent reparer leur faute, quād les choses ne reussissent à leur souhait, & faut tousiours qu'il y aye vn si, ce qui n'estoit point en ceste affaire: sur ce qu'aucuns ont dit, que si l'Anglois n'eust pris la chalouppe il n'eust monté à Québec si promptement qu'ils firent: ce sont contes faits à plaisir à des personnes qui ne sçauent comme ceste affaire s'est passée, & ne sçauent comment couvrir leur faute, sinon en blasmant autrui, chose de mauuaise grace, car ils auoient emmené le Flibot & les deux pataches, avec les hommes qui auoient esté audit Cap de Tourmente, comme i'ay dit cy dessus, à dessein qu'aussi tost arriuez au moulin Baudé de les faire monter à Québec, craignant que si leur eust fallu monter des barques à Tadoussac, que pendant ce trauail vne moyenne barque eut passé & donné secours à l'habitation, leur dessein par ce moyen rompu: & quand mesme, comme dit est, qu'ils n'eussent eu que des Sauvages du pais pour pilotes, qui eussent aussi bien pilotez comme ils l'auoient fait des l'année passée audit Cap de Tourmente, avec la plus grande barque que nous eussions à Tadoussac.

Reuenons audit Emery, lequel apres que Boullé fut party avec sa chaloupe, il leue l'ancre & met sous voiles pour gagner Québec au plustost, sans sçauoir aucunes nouuelles de l'Anglois, celles que luy dirent lesdits Desdames & Foucher, qui estoient en la petite barque de Boullé qu'ils auoient veu vn canau, où il y auoit des Sauvages avec de la marchandise Angloise, qu'ils auoient traitez avec eux, c'est ce que dit ledit Desdames, que de cet aduis ledit Emery n'en fait conte, neantmoins cela luy deuoit faire penser & s'asseurer mieux qu'il ne fit, pour la consideration de son vaisseau, & ne tomber aux accidens comme il fit, car estant sur le trauers de L'eschemin il fut pris d'un tēps de brune que l'on voyoit fort peu, il passa deuant les Anglois, qui estoient à la Ralde du moulin Baudé, à la portée presque du canon, sans estre apperceus d'une part ny d'autre: pēsant doubler la pointe aux alloüettes, ils eschouent sur l'islet rouge comme le trauers de Tadoussac où se voyant pensant estre perdus ils font vne piperie pour se sauuer à terre, voicy que la brune s'abaisse où ils virent les Anglois, font tirer quelques coups de canons, pour leur demander secours, & les aller sauuer du naufrage où ils pensoient se voir, ledit Jacques Michel dit au General, enuoyez secourir ce vaisseau qui s'en va perdre, ou pour le moins les hommes, ils tirent leur canon pour vous en aduertir, vous en aurez bon marché, le General n'en voulut rien faire, disant, Ils les faut laisser, & attendre vn peu ils ne nous pourrons fuir, Ils sont bien despourueus de consideration de venir passer à nostre veuë, ayant vaisseaux deuant & derriere eux : sans la brune il n'eut

Emery tasche de gagner à Québec.

Les Anglois
peu confi-
derez cy
secy.

esté si auant, & ainsi le laissa là, & donna grande faute audit Quer de n'y enuoyer des chaloupes aussi tost qu'ils ouyrent tirer leur canon, & n'eussent perdu trois de leurs hommes, comme ils firent depuis en se batrant avec ledit Emery, la marée commençant à monter sous le vaisseau fit que peu à peu il vint à floter sans estre que fort peu endommagé, ils prénent courage & se r'embarquent, laissent leur piperie, se mettent vers l'eau, vont mouiller l'ancre au presdu Chafaut au Basque, deux lieuës de Tadoussac, où ils furent quelque temps: ils virent vne chaloupe Angloise qui venoit de Québec, & alloit treuuer le General pour luy porter nouuelle de la prise du fort, sur laquelle ledit Emery fit tirer vn coup de canon: voulant mouiller l'ancre le pert met à la voile, & va mouiller proche de la Malle baye, où il vint quelques canaux de Sauvages qui luy dirent que Québec estoit rendu, ce qu'il ne voulust croire, & pour ce sujet enuoya vn canau de Sauvages avec deux François pour en sçauoir la verité, (qui n'estoit que trop vray,) qu'ils eussent à faire le plus de diligence qu'ils pourroïent, ils leur falloit faire vingt lieuës, & autant pour le retour, c'estoit perdre vn vn grand temps, ayant peu éuiter la prise des Anglois. Ces deux hommes promirent faire ce qu'ils pourroïent, l'un appellé le Cocq Charpentier, & l'autre Froide-mouche, qui auoient esté en la barque de Boullé: ces deux personages estoient ignorans & mal propres à telles affaires, veu que les plus discrets n'y sont pas trop bons. Ces deux aduanturiers se mettent en chemin, vont au Cap de Tourmente, s'amusent à chasser (c'estoit bien le temps) la nuit arriuez à Québec ils

ne voyoient point les vaisseaux Anglois, qui estoient desia partis pour retourner à Tadoussac, ils s'approchent des cabanes des sauuages, qui leur dirent que les Anglois estoient au fort & à l'habitation : les vaisseaux partis, & qu'ils estoient dedans. Toutes ces nouuelles suffisoient pour s'en retourner promptement treuer ledit Emery, & quelque diligence qu'ils eussent fait ils eussent treuvé le vaisseau pris des Anglois, mais au contraire ils vont passer contre le fort, entendent les sentinelles de l'ennemy, ils ne se contentent de se retirer, ils vont à la maison de la veufue Hebert ou de son gendre, les voyant leur demandēt ce qu'ils estoient venu faire, Nous venons, dirent ils, de la part du sieur Emery voir si l'habitation estoit prise: hélas, leur dirēt ils, que vous estes simples & peu aduisez, ne le voyez vous pas bien, falloit il venir icy pour vous faire prédre, que dira-on, sçachant par les Sauuages que vous estes venus icy, & que ie ne le dise, il y va de ma vie & de toute la ruyne de ma famille, il faut que par necessité si ie me veux conseruer, ie dise que vous estes venus pour voir si le sieur de Champlain estoit icy, & cōme tout alloit: allons treuer le Capitaine Louis, il est grand homme, il ne vous fera point de tort, ce qu'ils firent, lequel leur vſa de quelques paroles & menaces fascheuses, les retenans pour les faire trauailler.

Sauuages
aſſeurent
Emery que
les Anglois
eſtoient à
Québec.

Ce que leur
dit le gendre
de la veufue
Hebert.

Sont retene-
nus par les
Capitains
Louis.

Cependant la petite barque où estoit Desdames fuiuoit ledit Emery de Caen, mais ils s'arrestèrent à vne petite ruiere pour prendre de l'eau, où ils furent deux iours à cause du mauuais temps. Sortant de là ils furent iusques au Bic, quinze lieues de Tadoussac, sçachant au vray par les Sauuages la prise de Québec, &

que ledit de Caen ne pouuoit éuiter qu'il ne fust pris pour s'estre trop hasardé, ils ne furent point incredulés, ils se delibererent de s'en retourner chercher passage le long des costes, où estant vers Gaspey rencontrerent Ioubert avec sa barque qui nous venoit secourir, mais trop tard, & leur dist, qu'il auoit esté pourfuiuy des Anglois proche de Miscou, il leur dist aussi que le Capitaine Daniel estoit party pour mesme effect, & vne autre barque pour les Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres l'Alleman & Norot.

Ioubert se
perd aux
costes de
Bretagne.

Il s'embarque avec ledit Ioubert, & s'en retourne en France sans faire plus grand progresz, sinon que s'aller perdre à la coste de Bretagne près Benoder proche de Quimpercorentin, qui pensant au commencement que ce fussent quelques pirates, furent detenus iusques à ce qu'ils sceurent la verité, & là ledit Ioubert despendit plus qu'il n'auoit sauué de son naufrage.

Ces mal-
heurs arri-
uerēt faute
de n'auoir
party de
saizon.

Voicy vn defect en ce voyage, de ne partir suiuant l'ordre qui auoit esté donné par les sieurs Directeurs de Paris, de partir de droite route de Dieppe pour la Nouvelle France. Au lieu de ce faire, les vaisseaux vont attendre le sieur Cheualier de Rasilly, & ainsi laisserent perdre la saizon, que s'ils fussent partis au 15. ou à la fin de Mars, & que ledit Capitaine Daniel partant de bonne heure, cōme dit est, il fust arriué à Québec le 20. où à la fin de May pour le plus tard, près de deux mois premier que les Anglois, en nous secourant ils eussent iouy des traites, ce qui ne fut effectué pour le retardement.

Les Directeurs de Bordeaux manquerent aussi, & empescherent les pataches de partir si promptement

qu'elles eussent peu faire, & ledit sieur Chèvalier de Rasilly n'eust laissé d'aller combattre les Anglois, que si cela eust esté, l'ennemy eust esté vaincu, & l'habitation recouuerte. Mais le traité de paix qui se fist entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre empescha d'effectuer la commission qu'il auoit, qui fut changée pour le voyage de Maroc où il fut, qui ne seruit pas beaucoup, & par ainsi ceste Societé receut de grandes pertes en la despenſe qu'ils firent encore ceste année, pensant que les vaisseaux du Roy deuoient faire le voyage, sur les nouuelles certaines que l'on auoit que les Anglois estoient partis de Londres pour aller prendre Québec. Voilà les effets de ces voyages, autant malheureux que mal entrepris.

Retournons à ce que nous fîmes estant au moulin Baudé, dans les vaisseaux de Quer, deux ou trois iours apres nostre arriuée, qui fut enuiron le premier d'Aoust, nous entraſmes dans le port de Tadoussac, où aussi-tost le General fit charger le Flibot pour faire porter ce qui estoit de commoditez à Québec, fit monter vne barque à Tadoussac de quelques 25. tonneaux qu'il auoit portée en fagots, où ie vy Etienne Brulé truchement des Hurons, qui s'estoient mis au seruite de l'Anglois, & Marfolet, ausquels ie fis vne remonstrance touchant leur infidelité, tant enuers le Roy qu'à leur patrie, ils me dirent qu'ils auoient esté pris par force, c'est ce qui n'est pas croyable, car en ces choses prendre vn homme par force se seroit pluſtoſt esperer de seruite qu'une fidelité, leur disant, Vous dites qu'il vous ont donné à chacun cét pistoles & quelque pratique, & leur ayant ainsi promis route

L'Auteur
reproche
l'infidelité
d'Etienne
Brulé & de
Marfolet.

fidelité vous demeurez sans religion, mangeant chair
 Vendredy & Samedy, vous licentiant en des desbau-
 ches & libertinages desordonnées, souuenez-vous
 que Dieu vous punira si vous ne vous amendez, il n'y a
 parent ny amy qui ne vous dise le mesme, ce sont ceux
 qui accourront plustost à faire faire vostre procez :
 que si vous sçauiez que ce que vous faites est desagiea-
 ble à Dieu & au monde, vous auriez horreur de vous
 mesme, encore vous qui auez esté esleuez petits gar-
 çons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous
 ont mis le pain à la main : pensez vous estre prîez de
 ceste nation ? non, assurez vous, car ils ne s'en seruent
 que pour la necessité, en veillant tousiours sur vos a-
 ctions, sçachant que quand vn autre vous offrira plus
 d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore plu-
 stost que vostre nation, & ayant cognoissance du país
 ils vous chasseront, car on se sert des perfides pour vn
 temps, vous perdez vostre honneur, on vous mon-
 strera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que
 vous soyez : disant, Voilà ceux qui ont trahy leur Roy
 & vendu leur patrie, & vaudroit mieux pour vous
 mourir que viure de la façon au monde, car quelque
 chose qui arriue vous aurez tousiours vn ver qui vous
 rongera la conscience, & en suite plusieurs autres dis-
 cours à ce sujet : Ils me disoiēt, Nous sçauons tres bien
 que si l'on nous tenoit en France qu'on nous pèdroit,
 nous sommes bien faschez de cela, mais la chose est
 faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes, &
 nous resoudre de iamais ne retourner en Frâce : l'on
 ne laissera pas de viure, ô pauvres excusez, que si on
 vous attrappe vo⁹ qui estes suiets à voyager, vous cou-
 rez

Leur Res-
 ponse.

rez fortune d'estre pris & chastiez.

Je vis Louis le Sauvage que les peres Iesuites auoient tant pris de peine à instruire, & qui commençoit à se licentier en la vie des Anglois, bien qu'il disoit auoir vne grande obligation ausdits Peres de ce qu'il sçauoit, estant en son cœur bon Catholique, & qu'un iour il esperoit le tesmoigner aux François si iamais il reuenoient en ces lieux: les Anglois le renuoyerent en son païs avec son pere qui le vint voir, & ceux de sa nation qui en furent fort resiouis, ausquels il fit de grands discours de ce qu'il auoit veu tant en France qu'en Angleterre, Brullé truchement fut avec luy aux Hurons.

Louys le Sauvage se met au ser-vice des Anglois.

Voyages de Quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauuais dessein de Marsolet. Responce de l'Auteur au General Quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvageesses par luy instruites en la Foy.

CHAPITRE V.

LE General Quer se delibere d'aller voir Québec dans vne chaloupe qu'il fait equipper, & emmena Iacques Michel & quelques autres siens Capitaines de ses vaisseaux, & mon beau-frere: pendant son absence nous passâmes le temps le mieux qu'il nous fut possible, attendant son retour. Pour ce qui estoit des Sauvages les vns môstroient estre resiouis de ce chā-

Voyage du General à Québec.

gement, les autres non, selon la diuerfité des humeurs qui croient souuent que les choses nouuelles apportent plus grand bien, c'est où maintes fois le monde se trompe : comme ces peuples pensoient recevoir plus de courtoisie de ces nouueaux Estrangers que de nous, ils treuuerēt en peu de tēps toutes autres choses qui ne s'estoient imaginez, nous regrettans.

Le General fut quelque dix à douze iours à son voyage, à son retour fut salué de quelques canonnades, me disant qu'il estoit content de ce qu'il auoit veu, que si cela leur demeuroid ils feroient bien d'autres fruićts que ce qu'on y auoit fait, tant aux peuplades qu'aux bastiments & commerces de ce qui se pourroit faire dans le païs, par le travail & industrie de ceux que l'on y enuoyeroit.

Ce que le
General di
soit à l'Au-
teur.

Le Roye à
Québec 10^e
des Capitai-
nes.

Monstre
vne lettre
de Marfolet
à l'Auteur.

Quelques iours apres son arriuée il festoya tous ses Capitaines, pour cet effect il fit dresser vne tante à terre enuironnée de verdure, sur la fin du disner il me donna à lire vne lettre qui luy auoit esté enuoyée de Québec, escrite de Marfolet truchemēt, (mesconnoissant des biens qu'il auoit receus des Societez Françoises) où il y auoit escrit ce qui s'ensuit.

„ **M** Onfieur depuis nostre arriuée à Québec vn
 „ canau de Sauuage est descendu des trois ri-
 „ uieres, pour vous donner aduis qu'vn conseil s'est
 „ tenu de tous les Chefs & principaux du païs assen-
 „ blez, pour deliberer, sçauoir si Mōsieur de Cham-
 „ plain doit emmener en France les deux petites filles
 „ qu'il a, ils ont resolu que puisque les François ne
 „ sont plus demeurans en ces lieux, de ne les laisser

aller, & vous prient les retenir, & ne leur permettre ce qu'ils s'en retournent, d'autant que si vous ne l'em- ce
 peschez le pays se perdra, & est à craindre qu'il n'ar- ce
 riue quelque accident de mort aux hommes qui de- ce
 meurent en ces lieux, c'est pourquoy que s'il en ar- ce
 riue mal, ie me descharge de ce que ie dois, vous en ce
 ferez selon vostre volonté : mais si me croyez com- ce
 me vostre seruiteur, vous ne permettrez qu'elles ce
 passent plus outre, en les r'enuoyant icy : c'est tout ce ce
 qui s'est passé depuis vostre partement, i'espere m'en ce
 retourner à Tadoussac pour auoir l'honneur de pré- ce
 dre congé de vous, comme estant Monsieur, Vostre ce
 humble & affectionné seruiteur Marsolet.

Ayant leû ceste lettre, ie iugeay aussi tost que le ga-
 land auoit inuenté ceste malice pour faire retenir ces
 filles, desquelles il vouloit abuser, cōme l'on croyoit
 & autres mauuais François semblables à luy ; l'vne
 de ces filles appelée Esperance, auoit dit quelques
 iours auparauant, que Marsolet estant au vaisseau l'a-
 uoit sollicitée des'en aller avec luy, luy promettant
 plusieurs commoditez pour l'attirer, mais que iamais
 elle n'y auoit voulu condescendre, mesme qu'elle
 s'en estoit plainte à des sauages qui luy auoient dit,
 Sçais tu pas biē qu'il ne vaut rien, & qu'il est en mau-
 uaise reputation avec tous les Sauages pour estre vn
 menteur, ne l'escoute point, tu es bien, Monsieur de
 Champlain vous ayme comme ces filles, aussi dirent
 elles, Nous luy portons de l'affectiō, ce que n'estant
 nous n'aurions desir de le suiure en France, qui fut le
 suiet que i'en parlay au General.

Dessein du
 mal heu-
 reux Mar-
 solet.

Ce qu'il
 dit à l'vne
 des deux
 filles Sau-
 uageſſes
 pour les ſu-
 borner.

Ce que
l'Auteur
dit au Ce
neral.

Monfieur vous me faites faueur, que vofre cour-
toifie s'ef tende à me monftrer cefte lettre, que fi
l'affaire eft ainfi qu'il l'efcrit, j'aurois tort de vous
" faire vne demande inciuille, en vous demandant
" permiffion d'emmener ces filles que j'ay me comme
" fi elles eftoient miennes, vous me permettez que ie
" parle pour ces pauvres innocentes qui m'ont eſté dô-
" nées par les fauages assemblez en Conſeil, fans que
" ie les aye demandez, mais au contraire comme forcé
" avec le conſentement des filles & des parens, à telle
" condition que j'en diſpoſerois à ma volonté, pour
" les inſtruire en noſtre Foy, comme ſi c'eſtoient mes en-
" fans, ce que j'ay fait depuis deux ans le tout pour l'a-
" mour de Dieu, où j'ay eu vn grand ſoing à les entre-
" tenir de tout ce qui leur eſtoit neceſſaire, les deſirant
" retirer des mains du Diable, où elles retomberont ſi
" faut que les reteniez: ie vous ſupplie que vofre cha-
" rité ſoit telle enuers ces pauvres filles de ne les vio-
" lenter, & ſouuenez vous que Dieu ne vous fera point
" ingrat ſi vous faites quelque choſe pour luy, il a des
" recompensés grandes, tant pour le Ciel que pour la
" terre.

Ce qu'il
dit contre
Marſolet.

Au reſte ie ſçay tres aſſeurément que Marſolet
a forgé en ſon eſprit ce qu'il vous m'ade, n'ayant treu-
" ué autre moyen pour perdre ces filles, & iour de ſa
" deſordonnée volôté ſ'il peut. Je ſçay aſſuremēt que
" les Sauvages eſtant au Conſeil des trois riuieres, il ne
" fut parlé aucunement de ces filles, ny de ce que Mar-
" solet vous a eſcrit, meſme ie ſçay que lors qu'eſtiez à
" Québec vo^{us} vous informastes ſiles Sauvages n'eſtoient
" point faſchez de ce qu'elles ſ'en alloient, que Gros

Jean de Dieppe qui s'est donné à vous, truchement des Algommequins, vous dit au contraire, qu'ils fussent fâchez de ce que ie les emmenois, qu'ils en estoient bien contêts, que s'il y auoit du danger de les emmener allant dans le pays cōme il alloit, il n'y eut pas esté pour beaucoup de choses, & Coullart vous dit aussi, Monsieur nous auons autant d'intrest que personne, à cause de ma femme & de mes enfans, que s'il y auoit quelque risque ie vous le dirois librement, au contraire les Sauvages m'ont dit qu'ils en estoient bien aise, qu'elles estoient bien données, tout cecy est vn tesmoignage suffisant, auquel deuez adiouster Foy, plus qu'à ce que vous mande Marfolet, qui veut abuser de ces filles, les ayant mesmes sollicitées à s'en aller avec luy, qu'il leur dōneroit des presents: l'ayant ainsi dit aux Sauvages, vous vous en pouuez informer s'il vous plaist. Mais recognoissant que tant plus ieluy en parlois, & plus il se roidissoit, ie le laissay là sans parler d'aduantage, il se leue de table tout fâché comme il sembloit, ce qui ne dura gueres: nous ne laissasmes de passer le temps attendant vn iour plus propre à luy en parler, & rechercher les moyens pour l'inciter à penser à cela, j'employay à ma supplication ledit Jacques Michel & Thomas Quer son frere, qui luy en parlerent, il demeura obstiné, ce que sçachant ces deux pauvres filles, furent si tristes & fâchées qu'ils en perdoient le boire & le manger en pleurant amerement, ce qui me donnoit de la cōpassion, en me disant, Est il possible que ce mauuais Capitaine nous vueille empêcher d'aller en France avec toy, que nous tenons

Ce que luy
dit aussi vn
appelé
Coullart.

Le General
ne veut en-
tendre à ce
que l'Au-
teur luy
remontre
pour ces
deux filles.

Ce qu'il
les dirent à
l'Auteur.

comme nostre pere, & duquel nous auons receu tant de biens faits, iusqu'à oster ce qui estoit pourta vie, „ durant les necessitez pour nous le donner, & nous „ entretenir iusqu'à present d'habits: nous auons vn tel „ desplaisir en nostre cœur que nous ne le pouuons „ dire, n'y auroit il point moyen de nous cacher dans „ le vaisseau, ou si nous pouuions te suiure avec vn canau nous le ferions, te priant de demander encore vne fois à ce mauuais homme qu'il nous laisse aller avec toy, ou nous mourrons de desplaisir, plustost que de retourner avec nos Sauvages, & si tu ne peux obtenir que nous allions en France, au moins faits en sorte que nous demeurions avec la femme de Coulart, nous la seruirons elle & tous ses enfans de tout nostre pouuoir en ton absence, attendant l'année à venir, & sçachant de tes nouuelles aussi tost nous prédrons vn canau pour t'aller treuuer à Tadoussac, ainsi me disoient leurs petits sentiments: Je leur fis faire à chacune vn habit de quelques robes de chambre & manteau que i'auois, pour ne les enuoyer mal accomodées tant elles me faisoient de compassiõ.

Je faisois ce qu'il m'estoit possible pour sauuer ces deux pauures ames, ie tasche de faire encore vn effort, puisquil n'y auoit qu'à contenter les Sauvages par present, quand mesme il iroit de beaucoup, ie fais dire par Thomas Quer à son frere le General, qu'il y auoit vn moyen de rendre les Sauvages satisfaits en leur faisant vn present, & leur dire que puisqu'ils auoient donné ces filles qu'ils deuoient tenir leurs paroles, voyant qu'ils ne le faisoient pas, qu'ils n'auroiẽt sujet de se fier en eux, de ce qu'il leur pour-

roient dire, que neantmoins il leur faisoit vn present de la valleur de Mil liures, en marchandises telles qu'ils voudroient, pour des castors qui estoient à son bord à moy appartenants, dont il m'auoit donné sa promesse payable à Londres, que ie la mettrois entre les mains de son frere, & feroit le present tel qu'il voudroit comme venant de sa part, il me promit luy dire, comme il fit, mais le General n'y voulut du tout entendre, ce que sçachant ce fut à moy de prendre patience. Vn iour que ie le vis en tres bonne humeur, & croyant que ie pourrois tenter la fortune de luy parler encore vne fois, ce que ie fis : il me donne quelque esperance sur le retour de Marsolet.

Le General
ne veut
qu'on em-
mene ces
deux filles.

Les vaisseaux reuenans de Québec i'appris que ce truchement venoit, ie le fais aduertir de ce que ie desirois faire pour contenter les Sauuages, sçachât que c'estoit le moyen, & qu'en faisant des presents l'on pouuoit emmener ces filles: au contraire ce malheureux ennemy du progrès de Dieu, faisant voir sa meschanceté à descouuert, dit que si on en parloit aux Sauuages qu'ils refuseroient ce present pour cet effect: disant audit Quer que ces filles auoient esté données de la bonne volonté, sans esperance autre que de nostre amitié, ainfi eust esté cognû pour menteur, d'auoir escrit au General des choses à quoy ils n'auoient iamais pensé, au lieu de pallier ceste affaire il luy dit que c'estoit mal fait à luy d'empescher ces filles d'estre baptisées, & auoir cognoissâce de Dieu, qu'il en respondroit deuant la iustice diuine, qu'il print garde qu'il auoit encore assez de remedes s'il

vouloit persuader au General de donner quelque present aux Sauvages comme i'offrois : que pour ce qui estoit de sa personne ie le recognoistrois en tout ce qu'il me seroit possible, que quelque iour il pourroit auoir affaire de ses amis estant en l'estat où il estoit, que s'il desiroit retourner en France, ie le seruirois en tout ce qu'il me seroit possible : tout ce qu'il me dit fut, qu'il ne pouuoit rien faire de cela, que s'il arriuoit quelque accident aux Anglois par les Sauvages, ils remettroient toute la faute sur luy, & le voyant ainsi obstiné ie le laissay là.

L'Authent
ne peut ga-
gner.

De là il va treuuer le General, luy remonstrant ce que ie luy auois dit & offert, & ouy dire que ie voulois faire des presents aux Sauvages, pour empescher ces filles d'estre retenues, que d'assembler ces peuples esloignez, il n'y auoit nulle apparence, & leur offrir des presents il n'estoit point conuenable, d'autant qu'ils croyroient que vous auriez peur de les irriter, & que cela leur donneroit plus d'assurance d'entreprendre sur les homes, qu'il failloit qu'il empeschast que ie n'emmenasse ces filles, qu'il luy auoit voué trop de seruices pour ne luy dire ce qu'il sçauoit pour le bien du pays, & à son aduantage, qu'il print garde à ce qu'il feroit, s'en deschargeant, & que s'il arriuoit quelque disgrâce pendant son absence, qu'on ne s'en prist pas à luy, & qu'il valloit mieux tenir ces peuples en paix, que d'estre en hazard de tōber en quelques mauuais accidens : Voilà ce qu'il dit auoir representé au General, lequel se resolut de retenir ces filles, & ne me permettre les emmener.

Thomas Querme dit y auoit fait ce qu'il auoit

peû, le voyant fort elloigné de ce que ie pouuois esperer touchant les presens, à quoy il ne vouloit consentir; Marfolet l'en ayant del'gousté, ce qu'ayant entendu ie n'en parlay plus: mais ie ne me peûs empescher de parler à Marfolet & luy dire le des'plaisir signalé qu'il me faisoit en ceste affaire, d'auoir innoué des choses toutes contraires à la verité, & fait dire aux Sauvages ce à quoy ils n'auoient iamais pensé, qu'il pouuoit m'obliger en ceste occasion, cōme ie pourrois faire pour luy en d'autres, estant ainsi cause de la perte de ces filles & de leurs ames, qu'il en respondroit vn iour deuant Dieu, qu'il ne permettroit point que tost ou tard il ne receut le chastiment qu'il meriteroit, n'ayant eû autre dessein que de iouir de l'vne de ces filles, en recherchant les moyens que ie ne les emmenasse, il me dit, Monsieur vous en croirez ce qu'il vous plaira ie n'ay dit que la verité, quand ie fers vn maistré ie luy dois estre fidele. Vous l'avez fort bien montré (luy dis- ie) en seruant l'ennemy, pour desferuir le Roy & ceux qui vous ont donné le moyen de vous éleuer en ces lieux depuis qu'estiez petit garçon, iulqu'à present qu'avez grandement decliné.

Ces pauvres filles voyant qu'il n'y auoit plus de remedes, commencerent à s'attrister & pleurer amèrement, de sorte que l'vne eut la fiéure, & fut long temps quelle ne vouloit manger, appellant Marfolet vn chien & vn traistre, disant ainsi, Comme il a veu que nous n'auons pas voulu condescendre à ses volontez, il nous a donné vn tel des'plaisir que sans mourir iamais ie n'en receus de semblable.

Vn soir comme le general donnoit à souper aux

Ce qu'il
s'auiceur
dit à Mar-
folet.

Quelques
des filles
sauages
disent
MARFOLET

Capitaines des vaisseaux, Marsolet estant en la chambre, l'une des deux filles appelée Elperance y vint, qui auoit le cœur fort triste, & soupiroit, ce qu'entendant ie luy demanday ce qu'elle auoit, sur ce elle appelle sa compagne nommée Charité, disant l'ay vn tel desplaisir que ie n'auray point de repos que ie ne descharge mon cœur enuers Marsolet, duquel elle s'approche, & l'ayant enuissagé, luy dist, Il est impossible que ie puisse estre contente que ie ne parle à toy: Que veux-tu dire? luy dist-il, Ce n'est point en secret que ie veux parler, tous ceux qui entendent nostre langue l'entendront assez, & t'en priseront moins à l'aduenir s'ils ont de l'esprit, c'est vne chose assez cogneuë de tous les Sauvages que tu es vn parfait menteur, qui ne dis iamais ce que l'on te dit, mais tu inuentes des mensonges en ton esprit pour te faire croire, & donne à entendre ce que l'on ne t'a pas dit, pense, que tu es mal voulu des Sauvages il y a long-temps & comme malicieux tu perseueres en tes mengeries, de donner à entendre à ton Capitaine des choses qui n'ont iamais esté dites par les Sauvages, mais meschant tu n'auois garde de dire le subiect qui t'a meu à inuenter de telles faussetez, c'estoit que ie n'ay pas voulu condescendre à tes sales voluptez, me priant d'aller avec toy, que ie ne manquerois d'aucune chose, tu m'ouuerois tes coffres dans lesquels ie prendrois ce qui me seroit agreable; ce que ie refusay, tu me voulus faire des attrouchemens deshonestes, ie reiettay tes effronteries, te disant, que si tu m'importunois dauantage ie n'en plaindrois: ce que voyant tu me laissas en repos, me disant que i'estois

vne opiniastre: assure toy qu'on te fera bien ranger à la raison, tu ne seras pas tousiours comme tu es, car ie sçay bien que tu retourneras à Quebec; ie te dis que ie ne t'apprehendois en aucune façon, ie desire aller en France avec Monsieur de Champlain, qui m'a nourrie & entretenuë de toutes commoditez iusques à present, me montrant à prier Dieu, & beaucoup de choses vertueuses, que ie ne me voulois point perdre, que tout le pais auoit consenty, & que ma volonté estoit portée d'aller viure & mourir en France, & y apprendre à seruir Dieu; mais miserable que tu es, au lieu d'auoir compassion de deux pauures filles, tu te monstre en leur endroit pire qu'un chien, ressouuiens toy que bien que ie ne sois qu'une fille, ie procureray ta mort si ie puis, en tant qu'il me sera possible, t'assurant que si à l'aduenir tu m'approches ie te donneray d'un cousteau dans le sein, quand ie deurois mourir aussi-tost: Ah! perfide tu es cause de ma ruine, te pourray-je bien voir sans plore, voyant celuy qui a causé mon malheur, un chien à le naturel meilleur que toy, il suit celuy qui luy donne sa vie, mais toy tu destruis ceux qui t'ont donné la tienne, sans recognoissance de bon naturel enuers tes freres que tu as vendus aux Anglois; Pense-tu que c'estoit bien fait pour de l'argent vendre ainsi ta nation? tu ne te contentes pas de cela en nous perdant aussi, & nous empeschant d'apprendre à adorer le Dieu que tu mescrois qui te fera mourir, s'il y a de la iustice pour les meschans. Sur cela elle se mit à plorer ne pouuant presque plus parler, Marfolet luy disant, Tu as bien estudié cette leçon: O meschant, dit elle, tu m'as donné assez de

sujet de t'en dire dauantage si mon cœur te le pouuoit exprimer. Le truchement se retournant à l'autre petite fille appelée Charité, luy dist, Et toy ne me diras tu rien? Tout ce que ie te scaurois dire, dit elle, ma

Ce que luy
dit la secō-
de fille.

compagne te l'a dit, & moy ie te dis dauantage, que si ie tenois ton cœur i'en mangerois plus facilement & de meilleur courage que des viandes qui sont sur cette table. Chacun estimoit le courage & le discours de ceste fille, qui ne parloit nullement en Sauuagesse.

Ce Marfolet demeura fort estonné de la verité des discours d'une fille de douze ans, mais tout cela ne peust émouuoir ny attendre le cœur dudit General Quer.

Le Capitaine Iacques Michel me dist en secret, qu'au voyage qu'il auoit fait à Québec, il auoit resolu de retenir ces filles, & pour trouuer vne excuse legitime dist à Marfolet qu'il luy escriuist la lettre que i'ay dit cy-dessus, mais estant en Angleterre, & luy ayant dit, il protesta que cela estoit faux, & qu'il n'y auoit iamais pensé, que ie pouuois cognoistre son humeur, & qu'il n'estoit point homme à dissimuler & à chercher des inuentiōs pour les faire demeurer, que s'il eust eu la volonté il l'eust fait librement, sans employer personne, & rien autre chose que ce que Marfolet luy en auoit dit, & l'auoit fait resoudre à les faire demeurer à Québec.

L'Autheur
des console.

Voilà la conclusion prise que ces filles demeureroient; ie ne laissay de faire pour elles tout ce que ie peux, & les assister de petites commoditez, leur donnant esperance de nostre retour, qu'elles prissent courage, & qu'elles fussent tousiours sages filles, con-

rinuant à dire les prieres que ie leur auois enseignées: L'vne me demâda vn chapelet, disant que les Anglois auoient pris le sien, ce que ie fis à l'vne, & mon beau-frere en donna vn à l'autre: car il ne falloit rien donner à l'vne que l'autre n'en eust autant pour ôster la jalousie qui estoit entre elles, priant Coullart de les mettre avec sa femme tant qu'elles y voudroiēt estre, iusques à ce qu'ils eussent des vaisseaux François, & qu'il raschast de les conseruer, ne leur donnant aucun subiect de les perdre, mais qu'il les traittast doucement, que c'estoit vne grande charité pour Dieu, qui le recompenseroit: qu'elles luy seruiroient en sa maison, en mille petites choses necessaires, que me faisant ce plaisir, où i'aurois moyen de le seruir, ie le ferois de bon cœur: Asseurez vous, Monsieur, me dist-il, que tant qu'elles auront la volonté de demeurer avec moy, i'en auray du soin comme si c'estoit mes enfans, & disant cela en leur presence, elles luy firent vne reuerence, & en le remerciât luy dirent, Nous ne r'abandonnerons point non plus que nostre pere en l'absence de Monsieur de Champlain: ce qui nous donnera de la cōsolation, & nous fera patienter, c'est que nous esperōs le retour des François, & s'il eust fallu qu'aussi-tost que nous fusmes arriuez à Québec, & eussions esté vers les Sauvages nous fussions mortes de desplaisir, & neantmoins nous estions resoluës ma compagne & moy d'y demeurer plustost qu'avec les Anglois.

L'on me dist que le General Quer estant à Québec, auoit tancé son frere Louys Quer, de ce qu'il auoit permis de celebrer la sainte Messe, ce qu'il fit deffendre à tous les Peres, & que les Peres Iesuites faisant em-

Les mer
avec la fē-
me de Cou-
llart.

Ce qu'elles
dirent à
Coullart.

Le General
veut auoir
le Calice
des Peres
Jesuites.

Ce qu'il
dist en iu-
rant aux
Peres,

barquer leurs coffres pour aller à Tadoussac, il voulut voir ce qui estoit dedans en la presence de son frere, Louys Quer, commandant au fort & habitation, comme le reuerend Pere Massé leur monstroit ce qui estoit dedans, ils aduiserent quelque chose, qui estoit enucloppé : Il demanda à le voir, le Pere le deuoloppe, c'estoit vn Calice, que Louys Quer voulut prendre; Le Pere luy disant, Monsieur, ce sont des choses sacrées, ne les profanez pass'il vous plaist, il se fasche de ces paroles, pour auoir sujet de le prendre, Quoy? dist-il en iurant, profaner, nous n'adiouſtons point de foy en vos superstitions, ie n'apprehende pas qu'il me fasse mal, ce disant il le prit, disant: le fais cela pour le discours que vous m'avez fait, & aussi pour oster le subiect qui vous fait idolatrer, comme nous sommes obligez de rabatre, entant que nous pouuons les superstitions, que si vous ne m'eussiez vsé de ces termes ie vous l'aurois laissé. Quoy que s'en soit, ledit Louys Quer s'estoit tousiours bien comporté iusques à ceste heure, ne luy en desplaist. Ceste action n'estoit bonne ny valable, c'estoit chercher vn maigre sujet pour prendre ces deux Calices, pour vn homme qui veut viure en honorable reputation deuant les hommes vertueux: cette action ne sera iamais approuuée, & void-on par beaucoup d'exemples le chastiment que Dieu a enuoyé à ceux qui ont profané les vaisseaux sacrez des Temples.

Le General Quer demande à l'Auteur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal heureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General Quer.

CHAPITRE VI.

Edit General Quer me demâda le certificat des armes & munitions, & autres commoditez qui estoient tant au fort qu'à l'habitation, que son frere Louis Quer m'auoit donné, auquel il auoit fait vne grande reprimende, disant qu'il ne sçauoit ce qu'il auoit fait, sans sçauoir s'il y auoit paix entre la France & l'Angleterre, qu'il respondroit de tout ce qui estoit audit certificat, qu'il ne vouloit point que l'on vit aucune chose signée de sa main, ne sçachant la consequence de cela, & le desplaisir que l'on pouuoit rendre à ses amis, ie luy dis Monsieur cela ne vous peut apporter tât de desplaisir que vous le dites, puis que vous avez donné tout pouuoir au Capitaine Louis de traiter avec moy, en vertu des Commissions qu'avez du Roy d'Angleterre, ayant pour agreable tout ce qu'il feroit comme vostre personne, autrement ce seroit le desobliger, en ne tenant sa parole, & vous en desaduouant le pouuoir que luy avez donné: ie ne le desaduouë point (dit-il) pour ce qui est de la composition qu'il vous a faite, ie la maintiendray au peril de ma vie, mais pour ce qui est du certificat, cela est fait depuis ladite composition, & par consequent il ne

Ce que
l'Auteur
luy respon-
dit.

vous pouuoit donner le certificat sans charge, ou en composant, pendant que vous esties encore maistre du fort, & par ainsi ie vous prie me le donner. Il y a assez de personnes qui sçauent l'estat de la place, & ce qui y est, estant en Angleterre l'on vous en donnera vn s'il est iugé à propos, & toute autre sorte de courtoisie. Voyant qu'il se mettoit en colere, & que ie ne le pouuois retenir, ie luy donnay le certificat, luy disant qu'il n'estoit point de besoin de se mettre en colere pour si peu de sujet, que veritablement ie le desirois auoir pour ma descharge. Vous l'estes (me dit-il) assez, l'on sçait bien le miserable estat auquel vous estiez reduits, & le peu de commoditez qui sont en armes & munitions tant au fort qu'à l'habitation.

Deux ou trois iours apres ledit Jacques Michel estant saisi d vn grand assoupissement fut trente cinq heures sans parler, au bout duquel temps il mourut rendant l'ame, laquelle si on peut iuger par les ceuures & actions qu'il a faites, & qu'il fit le iour d'auant, & mourant en sa religion pretendue, ie ne doute point qu'elle ne soit aux enfers: car le iour precedent il auoit tellement iuré & blasphemé le nō de Dieu que i'en auois horreur, faisant mille sortes d'imprecations contre les bons Peres Iesuites, & des habitans de S. Malo: disāt, Qu'il se redroit plustost forban qu'il ne leur eust rendu qu' lque signalé desplaisir, deust il mourir miserablement. Je ne me peüs tenir de luy dire, Bon Dieu! comme pour vn reformé vous iurez, sçachant si bien reprendre les autres quand ils le font. Il est vray, dit-il, mais ie suis tellement outré de passion & de colere contre ces chiens

de Ma-

L'Authœur
se reprenoit
de ces blas-
phemes.

de Malouins Espagnols, qui m'ont rendu de grands desplaisirs, & aussi serois-je content si l'auois frappé ce Iesuite qui m'a donné vn desmenty deuant mon General.

Ce desplaisir qui luy estoit si sensible, n'estoit alors pas tant pour les Malouins & le Pere Iesuite comme pour le sujet des Anglois, desquels il se plaignoit grandement de l'auoir tres-mal traité, & peu reconnu, contre les promesses qu'ils luy auoient faites.

Il se plaignoit aussi de l'arrogance insupportable de son General, pour vn marchand de vin qu'il auoit esté, estant à Bordeaux & à Coignac, & cogneu ignorant à la mer, qui ne sçait que c'est que de naviger, n'ayant iamais fait que ces deux voyages, & veut faire de l'entendu par ses discours pleins de vanité à ceux qui ne le cognoissent pas bien, il trenche du Seigneur, il ne sçait que c'est d'entretenir d'honnestes hommes, il veut que tout luy cede, & ne veut croire aucun conseil, qu'alors qu'il n'en peut plus, comme il fit dès l'année passée, en laquelle sans moy il vouloit quitter le vaisseau de Roquemont, & ne l'eust iamais pris sans l'ordre que ie luy donnay, il le vouloit aborder, mais ie ne voulus y consentir, luy disant, Si nous l'abordons nous sommes perdus, ne vous y frotez pas, ie cognois mieux les François en ces choses que vous, qui n'aués que des gens mal faits en vostre vaisseau, hors les Canoniers & Officiers; c'est pourquoy il les faut battre à coups de canons, dont nous auons l'aduantage, les contraignant à se rendre, vous conseillant encore vne fois que si iamais vous rencon-

Plaintes
contre le
General.

Venu de
bas lieu.

Son arro-
gance.

triez des François sur mer de ne les aborder, ils sont plus adroits & courageux que les Anglois, qui l'emportent à l'abordage. Il creut mon conseil, me remettant tout l'ordre du combat, en quoy il auoit raison; car il y estoit peu experiente, comme il est encore, & son frere Thomas Quer, ils prennent des commandemens desquels ils n'en sçauent pas les charges, il leur faudroit estre encore vingt ans pour l'apprendre, & auoir este eleué & nourry ieune garçon pour sçauoir bien ce qui est necessaire à vn Capitaine de mer, autrement ils ferōt de lourdes fautes, mettant souuent la conduite entre les mains d'un Maistre ou Pilote ignorant qui sera dans leur vaisseau. Quand il fut arriué à Londres, il se vantoit que c'estoit luy qui auoit tout faict, plusieurs honnestes hommes qui le cognoissoient bien & moy aussi, me disoient, Quer emporte la gloire de ce que vous auez faict: & de faict ils ont vsé enuers moy d'ingratitude; Car outre mes appointemens ils me deuoient donner recompense, ce qu'ils n'ont faict: m'ont refusé le commandement de l'un de leurs vaisseaux pour mon fils, ie les auois instale en ceste affaire où ils ne cognoissoient rien, & n'y fussent iamais venus sans moy, ils me traittent mecaniquement en mon vaisseau: & non, comme i'ay appris, allant à la mer, ils m'ont donné vn yurogne qui est fol pour mon Lieutenant, pour prendre garde sur mes actions: le le veux chasser de mon vaisseau, ou luy feray vn mauuais party, c'est vn coquin sans courage, s'il se presente quelque occasion de combattre ie le meneray comme il faut, ils auront encores recours à moy, ie le sçay bien, ils n'en sont pas

Les Anglois
vsent d'un
grande
enuers les
ques Mi-
sdel.

où ils pensent, tout ainsi que j'ay eu moyen de donner l'industrie d'instruire cette affaire, ie sçay aussi les moyens de les en faire sortir, & leur apprendre & à d'autres, qu'ils ne doiuent iamais melcontenter vne personne comme moy : Il y a des Flamans assez & d'autres nations, quand vn moyen me faudra, j'en trouueray d'autres, ils ont faict tout à leur plaisir, il faut patienter, il sçait bien que ie ressens vn grand desplaisir, mais il ne fait pas semblant de le cognoistre, il me fait bon visage, mais il voudroit que ie fusse mort, ie luy suis maintenant à grand' charge, j'ay laissé ma patrie, comme ils ont fait, pour seruir vn estrange, iamais ie n'auray l'ame bien contente, ie seray en horreur à tout le monde, sans esperance de retourner en la France, l'on a fait mon procez, ainsi qu'on m'a dit, mais puisque l'on me traite de toutes parts comme cela, c'est me mettre au desespoir, & faire plus de mal que iamais ie n'ay fait, ne pouuant que perdre la vie vne fois, mais ie la puis bien faire perdre à beaucoup si l'on me desesperes, tous ces discours ne se passoient pas sans iurer.

Disimulation
tion de ce
General
enuers luy

Resolution
de Jacques
Michel.

Ie luy donnois courage, en luy disant, Ne vous desesperes point, il y a des remedes par tout, horsmis à la mort, il y a des personnes qui ont fait des choses plus atroces que ce que vous auez faict, vous auez raison de vous repentir de ce qui s'est passé, & croy tant de vous, que si auez a recōmencer, que vous ne le voudriez entreprendre, ains plustost mourir. Il est vray, me disoit-il : Nostre Roy est bon & iuste, pardonnant à plusieurs qui ont grandement offensé sa Maiesté. Elle peut, luy dis-je, vous dōner abolition en

Il l'encourageoit.

Ne veut se
fier à la gra-
ce qu'on
luy promet

vous amendât & recognoissant vos fautes, en le seruânt fidelement à l'aduenir, vous ferez en consideration tant pour vostre courage, que pour l'experience qu'auiez acquise en la mer, l'on a affaire d'hommes du mestier que vous menez, l'on ne vous voudra pas perdre quand l'on remonstrera à sa Maiesté le seruice que vous luy pouuez rendre à la nauigation: changez vostre volonté, & vous resoudez de retourner en vostre patrie, pour moy où i'auray moyen de vous y seruir ie le feray de bon cœur: Il me dit qu'on luy auoit escript de France qu'il auroit la grace, s'il s'en vouloit retourner, mais qu'il ne s'y fieroit pas qu'il ne l'eust seellée, & outre que iamais il ne voudroit se tenir à Dieppe, & qu'il iroit en autre ville de France, cela seroit tres bien fait, luy dis-je.

Sujet de
sa melan-
colie.

Je sçay que la maladie qu'il eust, n'estoit que ce remors de conscience qui le bourreloit, & vouloit tesmoigner aux Anglois qu'il auoit vn autre desplaisir, se courrant du mescontentement qu'il auoit des Malouins, & du Pere Iesuite, & de son fils, dont il se plaignoit grandement, mais la verité estoit que cet homme estoit fort pensif, triste, & melancolique, de se voir mesprisé de sa patrie, abhoiré du monde, retenu pour vn perfide & traistre François, qui meritoit vn chastiment rigoureux (& tous ceux qui font le semblable, ne peuuent marcher la telle leuée) & montré au doit d'vn chacun, mesme les Anglois entr'eux l'appelloient traistre, disant, Voyez cestuy là qui a vendu sa patrie, & autres qui l'ont reniée, pour vn peu de mescontentement qu'ils disent auoir eû en France. Il sçauoit tres-assurement que ces discours se tenoient,

aussi est-ce vn puissant ennemy, que celuy qui a la conscience chargée de si vilaines, detestables meschantes trahisons: il auoit raison d'auoir l'ame bourelée, & mourir de desplaisir, plustost que suruiure, & fut là le su, et de sa mort, & non ce que Quer & autres disoient, que c'estoit pour n'auoir donné vn soufflet au Pere Iesuite qui estoit la mesme sagesse & vertu, ayant bien tesmoigné aux voyages qu'il a fait dans les terres.

Suiet de sa mort.

Le General Quer parlant aux Peres Iesuites, leur dit, Messieurs vous auez l'affaire de Canada, pour iouir de ce qui auoit le sieur de Caen, lequel auez depossédé. Pardonnez moy Monsieur (luy dit le Pere) ce n'est que la pure intention de la gloire de Dieu qui nous y a mené, nous exposant à tous dangers & perils pour cet effect, & la conuersion des Sauvages de ces lieux: ledit Michel pressant dit, Ouy, ouy, cōuertir des Sauvages, mais plustost pour conuertir des castors, ledit Pere respond assez promptement & sans y songer, Celà est faux, l'autre leue la main, en luy disant, Sans le respect du General ie vous donnerois vn soufflet, de me desmentir, le Pere luy respond, Vous m'excuserez, ie n'entend point vous démentir, i'en serois bien fasché, c'est vn terme de parler que nous auons en nos escoles, quand on propose vne question douteuse, ne tenant point cela pour offencer, c'est pourquoy ie vous prie me pardonner, & croire que ie ne l'ay point dit pour vous donner du desplaisir.

Pourquoy Michel accusoit le Pere Brebourg.

Il laisse à penser si ce sujet estoit capable de le faire mourir, sans autre plus violent desplaisir, comme

Mort de
ce Michel
sans repen-
tance.

J'ay dit cy dessus : aussi Dieu la puny ne luy faisant la grace de se recognoistre à l'heure de la mort, qui a coupé la broche à tous ses desseins pernicieux & & meschans.

Les Anglois se res-
souissent
plus de sa
mort qu'ils
ne le re-
gretent.

Le Gene-
ral luy fait
faire vne
poupe fu-
nebre su-
pre.

Estant mort il y eut plus de resiouissance entre les Anglois que de regret, neantmoins le General Quer qui voulut luy tesmoigner la derniere preuue de son amitié qu'il disoit luy auoir porté de son viuant, luy fit faire vne châsse où il fut mis, commande à son frere Thomas Quer d'armer quelques 200. hommes, qu'il fait mettre à terre, les met en ordre quatre à quatre, les maistres des vaisseaux prennent la châsse, & la mettēt dedās vne chaloupe, & arriuez sur le bord du riuage, les officiers des vaisseaux prennent le corps sur leurs espaules, & sur sa châsse auoient mis vne espee nue, deuant le corps marchoit vn homme armé de toutes piéces, avec la rondache & le coustelas, l'autre portoit vne demie picque noircie, les soldats fourirent en deux, par le milieu desquels passa le corps avec tous les Capitaines & autres officiers des vaisseaux, qui l'accōpaignoient marchant deuant, les soldats qui le suiuent comme est la coustume en telles funerailles, il fut porté à la fosse, où estant mis dedans l'on rompit la demie picque en deux, & la mit on dans la fosse, sur laquelle le Ministre fit des prieres s'agenouillant & se leuant plusieurs fois, respondant aux Ministres : leurs prieres acheuées l'on couure le corps de terre, cela fait ils se firent deux escoupetteries de mousquets, des soldats qui estoient rāgez au tour de la fosse. Apres l'on fut tirer le canon de tous les vaisseaux, iusqu'à quelque 80. à 90. coups : cela

fait chacun s'en retourne en son vaisseau, le pavillon du contre-Admiral estoit à demy destendu, iusques à ce qu'il y en eust vn autre mis en la place, qui fut vn Capitaine Anglois appelle le dueil n'en dura gueres, au contraire iamais ils ne se refjouirent tant, & principalement en son vaisseau où il auoit quelques barils de vin d'Espagne : le voilà payé de tout ce qu'il auoit fait.

Tout ce que l'ay veu apres sa mort est, l'honneur qu'il ne meritoit pas, ne pouuant esperer, s'il eust vescu, que le chastimēt d'un suplice, si sa Maiesté ne luy eust donné sa grace.

Durant le iour que nous fusmes à Tadoussac, le-dit Quer employa ses hommes à couper quantité de mas de sapins, pour batteaux & chaloupes, comme du bois de bouleau pour bruller: ce mesnage estoit tousiours pour payer quelques auaries, & en auoit plus de besoin ceste année la que l'autre, en laquelle il prit 19. vaisseaux François & Basques chargez de moluë, & outre ce qu'il traita avec les Sauvages des marchadises qui estoient aux vaisseaux de la nouvelle société, où commandoit Roquemont, y ayant aussi quantité de viures & autres commoditez propres à vne habitation, qu'ils r'apporterent ceste année à Québec, & outre la quantité des marchandises de rapport, ils pensoient faire meilleure traite qu'ils ne firent: ils ne traiterent que quelques 5000. castors & quelques 3. à 4. mille qu'ils prirent à l'habitation, & le vaisseau d'Emery de Caen. Ils n'ont eû autre chose qui est peu pour pouuoir rébourcer les frais de leur embarquement, en rendant

Vaisseaux
François que
les Anglois
ont pris.

ce qu'ils ont pris appartenant à de Caen & à ses associés au fort & à l'habitation de Québec, fuyant le traité de paix entre les deux couronnes de France & d'Angleterre.

Oser ne
eut per-
mettre aux
Cathol-
iques de
recevoir
d'aucun
bien.

Pendant ce temps que nous estions à Tadoussac, ledit Quer ne voulut permettre que les Catholiques priaissent Dieu publiquement à terre, où il avoit mis tous les François, horsmis deux qui estoient Huguenots, de l'esquipage dudit Emery de Caen, qui les faisoient rire pour avoir ceste preeminence par dessus les autres, moy & quelques autres passions le temps avec ledit General à la chasse du gibier, qui y est en ceste saison abondante, & principalement d'alloüettes, pinuiers, courlieux, becaffines desquels il en fut tué plus de 20000. outre la pesche que les Sauvages faisoient du saulmon & truites qu'ils nous apportent en assez bonne quantité, & de l'éplan que l'on prit en grand nombre avec des filets, & quelques autres poissons, le tout tres-excellent, jusqu'à nostre partement.

Les François

Partement des Anglois au port de Tadoussac. General Quer craint l'arrivée du sieur de Rasilly. Arrivée en Angleterre. L'Auteur y va trouver monsieur l'Ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arrivée de l'Auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reverend Pere l'Allemand de la compagnie de Iesus. Arrivée de l'Auteur à Paris.

CHAPITRE VII.

L Edit General ayant accommodé le fort & habitation de Québec de tout ce qu'il iugea estre necessaire, il fit donner caraine à ses vaisseaux assez legerement, nettoyer, gadomer & suiuer, ce qu'estant fait, il fit partir vne petite barque de 25. à 30. tōneaux, pour s'en aller porter à Québec ce qui restoit, où s'embarquerent mes deux petites Sauvagesse, nous levons les ancres & mettons sous voiles, ce qui n'estoit pas sans bien apprehender la rencontre du Chevalier de Rasilly, d'autant que nouvelles estoient venues par quelques Sauvages, qui asseuroient avoir veu dix vaisseaux à Gaspé, bien armez qui nous attendoient audit lieu : c'est pourquoy l'on passa fort proche d'Enticosty 14. lieues dudit Gaspé pour n'estre aperceus : toutesfois ledit Quer disoit qu'il ne les apprehendoit en aucune façon, & que c'estoit à faire à se bien battre, & que si tant estoit que les François eussent le dessus, qu'il mettroit le feu dans leurs vais-

Les François
leur
les ancres.

Nouvelles
de l'arrivée
du sieur de
Rasilly.

seaux, en faisant mourir beaucoup premier qu'en venir là, & quelques autres discours. Nous fûmes contrariés de fort mauuais temps, avec des brunes iusques sur le grand Ban, qui estoit le 16. du mois d'Octobre, nous eûmes la sonde, & le 18. la cognoissance de Sorlingues : pendant la trauerse moururent onze hommes de la dysenterie, de l'esquipage de Quer.

Le 20. nous relaschâmes à Plemuë, où nous eûmes nouuelle de la paix, ce qui fâcha grandement ledit Quer. Le 25. sortîmes dudit port, rangeant la coste de deux lieues. Le 27. passâmes deuant Douure, où ledit Quer fit descendre tous nos hommes avec les peres Iesuites & Recollets, auxquels il donna passage, & à tous ceux qui voulurent aller en France : & moy i'escruiay de ce lieu à Monsieur de Lozon que ie m'en allois à Londres, treuuer Monsieur l'Ambassadeur, pour luy faire le recit de tout ce qui s'estoit passé en nostre voyage, afin qu'il luy pleust faire expedier quelques lettres de sa Maiesté audit sieur Ambassadeur, pour auoir ceste affaire pour recommandée, & y enuoyer vn homme expres pour cet effect, chose comme tres necessaire & importante pour le bien de la Societé. En continuant nous passâmes par les Dunes, où il y auoit nombre de vaisseaux, & vne remberge de six à sept^{ccns} tonneaux que l'on salua, qui rendit le reciproque de trois coups de canon. Entrant en la riuieré fûmes mouiller l'ancre deuant ~~Cebuene~~ *Cebuene*, où mîmes pied à terre laissant les vaisseaux, ledit Quer fréta vn batteau pour aller à Londres sur la riuieré de la Tamise, auquel lieu arriuasmes le 29. dudit mois.

Le lendemain ie fustreuer monſieur l'Ambaſſadeur, auquel ie fis entendre tout le ſujet de noſtre voyage, ayant eſté pris deux mois apres la paix, qui eſtoit le 20. Iuillet, faute de viures & munitions de guerre & de ſecours, ayant enduré beaucoup de neceſſitez vn an & demy, allant chercher des racines dās les bois pour viure, bien que ie n'euffe retenu que ſeize perſonnes au fort & à l'habitation, ayant enuoyé la plus grand part de mes compagnons parmy les Sauuages, pour éuiter aux grandes famines qui arriuent en ces extremitéz.

L'Authent
fait rapport
à l'Ambaſ-
ſadeur du
Roy de ſon
voyage.

Ce qu'ayant entendu ledit ſieur Ambaſſadeur, il ſe delibera d'en parler au Roy d'Angleterre, qui luy donna toute bonne eſperance de rendre la place, comme de toutes les peleteries & marchandises, lesquelles il fit arreſter.

L'Ambaſſa-
deur tire
promeſſe de
reſtituer
tout ce que
l'Anglois au-
oir pris
ſur les Fran-
çois.

Ie donnay des memoires, & le procès verbal de ce qui ſ'eſtoit paſſé en ce voyage, & l'original de la capitulation que i'auois faite avec le General Quer, & vne carte du pays, pour faire voir aux Anglois les deſcouuertes & la poſſeſſion qu'auions priſe du dit pays de la Nouuelle France, premier que les Anglois, qui n'y auoient eſté que ſur nos briſées, s'eſtans emparez depuis dix à douze ans des lieux les plus ſignalez, meſme enleué deux habitatiōs, ſçauoir celle du Port Royal où eſtoit Poitrincourt, où ils ſont habituez de preſent, & celle de Pemete goit appellé autrement Norembeque : le tout faiſi & enleué contre tout droit & raiſon, moleſtant les ſujets du Roy, leur impoſant vn tribut ſur la peſche du poiſſon : le tout pour les traouiller, & en fin leur faire quitter la

pesche, en se rendant maistre de toutes les costes peu à peu. De plus afin d'obliger les sujets de sa Majesté à aller prendre des congez en Angleterre, & ont imposé depuis deux ou trois ans des noms en ladite Nouvelle France, comme la nouvelle Angleterre & Nouvelle Escoffe. Ils s'en sont aduisez bien tard, ils le deuoient faire avec raison, & non pas changer, ce qu'ils ne pourront jamais faire, on ne leur dispute pas les Virgines, ce qu'avec raison l'on pourroit faire, ayant esté les premiers François qui les ont descouvertes il y a plus de quatre vingts ans, par commandement de nos Roys, cela se iustifie par la relation des histoires tant Françoises qu'Estrangeres. Mais qui a causé qu'ils s'en sont emparez si facilement? c'est que le Roy n'en auoit fait estat iusqu'à maintenant, que les iustes plaintes qui luy en ont esté faites, le fait resoudre à recourir ce que les Anglois ont anticipé, & le fera toutesfois & quantes que sa Majesté le voudra.

Ie fus prés de cinq semaines proche de mondit sieur l'Ambassadeur, attendant tousiours nouvelles de France, & voyant le peu de diligence que l'on faisoit d'y enuoyer, ou me donner aduis de ce que l'on desiroit faire, ie sceus de mondit sieur s'il n'auoit plus besoin de mon seruice, que ie desirois m'en retourner en France, il me le permit, me donnant lettre pour Monseigneur le Cardinal, m'assurant que le Roy d'Angleterre & son Conseil luy auoient promis de rendre la place au Roy, il s'y employa fort vertueusement, esperant faire donner vn arrest au Conseil pour la reddition de l'habitation & com-

L'Auteur
obtint par
mission de
l'Ambassa-
deur de re-
tourner en
France.

moditez qui y auoient esté prises.

Ie partis de Londres le 30. pour aller à Larie treuuer passage, comme plus proche de Dieppe, d'où il y a 21. lieues: sur le chemin ie rencontray ledit sieur de Caen, qui s'en alloit pour le recouurement de ses pe-
leteries, auquel succinctement luy fis entendre ce qui c'estoit passé, & en quel estat estoient les affaires: arriuant à Larie ie fus quelques iours à attendre le vent pour passer, qui estant deuenu bon, ie m'embarquay le lendemain, & arriuay à Dieppe.

Le iour en suiuant arriua le Capitaine Daniel avec son vaisseau, qui auoit pris vne habitation des Anglois qui s'estoit habitée ceste mesme année à l'isle du Cap Breton par vn Escossois appellé Stuart, qui se disoit parent du Roy d'Angleterre. Ledit Daniel me donna quelques lettres tant de Monsieur de Lozon Surintendant des affaires de la Nouvelle France, que de Messieurs les Directeurs, avec vne Commission qu'ils m'enuoyent, comme estans pressés du partement de l'embarquement, & ne pouuant si tost auoir celle de sa Maiesté, & de Monseigneur le Cardinal pour m'enuoyer, à cause de l'absence de sa Maiesté, laquelle Commission portoit ce qui s'ensuit.

Les Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France, Au sieur de Champlain l'un des Associés en ladite Compagnie, Salut. L'experience que vous vous estes acquise en la cognoissance du pays, & des Peuples de la Nouvelle France, pendant le séjour que vous y auez fait, joint la cognoissance particuliere que nous auons de vos sens, suffisance, generosité, prudence, zele à la gloire de Dieu, affection & fidelité au service du Roy, nous ayant portés à vous nommer & presenter à sa Maiesté, conformement au pouuoir qu'il luy a pleu nous en donner, pour en l'absence de Monseigneur le Cardinal

Commission
donnée au
sieur de
Champlain.

de Richelieu Grand-maistre Chef & Surintendât general des Mers & Commerce de France : commander en toute l'estendue dudit pays, regir & gouverner tant les Naturels des lieux que les François qui y résident de present, & s'y habitueront cy apres : Nous ne pouvons douter que ladite nomination ne soit agréée, neantmoins ayant aduis que les vaisseaux que nous vous enuoyons, sous les charges & conduictes des sieurs Daniel & Ioubert sont prests à faire voile, & craignant que les lettres de prouision de sa Maïeste ne peussent estre arriuées à temps pour vous estre enuoyées par lesdites flottes, estant d'ailleurs necessaire & tres important de n'en point differer le partement. A ces causes Nous par forme de prouision seulement, & attendant l'vrgente & pressante necessité de lachose, iugeant ne pouuoir faire meilleure eslection que de vostre persône, vous auons commis & député, commettôs & deputons par ces presentes, pour iusqu'à ce qu'autrement sous le nom de la Compagnie y ayt esté pourueu, commander pour le seruice de sa Majesté, en l'absence de Monseigneur le Cardinal audit pays de la Nouvelle France, Fort & Habitation de Québec, & autres places & forts qui sont & seront cy apres construits, ausquels vous establirez tels Capitaines que bon vous semblera : regir & gouverner lesdits peuples ainsi que vous iugerez estre à faire, & generalement faire en icelle charge tout ce que vous estimerez & trouuerrez à la plus grande gloire de Dieu & de cet Estat, & vtilité de ladite Compagnie. En foy de quoy auons signé ces presentes : A Paris le 21. iour de Mars 1629. & plus bas signé De Lozon, Robineau, Alix, Barthelemy Quatin, Bonneau, Quantin, Houel, Haquenier, Castillon.

Ledit Daniel me fit le recit comme il s'estoit faisi du Fort du Milor Anglois, ainsi qu'il s'en-suit.

RELATION DV VOYAGE FAIT

*par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la
Nouvelle France, la presente*

année 1629.



LE 22. iour d'Auril 1629. ie suis party de Dieppe, sous le congé de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, Grâd Maître, Chef & Surintendant General de la Nauigation & Commerce de France, conduisant les nauires nommez le Grand S. André & la Marguerite, pour (suiuant le commandement de Messieurs les Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France) aller trouuer Monsieur le Commandeur de Rasilly en Brouage ou la Rochelle, & delà aller sous son escorte secourir & auictuailler le sieur de Champlain, & les François qui estoient au fort & à l'habitation de Québec en la Nouvelle France : & estant arriué le 17. de May à Ché de Boys; le lendemain l'on publia la paix faite avec le Roy de la Grande Bretagne, & apres auoir sejourné audit lieu l'espace de 39. iours, en attendant ledit sieur de Rasilly, & voyant qu'il ne s'aduançoit de partir, & que la saison se passoit pour faire ledit voyage: Sur l'aduis de mesdits sieurs les Directeurs, & sans plus attendre ledit sieur de Rasilly, ie partis de la radde dudit Ché de Boys le 26. iour de Iuin, avec quatre vaisseaux & vne barque appartenans à ladite Compagnie, & continuant mon voyage iusques sur le Grand Ban, surpris que i'y fus de brunes & mauuais

temps, ie perdis la compagnie de mes autres vaisseaux, & fus contraint de poursuivre ma route seul, iusqu'à ce qu'estant enuiron à deux lieuës proche de terre, i'apperceus vn nauire portant au grand Mas vn paillon Anglois, lequel ne me voyant aucun canon m'approcha à la portée du pistolet, pensant que ie fus totalement de sgarny, à lors ie commencé à faire ouurir les sabots, & mettre seize pièce de canon en batterie, de quoy s'estant ledit Anglois apperceu il s'efforça de s'esuader, & moy de le poursuivre iusques à ce que l'ayant approché ie luy fis commandement de mettre son paillon bas, comme estant sur les costes appartenantes au Roy de France, & de me monstrier sa commission, pour sçauoir s'il n'estoit point quelque forban, ce que m'ayant refusé ie fis tirer quelques coups de canon & l'aborday, ce fait ayant reconnu que sa commission estoit d'aller vers le Cap de Mallebarre trouuer quelques siens compatriotes, & qu'il y portoit des vaches & autres choses, ie l'asseurai que la paix estoit faite entre les deux couronnes, & qu'à ce suiet il ne deuoit rien craindre, & ainsi le laissay aller: & estât le 28. iour d'Aoust entré dans la ruiere nommée par les Sauvages grád Cibou, i'enuoyay le iour d'apres dans mon bateau dix de mes hommes le long de la coste, pour trouuer quelques Sauvages & apprendre d'eux en quel estat estoit l'habitation de Québec, & arriuant mesdits hommes au Port aux Balaines; y trouuerent vn nauire de Bordeaux, le maître duquel se nommoit Chambreau, qui leur dit que le sieur Iacques Stuart Millor Escossois estoit arriué audit lieu enuiron deux mois auparauant, avec deux
grands

grands nauires & vne patache Angloise, & qu'ayant trouué audit lieu Michel Dihourse de S. Iean de Luz, qui faisoit sa pescherie & secherie de moluë, s'estoit ledit Milor Escossois saisi du nauire & moluë dudit Dihourse, & auoit permis que ses hommes fussent pilliez & que ledit Milor auoit peu apres enuoyé les deux plus grands de ses vaisseaux, avec le nauire dudit Michel Dihourse, & partie de ses hommes vers le port Royal pour y faire habitation, comme aussi ledit Milor depuis son arriuée auoit fait construire vn fort audit port aux Balaines, & luy auoit enleué de force les trois pieces de canon qu'il auoit dans son nauire, pour les mettre dans ledit fort, mesme donne vn escrit signé de sa main, par lequel il protestoit ne luy permettre ny à aucun autre François, de pescher d'oresnauant en ladite coste, ny traiter avec les Sauuages, qu'il ne luy fut payé le dixiesme de tout, & que sa commission du Roy de la Grande Bretagne, luy permettoit de confisquer tous les vaisseaux qui iroient ausdits lieux sans son congé: Lesquelles choses m'estant rapportées, iugeant estre de mon deuoir d'empescher que ledit Milor ne continua l'vsurpation du pais, appartenant au Roy mon maistre, & n'exigea sur ses sujets le tribut qu'il se promettoit. Je fis preparer enar mes 53. de mes hommes, & me pourueus d'eschelles & autres choses necessaires pour assiéger & escalader ledit fort, si qu'estant arriué le 18. Septembre audit port aux Balaines, où estoit construit ledit fort, ie mis pied à terre, & fis aduancer sur les deux heures apres midy mes hommes vers ledit fort, selon l'ordre que ie leur auois donné, & iceluy, attaquer par

diuers endroits, avec forces grenades, pots à feu & autres artifices, nonobstant la resistance & les mousquetades des ennemis, lesquels se voyant presseés prindrēt l'espouuente & se presenterent aussi tost sur leur rempart, avec vn drapeau blanc en la main, demandant la vie & le quartier à mon Lieutenant, ce pendant que ie faisois les approches vers les portes dudit fort, que ie fis promptement enfoncer, & aussi tost suiuy de mes hommes i'entray dans ledit fort, & me saisis dudit Milor, que ie treuuy armé d'un pistolet & d'une espée qu'il tenoit en ses mains, & de tous ses hommes, lesquels au nombre de quinze estoient armez de cuirasses, brassarts, cuiſarts & bourguignottes, ayās chacun vne harquebuse à fusil en main, & le reste armez de mousquets & picques seulement: Et ayant iceux faict desarmer ie fis oster les estendarts du Roy d'Angleterre, & fis mettre au lieu d'iceux ceux du Roy mon Maistre. Puis visitant ce qui estoit audit fort y trouué vn François natif de Brest nommé René Cochoan, detenu prisonnier iusques à ce que son Capitaine (arriué deux iours auparauant en vn port distant de deux lieüs de celuy aux Balaines) eust apporté vne piece de canon qu'il auoit en son nauire, & payé le dixiesme de ce qu'il pescheroit, & le iour suiuant ie fis équiper vne caruelle Espagnolle que ie trouuy eschouée deuant ledit fort, & charger les viures & munitions qui estoient en iceluy, & apres l'auoir fait raser & desmolir, & le tout faict porter à ladite ruiere du grand Cybou, ie fis avec toute diligence trauailler en ce lieu cinquante de mes hommes, & vingt des Anglois à la construction d'un retranchement ou fort

sur l'entrée de ladite riuere pour empeschier les ennemis d'y entrer, dans lequel ie laissay quarante hommes, compris le R. P. Vimond & Vieupont Iesuites, huiët pieces de canon, dix-huiët cens de pouldre, six cens de meche, quarante mousquets, dix-huiët picques, artifices, balles à canon & mousquets, viures & autres choses necessaires, avec tout ce qui auoit esté trouué dans ladite habitation & fort desdits Anglois, & ayât fait dresser les armes du Roy & de Monseigneur le Cardinal, faiët faire vne maison, Chappelle & magasin, pris serment de fidelité du sieur Claude natif de Beauuais, laissé pour commander ledit fort & habitation pour le seruice du Roy, & pareillement du reste des hommes demeurez audit lieu: Suis party le 5. iour de Nouembre, & ay amené lesdits Anglois, femmes & enfans, desquels en ay mis 42 à terre près Falmuë, port d'Angleterre, avec leurs hardes, & dix-huiët ou vingt que j'ay amenez en France avec ledit Milor, attendant le commandement de mondit Seigneur le Cardinal. Ce que ie certifie estre vrây, & ay signé la presente Relation. A Paris ce douziésme Decembre 1629.

Aÿt sejourné deux iours à Dieppe ie m'acheminay à Rouën, où ie m'arrestay deux autres iours, & appris comme le vaisseau des Reuerends Peres l'Allemand & Noyrots'estoient perdus vers les Isles de Canseau, & me fit-on voir vne lettre dudit Reuerend Pere l'Allemand, Superieur de la Mission des Peres Iesuites, en la nouuelle France, enuoyée de Bordeaux au R. P. Superieur du College des Iesuites à Paris, & dattée du 22. Nouembre 1629. comme il s'ensuit.

MON REVEREND PERE,

Pax Christi.



Asligans castigait me Dominus & mortuon tradidit me, Chastiment qui m'a esté d'autant plus sensible que le naufrage a esté accompagné de la mort du R. P. Noyrot & de nostre frere Louys, deux homes qui deuoient, ce me semble grandemēt seruir à nostre Seminaire. Or neantmoins puis que Dieu a disposé de la sorte, il nous faut chercher nos contentements dans ses saintes volontez, hors desquelles il n'y eut iamais esprit solide ny content, & ie m'assure que l'experience aura fait voir à vostre reuerence que l'amertume de nos ressentiments détrempée dans la douceur du bon plaisir de Dieu, auquel vne ame s'attache inseparablement, perd (ou le tout) ou la meilleure partie de son fiel; Si que s'il reste encore quelques souspirs pour les souffrances, ou passées ou presentes, ce n'est que pour aspirer dauantage vers le Ciel, & perfectionner avec merite ceste conformité dans laquelle l'ame a pris resolution de passer le reste de ses iours; De quatre des nostres que nous estions dans la barque, Dieu partageant à l'esgal, en a pris deux, & a laissé les deux autres. Ces deux bons Religieux tres-bien disposés & resignés à la mort, seruiront de victime pour appaiser la colere de Dieu iustement iettée contre nous pour nos deffauts, & pour nous rendre desormais sa bonté favorable au succeds du dessein entrepris.

Ce qui nous perdit fut vn grand coup de vent de Suest, qui s'esleua lors que nous estions à la riue des terres, vent si impetueux que quelque soin & diligence que peüst apporter nostre Pilote avec ses Matelots, Quelques vœux & prieres que nous peussions faire pour destourner ce coup, iamais nous ne peusmes faire en sorte que nous n'allassions heurter contre les rochers: ce fut le 26. iour d'apres nostre depart, iour de saint Barthelemy, enuiron sur les neuf heures du soir; De 24. que nous estions dans la barque, dix seulement eschapperent, les autres furent estouffez dans les eaux. Les deux nepueux du Pere Noyrot tindrent compagnie à leur oncle, leurs corps ont esté enterrez,

entre autres celuy du P. Noyrot & de nostre frere, des sept autres nous n'en auons eu aucune nouvelles, quelque recherche que nous en ayons peu faire. De vous dire comment le Pere de Vieuxpont & moy auons eschappé du naufrage, il me seroit bien difficile, & croy que Dieu seul en a cognoissance, qui suiuaus les desseins de sa diuine providence nous a preseruez, car pour mon regard ne iugeant pas dans les apparences humaines qu'il me fust possible d'éuiter ce danger, j'auois pris resolution de me tenir dans la chambre du nauire avec nostre frere Louys, nous disposans tous deux à recevoir le coup de la mort, qui ne pouuoit tarder plus de trois Miserere, lors que j'entendis qu'on m'appelloit sur le haut du nauire, ie croyois que c'estoit quelqu'un qui auoit affaire de mon secours, ie montay en haut, & trouuay que c'estoit le P. Noyrot qui me demandoit derechef l'absolution: Apres luy auoir donnée, & chanté tous ensemble le Salue Regina, ie fus contrainct de demeurer en haut; car de descendre il n'y auoit plus de moyen, la mer estoit si haute, & le vent si furieux, qu'en moins de rien le costé qui panchoit sur le rocher fut mis en pieces, j'estois proche du P. Noyrot lors qu'un coup de mer vint si impetueusement donner contre le costé sur lequel nous estions qui rompit tout, & me separa du P. Noyrot, de la bouche duquel j'entendis ces dernieres paroles, In manus tuas Domine, &c. Pour moy de ce coup ie me trouuay engagé entre quatre pieces de bois, deux desquelles me donnerent si rudement contre la poitrine, & les deux autres me briserent si fort le dos que ie croyois mourir auparauant que d'estre enuoloppé des flots, mais voicy un autre coup de mer qui me desengageant de ces bois m'enleua, & mon bonnet & mes pantoufles, & mist le reste du nauire tout à plat dans la mer: Je tombay heureusement sur une planche que ie n'abandonnay point, de rencontre elle estoit liée avec le reste du costé de ce nauire. Nous voilà doncques à la mercy des flots, qui ne nous esparagnoient point: ains s'esleuans ie ne scay combien de coudées au dessus de nous, tomboient par apres sur nos testes. Apres auoir flotté long-temps de la sorte dans l'obscurité de la nuit, qui estoit desia commencée, regardant à l'entour de moy ie m'apperceus que nous estions enfermés d'espines & sur tout enuironnez & prest du costau qui sembloit une isle, puis regardant un peu plus attentiuelement ie contay six personnes qui n'estoient pas fort esloignées de moy, deux desquels m'apperceuaus m'exciterent à faire tous mes efforts pour m'approcher, ce ne

fut pas sans peine, car les coups que j'auois receus dans le debris du vaisseau m'auoient fort affoiblis : Je fis tant neantmoins, qu'avec mes planches j'arriuy au lieu où ils estoient, & avec leur secours ie me trouuay assis sur le grand mast, qui tenoit encore ferme avec vne partie du vaisseau, ie n'y fus pas long-temps car comme nous approchions plus près de cette isle, nos Matelots se lancerent bien-tost à terre, & avec leur assistance tous ceux qui estoient sur le costé du nauire y furent bien tost apres. Nous voilà donc sept de compagnie, ie n'auois bonnet ny souliers, ma soutane & habits estoient tous deschirez, & si moulus de coups que ie ne pouuois me soutenir, & de fait il fallut qu'on me soutint pour aller iusques dans le bois, aussi auois-ie receu deux rudes coups aux deux jambes, mais sur tout à la dextre, dont ie me ressens encore, les mains fendues avec quelque contusion, la hanche escorchée, la poitrine sur tout fort offencée, nous nous retirasmes donc tous sept dans le bois, mouillez comme ceux qui venoient d'estre trempéz dans la mer: la premiere chose que nous fîmes fut de remercier Dieu de ce qu'il nous auoit preseruez, & puis le prier pour ceux qui pourroient estre morts. Cela fait pour nous eschansfer nous nous couchasmes les vns proches des autres, la terre & l'herbe qui auoient esté mouillez de la pluye du iour n'estoient encore propre pour nous seicher, nous passasmes ainsi le reste de la nuit, pendant laquelle le P. de Vieuxpont (qui graces à Dieu n'estoit point offencé) dormit fort bien. Le lendemain si tost qu'il fut iour nous allasmes recognoistre le lieu où nous estions, & trouuasmes que c'estoit vne isle de laquelle nous pouuions passer à la terre ferme, sur le riuage nous trouuasmes force choses que la mer y auoit ietté, i'y trouuay deux pantouffes, vn bonnet, vn chapeau, vne soutanne, & plusieurs autres choses necessaires. Sur tout Dieu nous y enuoya pour viures cinq bariques de vin, quelques dix pieces de lard, de l'huile, du pain des fromages, & vne harquebuse, & de la poudre tout à propos pour faire du feu. Apres qu'on eut ainsi tout retiré, le iour de saint Louys tous s'employèrent à faire le possible pour bastir vne chalouppe du debris du vaisseau, avec laquelle nous irions rangeant la coste chercher quelque nauire de pescheurs: On se mit doncques à trauailler avec meschans ferremens que l'on trouua, elle estoit bien aduancée le quatriesme iour, lors que nous eusmes cognoissance d'vne chalouppe qui estoit sous voile venant vers le lieu où nous estions, ils receurent dedans vn de nos matelots qui alla tout seul plus proche du lieu

où elle deuoit passer, ils le menerent dans leur vaisseau parler au Maître, auquel il racôta nostre disgrâce, le maître tout aussi-tost s'embarqua dans une chaloupe & nous vint troquer, nous offrit à tous le passage : Nous voila en assurance, car le lendemain tous les hommes coucherent dans son vaisseau : C'estoit un vaisseau Basque qui faisoit pesche à une lieuë & demie du rocher, où nous fîmes naufrage, & pour autât qu'il restoit encores bien du temps pour acheuer leur pesche, nous demeurâmes avec eux ce qui restoit du mois d'Aoust, & tout le mois de Septembre. Le premier d'Octobre arriva un Sauvage qui dist au Maître que s'il ne s'en alloit il y auroit danger que les Anglois ne le surprissent. Cette nouvelle le disposa au depart: Le mesme Sauvage nous dist que le Capitaine Daniel estoit à vingt-cinq lieuës de là qui bastissoit une maison, & y laissoit des François avec un de nos Peres : Cela me donna occasion de dire au P. de Vieuxpont qui me pressoit fort que ie luy accordasse de demeurer avec ce Sauvage dans ceste costë, qui estoit bien l'un des meilleurs Sauvages qui se puisse rencontrer, Mon Pere voicy le moyen de contenter vostre reuerence, le Pere Vimond sera bien aisé d'auoir un compagnon. Ce Sauvage s'offre de mener vostre Reuerence iusques au lieu où est Monsieur Daniel, si elle veut demeurer là elle y demeurera, si elle veut aller quelque mois avec les Sauvages, pour apprendre la langue elle le pourra faire, & ainsi le R. Pere Vimond & vostre Reuerence auront leur contentement : le bon Pere fut extremement ioyeux de ceste occasion qui se presentoit, ainsi il s'embarque dans la chaloupe du Sauvage, ie luy laissay tout ce que nous auions sauué, horsmis le grand Tableau duquel le matelot Basque s'estoit saisi, mais j'auois bien pensé au retour de luy faire rendre, si une autre disgrâce ne nous fut arriuée. Nous partîmes donc de la costë le 6. Octobre, & apres auoir enduré de si furieuses tempestes que nous n'auions encores expérimentées, le quarantième iour de nostre depart entrâ dâs un port proche de S. Sebastien, nous fîmes de rechef un second naufrage, le Nauire rompu en mille piéces, toute la moluë perdue, ce que ie peus faire ce fut de me sauuer dans une chaloupe, dans laquelle ie me iettay avec des pantoufles aux pieds, & un bonnet de nuit en teste, & en ceste esquippage m'en aller trouuer nos Peres à S. Sebastien, d'où ie partis il y a huit iours, & suis arriué à Bourdeaux proche de Bordeaux le 20. de ce mois. Voila le succés de nostre voyage, par lequel vostre Reuerence peut iuger des obligations que j'ay à DIEU.

Arrivée de
l'Auteur à
Paris.

De Rouën ie m'acheminay à Paris, où ie fus saluër sa Majesté, Monseigneur le Cardinal, & Messieurs les Associez, auquel ie fis entendre tout le sujet de mon voyage, & ce qu'ils auoient à faire, tant en Angleterre qu'aux autres choses qui conuenoit pour le bien & vtilité de ladite nouvelle France, l'on despescha quelque temps apres mon arriuée à Paris, le sieur Daniel le medecin pour aller à Londres treuuer mondit sieur l'Ambassadeur, avec lèttres de sa Majesté pour demander au Roy d'Angleterre qu'il eust à faire rendre le Fort & Habitation de Québec, & autres ports & haures qu'il auoit pris aux costes d'Acadie, apres la paix faicte entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre : Ce que mondit sieur l'Ambassadeur demanda au Roy & à son Conseil, qui ordonna que le Fort & Habitation seroient remis entre les mains de sa Majesté, ou ceux qui auroient pouuoir d'elle, sans parler des costes d'Acadie.

Les asso-
ciez deman-
dent six
vaisseaux
au Roy.

Mondit sieur Ambassadeur renuoya Daniel porter la responce, sçauoir si sa Majesté l'auroit pour agreable. Ce qu'attendant lesdits sieurs Directeurs ne laisserent de supplier sa Majesté & Monseigneur le Cardinal leur vouloir octroyer six de ses vaisseaux avec quatre pataches qu'ils fourniroient pour aller au grád fleuve S. Laurens reprendre possession du Fort & Habitation de Québec, suiuant l'accord qui en seroit fait entre leurs Majestes, que si cas aduenant que l'on ne voulust remettre la place entre les mains de ceux qui auroient pouuoir de sa Majesté, ils seroient contrains par toutes les voyes iustes & raisonnables. Ladite Societé fournissant seize mille liures pour l'intereest

terests de six vingts mille liures, qu'il failloit à mettre les vaisseaux hors. Monsieur le Cheualier de Rasilly fut esleu pour general de ceste flotte, on les esquippe & appareille de tout ce qui estoit necessaire, ce pendant la Maïesté qui auoit à faire aux guerres d'Italie, ne peult rendre responce au Roy d'Angleterre, & mondit sieur l'Ambassadeur qui attendoit la despesche de sa Maïesté.

L'Anglois prend alarme de l'armement de ses vaisseaux, ils en font plainte à mondit sieur l'Ambassadeur, qui leur dit, qu'ils ne deuoient apprehéder sur ce sujet, d'autant que sa Maïesté n'auoit desir que de traiter à l'amiable, puisqu'ils auoient ainsi commencé, que les vaisseaux que l'on armoit n'estoient que pour faire escorte à ceux de la société, qui auoient interest de reprendre possession de ce qui leur appartenoit, portant ce qui leur estoit necessaire pour les hommes qui deuoient demeurer en ces lieux. Puisqu'ils entroient en ombrage, il feroit qu'à son retour sa Maïesté leur donneroit cōtètement, en ostant le soubçon qu'ils pourroient auoir, en traitant de ceste affaire à l'amiable : sur ce de rechef le Roy de la grande Bretagne promet faire restituer ce que ses sujets auoient pris depuis la paix faite.

Mondit sieur l'Ambassadeur s'en reuient trouuer la Maïeste, & mōdit Seigneur le Cardinal en Sauoye, ausquels il fait entendre tout ce que dessus, ce que ouy l'on contremande le commandement qui auoit esté donné pour les vaisseaux qui deuoient aller audit Québec, le voyage rompu, les affaires demeurent en cet estat, pour le diuertissement que la Maïesté auoit

Les Anglois
s'allarment
de nostre
armement

Monsieur
l'Ambassa-
deur va en
Sauoye
trouuer le
Roy.

en Italie, & ne fit on réponse attendant la fin de ces guerres, ce pendant les Anglois qui ne perdent temps arment deux vaisseaux, avec viures & marchandises pour porter audit Québec, qui ne croyoient icelle année rendre la place: l'on ne traita rien de ces affaires pour les causes susdites.

D'autre part les sieurs Directeurs font esquipper deux vaisseaux pour le Cap Breton, & secourir ceux qui y estoient habituez, & deux autres qui furent accommodez à Bordeaux, pour aller faire vne habitation en l'Acadie, où estoit le fils de la Tour, qui auoit succédé en la place du feu sieur Jean Bieincour. Nous laisserons voguer ces vaisseaux tant d'un costé que d'autre, pour voir ce qui en réussira à leur retour, & quelles nouvelles nous apprendrons du progres qui y aura esté fait, & comme les hyuernans tant du Cap Breton, que Anglois auront passé le temps à Québec. Le sieur Tufet fait faire l'esquipage de ceux de Bordeaux l'an 1630. chargez de comoditez necessaires, pour aller faire vne habitation à la coste d'Acadie, où il met des ouuriers & artisans avec trois Religieux de l'ordre des Peres Recollets, le tout sous la conduite du Capitaine Marot de saint Jean de Lus, se mettent en mer pour avec la grace de Dieu parfaire leur voyage, ayant esté contrariez de mauuais temps à leur traueser prés de trois mois, ils arriuent à vn lieu qui s'appelle le Cap de Sable, sous la hauteur de 44. degrez où ils treuverent le fils de la Tour & quelques autres volontaires François qui estoient avec luy, auquel ledit Marot donna des lettres dudit sieur Tufet, par lesquelles l'on mandoit audit de la Tour, de se maintenir

Voyage du
Capitaine
Marot.

touſiours dans le ſeruiſſe du Roy, & de n'adhérer ny condeſcendre aux volontez de l'Anglois, comme pluſieurs meſchans François auoient fait, leſquels ſe ruynoient d'honneur & de reputation d'auoir deſeruy ſa Maieſté, ce qui ne ſe pouuoit eſperer de luy, ſ'eſtant touſiours maintenu iuſqu'à preſent, & que pour cet eſſect il luy enuoyoit des viures, rafreſchiſſement, armes, & hommes pour l'aſſiſter, & faire edifier vne habitation au lieu qu'il iugeroit le plus cōmode, & pluſieurs autres diſcours tendant à ce ſuiet. La Tour tref-aïſe de voir naiſtre ce que à peine il pouuoit eſperer, qui neantmoins ne ſ'eſtoit laiſſe emporter aux perſuaſions de ſon pere qui eſtoit avec les Anglois, ſouhaittant pluſtoſt la mort que de condeſcendre à vne telle meſchaceté que de trahir ſon Roy, qui donna du mécontentement aux Anglois, contre le pere de la Tour qui leur auoit aſſeuré de réunir ſon fils à leur rendre toute ſorte de ſeruiſſe.

Ce qui luy
fut com-
mandé.

Ayant leu ces lettres, & la reception faiſte avec le contentement qu'vn chacun pouuoit deſirer, & principalement les Peres Recollers de ſe voir au lieu qu'ils auoient ſouhaitté, tant pour remettre les François au droit chemin de la crainte de Dieu, qui auoient eſté pluſieurs années ſans auoir eſté conſeſſez, ny receû le S. Sacrement, que pour l'eſperance qu'ils ſe promettoient de faire quelque progrez en uers la cōuerſion de ces pauvres infideles, qui ſont errans le long des coſtes, menant vne vie miſerable, telle que ie l'ay representée cy deſſus.

Leſdits de la Tour & Marot aduiſerent qu'il falloit donner aduis à la Tour le pere, qui eſtoit au port

Royal avec lesdits Anglois, de tout ce qui se passoit en ce lieu, le persuadant à le faire reuenir & laisser lesdits Anglois, ce qui fut executé, tant pour le remettre en s^{on} deuoir, comme pour sçauoir de luy l'estat des Anglois & leur dessein, pour en suite le gouverner selon qu'ils aduiseroient suyuant sa relation.

Ils enuoyerent vn nommé Lestan avec lettre dudit la Tour à son pere, qui l'ayant receuë & leuë aussi tost se mit en deuoir de venir trouuer son fils, ne pouuant ny esperant faire grande fortune avec les Anglois, qui auoient grandement diminué de l'opinion qu'ils en auoient eue: Arriué qu'il fut audit Cap de Sable, il donne à entendre ce que l'Anglois auoit dessein de faire, qui estoit de venir prendre leur fort, c'est pourquoy ils auoient à se fortifier le mieuz qui leur seroit possible, pour empescher l'Anglois de son dessein: sçauoir s'il disoit vray & pour se rendre necessaire, ie tiens qu'il n'y auoit pas beaucoup d'apparence quel'Anglois eust voulu remuer la Paix, estant & sçachant les plaintes que l'on en auoit faites au Roy de la grande Bretagne, qui offroit de rendre & restituer tout ce qui auoit esté pris depuis la Paix faicte: quoy que ce soit, il ne faut pas negliger de se loger fortement, aussi bien en temps de paix, que de guerre, pour se maintenir aux accidens qui peuuent arriuer, c'est ce que ie conseille à tous entrepreneurs de rechercher lieu pour dormir en seureté.

Ledit pere de la Tour fit aussi rapport qu'il estoit mort trente Escossois, de septante qu'ils estoient en cet hyuernement, qui auoient esté mal accommodés: fut resolu tant par le Conseil desdits de la Tour pere

& fils, que Marot, & Peres Recollets, de faire encore vne habitation à la riuere S. Iean pour plusieurs raisons telles quellés, qui est à quatorze lieues du port Royal, plus au Nort dans la Baye Françoisse: que pour paruenir à l'execution de ceste entreprise, il estoit necessaire d'auoir des hommes & commoditez pour bastir & se fortifier en ladite riuere.

Pour ne perdre tēps il falloit dépescher le moyen vaisseau audit sieur Tufet, & enuoyer promptement des hommes & autres choses necessaires, pour s'opposer aux forces de l'Anglois, qui ne taschoit que de temps en temps à vsurper tout le païs, & qu'en icelle habitation nouuelle le pere de la Tour y commanderoit, le fils au Cap de Sable, qui fit retenir toutes les cōmoditez des vaisseaux qu'il iugea luy estre necessaires: Le moyen vaisseau ne fit ny traite ny pesche pour payer les fraiz de son embarquement, & ainsi legerement s'en reuient à Bordeaux avec lettres tant des Peres Recollets que de la Tour, adressantes à Messieurs les Directeurs de la Nouvelle France, qui fut vers la fin du mois d'Octobre: ledit Marot demeura là avec le grand vaisseau, pour essayer à faire quelque chose pour payer le voyage.

*Enuoy des
choies ne-
cessaires
pour s'op-
poser à
l'Anglois.*

Ceste nouuelle receüe dudit sieur Tufet, par le retour du moyen vaisseau si leger, ne luy peust dōner grand contentement, pour le renuoy estre trop precipitement & legerement fait, sans y auoir du sujet necessaire qu'il le peust auoir esmeuz à cela.

Car la resolution de ce Conseil qui auoiet plustost leurs inclinations au bien de leur contentement, & autres de leurs affaires particulieres, qu'à conseruer

& employer le bien de ceux qui les employent à leur profit, pour supporter la despenſe qui ſe fait en cet embarquement, que ſi le meſnagement de ceux qui ſont employez n'eſt fait avec ſoing & vigilance, ac-
cōpagné de fidelité, les voyages ſe rendent inutiles, ſont perdre courage aux entrepreneurs, qui ne ſont les rencontres ſelon leurs volontez, & ſouuent de-
ceû de ce qu'ils ſ'eſtoient peû imaginer en ces deſſeins.

Quelle raiſon auoit il d'enuoyer ce vaiſſeau vuide pour demander du ſecours, lequel quand on l'eût voulu renuoyer à meſme temps, avec les choſes ne-
ceſſaires pour cet effect. il ſe fut paſſé plus de quatre à cinq mois, qui n'eût peû eſtre que vers la fin de Fe-
urier ou Mars, dás la rigueur de l'h; uer, où les neges ſont de deux à trois pieds, & les trauerſes fort faſ-
cheuſes en ce temps, comme l'on voit aſſez par ex-
perience, qui eſt fatiguer tous ceux d vn vaiſſeau, &
quelques fois courir riſque de le perdre, ou eſtre deſ-
matez & relacher qui ſe voit aſſez ſouuent pour ſe ha-
ſter trop toſt, encore qu'à l'Acadie l'on peut aborder la terre en tout temps, & y arriuant en l'h; uer l'on
ne laiſſe d'y auoir de grandes incommoditez, com-
me nous l'auons experimenté.

Que ſi l'Anglois eût eû volonté d'aller prendre la Tour, & ſe ſentant plus fort comme le repreſentoit le Pere, ils l'euffent emporté ſ'il n'eût eſté bien for-
tifié & amuniſonné, premier que le ſecours de Fran-
ce luy fut arriué.

Mais ayant des hommes & commoditez que ledit Marot auoit porté, ils n'auoiét que faire de craindre, eſtant vn peu fortifiez comme ils euſſent peû faire, &

laisser faire la pesche de poisson & traitte aux vaisseaux, & ne le renvoyer vuide avec vne lettre : sa charge faite reuenant de compagnie avec ledit Marot, il eust apporté de quoy (au moins en partie) payer son voyage, & les lettres fussent venues aussi à tēps pour ce qu'ils desiroient, comme quand ils le firent partir sans rien rapporter, car ils pouuoient s'imaginer que l'on ne renuoyeroit qu'au Printemps, par cōsequent vaine leur resolution inconsiderée & precipitée, qui a fait perdre beaucoup audit sieur Tufet, & des sieurs de la societé qui se fussent bien passés de telle depesche.

Presqu'en ce mesme temps arriua vn vaisseau pescheur du Cap Breton, dans lequel repassoit les Reuerends Peres Vimond & Vieux-pont Iesuites, par le commandement qui leur en auoit esté fait de leur Reuerend Pere Prouincial, qui dirent qu'à ladite habitation du grand Cibou, en l'isle dudit Cap Breton estoit mort douze François du mal de terre, qui est le securbut, & d'autres malades; le Printemps les remit : Ces maladies comme j'ay dit en mes premiers voyages, ne vient que de manger des salures, pour n'auoir des viandes ou autres choses rafraichissantes, comme nous auons esprouué en nos habitations par le passé. Durant l'hyuernement ils virent peu de Sauvages qui n'y viennent que par rencontre chercher les vaisseaux François qui y peuuent estre pour traiter avec eux : ces endroits ne sont pas beaucoup plaisans ny agreables que pour la pesche de moulé. Ils laisserent les deux vaisseaux que Messieurs les Directeurs auoient enuoyez pour le secours d'icelle ha-

bitation, qui auoient traité quelque nôbre de peaux d'eslans, faisant leur pesche de poisson, comme plusieurs autres vaisseaux qui sont par toutes ces costes.

Vers le 10. Octobre arriuerent à Londres deux vaisseaux Anglois, l'un du port de deux cens cinquante tonneaux, & l'autre de cent, qui reuenoient de Québec où ils auoient fait monter leur vaisseau de Tadoussac pour n'estre en la puissance de ceux qui eussent esté plus forts qu'eux, s'il en fut venu comme ils s'imaginoient, en l'un commandoit le Capitaine Thomas Quer Vis-Admiral au voyage precedent, & le Capitaine Breton Anglois bon marinier, lequel auoit fait bon traitement en son vaisseau aux Peres Iesuites quand nous retournaſmes de Québec avec lesdits Anglois l'année d'auparauant, lesquels ramenerent deux François qu'ils auoient retenus par delà, l'un charpentier & l'autre laboureur, qui de Londres reuindrent à Paris, lequel nous dit qu'ils auoient rapporté pour Trois cens mille liures de peliterie, & estoit mort quatorze Anglois de nonante qu'ils estoient, de pauureté & misère durant l'hyuer, & autres qui auoient esté assez malades, n'ayant fait bastir ny defricher aucune terre depuis nostre departement, sinon en semencer ce qu'estoit labouré tant la maison des Peres Iesuites que Peres Recollets, dás lesquelles maisons y auoit dix hommes pour les conseruer, qu au fort ils n'auoient fait qu'un parapet de planche sur le rempart, & remply deux plates formes que j'auois fait commencer: de bastiment dedans ils n'en auoiét fait aucun, hormis vne de charpente contre le rempart, qu'en partie ils auoiét defaict
du

du costé de la pointe aux Diamâts pour gagner de la place, & quelle n'estoit pas encore acheuée. Que dans le fort y auoit quatorze piéces de canon, avec cinq espoirs de fonte verte qu'ils nous auoient pris, & quelques pierriers, estant bien amunitionnées, & estoient restez quelques septâte Anglois. Que le tonnerre auoit tombé dans le fort & rompu vne porte de la chambre des soldats, entré en icelle, meurtry trois à quatre personnes, passé dessous vne table, tué deux grands dogues qui estoient pour la garde, & s'en estoit allé par le tuyau de la cheminée qui en auoit abatu vne partie, & ainsi se perdit en l'air.

Dit que les mefnages François qui resterent ont esté tres mal traictez, de ceux qui se sont rendus aux Anglois, & principalemét d'un appelé le Bailly, duquel i'ay parlé cy dessus. Pour ce qui est du Capitaine Louis & des Anglois ils n'en ont point esté inquietez : rapporte qu'ils s'attendoient bien que ceste année les vaisseaux du Roy y eussent aller avec commission du Roy de la grande Bretagne, pour les en faire desloger, ce qu'ils eussent fait non autrement que par force : Voilà ce que nous auons eû de nouvelles qu'iniustement ils tiennent ceste place, & en tirét les emoluments qui ne leur appartiennent, mais l'esperance que l'on a que le Roy d'Angleterre la fera rendre au Roy avec douceur & non de force, conuenir des limites que chacun doit posseder, & non vouloir des Virgines embrasser toutes les costes qui ne leurs appartiennent, comme il se peut voir & scauoir par les relations de ceux qui ont premierement descouuert & possédé actuellement & reellement

cesterres, au nom de nos Roys deuanciers iusqu'à maintenant, sous LOVYS le IVSTE XIII. Roy de France & de Nauarre, que Dieu veuille combler de milles benedictions, & accroistre son regne d'une heureuse & longue vie.

F I N.

*ABREGE' DES DESCOVVERTVRES
de la Nouvelle France, tant de ce que nous auons des-
couuert comme aussi les Anglois, depuis les Virgines
iusqu'au Freton Davis, & de ce qu'eux & nous pou-
uons pretendre, suiuant le rapport des Historiens qui en
ont descrit, que ie rapporte cy deffous, qui feront iuger à
vn chacun du tout sans passion.*

LEs Anglois ne nous disputent point toute la Nouvelle France, & ne peuuent desnier ce que tout le monde a accordé, ains seulement debattent des confins, nous restrainant iusqu'au Cap Breton, qui est par la hauteur de quarante cinq degrés trois quarts de latitude, ne nous permettant pas d'aller plus au midy, s'attribuant tout ce qui est de la Floride iusqu'audit Cap Breton, & ces dernieres années ils ont voulu s'estendre par vsurpation iusqu'au fleuue sainct Laurent, comme ils ont fait.

Voicy le fondement de leur pretension, qui est qu'environ l'an 1594. estant aux costes de la Floride arriuerent en vn lieu que lesdits Anglois appelloient

Mocosa, y ayant treuvé quelques riuieres & païs qui leur agrea, ils commencerent à y vouloir bastir, luy imposant le nom de Virgines: mais ayant esté contrariez par les Sauuages & autres accidents, ils furēt contrains de quitter, n'y ayant demeuré que deux ou troïs ans: neantmoins depuis le feu Roy Iacques d'Angleterre venant à la couronne prit resolution de la recognoistre, habiter & cultiuer, à quoy ledit Roy fauorisant a baillé de grands priuileges à ceux qui entreprendroient ceste peuplade, & entr'autres a estendu le droict de leur retenuë dés le 33. degré de l'éléuation iusqu'au 45. & 6. leur donnant pouuoir sur tous Estrangers qu'ils treuueroyent dans ceste estenduë de terre, & 50. mille auant en la mer. Ces lettres du Roy furent expédiées l'an quatriesme de son regne, & de grace 1607. le 10. d'Auril, il y a 24. ans. Voilà tout ce qui se peut apprendre de leurs commissions & enseignements pour ces contrées. Voicy ce que nous leurs respondons.

En premier lieu, que leurs lettres royales sur quoy ils se fondent les dédisent de leur pretension, par ce qu'il est dit expressement dans icelles avec exception spécifiée, Nous leurs donnons toutes les terres iusqu'au 45. degré, lesquelles ne sont point actuellement possédées par aucun Prince Chrestien. Or est il que lors de la datte de ces lettres, le Roy de Frâce actuellement & reellement possedoit pour le moins iusqu'au quarátiesme degré de latitude desdites terres, où depuis quelques années les Holandois s'y sont establis, tout le monde le sçait par les voyages du sieur de Champlain imprimez, avec les cartes, ports,

& haures de toutes les costes qu'il fit, qui depuis chacun s'en est seruy, & les ont adaptés sur les globes & cartes vniuerselles, que l'on a corrigées de cet échâtillon de terre, & voit on par lesdits voyages qu'en l'an 1604. ils estoient à sainte Croix, & en l'an 1607. au port Royal, auquel ledit Champlain donna le nom, comme à plusieurs autres lieux que l'on voit par ses cartes, le tout habité par le feu sieur de Mons, qui gouvernoit tout ce pais iusqu'au quarantiesme degré, comme Lieutenant de sa Maiesté tres-Chrestienne.

Auparauant l'an precedent 1603. ledit Champlain par commandement de sa Maiesté fit le voyage de la Nouvelle France, en la grande riuere saint Laurent, & à son retour en fit rapport à sa Maiesté, lequel rapport & description il fit imprimer deslors, partit de Hondeſſeur en Normandie le 15. de Mars audit an, en ce mesme temps le feu sieur Commandeur de Chaste gouverneur de Dieppe, estoit Lieutenant general en ladite Nouvelle France, depuis le 40. degré iusqu'au 52. de latitude.

Si les Anglois disent que seulement ils n'ont pas possédé les Virgines dès l'an 1603. 4. & 7. ains dès l'an 1594. qu'ils treuuerent comme auons dit.

L'on respond que la riuere qu'ils commençoient lors à posséder est au 36. & 37. degré, & que ceste leur allegation à l'aduanture pourroit valloir, s'il n'estoit question que de tenir ceste riuere, & 7. à 8. lieues de l'un de l'autre costé d'icelle, car autant se peut porter la veüe pour l'ordinaire, mais que s'attribuant par domination l'on s'estende trête & six fois plus loing

que l'on n'a recognu, c'est vouloir auoir les bras ou pluſtoſt la cognoiſſance bien monſtrueuſe. Poſons que cela ſe puiſſe faire.

Il ſ'enſuiueroit que Ribaut & Laudonniere eſtât allez à la Floride en bon eſquippage, par auctoriété du Roy Charles I X. l'an 1564. 5. & 6. pour cultiuer & habiter le païs y eſtant edifié la Caroline au 35. ou 36. degré & par ainſi voilâ l'Angloishos des Virgines, ſuyuant leurs propres machines.

Pourquoy eux eſtant au 36. ou 37, auanceront pluſtoſt au 45. que nous, comme ils cōfeſſent, eſtant au 46. ne deſcendrons nous iuſqu'au 37. quel droit y ont ils plus que nous, voilâ ce que nous reſpondōs aux Anglois.

Et eſt tres certain & confeſſé de tous, que ſa Maieſté tres chreſtienne, a prins poſſeſſion de ces terres auant tout autre Prince Chreſtien, & aſſeuré que les Bretons & Normanſtreuerent premiers le grâd Ban & les terres neufues, ces deſcouuertes faiçtes en l'an 1504. il y a 126. ans, ainſi qu'il ſe peut voir en l'hiſtoire de Niſlet & Anthoine Magin imprimé à Douay.

Et d'aduantage tous confeſſent que par commandement du Roy François, Iean Verazan prit poſſeſſion deſdites terres au nom de France, commençant dès le 33. degré de l'éléuation iuſqu'au 47. ce fut par deux voyages deſquels le dernier fut fait l'an 1523. il y a 107. ans.

Outre Iacques Cartier entra le premier en la grâde riuere ſainct Laurent, par deux voyages qu'il y fut, & deſcouurit la plus grande part des coſtes de

Canadas, à son dernier voyage l'an 1535. il fut iufqu'au Grand Sault faint Louis de ladite grande riuere.

Et en l'an 1541. il fit vn autre voyage cōme Lieutenant de Meflire Iean François de la Roque fleur de Robert-Val, qui estoit Lieutenant general audit païs, ce fut son troisieme voyage où il demeura, ne pouuāt viure au païs avec les Sauuages qui estoient insupportables, & ne pouuoit descouurir que ce qu'il auoit fait: il se delibera de s'en retourner au Printemps, ce qu'il fit, en vn vaisseau qu'il auoit reserué, & estant le trauers de l'isle de terre neufue, il fit rencontre dudit fleur de Robert-Val qui venoit avec trois vaisseaux l'an 1542. il fit retourner ledit Cartier à l'isle d'Orleans où ils firent vne habitation, & y estant demuré quelque temps, l'on tient que sa Maiesté le manda pour quelques affaires importantes, & ceste entreprise peu à peu ne sortit à aucun effect, pour n'y auoir apporté la vigilance requise.

Presque en ce mesme temps Alfonse Xintōgeois fut enuoyé vers la Brador, par ledit fleur de Robert-Val, autres disent par sa Maiesté, lequel descouurit la coste du Nort de la grande Baye au golphe faint Laurent, & le passage de l'isle de terre neufue, à la grande terre du Nort, au 52. degré de latitude.

En suite le Marquis de la Roche de Bretagne en l'an 1598. fut en ces terres de la Nouvelle France, cōme Lieutenant de sa Maiesté, & en suite les sieurs Chauuin de Hondesleur en Normádie, Cōmandeur de Chaste & de Mons cōme dit est, & le fleur de Poitrincourt, & Madame de Quercheuille, qui eut quelque departement à l'Acadie, y enuoya la Saulsaye,

auec lequel furent les Reuerends Peres Iesuites qui furent pris par les Anglois, (comme il a esté dit cy dessus) comme le port Royal, & depuis 28. ans ledit sieur de Châplain ayant descouuert & fait descouvrir plusieurs contrées, plus de quatre à cinq cens lieux dans les terres, comme il se voit par ses relations cy dessus imprimées depuis l'an 1603. iusqu'à present 1631.

Venons à ce qui se treuve descrit des voyages des Anglois, ce n'est pas assez qu'ils se vantent d'estre des premiers qui ont descouuert ces terres, il est question quelles elles sont. Il est tres certain que quand il se fait quelque descouuerture nouvelle, l'on est assez curieux d'en descrire les temps, ce que les Anglois n'ont oublié, ny les autres nations, suyuant les memoires qui leurs sont enuoyez, ils n'oublient rien de ce qui se fait, mais nous ne treuons en aucuns auteurs que les Anglois ayent iamais pris possession des pais de la Nouvelle France, qu'après les François.

Il est vray que les Anglois ont descouuert du costé du Nort vers les terres de la Brador & Freton Davis, des terres, isles, & quelques passages depuis le 56. degré vers le Pole Artique, comme il se voit par les voyages qui ont esté imprimez tant en Angleterre, qu'ailleurs, par lesquels il appert de quoy ils se peuuent preualloir sans vsurpation, comme ils ont fait en plusieurs lieux de la Nouvelle France: il faudroit estre aueugle, sàs cognoissâce, pour ne voir ce que les histoires nous font cognoistre de veritable.

En premier lieu, Sebastien Cabot, sous le com-

296 LES VOYAG. DV SIEVR DE CHAMPLAIN.
mandement du Roy Henry VII. d'Angleterre l'an
1499. fut pour descouvrir quelques passages vers la
Brador & s'en reuint sans fruit, & depuis es années
1576. 77. & 78. Melsire Martin Forbichet y fit trois
voyages, sept ans apres Honfroy Guillebert y fut,
en suite Iean Dauis descouurit vn destroit appellé
de son nom. Estienne Permenud fut à l'isle de terre
neufue à la coste du Nort de l'Est de l'isle, en l'an 1580.
Vn autre peu apres nommé Rtehard Vvitaaboux N. fut
à la mesme coste, en suite vn appelé le Capitaine
George y fut en l'an 1590. vers le Nort, de plus frai-
che memoire l'an 1612. y fut vn Capitaine Anglois
au Nort, où il treuva vn passage par le 63. degré, cō-
me il se voit par la carte imprimée en Angleterre, &
y treuant des difficultez pour treuer le passage que
tant de nauigateurs ont recherché, pour aller aux
Indes Orientales du costé de l'Ouest: & depuis 35.
ans ils se sont estendustant aux Virgines qu'aux ter-
res qui nous appartiennent.

Or le commun consentement de toute l'Europe
& de despeindre la Nouvelle France, s'estendant au
moins au 35. & 36. degrés de latitude, ainsi qu'il ap-
pert par les mapes mondes imprimées en Espagne,
Italie, Holande, Flandre, Allemagne & Angleterre,
mesme sinon depuis qu'ils se sont emparez des costes
de la Nouvelle France, où est l'Acadie, Eteche-
mains, l'Almonchicois, & la grâde Riuiere de saint
Laurent, où ils ont imposé à leur fantaisie des noms
de Nouvelle Angleterre, Escosse, & autres, mais il est
mal-aisé de pouoir effacer vne chose qui est cognüe
de toute la Chrestienté.

RELATION DE CE QUI SEST
passé durant l'année. 1631.



Messieurs les Associez de la Nouvelle France residens à Bordeaux firent équiper au mois d'Auril de la presente année 1631. vn vaisseau, commandé par vn nommé Laurent Ferchaud, dans lequel vaisseau ils auroient fait charger tout ce qui estoit necessaire pour secourir le Fort & habitation saint Louys, scitué au Cap de Sable coste d'Acadie, sur l'entrée d'un bon hâure, & munitionné de tout ce qui luy est besoing pour la defence d'iceluy.

Ayant fait sa nauigation, & donné au sieur de la Tour commandement pour la Compagnie dans ledit Fort, ce dont il estoit chargé par lesdits Associez, fit son retour à Bordeaux à la fin du mois d'Aoust ensuyuant, & repassa le sieur de Krainguille Lieutenant dudit sieur de la Tour, lequel rapporta nouuelle comme les Escossois ne se resoudoient point à quitter le Port Royal, mais qu'ils s'y accommodoient de iour à autre, & y auoient fait venir quelques mefnages & bestiaux pour peupler ce lieu qui ne leur appartient que par l'vsurpation qu'ils en ont faite, comme a esté dit cy dessus.

Lesdits Associez recognoissant ce qui estoit necessaire sur ce que leur mandoit ledit sieur de la Tour, r'équipperent le mesme vaisseau au mois d'Octobre dernier, monstrant par leur diligence qu'ils n'oubliét rien, de ce qui est necessaire pour le peuplemēt & con-

seruation de ces lieux, où ils ont enuoyé quantité d'artisans & des Religieux Recollets.

En ceste mesme année messieurs les Directeurs de Paris & Rouen firent équipper deux vaisseaux tant pour aller secourir l'habitation sainte Anne en l'isle du Cap Breton, que pour aller à Miscou & Tadoussac faire traite & la pesche de poisson. Le premier vaisseau comandé par Hubert. Anselme partit de Dieppe le 25. Mars, accommodé de tout ce qui luy estoit nécessaire pour son voyage : apres quelques mauuais temps il fut iusques au trauers du Cap des Rosiers, à quelque dix ou douzes lieuës de Gaspey entrée du grand fleuve saint Laurent, où estant il apperceut vers l'eau quelques vaisseaux qu'ils iugerent estre Anglois, qui leur fit changer de routte & aller à Miscou pour faire leur traite avec les habitans du Pais.

Le second vaisseau où commandoit le Capitaine Daniel partit le 26. d'Auril & fut à l'habitation sainte Anne chargé & accommodé de tout ce qui estoit nécessaire pour cedit lieu, qui est en tres bonne scituation, sur l'entrée de l'un des meilleurs ports de ces costes, les contrarietez de mauuais temps luy furēt fascheuses & n'arriua sur l'escore du grand Ban que le 16. de Iuin, où il vit quantité de glaces : Le 18. terrirēt au Cap de Raye, peu apres apperceurent vn vaisseau qu'ils iugerent estre Turc, lequel arriuant sur eux vent arriere, les fit appareiller & mettre en defence, mais le Turc ayant apperceu quātité d'hommes sur le tillac il se retira, & fit porter sur vn nauire Basque, auquel il tira quelques coups de canon & l'aborda : mais cōme ils n'estoient pas bien saisis ils se separerent, & en

cette separation vn matelot Basque qui estoit sur l'arriere de son vaisseau prit l'enseigne qui estoit sur l'arriere de celuy du Turc, laquelle il attira à luy, & aussitost le vaisseau Basque commença à fuir, & en fuyant ne laissoient de tirer forces coups de canons qui estoient sur l'arriere dudit vaisseau, de façon qu'il se sauua & emporta ladite enseigne, dans laquelle estoient depeints trois croissans. Le vaisseau du Capitaine Daniel continuant sa route, fut tellement contrarié de brunes & grand vent, que ne pouuant porter voilles se trouua en vne nuit obscure à huit brasses d'eau, & entendoit la lame qui battoit contre les rochers, aussitost il jette l'ancre attendant le lendemain, pour voir s'ils pourroient cognoistre la terre, ce qu'ayant fait ils recogneurent que les marées les auoient portez aux illes saint Pierre, où prenant cognoissance de la terre arriuerent au fort & habitation sainte Anne le 24. de Iuin, où ils trouuerent quelque desordre, caulez par l'assassinat commis par Gaude qui commandoit audit Fort, en la personned'un nommé Martel de la ville de Dieppe, qui estoit son Lieutenant.

Le Capitaine Daniel voyant ce desordre, & que ceux de l'habitation auoient retenu prisonnier ledit Gaude leur Capitaine apres cet assassinat, s'informa de ce faict, tant des hommes de l'habitation que de la bouche dudit Gaude, & apprit que le lendemain de la Pentecoste ledit Gaude & Martel ayant souppé ensemble, l'heure d'entrer en garde estant venue Gaude donna le mot à Martel, & aussitost entra dans le Fort où il chargea vne carabine de trois balles quil

tira sur ledit Martel, par vne canoniere dudit Fort, ainsi qu'il jouoit aux quilles, & luy donna trois balles dans le corps dont l'une luy perça le cœur.

Ceste action ainsi laschement commise ne peut estre excusable audit Gaude, quoy qu'il soit vray que iamais ils ne se soient peu accorder ensemble, & que leurs humeurs estoient du tout incompatibles: Car si Gaude auoit enuie de chastier ledit Martel, il deuoit le faire prendre & le tenir prisonnier iusques à l'arrivée des vaisseaux, ou s'il doutoit qu'il y eust de la difficulté de le faire à cause des hommes de sa faction qui estoient en ceste habitation, il deuoit s'armer de patience, & ce faisant il eust trouué que Messieurs les Directeurs de Paris y auoient donné ordre par leur preuoyance, car ils auoient enioint au Capitaine Daniel de repasser en France ledit Martel, & laisser ledit Gaude en sa charge, avec ceux qu'il choyiroit, tant des hommes de l'habitation que d'autres nouveaux quel'on luy enuoyoit dans le vaisseau dudit Capitaine Daniel, & ainsi il eut tiré vne honneste vengeance de son ennemy, sans se precipiter dans ceste déterminée resolution, qui ne luy peut apporter que du blâme & de la peine s'il est pris, & s'il n'eust trouué les moyens de s'eschapper dans le país, il eust couru risque de sa vie.

Ce pendant il estoit necessaire que ledit Capitaine Daniel mit ordre en ce lieu, sur ce qui s'estoit passé, pour tenir chacun en son deuoir: il enuoya son vaisseau à miscou pour faire la pesche & la traite, & en donna la conduicte à michel Gallois de Dieppe, & en mesme temps il despescha vne pinasse d'environ

vingt tonneaux, qu'il donna à vn appelé Saincte Croix pour la commander, & l'enuoya à Tadoussac pour traiter avec les Sauvages: & estant ledit Gallois arriué à Miscou, trouua deux vaisseaux Basques, l'un de Deux cens cinquante, & l'autre de Trois cens tonneaux, & vne barque d'environ Trente cinq tōneaux, où commandoit le frere du Capitaine du May, qui auoit esté équipée au Haute de Grace, lequel dit audit Gallois qu'il auoit commission de monseigneur le Cardinal de faire la traite, visiter les vaisseaux qui alloient faire la pesche, & recognoistre les ports & haures de ces lieux, pour luy en faire son rapport, sans toutesfois luy monstrier sa commission: à quoy ledit Gallois monstra bien qu'il estoit de legere croyance, d'adiouster foy sur des paroles, & partant demeurerēt bons amis, & dōna du may aduis audit Gallois, que les deux vaisseaux Basques n'auoient aucun congé ny cōmission, & que s'il le vouloit assister en ceste affaire ils les iroient sommer de leur monstrier leurs passeports, ledit gallois luy ayant accordé, furent de compagnie abord de l'un des deux nauires Basques, ce que le maistre duquel leur monstra sa commission en tres bonne forme, en leurs offrant toutes sortes d'assistances & de faueurs.

Ce fait ils furent à l'autre vaisseau, où il ne trouuerent que le Capitaine nommé Ioannis Arnandel de saint Iean de Lus avec vn petit garçon, (les genseñs pour lors tous à terre & en pescherie,) auquel Capitaine ils demanderent à voir son congé, mais il n'auoit garde de leur monstrier, car il n'en auoit point: aussi sa responce fut que les congers n'estoient necessaires

que pour auoir de l'argent à ceux qui les deliurent, & que pour luy il n'auoit point accoustumé d'en prendre, surquoy ledit du May luy fit responce que luy qui auoit coustume d'aller en mer, ne deuoit point ignorer les ordonnances de France, notamment celles de l'Admiraulté qui declare pour pirates & voleurs, ceux qui vont en mer sans congé ou passeport, & partant que le trouuant ainsi & ne le pouuant iuger autre que forba, il arrestoit sa personne & son vaisseau pour l'amener en France, & iceluy le faire iuger de bonne prise, à quoy ledit Arnandel ne se pouuant opposer, supplia ledit du May de luy laisser acheuer sa pescherie & qu'il le retint prisonnier pour ostage: laquelle pescherie estant faicte il y auroit moins de dommages & interests si la prise estoit declaree iniuste, & plus de profit si elle estoit bonne, ce qui fut accordé par ledit du May, lequel aussi tost se saisit de toutes les armes & munitions dudit vaisseau, qu'il fit porter en son bord avec ledit Arnandel.

Ce qu'estant fait du May & gallois retournent au vaisseau dudit Arnandel avec quelques vns de leurs gens, & comme ils furent entrez dedans, ils appellerent tous les gens de l'equipage de Arnandel qui estoient à terre, pour les aduertir de l'accord & conuention faicte entre leur Capitaine & eux, à quoy vn de ces Basques fit responce, Que la prise & detemption de leur Capitaine n'estoit pas grand' chose, & qu'ils pouuoient faire vn autre Capitaine d'vn petit garçon de leur vaisseau, de quoy du May le voulant reprendre & remontrer le tort qu'il auoit de parler si desaduantageusement de son chef, ce Basque & tous ses com-

pagnons se mettent tous en fougue, & comme ils ont la teste pres du bonner, gaignent le bas du vaisseau, se faisisât de quelques picques & mousquets qui estoient restez, & qui n'auoient esté trouuez par ledit du May, & Gallois, & avec ces armes se defendent & attaquent si courageusement ledit du May & ses gens, qu'ils le contraignent de se retirer, avec quelques vns des siens qui furent blesez, lesquels il fit promptement embarquer avec luy dans la chaloupe.

Et cōme ces gens auoient desia la teste eschauffée, ne se contētans de ce qu'ils auoyent fait, poursuiverent encores ledit du May, iusques à ce qu'estant retiré en son bord il fut contrainct de faire monter sur son tillac le Capitaine Arnandel, afin qu'il commandast à ses gens de cesser leurs violences : mais le Capitaine se voyant libre se ietta promptement en l'eau, & tout vestu qu'il estoit gagna à la nage vne chaloupe, où estoient quelques vns des siens, & ainsi se sauua de ses ennemys, desquels il eust tost apres vne bonne raison, car estant rentré dans son nauire, il commença à parler en Capitaine & non pas en prisonnier : & par la faueur & assistance d'un autre vaisseau Basque, duquel il enuoya emprunter de la poudre & des armes, s'en vint fondre sur ledit du May, & luy tira deux ou trois coups de canon, & luy commanda de luy renvoyer non seulement toutes ses armes & munitions qu'il luy auoit prises, mais encores celles qui estoient en son vaisseau, & de celuy dudit Gallois, autremēt qu'il s'en alloit les couler à fond : ce que voyāt, furent cōtraints de ce faire n'ayāt pas des forces pour resister, de façon qu'ils se trouuerent pris par celuy qu'ils venoient de prendre.

En ces entrefaites arriua de Tadoussac la pinasse où commandoit Saincte Croix, lequel auoit esté rencontré des Anglois, qui luy auoient osté ses peleteries, & luy en auoient donné vn mot descript de la qualité & quantité, afin de n'estre point obligé à en rendre d'aduantage, attendu le traité de paix d'entre les deux Couronnes, & Thomas Quer General de la Flotte Angloise, luy dist qu'il auoit charge du sieur Cheuallier Alexander de le saisir de toutes les peleteries qu'il trouuerroit aux vaisseaux qui contreuiendroiēt aux commissions du Roy de la grande Bretagne, à qui appartenoiēt ces lieux, ores qu'ils n'y eussent iamais esté que depuis trois ans qu'ils s'en faisoient, contre le traité de paix, & ainsi ledit Saincte Croix fut contrainct de ceder à la force, esperant neantmoins que les Anglois luy payeroient tost ou tard ses peleteries, avec raison & iustice.

Arriuant, comme dit est, à Miscou le iour mesme que se fit ceste rumeur d'entre le Basque & le Capitaine du May, il se trouua encores pris du vaisseau Basque, lequel parlant audit Saincte Croix luy fit commandement de le venir trouuer en son bord, ce qu'ayant fait, il enuoya querir toutes les armes & munitions de ceste pinasse, avec ces voiles, disant que tout appartenoit à vn mesme maistre, & qu'il vouloit s'asseurer d'eux, & les empescher de le plus troubler ny faire aucun tort, & tout ce que peust faire ledit Saincte Croix fut de protester contre ce Basque de tous ses despens, dommages & interests, de ce qu'il le troubloit ainsi en son trafic & sa traite, de quoy ledit Basque estant aucunement intimidé, luy
rendit

rendit incontinent ses voiles, & luy enjoignit de sortir du port de Miscou, ce que fit ledit Sainte Croix lequel s'en vint en l'habitation sainte Anne trouuer le Capitaine Daniel, où il arriua le 29. Aoust pour luy donner aduis de ceste procedure des Basques, afin d'y donner ordre, mais defia trop tard, car les Basques d'ordinaire sont presque prests en ce temps là pour s'en retourner.

Ceste disgrâce fut encores suyuite d'une autre, causée par la malice de ces mesmes Basques, lesquels persuaderent aux Sauvages que les François les vouloient empoisonner par le moyen de l'eau de vie qu'ils leur donnoient à boire, & comme ces peuples sont d'assez facile croyance, ayans rencontré vne chaloupe de François qui estoit proche de terre pour traiter avec eux, ces peuples mutins & barbares se ietterent sur ceste chaloupe, la rauagerent, pillerent ce qui estoit dedans: comme les matelots se vouloient opposer il y en eut vn de tué d'un coup de fiesche, & deux Sauvages qui furent aussi pareillement tuez à coups d'espée, par vn François de ladite chaloupe: & ainsi voilà les François mal traitez des Anglois, des Basques, & encores des Sauvages, & contraincts de s'en reuenir tous avec le vaisseau du Capitaine gallois au fort & habitation Sainte Anne, avec ce peu de traite & de pesche qu'ils auoient faite. Et pareillement ledit du May ne voulant s'arrester ny destourner pour voir l'habitation Sainte Anne s'en reuint en France, comme fit tost apres le Capitaine Daniel, ayant premier que de partir laissé son frere pour commander en ladite habitation avec tout ce qui estoit necessaire pour les

hommes qu'il y a laissez pour hyuerner.

Il ne se faut pas estonner s'il y a des Basques ainsi mutins, & mesprisans toutes sortes de loix & d'ordonnances, ne se soucians de congers ny passeports, non plus que faisoient cy deuant les Rochelois, n'ayans aucune apprehension de Iustice en leur pays, estans proche voisins de l'Espagnol : telles personnes meriteroient vn chastiment exemplaire, qui font plu-
stost le mestier de pirates que de marchands.

Peu de iours apres le partement du vaisseau dudit Capitaine Daniel, pour aller audit pays de la Nouvelle France, partit celuy du sieur de Caen, lequel auoit obtenu vn congé de Monseigneur le Cardinal, pour aller audit pays y faire la traite icelle presente année seulement, pour le redimer en quelques sortes de pertes qu'il remonstroit auoir souffertes, par la reuocquation faicte de la commission qu'il auoit auparauant de sa Maiesté pour la traite dudit pays, & ayant mis son nepueu Emery de Caen pour commander ledit vaisseau, luy donna ordre de monter iusques à Québec, & audeffuss'il pouuoit, pour faire sa traite avec les Sauuages des Hurons : mais comme il fut dedans la riuiera sainct Laurens, il fit rencontre des nauires d'Anglois, les Capitaines desquels luy demanderent ce qu'il alloit faire en ces lieux, ausquels il respondit qu'il y alloit traiter & negotier en toute seureté, conformément au traité de paix fait entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & qu'ils ne l'en pouuoient iustement empeschier, attendu qu'il estoit tout notoire que le Roy de la Grande Bretagne auoit promis au Roy de faire restituer le fort & habitation de

Québec, & qu'en bref il viendroit des vaisseaux de France pour en prendre possession.

Les Anglois luy respondirent que quand ils veroient la commission de leur Roy, que tres volontiers ils laisseroient ces lieux, & qu'ils sçauoient tres bien que cest affaire se traitoit entre leurs Majestez, mais qu'en attendant ils iouyroient tousiours du benefice de la traite, puisqu'ils estoient possesseurs du pays, neantmoins qu'ils luy desiroient monstrier qu'ils ne luy vouloient point faire de preiudice, & qu'ils luy accorderoyét de faire sa traite concurremment avec eux : à quoy ledit Emery de Caen condescendit, & fit monter son vaisseau iusques deuant Québec, où il demeura quelques iours, attendant la venuë des Sauvages qui deuoient descendre audit lieu. Entre ce temps arriua le Capitaine Thomas Querà Tadoussac avec vn vaisseau de trois cens tonneaux bien équipé, & deux qui estoient à Québec de leur part, vn grand & l'autre moyen.

Mais comme les Anglois recogneurent le peu de Sauvages, & qu'il n'y auoit pas d'apparence de faire grande traite, leur profit particulier leur fut en plus singuliere recommandation, que celuy d'Emery de Caen, auquel ils dirent qu'il deuoit se resoudre à ne faire aucune traite, puisqu'il n'y en pouuoit auoir assez pour eux, luy accordant de descharger ses marchandises dans le magazin de l'habitation, & y laisser vn commis ou deux pour les luy garder, & les traiter durant l'hyuer à son benefice, & afin qu'il ne peust faire aucune traite, les Anglois luy donnerent des gardes en son vaisseau, iusques à ce que la traite

fut faicte, & lors ils s'en reuindrent de compagnie quelque tēps ensemble. Ledit Emery de Caen comme ayant son vaisseau plus aduātageux que ceux des Anglois, il prit le deuant pour retourner à Dieppe, où il arriua à port de salut.

Les gens de ce vaisseau rapporterent que le Ministre auoit fait vne ligue de la plus part des soldats Anglois, pour tuer leur Capitaine avec les François reuoltez du seruice du Roy : cela estant descouuert le Capitaine Louys en fit chastier quelques vns. Le sujet de ceste rebellion estoit le mauuais traitement qu'il faisoit à ses compagnons qui auoit causé ce desordre, par le conseil de ces deux ou trois mauuais François, auxquels il adioustoit trop de foy.

Voilà le succez de tous ces voyages de la presente année, qui tesmoignent assez le peu d'apparēce qu'il y a de pouuoir rien aduancer en la peuplade, ny au commerce de ces lieux, tandis qu'ils seront possedez par vne autre nation. Les François qui sont restez audit Québec sont encores tous viuans en bōne santé, refiouis du contentement, par l'esperāce qu'ils ont, d'y voir ceste année retourner leurs compatriotes, ce qui est assez probable, puisque le Roy d'Angleterre sollicité par Monsieur de Fontenay Marcuil Ambassadeur de France, a promis de rechef de faire rendre ce pays, & que pour assurance de sa promesse il a enuoyé en France le sieur de Bourlamaky, pour en assurer sa Maiesté, & en deliurer les commissiōs & toutes lettres necessaires, sous esperance que sa Maiesté fera le semblable, pour quelques pretensiōs qu'ont les Anglois sur quelques particuliers Fran-

çois, & ainſi il y a grande eſperance que cet accom-
modement ſe fera, auant que ledit ſieur Bourlamaky
s'en retourne en Angleterre.

Depuis peu entre ſa Maieſté & l'ambassadeur
d'Angleterre a eſté accordé la reſtitution du Fort &
habitation de Québec & autres lieux qui auoient eſté
uſurpez par les Anglois, contre le traite de paix, en-
tre leurs Maieſtez. A ce Printemps Monſieur le
Cardinal ſous le bon plaſir de ſa Maieſté, ordonne
que Meſſieurs les Aſſociez de la Nouvelle France, y
enuoyeront vn nombre d'hommes, leſquels ſeront
mis en poſſeſſion dudit fort & habitation de Qué-
bec par le ſieur de Caen, qui en conſideration de ce
promet avec les vaiſſeaux du Roy, y paſſer leſdits
hommes. Tant pour ce ſujet qu'autres conſideratiōs,
luy eſt accordé pour ceſte année ſeulement la traite
de peleterie auſdits lieux, apres laquelle eſcheuē
ceux qu'il aura mis de ſa part repaſſeront en France
dans les vaiſſeaux de la ſociété, ainſi qu'il a eſté or-
donné par mondit Seigneur le Cardinal Duc de Ri-
chelieu.

A ce Printemps ſous la conduicte de Monſieur
le Commandeur de Raſilly, qui a toutes les qualitez
requiſes d'un bon & parfait Capitaine de mer, pru-
dent, ſage & laborieux, pouſſé d'un ſainct deſir d'ac-
croiſtre la gloire de Dieu, & porter ſon courage au
pays de la Nouvelle France, pour y arborer l'eſte-
nard de Jeſus Chriſt, & y faire florir les lys ſous le
bon plaſir de ſa Maieſté & de Monſieur le Car-
dinal, fait à la Rochelle vn embarquement avec tou-
tes les choſes neceſſaires pour y eſtablir vne colonie.

suivant le traité qu'il a fait avec Messieurs les Associez de la Nouvelle France, sous le bon plaisir de mondit Seigneur le Cardinal. Il n'y a point de doute que Dieu aydant il s'y peut faire de grands progresz à l'aduenir, les choses estant reiglées par des personnes telles qu'est ledit sieur Commandeur de Rasilly. Dieu y sera seruy & adoré, lequel ie prie luy faire prosperer ses bonnes & loüables intentions, comme à celles de ceste Nouvelle Societé, encores que par les pertes passées elle ne perd courage, estât maintenant de sa Maiesté & de mondit Seigneur le Cardinal.

FIN.

TABLE
POVR COGNOISTRE
LES LIEVX REMARQVABLES
EN CESTE CARTE.

- A Aye des Isles.
 B Calesine.
 C Baye des Trespassez.
 D  Cap de Leuy.
 E Port du Cap de Raye, où il se fait pesche de molaë.
 F Coste de Nordest & Sudouest de l'Isle de Terre Neufue, qui
 n'est bien recognuë.
 G Passage du Nort au 52. degré.
 H Isle saint Paul proche du Cap saint Laurent.
 I Isle de Sasinou entre l'isle des Monts Deserts & les isles aux
 Corneilles.
 K Isle de Mont-real au fault saint Louys qui contient quel-
 que huit à neuf lieues de circuit.
 L Riuiere Jeannin.
 M Riuiere S. Antoine.
 N Maniere d'eauë Salée qui se descharge en la mer, où il y a
 flus & reflux, force poisson & coquillages & des huîtres
 qui ne sont de grande saueur en aucuns endroits.
 P Port aux Coquilles, qui est vne isle à l'entrée de la riuiere S.
 Croix bonne pescherie.
 Q Isles où il se fait pescherie de poisson
 R Lac de Soissons.
 S Baye du Gouffre.
 T Isle des Monts Deserts fort haute.
 V Isle S. Barnabé en la grande riuiere proche du Bic.
 X Lesquemain où est vne petite riuiere abondante en Saulmon
 & Truitres, à costé d'icelle est vn petit islet de rocher où
 autresfois y auoit vn degraft pour la pesche des Balaines.
 Y La pointe aux Alloüettes, où au mois de Septembre il y en a
 telle quantité qu'on ne scauroit l'imaginer, comme d'au-
 tres sortes de gibier & coquillage.
 Z Isle aux Lièvres, ainsi nommée pour y en auoir esté pris au
 commencement qu'elle fut descouuerte.

- 2 Port à Lesquille qui asseche de basse mer, il y a deux ruisseaux qui viennent des montagnes.
- 3 Port au Saulmon qui asseche de basse mer, il y a deux petits islets chargez en la saison de fraises, framboises & bluets, proche de ce lieu y a bonne rade pour les vaisseaux, & dans le port sont deux petits ruisseaux.
- 4 Riviere platte venant des montagnes qui n'est navigable que pour canaux, ce lieu asseche fort loing vers l'eauë, & le trauers y a bon ancrage pour vaisseaux.
- 5 Isles aux Couldres qui a quelque lieuë & demie de long, où sont quantité de lapins & perdrix & autre gibier en saison. A la pointe du Sudouest sont des prairies & quantité de battures vers l'eauë, il y a ancrage pour vaisseaux entre ladite isle & la terre du Nort.
- 6 Cap de Tourmente, à vne lieuë duquel le sieur de Champlain auoit fait bastir vne habitation qui fut bruslée des Anglois l'an 1628. proche de ce lieu est le Cap Brussé, entre lequel & l'isle aux Couldres est vn chenail de 8. 10. & 12. brasses d'eauë, du costé du Sud sont vazes & rochers, & du Nort hautes terres, &c.
- 7 Isle d'Orleans, de six lieuës de longueur tres belle & agreable pour la diuersité des bois, prairies & vignes qu'il y a en quelques endroits avec des noyers, le bout de laquelle isle du costé de l'Ouest s'appelle Cap de Condé.
- 8 Le Sault de Montmorency, la cheute duquel est de 20. brasses de haut, prouient d'une riviere venant des montagnes qui se descharge dans le fleuve saint Laurens à vne lieuë & demie de Québec.
- 9 Riviere S. Charles, qui vient du lac S. Ioseph, fort belle & agreable, où il y a des prairies de basse mer, les barques peuuent aller de pleine mer iusques au premier sault, sur icelle riviere sont basties les Eglises & habitation des R. P. Iesuites & Recollers, la chasse du gibier y abonde au Printemps & en l'Automne.
- 10 Riviere des Etechemins, par où les Sauvages vôt à Quinebequi, traucrsant les terres avec difficulté pour y auoir des saults & peu d'eauë, le sieur de Champlain en 1628. fit faire ceste descouuerture, & fut trouué vne nation de Sauvage à 7. iournées de Québec qui cultiuent la terre appelée les Abenaguinoit.
- 11 Riviere de Champlain proche de celle de Batiskan au Nor-

douest des Grondines.

- 12 Riuiere des Sauvages.
- 13 Isle verte à cinq ou six lieues de Tadoussac.
- 14 Isle de Chasse.
- 15 Riuiere de Batiskan fort agreable & poissonneuse.
- 16 Les Grondines & quelques isles qui sont proches, bon lieu de chasse & de pèche.
- 17 Riuiere des Esturgeons & Saulmons, où il y a vn fault d'eau de 15. à 20. pieds de hault, à deux lieues de Sainte Croix, qui tombe en vne forme de petit estang, qui se descharge en la grande riuiere saint Laurent.
- 18 Isle de saint Eloy, il y a passage entre ladite isle & la terre du Nort.
- 19 Lac S. Pierre tres-beau, y ayant trois à quatre brasses d'eau fort poissonneux enuironné de collines & terres vnies avec des prairies par endroits, & plusieurs petites riuieres & ruisseaux qui s'y deschargent.
- 20 Riuiere du Gast, fort plaisante, bien qu'il y aye peu d'eau.
- 21 Riuiere saint Antoine.
- 23 Riuiere des Yroquois tres-belle, où il y a plusieurs isles & prairies, elle vient du lac de CHAMPLAIN qui a cinq ou six journées de longueur, abondante en poisson & gibier de plusieurs sortes : les vignes, noyers, pruniers & chataigniers y sont fort frequents en plusieurs endroits, comme aussi des prairies & belles isles qui sont dās ledit lac, il faut passer vn grand & vn petit fault pour y paruenir.
- 24 Sault de la riuiere du Saguenay à 50. lieues de Tadoussac, qui tombe de plus de dix ou douze brasses de hault.
- 25 Grand Sault, qui descend de quelque 15. pieds de hault entre vn grand nombre d'isles, il contient de longueur demy lieue, & de large trois lieues.
- 26 Port au Mouton.
- 27 Baye de Campseau.
- 28 Cap Baturier à l'isle de saint Jean.
- 29 Riuiere par où l'on va à la Baye Françoise.
- 30 Chasse des Eslans.
- 31 Cap de Richelieu, à l'Est de l'isle d'Orleans.
- 32 Petit banc proche de l'isle du Cap Breton.
- 33 Riuiere des Puans, qui vient d'un lac auquel il y a vne mine de Cuiure de rosette.
- 34 Sault de Gaston, contenant près de 2. lieues de large qui se

descharge dans la mer douce, venant d'un autre grandissime lac, lequel & la mer douce contiennent 30. journées de canaux selon le rapport des Sauvages.

*Retournant au Golfe S. Laurens
& Coste d'Acadie.*

- 35 **R**iuere de Gaspey.
- 36 **R**iuere de Chaleu.
- 37 Plusieurs Isles pres de Miscou, comme est le port de Miscou entre deux Isles.
- 38 Cap de l'Isle sainct Iean.
- 39 Port au Rossignol.
- 40 Riuere Platte.
- 41 Port du Cap Naigré. En ce lieu y a vne habitation de François en la baye dudit Cap, où commande le sieur de la Tour, qu'ils ont nommé le Port la Tour, où sont habitez les R. P. Recollets, en l'an 1630.
- 42 Baye du Cap de Sable.
- 43 Baye Saine.
- 44 Baye Courante, où il y a nombre d'Isles abondantes en chasse de gibier, bone pescherie & bons lieux pour les vaisseaux.
- 45 Port du Cap Fourchu assez agreable, mais il asseche presque tout à fait de basse mer, proche de ce lieu il y a quantité d'Isles & force chasse.
- 47 Petit passage de l'Isle Longue, en ce lieu y a bonne pescherie de molue.
- 48 Cap des deux Bayes.
- 49 Port des Mines ou de bassemer, se trouue le long de la coste dans les rochers de petits morceaux de cuire tres pur.
- 50 Isle de Bacchus fort agreable, où il y a force vignes, noyers, pruniers & autres arbres.
- 51 Isles proches de l'entrée de la riuere de Chouacoet.
- 52 Isles assez hautes au nombre de 3. à 4. éloignées de la terre de 2. à 3. lieues à l'entrée de la Baye Longue.
- 53 Baye aux Isles, où il y a des lieux propres pour mettre des vaisseaux, le pais est fort bon & peuplé de nombre de Sauvages qui cultiuent les terres, en ces lieux il y a force eiprés, vignes & noyers.
- 54 La soubçonneuse Isle prés d'une lieue vers l'eau.
- 55 Baye Longue.

- 56 Les sept Isles.
57 Riuere des Etechemins.

Les Virgines où sont habituez les Anglois depuis le 36. iusques au 37. degré de latitude Il y a environ 36. ou 37. ans sur les costes attenant de la Floride, que les Capitaines Ribaut & Laudonniere auoient descouuertes & fait vne habitation.

- 58 **P**lusieurs riuieres des Virgines qui se deschargent dans le Golfe.
59 Coste de fort belle terre habitée de Sauuages qui la cultiuēt.
60 Poinct Confort.
61 Imnestan.
62 Chesapeacq Bay.
63 Bedabedec le costé de l'Ouest de la riuere de Pemetegoet.
64 Belles Prairies.
65 Lieu dans le lac Champlain où les Yroquois furent deffaits par ledit sieur CHAMPLAIN l'an 1606.
66 Petit Lac par où l'on va aux Yroquois, apres auoir passé celuy de CHAMPLAIN.
67 Baye des Trespassez à l'Isle de Terre Nefue.
68 Chapeau Rouge.
69 Baye du saint Esprit.
70 Les Vierges.
71 Port Breton, proche du Cap saint Laurent en l'Isle du Cap Breton.
72 Les Bergeronnettes, à trois lieues de Tadoussac.
73 Le Cap d'Espoir, proche de l'Isle Percée.
74 Forillon, à la poincte de Gaspey.
75 Isle de Mont-real, au fault S. Louys, au fleuue saint Laurent.
76 Riuere des Prairies qui vient d'un lac au fault S. Louys, où il y a deux Isles, dōt celle de Mont real en est vne; là on y a fait la traite plusieurs années avec les Sauuages.
77 Sault de la Chaudiere, sur la riuere des Algommequins, qui vient de quelque 18. pieds de hault, se descharge entre des rochers où il fait vn grand bruiēt.
78 Lac de Nibachis Capitaine Sauuage, qui y a sa demeure, & y cultiue quelque peu de terre où il sème du bled d'Inde.
79 Vnze lacs proche les vns des autres, contenans 1. 2. & 3. lieues

abondans en poisson & gibier, les Sauvages prennent quelquesfois ce chemin, pour éviter le fault des Calumets fort dangereux : partie de ces lieux sont chargez de pins qui iettent quantité de resine.

- 80 Sault des Pierres à Calumet qui sont comme albastre.
- 81 Isle de Tefouac, Capitaine Algommequin, où les Sauvages payent quelque tribut pour leur permettre le passage à venir à Québec.
- 82 La riuere de Tefouac, où il y a cinq faults à passer.
- 83 Riuere par où plusieurs Sauvages se vont rendre à la mer du Nort du Saguenay, & aux trois riuieres faisant quelque chemin par terre.
- 84 Lacs par lesquels l'on passe pour aller à la mer du Nort.
- 85 Riuere qui va à la mer du Nort.
- 86 Contrée des Hurons, ainsi nommée par les Francois, où il y a nombre de peuples, & 17. villages fermez de trois pallisades de bois, avec des galleries tout au tour en forme de parapet pour se defendre de leurs ennemis. Ce pais est par les 44. degrés & demy de latitude, tres bon, & les terres cultiuées des Sauvages.
- 87 Passage d'une lieue par terre, par où on porte les canots.
- 88 Riuere qui se va descharger à la mer douce.
- 89 Village renfermé de 4. pallisades où le sieur de CHAMPLAIN fut à la guerre contre les Antouhonons, où il fut pris plusieurs prisonniers Sauvages.
- 90 Sault d'eau au bout du fault saint Louis fort hault, où plusieurs sortes de poissons descendans s'estourdissent.
- 91 Petite riuere proche du fault de la Chaudiere, où il y a vn fault d'eau, qui vient de pres de 20. brasses de hault, qui jette l'eau en telle quantité & de telle vitesse, qu'il se fait vne arcade fort loüue, au dessous de laquelle les Sauvages passent par plaisir, sans estre mouillez, chose fort plaisante à voir.
- 92 Ceste riuere est fort belle, & passe par nombre de beaux lacs & prairies dont elle est bordée, quantité d'Isles de plusieurs longueurs & largeurs, abondantes en chasse de cerfs & autres animaux, tres bonne pescherie de poissons excellens, quantité de terres defrichées tres bonnes, qui ont esté abandonnées des Sauvages, au sujet de leurs guerres. Ceste riuere se descharge dâs le lac S. Louys, & plusieurs nations vont en ces contrées faire leur chasse pour leur prouision d'huer.

- 93 Bois des Chastaigniers, où il y a forces chastaignes sur le bord du lac S. Louis, & quantité de prairies, vignes & noyers.
- 94 Maniere de lacs d'eau salée au fond de la Baye Françoisé, où va le flux & reflux de la mer: il y a des Isles où sont nōbres d'oiseaux, quantité de prairies en plusieurs lieux, petites riuieres qui se deschargent dans ces manieres de lacs, par lesquels on se va rendre dans le golfe S. Laurent proche de l'Isle S. Jean.
- 95 Isle Haute, d'vne lieue de circuit, platte dessus, où il y a des eaues douces & quantité de bois, éloignée du Port aux Mines & du Cap des deux Bayes d'vne lieue, elle est éluee de tous costez de plus de 40. toises, fors vn endroit qui va en talluds où il y a vne pointe de cailloux faite en triangle, & au milieu y a vn estang d'eau salée & forces oiseaux qui font leurs nids en ceste Isle.
- 8 La riuere des Algōmequins depuis le fault S. Louis iusques proche du lac des Bifferenis il y a plus de 80. faults tant grāds que petits, à passer, soit par terre ou à force de rames ou bien à tirer par terre avec cordes, dont aucuns desdits faults sont fort dangereux, principalement à descendre.

Gens de Petun, c'est vne nation qui cultiue ceste herbe de laquelle ils font grand traffic avec les autres nations, ils ont de grands villages fermez de bois, & sement du bled d'Inde.

Cheueux releuez, sont sauuages qui ne portent point de brayer & vont tout nuds, sinon l'hyuer qu'ils se vestent de robes de peaux, lesquelles ils quittent sortant de la maison pour aller à la Campagne. Ils sont grands chasseurs, pescheurs & voyageurs, cultiuent la terre & sement du bled d'Inde, font secherie de bluets & framboises, dequoy ils font vn grand traffic avec les autres peuples, desquels ils prennent en eschange des peleteries, pourcelaines, filets & autres commoditez, aucuns de ces peuples se percent les nazeaux, où ils attachent des patenottes, se descouppent le corps par raze où ils appliquent du charbon & autres couleurs, ont les cheueux fort droitz, lesquels ils se graissent & peignent de rouge & leur visage aussi.

La nation Neutre, est vne nation qui se maintient contre toutes les autres, & n'ont aucune guerrie, sinon contre les Af-

sistaqueronons , elle est fort puissante ayant 40. villages fort peuplez.

Les Antouhonorons sont 15. villages bastis en forte assiette, ennemis de toutes les autres nations excepté de la Neutre, leur país est beau & en tres bon climat proche la riuere S. Laurent, de laquelle ils empeschent le passage à toutes les autres nations, ce qui fait qu'elle en est moins frequentée, cultiuent & ensemencent leurs terres.

Les Yroquois avec les Antouhonorons font la guerre par enséble à toutes les autres nations, excepté à la nation Neutre.

Carantouanis, est vne nation qui s'est retirée au Midy des Antouhonorons, en tres beau & bon país, où ils sont fortemēt logez, & sont amis de toutes les autres nations, fors desdits Antouhonorons, desquels ils ne sont qu'à trois journées. Ils ont autresfois pris prisonniers des Flamans, lesquels ils renuoyerent sans leur mal faire, croyans que se fussent des François.

Depuis le Lac S. Louis iusques au fault S. Louis qui est le grand fleuve S. Laurent, il y a cinq faults, quantité de beaux lacs & belles Isles, le país agreable & abondant en chasse & en pesche, propre pour habiter, si ce n'estoit les guerres que les Sauvages ont les vns contre les autres.

La Mer Douce, est vn grandissime lac où il y a nombre infiny d'Isles, il est fort profond & abondant en poisson de toutes sortes, & de monstrueuse grandeur, que l'on prend en diuers temps & saisons, comme en la grand' mer. La coste du Midy est beaucoup plus agreable que celle du Nort, où il y a quantité de rochers & force caribous.

Le lac des Bifferenis est fort beau, ayant quelque 25. lieüs de circuit, & quantité d'Isles chargées de bois & de prairies, où se cabāent les Sauvages pour pescher en la riuere l'esturgeon, brochets & carpes, de monstrueuse grandeur & tres-excellents, qui s'y prennent en quantité, mesme la chasse y est abondante, quoy que le país ne soit pas beaucoup agreable à cause des rochers en la plus part des endroits.

TRAITTE' DE
LA MARINE
ET DV DEVOIR
D'VN BON MARINIER.

PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN.

AV LECTEUR.



MY Lecteur, Apres auoir passé trente huit ans de mon aage à faire plusieurs voyages sur mer & couru maints perils & hasards, (desquels Dieu m'a preserué) & ayant tousiours eu desir de voyager és lieux loingtains & estrangers, où ie me suis grandement pleû, principalement en ce qui despendoit de la nauigation, apprenant tant par experience que par instruction que i'ay receuë de plusieurs bons nauigateurs, qu'au singulier plaisir que i'ay eû en la lecture des liures faits sur ce sujet: c'est ce qui m'a meû à la fin de mes descouuertes de la nouuelle France Occidentale, pour mon contentement faire vn petit traitté intelligible, & profitable à ceux qui s'en voudrôt seruir, pour sçauoir ce qui est necessaire à vn bon & parfait nauigateur, & notämêt ce qui est des estimes, & comme l'on doit proceder à faire des cartes marines selon la boussolle des mariniers, car pour le reste de la nauigation plusieurs bons auteurs en ont escrit assez particulierement, ce qui m'empesche de n'en dire dauantage, te suppliant d'auoir agreable ce petit traitté, & si l'n'est selon ton sentiment excuse celuy qui l'a fait, ce qu'il a iugé estre necessaire à ceux qui auront la curiosité de le sçauoir plus particulierement, ce que ie n'ay veu descrit ailleurs; demeurant, amy Lecteur,

VOSTRE SERVITEUR.



TRAITTE' DE
LA MARINE
ET DV DEVOIR
DVN BON MARINIER.

DE LA NAVIGATION.



L m'a semblé n'estre hors de propos de faire vn petit traité de ce qui est necessaire pour vn bon & parfait nauigateur, & des conditions qu'il doit auoir : sur toute chose estre homme de bien, craignant Dieu ; ne permettre en son vaisseau que son saint Nom soit blasphemé, de peur que sa diuine Maesté, ne le chastie, pour se voir souuent dans les perils, & estre soigneux soir & matin de faire faire les prieres auant toute chose, & si le nauigateur peut auoir le moyen, ie luy cōseille de mener avec luy vn homme d'Eglise ou Religieux ha-

Pieté re-
comman-
dable sur
mou

bile & capable, pour fair des exhortations de temps en temps aux foldats & mariniers, affin de les tenir tousiours en la crainte de D.eu, comme auffi les affiſter & confeſſer en leurs maladies, ou autrement les conſoler durant les perils qui ſe rencontrent dans les hafards de la mer.

Ne doit eſtre delicat en ſon manger, ny en ſon boire, ſ'accômodant ſelon les lieux où il ſe treuuera, ſ'il eſt delicat ou de petite complexion, changeât d'air & de nourriture, il eſt ſuiect à pluſieurs maladies, & changeant des bons viures en de groſſiers, tels que ſont ceux qui ſe mangent ſur mer, qui engendrent vn ſang tout cōtraire à leur nature: & ces perſonnes là doiuent apprehender ſur tout le Secubat plus que d'autres qui ne laiſſēt d'eſtre frappez en ces maladies de long cours, & doit on auoir prouiſion de remedes ſinguliers pour ceux qui en ſont atteints.

Doit eſtre robuste, diſpos, auoir le pied marin, in-fatigables aux peines & trauaux, affin que quelque accident qu'il arriue il ſe puiſſe preſenter ſur le tillac, & d'vne forte voix commander à chacun, ce qu'il doit faire. Quelques fois il ne doit meſpriſer de mettre luy meſme la main à l'œuure, pour rendre la vigilance des matelots plus prompte, & que le deſordre ne s'en enſuiue: doit parler ſeul pour ce que la diuerſité des commandemens, & principalement aux lieux douteux, ne face faire vne manœuure pour l'autre.

Doit eſtre
laborieux
& vigilant,
commander
ſeul.

Affable à
tous.

Il doit eſtre doux & affable en ſa cōuerſation, abſolu en ſes commandemens, ne ſe communiquer trop facilement avec ſes compagnons, ſi ce n'eſt avec

ceux qui sont de commandement. Ce que ne faisant luy pourroit avec le temps engendrer vn mespris : aussi chastier seuerement les meschans, & faire estat des bons, les aymant & gratifiant de fois à autres de quelque caresse, loüant ceux là, & ne mespriser les autres, afin que cela ne luy cause de l'enueie, qui souuent fait naistre vne mauuaise affection, qui est comme vne gangrene qui peu à peu corrompt & emporte le corps, ny pour auoir preueu de bonne heure, apportant quelque fois à conspirations, diuisions ou ligues, qui souuent font perdre les plus belles entreprises.

S'il se fait quelques prises bonnes & iustes, il ne doit frustrer le droict de l'Admiral, ny de ceux qui sont avec luy, ny celuy de ses compagnons, tant soldats que matelots en quelque façõ que ce soit : que rien ne se disipe s'il peut, pour à son retour faire fidel rapport de tout. Il doit estre liberal selon ses commoditez, & courtois aux vaincus, en les fauorissant selon le droict de la guerre, sur tout tenir sa parolle s'il a fait quelque composition : car celuy qui ne la tient est reputé lasche de courage, perd son honneur & reputation quelque vaillant qu'il soit, & iamais ne met on de confiance en luy. Il ne doit aussi vser de cruauté ny de vengeance, comme ceux qui sont accoustumez aux actes inhumains, se faisant voir par cela plustost barbares que Chrestiens, mais si au contraire il vse de la victoire avec courtoisie & moderation, il sera estimé de tous, des ennemis mesmes, qui luy porteront tout honneur & respect.

Il ne se doit laisser surprendre au vin, car quand

vn chef ou vn marinier est yurongne, il n'est pas trop bon de luy confier le commandement ny conduite, pour les accidents qui en peuuent arriuer, lors qu'il dort comme vn pourceau, & qu'il perd tout iugemēt & raison, demeurant insolent par son yurongnerie, à lors qu'il seroit necessaire de sortir du dāger, car s'il arriue qu'il se treuve en tele estat, il n'aura moyen de cognoistre sa route, ny reprendre ceux qui sont au gouuernail s'il vont mal ou bien, qui luy fait perdre son estime. Il est aussi souuent cause de la perte du vaisseau, remettant son soing sur l'ignorance d'un qu'il croira estre marinier, cōme plusieurs exemples l'ont fait voir.

Ne se fier
en son seul
iugement.

Le marinier sage & aduisé ne se doit tant fier en son esprit particulier, lors qu'il est principalement besoing d'entreprendre quelque chose de cōsequen-
ce ou changer de route hasardeuse, qu'il prenne conseil de ceux qu'il cognoistra les plus aduisez, & notamment des anciens nauigateurs qui ont esprouué le plus de fortunes à la mer, & sont sortis des dangers & perils, gouter les raisons qu'ils pourront alleguer, toute chose n'estant souuent dans la teste d'un seul (car comme l'on dit) l'experience passe science.

Ne se re-
te-
nu & ne
trop hasar-
der.

Il doit estre craintif & retenu sans estre trop ha-
sardeux, soit à la cognoissance d'une terre, prin-
cipalement en temps de brunes, mettre coste en
trauers selon le lieu, ou mettre vn bort sur au-
tre, d'autant qu'en ce temps de brune ou obscur
il n'y a point de pilote : ne faire trop porter de
voile pensant auancer chemin, qui souuent les fait

rompre, & de mater le vaisseau ou estant foible de coste, & n'estre bien leste comme il doit, met la guille en haut.

Doit faire du iour la nuit, & veiller la plus grãde part d'icelle, coucher tousiours vestu pour promptement accourir aux accidents qui peuuent arriuer, a-
Doit tousiours veiller.
 uoir vn compas particulier, y regarder souuent si la route se fait bien, & voir si chacun de ceux qui sont au quart est en son deuoir: doit faire vn roole particulier des matelots qui seront destinez pour le quart, & bien departir les hommes entendus en la navigation, qui ayent soin sur ceux qui gouernent, affin qu'il face tousiours bonne route, & les matelots bon quart, s'il y a suffisamment des soldats, l vn sera en sentinelle sur le deuant, l'autre sur l'arriere, & le troisieme au grand mas avec vne lanterne pendue avec sa chandelle entre deux tillacs, pour voir & accourir aux choses qui quelques fois suruiennent à l'impourueû.

Ne doit ignorer, mais sçauoir tout ce qui depend des manœuures, du moins tout ce qui est necessaire pour appareiller le vaisseau, & mettre en funain prest à faire voile, comme de routes autres commoditez necessaires pour la conseruation dudit nauire.

Doit estre fort soigneux d'auoir de bons viures & boissons pour son voyage, & qu'ils soient de garde: auoir de bonnes soutes non humides pour la conseruation de la galette ou biscuit, & principalement en vn voyage de long cours, & en auoir plus que moins: car les voyages de mer ne se font que suiuant le bon

Faut que
le despen-
fier soit fi-
del.

ou mauuais temps & cōtrarieté des vents, faut estre bon œconome en la distribution des viures donnant à chacun ce qui luy est necessaire avec raison, autrement cela engendre quelques fois des mescontentements entre les matelots & les soldats, que l'on traite mal, & qui en ce temps là sont capables de faire plus de mal que de bien : commettre à la distribution des victuailles vn bon & fidel despensier, qui ne soit point yurongne, ains bon mesnager ; car vn homme modeste en cet office ne se peut trop prifer.

Ordre ne-
cessaire en
toutes cho-
ses.

Il doit estre grandement curieux que toutes choses soient bien ordonnées en son vaisseau, tant pour le fortifier que pour la pesanteur du canon qu'il pourroit auoir, que pour l'embellir, à ce qu'il en aye du cōtètement en y entrant & sortant, & en donner à ceux qui le voyent sur son appareil, comme l'Architecte se plaist apres auoir decoré l'edifice d'vn superbe bastiment qu'il aura designé, & toutes choses doiuent estre grandement propres & nettes au vaisseau, à l'imitation des Flamans qui l'emportent pour le commun, par dessus toutes les nations qui nauigent sur mer.

Netteté
requisse en-
tre les ma-
telots &
soldats.

Doit estre grandement soigneux quand il y a des matelots & soldats, les faire tenir le plus nettement que faire se pourra, & apporter vn tel ordre que les soldats soient separez des matelots, que le vaisseau ne soit point embarrassé quand il est question de venir en telles affaires de temps en temps, & souuent faire nettoyer entre les tillacs les ordures qui s'y engēdrent, qui occasionnēt maintefois vn mauuais air, & les

les maladies accompagnées de mortalitez, comme si c'estoit peste & contagion.

Premier qu'es'embarquer il est necessaire d'auoir tout ce qui est requis pour assister les hommes, avec vn ou deux bons Chirurgiens qui ne soient ignorants, comme sont la plus part de ceux qui vont en mer. Auoir de bons Chirurgiens.

S'il se peut, faut qu'il cognoisse son vaisseau & l'auoir nauigé, ou l'apprendra, pour sçauoir l'assiette qu'il demande, & le fillage qu'il peut faire en vingt quatre heures, selon la violence des vents, & ce qu'il peut déchoir de sa route costé en trauers, ou à la cappe avec son papefis ou corps de voile pour le soutenir, afin qu'il ne se tourmente, & se soustienne plus au vent. Faut cognoistre son vaisseau.

Apprehender de se voir es perils ordinaires, soit par cas fortuit, où quelques fois l'ignorance ou la temerité vous y engage, come tomber auau le vêt d'une coste, s'oppiniastrer à doubler vn Cap, ou faire vne route hasardeuse de nuict parmy les bans, batures, escueils, isles, rochers & glaces: mais quand le malheur vous y porte, c'est où il faut monstrier vn courage masle, se moquer de la mort bien qu'elle se presente, & faut d'une voix assurée & d'une resolution gaye, inciter vn chacun à prendre courage, faire ce que l'on pourra pour sortir du danger, & ainsi oster la timidité des cœurs les plus lasches: car quand on se voit en vn lieu douteux chacun iette l'œil sur celui que l'on iuge auoir de l'experience, car si on le voit blefmir, & commander d'une voix tremblante & mal assurée, tout le reste perd courage, & souuent on a veu perdre des vaisseaux au lieu d'où ils eussent Apprehender & éviter les perils.

peû sortir, s'ils auoient veu leur chef courageux & resolu, vser d'un commandement hardy & maie-flueux.

Sonder
les costes &
les fonds
des ports &
escueils.

Estre soigneux de faire sonder toutes costes, rades, ports, haures, escueils, bans, rochers & batures, pour en cognoistre le fond, les dangers, ancrages si besoin estoit, ou pour se sçauoir arouter si d'auenture l'on n'auoit aucune hauteur ny cognoissance de terre, dont on doit tenir conte sur son papier iournal.

Doit auoir bõne memoire pour la cognoissance desterrres, caps, montagnes & gisement des costes, transports des marées, leurs gisement où il aura esté.

Mouiller
l'ancre en
bon fond.

Ne mouiller l'ancre qu'en bon fond, s'il n'est cõtraint de soulager ses cables par tonnes, poinçons ou autres inuentios, afin qu'il ne se coupe sur le fond de rocher gallay ou gros coquillage par laps de tẽps, & se tenir en celieu le moins que l'on pourra, si ce n'est par force, & les faire garnir aux ecubiers, de peur qu'il ne se coupe, d'autãt que si le cable venoit à faillir on seroit en danger de perdre la vie: c'est sur quoy il faut bien prendre garde à auoir de bons cables, ancrs, grapins, haussieres & sur tout dõner bonne touée s'il se peut, principalement durant le mauuais temps, afin que le vaisseau soit soulagé, & ne soit trauaillé ou chassé sur son ancre.

Caller le
voile de
bonne heu-
re.

N'estre paresseux de faire caller les voiles bas, quand on apperçoit quelque grand vent qui se forme sur l'horison.

Ce qu'il
doit faire
quand les
tempestes
arriuent.

Prendre garde aussi quãd vne tourmẽte arriue, & que le vaisseau est costé en trauers, abaisser les matreaux, les verques basses & bien saisies, cõme de toutes

autres manœuvres, demōter le canon si besoin est, & qu'au debat de la mer il ne trauaille & ne rompe ces manœuvres, ou autres choses, saisir bien les canons, sion ne les demonte. Il y a des vaisseaux lesquels s'ils n'ont le grand papefishors, ils ne se tourmentēt pas tant que quand il ne l'ont point, l'experience fait cognoistre ce qui est requis en cest affaire.

Sçauoir bien amarer son vaisseau quand il est dans le port, afin qu'il n'en arriue aucun dommage, aussi ne permettre que l'on porte du feu en iceluy qu'avec l'interne, sur tout où est le magazin des poudres : empescher de petuner entre deux tillacs, car il ne faut qu'une bluette de feu pour bruler tout, comme il arriue souuent par grand mal-heur.

Estre curieux d'auoir de bons canonniers, bien entendus aux artifices, & autres choses necessaires à vn combat, que toutes choses soient bien apprīees, accommodées & ordonnées en leurs chābres, & tout ce qui despend du canon.

Doit auoir
de bons ca-
nonniers.

Aussi ne doit rien ignorer s'il peut, de ce qui est necessaire pour bastir vn vaisseau non seulement, mais en sçauoir les mesures & proportions requises, en le voulant faire de tel port ou grande qu'il voudra, en vn mot n'en rien ignorer pour en sçauoir discourir pertinemment quand il en sera besoin.

Doit estre soigneux à faire estime du vaisseau, sçauoir d'où il part, où il veut aller, où il se treuve où les terres luy demeurent, à quel rumb de vêt, sçauoir ce qu'il deschet & ce qu'il fait à sa route : Il ne se doit point endormir en ceste exercice, qui est grandemēt suiet aux deffauts, c'est pourquoy à tous change

Cognoi-
stre d'où
fort & où
va le vais-
seau.

ments de vents & route, il doit bien prendre garde d'approcher au plus pres de la certitude, car il se voit quelques fois de bons pilotes estre bien deceus en leurs estimes.

Sçauoir
l'astrolabe.

Doit estre bon hauturien, tant de l'arbalestreile que de l'astrolabe, sçauoir en quelle partie marche le Soleil, ce qu'il decline chaque iour, pour adiouster ou diminuer.

Et l'esteua-
tion du po-
le,

Comme de l'arbalestreile prendre la hauteur de l'estoile polaire, mettre les gardes à rumb, y oster ou diminuer les degrés qui sont dessus ou dessous le pole, selon le lieu où l'on est.

La croisa-
de.

Sçauoir cognoistre la croifade, quand l'on est en la partie du Sud, appliquer ou diminuer les degrés, cognoistre si pouuez quelques fois autres estoiles pour prendre la hauteur, perdant les autres, ou ne l'ayant peu prendre au Soleil, pour ne le voir précisément à midy.

Vistier les
instrumens

Sçauoir si les instrumens dont on se sert sont iustes & bien faits, & en vn besoin d'en sçauoir faire d'autres pour son vsage.

Bien poin-
ter la carte.

Doit estre experimenté à bien pointer la carte, cognoistre si elle est iustement faite selon le lieu de son meridiem, s'il s'y peut confier, combien l'on conte de lieuës pour chaque rump de vêt pour esleuer vn degré : sçauoir les cours & marées, les gifemens d'iceilles, pour entrer à propos aux haures, & autres lieux où il aura affaire, soit le iour ou la nuit : & si besoin est, estre muni de bons compas & routiers pour cet effect, & auoir des mariniers en son vaisseau qui les sçachent, si par aduenture il n'y auoit esté, car cela

quelquesfois sauue la vie à tout vne esquippage, quand on s'en sert en temps & lieu.

Doit tousiours estre muny de bons compas en nombre, principalement es voyages de lōg cours & Auoir de bons compas. auoir pour iceux des roses qui Nordestent & Norrouestēt, & auters Nort & Sud, auoir quātité d'orloges de sables, & autres commoditez seruant à cet effect.

Faut qu'il sçache prendre les declinaisons de l'emant, pour s'en seruir en temps & lieu, cognoistre si sçauoir les declinaisons de l'emant les aiguilles sont bien touchées & bien posées sur le pjuot, la chape droite, le balensier libre, & si tout n'est bien l'accōmoder, & pour cet effect doit auoir vne bonne pierre d'emant quoy qu'elle couste, oster tout le fer d'aupres les compas & boussoles, car cela est grandement nuisible.

Qu'il sçache treuuer le pole de la pierre d'emant, non seulement avec les mesmes aiguilles des compas, Treuuer le pole & la pierre d'emant. si vous ne sçauiez qu'elles soient bien touchées: mais il y a d'autres moyens faciles, certains & sans erreur, car il y a des aiguilles, qui touchées Nordestent & Norrouestēt du pole de ladite pierre d'emāt, deux & trois degrés, qui quelques fois engendrent & causent de grands erreurs en la nauigation, & principalement en celles qui sont de long cours.

N'oublier souuent, à apprendre les declinaisons de l'aguidemēt en tous lieux, qui est de sçauoir combien elle decline du Meridien vers l'Est, & Ouest, ce qui peut seruir aux longitudes ayāt ces obseruations, & retournant au mesme lieu d'où vous les auriez prises, trouuant la mesme declinaison vous sçauriez où

vous feriez, soit en l'hémisphere de l'Asie ou du Pérou, & de ce on ne doit estre negligent, aussi sert pour sçauoir le Meridien du lieu, & appliquer la rose des vêts, selon le lieu où vous nauigerez : sçauoir tous les noms des airs de vent ou rumb de la rose du compas à nauiger.

Sçauoir
faire des
cartes ma-
rines.

Sçauoir faire des cartes marines, pour exactement recognoistre les gisements des costes, entrées des ports, haures, rades, rochers, bans, escueils, isles, ancrages, caps, transports des marées, les anses, riuieres & ruisseaux, avec leurs hauteurs, profondeurs, les amarques, balises, qui sont sur les écores des bans, & descrire la bonté & fertilité des terres, à quoy elles sont propres & ce que l'on en peut esperer, quels sont aussi les habitans des lieux, leurs loix, coustumes, & despeindre les oyseaux, animaux & poissons, plantes, fruiçts, racines, arbres & tout ce que l'on voit de rare, en cecy vn peu de portraiture est tres necessaire, à laquelle l'on doit s'exercer.

Cognoi-
stre les
lieux & les
habitans.

Sçauoir la difference des longitudes d'un lieu à l'autre, non seulement sur vn parallele, mais sur tous, & mesme de ceux qui different en degrés de latitude, cōme seroit de Rome au déstroit de Gillebratard, & ainsi de tous autres lieux du monde.

La vicissi-
tude des an-
nées.

Sçauoir le nombre d'or, la concurrence, le cycle solaire, la lettre Dominicale pour chacune année, quand il est bissexté ou non, les iours de lune de sa conionction, en quel iour entre les mois, ce qu'ils contiennent de iours chacun, la difference le l'an lunaire & de l'an solaire, l'age de la lune, ce qu'elle fait chaque iour de degrés, quels signes entrent en chaque

mois, combien il faut de lieues en vn degré Nort & Sud, ce que contiennent les iours sur chaque paralelle, & ce qu'ils diminuēt ou croissent chaque iour, sçauoir l'heure du coucher, & l'heure du Soleil, qu'elle declinaison il fait à chaque iour, soit à la partie du Nort ou du Sud, sçauoir en quel iour entrent les festes mobiles.

Sçauoir qu'est-ce que la sphere, l'axe de la sphere, l'horison, meridien, hauteur de degré, ligne equinoctiale, tropiques, zodiaque, paralelles, longitude, latitude, zenit, centre, les cercles artiques, antartiques, poles, partie du Nort, partie du Sud, & autres choses despendantes de la sphere, le nom des signes, des planetes, & leur mouuement.

Doit sçauoir la sphere.

Sçauoir quelque chose des regions, royaumes, villes, citez, terres, illes, mers, & autres telles singularitez qui sont sur la terre, partie de leurs hauteurs, longitudes, & declinaisons s'il se peut, & principalement le long des costes où la nauigation se doit estendre, ce que sçachant tant par pratique que par science, ie croy qu'il se pourra tenir au rang des bōs navigateurs.

Outre ce que dessus, vn bon capitaine de mer ne doit rien oublier de ce qui est necessaire à vn cōbat de mer, où souuent l'on se peut rencontrer : doit estre courageux, preuoyant, prudent, accompagné d'vn bon & sain iugement, recherchant tous les auantages qu'il se pourra imaginer, soit pour l'offensue ou la deffensue, s'il peut se tenir au vent de l'ennemy : car chacun sçait combien cela sert pour auoir de l'auantage, soit pour aborder ou non, la fumée des coups de canons ou des artifices, offusquent quelques fois si bien l'ennemy qu'il se met en desordre, faisant perdre la co-

Ce qui est necessaire à vn combat de mer.

gnoissancẽ de ce qu'il doit faire, ce qui s'est souuent veu en des combats de mer.

Voit si les
œuvres s'ont
propres au
combat.

Le Capitaine doit preuoir que tous les canons, pierriers, balles, artifices, poudres & autres armes necessaires à combattre ou à se conseruer soient en bon estat, maniées & conduittes par gens experimentez & entendus, pour eluiter aux inconueniens qui peuuent arriuer, & notamment des poudres & artifices: ne les commettre qu'à des hommes sages & cognoissans, qui sçachent les distribuer & en vser à propos: regarder d'y apporter vn tel reglement à toutes les affaires, que chacun suyue son ordre, soit pour le commandement des quartiers selon qu'ils seront ordônés: comme aussi pour les manœures du vaisseau, que quand chacun sera en son quartier qu'il n'en parte, que ce ne soit par le commandement du Chef ou autre qu'il aura ordonné, que pour ce suiet tous les matelots & mariniers soient en estat & disposez pour auoir l'œil aux manœures & voiles, les bien saisir, tant par en bas que par en haut. Les pilotes doiuent estre aussi soigneux des choses qui despendent du gouvernail & de ceux qui y seront mis: Aussi que tous les charpentiers & calfauteurs avec leurs ferrements, soient preparez pour reparer le dommage que l'ennemy pourroit faire au combat: Le vaisseau ne doit estre embarassé, pour pouoir aller librement visiter en bas, & refaire le dommage que le canõ pourroit faire sous l'eauë: L'on doit auoir des vaisseaux preparez, pleins d'eauë pour esteindre le feu, si par hasard il arriuoit quelque accident, soit pour le suiet des poudres, artifices, & autres choses.

Faire tenir prests les matelots.

Auoir

Avoir esgard que les blessés soient secourus promptement par gens destinez à cela, & que les Chirurgiens & quelques aydes soient en estât, & fournis de tous les instruments, qui leurs sont necessaires, comme des medicaments & appareils, avec du feu en vn brasier de fer, soit pour cauteriser ou faire autre chose quand la necessité le requerra.

Que le chef soit tousiours à l'airte tâtost en vn lieu tantost en vn autre, pour encourager vn chacun à son deuoir, donner vn tel ordre qu'il n'y aye aucune confusion, d'autant qu'en toutes choses cela apporte des dommages notables, principalement en vn combat de mer. Le sage & aduisé capitaine doit considerer tout ce qui est à son auantage, en demander aduis aux plus experimentez, pour avec ce qu'il iugera estre necessaire & vtile, l'executer : Aux rencontres & aux effects on ne doit estre nouice, mais experimēté en l'ordre des combats qui sont de plusieurs façons, d'attaquer & assaillir, & autres choses que l'experience fait cognoistre plus auantageuses les vns que les autres.

Que le
Chef soit
par tout.

Que les cartes pour la nauigation sont necessaires.



L'n'y a rien si vtile pour la nauigation que la carte marine, d'autât qu'elle dessigne toutes les parties du monde, avec les costes, rades, ports, riuieres caps, promōtoirs, ances, plages, rochers, escueils, isles, bans, batures, entrées des haures, les amarques & balisses, & leurs profondeurs, ancrages selon les lieux & dangers qui s'y peuuent rencontrer, les

2. p.

Carte marine sert
beaucoup
à la navigation.

hauteurs, distances, & rumb de vent par lesquels l'on nauiqe. Par la mesme on despeinct aussi les ruisseaux, achenals & terres doubles, qui paroissent dans les terres & le long des costes, parquoy ie dis que les cartes qui sont exactement faites sans erreur, les reduisant pour les distances au mieux qu'il sera possible du rond au plat : encore qu'il y aye quelque difficulté, neau-moins l'on y peut paruenir pour s'en seruir & bien nauiquer : il faut que les rûbs de la rose des vents soient iustement & delicatement tracées, que tous les degrés de l'esleuation soiét bien esgaulx, que l'eschelle des lieux corresponde aux degrés de latitude, que tout soit bien en hauteur, & à cecy la portraiture est necessaire pour sçauoir exactement faire vne carte en laquelle quelquefois est necessaire de représenter beaucoup de particularités selon les contrées ou regions, comme figurer les montagnes, terres doubles qui paroissent, costoyant les costes; Aussi se peuuent despeindre les oyseaux, animaux, poissons, arbres, plantes, racines, simples, fruiets, habits des nations de toutes les contrées estrangeres, & tout ce que l'on peut voir & rencontrer de remarquable, & ainsi il est bien difficile sans carte marine de nauiquer, c'est pourquoy il est besoin que tous mariniers en ayent de bonnes, avec tous les instruments & autres choses necessaires à la navigation, qu'ils soient iustes & bien graduez, comme aussi faut auoir de bonnes Boussoles selon les lieux où l'on voudra nauiquer.

Comme l'on doit vſer de la carte marine.

Quand il eſt queſtion d'entreprēdre voya-
ge, il faut voir ſur voſtre carte le lieu de
l'éléuation d'où l'on part, & celuy où on
veut aller, ſoit en longitude ou latitude,
ſi c'eſt en la partie du Nort ou du Sud, & la diſtance du
chemin, les rumbſ par où il doit nauiger, & les vents
qui luy ſeront fauorables: Le tout eſtant bien conſi-
déré leuez les ancres, mettez ſous voiles, & ayāt cinglé
quelque eſpace de temps, ſ'il arriue quelque contra-
rieté de temps l'on nauigera par vn autre rumb le plus
approchant de la route, & à lors faut conſiderer le lieu
où il ſe treuve ſelon l'eſtime qui ſera faite du chemin,
tenir bon conte ſur le papier iournal du changement
de route avec la hauteur ſ'il peut, ou d'eſtimer au
mieux qu'il luy ſera poſſible: Pointer ſa carte ſi l'on
veut ſçauoir le lieu où on eſt, conter les lieuës du che-
min, & ainſi l'on cognoiſtra où l'on ſera deſcendu ou
monté, & l'on regardera les rumbſ de vent celuy qui a
amené le vaiſſeau d'où il eſt party, pour quand on vou-
dra faire l'eſtime: on doit auoir toutes choſes bien
calculées, pour ſçauoir le chemin que l'on aura fait &
dechû de la route, comme il ſera montré cy apres lors
qu'il ſera queſtion de pointer la carte marine.

Comme les cartes sont necessaires à la nauigation, pour tous Mariniers qui peuuent scauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes, & la façon comme l'on y doit proceder selon la Bouffole des Mariniers.



VR vn papier ou carton l'on tracera vne rose, ou plusieurs selon l'estenduë de la carte, avec les trête deux rumbz, lesquels seront tirés le plus delicatement & nettement que l'on pourra, sur lequel carton aux costes marquerez la quantité des degrés que l'on voudra estendre sur la carte, lesquels contièdront chacun dix-sept lieuës & demie, & ferez l'eschelle de dix en dix lieuës, qui conuiendra aux lieuës de degrez, ce que ayant esté obserué, ayez aussi vostre Bouffole, qui soit selon le lieu de la declinaison du lieu, autrement il y pourroit auoir erreur, prenant vn meridien pour vn autre: si l'on desire tracer vne coste d'un Cap à l'autre, avec les bayes, caps, ports, riuieres, isles, basses, rochers, & autre chose qui peuuent seruir de marques pour la nauigation d'icelles contrées, avec les sondes, ancrages: Je presupose qu'une coste aille d'un Cap à l'autre selon que montre la Bouffole de l'Ouest à l'Est, & que le Cap A, soit à quarante degrés & demy de latitude, poserez vn poinct sur ledit carton, à la mesme hauteur de quarante degrés & demy au poinct A, comme l'aurez treuuee sur l'astrolabe, prenez vostre compas, mettant vne pointe sur le rumb de vent, qui va de l'Ouest à l'Est, & l'autre que mettrez au poinct A, &

Comme
il faut se-
courir les
distances
des lieux
où on se
trouue.

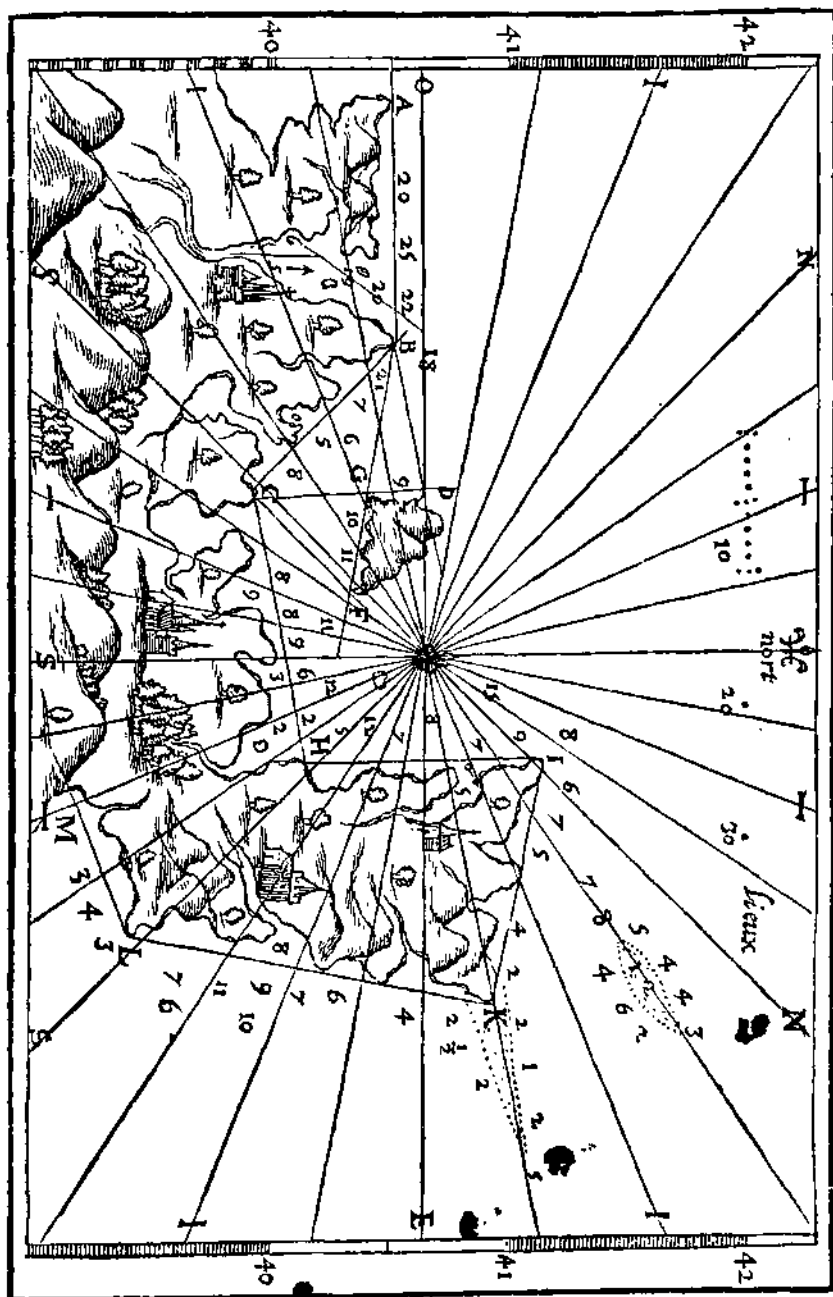
courât la pointe sur le rumb de vent de l'Ouest à l'Est, iusques au dernier cap vous y marquerez vn poinct B, & tirez vne ligne de A, B, paralelle au rumb Est & Ouest, ce faict estimez combien il y a de lieuës du poinct A, à B, & vous verrez qu'il y a vingt lieuës, lesquelles l'on prendra sur l'eschelle, que rapporterez sur le point A, & l'autre poinct sur le rumb de vent tant qu'il se pourra estendre, de ces vingt lieuës y marquerez B, qui sera l'estenduë d'icelle coste pretenduë.

On portera la Bouffole audit Cap B, lequel chemin se fait avec vn bateau, pour recognoistre exactement ce qui sera le long de la coste, où l'on pourra mettre pied à terre pour estre plus asseuré, auoir le gisement de la coste: estant au Cap B, regardez sur la Bouffole à quel rumb de vent fuit la coste, prenez qu'elle coure au Suest quinze lieuës, il faut proceder à ceste seconde scituation comme à la premiere: prenez le compas, mettez vne pointe au poinct B, & l'autre sur le rumb de vent qui est Suest & Norrouest, conforme à la coste qui est le gisement, & tirerez vne ligne paralelle au rumb de vent Suest & Norrouest l'on prendra quinze lieues sur l'eschelle & rapporterez vne pointe au poinct B, & l'autre sur la ligne au poinct C, distant de quinze lieues: ce qu'estant obserué, portez la Bouffole sur tous les Caps & autres lieux, y procedant comme au commencement, & s'il y auoit quelques isles, rochers, bans, ou batures en mer, estant à l vn des Caps regardez sur la Bouffole à quel rumb demeure l'isle, comme de B, à D, de B, à G, & F, tracez les rumb des vents esgaux à ceux de la rose des vents, suiuant là forme cy dessus, & estant au Cap C, de rechef regardez

Moyen
de faire des
cartes mar-
rines.

avec la Bouffole à quels rumbs de vent vous demeurét lesdits caps de l'isle, c'est ce qu'il faut premierement observer : ce qu'ayant veu, vous les tracerez, & où ces rumbs de vent entrecouperont les deux autres, là sera la scituation des Caps de l'isle D, G, F, & la distâce sera selon celle de la coste B, C, où il y a quinze lieues & de B, à D, onze & demie, & à G, autant, à F, dix-huiét, & de C, à F, dix, & à G, huiét à D, treize, & ainsi selon la distance des lieux qui serót elloignés de la coste, vous observerez comme aussi tout ce qui se pourra remarquer, faisant tousiours deux scituations, pour sçauoir combien les isles, ou rochers, bans, ou batures sont elloignés de la coste & par le moyen des intercessiōs quis'entrecouppent aux rumbs de vent, l'on sçaura la scituation des lieux soit prés ou loing avec la distance. Il ne faut oublier de sonder souuent, & cognoistre les ancrages qui sont marquées en la carte cy dessous, cōme est ceste marque ♂, faut mettre aussi le nombre des brasses en chiffres comme vous voyez audit carton. Reprenant le Cap C, & regardant la Bouffole à quel rumb de vent fuit la coste, recognoissant qu'elle va à l'Est vn quart du Nordest vingt & vne lieue & demie iusques au poinct H, du poinct H, regardez de rechef comme fuit la coste qui va au Nort au Cap I, prés de dix-huiét lieues du poinct I, faisant l'Est vn quart du Suest, iusques au Cap K, dix-huiét lieues & demie, & faisant le Sud vn quart du Surrouest, iusques au Cap L, 28. lieues, & dudit Cap faisant l'Ouest Surrouest au Cap M, vnze lieues, & ainsi l'on procedera, cherchant les rumbs de vent sur la rose qui est tracée sur le papier ou carton : de ceste façon ferez toutes

fortes de cartes à nauiger. Je pourrois bien montrer d'autres manieres de faire des cartes pour la terre,



mais elles ne seruiroient pas pour la nauigation, d'autant que l'on n'y applique les rumbes de vent selon

les Bouffoles de la nauigation, comme l'on fait à celle de quoy les mariniers se gouuernēt, qui doiuent estre selon la declinaison des lieux pour estre bien faites, autrement il y auroit de l'erreur si l'on prenoit vn autre meridien que celuy qui est audit lieu d'où l'on fait la carte, que l'on ne laisse d'observer sur la terre, mais d'autre façon que le long des costes propres à la nauigation.

Des accidents qui arriuent à beaucoup de nauigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.

ET d'autant que l'estime que l'on doit faire aux voyages de mer, est tres necessaire pour la nauigation, bien qu'il n'y aye demonstration certaines, qui fait que beaucoup d'erreurs s'en ensuiuent, notamment à ceux qui n'ont beaucoup d'experience, ne cognoissant bien le cinglage du vaisseau où ils nauigent, ou prenant vn meridien au lieu d'un autre, pour ne sçauoir observer la declinaison du lieu où il nauige, voulant prendre rumb pour vn autre qui sera contraire à la route, pour quelques fois y auoir de mauuais gouuerneurs, qui font dechoir le vaisseau à vau le vent. Tous ces deffauts en partie ne viennent que pour n'auoir cognoissance des longitudes comme des latitudes, & croy que pour en approcher faudroit prendre souuent les declinaisons de l'aiguille d'aimant, qui montre le vray meridien où l'on est comme i'ay dit cy dessus: de plus se voit des transports de marée que si l'on n'y préd garde

de font dechoir le vaisseau de sa route, outre la violence des tempestes, qui fait aller à vau le vent le vaisseau. prenant vn rumb pour vn autre, en fin vn nombre infiny d'autres accidens qui se rencontrent, empeschent de faire vne estime assuree en la navigation, qui cause la perte d'une infinité de vaisseaux, sans la mort de plusieurs hommes, & le tout par l'opiniastreté de certains navigateurs, qui croient se faire tort si on les tenoit fautifs en leur estime, ne desirant se communiquer à personne, de crainte qu'on apperceuue leur deffaut, voulant par là faire croire qu'ils ont quelque regle plus assuree que tous les autres, & tels navigateurs font souuent de mauuais voyages à leur ruine, & de ceux qui sont sous leur conduite.

Ce qui se
doit obser-
uer en l'e-
stime.

On ne doit oublier vne chose en l'estime, qui est se faire plus de l'auant que de l'arriere, comme si le vaisseau faisoit deux lieuës par chacune heure, luy en donner demy quart ou plus, conformément au chemin de l'estime qu'on fait selon la lōgueur des voyages, il vaut mieux estre vingt lieuës de l'arriere que trop tost de l'auant, où l'on se pourroit treuuer sur la terre où en danger de se perdre, comme il arriue à plusieurs vaisseaux faute de ne se donner garde, qui pensant estre bien esloignez de terre, faisant porter en l'obscurité de la nuict, aux temps des brunes, où d'un grand orage, où ils n'ont point de veuë, & se treuuent estonnez qu'ils se voient à terre, & s'il y a de quoy sonder au lieu où l'on va, que l'on sonde vn iour plustost que plus tard, & si l'on espere la treuuer ayant iccté le plomb, continuez de quatre horloges en quatre, en la nuict ou temps de brune,

c'est le moyen d'eiter les perils, car l'on ne sçauroit trop apprehender ce que l'on ne voudroit voir, d'autant qu'il ne se fait iamais deux fautes en telles navigations: aussi si auez à doubler quelque cap ou isle la nuit ou durant la brune, prenez toujours vn demy quart de vent plus vers l'eau pour eiter la terre, ou si quelque marée portoit dessus, prenez plustost vn rumb entier: Le iugement du marinier doit auiser à cela plus ou moins selon la violence des marées, & si l'on nauigeoit dans les mers où il y a des glaces, & en doutant; prenez garde tout le iour, & ayez des matelots à la hune pour descourir, & si n'en voyez le iour ou la nuit allez à petit voile, & si la brune est ou qu'il face noir en lieu douteux, mettez à l'autre bord, ou amenez tout à bas, attendant quel'air soit clair & serain, & si vous en voyez, allez discrettement, & ne vo' y engagez mal à propos: La nuit ne faites porter pour eiter le danger, iusqu'à ce qu'en soyez hors, & que l'on ne s'opiniatre de le faire inconsiderement parmy ses dangers, comme quelques fois ie me suis veu dix-sept iours en fermé dans les glaces, & sans l'assistance de Dieu nous nous fussions perdus, comme d'autres que nous vismes faire naufrage par leur temerité. C'est pourquoy le sage marinier doit craindre autant les inconueniens qui peuuent arriuer, comme ce qui est de l'estime, à laquelle les plus anciens navigateurs sont les plus experts, pour ce suiet ie traiteray de la différence des estimes cy apres.

Premier que rapporter les diuerses estimes l'on verra vne chose remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour euitier les perils de la plus part des navigations qui se treuuent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien assurée, non plus qu'en l'estime du marinier.



DIEU tout sage, tout bon, tout puissant, preuoyant que les hommes qui cinglét par les mers de ce grand Ocean, courroient mil perils & naufrages, s'il ne les assisloit de quelques enseignements, qui les peussent garantir de la mort, & perte de leurs vaisseaux : puisque l'homme n'auoit des certitudes assurées en ses nauigations par les longitudes, & que nul ne se doit trauailler en ceste vie pour ce suieët, d'autant que se feroit en vain, comme plusieurs l'ont experimenté de nostre tēps, il y a assez de demonstrations & escripts sans effects solides & arrestez. Or Dieu auteur de toutes choses, comme il ne luy a plû donner ceste cognoissance, il a donné vn autre enseignement, par lequel les mariniers se peuuent redresser de leur estime, euitant les perils qu'ils pourroient courir beaucoup plus qu'ils ne font, si ce n'estoit cette prouidence Diuine. C'est chose assurée que le haulteurs que l'on prend tant par le soleil que par l'estoile polaire & autres, donne vne cognoissance certaine du lieu où l'on part, iusqu'à celuy où l'on va, & où l'on est : pour ce qui est des latitudes qui radressent le marinier, mais non l'espace du chemin qui ne se fait que

parestime horsmis du Nort au Sud, on estime estre vne chose dont on n'est pas bien certain de la distance qu'il y a d'un lieu à autre, ou de quelque nombre ou chose semblable: que si le navigateur estoit assuré de sa route, il ne l'estimerait pas, ains dirait plustost le point de certitude où se treuve le vaisseau quand il voudrait pointer la carte.

On vse encore d'une autre maniere de parler, qui est quand l'estime ne se treuve bonne, il faut l'amander, & n'y a de regle certaine non plus qu'en l'estime, c'est ce que ie n'ay peu sçauoir ny apprédre d'aucuns mariniers, avec lesquels i'ay communiqué, sinon que tout se fait avec des regles de fantaisie, qui sont différentes, les vnes meilleures que les autres, dequoy il faut estre grandement soigneux en la nauigation. C'est pourquoy les plus experts & anciés navigateurs, ont cognoissance plus parfaite aux estimates, & autres accidents qui arriuent à la mer, que les autres qui souuent s'en font plus à croire qu'ils ne sçauent. Or comme dit est, il y a des marques assurées à la nauigatiō, qui sont oposées aux dangers que l'on pourroit encourir, & si certains que quand l'on les cognoist, le marinier se reiouist, & ceux qui sont avec luy, cōme s'ils estoient arriuez au port de salut, soulagé de tous les soins & estimates passées, recognoissant les fautes qu'il auoit peu faire, comme s'il estoit trop de l'auant ou trop peu de l'arriere, & par ce moyen se gouverner & amander vne autrefois son estime, & à bien pointer la carte: peu à peu on se forme, en pratiquāt souuent l'on se rend plus certains en la nauigation.

Voyons quelles sont les amarques & enseignements, commençons par ceux de la Nouvelle Frâce Occidentale. Il y a entre elle & nous vn lieu qui s'appelle le grand ban, où nombre de vaisseaux tant François que Estrangers vont faire la pesche de moluë, comme à la terre ferme & isle d'icelle, qui s'y préd en partie de ces lieux en toute saison, mäne qui ne se peut estimer tant pour la France qu'autres Royaumes & contrées, où il s'en fait de tres grands & notables trafics. Ce grand ban tient du quarante & vniesme degré de latitude iusqu'au cinquante & vniesme sont quatre vingts dix lieuës, il est Nordest & Surrouest, suiuant le rapport des navigateurs par le moyen des sondes, ce qui ne se pouuoit faire autrement, & sa largeur en des endroits comme sur la hauteur de 44. à 46. degrez à 50. 60. & 70. lieuës quelque peu plus ou moins, selon la hauteur : & de ceste largeur allant au Nort il va en diminuant peu à peu, & du 44. degré au 42. il se forme à peu près comme vne ouale, où au bout il y a vne pointe fort estroite, ainsi que le representēt tous les mariniers du passé, par le nombre infiny des sondes qu'ils y ont iettées, qui peu à peu en ont fait cognoistre la figure, tant de ce ban que d'autres, qui sont à Ouest & Ouest Norrouest d'iceluy comme le banc, auert, & les banquereaux & autres qui sont peu esloignez de l'isle de sable, premier que venir à ce grand ban de 25. & 30. lieuës en mer. Il se voit de certains oyseaux par troupes qui s'appellent marmètes, qui donnent vne cognoissance au pilote qu'il n'est pas loing de l'escore du ban, qui sont les bords, alors l'on ap-

preste le plomb & la sonde pour sonder, iusqu'à ce que l'on paruienne à ceste escore, pour cognoistre quand l'on sera proche d'entrer sur le grand ban, ceste sonde se iette de 6. en 6. heures de 4. en 4. de 2. en 2. ainsi que le pilote en croit estre proche ou esloigné: or il cognoist quand il est à l'escore au fond où il y aura en des endroits 90. 80. 70. 65. 60. & 50. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins, selon la hauteur où il se treuuerà, & estant sur ledit ban, il treuuerà 45. 40. 30. & 35. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins selon la hauteur. A ce deffaut la sonde aux experimétez qui donne cognoissance où il est, & est certain que premier que voir la terre, il doit passer sur ce ban, qui luy fait cognoistre la distance du chemin qu'il a à faire, & assure de ce qu'il a fait, bien que son estime fust fautive, lequel ban est esloigné de la plus prochaine terre de 25. lieuës, qui est le Cap de Rase, sur la hauteur de 46. degrés, & demy, tenant à l'isle de Terre Neufue, & entre le ban & la terre il y a grande profondeur, qui donne cognoissance que l'on est passé l'escore du ban de l'Ouest, Norrouest. De plus qu'estant sur ce grand ban, on y voit des marques certaines, par le nombre infiny d'oyseaux, qui sont comme fauquests, maupoules, huans, mauues, taille v'apoingoins ou apois, & quelques autres qui la plus part suivent les vaisseaux pescheurs qui prennent la moluë, pour manger les testes & entrailles du poisson que l'on iette à la mer: tout cecy se faict cognoistre cōme dit est, où l'on est, qui donne vn grand contentement à vn chacun: Le marinier ayant pris sa hauteur, ce qu'il ne doit negliger en aucune façon, ou s'il n'a

bonne hauteur qui reuienne à son estime, se qu'il pensera auoir fait, ou s'il a cognoissance de la sonde il fera sa route pour gagner le lieu où il desire aller : & le navigateur preuoiait par estime qu'il est proche de débâquer, il fait ietter la sonde iusqu'à ce qu'il ne treuve plus de fond, ou pour le moins grande profondeur, comme de 100. 130. ou 140. brasses d'eauë, faisant quelque chemin, comme 10. en 12. lieuës l'on rencontre le Ban Auert qui conduit la sonde, iusqu'au trauers des isles saint Pierre, separées de l'isle de Terre-Neufue 5. à 6. lieuës, ou bien passerez par autres bans appelez les banquereaux, qui donnent parfaite cognoissance avec la hauteur où l'on est, & ainsi asseurement l'on fait sa route depuis ledit grand Ban.

Mais si la hauteur n'est asseurée que par estime du ban, l'on rasche le mieux que l'on peut d'aller cognoistre la terre pour s'arouter avec certitude, comme le Cap de Rase, sainte Marie, isles saint Pierre, ou autres caps, attenants à ladite isle de Terre-Neufue, ou quelques batures qu'aucuns cognoissent à la sonde & au poisson qui s'y pesche, & ainsi cherche lieu certain pour s'adresser & asseurer de la route, & allant recognoistre ces terres, que ce ne soit durant la brune ny de nuit : il y faut aller sagement & discrettement faisant faire bon quart, se donner garde des marées suivant le lieu où l'on est. Ceux qui partent du ban, beaucoup y en a qui avec bonne hauteur vont à la veuë des isles de saint Pierre ou cap de Raye, tenant à ladite isle de Terre-Neufue, entre l'isle saint Paul ou Cap saint Laurent, tenant à l'isle du cap Breton, pour entrer au golphe saint Laurent, ainsi que chacun desire faire sa route.

Et si l'on desire aller à la coste d'Acadie, Souricois, Etechemins, & Allemouchicois, l'on peut aller recognoistre le Cap Breton ou les illes de Canseau, l'Isle Verte, Sefambre, la Heue, Cap de Sable, Menafine Isle Longue, & celle des Monts Deserts, ou le Cap-blanc, proche de Mal Barre terre basse, à 20. & 25. lieues vers l'eau on a la sonde à 50. brasses fond attréat, venant à la terre, marque que Dieu a donnée aux navigateurs pour ne se perdre, pourueu qu'ils ne soient point paresseux ny negligents de sonder.

Toutes cesdites costes & caps, cy dessus nommez, ne sont esloignez dudit grand Ban iusqu'au cap Breton que de 100. ou de Canseau 120. lieues, entre deux est l'Isle de Sable, sur la hauteur de 43. degres & demy de latitude 25. à 30. lieues du Cap Breton, Nort & Sud, fort dangereuse & baturiere, de laquelle l'on se doit donner garde : les marées portent sur icelle venant du Nort & Nornorrouest.

De façon que la nauigation qui se fait en ces pais là est comme asseurée sans courir beaucoup de risque, encores que les estimes ne soient bien certaines pour les cognoissances cy dessus dites, on sçait où l'on est, refaisant vne nouuelle, comme si on partoit d'un port, & l'ignorance d'un marinier qui a passé vne ou deux fois feroit bien grande, si en 125. lieues qu'il y a du grand Ban aux costes de la Nouvelle Frâce, fit tant d'erreurs en son estime, qu'il ne sçeut se donner garde d'aborder la terre, où il iroit souuent sans la cognoissance dudit grand Ban, qui occasionne que tant de vaisseaux ne se perdent, comme ils feroient, si cela n'estoit, ce qui r'adresse le marinier de son estime.

Et

Et pour les nauigations qui se font de la Nouvelle France Occidentale, aux costes de France, Angleterre, & Irlande, il y a des marques & enseignements en la mer, de la sonde que l'on l'a apporté de 55. & 30. à 25. lieuës en mer en des endroits, suiuant la hauteur où l'on se treuve, donne à cognoistre le lieu où l'on est, le chemin que l'on a à faire & la route que l'on doit tenir, refaisant nouuelle estime, & si la hauteur n'est que par estime, les anciens nauigateurs par vne longue pratique tant du passé que de l'heure presente recognoissent le fond des sondes, si c'est rocher sable d'orloge, ou vaseux, argile, coquillage, autre fond à grain d'orge, pailleux, petits graucis, & ainsi d'autres noms qu'on donne pour cognoistre la difference des fonds, à ce ioincte la profondeur de tant de brasses, il cognoisse le lieu où ils sont, & la route qu'ils doiuent tenir, soit pour aller aux costes de France, Angleterre ou Escosse, & s'ils ne sont mariniers biẽ cognoissants à ces sondes, il arriue qu'au lieu d'aller en la manche, ils vont celle de saint George tres-mauuaise, si l'on n'en a la cognoissance qui est au Nort de Sorlingues & costes d'Angleterre: d'ailleurs il est à craindre comme les costes de Bretagne, mais si le temps est beau, il n'y a rien à apprehender, & si en si peu de chemin de 55. 30. & 25. lieuës, on fait vne si mauuaise estime, pour aller aborder la terre: le marinier seroit bien neuf & ignorant en ce qui seroit de la nauigation, & par ainsi se recognoist la prouidẽce de Dieu, & enseignements qu'il dõne aux mariniers, pour se conseruer & les soulager des estimes.

De plus, ce qui soulage grandement le marinier,

est qu'ès costes d'Espagne il y a grande profondeur d'eau, & la plus part des terres fort hautes qui se peuvent voir de loing aux mariniers, qui fait que l'on n'en approche que selon que le navigateur desire il n'y a que la brune ou la nuit qui le pourroit endommager, & diray qu'en ce temps de brune on en approcheroit de fort près, pour estre la coste saine, & euit le peril, & remettre à la mer, que l'on ne feroit si aysement à vne terre basse où l'on seroit dessus premier que se pouuoir garantir, ce qui arriue par l'estime du pilote qui croyoit estre trop de l'arriere, au cōtraire il se faut tousiours faire plus de l'auât. Or quoy que s'en soit l'on a des enseignements, premier qu'arriuer à terre, soit par sondes, hostes, terres, oyseaux, herbiers, qui se rencontrent en d'aucunes mers, poissons, changement de temps, saisons, & plusieurs autres marques, desquelles les navigateurs ont cognoissâce, qui soulagent fort l'estime du pilote avec de grandes consolations: que si ces marques & enseignements n'estoient en la mer, la navigation seroit beaucoup plus perilleuse & suieût aux risques qu'elle n'est, car en vn bon vaisseau il n'y a à craindre que la terre & le feu, c'est pourquoy quand on est entre des terres & proche des costes, il faut estre grandement soigneux de dormir plus le iour que la nuit, prendre garde aux transports des marées pour euit le lieu où elles vous pourroient porter, afin que quand vous arriuerez au port de salut, vous rendiez graces à Dieu.

Estimes
des naviga-
teurs tres
nécessaires
au mari-
nier.

Or voions les estimes des navigateurs tres nécessaires au marinier, si on ne les a prises si iustement, au moins en approcher à peu près, à ce qu'il aye co-

gnoissance pour le pouuoir r'adresser, pour ce qui est des distances des longitudes, qui seroient tres asseurées, s'il se rencontroit vn instrument si iuste qu'il peult enseigner la vraye esgalité de l'heure, continuât sans erreur (comme il sera dit cy après,) que nous aurons monstré comme selon mon sentiment l'on se deueroit gouuerner à dresser les papiers iournaux, & celui de l'estime.

Ayez deux liures iournaux, l'vn pour les estimes particulieres, & l'autre pour les discours des rencontres, & de ce qui se passera pendant les voyages, celui des rencontres se fera en ceste maniere.

Le 20. de May, sommes partis d'un tel lieu, par la hauteur de 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, sur les deux heures après midy nous auons fait rencontre de quatre vaisseaux Holandois, qui nous dirent venir du destroit, ayant fait rencontre de deux autres de guerre à 20. lieuës de Ourisant, & fait chasse sur eux, mais comme estant meilleurs voiliers s'estoient sauuez, croyant estre Turcs, & ainsi plusieurs autres choses, & qui se rencontrent de iour en iour.

Et le papier ou liure iournal des estimes doit estre particulier, comme il s'en suit à la table cy dessous, qui n'apportera nulle confusion au navigateur, au contraire vn grand soulagement de voir tout par ordre, & pour promptement calculer son estime, pour les tracer sur sa carte ou carton, ainsi que bon luy semblera, l'on ne doit manquer de deux heures en deux heures, à arrester l'estime à ladite table cy dessous, du chemin que fait le vaisseau en premier lieu.

*Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour
au papier iournal.*



V dessus est le long de la premiere colonne, & le long d'icelle escriuerez le mois, le iour & l'heure, que sortira le vaisseau du port ou autre endroit, au premier quarré sont les heures de deux en deux iusques à douze, & recommencer deux iusques à autre douze qui feront 24. heures, d'un midy à autre, qu'assemblerez les lieuës de vostre estime, & pointer vostre carte pour sçauoir le lieu où sera le vaisseau, au deuxiesme est le rumb de vent sur lequel l'on nauige. Le troisieme sont les lieuës du chemin de l'estime. Au quatrieme le rumb de vent qui fait cingler le vaisseau. Au cinquiesme, la hauteur où se treuuera le vaisseau : or notez que si partez à quatre heures du matin ou du soir, commencez à côter les lieuës de chemin. Au deuxiesme quarré où est marqué 4. heures, d'autant que de 4. à 6. il y a deux heures, afin de rencontrer le midy ou la minuiët, pour se treuuer en l'ordre de douze heures, pour venir à 24. où finira l'estime. Ne faut oublier d'estre soigneux à toutes les fois que l'on peut, de prendre la hauteur & pointer la carte d'un midy à l'autre d'autant que l'on ne sçauoit estre trop exact & diligenc.

Comme si ie sortois du port par les 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, ie recognois que nauigeant à Ouest vn quart au Norrouest, estimant faire deux lieuës par heure, i'escris deux lieuës en la colonne deuxiesme, & allant estimans iusqu'à douze

lieuës lesquelles venuës ie prens la hauteur s'il m'est possible, la prenant ie treuve 48. degrés & 50. minutes, que ie mets à la sixiesme colonne vis à vis de 12. heures, asssemblant le chemin de l'estime que j'ay fait depuis 4. heures du matin iusqu'à midy, ie treuve qu'il y a 9. heures qu'il faut doubler & font 18. lieuës de chemin, que marquerez sur la carte. Arrestez le poinct iusqu'au lendemain que ferez le semblable, chose facile si l'on desire s'en seruir, car ie n'ay point veu que fort peu d'estimes qui ne soient en quelque confusion au papier iournal des rencontres, meslant l'un avec l'autre, ce qui donne de la peine & plus de soing, qu'il faut éviter en cela le plus qu'il est possible, en mettant le tout par ordre, comme il suit cy dessous en ceste table, qui n'est que pour 24. heures,

Le 10. de May fortinées du Haure à 4 heures du matin.	heures	Rumb pour la route.	lieuës	Rumb pour le vent.	degrés
	2				
	4	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Norrouest.	2	Le vent Nort.	49. de.
	6	A Ouest.	2	Le vent Nort.	
	8	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Surrouest.	1 $\frac{1}{2}$	Le vent Nort $\frac{1}{4}$ au Nordest.	
	10	A Ouest $\frac{1}{2}$ au Surrouest.	1 $\frac{1}{4}$	Le vent Norrouest.	
	12	Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest.	2	Le vent Norrouest $\frac{1}{4}$ au Nort.	48. 50. minutes.
	2	Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest.	1	Au Norrouest $\frac{1}{4}$ au Nort.	
	4	Au Surrouest.	$\frac{1}{4}$	Le à Ouest Norrouest.	
	6	A Ouest $\frac{3}{4}$ au Norrouest.	2 $\frac{1}{2}$	Le Nort.	
	8	A Ouest.	2 $\frac{1}{2}$	Le Nort nordest	
	10	A Ouest.	3	Le Nordest.	
	12	A Ouest.	3	Le Est Nordest.	

continuât la route de midy iusqu'à minuiet, ie treuue auoir fait 12. lieuës trois quarts qu'il faut doubler, & qui font 25. lieuës & demie qu'auz faict, & de minuiet l'on continuera iusqu'au l'endemain à midy, qu'arresterez l'estime & pointerez la carte, & ainsi tousiours continuerez l'ordre de ceste table cy dessus iusqu'à la fin du voyage.

S'ensuit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.



Ivn vaisseau sortoit d'un port qui fut sous la hauteur de 46. degrés de latitude, & nauigeât par le rumb de l'Ouest Surouest, il faudroit sçauoir precisement l'heure qu'il sortiroit du port, & au prealable l'heure qu'il seroit quand il voudroit estimer le chemin qu'il auroit fait, & considerant le temps qu'il y a entre deux, par quelques bons instruments ou horloge la difference de ces deux lieux seroit la longitude, & ceste difference de temps reduitte en degrés de l'Esquinoëtiale, qui seroit donner pour quatre minutes de tēps vn degré, qui en vaut 15. par heure, & en contant les lieuës des degrés suiuant le paralelle ou se treuue le vaisseau, vous sçaurez s'il a déchû du rumb de vent del'Ouest Surouest, soit plus à l'Occident ou moins à l'Orient.

Par exemple vn vaisseau partant d'un port de 46. degrés de latitude à midy, & ayant nauigé à Ouest Surouest 91. lieuës, s'il a faict chemin, il se treuuera deux degrés plus aual, posé le cas que l'on ayt estimé

ce chemin, ſçachant la hauteur certaine de 44. degrés, il ſe peut faire qu'il ſera plus ou moins ſur ledit parallèle, ſelon le decheſ que peut auoir fait le vaiſſeau. Le ſoleil eſtât à ſon meridiem regardez auſſi toſt à l'inſtrument ou horloge, le midy de ce lieu, & regardez la differēce qu'il y a du midy où l'on eſt party, & celuy où l'on ſe treuve, qui fait la diſtance du chemin qui ſera d'un tiers d'heure, qui font cinq degrés, qui reuiennent à 66 lieuës à 12. & demie, & quelque peu d'auantage par chaque degré de longitude, ſur le parallèle de 44. degrés de l'éléuation où ſe treuve le vaiſſeau, il ſe voit qu'il a déchû du rumb de vent Oueſt Suroueſt, & a cinglé à vn autre, comme au Suroueſt vn quart d'Oueſt, bien que ſelon la Bouſſole il ſembloit aller à Oueſt Suroueſt, d'autant que ſi le vaiſſeau auoit nauigé ce que le pilote auoit eſtimé, il auroit treuue la differēce du midy d'où il eſt party, à celuy où il penſoit ſe treuuer, qui euſt eſté demie heure, neſ'eſtant treuue qu'un tiers & ſe trouueroit 25. lieuës de l'arriere, moins que ce qu'il auoit eſtimé : parce moyen ſe cognoiſt le decheſ du vaiſſeau, & la certitude du lieu où il ſe treuve, mais il eſt difficile de treuuer des inſtruments iuſtes, ou des horloges qui neſ'alterent peu ou beaucoup, ce qui feroit commettre de grandes fautes & erreurs par ſucceſſion de temps.

Quoy que ſ'en ſoit il eſt tres neceſſaire au nauigateur ſe ſeruir de l'eſtime pour le ſoulagement de la nauigation qui ſe fait en pluſieurs manieres, mais aucun ne donne cognoiſſance de l'erreur que l'on y commet, mais bien comme l'on doit pointer la carte

cōme fait Medigne, que la pluspart des nauigateurs suiuent, qui est bōne pour pointer, mais non comme l'on doit amander la faute de l'estime, laissant cela à la sagesse & discretion du marinier, comme il se voit cy deffous.

De pointer la carte.



VE l'on regarde d'où est party le vaisseau, où il se treuue, que l'on prēne deux compas, mettant la pointe de l'un d'où est party le vaisseau, & l'autre sur le vent qui l'a amené, prenez l'autre compas, mettez vne pointe aux degres de la hauteur que l'on a treuue, & l'autre pointe sur le plus proche vent d'Est, & s'ils viennent à rencontrer les deux compas sans s'esgarer, les deux pointes qui viennent sur les vents, l'un qui amene le vaisseau, & l'autre sur l'Est, où les deux pointes de compas viennent à se ioindre, à sçauoir celle qui fut mise d'où partit le vaisseau, & l'autre en la hauteur où il se treuue, considerant le poinct auquel il se rencontre, & mesurez cōbien de lieuës l'on cōte par legrés, & ayant veu combien de degres il aura monté ou descendu depuis le lieu d'où il est party, iusques où il se treuue, il contera les lieuës que montent les degres, & si les lieuës des degres correspondent aux lieuës du chemin, l'estime sera bonne si on regarde d'où vient la faute.

Deux choses sont à presupposer, en premier lieu que le nauigateur aye tousiours nauigé droictement sur le rumb de vēt qu'il a estimé sans s'esgarer, l'autre que

que l'estime conuienne à la hauteur qu'il trouuerra, cela estant asseuré il y aura apparence que tout ira bien, si les lieues des degrez correspondent au chemin que l'on aura estimé sur ledit rumb, à tant de lieues pour eleuer vn degré, ce qui arriue peu souuēt.

Posons le cas qu'un vaisseau cinglast par vn mesme rumb, il pourra arriuer que l'on l'estimera auoir fait 50. lieues, & considerant la hauteur suiuant le chemin, en contant tant de lieues pour eleuer vn degré, l'on croira estre à ce poinct, prenant la hauteur l'on trouuerra demy degré moins au Sud, & l'on cognoist par là quel'estime n'est bonne, comme si l'on trouuoit en 50. lieues de chemin, auoir descendu deux degrez par le rumb Surrouest, neantmoins par la hauteur que l'on treuue, il se voit vn tiers de differend, & si on recognoist qu'il a trop estimé l'on doit amander ceste faute, oùs'il treuuoit vn tiers de degré plus que les deux degrez, l'on aura assez estimé, ce que recognoissant que l'on voye sur le Surrouest ce que vaut vn tiers, il fera 8. lieues & vn tiers, que l'on rabaterra de 50. qu'il auoit estimé, restera 41. lieues & deux tiers qu'il a fait, & vn degré & deux tiers qu'il aura descendu: si l'on treuue vn tiers pl⁹ au Sud que les deux degrez, il faudra adiouter à 50. lieues 8. & vn tiers, pour faire deux degrez & vn tiers, le vaisseau ayant nauigé 58. lieues & vn tiers, qui est 8. lieues & vn tiers qu'il a fait plus qu'il n'auoit estimé, il n'y a point de doute quand le marinier nauigera en asseurance d'un rumb sans deschoir, en prenant vne asseurée hauteur, conuenant à celle que l'on estime, il aura contentement en sa route, tant en la partie du

Nort que du Sud.

Ceste difficulté ostée, il s'en presente vne autre plus penible & difficile, où l'on se treuve bien empesché, pour apprendre quelque regle extraordinaire, qui feroit sçauoir cōbien de lieues on sera decheu d'un rumb, par lequel on nauige avec contrarieté de mauuais tēps, qui ne se peut iuger que par estime, comme si on nauigeoit à Ouest par le vent Nornorouest, l'on iugera le dechet selon la violence des vēts plus ou moins, c'est icy apres auoir fait plusieurs & longues bordées que l'on fait l'estime qu'on arreste sur la carte ou papier iournal, prenant vn rumb pour vn autre, le vent venant deuant comme à Ouest du tout contraire à la route, le vaisseau ne peut plus courir que bordes à autres. Au Sud Surrouest, & au Nornorouest, pour ne s'esgarer de sa route, tenant le mieux que l'on peut sa hauteur. Il ne laisse en ces cōtrarietez de dechoir soit du costé du Nort ou du Sud, & pourroit deriuier au Suest ou au Nordest si la violence des vents est si grāde, au lieu d'auancer chemin reculer de sa route, & estre contrainct pour ne perdre chemin sous voile, d'amener tout bas, amarer la barre du gouuernail sous le vent, & bien saisir toutes les manœures qui peuuent trauailler le vaisseau, comme amener bas les matereaux de hune, & saisir les vergues, roidir quelques fois les hauts bans quand ils sont trop lasches, comme le canon qu'il faut bien tenir en estat, pour cūter tout desordre.

Il y a des vaisseaux qui ne se peuuent soustenir, s'ils n'ont le grand corps de voile au vent, le marinier en cela cognoistra ce qui est necessaire pour son vaisseau, estant quelques iours, en cet estat fa-

cheux, agité du vent, de pluyes, brunes, & autres contrarietez ennuieuses à la nauigation. Le vent venât à s'adoucir, la mer de furieuse & mauuaise qu'elle estoit se calme, l'air deuient clair, & nettoyé de nebulieuses & orages, le vaisseau se soulage, l'on met les voiles au vent, on reprend sa route, les voiles ne se rompent, & les maneuures n'endurent, le vaisseau fait son cinglage doucement, avec fort peu de dechet, l'estime aisée à faire, l'on n'a soucy comme quand le vaisseau estoit agité, chacun se réiouit sans se resouuenir du passé. Le marinier doit rapporter sur sa carte toutes les routes dont il a deû tenir conte exactement, cōme de ce qu'il aura decheu d'un bord sur l'autre, & cela fait il doit pointer sa carte pour sçauoir le lieu où il est.

Or comme ces routes se rapportent par l'estime d'un navigateur grandement expérimenté, ne se trouuera en la mesme peine que d'autres qui font les entendus, quoy que peu experimentez, qui pour discourir n'en voudroient ceder aux plus experts & anciens navigateurs, c'est pourquoy on doit bien regarder à qui l'on donne la conduicte d'un vaisseau, pour les grands perils & dangers qu'il y a, qui s'cuitēt pluſtoſt par les bons capitaines de mer ou pilotes, qui sçauent comme ils se doiuent gouverner & les routes qu'il faudroit tenir. Voicy vne maniere de pointer la carte, qui m'a tousiours semblé bonne.

Faut bien
regarder à
qui on donne
la conduicte d'un
vaisseau.

Autre maniere d'estimer & arrester le point sur la carte.

Renezvn carton ou papier blanc, sur lequel tracerez au costé des degrés de latitude; suivant le voyage que l'on fera, chacun contenant 17. lieues & demie, & faire l'eschelle des lieuës conforme à celle des degrés: au milieu du carton tracerez vne ou deux roses de compas, suivant la distance du chemin qu'aurez à faire, pour plus facilement compasser quand il en sera besoin. Les 32. rumbes de vents estans exactement tracés, ayez d'autre part vostre papier iournal des estimes, sur lequel d'heure en heure & de iour en iour ferez conte du chemin qu'aurez fait, & n'oublier, comme dit est, de prendre hauteur tous les iours s'il vous est possible, ce qui sert de beaucoup, & de 24. en 24. heures pointer la carte, pour voir le lieu où vous serez, ce qui se fera en ceste maniere: Sur le carton où seront tracez les rumbes de vents & les degrés, considerez la hauteur d'où vous partez, comme celuy où vous devez aller, & le rumb de vent qui est necessaire, avec celuy qui fait cingler le vaisseau, duquel devez cognoistre l'assiette si pouvez. ou l'experience vous l'apprendra. Cela fait allez à la grace de Dieu, & suiuez vostre route qui sera à Ouest, Norrouest partant du port qui sera par 46. degrés de hauteur, soit que l'on aye nauigé 91. lieues à ce rumb de vent, qui sont deux degrés que j'ay monté plus au Nort: me trouuant à 48. de latitude, il arriue que le vent vient à changer, contraire à ma route

ie cherche en ma carte le rumb de vent, le plus proche de ma route pour y nauiger, ayant fait à Ouest Norrouest 91. lieuës, ie trace ceste route sur le carton, & d'autant que ie ne puis nauiger par ce rumb, ie vay par celui du Norrouest, & y fais sur le rumb 25. ce qui me fait monter vn degré de plus: quand de rechef il arriue du changement de temps. Et d'autant qu'il me faut aller par 50. degrés de latitude, & faire 180 lieues pour paruenir du lieu d'où ie suis party, ie prend en vn autre rûb la terre où ie veux aller, presque à Ouest vn quart au Norrouest, de hauteur 49. degrés & 65. lieues de chemin à faire, ie fais l'Ouest vn quart au Norrouest, 45. lieues qui m'esleue demy degré, & me treuve de hauteur 49. degrés & demy, reste 23. lieuës à faire, le vent se leue du tout contraire, qui fait que ie mets le cap au Norrouest vn quart du Nort, qui ne me vaut que le Nort vn quart au Norrouest, ie cingle sur iceluy 18. lieuës, qui fait que i'esleue demy degré plus que 50. qui fait 50 & demy, le lieu où ie desire aller me demeure à Ouest Surrouest 19. lieuës, delà vient que le vent se trouue si contraire & violent que ie ne puis soustenir qu'avec le grand corps des voiles mettant le cap au Sud, ne m'auallant que le Suest, ayant demeuré 4. iours en cet estat, ayant fait quelques 50 lieuës, ce qui m'a reculé de la route, ie treuve selon l'estime 48. degrés & demy: on veut sçauoir le lieu ou l'on est, & ce que le vaisseau a fait de chemin, & où demeure la terre où lon desire aller, & quelle distance il y a, & du lieu où ie suis party, sçachez qu'à mesure que l'escriuerez au papier iournal, l'on doit tracer toutes les routes que l'on aura faites suivant l'estime.

Or du dernier point où est le vaisseau qui est 48. degrés & demy, tirez de ce centre ou lieu deux lignes, l'une d'où vous estes party de 45. degrés, & l'autre où desirez aller à 50. voyez ces deux lignes, quels rumbz de vent ce sont, & combien l'on y conte de lieuës pour eleuer vn degré, suiuant que serôt lesdits deux rumbz, & si les lieuës du chemin faites ou à faire, conuiennent iustement avec la hauteur des degrés l'estime sera bõne, ce que verrez sur le carton, & treuuez que l'on est esloigné du lieu où l'on se treuue, sçauoir que Ouest Norrouest est la route qu'on doit tenir à peu pres, pour aller au 50. degré & 60. lieues de chemin à faire, & la terre d'où vous estes party, demeure à l'Est Suest de distâce qu'avez fait 125. lieuës n'estant que cinq lieuës plus au midy de la droite route que ie deuois tenir du port de 46. degrés, il faut que vous ayez pris la hauteur, d'autant que cela vous r'adressera si vous auez trop ou trop peu estimé pour amander le deffaut s'il s'en treuue, & par ce petit carton vous verrez toutes vos routes, le chemin & dechet qu'aurez fait en la nauigation, ceste demonsturation est facile & bonne quand elle est bien entendue.

*Autre maniere d'estimer que font beaucoup de
nauigateurs.*



Les tracent sur vn papier ou carton vne rose de compas avec les 32. vents, & s'ils nauigēt au Nort 20. lieues, ils marquent sur le rub de vét au carton qui est Nort, 20. lieues s'ils nauigent au Nortnorrouest 30. lieues, ils les mettent

sur ce mesme rûb de vent, & ainsi consecutiuelement à tous les rumbz où ils nauigent, quand ils veulent pointer la carte ils rapportent ce qui est des lieues suiuant les rumbz de leur rose à ceux de la carte.

Autre maniere de pointer apres l'estime faicte.



Pres comme dit est, què vous aurez tracé sur le carton tous les degrés & rumb de vent que l'on aura nauigé, marquez le lieu où se trouue le vaisseau selon l'estime qu'aurez faite, & le degré auquel pensez estre, tirez de ce lieu vne ligne iusqu'à celuy d'où vous estes party, considerez à quel rumb de vent il conuient, contant les lieues qu'il faudra pour eleuer vn degré, se rapportant iustement aux degrés qu'aurez descédu ou monté, suiuant l'estime il y a quelque apparence de verité, il faut voir si l'estime est bonne, que l'on prenne hauteur, & si elle se rencontre à celle que l'on aura estimé: le chemin comme dit est conuenant à la quantité des degrés qu'avez monté, l'estime sera bõne si auez tousiours nauigé sur ledit air de vent sans dechoir, mais si la hauteur est de demy degré moins que l'on n'a estimé ou demy degré plus, l'on procedera en ceste maniere: du poinct où l'on a estimé estre le vaisseau, tirez vne ligne perpendiculaire qui marquera le meridiem du lieu où l'on est: ayant pris la hauteur si treuuez demy degré moins que ce qu'avez estimé, tirez vne ligne parallele du degré que aurez treuue, & où elle coupera la perpendiculaire sera le lieu où vous deurez estre, tirant vne ligne de ce

lieu à celuy d'où vous estes party, fait cognoistre qu'auiez nauigé par vn autre rumb plus au Nort que celuy qu'auiez estimé, & s'il se treuve demy degré dauantage tirant comme à la premiere fois vne paralelle, suiuant la hauteur que l'on aura tieuue coupant la ligne diametrale, en ce lieu doit estre le vaisseau plus au midy que l'estime qui en sera faite, tirant vne ligne comme cy dessus est dit, vous verrez qu'aurez nauigé par vn autre rumb que celuy qu'auiez estimé, laquelle par consequent se treuve fautive, c'est la où le defaut se tieue qui ne se peut amander parfaictement, que par le moyen des instrumets ou horloges qui seroyent iustes comme i'ay dit cy dessus, ce qui se peut cognoistre quand l'on arriue sur l'ecore du Grád Ban, ou à la sonde des costes de France & d'Angleterre, & autres enseignements comme dit est, où le marinier se r'adressera pour refaire nouuelle estime, & amander les defauts: quand on nauige le coute largue avec bon vent, les estimates se rencontrent assez souuent meilleures que ceux qui ordinairement nauigent, à la boulline vn bort sur autre, avec contrarieté de mauuais temps qui fait faire maintes erreurs en la nauigation.

Autre

Autre maniere d'estimer, que i'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons nauigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimes que l'on fait ordinairement.



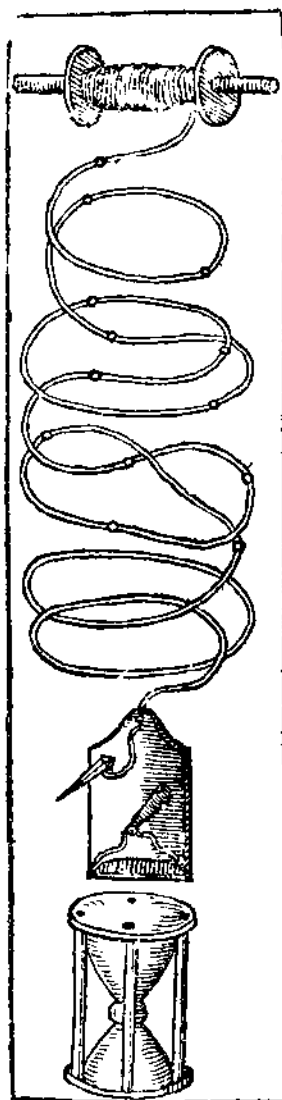
L faut auoir vne planchette de 3. pieds de hauteur, sur 15. poulces de largeur, qui soit diuisée en 13. parties en sa longueur, & en cinq en sa largeur, au premier quarré les heures, & les quarez suiuant iusques à 12 recommençant à 2. aller de rechef à 12. autres, qui feront 24. heures aux 12. quarez comme voyez en la figure suiuate. Au second quarré ensuiuant, seront marquez le nombre des nœuds, au troisieme les brasses, & au quatriesme & cinquiesme les rumbs de vent sur lesquels on nauige. Il faut vne ligne qui ne soit pas trop grosse, affin qu'elle se file plus promptement, au bout de laquelle faut mettre vne petite palette de bois de chesne d'enuiron vn pied sur six poulces de large, qui soit chargée d'une petite bande de plomb sur l'arriere, avec vn petit tuyau de bois, qui sera attaché à vne petite fîcelle au deux costés de l'extremité de la palette, & vn autre petit bois en façon de fausset qui entre audit tuyau assez doucement, c'est ce qui fait que la palette se tient tousiours droite derriere le vaisseau estant en la mer, & cela ne se defait que lors que l'on tire ladite palette de l'eau.

La ligne attachée à la palette doit auoir quelques 8. ou 10. brasses qui ne soient à rien conter, auant que venir au premier nœud qui pourra estre enuiron plus ou moins la hauteur du lieu où l'on l'a iettée, qui est

sur l'arriere du vaisseau iusqu'à ce qu'elle soit en la mer, & que veniez au premier nœud, vn homme doit tenir la ligne, vn autre vne petite horloge de sable, contenant le temps de demie minute, qui peut estre l'interualle de conter iusqu'à 80. vingts sans se haster, à mesme tēps que le premier nœud passe par les mains de celuy qui iette la ligne, la laissant librement couler selon la vîstesse du vaisseau, faire en vostre presence tourner le petit horloge iusques à ce qu'il soit acheué de passer, à mesme temps l'on doit retenir la ligne & ne la laisser plus filer ou couler: la retirant, voir combien de brasses il y aura iusques au premier nœud de sa main en tirant ladite ligne, cōter apres tous les nœuds qui auront coulé en la mer pendant que l'orloge passoit. Notez qu'autant de nœuds & d'espace qu'il y a entre chacun l'on faiēt 2000. de chemin en deux heures, il y a 7. brasses entre chaque nœud, de deux en deux heures l'on doit ietter en la mer la palette tant le iour que la nuit, & n'oublier 24. heures passées de faire vostre estime, en adioustant vos nombres, pour sçauoir combien on aura fait de mille reduits en lieues, feront 3000. pour lieues.

Par exemple comme l'on se doit comporter en ce conte, iet reue qu'en 24. heures l'on a nauigé & ietté la ligne de deux en deux heures, & d'autant que le vaisseau va plus ou moins selon la violence des vents ou marées, s'il dechet aussi il y aura plus ou moins de nœuds coulez selon l'aire du vaisseau: desirāt supputer combien le vaisseau a fait de chemin, l'on adioust tous les nombres des nœuds qui sont au 12. quarrés de la tablette, & se voit qu'il y en a 44. nœuds, & de plus

trente six brasses & demie à 7. brasses par nœud y aura cinq brasses, adiouitez le tout sçauoir 44. nœuds & cinq font 49. nœuds, multipliez par deux feront 98. mille à 2000. pour nœuds, les reduisant en lieues se monteront à 32. lieues trois quarts & quelque peu dauantage, à 3000. pour lieue qui est ce que le vaisseau aura fait de chemin en 24. heures, l'on ne doit oublier de prendre hauteur à toutes occasions, pour r'adresser le chemin ou route, & tenir conte sur le papier iournal, par ce moyen on cognoist ce que le vaisseau fait de chemin, & le dechet, & où il se treuve, & où leur demeure, le lieu où il espere aller, & quelle route il faut prendre pour y paruenir, & diray que de 8. vaisseaux qui estoient de compagnie sur 500. lieues auoir dit à vne heure & demie pres que l'on auroit fondé, ce qui fut treuue veritable.



Heures.	Nœuds.	Brassés.	Routes. Runibs.
2	3	2	Cap au Nort du Nordest.
4	2	4	Cap au Nort- nordest.
6	4	2	Cap au Nor- dest.
8	5	3	Cap au Nor- dest.
10	2	3 $\frac{1}{2}$	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
12	3	5	Cap au Nort- nordest.
2	2	3	Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ de l'Est.
4	2	4	Cap au Nor- dest.
6	6	1	Cap au Nort.
8	6	3	Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ du Nordest.
10	6	2	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
12	3	4	Cap au Nort- nordest.

*Autre maniere de ſçauoir le lieu ou ſe treuve vn vaiſſeau
cinglant par quelque vent que ce ſoit.*

S Vppoſez qu'un vaiſſeau parte d'un port
qui ſoit par les 44. degrés de latitude, &
nauigé ſur le rumb de vent Surroueſt, fai-
tes voſtre eſtime accouſtumée, & ſi vous
croyez que le vent aye eſté ſi fauorable quil n'aye
point fait de dechet, le pluſtoſt que l'on pourra pren-
dre hauteur que l'on le faſſe, ce fait tirez vne ligne pa-
rallele ſur ceſte hauteur qui ſe treuuera en la carte de
nauiger, tirez auſſi vne ligne meridienne du port d'où
vous eſtes party, qui coupe à angle droit la parallele
de la hauteur qu'on aura priſe: prenez vn compas
& mettez vne pointe au port d'où l'on eſt party, &
l'autre ſur la ligne meridienne, qui coupe à angles
droits la parallele, ne bougeant ceſte pointe & leuant
l'autre du lieu d'où vous eſtes party, la faiſant courir
ſur les rumbſ de vent que croyriez auoir nauigé, & où
la pointe dudit compas coupera le rumb de vent, ſera
le point du lieu où doit eſtre le vaiſſeau: avec ceſte
aſſurance que le vaiſſeau n'aura fait aucun dechet,
autrement n'auriez ce que deſireriez que par eſtime.

Autre façon d'estimer par fantaisie.

Est qu'ayant pris la hauteur du lieu où l'on est, comme si l'on se treuuoit en la hauteur de 45. degrés de latitude, & ayant estimé auoir fait 45. lieues plus ou moins sur vn rumb de vent qu'on aura iugé estre necessaire à la route, & pour voir ce qui est veritable l'on prendra les 45. lieues sur l'eschelle de la carte, que mettrez sur le rumb de vent qu'on aura nauigé, & si les lieuës dudit rumb en faisant tant pour eleuer vn degré, respondent à celles qu'on aura estimé que peut auoir fait le vaisseau, l'on cognoistra l'estime estre bonne : mais si les lieuës de l'estime sont moins ou plus que celle du rûb, pour paruenir en la hauteur où l'on se treuve : il est tres certain & assure que le vaisseau a nauigé par vn autre rumb que l'on ne pensoit, & à ceste obseruation on met le poinct à sa fantaisie, pour lesquelles choses & toutes autres dependantes à la nauigation, le grand soing & continuelle pratique fait beaucoup, tant pour la seureté du vaisseau que de ceux qui y nauigent : c'est pourquoy que les bons & vrais experimentez nauigateurs & pilotes sont à rechercher & en faire estat en les maintenant, pour tant plus leur donner courage de bien faire en cet art de nauigation, lequel est grandement à priser de toutes les nations du monde, pour les grands biens & aduantages qu'en reçoient les Royaumes & contrées, pour proches ou esloignées qu'elles soient.

F I N.



DOCTRINE CHRESTIENNE, DV R. P. LEDESME DE LA COMPAGNIE DE IESVS.

Traduiète en Langage Canadois, autre que celuy
des Montagnars, pour la Conuerſion
des habitans dudit pays.

Par le R. P. Brebœuf de la meſme Compagnie.

ACHRISTERRONON DV NOM CHRESTIEN
ochienda chë orrihoüaienſtëcha. & de la doctrine Chreſtienne.

ESCAT AIENSTACOÜA.

Arrihoüaienſtëchaens.

PREMIERE LEÇON.

Le Maître.



Sfa Acristerronon chiont?

Aciensſtëchaens.

Aau, daotan haatarrat Aa-
tio.

M. Sinen Atoüas Acristerronon?

D. Nihen de hotoain, chiachë ho-
carratat arrihoüaienſtëcha Achriste-
haan, ſtat onnë aroüachouia.

*M. Tout aoran nondëe Achristëhaan
arrihoüaienſtëcha.*

D. Nen arrihoüaienſtëchoutan de
Aſſoüaienſtandï Oüaouïandio, Aie-
ſus Chriſt ſtat ec' ihondhec, chiachë
d'aſſoüaienſtan aot Ecankhucoüatë
Aouërttëchaens, Apoſtrechaan, chë
Arondechaan.

E Stes vous Chreſtien.

Le Diſciple.

Ouy, par la grace de Dieu.

*M. Qui eſt celuy qu'on doit appeler
Chreſtien?*

D. Celuy, lequel ayant eſté bap-
tizé croit, & fait profeſſion de la
Doctrine Chreſtienne.

*M. Qu'eſt-ce que la Doctrine
Chreſtienne.*

D. C'eſt celle que noſtre Sei-
gneur Ieſus Chriſt nous a enſei-
gnée, lors qu'il viuoit ſur terre,
& que la ſaincte Eglise Catholi-
que, Apoſtolique & Romaine
nous enſeigne.

*M. Touti chien, endoron darrihoià-
vère Achristchaan ecarrihoiàienste-
ché?*

*D. Aau, endoron achè, det icoti-
atoncouandic atcenguiàens.*

Achriherronon Oteracata.

Tendi Aienstacoià.

*M. Tout eca ateracatoutan A-
chriherronon oteracata?*

*D. Nen ateracatout d'Ecaot eca-
rontaè, dète hanguiarront aerhon
aillonenguiàendi Aielus Chritt stat
ahoitandionti de to.*

M. Tout ioti Ifaer;

*D. Condi iouàer, aconresson-
khrach anontfiàè ché andochia-
entone, ché enèssaè sangoüati oü-
ati, chiachè aienhoüiti oüati, ché
Iouàen. On Ochienda Aistan, ché
Aen, ché dat aot Esken. Ca sen ti
ioti.*

M. Tout Ec ioti condi Ifaer?

*D. Ataahicraha tendi tearrihoiàè
noniatoincha dè dat oüattindo-
roncoia. Efcac dat aot Achinca-
cha st oüaen, on ochienda Aistan,
ché Aen, ché dat aot Esken. Din-
dè fcar, endi Oüaouandio honhe-
oncha ché oüaioüiancha, dè ahoü-
atonti arontaè stat oüiò ahoton,*

M. Tout ioti affon ec' Ifaer;

*D. Aerhon otorontone enstan
iesta affoniont Aielus Chritt Oü-
aouandio tonné stiori iouàeren.*

M. Nabie ec' Ierha.

*D. Affoüoraouidè stat iecac, re-
zentè stat ietas, stat Aatio ienditi,
stat iech, stat ierha enstan, iesta,
ché stat iatonnhontaioüia, iake-
rons arra.*

*M. Est-il nécessaire de sçavoir la
doctrine Chrestienne.*

*D. Ouy, si nous voulons estre
sauuez.*

Du signe du Chrestien.

Leçon Seconde.

M. Q Vi est le signe du Chrestien.

*D. C'est le signe de la sainte
Croix, pour ce que nostre Sei-
gneur nous arachetez en icelle.*

M. Comment le faites vous?

*D. Je le fais mettant la main à la
tête & à l'estomach, & puis à l'es-
paule senestre, & dextre, disant:
Au nom du Pere, & du Fils, & du
saint Esprit. Ainsi soit-il.*

M. Pourquoi le faites vous ainsi?

*D. Premièrement pour me met-
tre en memoire les deux princi-
paux mysteres de nostre foy: l'un
de la tressainte Trinité, en pro-
nonçant ces parolles. Au nom du
Pere, & du Fils, & du S. Esprit: &
l'autre de la mort & Passion de no-
stre Sauueur lequel s'estant fait
homme, est mort pour nous en
vne Croix.*

M. Et pourquoy encore?

*D. Pour ce que nostre Seigneur
donne beaucoup de biens & gra-
ces en vertu de ce signe.*

M. Quand le faut il faire?

*D. Le matin quand on se leue, le
soir quand on se couche, quand on
commence à prier Dieu, quand on
veut prendre sa refection, au com-
mencement de nos œuvres, &*

quand on se trouve en quelq; danger, ou bien saisi de quelq; crainte.

Angoïia Noïoë.

Achinc Aienstacôia.

*M. Tout ek ichiatahaoïi onde-
chae.*

*D. Nen ondée dè anonhoïè chè
dè arôca Aatio stat assen iondhe,
chiachè agniactanhatie Aonde-
chahan d'aescouïandic to et attin-
darè aot Attisken.*

*M. Tout ec' ogniane choutan d'aoïian-
daeratti aroïhiaoiè?*

*D. Nen ondée ooiè acacôia Aa-
tio, aondechahan achè.*

*M. Toïona attiehoïas Attichriste-
ronon, chia esuttinguiaens, che esat-
tion Aroïhiaè?*

*D. Dac, Aroïiaïncha, Andaera-
tic, Atatanonhoïecha, chè Ae-
rencoïastli.*

Nen Atoïiaïncha.

Dac Aienstacôia.

*M. Tout ichiatôiaïncha Atoïi-
aïncha?*

*D. Aoïietti achè iatôiaïn dè ho-
tôiaïn chè hocarratat Nonen-
doïie ne aot Ecâ' hucoïarè aoïiet-
tichaens, Apostrecha n chè Ar-
rondechaan, che anderacti dè
ioïiat aon ne Credo.*

M. Io chihon è Credo.

*D. 1. Iatôiaïn ou Aatio aoïietti
Andaourachens, dè saoteendic-
hiaè Ecaronhiarè chè econde hatè.*

*2. Chè on Aïesus Christ anhoïa
hoen Oïiaoiëndio.*

*3. Dè hokiachmahichien stat ihon-
goïas dat aot Esken, chè d'asao-
couïeton Oïariechen Aoïitfinon-*

De la fin de l'homme.

Leçon Troisième.

*M. Pour quelle fin auez vous esté
mis au monde?*

*D. Pour aimer & servir Dieu en
cette vie, & par apres estre à jamais
bien-heureux en Paradis.*

*M. En quoy gist ceste felicité que nous
esperons auoir en l'autre vie.*

*D. A voir Dieu face à face, &
iouiir eternellement de luy.*

*M. Combien de choses sont necessaires
au Chrestien pour son salut, & par-
uenir à sa fin?*

*D. Quatre, Foy, Esperance, Cha-
rité, & bonnes œuures.*

De la Foy.

Leçon quatrième.

*M. Q Ve croyez vous par la
Foy?*

*D. Tout ce que tient & croit
nostre Mere la sainte Eglise Ca-
tholique, Apostolique, & Ro-
maine, & nommément au Credo*

M. Dites le Credo?

*D. 1. Je croy en Dieu le Pere tout
puissant, Createur du Ciel & de
la terre.*

*2. Et en Iesus Christ son Fils ve-
niquenostre Seigneur.*

*3. Qui a esté conçu du S. Esprit,
né de la Vierge Marie.*

haehen.

4. Onsa hotonnhontatoti fatarahoiandaeratinen nehen d'ahatfinen Ponce Pilate, Ahoiatonti, Aoiienhcon, chë ahoianonhkrahoi.

5. Ondechon onsa hatesten, Achinc eouantaë onsa hatonnhöti.

6. Aronhiaë onsa haoüecti, hoienhoiiti ahiahrandeen Aatio ne Aistan aoiietti Andaoürachaens.

7. To tout ehendionrrandë enondhechaens chë ondiheonchaens.

8. Iatouain on dat aot Esken.

9 Ne aot Ecankhucoüate aoiiettiehaan, artindeia notie ondatanonhoiecha.

10. Ne Endionrhencha ottirihoianderacha.

11. Ondiheonchaen ondatonnhötacoua.

12. Ecannhoiate dë tatecoüannhoneitas.

Ca sen ti ioti.

4. A souffert sous Ponce Pilate, a esté crucifié, mort & ensevely.

5. Est descendu aux Enfers, le tiers iour est resuscité de mort à vie.

6. Il est monté aux Cieux, est assis à la dextre de Dieu le Pere tout puissant.

7. De là viendra iuger les viuans & les morts.

8. Je croy au saint Esprit.

9 La sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints.

10. La remission des pechez.

11. La Resurrection de la chair.

12. La vie eternelle.

Ainsi soit-il.

Ouch Aienstacoua.

Leçon cinquiesme.

M. **I** Chiaton ca, Ichiatouain on Aatio, tout aotan nondëe Aatio?

D. Nen haotan ondëedë hoteendichiaë Ecaronhia të chë econdëchatë, chë dë aoiietti ahoiaouändioüti.

M. Tandë ne aot Achincacha, tout aotan nondëe.

D. Ondëe haotan, Aistan, Hoen, chë në dat aot Esken, achincia- raë, chë fatar Aatio.

M. Tont ichien Aistan Aatio ihont?

D. Aau.

M. Hoen Aatio tondi?

D. Aau.

M. Dat aot Es'en Aatio tondi?

M. **V** Ous dites que vous croyez en Dieu, qu'est-ce que Dieu?

D. C'est le Createur du Ciel & de la terre, & le Seigneur Vniuersel de toutes choses.

M. Et la Sainte Trinité qu'est-ce?

D. C'est le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, trois personnes & vn seul Dieu.

M. Le Pere est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Fils est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Saint Esprit est-il Dieu?

D. Aan.

M. Achinc ichien ihenon Atavio?

D. Taftan, aerhon Achinc ihenon iatae, oïecichien fatat ara Aazio.

M. Tout ichiatoïain anderacti dè nè Oïaoïandio Aïefus Christ?

D. Iatoïain ca, ondèe Aatio ne Aïftan hoen, chia tehindaouranchaens d'Aïftan, chia tehindiontroïane, chia tehindeïa : ondèe d'oïoè ahoton endindè affonânô-hoïec, outonraon aot Aoiïiti-nouhaehen Oïarriechen, ché ondèe fti ioti ihout dat aroïain oïoè.

M. Tout aotan affon?

D. Iatoïain ca, affoiïatontaïia ondechon ortichiatorrecoïa, hō-heoncha ché hotonnhontaïia-cha, hē affoiïennhoïiaïia ecannhoïarè dè tatecoïannhoïientas.

M. Tout aotan ondèe Ankhucoïa Aoiïettehaan?

D. Ondèe Ankhucont ecankhucoïarè aoiïerti Attichrifteronon attiatroïainchaens.

M. Sinen ankhucoïandiont Ecankhucoïarè, finen Aoiïandio?

D. Nen Oïaoïandio Aïefus Christ, chia nè Pape, dè Aïefus Christ ihokhrihont chia ondechad.

M. Tout eticoï uoiïain dè ne ecankhucoïarè aoiïettehaan?

D. 1. Nen ecoïatouïain ca, Efcankhucoïar, ondèe aoiïaton, fatat ara efcankhucoïar dat aroïain Ankhucoïa.

2. Taftan tetfeenguiacns oïiatsè.

3. Ondèe ahonditeïoïia dat Aot Esken, ché ondèe fti ioti taftan te-barrihoïanderach, teoiïaton.

D. Ouy.

M. Sont-ce trois Dieux?

D. Nenny, car encor bien que ce foyent trois personnes toutesfois ne font qu'un feul Dieu.

M. Que croyez vous fommairement de nôtre Seigneur Iefus Christ?

D. Je crois que c'est le Fils de Dieu le Pere, auffi puiffant, auffi fage, auffi bon que le Pere: qu'il s'est fait homme pour nous au ventre de la glorieufe Vierge Marie, & par ainfi qu'il eft vray Dieu, & vray homme.

M. Quoy plus?

D. Que par fa mort & paffion il nous a deliurez des peines d'Enfer, & acquis la vie eternelle.

M. Qu'est-ce que l'Eglife Catholique?

D. C'est la congregation de tous les fideles Chreftiens.

M. Qui en eft le chef?

D. Nôtre Seigneur Iefus Christ, & fous luy le Pape qui eft fon Vicaire en terre.

M. Que devons nous croire de l'Eglife?

D. 1. Qu'elle eft vne, c'est à dire, qu'il n'y a qu'une feule vraye Eglife.

2. Que hors d'icelle il n'y a point de falut.

3. Qu'elle eft gouvernée par le fainct Efprit, & partant qu'elle ne peut faillir.

*Andacratikouia.**Oüahia Aienstacouia.*

M. *I* Aouïeron non à de tendinè, d'at-
riehouïas Attrichsterronon?

D. Nen ondée Andaeratikouia.

M. Tout ichien d'acratichba Ecandate
raticouia.

D. Nen Ecannhouïatè dè ra tecouï-
annhouïentas, dè iaouïannhouïao-
üas Arrihouïacouïenhouïaouïata.

M. Tout eca arrihoutan dat arri-
houïata Attirihouïa aouet?

D. Ondée Pater noster:

M. Tè atti?

D. Nen attri horrihouïichiaè non-
dée Oüaouïandio, anhouïa achè,
chè iendarè Arrihouïaouïè Ecari-
houïatè akhiaouïdi nè aouïetti dè ia-
ouïaehouïas chè iaouïanditi Aatio.

M. Io chihon ne Pater noster?

D. Oüaïstane Aronhiaè istarè.
Sa sentehouïachiendaterè fachien-
daouïan.

Ont' aïoton sa cheouïandioïsta en-
dindè.

Ont' aïoton fenchien sarasta, oho-
üent soouïè achè tot ioti Aron-
liaouïè.

Ataïndataïa sen nouïenda tara cha
Ecantatè aouïantehan.

Onta raouïandionrhens, sen ato-
üarrihouïanderacouïi, to chiennè
ioti nendi onsa ouïendionrhens dè
eua onkirrihouïanderai.

Enon chè chaha atakhionindahas
d'oucaota.

Oüiek ichien askiatontaouïahè
d'oucaota.

Ca sen ti ioti.

Sontarrè Aienstacouia.

M. *T* Out ichien, aouïenenditi not
Attrisker?

*De L'Esperance.**Leçon sixiesme.*

M. *Q* Velle est la seconde chose ne-
cessaire au chrestien?

D. L'esperance.

M. Qu'attendez vous par l'esperance.

D. La vie eternelle, laquelle en-
tr'autres moyens nous obtenons par
l'Oraison.

M. Quelle est la premiere & princi-
pale de toutes les Oraisons?

D. C'est le Pater noster.

M. Pourquoi?

D. Pource que nostre Seigneur
mesme la feït, & qu'il contient en
soy trespärfaitement tout ce que
nous deuons demander à Dieu.

M. Dites le Pater noster?

D. Nostre Pere qui es és Cieux,
Ton nom soit sanctifié.

Ton Royaume nous aduienne.

Ta volonté soit faite en la terre,
comme au Ciel.

Donne nous auïourd'huy nostre
pain quodien.

Et nous pardonne nos offences,
comme nous pardonnons à ceux
qui nous ont offencez.

Et ne nous induis point en tenta-
tion.

Mais deliures nous du mal Aïnsi
soit-il.

Leçon septiesme.

M. *F* Aut. il prier les Saints?

D. Aau : Nen atti ihaononhoïe nondée Aatio, chë haoïngouias daotan

M. *Jaïcron dat iïïoiënditi d'attien deha Attien?*

D. Oïaïandio, Oïarie, Esken de ihaacarratat, chia chë echa de iïïaechiendaetat Ochiendaïian.

M. *Tout ichihoncoïia Oïarie A- oïitfinouha?*

D. Ne Aue Maria.

M. *Io chihon Aue Maria?*

D. Co ray Oïarie onnonroncoï- agnon ichien de ichien. Ihi d'ande- raouatacoïi, Issadë etädarë d'Ao- üandio, sonhoïa dat i hieïakhrë- dotas ottindekïen aïïetti, Aho- ñakrendotas coïia chioutourraë ecochiatë.

Aot Oïarie Aatio Ondoïe, Io ichien Arahët faroïïouandihë o- ñendi d'icoharrihoïanderai, on- hoïadë, aïïetti heotia stat eteco- ñaenheondë.

Ca fen ti ioti.

M. *Tout ichihoncoïia iïïichienditi de Chieï'en?*

D. Aot Aesken dë iïïiacarratas, iï iharas Endeia Aatio, taarahëtä fenchië cha ecantatë aïïantehän, chë taacarratat chë taenditeïïoïa.

Atterrë Aienstacöia.

M. **T**out ichien atöïattindoron- coïias aot Attis'en ottieïan- chaheha?

D. Aau.

M. *To atti?*

D. Ondëe atti dat Aot Esken aha- onratanon nondëe, chë arachen etattirandeen ottindeïaachaës Ot- risken.

M. *Tandë aot Attis'en ottionchia?*

D. Et fenonroncoïagnonch tondi

D. Ouy, pour ce qu'estans amis de Dieu, ils nous peuvent beaucoup aider, par leurs prières.

M. *Quels entre autres priez vous,*

D. Nostre Dame, mon Ange Gar- dien, & le saint duquel ie porte le nom.

M. *Quelle Oraison dites vous à nostre Dame?*

D. L'Aue Maria.

M. *Dites l'Aue Maria?*

D. Je vous salue Marie pleine de grace. Le Seigneur est avec vous. Vous estes beniste entre toutes les femmes, & benist est le fruit de vostre ventre I e s u s.

Sainte Marie Mere de Dieu, priez pour nous pauures pecheurs, main- tenant & à l'heure de nostre mort. Ainsi soit-il.

M. *Quand vous priez vostre Ange Gardien, quelle Oraison dites vous?*

D. Ange de Dieu, qui estes commis pour me garder, illuminez moy, prefernez moy, & me gouvernez auourd'hui.

Leçon sixiesme.

M. **E**nt il honorer les reliques des Saints?

D. Ouy.

M. *Pourquoy?*

D. Pource qu'elles ont esté temples du saint Esprit, & qu'elles doivent vn iour estre reunies à leurs ames glorieuses.

M. *Et leurs Images?*

D. Il les faut aussi honorer, pource

decha, Aerhon attienrta nondée
dè akichuendaen.

M. Simen ichiehierabaft ichienditi?

D. Endi achè anderacti, chéatae-
nohonc, chéecha dè ihonnon-
hoïe, chéiontarrat, chéankhu-
coua aoièrti Attichristerronon.

*M. Stan tetfchieras attig'en d'ordie-
hoen?*

D. Taielhanto, Aerhon aïaron-
taouas nondée d'achonacoda, stat
iaofanditi.

M. Tout aotan Achon. Ça aussi?

D. Ondée echa et att arilien at-
tinderachen Attishien, ne anda-
enrocha d'ottirihouanderachae-
hen.

Atatanonhoïe.

Enghon Aienstacoua.

M. T Out aotan achinc aotont d'at-
tichouas Attichristerronon?

D. Nè Atatanonhoïe echa.

*M. Tout aotan iachianonhoïe Ata-
tanonhoïe echa?*

D. Aatio achè anderacti, chia ché
atti oïia, titi ioti nendi oïatanon-
hoïe.

*M. Tout aotan ne ondée anonhoïe
anderacti Aatio?*

D. Nen ondée stonnè oerron ia-
oïanonhoïe noïaouian, ché no-
ïanohonc, ché noïennhoïia-
oïian, Aatio dè anderacti.

*M. Tout e'ioti chia techienonhoïe
d'oïia titi ioti d'etfonhoïa?*

D. Nen ioti, stonnè iheras ché
iherha aoièrti dè acanhoïia iaras
ché ierha endindè, Aatiochaan
ché endionrrachan.

qu'elles représentent ceux auxquels
nous devons honneur & reuerence.

M. Pour qui priez vous?

D. Je prie non seulement pour
moy, mais aussi pour mes patens
& amis, & bienfaiteurs & pour
toute l'Eglise.

*M. Ne faut-il pas aussi prier pour les
ames des Trespassez?*

D. Ouy, d'autant que par nos
prieres nous les deliurons des peines
de Purgatoire.

M. Qu'est-ce que Purgatoire?

D. C'est le lieu où les ames de ceux
qui n'eurent en la grace de Dieu,
acheuent de payer les peines deus
à leurs pechez.

De la Charité.

Leçon neuuiesme.

M. Quelle est la troisieme chose
nécessaire au Chrestien?

D. La Charité.

M. Qu'aimons nous par la charité.

D. Dieu sur toutes choses, & nostre
prochain comme nous mesmes.

*M. Qu'est-ce aimer Dieu sur toutes
choses*

C'est l'aimer plus que nos biens, que
nos parens, que nostre vie.

*M. En quelle façon aimez vous vostre
prochain comme vous mesme?*

D. Luy desirant le mesme bien que
ie me desire selon Dieu & raison, &
luy procurant ce que ie ferois pour
moy mesme.

*Attierencôiaſti.**Aſſan arve Aienſtaçolia.*

21. **I** Aſſerion ca dac atom d'attic.
hoiſas Attichriſtironon?

D. Nen att Aerençoiſaſti, aerhon
onnè d'etſatan ahondiontichien,
ſtan onnè teerâta to ara Atoſiain-
cha, dè ta tehakhra Aerençoiſaſti.

M. Ane ibattieron Attierencôiaſti?

D. Ocoüendaenchaon Aatio ato-
coüendachaen.

M. Iothihon Atoçoiënd-êcha Aatio.

D. 1. Eſcatiro chien hara chechie.
chiendaen Aatio, coſſa chechè
nendè cheſtonhoüè dat aondi.

2. Stan endatehechienguiarandè
Aatio Ochienda, oſſa arra ondi-
onhià.

3. Oüahia arra echientaotia, chia
ſtan teechienguiarentakè eſcoüen-
tat.

4. Ehechiechiendaen dè Hiaſtan
chè Sandoüè, detè chierhè a-
chiennhoüetſis.

5. Enon tehechio d'atoſiain, ſtan
tondi teecheiendionrraentons
ſeſcoüaon, aario.

6. Stan teecheakhroandè da-
toſiain, ſtan tondi teellâens ſe-
coüaon.

7. Stan teechiacouiantracha, ſtan
tondi teechiakheroncoüande en-
ſtanienſta.

8. Stan teechiatendoton d'aioi
ondionhià, ſtan heoüa teechi
hougnahè endea.

9. Oonè to achaha d'andacouian-
detaon ſtat onnè echienguià.

10. Stan teecheiatoncoüan d'aioi
ottioüan dè ta tehiraſ.

M. Tous aotan eſſoiattimontan dè
eſſoncarratat cha Eçoiendaenchaè

*Des bonnes œuvres.**Leçon dixieſme.*

M. **Q**uelle eſt la quatrieſme choſe
neceſſaire au Chreſtien?

D. Les bonnes œuvres, car après
que quelqu'un eſt parvenu à l'âge
de diſcretion, la foy ne luy ſuffit
plus ſans les bonnes œuvres.

M. Où ſont contenues les bonnes œuvres
qu'il nous faut faire?

D. Aux commandemens de Dieu.

M. Dites les commandemens de Dieu.

D. 1. Un ſeul Dieu tu adoreras, &
aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne iureras, ny
autre choſe pareillement.

3. Les Dimanches tu garderas, en
ſervant Dieu deuotement.

4. Pere & mere honoreras, afin que
viues longuement.

5. Homicide point ne ſeras, de fait,
ne volontairement.

6. Luxurieux point ne ſeras, de
corps ne de conſentement.

7. L'auoir d'autrui tu n'embleras,
ne retiendras à ton eſcient.

8. Faux teſmoignage ne diras, ne
mentiras aucunement.

9. L'œuvre de chair ne deſireras,
qu'en mariage ſeulement.

10. Les biens d'autrui ne conuoite-
ras, pour les auoir inuſtement.

M. Quelle recompenſe recevront
ceux, qui garderont les Commande-

d'Acue?

D. Nen effonammhion Ean-
honuane ecannhonatè , d. tate
couannhonentas , chede tatcha
oenteroi aondi d'oc'hatorre , ch-
dè hanonatè akio achia aovetti ,
chè dè aondechahan etannho-
naentaha

M. Tandé dè attimoncontan tout
e-hottierren?

D. Ihaochienfenn nondée Aatio ,
chiache ondechou ihaetti.

Onditren , enchens Attierencouisti.
Scat iché Aierjhaou ?

M. T Andé Atenrencoou ? , et ia
tondi endoron?

D. Tatchanto , stan ichien Achri-
sterronont , dè tehakerha nondée
Atenrenchaens aet encoousti.

M. To attu ihonon Atenrencoou ?

D. Nen attuihenon foutarte Eske-
nehaan , chiache foutarte tondi
Erroneehaan.

M. Io chihon d'Es'ehaahan.

D. 1. Aienstan dè tehorrindiont.

2. Arrcoiade hottirihouâdetach.

3. Andionhuerrita ac hottindiont-
rachen.

4. Aitihouaienstan dè hottiri-
houachotias.

5. Oonè ro akhrihote endandi-
choncoûagnon.

6. Endionihens ne arrihouande-
racoua.

7. Enditi che dè enondhédè , chè
dè Aitheondè , chè indè ne dè
ha oïeffata.

M. Io chihon ne Erroneehaan?

D. 1. Andataia ondacaota d'on-
datonnicesta.

2. Acirata dè hindachiaten.

3. Acnnon dè hottihouachon.

mes , de Dieu

D. Lavie éternelle , qui est une vie
exempte de tous maux , & remplie
de tous biens , & qui doit durer a
jamais.

M. Quels maux enouient ceux qui
les transgissent?

D. Lire de Dieu , & la damnation
éternelle.

Des œuvres de miséricorde.
Icôn oaziesme.

M. N E faut-il pas aussi exercer les
œuvres de miséricorde?

D. Ouy , & celui qui ne le fait , ne
merite pas le nom de Chrétien.

M. Combien y a-t-il d'œuvres de miséri-
cords?

D. Il y en a sept Spirituelles , & sept
Corporelles.

M. Dites les Spirituelles?

D. 1. Enseigner les ignorans.

2. Corriger les défaillans.

3. Donner bon conseil à ceux qui
en ont besoin.

4. Consoler les desolez.

5. Porter patiemment les iniures.

6. Pardonner les offenses.

7. Prier pour les vivans & trespas-
sez , & pour ceux qui nous perfec-
tuent.

M. Dites les corporelles.

D. Donner à manger aux pauvres
qui ont faim.

2. Donner à boire à ceux qui ont soif.

3. Vestir ceux qui sont nuds.

4. Aatontaotia dè acoliattinda-
scoliaen.

5. Andatarè dè hiheons.

6. Otiat sechironon arata.

7. Anonkhra dè ondiheon.

Arrihoianderacha.

Tendi terebè Aienstacoma.

M. **O** Nue ichien baotiaen de
ecoliahier, tost aotan
nonhoia eceiateienstas.

D. Ne Oucaota dè ecotiachienfle-
ni chè ecotiateotliata.

M. Tout eca Oucaochoutan d'ecotia-
teotliata?

D. Ne Arrihoianderacha.

M. Tout aotan nondè Arrihoi-
anderacha?

D. Ondè aat aotietti, dè eaton-
colian, chè dè itseen chè dè ier-
ha, stat teharas Aatio.

M. Tobiaiaton Arrihoianderachaen;

D. Tendi, Adaiëhaan, chè ne
oñionhoiachaen.

M. Tout eca Arrihoianderachou-
tan, d'ichias, Adaiëhaan?

D. Ondè d'icotiahodia stat tek-
hioñatondi, chè dè Achiacha
ihochonas.

M. Tout aotan nondè Oñionhoi-
aen Arrihoianderacha?

D. Ondè nondè Arrihoiande-
rachoutan d'oñionhoia icotiarri-
hoianderach, stonnè oñendiont
chè stat oñarechiaualla.

M. To atti hioia ion Arrihoiande-
rachai oñionhoiachaen?

D. Tendi. scat Arrihoianderacha
arriotacoma, chè scat ioñarri-
hoiande iassa.

M. To atti iArrihoianderachai
d'attiaeh?

4. Racheter les prisonniers.

5. Visiter les malades.

6. Loger les pèlerins.

7. Ensevelir les morts.

Des pechez.

Leçon douzième.

M. **A** Pres avoir vu le bien qu'il
nous faut faire, que reste-il
maintenant à savoir?

D. Le mal qu'il nous faut fuir,

M. Quel mal devons nous fuir?

D. Le péché.

M. Qu'est-ce que péché?

D. Tout ce qui se dit, qui se desire,
ou qui se fait, contre la loy & vo-
lonté de Dieu.

M. Combien y a-t-il de sortes de pechez?

D. Deux, l'originel, & l'actuel.

M. Qu'est-ce que le péché originel?

D. C'est celui que nous appertons
avec nous, quand nous naissons, &
qui nous est pardonné par le Bap-
tême.

M. Qu'est-ce que le péché actuel?

D. Celui que nous commettons
nous même après l'usage de raison.

M. Combien y a-t-il de sortes de pechez
actuels?

D. Il y en a deux sortes, l'un est mor-
tel, & l'autre veniel.

M. Combien y a-t-il de pechez mortels?

D. Soutarrè, Andetaioüacha, A-
oüiachata, Akhiechencha, Anon-
stecha, Anguiataesta, Andacoüa-
noüacha, Akiengnacha.

*M. Tout aotan assöendaöierhaan
cha ecarrihouanderachaté d'ihoch?*

D. Nen assöiacöias Aatio onde
raoüatacoüa, chia ne achiendaen-
cha d'assöastacoüandinen Aron-
hiaonè.

*M. Tous ec' ioti ec' ichias arriota-
coüa?*

D. Ondée at d'assöachiah No-
nesken, aerhon assöennhoüa-
coüan ennhöiatè d'Onderaoüa-
tacoüi, chia ché assöaios anheon-
cha dè ta teoüassach.

*M. Tandè ioüarrihoüandeiassa tout
aotan nondée assöendanöierhaan?*

D. Taftan atöüain teassöiacöias
anderaoüatacoüa stan heoüa ta te-
assöiati Ondechon, onekichien
ihondandousta Aatiodè noüanon-
hoüecha, ché ondée ioti khioüir-
reöüata eca ondechaè, ché ondée
haotan assöagnions arrihoüande-
rachaon ecarrihoüanderachaté d'i-
hoch.

Aot Ondateracata.

Achine ichè Asenstacoüa.

M. T Ont ichien, aoiason aiti
r'aoüateoüata ne arrihoü-
anderacha, ché r'aoüakerha cha ecat-
tierencoüasti dat oüionhoüachon?

D. Stan aondi ta tecöüandaoura-
ché dè ta tessöingöüascoüa Aatio
Onderaoüatacoüa.

*M. Tout aotan dat ecoüakhier chia
ecoüaen Aatione Onderaoüatacoüa.*

D. Endeüa ecoüaerata aot Anku-
coüaè Atoteracata.

D. Sept, c'est assavoir Orgueil,
Ire, Enuie, Avarice, Gourmandise,
Luxure, Paresse.

*M. Quel mal nous apporte le péché
mortel.*

D. Il nous fait perdre Dieu, sa grace,
& la gloire qui nous estoit promise.

M. Pourquoi s'appelle-il mortel?

D. Pour ce qu'il tuë nostre ame, luy
faisant perdre la vie de la grace, &
aussi pour ce qu'il nous rend dignes
de la mort éternelle.

*M. Et le péché veniel, quel mal nous
fait-il?*

D. Il ne nous fait pas perdre la
grace, ny meriter l'Enfer, mais il
nous refroidit en l'amour de Dieu,
& merite des peines temporelles,
& si nous meine au péché mortel.

Des Saints Sacremens.

Leçon treiziesme.

M. P On nous nomme de nous mesme
fuir le péché, & faire les bon-
nes œuvres que nous auons dites?

D. Nous ne les pouuons faire sans
l'aide de la grace de Dieu.

*M. Par quels moyens entre autres ac-
querons nous la grace de Dieu?*

D. Par le bon usage & digne recep-
tion des Saints Sacremens de l'E-
glise.

M. To Iouateracatac ou An'bu-coûac?

D. Sourarrè.

M. Iacûeron echa?

D. Achoûacha, Ahetfaroncoûa, Endionrhéncha, Atoûesta, Ondakhiachenta Orenoncoua, Anerracsta, Anguiacécha.

M. Sinen nondée éouïerbon?

D. Aïesus Christ Oûaoûandio.

M. Tout atti nondée.

D. Nen atti atahaoûenguiacens, chiachè ri ioti attrindéïa atâonton Noûesken, ché atahaoûanontan Aïesus Christ Oûaoûiancha ato-hiartè.

Dac ichè Aienstacoûa.

Achoûacha.

M. T Out aotan assôierha endin-dé Ateracâa d'Achoûacha aatfi.

D. Nen ihachonias Adaûehaan ar-rihoûanderacha, dè icouïahouïa stat tekhionatondi, ché ondée ioti Aouïachristerronon aouïaton, ché assouëïastas Aatio, aerhon assouïanontan Aatio Onderaouïatacoûa.

Ahetfaroncoûa.

M. T Andé Ahetfaroncoûa?

D. Nen assouïahetfaron ataiouïateiatè, ché ataiouïarrihouateha Atoûaincha dè khionatoûaincha-ouï, stat tekhionachoûi.

Endionrhéncha.

M. T Andé Endionrhéncha tout aotan cest nondée?

D. Ondée echa assouïachonias cha-ne arrihoûanderacha d'icouïarri-

M. Combien y a-il de Sacrements en l'Eglise.

D. Sept.

M. Qui sont-ils?

D. Baptême, Confirmation, Penitence, Eucharistie, Extreme Onction, Ordre, Mariage.

M. Qui les a institués?

D. Iesus Christ nostre Seigneur.

M. Pourquoi?

D. Pour la guarison & sanctification de nos ames, & pour nous appliquer les fructs de sa Passion.

Leçon quatorzième.

Baptême.

M. Q Ve fait en nous le Sacrement de Baptême?

D. Il efface le peché originel, avec lequel nous naissons & nous fait Chrétiens & enfans de Dieu, par le moyen de la grace qu'il nous confère.

Confirmation.

M. E T le Sacrement de Confirmation?

D. Il nous donne force pour confesser constamment la foy que nous auons receuë au Baptême.

Penitence.

M. D Equoy nous sert le Sacrement de Penitence?

D. Nous receuons par iceluy la remission des pechez que nous auons

hoüanderai stat onné akhioüa- commis apres le Baptême.
choüi.

Atoüesta.

M. **T** Out ichierhè dè ne aot
Atoüesta?

D. Ierhè ca, stonnè Aouiane aho-
hachendi, to tohaliè Oüaouândio
Aïesus Christ dat atouïain ihen-
lhon ecaot Endiscaraè chë Air-
ratae.

M. Tandè stonnè ahobachendi d'A-
ouiane, orast ibandataront Endiscaraè,
che orast thouchabenontan Air-
ratae?

D. Tastan, aerhon stonnè ihaouï-
angurakhia, d'Aouiane, tohanè
Eandataratè aratendi, chë erronè
aouïaton d'Aïesus Christ, chë E-
couchahendatè engon tondi d'A-
ïesus Christ aouïaton.

M. Tandè ne Oüesse tout aotan non-
dée?

D. Ahierasta haotan nondée, chë
iondhéchaens akhracoüa d'Aïesus
Christ Nöienguiaenchaens On-
heonchachè Ostaïouïancha : chia-
chë allon haotan horrihoutan et
anhoüa Aïesus Christ hatestaan-
coüas dè aondhedè, chë de aïheon-
dè; ondée echa sti ioti endoron dat
eskenoüa to raouïakraïcoüaouïetti.

Ondakhiachenta Orenoncoüa.

M. **T** Out aotan cest d'ondakhi-
achenta Orenoncoüa.

D. Allonarrihoüäderachouïas d'o-
rast onarrihoüanderachorè, chë
allonakheroncoüasta ataïaouïa-
houichegna chë noïakhrioचा-
ens, chë noïachiatorrec, chë
Ondakiondatoatacoüa.

M. Tout aotan assen?

D. Oüaest ichien allon t'aoüate.

Eucharistie.

M. **Q** Ve croyez vous du tressainct
Sacrement de l'Autel?

D. Je croy qu'apres la consecration
qu'a fait le Prestre, nostre Seigneur
Iesus Christ est reellement contenu
tant en la saincte Hostie qu'au
Calice.

M. Apres que le Prestre a consacré, ce
qui est en l'Hostie, est-ce du pain, & du
vin, ce qui est au Calice?

D. Nenny, d'autant qu'en vertu
des sacrées paroles que le Prestre
dit, le pain se change au corps de
nostre Seigneur, & le vin en son
sang.

M. Qu'est-ce que la Messe?

D. C'est vne memoire & viue re-
presentation de la mort & passion
de nostre Sauueur Iesus Christ, &
oultre cela vn Sacrifice, où il s'offre
foy-mesme pour le salut des viuans,
& des morts, & par ainsi nous de-
uons tous y assister avec grande
reuerence.

Extreme Onction.

M. **A** Quoy sert le Sacrement
d'extreme Onction?

D. Pour nettoier des pechez que
nous pourrions auoir de reste, &
nous donner force pour resister aux
ennemis & douleurs de la maladie,
& aux tentations du diable.

M. A quoy plus?

D. Il nous sert d'auantage pour

enguiaens oñerrel edè de tefo-
raon noncée.

Anguacata.

M. **T** Ont aot eba Angua-
echa ihauf?

D. Ateracata haotan noncée, ton
nè Enguahian chè Ondekien ak-
hiontatafiraouian chè akhiontata-
khuerratan Ankhucouiaonè, d'A-
houatfiraandè chè de endèa arri-
houatfiraandè onkhouatfiraouian,
chè de ftan teakhioandè, chè ftan
teandacouandetaionde ouiatse.

Anerracata.

M. **T** Andè Anerracata tout aot
tan?

D. Aot Akhucouiaè Oteracataouà
noncée, de ftorien Attiouianens,
onni rondi attindaouras che ak-
hrendotandè ne aot orronè Aieus
Christ Oñenguiaenchaens, chè
arrihouanderachorefcaouandè de
hoiendacaratat, chè ftan iesta
aerhadè aot Ankhucouiaè. Tandè
det attindeiachas Ecoüattiouianès,
oont ahiondaraionca noncée.

15
obtenü la fanté du corps, si c'est le
meilleur pour nous.

Mariage.

M. **Q** V'est-ce que Mariage?

D. C'est vn Sacrement auquel l'hom-
me & la femme se ioignent en-
semble par la foy & promesse mu-
tuelle en la face de l'Eglise, pour
auoir lignée, la bien instruire & se
garder de fornication.

Ordre.

M. **Q** V'est-ce que l'Ordre?

D. C'est vn Sacrement mis en l'E-
glise, par lequel les Prestres re-
çoient la puiffance de consacrer le
precieux corps de nostre Sauueur,
absoudre ceux qui leur sont don-
nez en charge, & faire les autres
choses concernans la police de l'E-
glise. Enquoy il leur faut obeir,
ores qu'ils fussent de mauuaife vie.

F I N.

A la plus grande gloire de Dieu.

L'ORAISON DOMINICALE,

TRADVITE EN LANGAGE DES MONTAGNARS DE CANADA,

*Par le R. P. Massé de la Compagnie
de Jesus.*



Notre Pere qui

OVTAOVYNAN ca
es é. Cœur

tayen Ouascoupetz.

Ton Nom soit en e-

1. Kit-ichenicassôuin sakitaga-
stine. Ainsi soit que nous soyons

niouïsit. 2. Pita ki-ouitapima-
avec toy en ton Royaume.

'cou agoué Kit-outénats.
Ainsi soit que ton commandement soit

3. Pita Kikitoûin touta-
fait en la Terre, comme au

ganioüisit Assitz, ego Ou-
Ciel. Donne nous aujourd'huy

ascouptz. 4. Mirinan oucachi-
nostre nourriture, comme

gatz nimitchiminan, ouechté
toujours. Et aye pitié de nous

teouch. 5. Gayez chouerimé-
si nous t'avons offensé,

ouinan ki maratirinisitâ agoué,

ainsi que nous avons pitié de ceux, qui
ouechté ni chouerimanenet, car
nous ont donné sujet de nous fâcher.

kichiouahiamitz.

Aussi ne nous permets

6. Gayeu ega pemitaouinan
t'essayer, lors que nous

machicaouintan, espich neki-
y etons indigne. Mais

rakinaganioüiacou. 7. Miatau
confie nous toujours. Ainsi soit.

canoueriminan eapach. Pita.

LA SALVATION Angelique.

H Salut Marie, toute bon-
ô hô MARIE, missit ca-
té vous accompagne,

touatichôuin kit-ouitchecou,
Dieu est avec vous. Vous êtes

Dieu kit ouitapimuc : Ki-ca-

la meilleure de tant qu'il y a
 touachichiriou missit è tachi-
 de femmes, & est en grand
 tau Iscoueouet, Gayez sakita-
 estime le Fils de
 ganiouiou k'oucouchich kit-
 vostre ventre IESVS.

touascatamitz IESVS.

O bonne Marie

O ca catouachichien MARIE
 Mere de DIEU, priez le

Ouccaouymau DIEU, ahiemia-
 pour nous, qui sommes pecheurs

ouinan, ca maratiriniouitfiatz
 maintenât, & lors q; nous mourrôs. Ainsi f.

anoch, mac espich nipiatz, Pita.

LE SYMBOLE des Apostres.

N le croy en Dieu
 E-TAPOVITA OVAV DIEU
 le Pere, qui est tout

Outaouymau, ca missit Nit-
 puissant, qui a fait le

taouitat ca Kichitat, Ouaf-
 Ciel & la Terre.

coupniouy, mac Assirionuy.
 Aussi ie croy en

2. Gayez ne tapouitaouau,
 IESVS-CHRIST son Fils

IESVS-CHRIST Oucouchichi-
 unique nostre Seigneur,

mau, tipan N'okimaminan.
 qui (l'Esprit tres-

3. Ca (Irinissouymau catoua-

bon

cooperant se t

chichiriou espich ouitchiat,
 fait homme au ventre de la

nicassout ouascatamitz Iscoue-
 Vierge Marie, qui l'enfanta.

chichay MARIE, ca ki penet.

Il a souffert, durant le gouvernement

4. Chibinat, espich okimaouitay
 de Ponce Pilate, a esté cloué en vn

Ponce Pilate, ki kichtascoua-
 bois fait mourrir,

ganiouyou, ki-nipahaganiouyou,
 & enterré.

mac ouaspitaganiouyou.

Est descendu aux Enfers,

5. Couraseteret adamiscamigoutz,
 & apres trois iours

mac cabits nichtou kichiganich
 reprenant son corps, a derechef vescu.

minahiaouassout, caou iriniouit.
 Est monté és Cieux, & est

6. Isparit Ouascoupetz, gayeu
 assis à la dextre de Dieu

apit outisponesinitanitz DIEU
 son pere, tout puissant.

outaouyé, ca nitaouitat missit.
 Derechef il apparoitra au

7. Caou ke nougoufit Ouaf-
 Ciel, és nuées, &

coupetz, kticheastametz, gayez
 là il receuera les hom-

ecouta cata-opineouet Iriniti-
 mes, qui auront bien vescu :

cou, ca ki-catouachichitouau:
 aussi il precipitera les mes-

gayeu cata-ouebineouet ochista-

és enfers

aitouau adamiscamigoutz
dans le feu. Je croy

aconteoutz. 8. ΝΕΤΑΡΟVI-
pareillement au tres-

TOVA V ego, ca catouachichi-
bon ESPRIT. Aussi

riou IRINISSOVIMAV. 9. Gayez
vne assemblée d'hommes, qui

peiocout Ahiamitouin, ca ca-
est bonne, en tout le monde bien

touachichit, missimitz sakita-
aymée, l'entresoulagemēt de

ganiouyou, Outichiouin oui-
ceux qui sont bons.

rouau, ca catouachichitouau.
La remission des pechez.

10. Ouricheouaticiniouin.
Le retour au corps de nos

11. Il Minahiauouin netchipa-
ames. La vie, qui ne

minaner. 12. Iriniouin, ca nama
peut mourrir jamais. Amen.

nittanipin eapech. Pita.

LA CONFESSION generale.

Je confesse à DIEU,
NE-OVIT EMOVAV DIEU,
qui est tout-puissant, à la tres-
ea missit nitaouitat, Catoua-
bonne Marie, toujours
chichirou MARIE, teouch
Vierge, Michel l'Ange,
Iscouechichay, Michel Mani-

qui est bon, pareillement à

tu, ca catouachichiat, ego Iean
Iean Baptiste, Pierre, Paul, & à tous

Baptiste, Pierre, Paul, gayeu mis-
tant qu'ils sont, qui sont bons

sit e tachitau, ca catouati chitou-
au Ciel, aussi ô mon Pere ie

au, Ouascouptz, gayez ô Nouta
vous confesse que j'ay peché

ki-ouytematin ne ki-maratirinio-
Je suis meschant, Je suis meschant,

uitfin Machicaouian, Machicaou-
Je d'ordinaire meschant. Pour ce ie

uian Machicaouissian. Ouay net-
prie la tres-bonne Ma-

ahiemiau catouachichirou MA-
rie, toujours Vierge,

RIE, teouch Iscouechichay,
tous tant qu'il y a de bons

missit e tachitau catouachichitau
au Ciel, & vous ô mon Pere que

Ouascouptz, gayez ô Nouta ki-
vous priez pour moy Dieu, afin qu'il aye

tahiemiaouinan Dieu, oua cho-
pitié de moy. Ainsi soit.

uerimic. Pita.

LES COMMANDE- mens de Dieu.

Vn seul Dieu tu
PEIOCOV tipan Dieu kigaa-
prieras, & aymeras.
hiemiau, mac kigafakihihau.
Son Nom tu ne pro-
24 Outichenicassouin nama ki-

nonceras sans dire la
 caouyau ega tapouien agoue.
 Tu ne trauailleras es jours

3. Nama ke-atoscaien kichigatz,
 de commandement, mais seu

kitoutaganionytau, miatau mi-
 lement tu prieras. Ton Pere,

couke ahiemiec. 4. K'outtaouy,
 aussi à ta Mere tu croyras,

gavez Ouccaouy kiga tapouetou-
 afin que tu viues long temps.

au, ouay ke iriniouien kinouer.
 Autrui tu ne tueras.

5. Aouhiez ega kiga-nipahau.
 Tu ne feras Luxurieux.

6. Ega ke machouessien.
 Tu ne feras Larron. Tu ne

7. Ega kekimoutissien. 8. Egake-
 feras Menteur pour nuire à autrui.

kirassien outamirouien aouhiez.
 De ta femme, unique, seulement

9. Kioué, ca peiocout, ochitau
 desireras cognoissance.

kigaouy maratchihau.
 D'autrui les moyens au ke

10. Aouhiez out aouyouin ega.
 desireras rair. Ainsi soit-il

kigaouy mamau. Pita.

SOMMAIRE DES
Commandemens de la Loy.

S Virillement & de tout ton pouuoir,
 SOVSRISSI gayeu epischian,
 tu aymeras Dieu.

ki-ga-fakibihau **DIEU.**

2. Gayes aouh
 toy-mesme

mau, ego ki hiau.

SOMMAIRE DE
Commandemens de Nante

N Tune feras chose
 ANA ketoutec kecoué au
 truy laquelle ne veuille au

hiez ca ega meroueritamen aou-
 truy te faire. Comme

hiez ketoutisc. 2. Oucchie ke
 voudras qu'on te face

meroueritamen kiga-toutagoma
 de mesme feras à autrui.

ego ketoutec aouhiez.

LE SIGNE DV CHRISTIAN

N Je croy au
 E-TAPOVITA OVAU OU
 Pere, au Fils,

taouymau, Oucouchichimau
 & au tres bon Esprit,

mac catouachichirou imissou
 qui sont vn seul

mau, ca peocouchouet tipar
 Dieu. Ainsi soit qu'il aye pitié de moy

DIEU Pita chouerimic agoue.

POUR SE RECOM-
mander à Dieu.

N Mon Seigneur entre vos mains
 O KIMAVaramitz kitch
 C ij

